– C O P I E –

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6ième jour du mois de février 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10754

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 janvier 1950 ainsi que celui de l'ajournement en date du 31 janvier 1950 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 10755

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 26,724.67, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présents acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 4	993.15	Paie No. 6	1035.35
Paie No. 8	4385.70	Paie No. 9	581.27
P. V. Ayotte	34.14	Ban Can Nationale	15,385.28
D. Beaumier agent	108.50	Franc. Beaumier Photos	10.00
Bell Téléphone	53.49	Burd'enrégistrement	9.10
Bien-Etre	1100.00	Champlain Express	1.95
Charest & Frères	2.24	Cie Const. Dollard	10.50
Cité du Cap	38.35	Comptoir Ass. Enrg.	133.00
Comptoir Ass. Enrg.	505.31	Crane Ltée	3.22
Délisle Auto	25.63	Ernest L Duplessis	76.80
Ernest L Duplessis	15.00	Fonderie St-Maurice	405.84
Frères Lebrun	17.85	Jos. Gauvin	52.48
Geo. Héroux	2.47	Jacques Labarre	9.00
Chs. Lévesque	26.74	Maison Livre Francais	130.50
L Massicotte & Careau	10.00	Mercerie de Luxe	65.53
John Millen 3-Riv.	6.93	Montreal Blue Print	8.54
J. A. A. Richard agent	108.50	R. Rioux Avocat	10.00
St-Maur. Industries	142.05	St-Maur. Industries	48.88
Quincaillerie Rochefort	37.17	3-Riv. Chevrolet	24.13
Chs Turcotte	60.76	Therreault & Frères	211.50
Paie No. 7	837.82		
			$ 26,724.67

Adopté.

Résolution No. 10756

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les officiers, se joignent à la population de la Cité du Cap pour offrir à la famille Emile Morin, ainsi qu'au Gouvernement de la Province, ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de Mtre Emile Morin C. R., Sous-ministre des Affaires municipales de la Province, et surnommé à juste titre, le "PAPA DES MUNICIPALITES".

Ce Conseil vote par les présentes une grand'messe pour le repos de l'âme de Mtre Emile Morin C. R. et l'envoi d'une couronne de fleurs.

Adopté.

Résolution No. 10757

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le plan de subdivision du lot primitif No. 171, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 12 août 1949, et le tout tel que soumis en Conseil ce jour, soit et est par les présentes accepté.

Adopté.

Résolution No. 10758

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. W. Sirois entrepreneur de cette Cité, une rue de 40' de largeur faisant partie des lots primitifs Nos. 549 et 550 du cadastre officiel pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et recommande au Ministre des Affaires municipales l'ouverture de cette rue étant donné qu'elle n'a pas la largeur prévue par la loi. Le plan est préparé par M. R. H. Houde A. G. en date du 6 février 1950.

Adopté.

Résolution No. 10759

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil achète de M. Thomas Rochefort, une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot primitif No. 201 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine, pour l'élargissement du côté ouest de la rue St-Irenée au coin de la rue Notre-Dame, d'une superficie d'approximativement 1061.5 pieds carrés m.a., d'après un plan préparé par Roger Lord i.c. en date du 4 février 1950. Le Prix sera de $ 300.00.

Que le Notaire Jérôme Loranger N. P. soit autorisé à préparer le contrat d'achat et le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à le signer après que ledit contrat aura été lu en Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10760

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 233 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de février 1950.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 10761

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le règlement No. 222-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 222 CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté

Résolution No. 10762

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le règlement No. 222-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 222 CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 10763

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 280 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1950" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10764

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 280 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1950" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Prudent Boisclair: Demande entreposage "BEAMS" Dans Hangar "C"
Paul Blanchette? Demande entreposage "BEAMS" dans Hangar "C"
Comm.municipale: Emprunt temporaire pour 2 mois,échéance février
Campbel Advertising: Panneaux-réclames genre livre illuminés.Etude
Jos. Corbin. Application Re: travailler au dépotoir. Etude.
Shawinigan W & P: Régie Provinciale,ligne monophasée,rue Rocheleau
E.L.Duplessis:Acceptation plan P-171 "La Famille".
J.B.Laberge: Cloutier Autobus. Permis Sightseeing. Etude.

Et la séance est levée

Irenée Rochefort
Le Maire.
J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20ième jour de février 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10765

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 février - 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 10766

Proposé par l'échevin. J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,157.81 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 10	427.87	Paie No. 11	4052.55
Ban Can Nationale	21.00	Battery Elec. Serv.	19.58
J D Beaumier, agent.	72.08	J. E. Biron	9.80
Bruleur Desro Enrg.	19.31	Can Général Elec.	33.14
Can Oil Companies	296.80	C. P. R.	65.76
Carrière 3-Riv. Ltée	10.21	Charb. Champlain	35.50

AU VERSO

LES COMPTES SUITE

Crane Ltd.	26.37	Alc. Demers	4.50
H. Desfossés	1,000.00	Valère Dubois	44.54
Fleuriste Madelon	12.00	P. A. Gouin	17.75
Alp. Hébert	44.70	R. H. Houde	4.00
Hughes Owens	38.00	Imp. Oil Ltd.	19.09
Imp. St-Patrice	273.14	Keuffel & Esser	46.31
Kimball Auto	10.52	J. A. Labelle	56.00
Ch Com. des Jeunes	100.00	Cité du Cap	10.08
Cité du Cap	9.43	Cie Bois St-Laurent	90.30
J. N. Beaudoin Ltée	25.22	Cie Roméo du Canada	12.00
Jos. Lanouette	90.00	Laurendeau & Laurendeau	100.00
L'Avenir	26.40	Alf. Lemay	6.00
L. Lemay	30.00	L. Lemay	28.49
Le Nouvelliste	67.71	Chs. Lévesque	368.48
Trés de la Prov.	620.80	L. Lord	88.00
R. Lord i. c.	150.00	R. Lord i. c.	25.86
Cie Graviers Mt-Carmel	510.44	Gérald Martineau	26.52
Mass. & Careau	327.56	Mass. & Careau	19.48
H. Massicotte & Fr.	4.68	H. Massicotte & Fr.	50.73
T. J. Moore & Co.	16.36	Nat Ass of Ass Offi.	5.00
Northern Electric	2.86	L. Paul Pellerin	20.00
Pharmacie Perreault	6.00	Pressure Pipe	211.51
Provincial Gas	8.96	James Robertson Co.	27.34
Roland Rochefort	153.13	Roy Auto Enrg.	35.53
P. E. Roy	6.46	Shawinigan W & P	1,627.75
Shawinigan W & P	36.23	Shawinigan W & P	1,111.63
Sirois Auto	200.00	Southern Press	74.56
Sta. R. Fréchette	4.99	St-M. Valley Chron.	23.10
L. G. Therreault	25.20	Prof O. Hudlot	112.50
			$ 13,157.81

Adopté.

Résolution No. 10767

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil appuie fortement la requête de citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant d'étendre le circuit d'autobus de la Compagnie St-Maurice Transport jusqu'aux limites nord-est de la Cité.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à la Cie de Transport St-Maurice.

Adopté.

Résolution No. 10768

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 12 février 1950, dont le but est de se former en association ou cercle sous le nom de "LES AMATEURS DE LA GAIETE ARTISTIQUE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps. Le siège de la dite association oucercle sera situé au No. 40 de la rue Beauchemin en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 10769

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ne s'oppose pas à la demande de MM. Laberge et Cloutier, faisant affaires sous la raison sociale de Cloutier Autobus Enrg., pourvu que soient respectés intégralement les droits de la Compagnie de Transport St-Maurice en vertu du contrat existant entre cette compagnie et la Cité en date du 17 mars 1947 tel qu'amendé le 8 juin 1948.

Adopté.

Résolution No. 10770

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan dont il est fait mention au règlement No. 279, concernant l'homologuation de deux lignes parallèles à une distance de 50' l'une de l'autre, et étant pour le prolongement vers le nord-ouest de la rue Ste-Marie sur une distance de 100' de la rue Latreuille, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 12 août 1949, et tel qu'approuvé par M. Roger Lord i. c. Gérant de la Cité.

Adopté.

Résolution No. 10771

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit autorisé à changer une lampe de 100 C. P. pour 1 - 400 C. P., coin Loranger & St-Georges.

Adopté.

Résolution No. 10772

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire enlever l'arbre au coin des rues Mercier et Notre-Dame.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10773

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de février 1950.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 10774

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil, ayant pris connaissance que la Cie Dominion Foils (Canada) Limited a donné un avis qu'elle se présenterait à la Législature de Québec pour avoir certains avantages au point de vue de taxation, demande au PREMIER Ministre et au Député du comté M. M. Bellemare, de considérer la demande de la Cie Dominion Foils (Canada) Limited, qu'en autant que celle-ci s'entendra en premier lieu avec le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 10775

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets le décès de Madame Marie Anne Rochefort, épouse de M. François Loranger, propriétaire et résidant de cette Cité depuis toujours.

Madame Loranger était aussi la soeur de MM. Charles et Louis Georges Rochefort ainsi que cousine de Son Honneur le Maire M. Irenée Rochefort, M. P.

Ce Conseil offre donc aux familles Loranger et Rochefort, ses plus sincères sympathies, à l'occasion de ce deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Roland Pellerin	: Lumière de rue coin Loranger et St-Georges et rue asphalt.
Réal Boissonneault	: Offre d'acheter terrain P-134, Blvd De-Grandmont.
Requête	: Continuation des autobus vers le nord-est de la Cité.
Requête	: Formation d'un cercle "LES AMATEURS DE LA GAIETE ARTISTIQUE".
2 copies de plan Re:	Prolongement de la rue Ste-Marie. M. E. L. Duplessis, A. G..
Jeune Commerce	: Activités de la Fédération de la Province, octroi.
Antonio Pichette	: Accident avec camion International, licence G3935.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire

J. Beaumont
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 27ième jour du mois de février 1950, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. p., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10776

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 20 février 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10777

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 2,749.90, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

L'Avenir	19.20	Gilles Baribeau	70.70
Bell Téléphone Co.	61.27	Can Iron Foundries	583.96
Can Ludlow Valve	83.45	C. P. R.	129.49
Carrier & Frères	22.50	Charb. Champlain	96.00
Dr. Chs. Demers	4.00	P. Ducharme Enrg.	20.40
Cie Huile P-Mass	51.92	Cité du Cap	8.52
Corp Mun. Ste-Marthe	0.70	Mun. Sco. Ste-Marthe	2.70
S-D. L. Lemay	17.29	Produits bois Castor	34.50
Hon. Trés. Prov.	7.50	J. T. Nadeau	6.43
Roland Rochefort	18.36	Shawinigan W & P.	7.58
Studio Hébert	10.00	St-M.Valley Chronicle	13.20
A Thibeau & Desrochers	80.00	Vitrerie 3-Riv. Enrg.	49.08
Paie No. 12	1,227.50	Servantes Jésus-Marie	100.00
Elp. Beaumont	23.65		
			$ 2,749.90

Adopté.

Résolution No. 10778

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU qu'à la suite de remarques de membres de ce Conseil, ce dit Conseil demande donc à l'Honorable Procureur-général de cette Province, de bien vouloir faire en sorte que la LOI défendant l'admission des enfants de moins de seize (16) ans dans les théâtres, soit observée.

Adopté.

Résolution No. 10779

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'à 11.oo heures P. M. ou plus tôt.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES AVANT L'AJOURNEMENT

Burroughs Pelletier, Affaires municipales. Ouverture de rue.
E. Barkoff, Model Plan Development Corp.. Remerciements et renseignements demandés.
M. M. Bellemare. Réponse à résolution No. 10774.
Cie Transport St-Maurice. Demande de changer taux d'autobus.

Il est 11.oo heures et le Conseil n'ayant pas terminé ses pourparlers avec représentants de Dominion Foils (Canada) Limited, ne retourne pas siéger.

Irénée Rochefort
Le Maire
F. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 6ième jour du mois de mars 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10780

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 février 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10781

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,356.76 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 13	1,677.37	Paie No. 14	4,137.55
Garage Arseneau	4.85	Auto Electric	63.61
P. V. Ayotte	2.21	Hector Beauchamp	24.00
F. Beaumier	76.80	B. Enrégistrement	11.50
Can. Général Electric	3.80	C. P. R.	1.00
Carrier & Fr. Ltée	89.35	Charb. Champlain	6.00
Délisle Auto	16.41	Alcide Demers	4.50

SUITE AU VERSO

LES COMPTES - SUITE

Fonderie St-Maurice	9.26	Garage Charest & Fr.	14.66
P. A. Gouin	8.74	Geo. Héroux	6.38
J. B. Jacques	20.00	J. A. Labelle	199.20
Comité Tim. de Noel	150.00	Cie Const Dollard	18.50
Cie Const Dollard	88.00	Cie Huile P-Mass	1.27
Pharmacie Perreault	4.44	Jacques Labarre	5.00
J. B. Lanouette	4.00	J. B. Lanouette	109.50
Léonidas Lemay	19.18	Hon Trés Provincial	238.40
J. T. Nadeau	8.76	Northern Electric	42.03
Nos Droits	6.00	J. A. A. Richard	58.05
Studio Hébert	10.00	3-Riv. Chevrolet	74.30
Chs. Turcotte	13.65	Vaugeois Auto Spring	8.16
Cité du Cap	8.91	Cité du Cap	11.80
J. A. Labelle	66.00	Cité du Cap	8.62
Paroisse Ste-Madeleine	25.00		
			$ 7,356.76

Adopté

Résolution No. 10782

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 25 février 1950, dont le but est de se former en Association sous le nom de "L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE ST ODILON DU CAP DE LA MADELEINE INC", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Le siège de la dite association sera situé au No. 59 de la rue St-André, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 10783

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Georges, au Nord-ouest du Boulevard Ste-Madeleine, sur une longueur approximative de 900' pieds, c'est-à-dire, jusqu'à la rue Latreuille projetée, résolution sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

Résolution No. 10784

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par sa résolution No. 9376 adoptée le 17 décembre 1945 fixait les taxes municipales de toute nature quelconque, générales aussi bien que spéciales, ainsi que les taxes d'affaires et d'eau qui devaient être payées par Dominion Foils (Canada) Limited, à la somme de $ 3,800.00 annuellement pour une période de dix années;

ATTENDU QUE la Législature de Québec, a, pour des raisons jugées convenables dans les circonstances, que le montant à être payé serait de $ 4,300.00 annuellement pour une période de 5 années;

ATTENDU QUE la Compagnie Dominion Foils (Canada) Limited a représenté à ce Conseil que les conditions de production ne se sont pas améliorées et de plus, qu'elles est appelée à faire une compétition à de grosses compagnies qui contrôlent actuellement le marché de l'aluminium et aussi qu'elle paie en gages au Cap-de-la-Madeleine une somme de $ 1,300,000.00 par année;

ATTENDU QUE ce Conseil croit qu'il est dans l'intérêt de tous les contribuables de la Cité qu'un montant fixe de taxe de $ 5,500.00 annuellement pour une période de cinq années serait raisonnable dans les circonstances;

Il est en conséquence proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

SUITE CI-CONTRE

ET RESOLU que le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine reconnaissent et conviennent que toutes les taxes municipales de quelque nature qu'elles seront, générales ou taxes d'affaires ou taxes d'eau, sauf les taxes de trottoir, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la dite compagnie Dominion Foils (Canada) Limited, et par l'industrie à être exploitée par cette dite compagnie, sur tous terrains, propriétés, usines, batisses, machineries et accessoires, voies d'évitement, lignes de transmission, système d'aqueduc et d'égout utilisés par ou en rapport à la dite industrie et sur toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites, seront pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951 au 31 décembre 1955, fixées à la somme de $ 5,500.00 par année.

Que cette fixation de taxe est consentie sujette aux conditions déjà énumérées à la dite résolution No. 9376 laquelle déjà inscrite au statut 10 George VI, chap. 66 des Statuts de Québec.

Le vote est demandé par l'échevin M. Lahaye.

Votent pour les échevins : J.P.Lavergne, J. H. Bruneau, P. Lemarier.

Votent contre les échevins : G. Vivier, M. Lahaye.

Adopté sur division

AVIS DE MOTION No. 10785

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de mars 1950.

(Signé) Maurice Lahaye,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 10786

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 233 CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de mars 1950.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

H. Beaudoin : Re: Photographe.
Affaires municipales : Règ. No. 280, non désavoué.
A. St-Pierre : Ligue de proprbos, St-Odilon.
Conrad Vaillancourt : Eau et égout rue St-Georges.
Rév Soeur Firmin : Autobus Ecole Normale.
Cie Transport St-Maurice : Re: Régie Provinciale. Taux.
Bell Téléphone Co. : Lettre circulaire. Re: taux.
H. Francoeur : Demande octroi Ste-Famille.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Charles Edouard Lallemand, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jre que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
14ième jour de mars 1950

Charles Edouard Lallemand

J. Beaumier
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Charles Edouard Lallemand jure que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI, ses HOIRS et Successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
14ième jour de mars 1950.

Charles Edouard Lallemand

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20ième jour du mois de mars 1950, à laquelle assemblée étaie présents, Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.
Cette assemblée fut tenue à 7.oo Heures P. M..

Résolution No. 10787

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 mars 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10788

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,675.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 17	4,093.55	Paie No. 15	1,292.67
Paie No. 16	1,375.09	Automative Products	25.69
Battery Electric	7.35	H. Beauchamp	88.00
L. Langis	18.25	Can Nat Express	11.88
Can Iron Foundries	114.45	Can Oil Companies	704.90
Cité du Cap	9.80	Cité du Cap	8.14
Valère Dubois	216.24	Valère Dubois	14.63
Forano Ltd	571.20	Garage L H Laplante	7.50
Dr Pierre Hubert	2.50	Imp. St-Patrice	422.50
Kimball Auto	13.86	Cie Const Dollard	139.50

Suite, page suivante

Les comptes, suite

Cie Huile P-Mass	233.18	Jos. Lanouette	50.00
Laplante Pétroleum	143.25	Le Nouvelliste	91.38
Les Frères Lebrun	6.27	Soeurs Dominicaines	100.00
Lahaye & Duguay	20.00	Chs. Lévesque	5.72
Loranger & Loranger	15.80	Lacasse Lord	50.00
LynnMcLoed Enrg	170.45	H Massicotte & Frère	11.90
T. J. Moore co.	4.13	Henri Morin	5.00
Morrissette & Berlinguet	750.00	Bur. Revenu de la Prov.	30.00
Quincaillerie Rochefort	9.67	Camille Robert	25.00
James Robertson	5.82	St-Maur. Industries	169.83
Thèrreault & Frère	100.50	Hon Trés de la Prov.	2.50
Hon Trés de la Prov.	20.00	Alf. Verrette	1.00
H. Vivier	6.43	Garde St-Odilon	200.00
L'Equipe Joyeuse	75.00	Amicale Dollard	135.00
Curé de Ste-Famille	100.00		
			$ 11,675.53

Adopté.

Résolution No. 10789

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil après avoir pris connaissance de l'offre de M. Réal Boissonneault, consent à vendre à M. Boissonneault un certain terrain d'une superficie maximum de 2 âcres, pour le prix de $ 1,000.oo comptant et enfermé dans les bornes et limites suivantes:-

En front vers le Sud-est, par le Blvd DeGrandmont; en profondeur, vers le Nord-ouest, par le terrain de l'Aéroport; d'un côté, vers le Nord-est, par le lot cadastral No. 125, et, de l'autre côté, vers le Sud-ouest par le terrain appartenant à la venderesse.

Il est bien entendu cependant, que les frais de contrat et autres travaux de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer après que le Conseil aura pris connaissance du dit contrat à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 10790

ATTENDU QUE la Coopérative d'habitation "LA FAMILLE" a déjà commencé à construire quelques une de ses 65 maisons;

ATTENDU QUE les terrassements seront complétés dès le printemps prochain;

ATTENDU QUE la dite Coopérative a un programme de construction chargé pour la prochaine saison;

ATTENDU QU'une ligne de transmission passe en diagonale sur les terrains de la dite Coopérative et cause beaucoup de nuisance;

ATTENDU QUE la même ligne de transmission cause de la nuisance ailleurs et sur d'autres terrains avoisinants;

ATTENDU QUE des démarches isolées ont à intervalles été faites pour détourner la dite ligne;

ATTENDU QU'il appert que la Compagnie Shawinigan Water & Power Company a faite l'acquisition d'un terrain, le long de la voie ferrée, pour déplacer dans le futur la dite transmission;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

IL EST RESOLU que ce Conseil demande instamment à la Shawinigan Water & Power Company de bien vouloir considérer le déplacement de la dite ligne de transmission dans un délai rapproché.

Adopté.

Résolution No. 10791

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil décrète que l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, du 30 avril à minuit jusqu'au 29 octobre 1950 à minuit, sera de 5 heures en retard avec l'observatoir de Greenwich, et qu'après cette date du 20 octobre 1950, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire, de 4 heures en retard avec le dit observatoire.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministre des Affaires municipales pour approbation.

Adopté

AVIS DE MOTION No. 10792-A

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé--- "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE PLUSIEURS RUES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de mars 1950.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 10792

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 149 étant la propriété de la Coopérative Pierre-Boucher, le tout tel que préparé par l'arpenteur M. Roger Gélinas et le tout tel que soumis en Conseil ce jour.

Ce Conseil accepte également les rues mentionnées au dit plan et soumet le tout à l'approbation finale par le Ministre des Affaires municipales.

Adopté.

Résolution No. 10793

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 281 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10794

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 281 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 10795

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 233-D intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10796

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 233-D intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" SOIT ET EST PAR LES PRESENTES adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Commission municipale : Re: Rés. 10783. Travaux rue St-Georges
Requête de citoyens de la rue St-Henri. Re: Vidanges dans ruelle.
Réal Boissonneault: Achat de terrain, Blvd DeGrandmont P-134.
Marcel Piché: Fixation des taxes de Dom. Foils à $ 5,500. pour 5 an
Conseil métiers et Travail: Roger Labrie Opposé augmentation du tarif des billets d'autobus.
J. L. Lafontaine: Ligue Propriétaires Quartier No. 4, demande d'êtr reconnu par le Conseil.
Résolution des propriétaires du Quartier No. 4 demanddant d'enlever neige coin St-Laurent et Ste-Madeleine.
Rapport financier du mois de janvier 1950.

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27ième jour du mois de mars 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10797

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 mars 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10798

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé parb l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 2,468.55, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 18	$ 2,268.55-	Gabriel Gagnon	$ 200.oo	$ 2,468.55

Adopté.

Résolution No. 10799

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil après avoir pris connaissance d'un plan de M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 22 mars 1950, de la subdivision d'une partie du lot cadastral No. 134 et de la division d'une partie du lot cadastral 134 subdivision No. 270, accepte le dit plan et la subdivision y mentionnée.

Adopté.

Résolution No. 10800

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil après avoir pris connaissance d'un plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 1er mars 1950 de la subdivision d'une partie des lots cadastraux Nos. 118 et 122, accepte le dit plan avec la subdivision y mentionnée.

Adopté.

Résolution No. 10801

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil reconnait l'Association des propriétaires du quartier No. 4, fondée dans les buts mentionnés à une lettre en date du 25 mars 1950.

Adopté.

Résolution No. 10802

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que M. Jean Paul Lavergne, échevin, soit et est par les présentes, nommé "PRO-MAIRE" pour le prochain terme.

Adopté.

Résolution No. 10803

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à déplacer un puisard sur la propriété de M. Ricard et le placer à la place favorable sur le terrain de Dame Eva Courteau.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10804

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE DEUX LIGNES PARALLELES A 66 PIEDS L'UNE DE L'AUTRE ETANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE LATREUILLE VERS LE NORD EST".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1950.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Deshaies Auto & Buffet Service: $ 8,033.05. Re: Benne, vidanges.
Three Rivers Chevrolet: $ 8,022.05 pour 3 tonnes et $ 8,933.10 pour 3½ tonnes.
Sirois Auto: $ 7,572.30 pour 3 tonnes et $ 8,849.70 pour 4 tonnes.
Sicard: $ 5,068.20. Mussens, voir cotations.
Cusson & Frères: Voir cotations. Kimball Auto, Voir cotations.
Geo. G. Clair, voir cotations. Garage Charest, voir cotations.

CORRESPONDANCES LUES:

Conseil Bien-Etre Social Ottawa. Demande d'octroi.
Département feu et Police. Demande aide supplémentaire.
Mtre Jules Provencher, réclamation accident machine, Re: R. Fugère.
Front Ouvrier. Demande, page d'annonce.
Dme Eva Courteau, Eau s'introduit dans cave 4 nOtre-Dame.
Arthur Pellerin, offre vendre terrain à la Cité.
Orchestre Symphonique, octroi demandé, programme souvenir.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Jean Paul Lavergne
Pro Le Maire

J. Delaunier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3ième jour d'avril 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. Jean Paul Lavergne.

Résolution No. 10805

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 mars 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10806

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,243.61, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 19	1,218.61	Paie No. 20	4,130.55
Ban. Can. Nationale	2,702.42	Bell Téléphone Co.	53.46
Oscar Boissonneault	40.00	Can. Bitumuls Co.	1,011.75
Can. Industries Ltd.	45.66	Can. Ludlow Valve	83.45
C. P. R.	143.27	Cham. Comm. des Jeunes	400.00
Charb. Champlain	2.50	Cie Const. Dollard	33.40
Délisle Auto.	197.37	Jacques Descoteaux	6.60
H. Desfossés	1,250.00	Valère Dubois	8.16
O. Hudlot	112.50	J. A. Labelle	8.00
Cité du Cap	7.81	Cité du Cap	10.08
Librairie Guilbert	1.84	Alphonse Larivière	12.25
L' AVENIR	20.00	L. Lemay	19.18
L. Lemay	20.72	Massicotte & Arcand	4.20
Méthot & Méthot	36.60	D. Morrissette	5.50
Le Nouvelliste	38.56	Nap. Loranger	820.89
Roger Lord	150.00	Union des Municipalités	95.00
Min. du Transport	1.00	Shawinigan W & P	983.50
Shawinigan W & P	380.10	Shawinigan W & P	1,116.11
Shawinigan W & P	992.52	Trés. de la Province	3.00
L. O. C. Ste-Madeleine	50.00	Bur. d'Enrégistrement	27.05
			$ 16,243.61

Adopté.

Résolution No. 10807

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la résolution No. 10789 soit et est par les présentes amendée en y ajoutant après le nom de M. Boissonneault dans la troisième ligne de la dite résolution, les mots "par l'entremise du Directeur de la Loi des Anciens Combattants".

Adopté.

Résolution No. 10808

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. Georges Smith, Maire de la Ville de Chicoutimi, ami de la région de la Mauricie et directeur de l'Union des Municipalités de la Province.

Ce Conseil prie la famille d'accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté.

Résolution No. 10809

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité. Une formule appropriée devra être préaprée laquelle formule servira de base à la signature d'un contrat. Les soumissions devront être entrées pour la séance du Conseil qui sera tenue le 24 avril courant.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin.....

Que ce Conseil soit autorisé à acheter une machine sanitaire Leech Packer et que la Cité enlève elle-Même ses vidanges. Pas de secondeur pour l'amendement, la motion principale est adoptée.

CORRESPONDANCES LUES

Arthur Pellerin: Offre de vente d'un terrain.
Min. des Affaires Municipales: Re: Avance de l'heure approuvée.
Département de Police: Nomination d'un Aumonier demandée.
Gilles Beaulieu: Abandon de son commerce, licence trop élevée.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire.
J. H. Beaumier
Le Greffier.

-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17ième jour d'avril 1950, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, tous échevins, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10810

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 avril 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10811

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,664.67 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 21	853.62	Paie No. 23	4,130.55
Auto Electric	32.07	P. V. Ayotte	44.08
J. H. Beaumier	87.30	J. E. Biron	32.46
Paul Boucher	42.20	Paul Boucher	54.50
Can. Oil Co.	686.35	Champlain Express	0.65
Cie Const. Dollard	45.00	Cie Const. Dollard	11.75
Cie Huile P-Mass	547.29	Cité du Cap	12.00
Cité du Cap	10.43	Cité du Cap	8.20
Crane Ltd.	26.13	Empire Brass	22.18
Fab. Ste-Madeleine	20.00	Garage Arseneau	8.42
Garage Charest & fr.	17.75	Conrad Gilbert	1.38
P. A. Gouin	42.24	Geo. Héroux	2.04
Hon. Trés. de la Prov.	693.79	Imp. St-Patrice	33.09
Just Equipment	154.23	Kimball Auto	37.35
Lalancette Electric	1.50	J. B. Lanouette	11.25
Jos. Lanouette	50.00	L'Art Graphique	83.73
Le Nouvelliste	9.59	Les Frs. Lebrun	1.47
Lacasse Lord	50.00	Lynn McLeod	7.58
H. Mass. & Frères	7.43	L. Mass. & Careau	180.97
T. J. Moore Co.	4.35	Henri Morin	2.00
Mueller Ltd.	47.50	Northern Electric	6.94
Nos Droits	36.00	P. E. Richard	4.00
Richard Rochefort	1,270.00	Roy Auto	6.62
Shawinigan W & P	126.53	Studio Hébert	10.00
Therreault & Frère	15.50	L. G. Therreault	2.40
3-Riv. Chevrolet	40.09	Vaugeois Auto	1.02
Hervé Vivier	6.15	Abbé L. Gélinas	25.00
			$ 9,664.67

Adopté.

Résolution No. 10812

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à porter dans la colonne NON IMPOSABLE BIENS DE SA MAJESTE, la bâtisse située sur le lot suivant: :No. de cadastre 163 et 164, subdivision Nos. 106-78 et 107-79.

Adopté.

Résolution No. 10813

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 5 avril 1950 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c., Gérant, surveille le travail pour le compte de la municipalité, le tout sujet aux conditions énumérées à un mémo du Gérant en date du 17/4/50.

Adopté.

Résolution No. 10814

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Compagnie Bell Téléphone Company of Canada, soit et est par les présentes priée de bien vouloir déplacer un poteau qui se trouve situé en face de la propriété portant le No. 84 de la rue Rocheleau.

Adopté.

Résolution No. 10815

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil considère que le lot No. P-407 (indiqué à un plan non officiel de M. F. X. Thos. Berlinguet A. G., en date du 26 mars 1947, comme étant le lot de subdivision No. 131) sera considéré comme une sortie à la rivière St-Maurice et ne sera affecté à nulle autre fin. Ce lot a été acquis de MM. L. Massicotte & Careau Ltée en date du 9 mars 1948 et enrégistré sous le No. 129,181 au BUREAU d'enrégistrement du Comté de Champlain.

Adopté.

Résolution No. 10816

ATTENDU QUE l'urgence de refaire le système d'alarme a été démontére dabs un rapport des Underwriters Association, dès 1945;

ATTENDU QUE depuis cette date, la Cité a pris une expansion notable comme en font foi les 1600 permis de construction accordés depuis cette date;

ATTENDU QUE lés alarmes données par appels téléphoniques sont sujettes à des retards notables dans la partie Nord-ouest de la Cité, à cause de l'encombrement des dites lignes téléphoniques;

ATTENDU QUE la Cité n'a fait que des améliorations secondaires sur le dit système d'alarme depuis les quelques dernières années;

attendu que que d'autres dépenses urgentes s'imposent au montant estimatif de $ 10,000.oo pour l'amélioration et l'augmentation de puits Layne dans le haut niveau de la Cité et l'addition de borne-fontaines et de valves au montant de $ 5,000.oo.

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin Maurice LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. Hylarion Bruneau.

SUITE AU VERSO

IL EST RESOLU que ce Conseil considère urgent une dépense d'environ $ 30,000.oo suivant un projet et un estimé déjà fournis pour la réfection complète du système d'alarme et l'extension du dit système dans la partie Nord-ouest de la Cité.

Cette dépense devant être faite dans le but d'effectuer les améliorations du pompage ci-haut mentionnées au montant de $ 51,000.oo et dans les conditions suivantes:-

En considérant l'exécution et le paiement de la réfection complète du système d'alarme sur une période de 2 ans:

: soit $ 15,000.oo pour l'année 1950 et $ 15,000.oo pour 1951 et le tout basé sur une demande d'octroi de $ 15,000.oo dont $ 7,500.oo pour 1950 et $ 7,500.oo pour 1951.

Ce Conseil prie donc respectueusement le Gouvernement Provincial et plus particulièrement l'Honorable Ministre des Travaux Publics, avec l'appui généreux de notre dévoué député M. Maurice Bellemare M. A. L.,,de bien vouloir consentier aux octrois ci-haut mentionnés.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10817

Je soussigné, échevin de la Cité dunCap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 233-D CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour d'avril 1950.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 10818

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour d'avril 1950.

(Signé) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 10819

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. J. Adélard Roy, citoyen bein en vu de cette Cité et un des pionniers de la construction au Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil se joint à la population de la Cité pour exprimer à la famille en deuil, ses plus sincères sympathies.

Adopté.

Résolution No. 10820

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec regrets la mort de M. André Cormier, ancien employé de la Cité et citoyen honnête de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil, exprime à la famille éplorée ses plus sincères condoléances.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Ministère des Affaires Municipales: Acceptation des règlements 222-A, et 281 et 233-D.
L'Avenir: Demande page d'annonce, occasion du 15ième anniversaire de fondation.
J. B. Lanouette: Assurance responsabilité publique.
J. Pierre Gauthier: Ajusteur. Réclamation d'E. Genest, O. Boissonneault, H. Desfossés et Jérôme Hamel.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois d'avril 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10821

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 17ième jour du mois d'avril 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10822

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 2,908.17, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 24	1,104.77	L'Avenir	15.00
Valère Dubois	7.79	Hector Desfossés	1,000.00
Cadets de l'Air Esc. 350	100.00	Cie Huile P-Mass	23.07
Prof. O. Hudlot	112.50	J. B. Lanouette	175.96
L. Lemay	20.79	Roger Lord	150.00
Roland Rochefort	29.98	Shawinigan W & P	20.00
Shawinigan W & P	146.10	Harold Smith	2.21
			$ 2,908.17

Adopté.

Résolution No. 10823

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 19 avril 1950, dont le but est de se former en association sous le nom de "LES SEMAINES COMMERCIALES DU JEUNE COMMERCE DU CAP INCORPOREE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Le siège social de la dite association sera situé au No. 561 de la rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 10824

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la résolution No. 10732 soit et est par les présentes amendée en y substituant les mots "6000(car" par les mots "5000' pi. carrés".

Adopté.

Résolution No. 10825

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la soumission de M. Hector Desfossés, pour l'enlèvement des vidanges pour une période de 3 années au prix de $ 275.00 par semaine, avec en plus 8 sous par semaine par logements additionnels à partir du 1er mai 1950 et payable, quant aux logements additionnels, à partir du 1er mai 1951 et ultérieurement tous les six mois jusqu'à expiration du contrat.
soit acceptée.

LE VOTE EST DEMANDE PAR J. P. LAVERGNE

CONTRE : J. P. Lavergne, J. H. Bruneau.
POUR : G. Vivier, M. LaHaye, M. Duguay, P. Lemarier.

Adopté sur division.

Résolution No. 10826

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin [illegible]----------

ET RESOLU que la soumission de M. Therreault & Frères pour l'enlèvement des vidanges pour une période de 3 années au prix de $ 267.00 par semaine, soit acceptée.

Pas de secondeur.

Résolution No. 10827

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la soumission de M. Henri Rocheleau pour l'enlèvement des vidanges pour une période de 3 ans à compter du 1er mai 1950, au prix de $ 269.00 par semaine, soit acceptée.

LE VOTE EST DEMANDE PAR P. LEMARIER.

POUR : J. P. Lavergne, J. H. Bruneau.
CONTRE : G. Vivier, M. LaHaye, M. Duguay, P. Lemarier.

Rejeté sur division.

Résolution No. 10828

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le règlement No. 233-E et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10829

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le règlement No. 233-E et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Ouverture de soumissions pour l'enlèvement des vidanges. H. Desfossés, Henri Rocheleau, Therreault et Frères, Rosaire Lacoursière et R. Veillette.
Mme J. A. Toupin 299 N-Dame, réparation de clôture.
Garde St-Odilon, remerciements pour octroi,
Cham. Com. des Jeunes. Fondation Ass. semaines Commerciales.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Greffier — Le Maire

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1er jour de mai 1950, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient ppésents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin M. Duguay, Résolution No. 10830
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 avril 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10831

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 28,608.46, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 25	1,165.50	Paie No. 26	4,130.55
Ban Can. Nationale	24.00	Bell Téléphone	64.11
Jourdain Bergeron	20.00	M. Blackburn	5.00
M. E. Boivin	11.02	Carrière 3-Riv.	192.19
Cité du Cap	9.99	Cité du Cap	9.81
Cité du Cap	9.40	Alfred Godin	5.00
Gérard Délisle	10.00	Jacques Descoteaux	5.84
Nos Droits	4.20	J. A. Labelle	116.00
Wilf. Lamarre	5.00	Arthur Leblanc	10.00
Quincaillerie Rochefort	6.93	Francois Rouette	18.05
P. E. Roy	1.18	St-Maur. Industries	113.80
Shawinigan W & P	996.51	Shawinigan W & P	19.00
André Trépanier	30.00	Hon. Trés. Prov.	14,365.97
Chs. Turcotte	49.61	Hervé Vivier	3.93
Thomas Vivier	3.20	J. A. A. Richard	924.22
Ban Can. Nationale	6,248.45	L. O. C.	20.00
J. Bte Jacques	10.00		
			$ 28,608.46

Adopté.

Résolution No. 10832

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Emile Lefebvre, une rue de 50' de largeur par une profondeur de 1200' app.. Cette rue fait partie des lots de subdivision Nos. 11-12-13-14 et 15 du cadastre officiel du lot primitif No. 548.

Ce Conseil demande l'approbation d'ouvrir cette rue sur la dite largeur de 50' étant donné les circonstances.

Adopté.

Résolution No. 10833

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil étant donné ses dépenses considérables et le budget restreint demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Voirie de la Province, par l'entremise de notre dévoué député M. Maurice Bellemare, de bien vouloir faire la réfection de la route No. 2 dans les limites de la Cité, pour ce qui concerne en particulier le Boulevard Ste-Madeleine et une partie de la rue Thibeau, route No. 19.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre de la Voirie ainsi qu'à notre député au Provincial M. Maurice Bellemare M. A. L..

---Adopté.

Résolution No. 10834

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à installer des lumières aux endroits suivants:-

5 - lampes de 100 C. P. Rue Rocheleau, N-O, Blvd.
2 - lampes de 100 C. P. 1ère rue, Nord de Bureau.
2 - lampes de 400 C. P. Blvd Duplessis, Ptie S-est.

Adopté.

Résolution No. 10835

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c., Gérant de la Cité, soit autorisé à faire les travaux préliminaires pour l'aménagement du Parc, rue Des Oblats, et de prendre les mesures nécessaires en vue de la construction d'un Kiosque.

Adopté.

Résolution No. 10836

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort, pour les chemises & cravates au prix de $ 3.95 pour les chemises & $ 1.00 pour les cravates, soit acceptée.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Fidèle Alaraie: Sports et Loisirs, aménagement du terrain pour Balle-molle.
Jos. Demers: Re: stationnement en face de sa cour, voitures de patates frites etc. Mise en demeure de faire évacuer.
Rév. L. Gélinas: Ptre Curé, Paroisse St-Eugène, remerciements pour octroi obtenu.
Alp. Dauphinais: Base-ball, demande d'octroi.
Emile Lefebvre: Cession de rue cadastre 548-11-12-13-14-15.
Requête: Re: Ecurie de louage.
J. A. Mongrain: Maire des 3-Rivières, résolution, gibier, routes.
Maurice Charron: Association des fanfares. Page d'annonce, Gramby.
Can. Pacific: Amendements de tarifs.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumont
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15ième jour de mai 1950, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM, les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Viviers, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10837

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 1er mai 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10838

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,354.25, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 22	641.25	Paie No. 27	1,572.05
Paie No. 28	1,651.28	Paie No. 29	4,079.20
Auto Electric	23.01	P. V. Ayotte	20.82
Donat Beaumier	11.25	Bur. d'Enrégistrement	15.35
Can. Bitumuls	55.11	Can. Oil Ltd.	259.70
C. P. R.	206.10	Carrière St-Maurice	9.62
Carrière 3-Riv.	545.96	Champlain Air Service	2.50
Crane Ltd.	27.87	Délisle Auto	264.78
Jacques Descoteaux	10.85	Garage Arseneau	8.79
Gar. Charest & Fr.	128.87	Adrien Gendron	9.09
P. A. Gouin Enrg.	34.68	Francis Hankin	262.54
Geo. Héroux	0.53	Imperial Oil	33.94
K. & Esser	36.11	J. A. Labelle	326.40
Cité du Cap	9.42	Cité du Cap	61.36
Cité du Cap	35.00	Cie Bois St-Laurent	218.61
Cie Const Dollard	255.00	Cie Huile P-Mass	123.45
Antoni Lacroix	7.76	Jos. Lanouette	50.00
L. Lemay	25.65	Les Frères Lebrun	1.74
Le Nouvelliste	75.14	Hon. Trés. de la Prov.	501.60
Lacasse Lord	50.00	Marchand & Frère	93.94
T. J. Moore	12.35	D. Morrissette	5.50
Rec. Gén. du Canada	12.00	James Roberston	11.23
Roy Auto Enrg.	34.97	William Scully	6.03
Shawinigan W & P	422.43	Southam Press	65.44
Studio Hébert	10.00	Therreault & Frère	23.25
3-Riv. Chevrolet	1.73	Chs. Turcotte	3.00
			$ 12,354.25

Adopté.

Résolution No. 10839

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation de renouveller pour une autre période, les billets et engagement de crédit suivants:-

Billet de $ 1,800.oo autorisé pour $ 2,400.oo le 24 février 1949.

Engagement de crédit $ 4,300.oo autorisé pour $ 6,500.oo le 21 mars 1949.

Adopté.

Résolution No. 10840

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Ministre de la Jeunesse et du Bien-Etre Social ainsi que notre dévoué député M. Maurice Bellemare, pour le généreux octroi qu'il a bien voulu adresser à l'Oeuvre des Terrains de Jeux du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre député au Provincial, M. Bellemare.

Adopté.

Résolution No. 10841

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Emery Massicotte une rue de 50' de largeur, étant le prolongement de la rue Des Erables vers le Sud-est.

Ce Conseil recommande l'ouverture de cette rue sur la largeur précitée de 50' et demande à l'Honorable Ministre d'y donner son approbation.

Adopté.

Résolution No. 10842

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Greffier de la Cité à faire les changements suivants au rôle d'évaluation 1950.

Substituer le nombre de 22680 pi. cu. à celui de 23960 pi. cu., réduisant ainsi de $ 195.oo l'évaluation de la bâtisse de M. A. Beaulac, demeurant à 16 rue Vachon.

Adopté.

Résolution No. 10843

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les documents en rapport avec le nouveau tarif de $ 5.oo au lieu de $ 1.oo, le tout suivant entente signée avec la dite Compagnie Canadien Pacific Railway en date du 2 mars 1931.

Adopté.

Résolution No. 10844

Proposé parb l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les documents en rapport avec le nouveau tarif de $ 5.oo au lieu de $ 2.oo le tout suivant entente signée avec la dite Compagnie Canadien Pacific Railway en date du 1er août 1942.

Adopté.

Résolution No. 10845

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les documents en rapport avec le nouveau tarif de $ 5.oo au lieu de $ 1.oo le tout suivant entente signée avec la dite Compagnie Canadien Pacific Railway en date du 1er février 1939.

Adopté.

Résolution No. 10846

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les documents en rapport avec le nouveau tarif de $ 5.oo au lieu de $ 1.oo le tout suivant entente signée avec la dite Compagnie Canadien Pacific Railway en date du 1er février 1939.

Adopté.

Résolution No. 10847

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé parb l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à procéder sans délai à l'aménagement de deux courts de tennis sur le terrain que lenRévérend Curé, Arthur Brunelle a bien voulu mettre à la disposition des jeunes.

Adopté.

Résolution No. 10848

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de M. Paul Descoteaux, savoie d'échanger une pointe de terre située coin des rues Bureau et 1ère rue dans la paroisse de St-Odilon pour une pointe de terre située au coin des rues Rocheleau et Boulevard Ste-Madeleine., et ce, pour le prix de $ 1.oo de ristourne de la part de M. Paul Descoteaux, Ces deux coins de rues auront 20' de rayon.

SUITE DE LA PRESENTE A PAGE SUIVANTE

Résolution No. 10848 - Suite

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte d'échange, lequel sera préparé par M. Paul Boucher Notaire, ledit contrat devra cependant être soumis au Conseil avant la signature dudit contrat.

Adopté.

Résolution No. 10849

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par les échevins J. H. Bruneau et M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un profond regret la mort de Mtre Hervé E. Brunelle, ex-député du Comté de Champlain aux Communes du Canada.

Ce Conseil se joint à la population du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir à la famille Brunelle et Kempt, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10850

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce, Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POURVOYANT A L'ECLAIRAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITE ET A LA FOURNITURE DE L'ELECTRICITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 1er MAI 1950".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mai 1950.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 10851

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mai 1950.

(Signé) Jean Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 10852

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR FAIRE DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS ETC.".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mai 1950.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

Résolution NO. 10853

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le règlement No. 282 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10854

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le règlement No. 282 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

5.6

Résolution No. 10855

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort, pour habits, du Chef, lieutenants, lte-détective et constables de la Cité, aux prix suivants:

Chef de Police	$ 74.95
Lte-détective	70.00
Lieutenants (2)	137.90
Constables (14)	875.00
Percepteurs (2)	137.90

plus 15% pour 2 uniformes "oversize", soit acceptée.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES:

Min. Aff. Municipales: Ouverture d'une rue de 40' sur cad. 549 et 550.
Arthur Beaulac: Se plaint que le cubage de sa maison est trop élevé.
Requête: Propriétaires de la rue Rochefort se plaignent de la const. Bouliane.
M. Maurice Bellemare: M. A. L.: Octroi $ 1,000.oo terrains de jeux.
Emery Massicotte: Ouverture prolongement rue Des Erables vers le Sud-est.
Coopérative, LA FAMILLE" Re: zonage.
Demande 20 permis, Re: Cie Const. Ste-Madeleine.
J-Louis Marchand: Suggestions Cham. de Commerce. Re: Embellissement.
L. O. C. : Demande d'octroi.
Gustave Farly: Licence de patates frites.
Alp. Dauphinais: demande d'octroi Base-ball intermédiaire.
Bell Téléphone Co. déplacement, poteau.
Min. Aff. Municipales: Approbation, règlement No. 233-E.
Rapport financier, mois de mars 1950.

ET LA SEANCE EST-LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumont
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22ième jour du mois de mai 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10856

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET REDOLU que la présente séance soit et est par les présentes, ajournée pour jusqu'à 9.oo P. M. ou plutôt.

Adopté.

Résolution No. 10857

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 mai 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10858

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,752.45, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. ~~29~~ 30	1,361.28	Baillargeon Express	3.06
Can. Iron Foundries	1,436.48	Can Industries	44.42
Champlain Express	7.30	Raoul Chênevert	12.76
H. Desfossés	1,100.00	Fond. St-Maurice	875.47
Gén. Steel Wares	275.40	Prof O. Hudlot	112.50
Imp. St-Patrice	88.08	Cité du Cap	11.47
Cité du Cap	9.75	LaPlante Pétroleum	70.45
L. Lemay	29.01	Frs Loranger	5.00
Jos. Edm Loranger	22.50	R. Lord	150.00
H Massicotte & Fr	3,514.69	L. Massicotte Ltée	382.54
Shawinigan W & P	85.26	Shawinigan W & P	24.29
A Steirt & Sons	40.27	St-Maur Industries	39.33
Trés de la Prov	15.00	Underwood Ltd	36.14
			$ 9,752.45

Adopté

Résolution No. 10859

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil prie sincèrement l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi que notre dévoué député M. Maurice Bellemare M. A. L., d'accepter nos sincères remerciements pour avoir versé un montant substantiel pour défrayer une partie du coût d'entretien des approches du Pont Duplessis.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'à M. Maurice Bellemare M. A. L..

Adopté.

Résolution No. 10860

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de vendre à MM. Fraser & Magny, un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot primitif 168-C, 167-A, 166-A, 164-A et 163-A tous du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de $ 1,000.oo comptant.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer après que ce dernier aura été soumis à ce Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 10861

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la résolution No. 10,841 adoptée par ce Conseil le 15 mai courant, soit et est par les présentes, récindée et annulée à toutes fins que de droit, étant donné que cette rue portant le No. de subdivision 6, du cadastre officiel du lot primitif No. 143, a déjà été cédée à la Cité par contrat notarié en date du 13 juin 1947 et enrégistré sous le No. 126,497, sur la largeur officielle tel que cadastrée, soit 66 pieds.

Adopté.

Résolution No. 10862

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots cadastraux 549, 550 et 551, le tout tel que préparé par M. R. H. Houde, A. G., en date du 8 mai 1950.

Adopté.

Résolution No. 10863

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Alphonse Boulianne soit et est par les présentes nommé "ramoneur" pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1950, le tout suivant les exigences des règlements 180 et 180-A.

Adopté.

Résolution No. 10864

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusément à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement une somme de $ 30,000.00 en attendant la vente des obligations du règlement No. 282.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de $ 30,000.00.

Adopté.

Résolution No. 10865

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Sergent-détective Léonidas Lemay soit et est par les présentes promu au grade de Lieutenant-détective, avec les mêmes émoluements que ceux actuellement payés à M. Lemay.

Adopté.

Résolution No. 10866

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'échange de terrain avec Monsieur Louis Godin, le tout tel qu'accepté en commission permanente.

Le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer ledit contrat d'échange.

Adopté.

Résolution No. 10867

Proposé par L'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU qu'une police d'assurance patronale & responsabilité publique soit accordée à M. J-Bte Lanouette, agent de cette Cité, aux conditions énumérées et tel qu'acceptée en Comité le 15 mai 1950.

L'ECHEVIN VIVIER DEMANDE LE VOTE

POUR : J. H. Bruneau, M. LaHaye, M. Duguay, P. Lemarier.
CONTRE : J. P. Lavergne, G. Vivier.

Adopté sur division.

Résolution No. 10868

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 283 intitulé "REGLEMENT POURVOYANT A L'ECLAIRAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITE ET A LA FOURNITURE DE L'ELCTRICITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 1er MAI" 1950" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10869

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 283 intitulé "REGLEMENT POURVOYANT A L'ECLAIRAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITE ET A LA FOURNITURE DE L'ELECTRICITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 1er MAI 1950" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Geo. Emile Fréchette: Réclamation, dégelage de l'aqueduc.
Arthur Pellerin: Ouverture de rue DeGrandmont.
Mc Call Frontenac: Demande permis pour réservoirs et pompes.
Arthur Gingras: Demande conduite principale, rue St-Irenée.
Requête: Résidants des rues Montplaisir, Bellerive et St-Léon contre zonage.
Requête: Propriétaires lots vacants et habitation le long des rues des Erables; contre le rétrécissement de rue des Erables à 50'.
Fédération Nationale des employés Municipaux du Canada Inc. Fonds de pension.
Requête: Cloutier Autobus. Régie des Transports et communications.
Jos. Lanouette: Rue Notre-Dame, réparation.
Charbonnerie Champlain: Achat de terrain pour installation de réservoirs à l'huile à chauffage. Remis prochaine séance.
Fraser & Magny: Achat de terrain, porcherie.
Maurice Bellemare M. A. L.: Versement $ 300.00 pour approches Pont Duplessis.
Laurent Langis: Comité secours sinistrés Rimouski et Cabano.
Règlement 283: Lectures, éclairage et électricité, services municipaux

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 6ième jour de juin 1950, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient p présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10870

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 mai 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10871

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 24,859.88 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 31	1,268.98	Paie No. 33	2,019.50
Authographic Reg. Syst.	64.48	Ban. Can. Nationale	116.49
Ban. Can. Nationale	18,481.51	Henri Béliveau	2.00
F. X. T. Berlinguet	91.00	Can. Germicide	13.13
Cham. Comm. Sénior	250.00	Champ. Air service	2.50
Cie Const. Dollard	77.92	Cité du Cap	5.55
Cité du Cap	15.00	Cité du Cap	10.48
Cité du Cap	25.55	Alcide Demers	54.85
Jac. Descoteaux	2.88	Valère Dubois	10.44
Garage Arseneau	2.50	Jos. Gauvin & Fils	26.98
Laplante Petroleum	9.24	Ass Chefs Police et P.	5.00
Foyer du Peintre	26.38	L. Lemay	28.87
Le Nouvelliste	16.96	J. Edm. Loranger	15.00
Mayer Sealing Devices	9.10	J. T. Nadeau	4.19
Shawinigan W & P	996.42	Shawinigan W & P	13.24
Bell Téléphone Co	57.21	Nichols Chemicals	7.79
3-Riv Chevrolet	5.87	United Auto Parts	30.39

Suite au verso

Résolution No. 10871 - Les Comptes - Suite.

Vaugeois Auto spring	16.44	Philippe Verrette	10.97
Hon Trés de la Prov	535.07	M. Marchand	20.00
Et. Leclerc	10.00	Anatole Gélinas	200.00
Union Musicale	300.00		
			$ 24,859.88

Adopté.

Résolution No. 10872

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les documents en rapport avec le nouveau tarif de $ 5.00 au lieu de $ 1.00 le tout suivant entente signée avec la dite Compagnie C. P. R. en date du 10 août 1943.

Adopté.

Résolution No. 10873

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil désirant rencontrer les autorités de la Cie de Transport St-Maurice, demande que ces derniers viennent rencontrer les membres du Conseil de la Cité à une date qui serait fixée à la satisfaction des parties intéressées.

Adopté.

Résolution No. 10874

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil désire rencontrer les autorités de la Cie Electro Refractories & Alloys (Canada) Limited au sujet d'une requête concernant certaines nuisances contenues dans la dite requête.

Adopté.

Résolution No. 10875

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada, construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 31 mai 1950 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord I. C., gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de la municipalité, le tout cependant aux conditions qui sont énumérées dans un mémo du Gérant de la Cité en date de ce jour.

Adopté.

Résolution No. 10876

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Cie The Bell Téléphone Co'y de déplacer un ancrage situé en face de 14 Bellerive et à 95 Du Sanctuaire M. D. Cyrenne.

Adopté.

Résolution No. 10877

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU qu'un permis soit accordé à la Compagnie McCall Frontenac pour l'installation de réservoirs à essence souterrains, en suivant les recommandations du gérant de la Cité, lesquelles recommandations sont basées sur le règlement municipal No. 156.

Ces réservoirs seront installés à la Station de Service de la Compagnie, sur le rue Fusey, près de Thibeau.

Adopté.

Résolution No. 10878

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer trois lampes de 400 C. P. sur la rue Dorval, au Nord-Ouest du Boulevard Ste-Madeleine en remplacement des 100 C. P. déjà installées. Aussi remplacer les lampes au nombre de 3 (100 C. P.) par des 400 C.P. sur la rue Thibeau entre la rue Fusey et la rue Turmel.

Installer 1 lampe 100 C. P. coin Herlin & Lemoyne.
Installer 1 lampe 100 C. P. rue St-André coin Thibeau.
Installer 1 lampe 400 C. P. rue DesOblats, entre Loranger et Ste-Madeleine.
Echanger 1 lampe 100 C. P. pour 1 400 C. P. coin sud de Rocheleau et Loranger.

Adopté.

Résolution No. 10879

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit respectueusement priée de bien vouloir avancer à cette Cité une somme de $ 30,000.oo en attendant la vente des obligations du même montant lesquelles obligations seront émises sous l'autorité du règlement No. 282.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant de $ 30,000.oo.

Adopté

Résolution No. 10880

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à verser la somme de $ 18.oo à tous les constables, sergents, lieutenant ainsi qu'au Chef de Police et aux collecteurs d'aqueduc, pour l'achat de chaussures pour l'année 1950.

Le tout sera sous le contrôle du Chef de Police, M. Gilles Baribeau.

Adopté.

Résolution No. 10881

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que MM. LaHaye, Duguay, Lemarier, Vivier, soient et sont par les présentes nommés pour faire la révision de l'évaluation total du Comté de Champlain, en vue d'une répartition pour réparations à être faites au Bureau d'Enrégistrement du Comté de Champlain.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10882

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS CERTAINES PARTIES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour de juin 1950.

(Signé) Jean Paul Lavergne, échevin de la Cité.

Résolution No. 10883

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 284 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR FAIRE DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS ETC." soit et est par les présentes, adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10884

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 284 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR FAIRE DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS ETC." soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 10885

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les mardi et mercredi les 27ième et 28ième jours du mois de juin 1950, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de cette municipalité sont et seront appelés à se prononcer sur le dit règlement.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Affaires municipales: Règlement No. 283 accepté.
Commission municipale: Approbation de 2 emprunts au montant de $ 1,800.oo et $ 4,300.oo.
Ministère de la Voirie: Réfection route No. 2 et partie Thibeau.
Ministère Travaux Publics: Hon Roméo Lorrain lettre d'appréciation.
Demande de trottoirs: propriétaires de la rue Dussault.
Cie Transport St-Maurice: Autorisation par Régie de ne plus vendre 20 billets pour $ 1.oo.
Requête: propriétaires des rues Herlin et Leduc. fermeture de la rue Mgr Cloutier.
Requête de citoyens demandant d'éliminer fumée et senteur Réfractories & Alloys.
A. Carroll: Achat de terrain rue DeGrandmont. Vétéran.
Demande de permis deconstruction de M. Omer Bélanger.
Bureau d'Enrégistrement. Nomination de 3 membres pour faire évaluation totale du Comté de Champlain.
Gilles Baribeau: demande d'être délégué à la convention des Chefs de Police à Sherbrooke.
Lajoie & Lajoie: Avis légal, Re: patates frites.
Requête: propriétaires rue Rocheleau. Re: pavage de la dite rue sur toute sa largeur.
Bell Téléphone: demande permission de placer câble et ancrage souterrain sur partie de rue Notre-Dame.
Requête: Citoyens des rues Brunelle et Dorval. Re: construction de trottoirs.
Mtre Yves Gabias: Abandon de réclamation de la part de St-Maurice Transport.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire

Le Greffier.

-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu etb place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 19ième jour du mois de juin 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevibs J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Meire au fauteuil.

Résolution No. 10886

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 juin 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10887

Proposé par l'échevin J. P. Laverġne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,537.86, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 34	1,723.55	Paie No. 36	1,985.25
Auto Electric	23.91	Ban Can Nationale	18.00
F. Beaumier	50.00	Bur d'enrégistrement	30.25
Can Iron Foundries	304.22	Can Bitumuls	622.80
Can Gen Electric	35.54	Can Ludlow Valve	16.53
Can Oil Co.	519.40	C. P. R.	2.00
Cie Bois St-Laurent	45.16	Cie Const Dollard	38.50
Cie Const Dollard	14.00	Cie Graviers Mt-Carmel	4.96
Cie Huile P-Mass	340.98	Cité du Cap	9.75
Cité du Cap	9.30	Délisle Auto	259.84
E. L. Duplessis	15.00	Fonderie St-Maurice	1,364.67
Francis Hankin	11.91	Les Frs Lebrun	1.80
P. A. Gouin	35.52	Geo. Héroux	6.25
Imperial Oil	38.44	Imp. St-Patrice	338.32
J. A. Labelle	63.00	Lalancette Electric	11.42
Alp. Lamarre	50.00	J. B. Lanouette	1,950.00
L. Lemay	29.36	Roger Lord	150.00
Lynn McLeod	104.78	Massicotte & Arcand	7.52
H Massicotte & Fr.	2,591.20	Léon Méthot C. R.	234.00
Eug. Montambeault	36.00	T. J. Moore	3.25
Mueller Ltd.	162.51	Northern Electric	36.23
Quincaillerie Rochefort	29.49	Richard Rioux	41.80
I. Rochefort & Al.	2,000.00	Ronéo Co of Canada	8.80
Ronéo Co. of Canada	127.50	Roy Auto	9.53
Soc. St-Jean-Bte	250.00	Shawinigan W & P	14.18
Shawinigan W & P	464.23	Studio Hébert	10.00
L. G. Therreault	8.40	Maurice Thompson	12.00
Chs Turcotte	6.81	Mère St-Valma	35.00
Zouaves du Cap	200.00	Front Ouvrier	25.00
			$ 16,537.86

Adopté.

Résolution No. 10888

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU qu'un permis soit accordé à "SUPERTEST PETROLEUM CORP. LTD." pour l'installation de réservoirs à essence et d'une Station de Service sur la rue Thibeau, suivant les exigences du règlement municipal.

Adopté.

Résolution No. 10889

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Qu'un permis soit accordé à M. P. Boisclair pour l'installation d'un réservoir à gazoline sur sa propriété No. 272 rue St-Laurent. Le dit réservoir contiendra 500 gallons et sera muni de pompe moderne et sera installé suivant les exigences du règlement municipal et à 5 pieds min. de la ligne sud du lot, d'après un croquis fourni. Le dit réservoir sera enterré à 2 pi. min. au dessous de la surface du sol. Cette installation est et sera pour fins de son commerce seulement.

Adopté.

Résolution No. 10890

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire la sous-structure de la rue Loranger, pour la partie située entre la rue Rocheleau et la rue Dorval.

Adopté

Résolution No. 10891

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 549 ainsi que la resubdivision des lots Nos. 16, 17 et 18 du lot primitif No. 549, le tout tel que préparé par M. R. H. Houde A. G., en date du 12 juin 1950.

Adopté.

Résolution No. 10892

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire ouvrir les rues dans la moitié sud du cadastre appartenant à la Coopérative "PIERRE-BOUCHER".

Adopté.

Résolution No. 10893

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer des poteaux aux endroits suivants:-

1 - poteau rue Dorval, entre les numéros 192 et 194. Déplacer sur la ligne de lot.
1 - poteau, coin Beauchemin & Fusey.
4 - poteaux, Boulevard Duplessis, entre le lot No. 131 et 139. (P-407).
1 - poteau, rue Des Oblats, en face du numéro 64; aussi un ancrage situé dans le Parc Des Oblats.

Adopté.

Résolution No. 10894

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire un raccordement de l'égout de la rue St-Pierre à l'égout de la rue Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 10895

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil prie les Curés des diverses paroisses du Cap-de-la-Madeleine, d'agréer leurs plus sincères félicitations pour la bonne pensée d'organiser une démonstration religieuse au Sacré-Coeur et souhaite et demande à ce que cette manifestation se déroule chaque année.

Adopté.

Résolution No. 10896

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Son Honneur le Maire à proclamer samedi le 24 juin 1950 jour de fête civique et invite tous les établissements industriels et commerciaux à fermer leurs portes ce jour-là.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10897

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DE CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de juin 1950.

(Signé) Jean Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Ministère de la Santé: Plans extensions aqueduc et égouts approuvés.
Affaires Municipales: Approbation du règlement 282 au montant de $ 30,000.oo
Servantes Jésus-Marie: Demande de poser mur de base à clôture
Sterling Shirts: Moyen d'abatre poussière qui envahit bureaux
Subdivision et resubdivision de certains lots du cadastre 549 par R. H. Houde A. G..
R. A. Webber: Re: Appointement avec Conseil
St-Maurice Transport: Re: Appointement avec Conseil
Louis Boulianne: Avis tenant Cité responsable de violence sur sa personne.
Madame H. E. Brunelle: Remerciements Re: Résolution sympathies
Jean Paré: Re: Conseil de Montréal pour la PAIX
J. G. Kelly: Re: Permis de construction. A l'étude
Etat des recettes et déboursés pour le mois de mai 1950
Arthur Doucet: Charbonnerie Champlain. Permis pour réservoirs à l'huile.
Philippe Boisclair: Permis pour réservoirs à gazoline et pompe
C. E. Rouette: Supertest Petroleum. Permis pour Station de Service et réservoirs.
Requête: Re: Pavage de la rue Loranger
F. Binette: Réclamation de $ 50.oo pour ouverture d'un chemin sur sa terre.
Arthur J. Hill: Concernant permis pour "CHRISTIAN BRETHREN CHURCH".

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire
Jean Paul Lavergne
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 26ième jour du mois de juin 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, Paul Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire, M. l'échevin J. P. Lavergne au fauteuil.

Résolution No. 10898

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 19 juin 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10899

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,908.30 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 35	4,130.55	Paie No. 38	4, 130.55
L'Avenir	5.60	Baillargeon Express	1.87
Carrière 3-Riv.	574.85	Cité du Cap	35.00
Cité du Cap	7.14	Cité du Cap	9.75
Cité du Cap	8.87	Garage Charest	123.21
Cie Const Dollard	2.25	Cie Huile P-Mass	32.54
Emile Fréchette	6.95	Jos Lanouette	50.00
Lacasse Lord	50.00	Ministère Santé	52.00
Marcel Robert	78.00	R. Rochefort	13.90
Shawinigan W & P	147.39	Shawinigan W & P	45.88
Jude Toupin & Al.	252.00	Bon Parler Francais	75.00
Club Richelieu	50.00	Féd. Gardes Par. du Canada	25.00
			9,908.30

Adopté.

Résolution No. 10900

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Joséphat Boucher, une servitude dans la ruelle reliant les rues Vachon & Boucher, portant le No. cadastral 416.587.

Cette servitude est pour la construction et la maintenance de tuyaux d'égouts et d'aqueduc.

Adopté.

Résolution No. 10901

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le gérant de la Cité soit autorisé à faire installer une conduite d'eau temporaire à M. Geo. Godin (Rue De Grandmont) ainsi qu'à M. Auguste Tessier, rue Vaillancourt

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Raoul Fortin: Re: Gardes Paroissiales du Canada, demande d'octroi.
Bell Téléphone: Réponse à résolution 10876 déplacement d'ancrages
Roméo Lorrain: Ministre Travaux Publics. Octroi $ 30,000.oo pour système d'alarme de la Cité, pas prévu par la LOI.
Bell Téléphone: Enfouissement câbles souterrain rue Caron terminé.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 3ième jour de juillet, 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10902

Proposé par l'échevin M. Duguaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 juin 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10903

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 32,169.74, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Bell Téléphone Co.	59.72	H. L. Blachford	147.23
Gilles Baribeau & Al.	24.55	Clarendon Hôtel	37.18
Cie Const Dollard	105.00	H. Desfossés	1,375.00
Paul Duchamme	11.04	J. L. Fortin Ltée	9.00
Prof O. Hudlot	112.50	J. P. Lavergne & Al.	60.00
L. Lemay.	29.71	Jos. Edm Loranger	20.00
Massicotte & Arcand	5.00	Le Nouvelliste	4.64
Studio Hébert	10.00	Shawinigan W & P	17.46
Shawinigan W & P	1,003.67	Shawinigan W & P	429.40
Ths. Vivier	26.00	J. A. Labelle	439.53
Ban Can Nationale	26,015.66	Paie No. 39	2,122.45
F. Beaumier & Al.	105.00		

Adopté $ 32,169.74

Résolution No. 10904

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. C. N. DeGrandmont, Chs O. DeBlois, Geo. Deblois et Emile Carignan, une rue temporaire de 25' de largeur pour permettre de faire un débouché à la rue Des Vétérans vers le Nord-est avec promesse de la part des propriés intéressés de céder la largeur de 66'; étant le prolongement de la rue Des Vétérans vers le N-E, lorsque celle-ci sera libérée du droit de servitude quin existe en faveur du Bell Téléphone Co'y of Canada.

Cette résolution est sujette à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

Résolution No. 10905

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. C. N. DeGrandmont, Geo. DeBlois, Charles O. DeBlois et Emile Carignan, les rues suivantes:-

Boulevard DeGrandmont sur une largeur de 66' du cadastre 143 à aller vers le Nord-est jusqu'à la rue St-Maurice.

Rue Latreuille, sur une largeur de 66' du cadastre 143 à aller vers le Nord-est jusqu'au cadastre 118 exclusivement.

Rue Thomas Wark de 58' de largeur à partir de la rue Du Sanctuaire jusqu'au terrain appartenant à M. Jos. Edm. Loranger.

Rue Du Sanctuaire sur une largeur de 66' du Boulevard Ste-Madeleine jusqu'à la rue Latreuille.

Rue Favrelle sur une largeur de 45' parallèle entre les rues Thomas Wark et Latreuille de la rue Du Sanctuaire jusqu'au terrain de M. Jos. Edm. Loranger.

Le tout à la condition que les taxes municipales et scolaires soient enlevées pour l'année passée et les années ultérieures.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de donation de rues après que le dit contrat aura été préparé par le Notaire Paul Boucher et soumis à ce Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 10906

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 3 juillet 1950, dont le but est de se former en association sous le nom de "L'ASSOCIATION DE JEU DE CROQUET STE MADELEINE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Le siège d'affaires de cette association sera situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 10907

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 3ième jour du mois de juillet 1950, dont le but est de se former en association sous le nom de "CLUB DE SKI DU CAP DE LA MADELEINE SKI CLUB" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Le siège social de cette association sera situé sur la rue Vachon au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 10908

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la clause No. 8 des règlements Nos. 282 et 284 soit et est par les présentes abrogée et annulée et remplacée par la suivante:-

"Les dites obligations pourront, sous l'autorité du Chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés."

Adopté.

Résolution No. 10909

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que M. l'échevin Gaspard Vivier, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

Résolution No. 10910

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit et est par les présentes autorisée à changer les lampes de 100 C.P. par des lampes de 400 C. P. sur les rues St-Philippe, Loranger et Du Moulin autour du Parc de l'Etang du Moulin.

Adopté.

Résolution No. 10911

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit et est autorisée à installer:-

1 - lampe 100 Watts, 11le rue au N-O de Radnor.
1 - lampe 400 C. P., coin Beauchemin & Rousseau.
1 - lampe 100 Watts, rue Carignan, entre St-Georges & Rocheleau.
1 - lampe 100 Watts, coin Longval & Célina.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 10912

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE DEUX LIGNES PARALLELES ETANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE LATREUILLE VERS LE N-E".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour du mois de juillet 1950.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 10913

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le gérant soit autorisé à faire les travaux d'égout sur la rue St-Maurice le tout en conformité avec le contrat de donation de rue de M. I. DeGrandmont.

Adopté.

Résolution No. 10914

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

Suite à page suivante

ET RESOLU que ce Conseil consent à louer à M. Arthur Doucet, une pointe (Sud-est) du lot de subdivision No. 1248 du lot primitif No. 387, et ce, pour le prix de $ 1.oo par année pour une période de 5 années, avec clause que, s'il y a force majeure, après avis de 3 mois, la Cité mettra fin au présent contrat. La pointe est montrée sur un croquis fourni par M. Doucet.

M. Doucet s'engage de payer les taxes municipales et scolaires sur ce dit terrain.

Un contrat notarié en bonne et due forme devra être signé par M. Doucet, lequel sera préparé par le Notaire Jérôme Loranger N. P., et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer après que le dit contrat aura été soumis au Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 10915

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 285 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10916

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 285 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Rapport de la votation du règlement No. 284, Travaux publics $ 82,000.oo.
Albert Bertrand: Demande d'achetr terrain pour construction Vétéran.
Requête; Association, Re: jeu de croquet.
Requête: Association, Club de ski.
Wilfrid Morin: Demande gravelle pour passage de cour.
J. Banville: Offre de vendre Clavigraphe électrique. I. B. M..
Département Transport Ottawa: Requiert clôture à être érigée par la Cité sur le lot 420.
Conrad Vaillancourt: Offre de donner à Cité rue St-Georges. 100'
Paul Ross: Demande d'enlever poteau de Shawinigan Face à son entré
J. Goodacre: Offre de renouveller plaques de traffic.
M. Turgeon: Commission Municipale, concernant clause 8 de nos règlements d'emprunt.
Offre de donation de rues par MM. DeGrandmont DeBlois et Carignan
Demande par MM. DeGrandmont, DeBlois et Carignan de creuser fossés
Arthur Doucet demande de louer pte de terre lot 1248 du 387.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irénée Rochefort
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17ième jour de juillet 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P.,MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10917

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 juillet 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 10918

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,568.36, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 37	$ 2,029.75	Paie No. 40	$ 2,646.80
Paie No. 41	4,130.55	Paie No. 42	1,381.68
G. Baribeau	75.00	J. E. Biron	50.00
Cité du Cap	23.63	Cité du Cap	24.00
Cité du Cap	10.18	Cité du Cap	10.71
Cité du Cap	22.29	Cité du Cap	11.07
Prof. O. Hudlot	112.50	A. Loranger et Al.	74.00
Lacasse Lord	50.00	Jos. Lanouette	50.00
Roger Lord	150.00	J. A. Labelle	28.80
J. A. Labelle	24.00	Hon Trés Provincial	238.40
I. Rochefort, Maire	25.00	Retraites Fermées	400.00
			$ 11,568.36

Adopté

Résolution No. 10919

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mme Emile Halin, une rue partant de la rue Thibeau en gagnant vers le Nord-est, sur toute la profondeur des cadastres 416 et 418, et ayant une largeur de 60' M. A., le tout sujet à l'approbation du Ministère des Affaires municipales.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à rédiger le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté

Résolution No. 10920

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire installer une conduite d'aqueduc temporaire sur la rue St-Irenée, pour M. Arthur Gingras.

Adopté

Résolution No. 10921

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil décrétant l'ouverture de la rue Normand, autorise le Gérant de la Cité à procéder immédiatement à l'ouverture de la dite rue sur toute sa longueur,

Adopté

Résolution No. 10922

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire une extension d'égout sur la rue Bellerive au Nord-ouest de la rue Fusey sur une longueur supplémentaire de 500', le tout sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

Résolution No. 10923

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le plan montrant une partie des lots 387-2277 et 387-1614, du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, fait et préparé par M. Roger Gélinas A. G., en date du 19 juin 1950, soit et est par les présentes accepté.

Adopté

Résolution No. 10924

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à reconstruire la conduite d'eau de 4" en acier galvanisé conduisant à l'usine de la Consolidated Paper Corporation Limited (Ile de la Potherie).

Adopté

Résolution No. 10925

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de cession d'une servitude d'aqueduc et d'égout entre M. Joséphat Boucher et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Résolution No. 10926

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets le décès de Monsieur Guy Beaumier, de Shawinigan Falls, fils de M. Rosario Beaumier et neveu de M. Fortunat Beaumier, greffier de cette Cité.

Ce Conseil offre donc aux familles Beaumier, leurs plus sincères sympathies à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté

Résolution No. 10927

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec regrets, la mort de M. Philippe Verrette, ancien propriétaire et résidant de cette Cité pendant de nombreuses années.

Ce Conseil se joint donc à la population pour offrir aux familles Brousseau et Verrette, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES:

Requête: Contribuables de StOOdilon demandant démission de l'échevin Duguay.
Association Forestière du St-Maurice demandant octroi.
Mtre Lucien Comeau, procureur de J. G. Kelly. Re: Permis de construction.
Révérend Arthur Brunelle. Re: Cirque.
FRançois Marchand: Permission de sortir sur le Parc du centre s'il bâtissait.
F. X. T. Berlinguet A. G.: Subdivision 387-2318 à 2347. Re: Rue St-Léon. Etude.
Demande permis de construction Re: Abel Marcotte, à l'étude.
Demande permis, Paul Lemire Re: Kiosque pour taxi. Etude.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 24ième jour du mois de juillet 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10928

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 juillet 1950, soit et est par les présntes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10929

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 20,806.38 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 43	$ 2,361.75	Paie No. 32	$ 4,130.55
Paie No. 44	4,064.55	Ass Fanfares Ama.	40.00
Auto Electric Ltd	19.90	Aux Fins Gourmets	6.00
P. V. Ayotte	6.18	Baillargeon Express	7.19
Gilles Baribeau	34.80	Battery Electric Serv.	7.04
Can Iron Foundries	1,922.07	Can Oil Companies	593.60
Carrière St-Maurice	24.46	Champlain Express	9.28
Garage Charest & Fr.	6.02	Cité du Cap	9.96
Cité du Cap	9.33	Cité du Cap	9.90
Nos Droits	5.88	Drummond McCall Co	35.09
Ernest L Duplessis	15.00	Dussault Serv.station	5.00
Fonderie St-Maurice enrg	592.46	Foyer du Peintre	10.05
Jos Gauvin & Fils	14.37	P. A Gouin enrg	39.23
General Steel Wares	27.54	G A Gruninger & Fils	101.76
Geo. Héroux	6.14	A. Cç Horn & Co Ltd	21.25
Imp. Oil Co.	29.51	Imp. St-Patrice	83.82
International Water Sup.	2,000.00	Lajoie & Lajoie Av.	23.00
L. Lemay	29.78	Jos Edm Loranger	10.00
Lynn McLeod	5.15	Mueller Ltd	27.73
Northern Electric	17.96	Eméry Panneton	20.00
Photographic Surveys	216.00	Produits Bois Castor	14.75
Pressure Pipe Co	671.14	Roy Auto	4.98
Shawinigan W & P	30.31	Shawinigan W & P	26.45
Soc St-J-Bte rég. 3-Riv	250.00	Hon Trés. Provincial	2,314.47
Chs Turcotte garage	3.78	H Massicotte & Fr.	865.20
Canipco Chapter Jos Bourdage	25.00		
			$ 20,806.38

Adopté

Résolution No. 10930

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé /ar l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte, à la demande de M. Ernest L. Duplessis A. G., l'annulation des lots de subdivision 39 à 43 inc., 75 à 87 inc. et 88 à 106 inc., du cadastre No. 122 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Résolution No. 10931

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la nouvelle subdivision du cadastre No. 122, telle que montrée à un plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis en date du 1er mars 1950.

Adopté

Résolution No. 10932

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Peter Christofferson, une partie de terrain d'une largeur de 66' devant servir au prolongement de la rue Latreuille, au Nord-est de la rue St-Maurice, et ce, suivant engagement signé par ledit Chrsitofferson, en date du 17 juillet 1950.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à, préparer un contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer.

Adopté

Résolution No. 10933

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. A. Guillemette, parties des lots 31 et 32 du cadastre 118, d'une largeur de 66' et devant servir au prolongement de la rue Latreuille, et ce, suivant engagement signé par MM. Guillemette, C. N. DeGrandmont et Geo. DeBlois, en date du 17 juillet 1950.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer.

Adopté

Résolution No. 10934

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que tout propriétaire de taxi soit tenu de prendre une assurance protégeant ses passagers; et que la dite résolution soit soumise au Sous-Ministre des Affaires municipales pour approbation.

Adopté

Résolution No. 10935

Prpposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ATTENDU QUE la coopérative "LA FAMILLE" a fait depuis deux ans l'acquisition de terrain sur les lots 171 et 387, entre les rues Latreuille et St-Régis;

ATTENDU QUE la dite coopérative désire céder à la Ville, des rues à même les terrains achetés, soit les rues: Bellerive, au Nord de Montplaisir; Bellemare, de Bellerive à St-Léon; Ste-Marie, de Bellemare à Latreuille. (moins la propriété de M. Bernier).

IL EST RESOLU que la Cité accepte ces rues pour le montant de $ 1,000.oo.

Ces rues ayant 50' de large, ce Conseil demande au Ministre des Affaires municipales d'en approuver l'ouverture.

Si approuvé, le Notaire Jérôme Loranger est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer.

Adopté

Résolution No. 10936

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Cité accepte de M Conrad Lafrance, une partie de terrain de 50' par 200' pour l'ouverture de la rue Ste-Marie, au prix de $ 500.oo.

Le Notaire Jérôme Loranger est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer.

Adopté

Résolution No. 10937

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Cité accepte de MM.Albert et Maurice Savard de faire du terrassement sur leur terrain de la rue Montplaisir, pour raccoder avec le nouveau profil de la rue et les terrains de la coopérative "LA FAMILLE".

Que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire des travaux de terrassement et à signer une entente au nom de la Cité avec MM. Savard et la coopérative "LA FAMILLE" concernant les conditions dans lesquelles les travaux seront faits.

Adopté

Résolution No. 10938

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil décrète la confection de trottoirs aux endroits suivants:-

Rue Dorval des deux côtés au Nord de Ste-Madeleine.
Rue Brunelle des deux côtés au Nord de Ste-Madeleine.
Rue Rocheleau, côté Ouest, de Toupin à Ste-Madeleine.

Le Gérant de la Cité est autorisé par les présentes à procéder à l'exécution des dits travaux immédiatement.

Adopté

Résolution No. 10939

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU qu'un lot de vétéran soit vendu à M. Roger Lemire, sur le lot P-134, d'après un plan préparé par le Gérant de la Cité.

Le prix de vente sera de $ 1,000.oo. Le Maire et le Greffier devant signer le contrat de vente préparé par le Notaire Jérôme Loranger.

Adopté

Résolution No. 10940

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les signataires de la requête demandant la démission de l'échevin du Qaartier No. 5, M Médard Duguay, soient priés de se présenter au Bureau du Greffier, afin d'assermenter leur signature.

Adopté

Résolution No. 10941

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU qu'aucune annonce ne sera faite par haut-parleur dans les rues de la Cité sans approbation préalable du Chef de Police, et ce, entre les heures de 4.oo heures P. M. à 7.oo heures P. M.. Les annonces commerciales sont prohibées.

Adopté

Résolution No. 10942

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit autorisée à installer 2 lumières de 100 C. P. rue Degrandmont, une lumière de 100 C. P. rue Cardinal Villeneuve et une autre de 100 C. P. rue Mercier, en face de la demeure de M. Jos. Maurais.

Adopté

AVIS DE MOTION No. 10943

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR DECRETER LA FERMETURE DE LA RUE MGR CLOUTIER".

Fait et donné au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de juillet 1950.

(Signé) Médard Duguay, échevin de la Cité

CORRESPONDANCES LUES

C. N. DeGrandmont:Demande annulation de certaines subdivisions du cad.122 suggéré par E. L. Duplessis et acceptation nouvelle subdivision.
P Christofferson et C. N. DeGrandmont donation terrain pour ouverture de la rue Latreuille.
J. A. Guillemette, C N DeGrandmont et Geo. DeBlois donation de terrain pour ouverture de la rue Latreuille.
Ferdinand Binette: Réclamation
Rév Donat Picotte Curé Ste-Famille Re: Congrès pour la Paix.
Oren Wedge, Roméo Toupin et Rosaire Couture. Assurance taxi.
Requête pour ouverture rue St-Léon entre Montplaisir et Latreuille et Bornage.
Requête demandant de maintenir M. Duguay en fonction expiration terme.
Rév Lucien Gélinas Curé St-Eugène demande prolongement rue St-Alphonse.
Comm. Municipale, approuve emprunt $ 82,000.oo No. 284.
Affaires municipales approuve emprunt $ 82,000.oo No. 284.
Affaires municipales; lettre du Sous-Ministre à Son Honneur le Maire le remerciant de la façon aimable dont il fut reçu lors de visite au Cap.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire

J. H. Beaumier
Le Greffier

5-15

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 7ième jour du mois d'août 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10944

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24ième juillet 1950, soit et est par les présents adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 10945

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 40,344.18 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 45	2,779.80	Paie No. 46	2,834.86
Paie No. 47	4,130.55	P. V. Ayotte	3.09
Ban. Can. Nationale	30.00	Ban. Can. Nationale	16,414.48
Bur. Enrégistrement	28.15	Bur. Enrégistrement	23.25
Bien-Etre	16.64	Bell Téléphone	63.53
Can, Bitumuls	21.81	Carrière 3-Riv.	1,942.42
Cité du Cap	9.42	Cité du Cap	9.99
Cité du Cap	10.10	Cité du Cap	20.00
Conseil Ports Nation.	2.00	Cossette & Jacob	52.88
Délisle Auto	249.07	Omer Deserres	38.37
Ernest Duplessis	15.00	H. Desfossés	1,100.00
Garage Arseneau	15.83	Garage Arseneau	4.35
Garage Charest	27.21	Gouin Lumber	68.50
Francis Hankin	488.04	Prof O. Hudlot	112.50
Geo. Héroux	11.18	Dr Pierre Hubert	3.00
Imp. Oil	39.93	Kimball Auto	57.86
Cie Bois St-Laurent	214.81	Cie Bois St-Laurent	101.73
Cie Const. Dollard	98.82	Cie Const. Dollard	56.50
Cie Huile P-Mass	249.93	L. Hç Laplante	14.45
L'Avenir	33.60	Foyer du Peintre	1.19
Guide du Peintre	4.76	L. Lemay	7.17
Le Nouvelliste	60.00	Hon Trés de la Prov.	329.59
Hon Trés de la Prov.	1,147.29	R. Lord	150.00
Union Municipalités	596.10	Claude Malouin	12.00
Marchand & Frère	48.72	L Massicotte Ltée	155.83
H Massicotte & Fr.	2,445.22	H Massicotte & Fr.	104.74
Montreal Blue Print	19.83	Montreal Blue Print	2.31
J. T. Nadeau	11.90	J. T. Nadeau	128.55
J. A. A. Richard	218.94	Quincaillerie Rochefort	162.24
Roland Rochefort	31.85	Röland Rochefort	1,449.61
Roy Auto	21.27	Salon du Meuble	139.05
Studio Hébert	10.00	L. G. Therreault	31.80
L. G. Therreault	49.05	Shawinigan W & P	1,016.91
3-Riv. Chevrolet	64.41	Chs Turcotte	7.20
Valois & Fils	3.00	Chevaliers Colomb	20.00
Union Musicale du Cap	500.00		
			$ 40,344.18

Adopté.

Résolution No. 10946

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité M. Roger Lord I. P. soit et est par les présentes autorisé à faire le terrassement de la rue DeGrandmont pour la partie située en frontage des lots appartenant aux soussignés d'une requête en date du 5 août 1950. (Anciens lots de M. Louis Godin).

Le Gérant est aussi autorisé à donner le niveau officiel de la rue afin de permettre à ces MM. de se guider pour la construction de leur résidence respective.

Adopté

Résolution No. 10947

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'acheter de M. Pierre Luc Rochefort, tout le terrain nécessaire au prolongement vers le Sud-ouest de la rue DeGrandmont, et ce, pour le prix de $ 200.oo comptant.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte d'achat lequel devra être lu en Conseil à une séance ultérieure.

Adopté

Résolution No. 10948

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le plan du cadastre 387 subdivision 2318 à 2342 inclus, fait et préparé par M. F. X. T. Berlinguet A. G., en date du 4 août 1950, démontrant la rue St-Léon, d'une largeur de 40 pieds, soit accepté.

Adopté.

Résolution No. 10949

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte conformément à la clause 16-A, de la loi 1934, le prolongement de la rue St-Léon, au N-O de la rue Thuney, sur une longueur de 701' et d'une largeur de 40' M. A., tel qu'indiquée sur un projet de plan fait et préparé par M. F. X. T. Berlinguet A. G en date du 4 août 1950 et portant le No. 387-2330, ainsi que la rue Pâtry d'une largeur de 50' indiquée par le No. 387-2343 sur 190' de longueur.

Adopté

Résolution No. 10950

Proposé par l'échevin M. Dugaay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil approuve le plan de subdivision d'une partie des lots primitifs Nos. 551 et 560, plan préparé par M. J. M. O. Lachance A. G., en date du 25 juillet 1950.

Adopté

Résolution No. 10951

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de THE MODEL PLAN DEVELOPMENT CORP., les rues indiquées à un plan préparé par M. J. M. O. Lachance en date du 25 juillet 1950 et étant indiquée comme étant les lots de subdivision Nos. 4, 5 et 21 du lot primitif No. 560; et les lots de subdivision Nos. 8, 13, 14, 21, 22, 29, 41, 42 et 72 du lot primitif No. 551.

Adopté

Résolution No. 10952

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Geo. DeBlois et C. N. DeGrandmont, une partie de terrain de 66' de largeur à être prise sur les cadastres 115 et 116 et devant servir au prolongement de la rue Latreuille, jusqu'à la ligne du cadastre 114 appartenant à M. Jos. Edmond Loranger.

Que le Notaire Paul Boucher N. P. soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer.

Adopté

Résolution No. 10953

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU qu'un lot de vétéran soit vendu à M. James M. Parks sur le lot primitif No. 134 d'après un plan préparé par le Gérant de la Cité.

Le prix de vente est fixé à $ 1,000.oo. Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente lequel sera préparé par le Notaire Jérôme Loranger N. P..

Adopté

Résolution No. 10954

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé parb l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis de construction à MM. Cheney et Fils Limitée pour le compte du Département de la Défence Nationale, sur le terrain de l'Aéroport, le tout suivant la demande en date du 4 août 1950 et un croquis attaché à la dite demande.

Adopté

Résolution No. 10955

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire un prolongement d'égout sur la rue DeGrandmont sur une longueur approximative de 2000'.

L'ECHEVIN VIVIER DEMANDE LE VOTE

POUR : J. P. Lavergne, M. LaHaye, M. Duguay, P. Lemarier.
CONTRE : J. H. Bruneau, G. Vivier.

Adopté sur division

Résolution No. 10956

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire un prolongement d'aqueduc et d'égout d'environ 150 pieds au Nord-ouest de la rue du Parc.; le Gérant est aussi autorisé à donner les niveaux de la rue afin de permettre à MM. Laperrière et Halley d'y construire les vingt-six lots que ces MM. ont achetés de M. J. Alp. Tanguay.

Adopté.

Résolution No. 10957

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer la convention entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la Compagnie Shawinigan Water & Power concernant l'éclairage des rues et électricité pour services municipaux pour une période de 5 années à cpmpter du premier jour du mois de mai 1950, le tout tel que préparé par le Notaire Paul Boucher N. P. et tel que lu en Conseil ce jour.

Adopté

Résolution No. 10958

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire un prolongement d'aqueduc et d'égout sur une distance approximative de 700' pour desservir des vétérans, MM. Lafrenière, LeBel, Buist, Lefebvre, Dion, sur la 111ième rue.

Adopté

Résolution No. 10959

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte d'échange entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et M. Conrad Vaillancourt moyennant une somme de $ 300.oo en faveur de M. Vaillancourt. La Cité cède à M. Vaillancourt, une lisière de terrain de 100' de largeur par 360' de profondeurétant une partie du No. 143 du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine; en contre échange, M. Vaillancourt cède à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un terrain de forme irrégulière d'une superficie de 42,400', le tout plus ou moins et à mesure anglaise, et étant une partie non-subdivisée du lot primitif No. 134 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Résolution No. 10960

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux de pavage en asphalte par la Compagnie REGIONAL ASPHALT LIMITED, sur les rues suivantes:

Blvd Duplessis, Rocheleau, Ste-Madeleine, Dorval, Rochefort & Boucher; les dits travaux étant tous prévus dans les règlements d'emprunt Nos. 277 et 284.

Adopté

Résolution No. 10961

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à poser des enseignes défendant la circulation des véhicules lourds sur le Blvd Duplessis.

Adopté

AVIS DE MOTION No. 10962

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE CETTE MUNICIPALITÉ".

Fait et donné au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois d'août 1950.

(Signé) Gaspard Vivier, échevin de la Cité.

Résolution No. 10963

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 286 intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE MGR CLOUTIER", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté

Résolution No. 10964

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 286 intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUE MGR CLOUTIER", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

Irène Kirkpatrick
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 21ième jour d'août 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P.,,MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duduay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 10965

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseilmde cette Cité en date du 7 août 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 10966

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,888.16 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 48	2,893.26	Paie No. 49	2,950.41
Paie No. 50	4,130.55	L'Avenir	8.40
Can Iron Foundries	494.28	Can Electric Supply	68.60
Can Oil Company	296.80	Dr Chs Demers	32.00
Cité du Cap	9.50	Cité du Cap	9.87
Cité du Cap	10.00	Cité du Cap	48.72
Demers & Laquerre	320.16	Gagnon & Massicotte	292.31
P. A. Gouin	97.14	Imp. St-Patrice	24.80
Just Equipment	323.05	Francis Hankin	37.26
J. A. Labelle	129.60	J. A. Labelle	42.00
J. Lanouette	50.00	L. Lord	50.00
L. Lemay	29.92	Les Frères Lebrun	1.32
Lefrancois Auto Elec.	12.36	Marchand & Frère	7.67
Massicotte & Arcand	47.35	Dr A Panneton	3.00
Gilles Poirier	15.00	Pressure Pipe Co.	1473.81
P. Luc Rochefort	200.00	Ronéo du Canada Ltée	16.80
St-Pierre & Fils	6.90	3-Riv. Chevrolet	6.75
Ray. Veillette	107.03	Thomas Vivier	8.00
Cité du Cap	1,494.10	Le Comptoir d'Ass. Enrg	139.44
			$ 15,888.16

Adopté

Résolution No. 10967

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un nouveau contrat entre la Cité du Cap et M. Abel Marcotte par lequel ee Conseil cancelle le contrat actuellement signé entre les parties plus haut mentionnés et fait un nouveau contrat suivant les clauses acceptées par ce Conseil et M. Abel Marcotte par l'entremise de son Procureur Mtre Jules Provencher, Avocat.

Ledit contrat devra avant d'être signé être soumis à ce Conseil à une séance ultérieure.

Adopté

Résolution No. 10968

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 7 août 1950 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c. Gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de la municipalité le tout cependant sujet aux conditions énumérées dans MEMO du Gérant de la Cité en date du 23 août 1950. Adopté.

Résolution No 10969

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire une extension d'aqueduc et d'égout sur une distance d'environ 150, rue St-Henri vers le N-O.

Adopté.

Résolution No. 10970

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire un prolongement d'aqueduc et d'égout, sur le Rang des Grandes Prairies, côté S-O de la route 19, sur une distance approximative de 500'. La présente résolution est sujette à acceptation par la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 10971

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à refaire l'égout de la rue Loranger entre DuMoulin et DeBlois, c'est-à-dire remplacer l'égout de 6" par un 12" sur une longueur de 225'.

Adopté.

Résolution No. 10972

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 10960 faite et adoptée à la séance du 7 août 1950 soit amendée en y ajoutant après les mots "Rue Boucher" dans le deuxième paragraphe, les mots "Rue Notre-Dame, entre Rocheleau et St-Maurice".

Adopté.

Résolution No. 10973

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 282 concernant un emprunt de $ 30,000.oo soit et est par les présentes amendé en y substituant la date du 1er juillet à celle du premier juin; et les dates du premier juillet et premier janvier, à celles de juin et décembre.

Adopté

Résolution No. 10974

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 4 août 1950 par lequel MM. DeBlois et DeGrandmont annulent les lots de subdivision 32, 56, 59 et 60 du lot originaire No. 116.

Adopté

Résolution No. 10975

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil approuve le plan de subdivision d'une partie des lots originaires Nos. 115 et 116, plan préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 4 août, 1950.

Adopté.

Résolution No. 10976

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette Cité une somme de $ 25,000.oo en attendant la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 284.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Si acceptée par la Banque et approuvée par la Commission municipale de Québec, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Adopté

Résolution No. 10977

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à ajouter sur le rôle d'évaluation, les lots de subdivision Nos. 1 et 2 du lot originaire No. 110, au nom de Canadian Titanium Pigments, lots de subdivision qui ont été omis du dit rôle depuis l'année 1938. La superficie des dits lots est la suivante:-

110-1 - 6,850.00 pieds carrés à $ 0.05 Ev.
110-2 - 20,400 pieds carrés à $ 0.05

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au Trésorier de la Cité pour corriger le rôle de perception ainsi qu'au Secrétaire-trésorier de la Municipalité Scolaire du Cap.

Adopté

Résolution No. 10978

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par les échevins M. LaHaye et G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire soit et est par les présentes autorisé à proclamer mercredi le 23ième jour d'août, 1950, jour de fête civique à l'occasion de la 45ième Exposition de la Vallée du St-Maurice. Ce Conseil invite les industriels, les propriétaires d'établissements commerciaux et les Banques, à fermer leurs portes ce jour-là.

Adopté

AVIS DE MOTION No. 10979

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER PAR OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT ET DE VOIRIE".

Fait et donné au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois d'août 1950.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire les démarches nécessaires pour faire collecter les arrérages de taxe d'eau de ceux indiqués sue une liste en date du 10 août 1950.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Jules Provencher Procureur d'Abel Marcotte Re: terrain P-134 fonderie.
Bell Telephone Company of Canada, prolongation du réseau.
Gérard Désilets, demande l'eau et les égouts.
F. X. Darche, Re: Immondices se répendant sur grève côte publique
Robert Cloutier demande aqueduc et égout Rang des Gdes Prairies.
Mme J. Alcide Beaumier, avis réclamation suit chute sur trottoir.
Edmond Gauthier demande réparation ciment brisé face de chez lui.
Gérard Veilleux réclame $ 175,oo. Cave inondée.
Adélard Clément demande services aqueduc et égouts rue St-Irenée.
Jos Massé réclame $ 65.oo prix d'un complet. Chute dans un trou.
Zép. Beaudet réclame $ 25.oo dommages auto, puisard défectueux.
Etat des recettes et déboursés pour le mois de juillet 1950.
Lecture du Contrat de M. P. Luc Rochefort.
A B Thomson procureur de Mme E Rivard. Cession de terrain pour rue.
P. Lefebvre organisateur cycliste La Tuque-3-Rivières. Trophée.
Electro Refractories Re; R A Webber. Poussière de l'usine.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Gaspard Vivier
Le Maire
J Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 5ième jour du mois de septembre 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. Gaspard Viv ier.

Résolution No. 10969

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 août 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 10970

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 29,794.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 51	2,149.30	Paie No. 52	2,531.21
Paie No. 53	4,090.55	Amicale Anc. S-Coeur	25.00
Ban Can Nationale	15,092.78	Beauchamp & Dufresne	204.00
P. E. Bergeron	19.47	Paul Boucher N. P.	15.30
Can Ludlow Valve	55.52	Carrière 3-R.	1,321.98
Le Comp. d'Ass Enrg	57.24	Alcide Demers	6.40
Deshaies Auto	2.10	Valère Dubois	2.55
Jos Gauvin	7.93	Kimball Auto	133.10
J. A. Labelle	633.60	Cité du Cap	7.77
Cité du Cap	10.50	Cité du Cap	9.90
Cité du Cap	9.94	Lajoie et Lajoie	20.00
Cie Huile P-Mass	420.12	J B Lanouette	40.00
L. Lemay	29.99	Imp. du ROI	41.60
Lynn, McLeod	6.34	Mass. et Arcand	3.50
Mass. et Arcand	43.25	Nos Droits	3.78
Bell Téléphone	126.08	Shawinigan W & P	164.26
Shawinigan W & P	1,037.31	do do	938.58
do do	135.07	Roland Rochefort	348.34
Filles de Jésus	50.00		$ 29,794.36

Adopté

Résolution No. 10971

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil appuie fortement l'appel de la Fédération Générale des Ligues du S-Coeur et autorise à cette fin le Maire et le Greffier à signer la requête pour et au nom du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Résolution No. 10972

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à déplacer des poteaux aux endroits suivants:-

Coin Fusey et Beauchemin.
Rue Notre-Dame vis-à-vis le No. 31.
Coin Bellerive et Fusey.
Coin St-Léon et Fusey.
Rue Radnor, coin Thibeau.
Rue Radnor, coin 3ième rue.
Coin Longval et Mercier.

Adopté.

Résolution No. 10973

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

1 - lampe 100 Watts au tournant de St-Henri vers N-Dame.

3 - lampes de 250 C. P. rue Dusseault, près des maisons en construction.

1 - lampe de 250 C. P., rue St-Antoine (8).

Changer une 100 C. P. par une 4oo C. P. (Quartier No. 1).

Adopté.

Résolution No. 10974

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis de construction pour l'installation de réservoirs souterrains et de pompes automatiques sur la rue Thibeau, aux endroits mentionnés à un croquis attaché à la présente résolution. M. M. Savard devra se conformer aux exigences du règlement de la Cité concernant l'installation de réservoirs à essence.

Adopté.

Résolution No. 10975

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à continuer le recouvrement en asphalte sur la rue Notre-Dame, à partir de la rue St-Maurice vers le Nord-est jusqu'à la voie d'évitement conduisant aux usines de la Consolidated Paper Corporation.

Intersection St-Jean-Bte vers l'Ouest jusqu'à voie d'évitement Consolidated P. Corp. (Way.).

Adopté.

Résolution No. 10976

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que MM. Donat Rocheleau, E. Paquette et Aimé Guérin soient et sont par les présentes nommés évaluateurs pour faire la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1951.

M. Donat Rocheleau est par les mêmes présentes nommé Président des évaluateurs. M. Rocheleau nommera son Secrétaire lequel nom devra être soumis au Conseil pour approbation finale.

Adopté.

Résolution No. 10977

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et estpar les présentes autorisé à faire exécuter les travaux d'ouverture de la rue Bellerive au N-O de la rue Fusey et faire enlever toutes choses qui pourrait nuire à la circulation dans cette dite rue.

Adopté.

Résolution No. 10978

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 285-A intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10979

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 285-A intitulé "RGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

Résolution No. 10980

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 287 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR FAIRE DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 10981

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 287 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POURV FAIRE DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 10982

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 21ième et 22ième jours du mois de septembre 1950, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 287 concernant un emprunt au montant de $ 75,000.oo

Adopté.

Résolution No. 10983

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à MARDI le 12ième jour du mois de septembre 1950, à 7.oo heures P. M. pour l'ouverture des soumissions en rapport avec l'émission de $ 112,000.oo.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Commission Municipale de Québec approuve emprunt $ 25,000.oo à la Banque.
Commission Municipale de Québec. Changer date du règlement No. 282 et soumissions $ 112,000.oo.
Ministère des Affaires Municipales approuve chnagement date règlement No. 282.
Ministère des Affaires Municipales approuve règlement No. 286.
Fédération Générale Ligues du S-Coeur, Mouvement en faveur de la Paix.

Suite page suivante

International City Managers. Prochain congrès à Houston Texas.
Croisade du Rosaire le 1er octobre prochain.
Shawinigan Water & Power demande à Régie Provinciale. Re: lumières de rues etc..
Jacques Bettez, demande entrevue. Comité sportif.
Société d'Histoire demande de désigner un membre Re: organisation 3ième centenaire.
Corona et Système Taxis Re: Paul Lemire, taux des taxis etc..
Bailly et Grant, quittance terrain Desfossés, $ 5,000.00
Requête des propriétaires rue Ste-Julienne, Re: Pavage.
Donat Loranger permis de construction. 2 étages.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

Le Maire.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussigné, évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateur avec fidélité, honnêteté et au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Président

Evaluateur

Evaluateur

Secrétaire

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 13ème jour de septembre 1950.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajounement de l'assemblée régulière du 5 septembre 1950 lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaire des sessions à l'Hôtel de Ville, mardi le 12ième jour du mois de septembre 1950 à 7 heures P.M. auquel ajournement étaient présents MM. les Echevins J. H. Bruneau, ~~Rxxkxxxxxx~~, G. Vivier, J. P. Lavergne, Médard Duguay et Maurice LaHaye formant quorum sous la présidence de M. Gaspard Vivier, pro-maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

10984 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin H. Bruneau.

ET RESOLU que la soumission de MM. Dudley Dawson Limited pour l'achat de l'émission de $ 112,000.00 d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $ 98.123 par $ 100.00 d'obligations aux taux de:

3% $71,500.00 (1951 à 1965 incl)
3½% $40,500.00 (1966 à 1970 Incl) Soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10985

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau,

ET RESOLU que la résolution No. 10976 adoptée à la séance régulière du 5 septembre soit et est par lesprésentes amendée en y retranchant le nom de M. Aimé Guérin et le remplacer par ceux de MM. R. Pellerin et Aimé Coté.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10986

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau

Résolution No. 10986 (suite)

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux nécessaires à l'ouverture de la rue St-Léon entre Montplaisir et LaTreuille.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10987

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau,

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire un prolongement d'aqueduc et d'égout sur la rue Lorette sur une distance approximative de 500'.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10988

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye,

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à faire nettoyer le puits No.2 suivant la soumission de M. R.J.Lévesque en date du 26 avril 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 25ième jour du mois de septembre 1950 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaientprésente Son Honneurle Maire Irénée Rochefort. M.P. MM. les échevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sousla présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No.10-989

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 septembre 1950 ainsi que celui de l'ajournement du 12 septembre 1950 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No1 10-990

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $26.232.24 et tels que décrits ci-après soient et sont par lesprésentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 54	2.554.03	Liste de Paie No. 55	2.539.54
Liste de Paie No. 56	4.130.55	Liste de Paie No. 57	2.774.13
L'Art Graphique Enrg.	13.20	Auto Electric.	1.50
P. V. Ayotte	21.53	Battery & Electric	54.41
Donat Beaumier	83.96	Paul Boucher N.P.	30.30
Armand Brouillard	93.92	Bur au d'Enrégistrem	19.40
Canada Iron Foundries	1,834.51	Canadian Bitumuls	553.78

Résolution No. 10-990 (suite)

Canadian Oil Companies	779.10	Canadian Tire.	4.90
Champlain Express.	21.20	La Cie Con.Doll.	490.00
La Cie de Constr. Doll.	720.00	do	380.00
La Cie de Bois St-Laur.	165.38	La Cie d'Huile PM.	196.05
La Cité du Cap.	50.00	La Cité du Cap	8.41
do	9.30	do	9.45
do	9.88	do	9.96
do	15.00	La Cité 3-Riv.	38.38
Le Comptoir d'Assurances	53.12	Crane Ltée.	729.28
Community Planning.	3.00	Délisle Auto	53.57
Dr. Chas. Démers. M.D.	6.00	Hector Desfossés	1,100.00
Alp. Devost.	33.78	Er.L.Duplessis	15.00
Filles de Jésus	75.00	Fleuriste Madel.	20.00
Fonderie St-Maurice	1,280.22	J.L.Fortin	9.00
Eudore Fournier	13.91	Garage Arsenault	13.90
P. A. Gouin Enrg.	49.22	Gouin Lumber	36.54
Geo Héroux.	1.81	O. Hudlot.	112.50
Hughes Owen	34.68	Imperial Oil	44.14
Imprimerie St-Patrice	64.58	Just Equipment	31.58
Keuffel & Esser.	53.63	Labora. Choisy	8.90
Lalancette Electric	3.50	Jos Lanouette	50.00
Laplante Petroleum	118.28	Trésorier Proc.	352.60
Lt. Détective Lemay	25.27	Nap. Loranger	8.14
Loranger & Molesworth	16.63	Lacasse Lord	50.00
Roger Lord	150.00	Marchand & Fr.	45.63
H. Massicotte & Frères	1,085.49	H. Mass. & Fr.	865.20
L. Massicotte Ltée.	350.59	T.J.Moore	61.46
Henri Morin	6.25	J. T. Nadeau	47.67
Northern Electric	117.80	Nouvelliste.	14.00
Office Equipment.	16.07	Pressure Pipe	518.78
René de Cotret & Cie	400.00	Roy Automobile	15.98
William Scully	101.85	St-Pierre & Fils	5.78
Studio Hébert Ltée.	37.89	Studio Hébert	10.00
Shawinigan Water & Power	37.80	Shawin. W &. P.	90.14
do	4.95	L.Geo Therreault	49.80
Maurice Thompson	12.21	3-Riv. Chevrolet	96.57
Chas Turcotte	4.65	Underwood Ltée.	3.00
Vaugeois Auto Springs	3.00		

Total $ 26.232.24
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-991

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement. à la Commission municipale de Québec, l'autorisation de renouveller la garantie de paiement d'un montant de $ 2,000.00 pour une période d'une année, le montant original de cet emprunt (garantie de paiement) était de $ 2,400.00 autorisé le 25 mai 1949 pour une période de 12 mois.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-992

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que ce conseil accepte de payer à M. Emile Lamothe la somme de $150.00 pour une lisière de terrain de 5' par 110' servant au redressement de la rue Loranger vers le Nord-ouest. Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés àsigner un contrat d'achat de cette dite lisière de terrain après que ledit contrat aura été lu en conseil à une séance unérieure.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-993

Proposépar l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil autorise le Maire et le Greffier à signer un contrat avec le Canadien Pacific en rapport avec la cession d'une partie de leur terrain sur le lot No. 415-1

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-994

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire les travaux nécessaires sur la rue Mgr Comtois, en y mettant de la pierre comme base d'un pavage futur.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-995

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que ce conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 157 appartenant à MM. Loranger en autant que la rue De Grandmont faisant face à cette subdivision soit d'une largeur minimum de 66' ledit plan de subdivision a été préparé par M. Roger Gélinas A.G. en date du 8 septembre 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-996

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin G. Vivier.,

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 149 appartenant à la Coopérative Pierre-Boucher, le tout tel que préparé par M. Roger Gélinas, A.G. en date du 18 septembre 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-997

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot 134-270 ainsi qu'autre autre partie du lot primitif No. 134 appartenant à M. Conrad Vaillancourt, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G. en date du 5 sept.1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-998

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à installer deslampes de rues aux endroits suivants:

a) 2 lumières de 100 Watts rue St-Irénée an S.E. de Dessureault.
b) 1 lumière de 250 C.P. à l'extrémité nord-ouest de la rue St-Joseph.

Adopté.

θ θ θ θ θ θ θ θ θ θ θ θ θ θ

Avis de Motion: No. 10-999

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221 coNCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE CETTE CITE."

Fait et donné auCap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de septembre 1950.

(signé) J. H. Bruneau,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-000.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire les travaux d'égout sur la rue Massicotte au nord-ouest du Blvd., Ste-Madeleine, sur une distance approximative de 500'

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances et autres documents:

La Régie des Transports.	Cloutier Autobus Enrg.
Canadian Pacific Railway.	Cession de partie de 415-1
Commission Municipale.	Garantie de paiement $(2,000.00)
Roger Gélinas.	Plan de subdivisiom Ptie de 149
do	Plan de subdivision Ptie de 157
J. L. Doucet. sous-minsitre	Re: Résolution du 1er mai 1950.
Rapport de Constable Tremblay	Re James Kelly
James Kelly	Demande de permis de réparations.
Electro Refractories.	Nouvelle descente du terrain
Emile Lamothe.	Vente de terrain $ 150. Ptie 143.
A. Carrier et M. Houle	Ouverture de la rue St-Léon Demande.
Gilles Baribeau Chef.	Paletots et mitaines pour hiver.
La Cie Constr. Ste-Mad.	Aqueduc et egout Rues St-Paul et St-Philippe. Demande.
La Croisade du Rosaire.	Demande d'octroi.
Antonin Tanguay	Demande de prol.Rue St-Georges.
Ferdinand Binette	Demande de paiement de dommages.

Requête pour trottoirs rue St-André.
Requête d'amélioration de la rue Mgr Comtois.
Ernest L. Duplessis A.G. Plan de subdivision 134-270 et Ptie 134
Rapport de la Vérification du mois d'août 1950 René de Cotret.

Et la séance est ensuite levée.

- - - - - - - - - - - - - - -

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 2ième jour du mois d'octobre 1950 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, M.P. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et Maurice LaHaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-001

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 septembre 1950 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-002

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 20,328.63 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 58	2,415.04	Liste de Paie No. 59	4,130.55
Maurice Beauchamps.	9.87	The Bell Telephone	98.20
F.V.Thos Berlinguet.	64.00	Charest & Frères.	1.48
Cheney & Fils Ltée.	42.50	La Cité du Cap.	8.74
La Cité du Cap.	9.88	Valère Dubois.	10.34
Odilon Fortier.	11.80	Foyer du Peintre.	31.25
L.Gagnon & B. Massicotte	201.96	R. J. Lévesque.	804.00
H. Massicotte & Frères.	865.20	Le Nouvelliste Ltée.	19.95
La Revue Municipale.	12.25	Roland Rochefort.	84.00
Shawinigan Water & P.	279.69	Shawinigan Water & P.	1,068.15
do do	154.66	Banqqe Can. Natio ale	10,005.12
		TOTAL.	$ 20,328.63

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-003.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil autorise NOS DROITS à publier une annonce pour la semaine de prévention des incendies, le tout tel que publié dans le journal du 13 octobre 1949, le prix de l'annonce est de $ 33,60 ce conseil autorise également l'AVENIR à publier la même annonce au prix de $ 22.40

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-004

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par les échevins J.H.Bruneau et P. Lemarier,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter des travaux de trottoirs aux endroits suivants: Rue Dusseault, RuemSt-André, Rue DuMoulin N.O du Boulevard, Rue St-J.Bte. (M.Léon Méon), Notre-Dame côté sud-est et au nord-est de la rue Alice, Coin St-Geo. et Toupin (Marcotte) rond point.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-005

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est autorisé à envoyer un tracteur pour faire les travaux de terrassement sur les propriétés de la Coopérative "La Famille".,

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-006

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux d'ouverture dela rue Ste-Marie entre les rues Latreuille et Montplaisir.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-007

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. l'Echevin J. Hylarion Bruneau eoit et est par les présentes nommé pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-008

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le plan du Gérant pour l'aménagement du Parc "Des Oblats" soit accepté et que les travaux soient commencés selon les donnés dudit plan.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-009

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

a) 3 lumières de 100 Watts Rue Bellerive entre Mont. et Latreuille.
b) 2 lumières de 100 Watts Rue Rocheleau au N.O. du Blvd.,
c) Remplacer toutes les lampes de 100 C.P. par des lampes de 100 Watts.
d) Remplacer sur la rue St-Laurent entre Toupin et Ste-Madeleine, les lampes de 100 C.P. par des 400 C.P.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-010

Proposé par l'échevin P. Lemarier et J.P.Lavergne,
Appuyé par les Echevins M. LaHaye et G. Vivier.

ET RESOLU que M. Roger Lord, I.C. soit et est par les présentes réengagé comme Ingénieur-Gérant de cette cité pour un prochain terme de 4 années soit de janvier 1951 à janvier 1955 au salaire de $ 5,000.00 par année avec allocation de dépenses de $ 2,000.00 annuellement.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-011

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement les Compagnies qui ont contribué au salaire du Gérant de cette Cité pour les années passées et leur exprime leur gratitude. Ces dites compagnies ont contribué dans une large part à l'expansion de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Nous osons espérer qu'ils nous continueront leur encouragement dans l'avenir.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-012 AVIS DE MOTION.

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlement de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois d'octobre 1950.

(Signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-013

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la présente séance soit et est ajournée à SAMEDI soir à 6 heures P.M. pour prendre connaissance des soumissions pour le système d'alarme et de diverses choses inachevées.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de dicerses correspondances.

Georges Diamon. Re Tombola dansle Hangar "C"
James Kelly Demande de services d'aqueduc et d'égout.
Ambulance St-Jean. Demande d'octroi - prochain budget.
L'AVENIR. Re: Annonce semaine de prévention des incendies.
NOS DROITS. do
Entreprises Modernes. Re: Changement de nom de rue.
L'Aide à l'Ecole de Commerce : Demande d'octroi
Cap. Junior. Demande d'octroi Re: Championnat;accordé $ 70.00
Régie des Transports. Audition le 5 octobre 1950.
Armand Desjardins. Avis d'accident.
Sr. St-Maurice F. de J. Remerciements.
Lucien Lévesque. Re Avis de bris de vitrines.
Fraser & Magny Demande d'ouverture de la rue Patry N.E. St-Lau.
Requête Re: Trottoirs rue Boucher.

ET LA SEANCE EST ENSUITE AJOURNEE.

Irénée Parent
Le Maire.

A. Beaumont
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée du 2 octobre 1950 lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôte@ de Ville, SAMEDI le 7ième jour du mois d'octobre 1950

à 6 heures P.M. auquel ajournement étaient présentés Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P. MM. les Echevins J.H.Bruneau P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-014

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission de General Signals Reg'd pour l'amélioration au système d'alarme comprenant:
Nouveau circuit de l'HÔtel de Ville au Rang des Gdes Prairies via retour par la rue Des Vétérans, la surveillance, l'installation d'un rectificateur et l'installation de deux téléphones sets représentant un montant total de $ 6,775.00 soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-015

Proposé par l'échevin Maurice LaHaye,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à JEUDI le 12 octobre 1950 à 7 heures P.M.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture des soumissions et la séance est ensuite ajournée.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du 2 octobre 1950 lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, Heudi le 12ième jour d'octobre 1950 à 7 heures P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P. MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-016

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échvin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que la résolution No. 11-014 faite et adoptée à la séance d'ajournement du 7 octobre 1950 soit amendée de manière à se lire comme suit:

"Que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à transiger directement avec la Compagnie General Signal Reg'd de manière à ce que le prix maximum à être payé pour l'aménagement d'une nouvelle partie du système d'alarme comprenant un nouveau circuit de l'Hôtel de Vil e au Rang des Grandes Prairies etretour via rue Des Vétérans, la surveillance, l'installation d'un rectificateur et de deux téléphones sets, ne soit pas supérieur à $ 6.652.40"

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-017

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

ET RESOLU que les résolutions Nos. 10559 et 10560 soient et sont par les présentes amendées en y ajoutant les mots suivants à la suite du dernier paragraphe.
"Des trottoirs en frontage des lots appartenant à MM. Jos. Lemieux et Jos. Frigon seront faits aux frais de la Cité".

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Rxxxxx

Résolution No. 11-018

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil pour faire suite à la résolution passée et adoptée à la séance du 6 mai 1950, ainsi qu'aux remarques faites par M. B. Pelletier du Service de l'Urbanisme de Québec, demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales l'autorisation d'ouvrir la rue Madeleine de Verchères sur une largeur de 40' laquelle rue est désignée à des plans faits et préparés par M.R.H.Houde. A.G. en date du 8 mai 1950 et 12 juin 1950 respectivement, et étant composée des lots originaires , de subdivision et resubdivision suivants: 550-166-1, 550-179. 549-33, 549-44, 549-16-2, 549-17-2, 549-18-2 et 549-19 tous du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-019

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que la résolution No. 10-904 faite et adoptée à la séance du 3 juillet 1950 soit et est par les présentes amendée en y retranchant le deuxième paragraphe et le remplaçant par le suivant:

"Qu'un droit de servitude soit demandé à MM. DeBlois, Grandmont et Carignan pour la pose des services publics dans les 66' tel que cadastré".

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-020

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues à l'endroit suivant:

3 lumières de 100 Watts sur la rue Madeleine de Verchères.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Et la séance est ensuite levée.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 23ième jour du mois d'octobre 1950 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, M.P. MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-021

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 octobre ainsi que ceux des ajournements en date du 7 et 12 octobre 1950 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted]tion No1 11-022

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 22,155.71 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 60	2,728.06	Liste de Paie No. 61	2,641.90
Liste de Paie No. 62	4,130.55	Association Forestière	100.00
Auto Electric.	15.50	Automotive Products.	70.75
P.V.Ayotte	9.17	Banque Can. Nationale	27.00
H. Beauchesne	183.99	H. &mL. Blanchette	5.52
Bureau d'Enrégistrement	51.00	Canada Iron Foundries	1,224.89
Canadian Bitumuls.	21.81	Gen. Electric.	33.07
Can. Industries Ltd.	19.43	Chambre de Commerce Sr.	250.00
ChamplainExpress	2.18	Crane Limited.	11.91
J.B. Deschamps.	484.45	Paul Descoteaux.	35.18
Hector Desfossés.	1,375.00	Drummond McCall.	22.88
Valère Dubois.	26.64	mErnest L. Duplessis.	15.00
Fédération des Amicales.	200.00	Fonderie StpMaurice.	963.03
Fonderie St-Maurice.	963.02	L.Gagnon & B. Massicotte	223.22
Garage Arsenault.	9.05	Garage Charest & Frères	10.75
Jos Gauvin & Fils	37.82	General Steel Wares.	37.82
Germain & Frère	34.98	Germain & Frère	14.18
Cap. Junior (R. Gravel)	70.00	Francis Mankin & Co.	73.37
Geo. Héroux.	25.11	L. Houle.	16.85
Odilon Hudlot.	112.50	Imprimerie St-Patrice.	28.93
Ins. for Training in M.Adm.	7.50	Just Equipment.	453.56
Keuffel & Esser.	17.14	J.ALLabelle.	715.20
J.A.Labelle.	77.00	La Cité du Cap.	15.00
La Cité du Cap.	15.00	do	9.74
do	13.00	do	9.93
do	9.70	do	9.62
do	9.23	do	9.49
Jos Lanouette	50.00	L'Avenir.	22.40
L'Avenir	6.72	La Cie de Constr Doll.	63.18
La Cie d'Huile Penn-Mass	125.92	Laplante Pétroléum	176.00
Le Comptoir d'Assurances	75.00	Léonidas Lemay	26.04
Léonidas Lemay	25.20	Chs Lévesque.	18.46
Trésorier de la Province	786.85	Lacasse Lord.	50.00
Roger Lord. I.C.	150.00	Marchand & Frère	17.62
Massicotte & Arcand.	3.50	H. Massicotte & Frères	494.54
H.Massicotte & Frères	1,050.66	Metals & Minerals.	75.28
Montreal Steel Works.	3.58	Henri Morin	10.00
J.T.Nadeau.	18.69	Nos Droits.	33.60
Emery Panneton	16.00	Geo Picard.	77.15
Pressure Pipe.	513.17	Roland Rochefort.	32.75
Roy Automobile	3.56	St-Pierre & Fils.	4.38
Studio Hébert.	10.00	Canadian Pacific Railway	5.00
Hgghes Owen.	16.00	L.G.Therreault.	33.00
Chas Turcotte	8.04	Thomas Vivier	8.00
Willima s & Wilson	21.77	Lorenzo Leclerc.	15.97
Arthur Beaudin	150.00	L'Union Musicale.	300.00
		Total.	$ 22,155.71

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-023

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. Jean R. Saulnier, pour toute la main d'oeuvre nécessaire aux travaux prévus dans le mémoire du Gérant de la Cité concernant l'aménagement au système d'alarme actuel, au prix de $ 850.00, soit acceptée

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-024

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Maurice LaHaye,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Antonio Martel, deux rues étant connues et désignées comme étant les numédos desubdivision 1 et 2 du lot primitif No. 547, le tout tel que désigné à un plan non officiel fait et préparé par M. E.X.Thos Berlinguet A.G. en date du 21 octobre 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-025

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales l'autorisation d'emprunter pour un terme plus long (soit 20 ans) les items mentionnés à l'annexe du règlement No. 287 soit l'item 3 au montant de $4,925.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-026

Proposé par l'échevin Maurice LaHaye,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présente autorisé à émettre un permis de construction pour l'installation de pompes et réservoirs souterrains le tout en conformité avec les règlements de la cité et suivant croqui de l'Imperial Oil Limited.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-027

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministres des Transport de bien vouloir renouveller la licence pour l'aéroport de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle licence est expirée depuis le 1er octobre 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-028

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endoits suivants:

3 lampes de 100 C.P. Range des Gdes Prairies ouest de Thibeau jusqu'à Model Plan Development.
1 lampe de 100 C.P. Coin Berlinguet et projetée (Béliveau)
1 lampe de 400 C.P. en face de l'Académie P-Boucher.
1 lampe de 400C.P. coin Ste-Julienne et Loranger.
Changer pour une 400 C.P. la lampe coin St-Denis et St-Thomas.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-029

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 416 cancellant les lots de subdivision 416,153 à 416 238 Inc., Ce plan est accepté en autant que les lots démontrés sut ledit plan portent des numécos distincts à chacun d'eux. Ce Conseil accpte aussi de MM. Rochefort, Albert, Arthur et Richard, les rues démontrées sur ledit plan lesquelles rues ont une largeur de 66' m.a.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-030

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye,

ET RESOLU que ce Conseil s'engage à acheter de Mme Emile Halin tous les lots nécessaires à l'ouvreture de la rue St-Laurent vers le nord-ouest étant situés dans l'emprise tel que tracée sur un plan spécial; sur les lots cadastraux 418, 419 et 420, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout pour le prix de $ 2,000.00 lequel montant sera payé en mai 1951, ceci comprend aussi lapartie du 418 située au nord-ouest du C.P.R. qui sera le prolongement futur de la rue St-Laurent.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat après que celui-ci aura été lu en conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-031

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire une conduite principale d'aqueduc et d'égout sur la rue Duvernay, pour alimenter des maisons en construction de M. Eddy Paradis.

Aussi faire un prolongement sur la rue DeGrandmont pour desservir MM. Bellerive et Gaukin K.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-032 AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'octobre 1950.

(signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-033 AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manièrevoulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'octobre 1950.

(signé) J.H.BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil.

Ouverture de soumissions:	Jean R. Saulnier.	$ 850.00
	A.Milot et Fils Enrg.	1060.00
	Charles Lévesque.	1242.00
	J.A.Morin Montréal.	3130.00
Département du Transport Ottawa.	Licence d'aéroport.	
Département du Transport Ottawa.	Licence d'opérer un Radio Police.	
Shawinigan Water & Power Co.	Dégelage de l'eau l'hiver.	
Sirois Automobile Ltée.	Accident Lionel Caron	
Marchand & Dacoursière Avocats.	Accident Zéphirin Beaudet Rue Berl.	
F.X.Thos Berlinguet. A.G.	Plan de subdivison A. Martel.	
Georges Gariépy. A.G.	Plan de Subdivison Rochefort. 416	
Dme Grefflé Berthelet.	Réclamation accident referée L.Langis.	
Remerciements 3-Riv.	Ref Chef Alide Bellemare.	
Canadien Pacific Railway.	Contrat de terrain.	
Mini. des Aff. Municipales.	Règlement No. 287 amendé.	
Mi. des Affaires Municipales.	Acceptation rues. Wark. 58'	
	Favrelle 45'	
	St-Léon 40'	
	Bellemare 50'	
	Bellerive 50'	
	Ste-Marie. 50'	
Commission municipale de Québec.	Autorisation ren. $ 2,000.00	
Min des Affaires Municipales.	Remarques Burrough Pelletier.	
Imperial Oil Limited.	Demande de permis de constr.	
J.L.Lafontaine. Services Sociaux.	Sto-School demandés.	
Shell Oil Company of Canada Ltd.	Demande de reconstruire Ilot et pompes Jos. Tremblay rue Thibeau.	
Robert Cloutier.	Demande d'eau et d'égout Rang des Gdes prairies oues de Thibeau.	
Elisée Rochefort.	Même demande pour une maison achetée par lui-même.	
Fédération des Amicales. du S.C.	Remerciements pour octroi.	
Dme Emile Halin.	Offre de vente de lots pour rue St-Laurent prolongement vers le n-ouest Lots 418-419 et 420.	
Supertest Petroléum Corp. Ltd.	Avis d'achat de terrains rue Thibeau.	

Le Maire.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée réguli`re du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 6ième jour du mois de novembre 1950 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P. MM. les échevins. J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M, Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-034

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 23 octobre 1950 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-035

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total dd $87,036.89 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 63	2,154.96	Liste de Paie No. 64	2,350.52
Liste de Paie No. 65	4,071.55	Liste de Paie No. 66	2,017.30
Banque Can. Nat..	66,157.97	Zéphirin Beaudet.	25.00
Henri Beaumier.	91.76	The Bell Telephone	138.41
Henri Boilet.	106.00	Bureau d'Enrégist.	22.55
Canadian Oil Companies	296.80	Philippe Careau	107.13
Carrière 3-Rivières.	2,526.91	Carrière 3-Rivières.	2,392.47
La Cie de Bois St-L.	148.92	Délisle Auto Access.	78.65
P.A.Gouin Enr.g	56.31	La Cité du Cap	15.00
La Cité du Cap.	9.61	La Cité du Cap.	9.70
La Cité du Cap.	9.50	La Ctié du Cap.	10.36
La Cité du Cap.	9.34	La Cité du Cap.	17.97
L'Art Graphique Enrg.	3.06	LaFrance Conrad.	500.00
Emile Lamothe.	150.00	La Société D'Histoire	25.00
L'Avenir	6.16	Léonidas Lemay	26.18
Le Nouvelliste.	57.28	R. J. Léveque.	290.00
O.T.J. St-Lazare.	50.00	Massicotte & Arcand.	4.12
L. Massicotte Ltée.	82.17	L. Massicotte Ltée.	101.06
Geo. Picard.	57.38	Quincailerie Rochef.	177.00
Jean. R. Saulnier.	184.81	W. H. Saulnier.	84.00
Service du Bien Etre.	500.00	Southam Press Mtd.	141.23
Studio Hébert Enrg.	10.00	Shawinigan W. &. P.	213.01
Shawinigan Water & P.	26.87	Therreault & Frères.	78.89
Trésorier de la Prov.	1,089.55	Vaillancourt Conrad.	300.00
3-Rivers Chevrolet.	36.56	Hervé D. Vivier.	7.00
Thomas Vivier.	10.75		
		Total.	$87, 036.89

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-036

Proposé par l'échevin M. LaHaye.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort, pour pardessus d'hiver des Polices, au prix de $ 59.95 pour les réguliers, plus 10% pour les grandeurs "oversize" au nombre de cinq (5) soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-037

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telpohone Company of Canada construise des lignes télégoniques dans le territoire de cette Municipalité, tel que mentionné

dans la lettre de ladite compagnie en date du 17 octobre 1950 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord. I.C. surveille le travail pour le compte de la Municipalit., le tout suivant les conditions énumérées à un memo du Gérant de la Cité en date de ce jour, le memo du Gérant devra aussi inclure l'enlèvement des poteaux qui sont nuisibles à la confection de trottoirs sur le rue Thibeau, et l'enlèvement de poteaux situés dans l'emprise du prolongement du Blvd Des Vétérans, vers le nord-ouest entre St-Philippe et la rue St-Maurice, et ce gratuitement.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-038

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à faire l'ouverture d'une rue passant en frontage des lots non-officiels 212, 214 et 215 du cadastre 157, mais cependant sujet aux conditions déjà énumérées à une résolution antérieure portant le No. 10-995.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-039

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Geo. DeBois, et C. N.DeGrandmont, deurs rues de 66' de largeur et étant le prolongement des rues Montplaisir et Des Vétérans vers le nord-est de la rue St-Maurice au lot primitif No. 114.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-040

Proposé par l'échevin H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil consent à entretenir un chemin carrossable de la rue Notre-Dame à aller aux Bureaux de la Continental Paper Products Ltd, pour la saison d'hiver 1950-1951, et ce pour le prix de $ 125.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-041

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil consent à entretenir des chemins conduisants aux maisons appartenant à Canadian Titatinium Pigments durant la saison d'hiver 1950-1951 et ce pour le prix de $ 300.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-042

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin H. Bruneau,

ET RESOLU que les résolutions Nos. 10-789, 10-939, et 10-953 concernant la vente des lots sur partie du lot primitif No. 134 appertenant la Cité sont par les présentes recindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-043

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin H. Bruneau,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des contrats de vente avec le Directeur de la LOI concernant les Anciens Vétérans, sur la partie du lot No. 134 du cadastre et notamment celui déjà vendu à M. Réal Boissonneault.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution

Résolution No. 11-044

Proposé par l'échevin Maurice LaHaye,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à acheter pour le bureau du Greffier une machine à écrire électrique demarque I.B.M. au prix de $ 445.00 moins cependant et à distraire la somme de $ 35.00 allouée pour la vieille machine underwood. Le prix net à être payé sera acquitté en 1951, sur le prochain budget.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-045

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lamps de rues aux endroits suivants:

2 lampes de 250.C.P. rue Père Joyal entre le Passage et la rue St-Emile.
1 lampe de 400 C.P. Rue Notre-Dame en face de 218 N-Dame.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-046

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne et l'éch. G. Vivier,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer des poteaux aux endroits suivants:

Rue Thibeau, vis-a-vis des nouveaux trottoirs.
Rue Notre-Dame. Em face de 268.
Rue Massicotte Vis-à-vis la prop. de 125 Toupin.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-047

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'HOnorable Ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $ 60,000.00 en attendant la vente des obligations émises sous l'autoritédu règlement No. 287 au montant de $ 75,000.00

Si accepté le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de $ 60,000.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en Conseil.

The Bell Telephone Company	Déplacement de poteaux Rue Thibeau.
do	Demande pour travaux divers.
Hermann Renaud Ajusteur.	Accident Omer Boivin.
Continental Paper Products.	Entretien d'hiver de chemin.
Equipe Joyeuse St-Odilon.	Demande d'octroi.
Arnold O'Shaughnessy	Réclamation - Dépréciation de terrain
Panther Oil & Grease	Soumission pour couvertures.
C.N.DeGrandmont et DeBlois.	Donation de deux rues.
R.St-Louis et Fred Verville et L. Chartier.	Demande d'ouverture de rue Vétérans.
Roland Rochefort.	Soumission pardessus Polices.
Ministre des Affa. Municipales.	Rue Madeleine de Verchères. Accep.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

--%--

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 20ième jour du mois de novembre 1950 à 7 heures P:.M à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P. MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-048

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de la Cité en date du 6 novembre 1950 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-049

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,111.06 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 67	1,659.12	Liste de Paie No. 68	4,130.55
Liste de Paie No. 69	2,342.64	Auto Electric.	1.65
P.V.Ayotte Ltée.	12.37	P.E.Bergeron Mch.	40.69
Ferdinand Binette	50.00	Canadian Industries	19.43
Champlain Express.	2.20	Cour du Bien Etre 3-Rv.	4.00
Hector Defossés	1,100.00	Deshaies Auto.	1.25
Valère Dubois.	18.50	Ernest L. Duplessis	15.00
Fleuriste Madelon	20.00	L.Gagnon et B. Massic.	163.68
General Steel Wares.	28.09	Germain & Frère	23.29
Hobb Glass.	20.09	L. Houle.	22.60
Prof. O. Hudlot.	112.50	La Cité du Cap.	9.93
La Cité du Cap.	8.04	do	9.90
do	9.27	do	15.00
do	10.00	do	8.83
do	15.00	do	55.00
do	8.95	La Munc. ste Marthe	1.20
Jos Lanouette	50.00	Roland Larivière.	27.54
L'Eglise Ste-Madeleine	10.14	Le Nouvelliste.	13.27
Chas Lévesque.	28.46	R. J. Lévesque	593.61
Lacasse Lord.	50.00	Roger Lord. I.C.	150.00
J.T.Nadeau.	121.53	Donat Rocheleau & Al.	28.00
Shawinigan Water & Power	34.16	Vitrerie St-Odilon	1.05
Thomas Vivier.	4.00	Wallace Tiernan.	49.03
Arthur Veillette.	11.50		
		Total. $ 11,111.06	

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11.-050

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Antonin et Elisée Rocheleau une rue de 66' de largeur étant la continuation de la rue Dorval vers le nord-ouest jusqu'à la propriété de Dominion Foisl (Canada) Limited, et ce pour le prix de $ 1.00

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de donation après que ledit contrat aura été lu à ce Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-051

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Apouyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour 1949 et pour 1950 soit amendé de manière à enlever le nombre de 3530 pieds cubes à l'évaluation de $ 0.10 du pi cu. formant une évaluation de $ 350.00. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 11.90

Résolution No. 11-051 (suite)

à l'ordre de M. Jos Genest en rembousement du montant payé en trop durant les années 1949 et 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-052

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

1 lampe de 100 C.P. Coin Berlinguet et St-Emile (des Pylones.)
1 lampe de 100 C.P. Coin Berlinget et Beauchemin.
1 lampde de 100 C.P. Rue J.Buteux en face du No. 10
1 lampe de 400 C.P. Rue Notre-Dame en face de 638
1 lampe de 400.C.P. Rue St-Georges entre Notre-Dame et Toupin
1 lampe de 400.C.P. Rue St-Georges entre Toupin et Carignan.

Changer 1 lampe de 100.C.P. pour une 400 C.P. Rue Notre-Dame en face de M. Magloire Robitaille.

3 lampes de 400 C.P. Rue Loranger entre Mercier et Des Erables.
1 lampe de 100 C.P. Coin Dessureault et St-Laurent.
1 lampe de 100 C.P. Au nord-ouest de la rue St-Alphonse (Paroisse St-Eugène)

Remplacer les lampes de 100 C.P. par des 400 C.P Rue Rochefort, entre St.J.Baptiste et la rue Fusey.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-053

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. LaHaye,

ET RESOLU que le Gérant de la Citésoit et est par les présentes autorisé à ézécuter des travaux d'aqueduc temporaire sur une longueur de 300' Rue Crevier;

Installer une borne fontaine coin troisième et Berlinguet.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-054

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à installer deux puisards rue St-Léon entre Monrplaisir et Latreuille;

1 puisard rue Mercier entre Toupin et Longval;
1 puisard rue St-Léon au Nord-ouest de Fusey,
1 puisard rue Rochefort au Nord-ouest de Fusey.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

No- 11-055 AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de novembre 1950.

(signé) J.H.BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-056 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de novembre 1950.

(signé) J. H. BRUNEAU?
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

571-A

No. 11-057 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposeraiet soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMANT CONCERNANE LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de novembre 1950.

(signé) MEDARD DUGUAY
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de la correspondances suivantes:

Ministère des Affaires municipales	Approbation de la résolution concernant certains items à emprunter pour une période de 20 ans au lieu de 10 ans.
Ministère des Affaires municipales.	Approbation du règlement 287
Ministère des Transports.	Licence de l'aéroport pour l'année
Lionel St-Arnaud. (Ligue du S.Coeur)	Croix de l'année Sainte
Lauguaux Croteau.	Egout défectueux.
Joseph P. Massé	Réclamation accident.
H.Jules Biron. Avocat.	Arnold O'Shaughnessy.
Omer Boivin	Réclamation avis d'accident.
Chambre de Commer Jeunes.	Collaboration Urbanisme.
Antonin et Elisée Rocheleau.	Cession de la rue Dorval.66'
Henri Rousseau.	Demande de lumière.

Lecture du Contrat d'achat de Emile Lamothe. : Elargissement rue Loranger.
Rapport financier pour le mois d'octobre 1950.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Mad - leine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 27ième jour du mois de novembre 1950, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P. MM. les Echevins. J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la préseidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - Adopté. - - - -

Résolution No. 11-058

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 20 novembre 1950 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-059

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU QUE LES comptes au montant total de $ 9,895.34 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Liste de Paie No. 70	1,950.05	Liste de Paie No. 71	4,130.55
Autographic Register	5.01	Fonderie St-Maurice.	2,801.48
Germain & Frère	10.82	Int. Business Mach.	4.08
Le Comptoir d'Assurances	234.80	Les Produits de Bois. C.	$8.00
Loranger & Molesworth,	122.58	Lynn McLeod Eng.	116.77
Nos Droits.	10.08	Geo. Picard.	78.25
St-Maurice Industries.	139.07	Soulanges Cartage	85.80
Therreault. & Frère	98.00	Paul Boucher. N.P.	100.00
			$ 9,895.34

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-060

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à régler la réclamation de M. Armand Desjardins des 3-Rivières, et ce jusqu'à concurrence du montant de $ 80.00
M. Desjardins devra signer, une quittance en bonne et due forme, devant le Gérant de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-061

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que les journaux locaux NOS DROITS et L'AVENIR SONT PAR LES PRESENTES AUTORISÉS À PUBLIER UNE PAGE D'ANNONCE à l'occasion des souhaits de NOEL et de la nouvelle ANNEE, du Conseil de Ville à la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-062

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à installer 4 puisards, 1 sur la rue St-Irénée, 1 sur la rueSt-Henri, 1 sur la rue Beauchemin, (110) au N.O. de Turmel, et 1 puisard rue Des Oblatsau N.O. de Ste-Madeleine, et au nord est des Oblats

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-063

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la résolution No. 11-050 adoptée le 20 novembre 1950 soit et est recindée at annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-064

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Ant. et Elisée Rocheleau, une rue de 66' de largeur étant le prolongement de la rue Dorval vers les N.O. jusqu'à Montplaisir, Ce conseil accepte aussi de MM. Ant. Elisée Rocheleau et Ls. Geo. Therreault, la rue Montplaisir de St-Laurent (profondeur des lots côté N.E.) jusqu'au cadastre 157, et ce sur une largeur de 50'

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-065

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye,

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter des travaux d'égout (prolongement de 125') environ pour installer un puisard, sur la rue St-Léon, au nord-ouest de la rue Fusey,

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-066

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le Gérant le la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux de relèvement d'un puisard sur la rue St-Jean, en face du No. 7, et faire le nivellement de la rue.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-067

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par les échevins J.H.Bruneau et M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à signer l'acceptation d'un transport de compte consenti par le Club de HOCKEY CAP-de-la-MADELEINE JUNIOR .". en faveur de la Banque Royale du Canada, au montant de $ 500.00 et représentant un octroi qui sera versé par la Cité à ce Club, au début de l'année 1951.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-068

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire installer dans le Bureau du Greffier, de M. Beaudin du Trésorier et M. P. Larivière, de l'éclairage au fluorescent, lesquels sont vendus par M. Jean R. Saulnier, il est bien tentendu cependant que le montant à être payé pour cedit éclairage devra être imputé au budget de l'année 1951, M. Lord est autorisé à demander desprix pour des appareils semblables.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-069 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à Ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUT ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'EAU ET D'EGOUT"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de novembre 1950.

(signé) GASPARD VIVIER.
Échevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-070

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le règlement No. 281-a et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP - -de-la-MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-071

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le règlement No. 281-a et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE?" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-072

Proposé par l'échevin M. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 285-B et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de la correspondances et autres documents suivants:

Canadien Pacific Railway.	Dépotoir de la Cité (Contrat)
Nos Droits.	Annonce pour souhaits du Conseil
M. G. F. Poulin.	Plainte pour rue Herlin et Lemoine.
Rosaire St-Pierre. M.D.	Remerciements pour réception.
La Commission Municipale de Québec.	Emprunt temporaire approuvé $ 60,000.00
Gérard Désilets.	Demande de puisard (101 rue St-Henri)
Ministère de la Santé	Employé préposé aux permis absent. Suggère de nommer un remplaçant.

Contrat de M. Conrad Laflance. Re: Ouverture de rue Ste-Marie.
Contrat de McColl Frontenac. Re: Redressement de la rue Fusey
Contrat de Coopérative "La Famille" Re: Achat de rues par la Cité.
Première et dernière lecture du Règlement No. 281-a Les rues et la circulation.
Première lecture seulement du Règlement No. 285-B "Zonage d'une partie du territoire de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J.H. Bruneau
Le Maire.

P. Beaumier
Le Greffier.

-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée réguliere du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 4ième jour du mois de décembre 1950 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la présidence du pro-maire M. J.H Bruneau, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-073

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le proces verbal de la derniere assemblée réguliere du conseil de cette cité en date du 27 novembre 1950 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-074

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14040.02 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 72	1,851.02	Banque Can. Nationale	4,992.66
J.B.B.Motor.	3.85	Roméo Beauchesne.	115.99
Bureau d'Enrégistrement.	20.00	Canadien Industries	25.00
La Cité du Cap.	9.75	La Cité du Cap.	31.00
do	10.00	dO	9.99
do	9.63	do	6.59
La Cie de Constr Dollard.	21.50	La Cie de Const. Doll.	14.82
club de Croquet Ste-Mad.	60.00	Valere Dubois.	28.95
L.Gagnon et B. Massicotte	172.22	Adrien Gendron	116.65
Jacques Lafontaine	37.82	L'Art Graphique.	26.70
Lt. Dect Lemay	54.18	Les Prod. de Bois Castor	18.00
Massicotte & Arcand.	4.41	Rosaire Mattoni	43.89
L. Parent.	50.00	Police Equipment.	4.85
Pressure Pipe Co of Canada	570.37	S. O. Riverin	29.67
St-Pierre & Fils.	3.65	Wallace & Tiernan	2.38
Les Soeurs Grises de la Croix	5000.00	Hon Trés. de la Prov.	694.48

TOTAL $ 14,040.02
adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-075

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que ce conseil apprends avec un profond regret la mort de Dame Alma DeLangis, épouse de M.le Docteur J. Nestor Perreault, citoyen bien en vue de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil se joint à la populatinn de la Cité pour offrir aux famille DeLangis et Perreault leurs plus sinceres sympathies dams le deuil qui vient de les frapper.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-076

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil apprends avec un profond regret la mort de M. Chs. Ed. Rochefort, ex-échevin de la cité, citoyen bien connu de cette cité, et cousin de Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P.

Ce Conseil se joint à la population de la cité pour offrir à la famille Rochefort ses plus sinceres sympathies. Le Trésorier de la Cité est autorisé à verser les honoraires d'une grand'messe.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-077

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par les Echevins M. Duguay et P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de M. J. Edm. Loranger, pour l'entretien du chemin d'hiver, suivant: De Montplaisir (sur la rue St-Maurice) vers le nord-ouest jusqu'aux limites de la Cité, le chemin longeant lea concession du Rang St-Malo de la rue St-Maurice vers le nord-est jusqu'au chemin conduisant aux usines de pompage, et le chemin même conduisant aux usines de pompage, durant la saison d'hi er 1950-1951, au prix de $ 170.00, soit acceptée.

M. Jos. Edm. Loranger devra signer, devant la Gérant de la Cité, un contrat en bonne et due forme.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-078

Proposé par l'échevin M. Lahaye et G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 285-B et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE." soit et est par les présentea adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances.

Norton Company	Taxe de Vente.
International Water Supp.	Balance de compte impayé.
Electro Refractories.	Entrée de cour.
Soumission:	M. Jos Edm. Loranger. $ 170.00 chemin d'hiver.
Continental Paper Prod.	Chemins d'hiver des deux usines.
Le Greffier.	Avis public du dépôt du rôle d'évaluation.
Loranger & Montambault.	Demande de revision de salaire pour 1951.
Lucien Lévesque.	Bris de vitrines. avec compte de $ 50.56

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

FB/ -&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée réguliere du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 18ième jour du mois de décembre 1950 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présentes Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum, sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Espace nulle

Résolution No. 11-079

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil apprends avec regrets la mort de M. Richard Cormier, citoyen bien connu de cette city et beau-père de M. Arthur Beaudin employé permanent de cette Corporation.

Ce Conseil se joitn à la population de la Cité pour offrir aux familles Cormier et Beaudin, leurs plus sinceres sympathies.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-080

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le proces-verbal de la derniere assemblée réguliere du Conseil de cette cité en date du 4 décembre 1950 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-081

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $42,170.67 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 73	1,922.34	Liste de Paie No. 74	4,130.55
Liste de Paie No. 75	1,872.68	Auto Electric.	38.94
P.V.Ayotte.	27.56	Banque Can. Nationale	12.00
Banque Can. Nationale	15,232.28	J.B.B.Motor Express	3.97
R. Beauchesne.	96.12	Art. Beaudet.	960.12
R. Beaumier.	248.84	P.E.Bergeron.	14.42
H.L.Blanchford.	107.41	Henri Boillet.	212.50
L.A.Brouillette.	240.32	Can. Gen. Electric.	19.87
Can. Pacific Railway	1.00	Philippe Careau.	61.80
Carriere St-Maurice.	61.50	Chambre de Commerce Jeun.	50.00
Champlain Express.	2.95	Coopérative La Famille.	51.30
Crane Limited.	776.58	Délisle Auto Acess.	176.93
H. Desfossés.	1,100.00	H. Desfossés.	1,375.00
Ernest L. Duplessis	15.00	Dunn Carbon & Ribbon	7.84
Les Entreprises Modernes	4.94	Garage Arseneau	15.36
Garage Charest & Frères	22.00	Paul E. Gendron	153.07
General Steel Wares.	45.38	Pa.Gouin Enrg.	241.05
Francis Hankin & Co.	491.42	Geo Héroux.	24.26
Léopold Houle	5.65	Prof. O. Hudlot.	112.50
Impri erie St-Patrice.	54.04	Imprimerie St-Patrice.	62.96
John Millen 3-Riv.	76.74	Just Equipment.	1,331.66
Just Equipment.	157.08	Keuffel & Esser.	2.98
J.A.Labelle.	29.00	La Cité du Cap.	200.00
La Cité du Cap.	9.84	La Cité du Cap.	9.90
La Cité du Cap.	9.69	La Cité du Cap.	9.57
La Cité du Cap.	8.79	La Cie de Constr. Doll.	3,084.00
La Cie d'Huile Penn-Mass.	238.59	Le Nouvelliste Ltée.	25.00
Jacques Lafontaine.	185.72	La Mun. Scol. Ste-Marthe	2.30
Laplante Petroleu m	143.00	Jos Lanouette	75.00
Charles Lévesque	19.33	Jerome Loranger.	31.40
Lacasse Lord.	75.00	Roger Lord. I.C.	150.00
Marchand & Lacoursière.	97.00	Massicotte & Arcand.	24.80
H. Massicotte & Frères	1,412.68	L. Massicotte Ltée.	32.46
Frs. Matton	26.32	Ovila Neault.	50.00
Hervé Pagé	86.84	Northern Electric.	85.72
Geo. Picard.	58.40	Pressure Pipe.	573.89
M. Rochefort. & Al.	2,000.00	David Tessier.	211.59
L. Geo. Therreault.	57.60	Roy Auto.	43.50
Studio Hébert.	10.00	3-Rivers Chevrolet.	54.05
Raymond Veillette.	27.13	Regional Asphalt	1,391.65

TOTAL $ 42,170.67
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-082

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Greffier soit et est parles présentes autorisé à émettre un permis pour l'installation de pompes à Gasoline sur la propriété de St-Maurice Industries Limited et ce pour l'utilité de la Compagnie seulement; le tout d'après un rough sketch attaché à la demande.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11083

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conasil autorise Son Honneur le Maire à proclamer les 26 décembre 1950 et 2 janvier 1951, jours de fête civique à l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN. Ce Conseil invite tous les citoyens propriétaires d'établissements commerciaux et les Banques à fermer leurs portes ces jours là.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-084

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la résolution No. 11-037 adoptée à la séance du 6 novembre 1950 soit amendée en y enlevant les cinq dernières lignes de ladite résolution comprenant les mots suivants:

"le memo du Gérant devra aussi inclure l'enlèvement de poteaux qui sont nuisibles à la confection de trottoirs sur la rue Thibeau, et l'enlèvement de poteaux situés dans l'emprise du prolongement du Blvd Des Vétérans vers le nord-est entre St-Philippe et la rue St-Maurice".

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-085

Proposé parl'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil approuve un plan de re-division d'une partie du lot primitif No. 418 le tout tel que préparé par M. Geo. Gariépy A.G. en date du 5 décembre 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-086

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil demande aux représentants de St-Maurice Transport Company de bien vouloir rencontrer le Conseil en Comité, avamt la séance du 27 décembre 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-087

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil consent à entretenir les chemins conduisant aux usines (2 places) de la Continental Paper Products Ltd., pour le prix global de $ 200.00 (saison d'hiver 1950-1951) par les présentes la résolution No. 11-040 adoptée le 6 novembre 1950 est rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-088 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, unrèglement intitulé "REGLEMENT CONERNANT LES LICES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de décembre 1950.

(signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de la correspondances.

St-Maurice Industries Ltd.	Demande de permis Réservoirs à Gasoline.
M. Benoit Vivier.	Soumission chemin d'hiver $ 200.00
Romuald Lafrenière	Plainte au rôle d'évaluation 1951.
Geo. Gariépy A.G.	Plan de re-division d'une ptie de 418
Min. des Aff. Munici.	Non désaveu du règlement No. 285-A

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irenée Rochefort.
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi le 27ième jour de décembre 1950, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11089

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 décembre 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11090

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 50,893.64 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 76	1,973.29	Paie No. 78	1,755.49
Paie des permanents 77	4,130.55	Automative Products	31.11
L'Avenir	33.60	Bell Tél. Co.	128.76
Can Iron Foundries	1,349.34	Can Oil Companies	1,199.27
Charb St-Laurent	6.00	Cie Const Dollard	45.00
Cité du Cap	13,239.00	Cité du Cap	9.00
Cité du Cap	8.20	Cité du Cap	9.50
Cité du Cap	9.50	Cité du Cap	9.77
Alp. Devost	37.50	Adrien Gendron	341.62
Imperial Oil	66.41	Imperial Oil	43.92
L. Lemay	30.59	Miner Rubber Co.	19.00
Miner Rubber Co.	38.00	J. P. Morin	28.00
Geo. Picard	53.94	P. H. Poliquin	5.50
Régional Asphalt	11,943.50	Régional Asphalt	10,805.10
Shawinigan W & P	851.11	Shawinigan W & P	2,232.02
do do	22.85	do do	161.30
Raymond Veillette	215.83	Eug. Montambeault	60.07
			$ 50,893.64

Adopté.

Résolution No. 11091

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Julien Longval soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire hebdomadaire de $ 44.oo, effectif le premier janvier 1951.

Que le salaire de M. Lallemand soit fisé à $ 44.oo par semaine à partir du 1er janvier 1951.

Adopté.

Résolution No. 11092

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Julien Lacroix soit et est par les présentes nommé comme attaché au Bureau de la Sûreté Municipale (Bureau des Détectives) et ce, d'une manière permanente. La présente nomination sera effective le premier janvier 1951.

Adopté.

Résolution No. 11093

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un profond regret la mort de Dme Vve Félix Després mère de Dme Médard Duguay épouse de M. Duguay échevin de cette Cité. Ce Conseil prie les familles Després & Duguay d'accepter leurs plus sincères sympathies.

Adopté.

Résolution No. 11094

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. l'échevin M. Duguay soit nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Association des Propriétaires Quartier No. 4. Re: Evaluation Plus équitable.
Model Plan Dev. Corp.. Opportunité de discuter évaluation avec Conseil.
Association Forestière St-Maurice. Remerciements pour octroi etc.
Cyrille Brousseau. Réclamation pour chute sur trottoir de son épouse
Chef Police. Re: Recommandation pour engagement de M. J. Longval.
Association Forestière St-Maurice. Appréciation et voeux de bonne année
J. G. Kelley : Permis de construction et industries.

Plaintes au rôle 1951

Roméo Toupin. - Marc St-Laurent. - Henri Massicotte. - Claude Pintal. - Philippe Trottier. - Ulric Casault. - Coopérative "La Famille". Alphonse Buist. - Robert Sirois. - Romuald Lafrenière. - L. Prescott.

Et la séance est levée

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi le 31ème jour du mois de janvier 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11095

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 décembre 1950, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 11096

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 14,820.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Art Graphique	14.19	Bu. d'Enrégistrement	17.65
Maurice Beauchamp	14.36	Aimé Breton	51.50
Can Iron Foundries	868.23	Can Iron Foundries	4,324.30
Carrière 3-Riv	2,846.75	Cie Ronéo du Canada	28.20
H. Desfossés	300.00	Paul Ducharme	3.30
Léopold Duplessis	2.89	Les Estampes Larex	253.02
Paul Gendron	42.54	Lynn McLeod	12.11
Management Inf Service	50.00	Massicotte & Arcand	6.93
Mélançon & Frère	63.75	T. J. Moore Co.	237.24
T. J. Moore Co.	54.60	T. J. Moore Co.	4.54
Le Nouvelliste	317.35	The Pedlar People Ltd.	151.47
V. Pelletier	70.81	Pressure Pipe Co.	3,668.19
Shawinigan W & P	32.22	St-Maur. Industries	330.33
St-Pierre & Fils	8.00	Adélard Sévigny	12.69
Trés. Provincial	630.63	Trés Provincial	10.00
Cité du Cap	9.88	Ban Can Nationale	182.58
Lionel Caron	200.00		
			$ 14,820.25

Adopté.

Résolution No. 11097

Proposé par l'échevin P' Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité, les coupons et les obligations qui deviendront échus les 1er janvier et 1er février 1951, au montant total de $ 33,123.62.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté

Résolution No. 11098

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis de construction à "SHELL OIL COMPANY OF CANADA LIMITED" pour l'érection d'une Station Super Service sur le Boulevard Ste-Madeleine, entre les rues Massicotte et Vivier, sur les lots suivants:-

143-P-12 et P-13, les lots 177, 178 et 179 du cadastre officiel du lot primitif No. 149.

Adopté

Résolution No. 11099

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil félicite le Comité des Policiers de cette Cité pour le magnifique travail fait pour l'embellissement des alentours du Poste de Police et aussi pour l'organisation de la réception faite à l'occasion des fêtes.

Adopté

Résolution No. 11100

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec un profond regret la mort de Mlle Marie-Claire Vadeboncoeur, fille de M. Alcide Vadeboncoeur, employé permanent de cette Cité. Ce Conseil prie les familles Milot et Vadeboncoeur d'accepter leurs plus sincères sympathies.

Adopté

Résolution No. 11101

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Célestin Leboeuf	18¢ du pi. cu.	12¢ du pi. cu.
Camille Tremblay	18¢ du pi. cu.	12¢ du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11102

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Henri Massicotte	20¢ du pi. cu.	15¢ du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11103

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Robert Sirois	$ 1,500.oo	$ 1,000.oo

Adopté

Résolution No. 11104

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Philippe Trottier	$ 2,500.oo	$ 2,200.oo

Adopté

Résolution No. 11105

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du Propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Marc St-Laurent	$ 0.25 du pi. cu.	$ 0.20 du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11106

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Le Directeur (548-15)	$ 0.18 du pi. cu.	$ 0.15 du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11107

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Claude Pintal (143-2-2)	$ 0.20 du pi. cu.	$ 0.16 du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11108

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Roméo Toupin	$ 0.25 du pi. cu.	$ 0.20 du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11109

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évalauteurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
Le Directeur (548-13)	$ 0.15 dumpi. cu.	$ 0.12 du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11110

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951 tel que déposé par les évaluateurs soit et est par les présentes amendé comme suit:-

Nom du propriétaire	Evaluation 1951	Corrigée
L. Prescott	15¢ du pi. cu.	12¢ du pi. cu.

Adopté

Résolution No. 11111

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1951, tel que déposé par les évaluateurs et tel qu'amendé par les résolutions Nos. 11101 à 11110 inclusivement, soit homologué.

Adopté

AVIS DE MOTION No. 11112

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de janvier 1951.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Lajoie & Lajoie, Avocats. Réclamation de Belhumeur.
Plainte au rôle, en retard. Oscar Pothier, Antonio Rousseau, Armand Bolduc et Joseph Samson ainsi que Jean Paul Bourassa.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, JULIEN LONGVAL jure que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi, ses Hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Julien Longval

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour de janvier 1951.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Julien Longval, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai, avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Julien Longval

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de janvier 1951.

Le Greffier.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulière fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15ième jour du mois de janvier 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. La-Haye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE, au fauteuil, M. l'échevin M. Duguay.

Résolution No. 11113

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 janvier 1951, soit et est par les présentes adppté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11114

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,950.79 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 1	$ 962.56	Paie No. 2	$ 4,191.95
Agence Duvernay	2.00	Arseneau Garage	8.15
Ayotte P. V.	18.07	Ban Can Nationale	39.00
Cité du Cap	8.35	Cité du Cap	34.27
Cité du Cap	10.72	Cité du Cap	24.58
Cité du Cap	7.63	C. P. R..	9.97
Fonderie St-Maurice	2893.37	Gagnon & Massicotte	30.10
Int. Business Mach.	422.30	Int. Water Supply	2,100.00
Kimball Auto Ltée	1,436.85	J. A. Labelle Poste	100.00
Alphonse Larivière	19.11	L'Avenir	6.72
L'Avenir	6.72	L. Lemay Lt-dét.	32.20
Insdustrielle Assu.	347.20	Ross O'Neil	67.22
Smith Transport	136.75	Studio Hébert	10.00
Roger Gravel	25.00		
			$ 12,950.79

Adopté.

Résolution No. 11115

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 9-janvier 1951 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c., Gérant de la Cité, surveille le travail pour le compte de la Municipalité; le tout aux conditions stipulées à un mémo du Gérant de la Cité en date de ce jour.

Adopté.

Résolution No. 11116

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

Remplacer 100 C. P. par 400 C. P. Coin J-Bûteux & Lacroix.
Remplacer 100 C. P. par 400 C. P. Rue Rocheleau, entre Toupin et Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11117

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier soit et est par les présentes avisé de n'émettre aucune licences ou permis de charretier par automobile (Taxi) à moins que la personne propriétaire de tel véhicule ne produise une police d'Assurace couvrant le ou les dits véhicules contre les accidents aux personnes et à la propriété d'autrui.

Adopté.

Résolution No. 11118

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveller l'emprunt temporaire de $ 11,850.43 autorisé le 28 Novembre 1949 pour une période de l'an, laquelle période est actuellement expirée. Ledit montant de $ 11,850.43 représentant le prix d'achat du Hangar "C" de l'Aéroport sera consolidé à même un règlement d'emprunt qui sera soumis aux électeurs propriétaires de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, durant le cours de l'année 1951.

Adopté

AVIS DE MOTION No. 11119

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de janvier 1951.

Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11120

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR 1951.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de janvier 1951.

Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Commission Municipale de Québec approuvant emprunt de $33,123.62.
Industrielle, Cie d'Assurance sur la vie. Re: Instructions.
Bell Téléphone Company of Canada. Construction réseau téléphonique.
Union des Municipalités. Bulletin, croisière à New-York.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

-#-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22ième jour du mois de janvier, 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle Assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. La Haye, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11121

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 janvier, 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11122

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,829.80 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie Hebd. du 13 jan.	1,211.78	Auto Electric	48.31
F. Beaumier	84.70	Dme Alcide Beaumier	182.12
Paul Boucher N. P.	103.75	C. I. L.	19.43
C. G. E.	5.46	Cie Const. Dollard	125.00
Cie Const. Dollard	16.50	Cie Bois St-Laurent	231.30
Cie Bois St-Laurent	303.71	Cité du Cap	7.21
Cité du Cap	10.00	Cité du Cap	11.34
Cité du Cap	9.35	Charb Champlain	12.50
Charb Champlain	72.21	Club Hockey Jr "B"	250.00
Valère Dubois	19.19	Les Frères Lebrun	0.88
Jos Gauvin & Fils	80.36	P. A. Gouin Enrg.	26.50
Geo. Héroux	12.35	Prof. O. Hudlot	112.50
Jos. Lanouette	50.00	Laplante Petroleum	53.67
Lefebvre Auto Parts	36.35	L. Lemay	32.41
Lacasse Lord	50.00	Roger Lord i. c..	166.66
Marchand & Fr.	1,078.45	Marchand & Fr.	167.18
Massicotte & Arcand	250.60	Nos Droits	75.60
Le Nouvelliste	67.00	Pharmacie Lanouette	3.23
Quincaillerie Rochefort	118.24	Quincaillerie Rochefort	70.26
do do	167.03	do do	29.37
Roland Rochefort	1,233.43	Frs. Rouette	19.68
St-Maurice Industries	28.47	Therreault & Fils	85.75
L. G. Therreault	14.40	Shawinigan W & P.	532.20
3-Riv. Chevrolet	3.32	Trust Général du Can.	1,000.00
Chs Turcotte	191.88	Unique Glove	18.31
United Auto Parts	1.86	Comptoir Assurance	328.00
			$ 8,829.80

Adopté

Résolution No. 11123

Proposé par l'échevin P. Lamarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le site pour le Monument-Souvenir des fêtes du 3ième Centenaire soit fixé au Parc Du Moulin, quitte à en fixer l'endroit exact après une réunion du Conseil de la Cité avec les représentants du Comité du troisième Centenaire.

Adopté.

Résolution No. 11124

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil approuve un plan de subdivision d'une partie des lots cadastraux 123, 124 et 125 de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 12---- octobre 1950.

Adopté.

Résolution No. 11125

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que MM. P. Larivière, sec. du Gérant, Edmond Bouchard, chauffeur de camion, Henri Giroux, Dépt. de la Voirie, Yvon Fournier, aide-ingénieur, Jacques Bettez, homme d'instruments, Roger Gravel et J. Daveluy, commis au Dépt. de l'aqueduc, soient et sont par les présentes engagés comme employés permanents aux différents emplois auxquels ils sont présentement, et ce, aux salaires soumis par le Gérant de la Cité, avec le budget 1951.

Adopté.

Résolution No. 11126

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le budget pour l'année 1951, au montant total de $ 471,403.39, et tel que détaillé ci-après, soit et est par les présentes adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

BUDGET POUR L'ANNEE 1951

Présenté au Conseil, lundi le 22 janvier 1951

R E V E N U S

Taxe foncière	$ 210,500.oo	
Taxe de trottoirs	6,500.oo	
Aqueduc et égouts	94,000.oo	
Taxe d'amusements	5,800.oo	
Taxe de vente	75,000.oo	
Taxe de vidanges	24,500.oo	
Licences	25,000.oo	
Loyer de machineries	12,000.oo	
Cour du Recorder	2,500.oo	
Intérêts	1,700.oo	
Balance publique	300.oo	
Enlev. neige - octrois	4,800.oo	
Octrois divers	5,000.oo	
Vente de terrains	4,000.oo	$ 471,600.oo

D-E P E N S E S

Aqueduc	$ 94,225.88	
Administration	57,000.00	
Protec. pers. et prop.	73,444.00	
Travaux publics	60,170.00	
Hygiène	24,572.00	
Conservation Santé	2,300.00	
Bien-Etre Public	48,400.00	
Ser. Réc. et Communaux	6,700.00	
Serv. Dette	102,391.51	
Immobilisation	2,200.00	$ 471,403.39
S U R P L U S P R E V U---------		196.61
		$ 471,600.oo

DETAILS DES DEPENSES

AQUEDUC

1-A-Administration

11-a-Assurances	150.oo	
12-a-Bâtisses	450.oo	
13-a-Impressions	25.oo	
14-a-Salaires	3,270.oo	
15-a-Téléphone	120.oo	
16-a-Divers	150.oo	$ 4,165.oo

2-A-Facturage et Recouvrement

21-a-Papeterie	400.oo	
22-a-Percepteurs salaires	4,212.oo	
23-a-Percepteurs uniformes	250.oo	$ 4,862.oo

3-A-Approvisionnement.

31-a-Prise d'eau et Puits	600.oo	$ 600.oo

4-A-Energie et pompage		
41-a-Energie électrique	6,000.oo	
42-a-Opérateurs salaires	6,804.oo	$ 12,804.oo
5-A-Purification		
51-a-Chlore	200.oo	200.oo
6-A-Transmission et Distribution		
61-a-Borne-fontaines	400.oo	
62-a-Conduites principales	600.oo	
63-a-Conduite service	400.oo	
64-a-Salaires généraux	4,044.oo	
65-a-Valves et compteurs	100.oo	5,544.oo
7-A-Autres dépenses		
71-a-Appareils	500.oo	
72-a-Camions	550.oo	
73-a-Gazoline	600.oo	
74-a-Divers	100.oo	1,750.oo
8-A-Service de la dette		
81-a-Intérêts sur obligations	23,125.oo	
82-a-Rachats d'obligations	40,000.oo	
83-a-Int. sur Emp. Temp.	1,068.oo	
84-a-Commissions sur échéance	107.88	64,300.88
		94,225.88
Administration		
11-Exécutive et législative		
111-Le Conseil	4,000.oo	
112-Le secrétariat	45.oo	
113-Frais généraux	25.oo	4,070.oo
12-Administrative		
121-Salaires	18,012.oo	
122-Papeteries	2,400.oo	
123-Rôle d'évaluation	5,000.oo	
124-Vérification	600.oo	
125-Avis légaux	200.oo	
126-Divers (Contingent)	2,913.oo	29,125.oo
13-Contrib. Ass. Chômage	1,200.oo	1,200.oo
14-Dépenses d'administration générale		
141-Assurance garantie	75.oo	
142-Assurance-groupe	3,000.oo	
143-Délégations	1,800.oo	
144-Elections Municipales	375.oo	
145-Hôtel de Ville	2,300.oo	
146-Octrois	12,455.oo	
147-Publicité	1,000.oo	
148-Réceptions	400.oo	
149-Téléphones	600.oo	
150-Divers-Pension,	600.oo	22,605.oo
		57,000.oo
Protection de la personne et de la propriété		
21-Service des Incendies		
211-Salaires des pompiers	20,397.oo	
212-Appareils	500.oo	
213-Camions et gazoline	300.oo	
214-Assurances	150.oo	
215-Entretien des bâtisses	75.oo	
216-Système d'alarme	300.oo	
217-Uniformes	1,566.oo	
218-Divers	--------	23,288.oo

22-Service de la Police

221-Salaires	$ 20,397.oo	
222-Auto Chef	4,150.oo	
223-Radio-Police	500.oo	
224-1-Détective salaires	4,940.oo	
224-2-Détectives Auto	500.oo	
224-3-Détectives habits	368.oo	
225-Divers	500.oo	
226-Assurances	100.oo	
227-Chauffage et électricité	700.oo	
228-Papeteries	50.oo	
229-Uniformes	1,566.oo	33,771.oo

23-Application de la Loi

231-Cour du Recorder	2,000.oo	
232-Frais judiciaires	50.oo	
233-Consultations	100.oo	
234-Divers	85.oo	2,235.oo

24-Eclairage des rues

241-Frais d'énergie	14,000.oo	
242-La Croix du Chemin	150.oo	14,150.oo
		73,444.oo

3-Travaux Publics

311-Assurances	1,300.oo	
312-Appareils et outillage	420.oo	
313-Camions et tracteurs	7,000.oo	
314-Souffleurs	600.oo	
315-Gazoline et huile	6,000.oo	
316-Neige-enlevé Déblaie.	12,590.oo	
317-Rues entretien	3,800.oo	
318-Rues, réparations	5,600.oo	
319-Indicateurs et signaux	600.oo	
320-Bâtisses	900.oo	
321-Hangar "C"	600.oo	
322-Téléphone	65.oo	
323-Trottoirs et Emond.	900.oo	
324-Salaires	16,800.oo	
325-Ingénieurs	1,495.oo	
326-Divers et réclamations	1,500.oo	60,170.oo

4-Hygiène

411-Cond. principales égout	1,000.oo	
412-Cond. services égout	200.oo	
413-Puisards et regards	400.oo	
414-Cont. et réclamations	600.oo	
415-Salaires	2,472.oo	
416-Nettoyage des rues	3,100.oo	
417-Dépotoir	1,800.oo	
418-Enlèvement vidanges	15,000.oo	24,572.oo

5-Conservation de la Santé

511-Unité Sanitaire	2,300.oo	2,300.oo

6-Bien-Etre Public

611-Assis. publique et sec.	18,000.oo	
612-Secours de Chômage	25,000.oo	
613-Fonds de secours	1,500.oo	
614-Bien-Etre de l'enfance	1,300.oo	
615-Salaires	2,600.oo	48,400.oo

7-Service de Récréation et Communaux

711-Parcs terrains	2,000.oo	
712-Parcs bâtisses	150.oo	
713-Parcs salaires	2,100.oo	
714-Parcs piscines	200.oo	
715-Parcs patinoires	1,500.oo	
716-Parcs éclairage	600.oo	
717-Balance publique	150.oo	6,700.oo

8-Service de la Dette

811-Intérêts sur obligations	36,660.48	
812-Rachats d'obligations	63,560.00	
813-Intérêts sur emp. temp.	2,000.00	
814-Commissions sur échéances	171.03	102,391.51

9-Immobilisation à même les revenus

911-Parcs des Oblats	1,000.oo	
912-Parc Rochefort	1,200.oo	
913-Versement souffleur	---------	
(Voir prochain règl,)		2,200.oo

Adopté.

Résolution No. 11127

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 288 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1951", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11128

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 288 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1951", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

J. G. Kelly: Demande de permis de construction.
Chambre de Commerce des Jeunes: Demande de changer le nom de la rue Barkoff.
Chambre de Commerce des Jeunes: Demande de garde-trottoirs à différents endroits de la Cité.
Ministère de la Santé: Rapport Comité Régional Timbre de Noel.
Troisième Centenaire: Site pour Monument du Troisième Centenaire.
Roger Lord i. c.,: Explications, revenus et dépenses budget 1951.
Contrat de vente au Directeur Anciens Combattants, Notaire J. U. Grégoire.
Etats-Financiers pour l'année 1950.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irénée Rochefort
Le Maire.
J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 5ième jour du mois de février 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11129

Proposé par L,échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assembleé régulière du Conseil de cette Cité en date du 22ième jour du mois de janvier 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 11130

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 38,571.68 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 3	615.30	Paie No. 5	4,253.30
Paie No. 6	2,580.86	Paie No. 7	5,436.81
Paie No. 8	4,515.23	Ban Can Nationale	17,259.52
Beauchamp & Dufresne	116.00	Donat Beaumier	103.05
Laurent Bégin	33.00	Bur Enrégistrement	20.15
C. P. R..	10.00	Charb Champlain	73.48
DeCotret, Ferron &Cie	200.00	Hector Desfossés	1,100.00
Alcide Demers	5.87	E. L. Duplesis A. G.	15.00
Odilon Fortier	10.51	Garage Arseneau	2.55
Imp. Oil	21.63	John Millen 3-R	6.13
J. A. Labelle	256.80	Cie Const Dollard	924.00
Cie Cons Laviolette	162.50	L. Lemay	39.27
Industrielle Assurance	348.76	R. Lord i. c..	166.66
Mun Fin Off Association	30.00	J. T. Nadeau	76.16
Nos Droits	42.00	Ernest Ouellette	3.50
Robert Rivard	47.96	St-Pierre & Fils	17.00
Studio Hébert	10.00	Chs Turcotte	2.12
Chs Turcotte	45.03	Underwood Ltd.	4.55
Cité du Cap	9.74	Cité du Cap	9.24
			$ 38,571.68

Adopté.

Résolution No. 11131

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 149, le tout tel que préparé par M. Roger Gélinas A. G., en date du 30 janvier 1951. Comme ce plan indique des rues d'une largeur moindre que celle prévue par la LOI, la présente résolution sera soumise à l'Honorable Ministre des Affaires municipales pour approbation.

Adopté.

Résolution No. 11132

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre des Travaux Publics de bien vouloir accéder à une demande d'octroi pour la réfection du système d'alarme au coût estimatif de $ 33,000.oo. La réfection est déjà commencée pour un programme de $ 8,000.oo (programme voté en 1950 et être exécuté en 1951). Le programme à être voté pour 1951 devrait être de $ 12,000.oo.

Ce Conseil demande au député de Champlain M. Maurice Bellemare, de bien vouloir présenter et appuyer la dite demande auprès du Ministre des Travaux Publics.

Adopté.

Résolution No. 11133

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le "journaliste" soit admis aux délibérations du Conseil en Comité.

Adopté.

Résolution No. 11134

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Mtre François Lajoie C. R., à défendre et protéger les intérêts de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et prendre les procédures nécessaires dans l'affaire James G. Kelly et la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant l'affaire de l'Aéroport et le contrat entre celui-ci et la Ville. Mtre Lajoie pourra s'adjoindre les services de Mtre Charles Laurendeau C. R., comme avocat conseil.

L'ECHEVIN M. DUGUAY ENREGISTRE SA DISSIDENCE

Adopté.

Résolution No. 11135

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU qu'une résolution de remerciements soit adressée à M. Maurice Bellemare M. A. L. concernant un octroi pour l'entretien d'hiver des approches du "Pont Duplessis".

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11136

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de février 1951.

(Signé) Médard Duguay.
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11137

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES, OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de février 1951.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11138

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de février 1951.

(Signé)Maurice LaHaye,
Echevin de la Cité

AVIS DE MOTION No. 11139

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUTS ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATION POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de février 1951.

(Signé) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité

Résolution No. 11140

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU qu'un avis légal soit demandé à un avocat sur la validité du contrat de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la Cie de Transport St-Maurice.

Adopté.

Résolution No. 11141

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Cie de Transport St-Maurice soit priée de desservir les contribuables de St-Odilon avec un service de 10 minutes et aussitôt que le service Cap-de-la-Madeleine Trois-Rivières sera rétabli, que le service qu'il y avait autrefois, c'est-à-dire St-Odilon aux Trois-Rivières directement et Trois-Rivières à St-Odilon, soit de nouveau mis en force.

Adopté.

Résolution No. 11142

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avecun profond regret la mort de Monsieur Hector Desfossés, citoyen bien connu et préposé à l'enlèvement des vidanges pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Pour services rendus à la Cité ce Conseil autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une grand'messe pour le repos de son âme.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Affaires municipales: Approuvant règlement No. 285-B.
Affaires municipales: Approuvant règlement No. 281-A.
Affaires municipales: Approuvant règlement No. 288.
Diascorride St-Pierre: Production d'un compte à la suite d'un accident, Edmond Bouchard.
Mtre Yves Gabias: Avis de réclamation, accident de Mme Théo Gauthier.
Bell Téléphone: Avis de réclamation pour bris de poteau.
La Commission municipale: Approuvant emprunt, renouvellement, $ 11,850.43 - 3 mois.
L. J. N. Blanchette: Comité du Monument Lavallée et Al. Hymne "O Canada".
Salvation Army, Demande d'octroi,
Roger Gélinas A. G.:Transmission d'un plan lot 149 pour approbation.
O. T. J: Demande d'octroi.
Cie de Const. Ste-Madeleine: Demande d'aqueduc et égout, rues St-Paul et St-Philippe.
F. Beaumier, greffier: Convocation à Henri Ferron, St-M. Transport.
Hart Shirt manufacturing: Requête concernant St-Maurice Transport.
Unique Glove Co.: Requête concernant St-Maurice Transport.
Dominion Foils: Requête concernant St-Maurice Transport.
Wayagamack A & B: Requête concernant St-Maurice Transport.
Association des Propriétaires de St-Odilon: Requête concernant St-Maurice Transport.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Edouard Duguay
Le Maire.

F. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19ième jour de février 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau,----- P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil,--- M. l'échevin, M. Duguay.

Résolution No. 11143

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 février 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11144

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,401.47, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 9	3,788.99	Paie No. 11	4,515.23
P. V. Ayotte	28.97	Beauchamp & Dufresne	31.00
Can Brass Co Ltd	43.98	Can Elec & Supply Co	45.91
Can Germicide Co Ltd	18.73	Can Johns-Manville Co	2,310.44
Valère Dubois	17.25	E. L. Duplessis A G.	15.00
Gar Phil Gendreau	1.68	Prof O. Hudlot	120.00
J. A. Labelle	225.60	Cité du Cap	9.84
Cité du Cap	9.73	Cité du Cap	10.60
Cité du Cap	9.46	Cité du Cap	7.50
Lalancette Electric	2.00	Jos Lanouette	50.00
L'Art Graphique	143.50	L. Lemay	32.83
Loranger & Molesworth	2.83	Lacasse Lord	50.00
Gérald Martineau	8.35	T. J. Moore Co.	5.15
Nat Ass of Ass Officers	5.00	Atchez Pitt	124.10
P. H. Poliquin	8.00	Canadian Pacific	233.56
Int City Manager's Ass	21.60	L. G. Therreault	15.20
Shawinigan W & P	131.49	Vulcanisation Rapide Enrg	40.00
Paie No. 10	4,015.60	Comité 3ième Centenaire	100.00
Henri Boilet	202.95		
			$ 16,401.47

Adopté.

Résolution No. 11145

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectusement au Ministère des Travaux Publics de la Province, de bien vouloir installer des lumières sur la Passerelle établie entre le Cap et Trois-Rivières ainsi que sur la partie du Pont existante.

Que copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'à notre député M. Maurice Bellemare, avec prière de bien vouloir appuyer la dite demande.

Adopté.

Résolution No. 11146

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectusement au Ministère des Travaux Publics de la Province, de bien vouloir autoriser le passage des taxis pour le transport des passagers sur la partie du Pont existante.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'à notre dévoué député au Provincial M. Maurice Bellemare.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Requête: Paroisse St-Odilon demandant les égouts sur rues Berlinguet, Normand, St-Emile et Radnor.
Paul Cadrin i. c. : Application, Re: rôle d'évaluation.
Shawinigan W & P.: Réclamation $ 45.00, poteau coin St-Edouard & Toupin.
Croix-Rouge: Demande de collaboration, prochaine campagne de souscription.
Chevigny Brunelle: Plainte Re: Northern, causant dommages à peinture maison.
Directeur Anciens Combattants: Accepte achat de terrains P-134 pour $ 4,000.00.
Commission Assurance Chômage: Félicitations au corps de Police pour collaboration.
M. M. Bellemare, M. A. L. : Accuse réception résolution No. 11132, octroi au système d'alarme.
M. M. Bellemare, M. A. L.: Appréciation de lettre reçue concernant octroi pour entretien approches Pont Duplessis.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.
J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26ième jour du mois de février 1951, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11147

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 février 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11148

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 49,841.87 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 12	4,086.96	Beauchamp & Dufresne	60.00
Arthur Beaudet	7.99	Charb. Champlain	82.27
Cie Const Dollard	848.50	Cité du Cap	9.84
Cité du Cap	35.00	Cité du Cap	14.32
Cité du Cap	8.03	Jean Leblanc	75.00
Comité Timbre de Noel	150.00	Union Municipalités	95.00
Massicotte & Arcand	36.12	Ministère la Santé	42,622.08
Chs E. Mongrain	20.85	Geo. Picard	217.92
Lionel Rheault	18.75	Paul E. Roy	18.54
Ben St-Onge	87.50	Jean R. Saulnier	205.35
Jean R. Saulnier	891.85	Soc Ambul. St-Jean	50.00
Garde St-Odilon	200.00		
			$ 49,841.87

Adopté.

Résolution No. 11149

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de M. Jean R. Saulnier pour l'éclairage au fluorescent pour les bureaux, le tout au prix de $ 573.oo pour le nombre total de 18 fixtures, soit acceptée.

Adopté

Résolution No. 11150

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Régie des Transports de Québec, d'annuler le contrat qui existe entre la Cie de Transport St-Maurice et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11151

ATTENDU QUE depuis deux ans, en deux circonstances, des troubles sont survenus au Pont traversant la rivière St-Maurice, entre les Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine, sur la route No. 2;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine a maintenant une population de 18,000 âmes, de grandes industries, un commerce florissant et une classe ouvrière active;

ATTENDU QUE chaque fois, la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est trouvée isolée, incapable d'avoir des communications efficaces, incluant la réception de la malle, des journaux, les moyens de voyages, les messageries, le fret, etc.;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par ses corps publics, le Conseil de Ville, les Chambres de commerce, etc. etc., a demandé, en maintes circonstances, une gare, d'où ces services partiraient;

ATTENDU QU'aucune attention n'a jamais été apportée par les autorités concernées aux dites requêtes et que notre Cité avec sa nombreuse population, ses industries importantes et son commerce, ne reçoit pas même la considération accordée à un simple village;

ATTENDU QUE le nom du Cap-de-la-Madeleine sur les tables d'horaires n'apparait même pas (indicateur "D");

ATTENDU QUE l'expérience vécue actuellement, établie définitivement que nous sommes placés dans une position économique inférieure à celle de n'importe quelle autre Ville de notre Province, spécialement celles de la Vallée du St-Maurice;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine doit avoir sa gare placée le long de la voie principale du Chemin de Fer Canadien Pacifique et qu'une ordonnance soit émise en conséquence, obligeant la Compagnie à arrêter tous ses trains, faire le dépot de toutes les malles, accepter et débarquer tous passagers pour le Cap-de-la-Madeleine, livrer et recevoir toutes les messageries, le fret et les messages;

EM CONSEQUENCE

IL EST proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Maurice LaHaye.

ET RESOLU que le Conseil de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ordonne au Gérant de la Cité, M. Roger Lord, de s'adresser à la Commission des Chemins de Fer du Canada pour que justice soit rendue à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à sa population, à ses industries, à son commerce, etc., en ordonnant à la Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique de construire, ici, une gare là où tous les trains devront arrêter pour donner les services réguliers de passagers, de fret, de messagerie, etc.,

Que copie de la présente soit transmise à M. le Député Irenée Rochefort. M. Roger Lord est aussi autorisé à retenir, si nécessaire, les services d'un solliciteur pour l'aider dans la préparation et l'exécution des démarches nécessaires à l'exécution de la présente résolution; de plus, il devra faire rapport tous les trente jours du progrès de ses démarches.

Adopté.

Résolution No. 11152

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à faire les changements et installations de lumières suivants:

Rue Notre-Dame: De Alice à Fusey, changer les lampes de 100 C. P., par des 400 C. P..

Rue St-Laurent: Du C. P. R. vers le Nord-ouest, jusqu'à la rue Houdan, changer les lampes de 100 C. P. par des 400 C. P..

Rue Dorval...: De Notre-Dame au Blvd Ste-Madeleine, changer les 100 C. P. pour des lampes de 400 C. P..

Rue St-Edouard: Entre Loranger et Toupin, changer deux 100 C. P. par des 400 C. P. et installer une nouvelle lampe de 400 C. P..-
Entre Longval et Toupin installer 1 lampe de 400 C.P..

Des Erables...: Changer les lampes de 100 C. P. par des 400 C. P.(3), et installer deux nouvelles lampes de 400 C. P..

Adopté.

Résolution No. 11153

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Maurice Montambeault soit et est par les présentes engagé employé permanent de cette Cité à la charge qu'il occupe présentement et au salaire fixé dans la liste du Gérant soumise avec le budget de 1951.

Adopté.

Résolution No. 11154

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 281-B et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11155

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 281-B et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11156

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 233-F et intitulé "REGLEMENT TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit et estb par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11157

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 233-F et intitulé "REGLEMENT TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11158

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 11117 adoptée le 15 janvier 1951, soit et est par les présentes récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11159

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX PUBLICS ET DEPENSES POUR FETES DU 3ième CENTENAIRE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de février 1951.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Méthot & Méthot: Avis légal Re: Franchise St-Maurice Transport.
Ministère des Affaires Municipales: Re: Ouverture de rues.
M. M. Bellemare: Accusé de réception des résolutions pour lumières sur Passerelle et passage des taxis sur partie du Pont existante.
Hon. R. Lorrain: Accepte de poser lumières temporaires sur Passerelle mais impossible suivant ses Officiers de laisser passer taxis sur Pont existant.
Charles Lévesque: Soumission pour la pose de fluorescents.
Jean R. Saulnier: Soumission pour la pose de fluorescents.
H. Ferron, St-Maurice Transport: Accusé de réception spécifiant qu'ils avaient répondu assez longuement par la lettr du 2/2/51.
Henri Gélinas, Blvd des Forges, 3-Riv: Demande de louer place autrefois occupée par M. Gérard Boisvert, au Marché, pour la vente de biscuits, fruits et légumes.
Maurice Beauchamp 81 Ste-Madeleine: Réclamation $ 25.oo bris de cloture.
Antonio Brulotte St-Michel de Bellechasse, réclamation accident, à la suite du mauvais état des rues.
Requête pour améliorer moyen de transport entre le Cap et Trois-Rivières, de St-Regis Paper, Co..

ET LA SENACE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire.

J. Plamondon
Le Greffier.

-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-t6

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5ième jour du mois de mars 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11160

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 février 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11161

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 24,391.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Auto Electric Ltd	56.34	P. V. Ayotte	15.62
Ban Can Nationale	16,583.59	Bur Enrégistrement	17.20
Caribonum Limited	4.89	Carrière 3-Riv.	5.20
Charb Champlain	16.00	Deshaies Auto	3.02
Garage Arseneau	4.02	Geo. Héroux	15.33
John Millen 3-R.	29.00	Cité du Cap	11.34
Cité du Cap	8.15	Cie Const Dollard	189.25
Cie Const Laviolette	1,102.25	Laplante Petroleum	452.07
L. Lemay	33.04	Trés. Provincial	600.41
Industrielle Assurance	348.01	Julien Longval	21.24
Lynn McLeod	38.01	Méthot & Méthot	20.00
J. A. Richard	58.05	Roland Rochefort	107.22
Studio Hébert	10.00	Chs Turcotte	1.86
Paie No. 14	4,515.23	Cité du Cap	125.00
			$ 24,391.34

Adopté.

Résolution No. 11162

CONSIDERANT QU'en vertu du règlement No. 120, la Corporation a emprunté par émission d'obligations un montant de $ 28,000. pour un terme de quarante ans;

CONSIDERANT QU'en vertu d'une permission accordée par le Ministre des Affaires Municipales, la Corporation a fait cette émission d'obligations pour une période plus courte, soit pour une période de dix ans, avec un solde renouvelable de $ 16,200, attendu que conformément à une résolution en date du 29 juillet 1929 un montant de $ 8,900 a été annulé;

CONSIDERANT QU'en vertu d'une permission accordée par le Ministre des Affaires Municipales, la Corporation a renouvelé en 1939 les $ 16,200 d'obligations pour une période plus courte, soit pour une période de douze ans avec un solde de $ 12,000 renouvelable pour un autre terme de dix-huit ans;

CONSIDERANT QUE le terme de douze ans pour cette émission d'obligations expire le 1er mai 1951;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations pour rencontrer les échéances annuelles à compter du 1er mai 1952 jusqu'à la fin de la période de remboursement conformément au tableau de remboursement inséré ci-après;

EN CONSEQUENCE

Sur proprositon de l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

CE CONSEIL DECRETE

1.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations en date du 1er mai 1951, au montant de $ 12,000, pour couvrir les échéances en capital et intérêts sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No. 120 et conformément au tableau de remboursement ci-dessous:

1er mai 1952	$ 500.	1er mai 1960	$ 1,000.
1er mai 1953	500.	1er mai 1961	1,000.
1er mai 1954	500.	1er mai 1962	1,000.
1er mai 1955	500.	1er mai 1963	1,000.
1er mai 1956	500.	1er mai 1964	1,000.
1er mai 1957	500.	1er mai 1965	1,000.
1er mai 1958	500.	1er mai 1966	1,000.
1er mai 1959	1,000.	1er mai 1967	500.

Suite à la page suivante

Résolution No. 11162 - suite

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 3 1/2% l'an sera payé semi-annuellement, le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

3.- Les dites obligations pourront, en vertu des dispositions du chapitre 212 des Statuts refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

Les obligations seront patables, au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à la Banque Canadienne Nationale à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières ou au Cap-de-la-Madeleine.

Ces obligations seront émises en coupures de $ 100 ou de multiples de $ 100.

Adopté.

Résolution No. 11163

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, la mort de Dame Espérance Rivard, épouse de Monsieur Roméo Vaillancourt, citoyen bein en vue de cette Cité et membre de la Municipalité Scolaire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil se joint à la population de la Cité pour offrir aux familles Vaillancourt et Rivard, leurs plus sincères sympathies.

Adopté.

Résolution No. 11164

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à corriger le rôle d'évaluation de manière à enlever dudit rôle des montants de $ 105.oo chacun au nom de M. Lucien Rheault, lesquels montants ont été entrés deux fois par erreur lors de la copie dudit rôle d'évaluation.

Le Trésorier est autorisé à enlever le montant des dites taxes sur ces montants.

Adopté.

Résolution No. 11165

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à faire les changements suivants concernant l'éclairage des rues:-

Changer une 100 C. P. pour une 400 C. P Coin Alice et Lacroix.
Coin St-Antoine et Lacroix.
A l'extrémité ouest Lacroix.
Des Oblats (28) (10).
St-Joseph côté Sud-ouest (3)
St-Maurice côté Sud-ouest(4)
Rue Loranger (3-400 C. P.).

Adopté.

Résolution No. 11166

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Chef de Police à prendre les mesures nécessaires pour donner la priorité aux conducteurs de camions porteurs de produits périssables dans les bateaux passeurs qui conduisent les dits camions des quais du Cap-de-la-Madeleine allant aux Trois-Rivières.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Affaires Municipales: Ouverture des rues Frère Sévérin et Desbiens à 50'.
Abbé Gérard St-Pierre: Composition d'une chanson 3ième Centenaire.
M. I. Rochefort, M. P., Maire: Lettre à M. Frank Pouliot pour une gare au Cap.
Euclide Genest, 29 St-Denis, Cap: Réclamation $ 50.oo pour chaloupe brisée.
Lorenzo Laquerre: Demande d'enlever "Caille" devant sa porte nuisible au trafic.
Roger Turcotte: Echange de terrain avec Cité coin Loranger-Massicotte.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 19ième jour de mars 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11167

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 mars 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11168

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 23,726.65 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 13	$ 3,127.22	Paie No. 15	$ 3,425.16
Paie No. 17	4,515.23	Automotive Products	32.57
Beauchamp & Dufresne	121.00	Donat Beaumier	108.76
Henri Béliveau	7.90	Ard. Brouillard	17.55
Can General Electric Co	7.99	Bien-Etre Social Qué.	1,400.63
Paul Descoteaux	23.50	Hector Desfossés	1,100.00
E L Duplessis A G.	281.00	Fonderie St-Maurice	2,363.85
Jos Gauvin & Fils	15.45	Francis Hankin	611.82
Prof O Hudlot	120.00	Imp. St-Patrice	424.71
Int Business Machine	4.12	Cité du Cap	26.00
Cité du Cap	9.80	Cité du Cap	9.89
Cité du Cap	10.00	Cité du Cap	9.81
Cité du Cap	9.50	Cie Autobus Moderne	50.00
Cie Bois St-Laurent	284.08	Cie Const Dollard	60.00
Cie Const Dollard	139.25	Cie Const Laviolette	203.13
Cie Const Laviolette	125.00	J. B. Lanouette	203.51
Jos Lanouette	50.00	Lareau Auto Springs	32.83
Alp. Larivière	34.30	L'Avenir	33.60
Comité 3e Centenaire	1,000.00	Comptoir d'Assurance	413.99
L. Lemay	33.18	Entreprises Moderne	3.86
Chs Lévesque	53.98	Librairie Ducharme	12.00
Jos Edm Loranger	35.00	Lacasse Lord	50.00
Roger Lord i. c.	166.66	Massicotte & Arcand	20.76
McGraw Hill Co.	10.50	Montreal Blue Print	40.05
T. J. Moore Co	86.50	Henri Morin T. D.	9.00

Suite - page suivante

Résolution No. 11168 suite des Comptes

Donat Morrissette	6.18	J. T. Nadeau	5.47
Nos Droits	67.20	P. H. Poliquin	30.95
Quincaillerie Rochefort	33.55	François Rouette	15.94
Wm Scully	5.10	St-Maurice Industries	705.09
St-Maur Valley Chronicle	2.00	Bell Téléphone Co.	106.72
C. P. R.	293.90	The Hughes Owens Co	751.90
3-Riv Auto Electric	48.21	Vitrerie 3-Riv.	18.15
J. A. Labelle	317.60	Cité du Cap	9.05
Paul Boulard	125.00	Lucien Lévesque	50.00
L'Equipe Joyeuse	75.00	Bon Parler Francais	25.00
Servantes Jésus-Marie	100.00		

$ 23,726.65

Adopté.

Résolution No. 11169

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de la subdivision d'une partie du lot primitif No. 134, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 7 mars 1951.

Adopté.

Résolution No. 11170

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot No. 416-A, du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 7 mars 1951.

Adopté.

Résolution No. 11171

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à remplacer les lampes de 100 C. P. par des lampes de 400 C. P. sur la rue du Sanctuaire.

Adopté.

Résolution No. 11172

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau sur la rue Massicotte, en face de la propriété de M Maurice Mongrain.

Adopté.

Résolution No. 11173

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande au Bell Téléphone Company of Canada, de bien vouloir enlever la "GAILLE" située sur la rue Mercier, en face du No. 44; ainsi que celle située rue du Sanctuaire, en face du No. 99 et en face du No. 83 de la rue St-Laurent.

Adopté.

Résolution No. 11174

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU qu'à l'avenir, la Cie The Bell Telephone Company of Canada, devra obtenir la permission du Conseil de cette Cité pour l'installation de "GAILLES" dans les rues de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11175

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Samedi Saint, le 24 mars 1951, soit considéré par tous les employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comme jour chômé, c'est-à-dire, que le travail cessera le jeudi à 5.oo heures pour reprendre le mardi de Pâques, le 27 mars 1951.

Adopté.

Résolution No. 11176

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Cie Canadien Pacifique, de bien vouloir établir un train qui partirait des Trois-Rivières à 6.30 heures P. M., pour les employés finissants à 6.oo heures; et un autre train qui partirait des Trois-Rivières à 6.45 heures A. M. et 8.15 heures A. M., le dimanche seulement, pour retourner à 7.15 heures et 8.30 heures, du Cap aux Trois-Rivières, dimanche seulement.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11177

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS ETC., ET FAIRE DES DEPENSES POUR LES FETES DU 3ième CENTENAIRE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de mars 1951.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 11178

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil accepte une partie de la rue Latreuille, étant composée d'une partie des lots de subdivision Nos. 31 et 32 du cadastre officiel du lot primitif No. 118.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de donation de cette partie de la rue Latreuille après que ledit contrat aura été lu à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 11179

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la publication d'une page dans le numéro Souvenir à l'occasion du Festival des Fanfares de la Province qui aura lieu à Shawinigan Falls et coincidera avec le cinquantenaire de la fondation de la Ville de Shawinigan Falls.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

L'Association des propriétaires de St-Odilon, 4 résolutions.
M. Maurice Mongrain: Déplacer poteau.
M. Maurice Lanouette, réclamation pour bris d'un pneu.
Mtre Yves Gabias. Préavis de réclamation Cie Transport St-Maurice.
Laboratoires Industriels: Offre de servir béton et mélanges bitumineux.
M. M. Bellemare. Copie lettre à Me J. L. Doucet s'objectant pas à un emprunt de la Cité au montant de $ 12,000.oo.
Lettre de T. J. Lafrenière Ingénieur en chef, American Water Works Association invitant représentants au Congrès qui sera tenu à Winipeg.
Hon R. Lorrain Ministre des Travaux Publics informe Cité impossible d'accorder octroi pour système d'alarme.
C. N. DeGrandmont offre partie terrain sur 118 pour rue Latreuille.
Association Fanfares de Province. Page dans numéro Souvenir.

ET LA SEANCE EST LEVEE

LE MAIRE

Le greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2ième jour du mois d'avril 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11180

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 mars 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11181

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,702.86 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 16	$ 4,765.31	Paie No. 18	$ 3,090.64
Paie No. 19	1,546.69	Paie No. 20	4,515.23
Ban Can Nationale	24.00	Aimé Breton	13.39
Philippe Careau	75.21	Carrier & Frère	6.00
Délisle Auto	131.84	Délisle Auto	155.11
Délisle Auto	35.56	Fabrique Ste-Madeleine	50.00
Gar Charest & Frère	217.65	General Signals Reg'd	3,000.00
P. A. Gouin	179.57	Imp.-St-Patrice	117.42
Kimball Auto	672.19	Kimball Auto	6,077.00
Cité du Cap	10.06	Cité du Cap	9.25
Cité du Cap	9.50	Cité du Cap	210.00
Cité du Cap	9.30	L'Avenir	5.60
L. Lemay	33.25	H Massicotte & Frère	2,004.85
J. T. Nadeau	2.81	Ovila Neault	50.00
Northern Electric	112.31	Geo. Picard	156.22
Richard Rochefort	1,225.00	Roy Auto	181.89
Roy Auto	299.59	Bell Telephone Co.	7.09
Bell Telephone Co	85.99	Bell Telephone Co	138.72
Bell Telephone Co	99.70	Therreault & Fils	147.00
Therreault & Fils	231.93	Shawinigan W & P.	1,000.00
Comité 3e Centenaire	1,000.00		
			$ 31,702.86

Adopté.

Résolution No. 11182

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission de "MERCERIE DE LUXE ENRG", pour les habits des policiers, des percepteurs d'aqueduc et des détectives, se chiffrant au total de $ 1,890.55, taxe incluse, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11183

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 16 mars 1951 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c., Gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de la municipalité le tout sujet aux conditions énumérées à un mémo du Gérant en date de ce jour.

Adopté.

R.O.T. 482-M-D.117
Q.D.E.60

Résolution No. 11184

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de la donation de la rue BELLEMARE, partie par la Coopérative "La Famille" et partie par "St-Regis Paper Company (Canada) Limited.

Adopté.

Résolution No. 11185

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à partir du 28 avril 1951 à minuit jusqu'au 29 septembre 1951 à minuit, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de 4½ heures en retard avec l'observatoire de Greenwich et qu'après cette date du 29 septembre 1951, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire, de 5½ heures en retard avec le dit observatoire.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté.

Résolution No. 11186

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ETVRESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, d'autoriser les préposés en charge des PONTS, de faire le nécessaire concernant l'entrée du Pont du côté du Cap-de-la-Madeleine et sur la partie entre la dite entrée se dirigeant vers le Sud-ouest jusqu'à l'entrée du deuxième Pont, de manière à éclairer les travaillants et autres personnes qui sont obligés de voyager dans cette partie, la nuit, sans aucun éclairage.

Adopté.

Résolution No. 11187

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que Monsieur l'échevin Paul Lemarier, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

Résolution No. 11188

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'un montant de $ 1.oo de l'heure, avec minimum de 2 heures, soit rétribué à chacun des constables qui sera demandé en service spécial, lors qu'aucun de ces derniers ne seront pas en devoir, le tout suivant rapport du Chef de Police; et que le Trésorier soit et est par les présentes autorisé à percevoir des personnes demandant tel service, le montant qui sera versé à chacun des dits constables.

Adopté.

Résolution No. 11189

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, de bien vouloir donner les instructions nécessaires afin de hâter la construction des Ponts Bailey pour assurer dans un avenir rapproché la circulation entre les 2 Villes.

Que copie soit transmise à M. Maurice Bellemare, M. A. L..

Adopté.

Résolution No. 11190

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que l'Honorable Ministre de la Santé soit respectueusement prié de hâter les travaux de l'Hopital Cloutier afin d'accomoder le plus tôt possible la population du Cap-de-la-Madeleine et du Comté de Champlain et si l'ouverture ne peut se faire en entier du moins une partie.

Que copie de la présente soit envoyée à M. Maurice Bellemare, M. A. L..

Adopté.

Résolution No. 11191

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Sur la 11le rue	1 - 400 C. P.
Sur la rue Radnor	1 - 400 C P.
Sur la 1Ve rue	1 - 400 C. P.
Sur la 11le, N-O, du Parc	3 - 100 C. P.
Sur la rue Du Parc	1 - 100 C. P.

Rue Brunelle changer les 100 C. P. par des 400 C. P. (5)
Rue St-Ovide limites S-O 1 400 C. P.

Adopté.

Résolution No. 11192

Proposé par l'échevin P. Lemarierm
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que demande soit faite à Canadian Arsenals Ltd., de bien vouloir céder à la Cité, le prolongement de la rue St-Laurent jusqu'au lot primitif No. 420.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11193

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE RUE, RUE THIBEAU, COTE S-O, A 12 PIEDS AU S-O DE LA LIGNE DE RUE EXISTANTE, ENTRE FUSEY JUSQU'A L'ANCIENNE SERVITUDE DE LA CONSOLIDATED PAPER CORP., INCLUSE ET AUTRES."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois d'avril 1951.

(Signé) Maurice LaHaye,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Jean Guy Larose Permission de se servir terrain Rochefort balle. molle.
Comm. Municipale approuve emprunt $12,000. obligations règ. 120.
Aff.Municipales approuve emprunt $12,000. obligations règ. 120
Aff Municipales approuve règ. licences 233-F.
Aff Municipales approuve règ. 281-B.
St-Maur. Transport demande d'entretenir abords gare St-Odilon.
St-Maur Transport avis d'appel Régie pour porter billets 3 pour.25
Ass Propriétaires St-Odilon hâter construction Ponts Bailey.
Ass Propriétaires St-Odilon hâter construction Hopital Cloutier.
Requête propriétaires 3e rue, Du Parc pour lumières de rue.
Concours francais Albertain demande modique somme de 1.oo ou plus.
Bell tél. co. consentement demandé construire réseau téléphonique.
F.N.C.Demers C.P.R. impossible d'accorder traisn supplémentaires.
Union Municipalités concernant 30e congrès à La Malbaie.
Mtre Yves Gabias, réclamation re. Transport St-Maurice, accident avec camion de la Cité.
Contrat de cession de partie de rue Latreuille Re Degrandmont et al
Rév. Pèr Barabé: Demande de résoudre problème de la traverse C. P. R. Blvd Ste-Madeleine, près Des Oblats.
Coopérative La Famille Re Ouverture rue Ste-Marie.

Suite au verso

CORRESPONDANCES LUES SUITE

Fabrique Notre-Dame, Ligue petites quilles, page souvenir $ 25.00.
Paroisse Ste-Madeleine, remerciements du Curé pour octroi de $25.00.
Mtre Francois Nobert: offre de céder partie de terrain $ 2,250.00
Re; Albert Pouliot.
Certificat d'Inspection d'appareils sous pression. Ministère du Travail.
Requête pour moyen de transport plus rapide entre le Cap et Trois-Rivières.
SoumissionsL Re: uniformes pour constables, percepteurs et détectives.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16ième jour du mois d'avril 1951, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, J. P. Lavergne, G. Vivier, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11194

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 2 avril 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11195

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 63,649.65 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 21	$ 1,785.74	Paie No. 23	$ 4,515.23
Automotive Products	666.92	P. V. Ayotte	9.43
Ban Can Nationale	36,002.04	Battery Electric	65.72
J. H. Beaumier	87.30	Henri Béliveau	14.37
Aimé Breton	8.80	A. Brouillard	209.66
Bur Enrégistrement	24.65	Can Gen. Electric	6.02
Can Industries Ltd	45.66	Can Oil Co Ltd	2,407.26
Délisle Auto	298.73	Hector Desfossés	1,375.00
Deshaies Auto Buffet	1.35	Escadrille 350	100.00
Fonderie St-Maurice	3,910.09	Garage Arseneau	10.32
Garage Charest	12.22	Paul Gendron	40.41
P. A. Gouin	87.79	Francis Hankin	2,830.01
Geo. Héroux	1.16	Prof O. Hudlot	120.00
Just Equipment	376.80	Just Equipment	716.03
Kimball Auto	275.90	Kimball Auto	169.70
Cité du Cap	9.81	Cité du Cap	10.00
Cité du Cap	9.98	Cité du Cap	9.95
Cité du Cap	22.70	Cité du Cap	7.05

Suite, page 608

Résolution No. 11195 - suite des comptes

Cie Const Laviolette	34.38	Cie Ronéo du Canada	200.00
O. T. J. du Cap	750.00	Jos Lanouette	50.00
L. Lemay	40.32	Hon Trés de la Prov	596.00
Hon Trés de la Prov	92.50	Hon Trés de la Prov	35.00
Industrielle Assurance	350.35	L. Lord	50.00
Roger Lord i. c.	166.66	Union Municipalités	40.00
Lynn McLeod	27.91	Marchand & Lacoursière	20.00
Massicotte & Arcand	29.52	H Massicotte & Frère	411.18
H Massicotte & Frère	372.48	H Massicotte & Frère	231.12
Ministère de la Santé	19.50	Northern Electric	47.33
Nos Droits	5.88	Viateur Pelletier	53.20
Quincaillerie Rochefort	98.47	Roland Rochefort	166.40
Roy Auto	62.07	St-Maur Industries	392.13
St-Pierre & Fils	10.98	Jean R Saulnier	250.00
Wm Scully	165.24	Bien-Etre	858.85
Studio Hébert	10.00	The Hughes Owens	20.00
3-Riv Chevrolet	52.99	3-Riv Auto Electric	32.14
Chs Turcotte	1.35	Paie No. 22	1,431.90
Dominicaines du Rosaire	100.00	Cie des Zouaves	100.00
Union Musicale du Cap	30.00		

$ 63,649.65

Adopté.

Résolution No. 11196

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Cie Bell Téléphone Co'y soit autorisée à enlever le "Hauban" à 99 Du Sanctuaire, et ce, aux frais de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; la Cité s'engageant cependant à fournir 50% de la main-d'oeuvre.

Adopté.

Résolution No. 11197

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à faire les installations de lampes de rues tel que ci-après:-

Installer une lampe de 400 C. P. coin Turmel et LaHaye.

Installer deux lampes de 100 C. P. rue LaHaye, à partir de celles déjà existantes.

Installer une lampe de 400 C. P. Blvd Duplessis, en face de 60.

Installer une lampe de 400 C. P. en face de l'Ecole Dollard.

Installer une lampe de 100 C. P. en face de 811 Thibeau (Restaurant Blanchette).

Installer quatre lampes de 100 C. P. rue DeGrandmont, dans la côte (Norton).

Adopté.

Résolution No. 11198

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Montplaisir pour la réparation à la couverture de l'Hôtel de Ville au montant de $ 256.oo (Matériaux) et $ 175.oo pour inspection & ouvrage, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11199

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire effectuer au coût maximum de $ 200.oo, des essais et forages pour déterminer le débit et la qualité de l'eau pour un puits proposé sur la rue St-Maurice près de la voir ferrée principale du C.P.R..

Adopté.

Résolution No. 11200

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que demande soit faite au Comité des Transports, qu'un des bateaux passeurs fasse le transport des passagers jusqu'à 1 heure A. M. au lieu d'arrêter à 10.oo heures P. M..

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11201

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ABATTAGE DES CHIENS, DES CHATS ET DES CHEVAUX ET L'INSPECTION, LA VENTE ET L'USAGE DE LA VIANDE DE CES ANIMAUX".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois d'avril 1951.

(Signé) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Hon Premier Ministre concernant construction Pont Bailey etc..
Affaires municipales approuvant avance de l'heure.
Minis. Santé Dr Gauthier règlement viande de cheval abattage etc..
M M. Bellemare M.A.L. éclairage entrée Pont côté du Cap
M M. Bellemare M.A.L. pour hâter construction Pont Bailey.
M M. Bellemare M.A.L. pour hâter ouverture Hopital.
L.D.Julien Montréal s'opposant démolition Eglise Paroissiale.
Arthur Bernier offre terrain moyennant certaines conditions.
Union Musicale octroi page programme souvenir.
Marcel Dufresne Ass Proprios No. 4.Résolutions Pont et Hopital.
Ass proprios St-Odilon lampes sur les 3, 4 et 5ième rues.
Ass proprios St-Odilon Pression de l'eau augmentée si possible.
Ass proprios St-Odilon nivelage des 1ère et 2ième rues.
Antonio Brulotte réclamation suite d'accident Genest-Brulotte.
O. Boivin réclamation suite d'accident camion René Boisvert.
Remerciements des Servantes Jésus-Marie pour octroi.
Régie de l'électricité avis Shawinigan pour pose lampes de rues.
Radio Sacré-Coeur demande d'octroi.
International Water & Supply demande de règlement.
Bell Téléphone. Haubans suivant résolutions du Conseil.
Bell Téléphone. Haubans toujours posés avec permission du Conseil.
M. Hiller Dom Foils permission se servir terrain Rochefort balle-molle.
Jos Nadeau Cité réclame $ 70.oo pour bris de sa chaloupe sur le QUAI.
O. Léveillé 791 Ste-Catherine 3-R.réclame suite d'accident à son camion causé par camion de la Cité.
Mme E. Sévigny demande d'enlever Gaille de vant porte 44 Mercier.
L. H. Laplante porte parole des commeréants demande de s'adresser Gouvernement Québec, entremise du Conseil pour accorder certains crédits aux dits commeréants.
M. Lavallée. Concours français Albertain demande quelques dollars.
Requêtes pour construction d'un Pont au passage, un service par bateau le tout chargé au Gouvernement etc..

ET LA SEANCE EST LEVEE

Paul Lemarier
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 23ième jour du mois d'avril 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE au fauteuil, M. Paul Lemarier.

Résolution No. 11202

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 avril 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11203

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,249.56 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Roméo Beauchesne	19.68	Donat Beaumier	11.25
Can Iron Foundries	529.22	Club Hockey Cap Jr.	250.00
Gauthier Sports	350.00	Keuffel & Esser	52.64
Kimball Auto	550.34	J. A. Labelle	77.00
Cité du Cap	9.79	Cité du Cap	9.31
J. B. Lanouette	283.31	L'Avenir	5.60
L Massicotte Ltée	875.50	L Massicotte Ltée	1,944.77
Massicotte & Arcand	61.92	Henri Morin T. D.	12.50
H. Paré	112.56	Panther Oil & Grease	256.50
Jean R Saulnier	628.14	L. G. Therreault	7.20
L. G. Therreault	15.20	Underwood Ltd.	107.02
Cité du Cap	10.01	Paie No. 24	1,692.10
Gilles Baribeau	378.00		
			8,249.56

Adopté.

Résolution No. 11204

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil demande au C. P. R., l'autorisation de poser des trottoirs en dehors du Viadûc situé dans la paroisse St-Odilon.

Adopté.

Résolution No. 11205

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Banque Canadienne Nationale, de bien vouloir avancer à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une somme jusqu'à concurrence de $ 12,000.oo pour payer l'échéance du règlement No. 120, le tout étant remboursable lorsque la vente de cette émission aura été effectuée.

Cette résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11206

ATTENDU QUE les Royaux des Trois-Rivières Inc. annoncent l'ouverture de leur saison de Base-ball le jeudi 3 mai 1951 et;

ATTENDU QUE les Royaux des Trois-Rivières INC., sont membres de l'Association Nationale Professionnelle du Base-ball qui célèbre cette année le 50ième anniversaire de sa fondation;

Suite page suivante

Résolution No. 11206 - Suite

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Son Honneur le Maire J. Irenée Rochefort à proclamer respectueusement que nos citoyens doivent se faire un devoir de participer de façon tangible aux activités de notre Club de Base-ball, particulièrement en assistant à la joute d'ouverture du 3 mai et toutes les autres joutes locales, si possible, durant la saison 1951, comme marque de notre intérêt constant pour le sport du Base-ball et tout spécialement dans cette saison jubilaire.

Adopté.

Résolution No. 11207

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le club de Tennis "DU MOULIN" ait la jouissance complète du Kiosque présent et futur et du Tennis pour une période de cinq ans en considération des magnifiques améliorations apportées au Tennis et au bon fonctionnement de leur Club.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11208

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LES FETES DU TROISIEME CENTENAIRE" travaux publics2 Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'avril 1951.

(Signé) Maurice LaHaye
Echevin de la Cité.

Résolution No. 11209

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 288 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ABATTAGE DES CHIENS, DES CHATS ET DES CHEVAUX, ET L'INSPECTION ET L'USAGE DE LA VIANDE DE CES ANIMAUX" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11210

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er mai 1951 au montant total de $ 19,020.72.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Dr Jean Lambert Légion Can. Re: Défence civile.
Ernest Arseneau réclamation pneu coupé coin Latreuille, St-Laurent.
Ch. Com. des Jeunes. Re: Prêt aux commerçants.
Hon R. Lorrain. Accuse réception 2 réso. éclairage et Pont.
Fédération Amér. du Travail Union propriétaires taxis. Règlements.
Lecture de la première du règlement No. 288

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale, convoquée par Son Honneur le Maire, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 30ième jour du mois d'avril 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11211

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne

ET RESOLU que le règlement No. 288 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ABATTAGE DES CHIENS, DES CHATS ET DES CHEVAUX ET L'INSPECTION, LA VENTE ET L'USAGE DE LA VIANDE DE CES ANIMAUX", soit et est par les présentes adopté en deuxième lecture.

Adopté.

Résolution No. 11212

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 289 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS ETC., ET VOTER UNE SOMME D'ARGENT POUR LES FETES DU TROISIEME CENTENAIRE DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté

Résolution No. 11213

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 289 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS ETC., ET VOTER UNE SOMME D'ARGENT POUR LES FETES DU TROISIEME CENTENAIRE DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11214

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 16ième et 17ième jours du mois de mai 1951, jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds de cette Cité seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 289 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS ETC., ET VOTER UNE SOMME D'ARGENT POUR LES FETES DU TROISIEME CENTENAIRE DE LA CITE".

Adopté.

Résolution No. 11215

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à faire une causerie à la RADIO pour expliquer à la population de la Cité les raisons qui ont motivées l'adoption d'un règlement d'emprunt de $ 315,000.oo qui sera soumis aux électeurs propriétaires résidents de la Cité les 16 et 17ièmes jours de mai 1951.

Adopté.

Résolution No. 11216

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil appointe Mtre Léon Méthot C. R. à représenter la Cité du Cap à la Régie des Transports concernant la demande de la Cie de Transport St-Maurice, en mai 1951.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11217

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION D'UNE LIGNE DE RUE AU SUD OUEST DE LA RUE THIBEAU VERS LE NORD OUEST ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'avril 1951.

(Signé) Maurice LaHaye,
Echevin de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 7ième jour du mois de mai 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11218

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 avril 1951 ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 30 avril 1951, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11219

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 33,139.27 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 25	1,849.30	Paie No. 26	4,515.23
P. V. Ayotte	21.32	Ban Can Nationale	6,359.37
Battery Electric	28.49	Beauchamp & Dufresne	16.00
Bur Enrégistrement	23.60	Can Bitumuls Co	341.74
Can Oil Company	928.80	Carrière 3-Riv.	548.98
Champlain Express	2.50	Charbonnerie Champlain	13.50
Alcide Demers	43.24	Deshaies Auto Buffet	4.20
Dominion Rubber Co	65.37	Fonderie St-Maurice	1,059.36
Garage Arseneau	5.00	Geo. Héroux	14.58
Francis Hankin	773.02	John Millen	99.38
Kimball Auto	231.03	J. A. Labelle	422.40

SUITE PAGE SUIVANTE

Résolution No. 11219 - Suite des comptes

Cité du Cap	10.10	Cité du Cap	9.90
Cité du Cap	90.00	Cité du Cap	9.13
Cité du Cap	25.50	Joséphat Langevin annulé	300.00
Lareau Auto Spring	3.26	L. Lemay	29.82
Le Nouvelliste	13.64	Hon Trés Prov.	780.46
Industrielle Assurance	348.58	Marchand & Frère	316.34
Massicotte & Arcand	167.68	L. Massicotte Ltée	221.85
L. Massicotte Ltée	397.63	J. T. Nadeau	35.23
Northern Electric	4.21	Nos Droits	5.88
Geo. Picard	117.93	Roland Rochefort	69.20
Roy Auto	2,500.00	Studio Hébert	10.00
Studio Hébert	14.06	Bell Téléphone	109.43
Therreault & fils	39.75	Shawinigan W & P	426.42
Shawinigan W & P	493.67	do do	783.39
do do	486.15	do do	113.10
do do	367.58	do do	359.00
Maurice Thompson	15.76	3-Riv Auto Electric	9.70
United Auto Parts	6.44	Thomas Vivier	4.80
Shawinigan W & P	5,577.27	Shawinigan W & P	1,000.00
Comité 3ième Centenaire	500.00		
			$ 33,139.27

Adopté

Résolution No. 12220

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à aviser tous les Corps Publics, Chambres de Commerce et les principales Associations de propriétaires du Cap, de la date à laquelle sera entendue la cause de St-Maurice Transport Company vs les Villes des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11221

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil délègue M. J. ED. Biron, Trésorier de la Cité et membre de la M. F. O. A. au prochain congrès qui doit se tenir dans les Laurentides les 10, 11 et 12 juin 1951.

Que le Département du Trésor soit autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de représentations, le tout comme à l'ordinaire et suivants reçus à l'appui.

Adopté.

Résolution No. 11222

CONSIDERANT QUE la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a adopté, en 1941, le règlement No. 219, décrétant un emprunt par obligations au montant de $ 40,000.oo, pour un terme de 20 ans;

CONSIDERANT QU'en vertu d'une permission accordée par le Ministre des Affaires municipales, la Corporation a fait cette émission d'obligations pour une période plus courte soit pour une période de 10 ans;

CONSIDERANT QUE le terme de 10 ans pour cette émission d'obligations expire le 1er octobre 1951;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations pour rencontrer les échéances annuelles à compter du premier jour d'octobre 1952 jusqu'à la fin de la période de remboursement conformément au tableau de remboursement inséré ci-dessous;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender le règlement pour décréter la date des obligations, un nouveau taux d'intérêt et une clause de remboursement avant échéance et modifier le tableau de remboursement;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

SUITE AU VERSO

Résolution No. 11222 Suite de page précédente

CE CONSEIL DECRETE:

1.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations en date du 1er octobre 1951, au montant de $ 22,600. pour couvrir les échéances en capital et intérêts sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No. 219 et conformément au tableau de remboursement ci-dessous;

1er octobre 1952	2,100.	1er octobre 1957	2,000.
1er octobre 1953	2,000.	1er octobre 1958	2,500.
1er octobre 1954	2,000.	1er octobre 1959	2,500.
1er octobre 1955	2,000.	1er octobre 1960	2,500.
1er octobre 1956	2,000.	1er octobre 1961	3,000.

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an sera payé semi-annuellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.;

3.- Les dites obligations pourront, en vertu des dispositions du chapitre 12 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

Adoptée à la séance du 7 mai 1951.

Adopté.

Résolution No. 11223

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 23 avril 1951 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c., Gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de la Municipalité, le tout cependant, sujet aux conditions énumérées dans un mémo du Gérant en date de ce jour.

Adopté.

Résolution No. 11224

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise les soussignés d'une requête à se former en assocuation ou cercle sous le nom de "LE CENTRE CIVIQUE DU CAP DE LA MADELEINE" et le siège social de la dite association ou cercle sera situé au No. 375 de la rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

Cette association est formée dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Adopté.

Résolution No. 11225

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveller l'emprunt temporaire de $ 11,850.43 pour une autre période en attendant de l'inclure dans un règlement d'emprunt futur.

Adopté.

Résolution No. 11226

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power C Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

Voir page suivante

Résolution No. 11226 Suite

1 - lampe de 400 C. P., rue Mercier, N-O. de Toupin (Naud)
1 - lampe de 100 C. P., Coin Crevier & Cambray
1 - lampe de 100 C. P., Coin Latreuille & St-Philippe.
1 - lampe de 100 C. P., Lorette, entre Loranger et Ste-Madeleine.
1 - lampe de 100 C. P., St-Irenée au N-O de Fusey.

Adopté.

Résolution No. 11227

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le constable Alfred Tremblay, soit et est par les présentes nommé SERGENT de Police.

Adopté.

Résolution No. 11228

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que M. le Sergent Rosaire Normandin soit et est par les présentes nommé Sous-Chef du département de Police.

L'ECHEVIN M. LAHAYE SE DECLARE DISSIDENT

Adopté.

Résolution No. 11229

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de M. Roger Turcotte d'une lisière de terrain de 20' pieds de largeur par une profondeur de 101 pieds le tout et à mesure anglaise et ce, pour le prix de $ 350.oo.

Cette lisière de terrain fait partie des lots de subdivision Nos. 129, 130 et 131 du cadastre officiel du lot primitif No. 149.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat après que ce dernier aura été lu au Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 11230

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine a une population dépassant 18,000 âmes;

ATTENDU QUE au taux d'augmentation actuelle de la population, il est permis de compter une population de 25,000 d'ici 1960.

ATTENDU QUE plus du 1/3 de la population de 18,000 de la Cité est situé dans le voisinage du site de la Station projetée.

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

IL EST RESOLU que demande soit faite à la Compagnie du Pacifique Canadien pour la construction d'une gare le long de la voie ferrée principale du Cap-de-la-Madeleine. (Jonction des Piles).

Que demande soit aussi faite pour l'arrêt de tous les trains locaux à cette dite gare y compris les trains de nuit.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à M. F. A. Pouliot Surintendant du District de Québec du Pacifique Canadien ainsi qu'à la Commission des Chemins de fer.

Adopté.

Résolution No. 11231

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions aux entrepreneurs locaux, pour la construction d'un Kiosque au Parc des Oblats.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11232

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR INTERDIRE L'EXPLOITATION DE PUITS LAYNE DANS LES LIMITES DE LA CITE AUTRES QUE PAR LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de mai 1951.

(Signé) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11233

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNECERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE CETTE MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de mai 1951.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11234

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intituléq "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de mai 1951.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 11235

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 290 et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION D'UNE LIGNE DE RUE, RUE THIBEAU COTE SUD OUEST A 16 PIEDS AU SUD OUEST DE LA RUE EXISTANTE ENTRE FUSEY JUSQU'AU LOT No. 407-4 ET AUTRES", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11236

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 290 et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION D'UNE LIGNE DE RUE, RUE THIBEAU COTE SUD OUEST A 16 PIEDS AU SUD OUEST DE LA RUE EXISTANTE ENTRE FUSEY JUSQU'AU LOT No. 407-4 ET AUTRES", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Régie des Transports: Avis d'audition, St-Maurice Transport.
Lettre du Maire au C. P. R. Re: Trains, Cap-Trois-Rivières.
P. Moreau: Hommages Comité 3ième Centenaire octroi $ 35,000.oo
Hopital Notre-Dame Montréal demande octroi pour agrandissement.
Mtre Jules Provencher, réclamation de Pierre Godin, 201 Brunelle, suite d'accident.
Henri Beaumier 409 Thibeau. Application ramonage cheminées.
Paul Descoteaux i. c., Restriction sur Station de gazoline sur Blvd Ste-Madeleine.
Union Musicale du Cap: Demande $ 100.oo régulier mensuellement.

SUITE PAGE SUIVANTE

Florian Aubin: Réclamation $ 22.oo dommages à clôture.
R. St-Ours: Dommages clôture, Demande ajusteur assurance.
A. Tanguay,: Demande d'entrée d'eau sur la rue St-Georges, au Nord de Latreuille.
Soeur Ignace de Loyola, demande la confection de trottoirs autour de l'Hopital Cloutier.
Shawinigan W & P déclare posséder 1901 poteaux de bois 14 béton.
Frs. Courteau demande d'enlever bâtisse du rôle d'évaluation.
J. E. Biron. Délégué au congrès des officiers de finance.
Commission municipale Re: Règlement 219. Renouvellement.
Bell Téléphone: Permission construire lignes téléphoniques.
Requête: Re: Centre Civique du Cap".
Commission municipale: Renouvellement emprunt de $ 11,850.43.
Commission municipale: Emprunt de $ 33,123.62. Payé 22/3/51.
Commission municipale: $ 6,400.oo Eng. de crédit, $ 1,000.oo dus le 15/4/51.
Fédération Américaine du Travail; Règlementation des taxis.
Requête pour lumière de rue aux environs des rues Crevier et Cambray.
Affaires Municipales: Journée d'étude organisée. Cours pour officiers municipaux.
Conseil Kitchener Ontario: Re: Protection civile.
Conseil Victoria B. C.: Re: Résolution concernant l'inflation.
Fédération Canadienne des Maires et Municipalités, concernant le jour de la Citoyenneté.
Garage Charles Turcotte: Compte Re: Roger Turcotte Plymouth 1950.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21iè jour du mois de mai 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11237

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 mai 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11238

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un profond regret, la mort de M. Carleton Faler, citoyen bien en vue de cette Cité et beau-frère de M. Arthur Beaudin, Assistant-greffier de la Corporation de la Cité.

Ce Conseil offre aux familles Faler, Beaudin et Loranger, leurs plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté.

Résolution No. 11239

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 17,215.57 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 27	$ 2,131.00	Paie No. 28	$ 2,184.00
Paie No. 29	4,515.23	Ban Can Nationale	30.00
A. Brouillard	268.61	Budge Sales Ltd.	7.21
Can Iron Foundries	2,242.43	Can Electric Supply Co.	18.81
Can Industries Ltd.	21.05	Can Oil Companies	229.40
C. P. R.	524.84	Délisle Auto	276.38
Alcide Demers	4.79	H. Desfossés	1,100.00
Edmond Drolet	14.00	Fonderie St-Maurice	560.84
Fraser & Magny	56.40	Gagnon & Massicotte	90.77
Garage A Béliveau	31.25	Gar Charest & Frères	113.63
P. A. Gouin Enrg.	266.83	Prof O. Hudlot	120.00
Imp. St-Patrice	65.14	I. B. M. Co. Ltd.	5.25
Kingsway Transport	1.50	J. A. Labelle	24.00
Cité du Cap	23.80	Cité du Cap	114.56
do do	50.00	do do	9.13
do do	15.00	do do	9.86
do do	8.90	do do	10.00
do do	9.83	do do	9.40
Cie bois St-Laurent	66.20	Cie Ronéo du Canada	23.90
LaFrance Fire Engine	26.95	Jos Lanouette	50.00
Phil Larivière	201.65	L'Avenir	33.60
R. V. Lévesque	236.00	Jos Edm. Loranger	18.75
Loranger & Molesworth	355.79	L. Lord	50.00
Roger Lord i. c.	166.66	Union Musicale du Cap	300.00
Ernest Ouellette	15.60	Hervé Pagé	48.91
E. Pinet & Fils	8.24	Roy Auto	77.54
St-Maurice Industries	280.95	St-Pierre & Fils	7.75
Shawinigan W & P	23.27	Maurice Thompson	11.00
3-Riv Chevrolet	225.73	Thomas Vivier	10.00
William & Wilson Ltd	19.24		
			$ 17,215.57

Adopté.

Résolution No. 11240

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 288 soit et est par les présentes amendé en y substituant le No. 288-A à celui de 288.

La présente résolution est sujette à l'approbation de l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11241

Proposé par l'échevin P' Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Cie The Bell Telephone Company of Canada soit et est par les présentes autorisée à exécuter les travaux mentionnés à la lettre de la dite Compagnie en date du 15 mai 1951 et aux conditions y mentionnées.

Adopté.

Résolution No. 11242

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la Cie Bell Téléphone Co'y soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau rue Notre-Dame, en face du No. 382.

Adopté.

Résolution No. 11243

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau en face de 248 St-Laurent. (Abel Marcotte).

Adopté.

Résolution No. 11244

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Joséphat Langevin, une lisière de terrain faisant partie du lot cadastral 414 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout pour régulariser la servitude d'égout actuel et pour l'amélioration de la côte publique du passage, le tout pour le prix de $ 500.oo.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte d'achat, lequel devra être lu en Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 11245

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte d'échange entre The Model Plan Development Corporation et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par lequel la Cité cède à la Corporation Model Plan une partie du lot 415-1 et la Cie Model Plan cède à la Cité du Cap-de-la-Madeleine une partie du lot primitif No. 555 pour les fins de dépotoir.

Ledit contrat d'échange devra cependant être lu à une séance ultérieure avant d'être définitivement signé par les personnes autorisées.

Adoppé.

Résolution No. 11246

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à préparer des plans et estimés pour la construction d'une ligne d'égout sur la rue Massicotte au Nord-ouest du Boulevard Ste-Madeleine. (Coopérative Pierre-Boucher) ainsi qu'un prolongement rue du Sanctuaire au N-O du Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11247

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé p ar l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les personnes suivantes de la force constabulaire du Cap-de-la-Madeleine soient désignées aux postes suivants

Sergent Belle-Isle, promu au grade de Capitaine.

Sergent-détective Lemay, promu au grade de Capitaine, en charge du bureau de la Sureté municipale.

Le constable Dusseault, promu au grade de Sergent. Le tout, aux mêmes émoluements que ceux actuellement versés.

Adopté.

Résolution No. 11248

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Conseil de la Cité appointe M. Ovila Neault comme préposé au système d'alarme, système de Radio Police et contrôleur du traffic, et ceci durant le terme de son engagement. Monsieur Neault ne travaillera que de jour et six jours par semaine. Il devra en plus répondre aux appels d'incendie et dans des cas spéciaux être sous les ordres du Chef de Police et s'y conformer.

Adopté.

Résolution No. 11249

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales l'autorisation d'émettre des obligations pour la période fixée par le règlement d'emprunt portant le No. 289, soit 20 ans, pour certains montants insérés dans l'annexe dudit règlement, lesquels montants ne pouvant être empruntés pour une période n'excédant pas 10 ans.

Adopté.

Résolution No. 11250

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas $ 100.000.oo représentant la balance de $ 15,000.oo des travaux exécutés & étant exécutés depuis l'approbation par les électeurs propriétaires autorisés en vertu du règlement No. 289.

Si accepté, par la Commission municipale, Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11251

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de mai 1951.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 11252

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 233-G intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11253

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 233-G intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANDES LUES

Rapport de la votation règlement No. 289 $ 315,000.oo
Com. Municipale approuve emprunt $ 12,000.oo Résolution 11205.
Com. Municipale n'approuve pas renouvellement emprunt $ 11,850.43.
Com. Municipale n'approuve pas renouvellement emprunt $ 19,020.72.
Aff. Municipales approuve règlement 288 Abattage des animaux.
Bell Téléphone; estimé déplacement ancre à 99 Sanctuaire.
Requête pour changer nom de Rang des Grandes Paairies.
Soc Cent. Hypothèque; compte trottoirs. Entente avec propriétaires.
J. P. Roy demande de déplacer poteau.
Shawinigan W & P construction ligne tri-phasée aux poteaux actuels.
Régie Prov. Avis construction système tri-phasé.
Eug. Bertrand demande faire trottoir à 20 St-Edouard.
Féd Amér du Travail. Appointement avec Conseil 21 mai 1951. Avis.
Mme Alf. Boisvert demande baisser évaluation licence épicerie.
Abel Marcotte: Déplacement de poteau.

Suite page suivante

R. Jalbert demande l'eau rue Crevier.
Bureau fédéral de la statistique. Recensement décennal.
Rév W. Soucy Curé Ste-Madeleine. Raccordement égout de l'Eglise.
Légion Canadienne. Dr Lambert Re: Défense civile.
Electro Refractories changer à Electro Refractories & Abrasives
J. Langevin. Offre de terrain au passage.
Caisse Pop St-Lazare J.P.Roy. Avis de malpropreté le long et dans la côte du St-Maurice et du Fleuve.
Amendement au règlement des licences. No. 233-G.
Etat des recettes et déboursés pour le mois d'avril 1951.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-s-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 28ième jour du mois de mai 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M.P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 11254

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 mai 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11255

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,787.55 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 28	$ 3,499.37	P. E. Bergeron	$ 66.95
Base-ball Jr Cap	200.00	Cité du Cap	9.95
Cie Const Dollard	47.00	L. H. Laplante	1.76
Massicotte & Arcand	18.50	H Massicotte & Frères	913.09
L Massicotte Ltée	2,567.33	Nos Droits	67.20
Pressure Pipe Co.	477.86	S. O. Riverin	28.33
The Roofers Sup Co	738.73	Shawinigan W & P	151.48
			$ 8,787.55

Adopté.

Résolution No. 11256

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ETVRESOLU que le règlement No. 289 soit et est par les présentes amendé en y ajoutant après les mots "les travaux suivants" dans la dernière ligne de l'article 1, les suivants:-

"et incluant aussi: Achat de machineries et outillages (5o) Améliorations à l'Hôtel de Ville et achat de clavigraphes (6o) Installation de lumières de traffic (7o) Achat d'appareils pour l'entretien des parcs publics et construction d'un kiosque (8o)Achat de terrains pour ouverture de rues (prolongement) et améliorations de terrains Re: Coopérative "La Famille" (10o) et octroi au Comité des Fêtes du Tricentenaire du Cap-de-la-Madeleine".

Adopté.

Résolution No. 11257

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux de trottoirs sur la 1ère rue, de Radnor à Berlinguette; sur Berlinguette, de Thibeau à la 31ème rue (2 côtés), suivant les requêtes reçues.

Adopté.

Résolution No. 11258

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire construire une conduite d'égout et d'aqueduc sur la rue St-Philippe, au Nord de la rue Latreuille, pour desservir les maisons déjà construites.

Adopté.

Résolution No. 11259

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soit autorisés à signer un acte de vente à M. Arthur Doucet, d'une partie du lot No. 1248 du lot primitif 387 tel qu'il apparait à un croquis soumis avec la présente offre. Le prix de vente est de $ 86.oo.

Adopté.

Résolution No. 11260

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte de vente par Dame Emile Halin à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, du lot de subdivision No. 768 du lot primitif No. 416 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et pour le prix de $ 300.oo comptant.

Par le même acte, Dame Emile Halin cède à la Cité l'autre partie de cette rue portant le No. 670 du lot primitif No. 418, ainsi que la rue Radnor, portant les Nos. de subdivision 6, 52, 98, 144, 190, 236, 282, 328, 418 et 564 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tous du lot primitif No. 419, avec conditions que Dame E. Halin cède tous les terrains nécessaires à l'installation de puits Layne sur les terrains appartenant à Dame Emile Halin.

Adopté.

Résolution Noé 11261

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la résolution No. 11,205 adoptée le 23ième jour du mois d'avril 1951, soit et est par les présentes amendée en y ajoutant après le premier paragraphe, les suivants:-

"Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total mentionné plus haut.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur desdits coupons et obligations.

Adopté.

Résolution No. 11262

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire exécuter les travaux de réparation du pavage de la rue St-Philippe, de Ste-Madeleine à Carignan.

Adopté.

Résolution No. 11263

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil consent à souscrire pour le Séminaire Ste-Marie de Shawinigan, la somme de $ 10,000.oo payable en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs de $ 2,000.oo chacun, et ce, à partir de l'année 1952.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11264

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à échanger une 100 C. P. pour une lampe de 400 C. P. rue DeBlois, poteau No. 356 (O. Bailly).

Adopté.

Résolution No. 11265

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1951 telles que préparées par le Greffier, soient et sont par les présentes acceptées après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par le Président du Conseil.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Rapport de votation propriétaires taxis pour usage taximètre.
Aff Municipale rapport officier en loi sur règlement No. 289.
Ass Proprios St-Odilon demande trottoirs et asphalt sur rues Berlinguette et autres.
Requête propriétaires de la rue Rocheleau au Nord du Boulevard pour pavage de dite rue Rocheleau.
Requête pour pavage du Rang des Grandes Prairies.
Mtre J. Lacoursière. Réclamation à la suite d'un accident Re: Mme Cyrille Brousseau.
Ass Chefs de Police et de Pompiers. Congrès à Val d'Or; 25ième anniversaire de l'Association.
J. A. Laliberté, Président de l'Equipe Joyeuse demande balance d'octroi, soit la somme de $ 25.oo.
Bell Tél. Avis que certains travaux autorisés sont terminés.
M. Pouliot du C. P. R. attend décision de la Commission des Chemins de fer pour gare St-Odilon.
Cie Const. Ste-Madeleine demande prolongement d'aqueduc et d'égout sur les rues St-Paul et St-Philippe.
Charb. Champlain, A. Doucet offre d'acheter pointe de terrain.
Paul Larivière; soumission pour Kiosque DesOblats.
Roland Larivière; soumission pour Kiosque DesOblats.
Morse Boulger Destructor Co. Re: Incinérateur municipal.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous, soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance et capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour de juin, 1951.

Le Greffier.

Président

Evaluateur

Evaluateur

Secrétaire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 5 juin 1951, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11266

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en d ate du 28 mai 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 11267

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 52,158.52 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 31	$ 3,948.23	Paie No. 33	$ 3,349.27
P. V. Ayotte	10.09	P. E. Bergeron	3.71
Paie No. 32	4,515.23	Ban Can Nationale	19,432.07
Ban Can Nationale	12,000.00	Bur Enrégistrement	20.45
Charb St-Laurent Ltée	6.30	H. Desfossés	1,100.00
Fonderie St-Maurice	1,004.41	Garage Arseneau	1.75
Prof O. Hudlot	120.00	Jacques Labarre	7.50
J. A. Labelle	70.00	Cité du Cap	12.98
Cité du Cap	10.33	Cité du Cap	9.94
Jos Lanouette	50.00	Ass Chefs Police & Pom	5.00
Ass des Fanfares	50.00	Ernest Leblanc	37.86
Industrielle Ass Vie	348.58	L. Lord	50.00
Roger Lord i. c.	166.66	Union Mus. du Cap	300.00
Lynn McLeod	40.83	Marchand & Frères	35.48
Marchand & Lacoursière	21.20	Massicotte & Arcand	78.31
H Massicotte & Frères	2,336.04	L. Massicotte Ltée	978.50
Henri Morin T. D.	15.00	Southam Press Mtl	88.12
Studio Hébert	10.00	Shawinigan W & P	1,173.36
Maurice Thompson	10.00	Chs Turcotte	0.55
Underwood Ltd	240.77	Normand O'Shaugnessy	500.00
			$ 52,158.52

Adopté.

Résolution No. 11268

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire des trottoirs sur la rue Radnor, à partir de la 3ième rue jusqu'à la rue Thibeau côté NORD et sur la rue Madeleine de Verchères sur toute sa longueur.

Adopté

Résolution No. 11269

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de M. Paul Larivière en date du 5 juin 1951 au prix de $ 4,435.oo pour la construction d'un KIOSQUE au Parc des Oblats. Que la Cité est prête à verser un montant de $ 2,500.oo tel que prévu au règlement No. 289 et la balance à être payée après entente avec M. Larivière.

Adopté.

Résolution No. 11270

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil offre de payer à M. Cyrille Brousseau le montant de $ 600.oo en paiement complet et final d'une réclamation au montant total de $ 3,273.50, et ce, à la suite d'un accident qui serait survenu à Dame Cyrille Brousseau le ou vers le 3 décembre 1950.

Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité mais dans le seul but de racheter notre paix. Si acceptée, Monsieur Cyrille Brousseau devra signer devant le Gérant de la Cité, une quittance en bonne et due forme.

Adopté.

Résolution No. 11271

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de payer le montant de $ 500.oo qui représente 50% du coût de la main-d'oeuvre pour le déplacement de 31 poteaux sur la rue Thibeau par la Cie Shawinigan Water & Power Company.

Adopté.

Résolution No. 11272

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau coin des rues Rousseau et St-Alphonse.

Adopté.

Résolution No. 11273

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

1 lampe de 100 C. P. rue Des Erables en face de M Nolet.
1 lampe de 100 C. P. rue Des Erables entre Nolet vers le Nord-ouest et des Vétérans. Echanger les lampes 100 C. P. rue Brunelle, entre Ste-Madeleine et Notre-Dame, pour des 400 C. P.. Changer 100 C. P. par 400 C. P., coin Des Oblats et Blvd Ste Madeleine, côté N-O.

Adopté.

Résolution No. 11274

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire un prolongement d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Léon, près de la rue Pâtry, lot de subdivision No. 2339 du cadastre officiel du lot primitif No. 387 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, sur une longueur approximative de 200'.

Adopté.

Résolution No. 11275

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter des travaux d'égout sur la rue St-Emile, vers le N-O, à la rue Boucher en traversant la voie ferrée du C. P. R, le tout, sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11276

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que MM. Donat Rocheleau, Ernest Paquette et Aimé Côté, avec Monsieur Arthur Beaudin comme Secrétaire, soient et sont par les présentes autorisés à procéder à la confection d'un grand rôle d'évaluation pour l'année 1952. Leurs émoluements sont et seront les mêmes que l'an dernier. M. Donat Rocheleau est par les présentes nommé PRESIDENT.

La présente résolution prend effet immédiatement.

Adopté.

Résolution No. 11277

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil délègue Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., représentant officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à la convention de la Fédération des Maires et des Municipalités laquelle convention doit se tenir à London Ontario dans le cours du mois de juin 1951. Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage.

Adopté.

Résolution No. 11278

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que œ Conseil délègue Monsieur Gilles Baribeau, Chef de Police de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à la convention des Chefs de Police et Pompiers de la Province, laquelle convention doit se tenir à Val d'Or les 9, 10, 11 et 12 juillet 1951. Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11279

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de juin 1951.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Lecture du Contrat d'Arthur Doucet avec la Cité.
Son Hon le Maire Mongrain, 3-Rivières bons souhaits. Tricentenaire.
Greffier 3-Rivières. Conseil exprime voeux, Tricentenaire.
Union Municipalités,30ième congrès. Grandes lignes de l'itinéraire.
Ligues S-Coeur concernant écoles catholiques. Colombie Canadienne.
Maurice Allard demande les égouts coin Morrissette & Jean Marchand.
A. Biron n'accepte pas réparations à sa chaloupe menace d'aller en justice.
P. Larivière, soumission Kiosque des Oblats. $ 4,435.oo
Jeune Commerce G'Mère. exposition industrielle & Commerciale 9 au 17 juin.
H. Ford représentant groupe journaux américains demande renseignements pour fêtes 3ième centenaire pour touristes.
Ass Proprios No. 4. surveillance des abords du fleuve et St-Maurice
Marcel Dufresne de l'Ass des proprios No. 4 envoie résolution bureau Santé.
Requête pour pavage des à côtés de la rue Carignan.
Réclamation Mlle G. Boisclair suite d'une chute sur trottoir 17 mars 1951.
Réclamation suite chute byciclettes Blvd Duplessis Fortin et Trudel.
Requête pour trottoir rue Madeleine de Verchères.
Requête pour trottoir rue Radnor de la 3ième rue à Thibeau.
Comm Municipale approuve emprunt $ 19,020.72 rés. 11210
Comm Municipale approuve renouvellement 3 mois emprunt $ 11,850.43
Comm Municipale approuve emprunt temporaire $ 15,000.oo.
Comm Municipale approuve octroi $ 10,000.oo Séminaire Ste-Marie.
Aff Municipale approuve émission $22,600. Renouvellement, courte échéance
Comm Municipale approuve emprunt obligations $ 22,600.oo
Aff Municipale approuve règlement No. 290.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irénée Rochefort
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

M. Gerard Lefebvre
457 Thibeau

Laurent Bellemare

Sam's Discount House

Marcel Roi

Sun Life ~~Building~~ Insurance Co.

6-6527

M. a

126.60 | 2 | 63.30

139.66 | 2 | 69.83

19
16

Emery Germain

2045.73
1445.72

3491.45

139.66

Ernest Leblanc

2630.09
2035.01

4665.10

186.60 | 93.30

Leo Boutien

1795.78

1369.25

3165.03 (126.60)

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18ième jour de juin 1951, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11280

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 juin 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11281

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 24,567.29 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 34	4,426.15	Paie No. 35	4,892.73	
Paie No. 36	4,335.40	Battery Electric	20.28	
P. E. Bergeron	53.56	Car. St-Maurice	17.66	
Cité du Cap	200.00	Cité du Cap	9.90	
Cité du Cap	11.32	Cité du Cap	8.76	
Cité du Cap	9.08	Cité du Cap	9.55	
Cité du Cap	111.40	Crane Limited	1.25	
Deshaies Auto	24.05	Gagnon & Massicotte	174.82	
Francis Hankin	37.79	Geo. Héroux	7.39	
Léopold Houle	4.76	Just Equipment	153.83	
J. A. Labelle	532.80	Lareau Auto Spring	13.98	
J. H. Leclerc	3.40	Le Nouvelliste	58.50	
Y. Montplaisir	227.63	V. Pelletier	9.48	
P. H. Poliquin	7.20	J.I.Rochefort & Al	2,000.00	
Roland Rochefort	433.32	Frs Rouette inc	65.10	
P. E. Roy	9.80	Wm Scully	135.47	
The Roofers Supply	427.38	Shawinigan W & P	25.49	
Raoul St-Ours	25.00	Maurice Thompson	18.36	
Roger Turcotte	66.30	Trés de la Prov.	301.94	
J. B. Lanouette	1,950.00	J. B. Lanouette	3,380.37	
Lionel Desfossés	62.00	Club Richelieu	100.00	
José Nadeau	70.00	Emilien Baron	50.00	
Euclide Genest	50.00	Armand Biron	25.00	24,567.29

Adopté.

Résolution No. 11282

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement la Cité de Shawinigan Falls pour ses bons souhaits à l'occasion du Troisième Centenaire du Cap-de-la-Madeleine et formule des voeux pour le succès des Fêtes du 50ième anniversaire de la Cité de Shawinigan Falls.

Adopté.

Résolution No. 11283

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à prendre les moyens nécessaires pour faire cesser l'état désagréable de l'égout à la côte à Rocheleau, ainsi que celui de la sortie d'égout du centre.

Adopté.

Résolution No. 11284

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentesZ autorisé à faire un prolongement d'aqueduc et d'égout, via rue St-Maurice, Latreuille vers le Nord-est jusqu'à la ligne de propriété de Ferrum Limited, laquelle Compagnie a fait une demande de construction d'un PLANT sur le lot de subdivision No. 85 du lot primitif 114, le tout, sur une longueur approximative de 250'.

Adopté.

Résolution No. 11285

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire les trottoirs de la Cité, rue Pierre-Boucher, entre Toupin et les limites du terrain du Marché, (Maintenant entrepot d'aqueduc).

Adopté.

Résolution No. 11286

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à enlever du rôle d'évaluation une bâtisse apparaissant au nom de M. François Courteau, évaluée à la somme de $ 300.oo, laquelle bâtisse suivant rapport du Secrétaire des évaluateurs en date du 12 juin 1951, est actuellement en voie de démolition.

Adopté.

Résolution No. 11287

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er juillet 1951 au montant total de $ 21,004.19.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné. Ce ou ces billets ne devra ou devront, en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11288

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à demander des Soumissions dans la Gazette Officielle de Québec, pour la vente de $ 402,000.oo d'obligations émises sous l'autorité des règlements Nos. 287 et 289 et la résolution No. 11162 (Règlement No. 120, renouvellement).

Adopté.

Résolution No. 11289

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la résolution adoptée par le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le 5ième jour du mois de mars 1951 (Résolution No. 11102) soit et est par les présentes amendée en y remplaçant les chiffres 3 1/2 par le chiffre 4% dans la première ligne du 2ième paragraphe de ladite résolution.

Ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales d'approuver ladite résolution.

Adopté.

Résolution No. 11290

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, l'autorisation d'amender les règlements Nos. 287 et 289 de manière à modifier le taux d'intérêt et de le remplacer par 4% (à un taux n'excédant pas 4%) au lieu de 3 1/2% tel que mentionné aux dits règlements; l'article 3 du règlement No. 289 est remplacé par le suivant:-

3o.- "CES OBLIGATIONS SERONT EMISES EN COUPURES DE $ 100.oo OU DES MULTIPLES DE $ 100.oo"

Adopté.

Résolution No. 11291

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à :-

1o- Installer 4 lampes de 400 C. P. rue St-Georges N-O du Blvd Ste-Madeleine.
2o- Echager une lampe de 100 C. P. par une 400 C. P., coin Carignan et St-Georges.
3o- Installer une lampe de 400 C. P. coin Thibeau et Hébert.
4o- Echanger une lampe de 100 C. P. par une 400 C. P. rue Jacques-Buteux, extrémité N-O de ladite rue.

Adopté.

Résolution No. 11292

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire poser une conduite d'aqueduc de 6" de diamètre sur le Rang des Grandes Prairies, à l'Ouest de la rue Thibeau, entre la rue Thibeau et le tuyau de 6" déjà existant, soit environ 300' Pi.Lin..

Adopté.

Résolution No. 11293

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Henri Corbin soit et est par les présentes engagé ramoneur de la Cité pour l'année 1951. M. Corbin devra prendre une police d'assurance responsabilité publique, laquelle police devra être soumise au Gérant pour approbation.

Adopté.

Résolution No. 11294

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la résolution portant le No. 11188 adoptée par le Conseil à sa séance du 2 avril 1951, soit et est par les présentes recindée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 11295

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire les trottoirs sur les deux côtés de la rue Hébert à partir de la rue Thibeau jusque chez M Benoit Desrochers.

Adopté.

Résolution No. 11296

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire charroyer du gravier sur la rue Ste-Marie, de Fusey vers le N-O sur une longueur de 500':- Rue St-Pierre, au N-O, de Fusey, sur une longueur de 500'.

Adopté.

Résolution No. 11297

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le montant de $ 2,000.oo demandé par M. Bernier pour son terrain, lot cadastral No. 171-223 et deux parties de 171 de chaque côté du 223 (100' x 100') dans la rue Ste-Marie, lequel terrain est nécessaire pour l'ouverture de la dite rue, soit et est par les présentes accepté, suivant la lettre de M. Bernier en date du 12 avril 1951. Un montant additionnel de $ 100.oo plus un max. de 35 poches de ciment et 9 tonnes de pierre seront fournis d'après entente entre M. Bernier et le Gérant de la Cité pour refaire le solage et le plancher du garage se trouvant sur ledit terrain. Il est entendu que les bâtisses sur ledit terrain seront déplacées par la Cité; les arbres fruitiers seront enlevés par M. Bernier.

Un contrat de vente sera préparé par le Notaire P. Boucher, le Maire et le Greffier étant autorisés à signer ledit contrat après que celui-ci aura été lu à une séance ultérieure.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Requête proprios quartier 5 pour confection trottoirs rue Hébert.
Ecole Normale demande trottoir passage en face de l'école.
C. Pintal demande trottoir face de sa demeure 30 Des Erables.
A. Devost demande trottoir rue Lorette et Blvd Ste-Madeleine.
E. Leblanc demande trottoir face de sa demeure 180 Rochefort.
Germaine Boisclair, réclamation suite d'accident.
J B Lanouette. Diminuetion 10% polices Patronale et Responsabilité.
Rés. Ass. proprios quartier 4 relativement à voitures patates frites.
J. Milette demande permis de se former en association sportive.
Vérification du secrétaire du rôle concernant demande de M. Courteau.
T. Pelletier, réclamation suite de chute d'épouse sur trottoir.
O. Raymond, réclamation dommages à ses arbres par chasse-neige.
Ferrum Limited demande eau et égout usine No. 2.
Requête proprios rue Thibeau concernant déversement des égouts.
L'Avenir demande page publication, St-Jean-Bte et Tricentenaire.
Inspection appareils sous-pression. Gouv. Provincial.
Rés Conseil Shawinigan exprimant voeux pour Tricentenaire.
Min. Aff. Municipales approuve règ. 289, emprunt $ 315,000.oo.
Comm. Municipale approuve règ. 289, emprunt $ 315,000.oo.
Min Aff. Municipales approuve règ. 233-G. Licences.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Paul Lavergne
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Roméo Morrissette, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Roméo Morrissette

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 6-ième jour du mois de juillet 1951.

J. Beaumier
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, J. Hilarion Bruneau, échevin du Quartier No. 1 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

J. Hilarion Bruneau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
/Vième jour de juillet 1951.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Paul Lemarier, échevin du Quartier No. 2 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul Lemarier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
-ième jour de juillet 1951.

J. Delaunet
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Gaspard Vivier, échevin du Quartier No. 3 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gaspard Vivier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
9 ième jour de juillet 1951.

J. Delaunet
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean-Paul Lavergne, échevin du Quartier No. 4 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean Paul Lavergne

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
ième jour de juillet 1951.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Médard Duguay, échevin du Quartier No. 5 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Médard Duguay

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
ième jour de juillet 1951.

J. Delaunet
Le Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Maurice LaHaye, échevin du Quartier No. 6 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Maurice LaHaye

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
7ième jour de juillet 1951.

J. Beaumier
Le Greffier.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 16ième jour de juillet 1951, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette i. c., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11298

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 juin 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11299

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-rapporteur concernant l'élection du 3 juillet 1951, tel que lu en Conseil ce jour, soit accepté.

Adopté.

Résolution No. 11300

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 66,574.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 37	4,331.57	Paie No. 39	4,612.67
Paie No. 40	3,576.57	Paie No. 38	4,515.23
Paie No. 41	4,415.23	P. V. Ayotte	25.24
Ban Can Nationale	26,716.83	Roméo Beauchesne	28.35
Arthur Beaudet	107.07	Donat Beaumier	107.17
J. P. Boisvert	24.00	Bur Enrégistrement	21.15
Ch Commerce Sr.	250.00	Champlain Express	0.75
Raoul Chênevert	12.36	Comité 3e Centenaire	5,450.00
Henri Cooke	3.00	Deshaies Auto	4.30
Roland Desmarais	58.57	Drummond McCall	39.16
Paul Ducharme	25.75	Fonderie St-Maurice	461.81
Francis Hankin	72.04	Gagnon & Massicotte	107.58
Garage Arseneau	10.50	Garage A Béliveau	19.53
Germain & Frère	11.92	Rosario Guérin	6.43
Geo. Héroux	4.63	Léopold Houle	6.24
J. A. Labelle	30.00	J. A. Labelle	408.00
Cité du Cap	15.00	Cité du Cap	9.63
Cité du Cap	8.15	Cité du Cap	15.00

Suite page suivante

Résolution No. 11300 Suite des comptes

Cité du Cap	5.84	Cité du Cap	36.29
Cité du Cap	9.95	Cité du Cap	10.22
Cité du Cap	9.60	Cité du Cap	9.43
Cité du Cap	9.51	Cité du Cap	9.26
Cité du Cap	9.60	Cité du Cap	150.00
Jacques Lafontaine	116.33	Pharmacie Perreault	4.13
Roland Larivière	55.35	Paul Larivière	1,000.00
L'Avenir	39.20	Comptoir Assurance Ltée	257.92
Le Nouvelliste	17.00	Le Nouvelliste	37.80
Les Frères Lebrun	2.63	Soeurs Grises de la Cr	5,000.00
Liste des élections	483.00	Imprimeur du Roi	42.05
Industrielle Assurance	344.69	Jos Edm. Loranger	20.00
Madeleine Service Sta.	0.50	Massicotte & Arcand	2.00
L Massicotte Ltée	1,002.40	Méthot & Méthot	33.20
Roland Montplaisir	100.00	Henri Morin T. D.	9.00
Donat Morrissette	6.70	Nos Droits	47.04
Hervé Pagé	102.29	Panther Oil	80.37
Québec Transport	2.42	Régional Asphalt	216.75
Alphonse Richard	54.40	St-Pierre & Fils	20.98
Studio Hébert	10.00	Bell Téléphone Co	85.37
Bell Téléphone Co.	124.49	Maurice Thompson	53.96
Roger Turcotte	350.00	Vaillancourt & Vaillancourt	1,029.32
Paul Villeneuve N. P.	35.80	Thomas Vivier	4.80
Wilson & Lafleur	11.33		
			$ 66,574.35

Adopté.

Résolution No. 11301

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec l'autorisation d'amender les clauses Nos. 5 et 6 du règlement No. 287 et de les remplacer par les suivantes:

"5o- Les obligations seront datées du premier mai 1951 et seront remboursables en séries, en vingt ans, conformément au tableau ci-dessous".

"6o- Un intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an sera payé semi-annuellement les premier mai et premier novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital".

Adopté.

Résolution No. 11302

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Dme Emile Halin toutes les rues et ruelles qui sont situées sur les lots No.s 418-419 et 420 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat après que celui-ci aura été lu en Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 11303

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte pour le prix de $ 1.oo les rues suivantes de M. Antonio Martel, étant parties du lot cadastral No. 547; la partie étant la continuation vers le Nord-Est de la rue du Parc et l'autre partie étant la continuation vers le Nord-Ouest de la rue St-Laurent (prolongement projeté).

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte d'achat lequel sera préparé par le Notaire Paul Boucher et lequel contrat devra être soumis au Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 11304

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Conseil de la Cité soit autorisé à assister à la Convention des Municipalités de la Province (30ième Congrès annuel) à la Malbaie du 5 au 10 septembre 1951.

Adopté.

Résolution No. 11305

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité M. Roger Lord i. c., soit et est par les présentes délégué à la Convention de l'Association des Gérants de Villes, laquelle doit se tenir à Poland Spring, Maine, du 9 au 13 septembre 1951 et que le Trésorier soit et est par les présentes autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage.

Adopté.

Résolution No. 11306

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que Mtre Maurice Langlois, Avocat, soit et est par les présentes autorisé à comparaitre pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans la cause de Dme Alphonsine Simoneau et Théodore Pelletier Vs La Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11307

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Cpmpany of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 19 juin 1951 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c., Gérant de la Cité, surveille le travail pour le compte de la Municipalité, le tout sujet à un mémo du Gérant de la Cité en date du 6 juillet 1951.

Adopté.

Résolution No. 11308

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux suivants, Aqueduc et égout:

Rue J-Marchand	300 pi. li.	Estimé	$ 1,965.oo
Rue Frère Sévérin	425 pi. li.	Estimé	2,634.oo
Rue Desbiens	425 pi. li.	Estimé	2,634.oo
Rue Massicotte	1000 Eg.	Estimé	3,420.oo
			$ 10,653.oo

Adopté

Résolution No. 11309

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire un prolongement d'égout à M. Fernand Lanouette rue du Passage

Adopté.

Résolution No. 11310

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de M. Arthur Pellerin d'une lisière de terrain ayant une superficie de 5,590 pi. car. de terrain au prix de $ 0.10 du pi. car. $ 559.oo pour l'ouverture de la rue DeGrandmont. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat d'achat après que ledit contrat aura été lu en Conseil à une séance ultérieure.

Adopté

Résolution No. 11311

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

2 - lampes de 400 C. P. rue St-Georges. 1, Leude Prince
1 - Renald Veillette.

Ehanger 1 - 100 C. P. pour 400 C. P. rue St-Antoine, à l'extrémité N-O de la dite rue.

1 - lampe 400 C. P. rue DesOblats en face du No. 10.

5 - lampes 400 C. P. rue St-Philippe, N-O du Blvd.

Adopté.

Résolution No. 11312

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil a pprend avec un profond regret, la mort de Mlle Suzanne Ferron, fille de Monsieur Henri Ferron, C. A., vérificateur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil se joint à la population pour offrir à la famille Ferron ses plus sincères sympathies.

Adopté.

Résolution No. 11313

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. l'échevin Médard Duguay, soit et est par présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

Résolution No. 11314

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à déplacer des poteaux aux endroits suivants:

1 - poteau rue Turmel, actuellement dans le trottoir.

3 - poteaux rue Mercier, près de Loranger.

Les poteaux rue St-Henri (dans le trottoir).

Adopté.

Résolution No. 11315

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Maison René de Cotret, Ferron, Nobert et Cie, vérificateurs agréés, soit et est par les présentes nommés vérificateurs pour la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire annuel de $ 600.oo pour une période de deux années à compter du 1er juillet 1951, le tout en conformité avec la loi des Cités et Villes, Chap. 133 S. R. Q. 1941, article 104. Ils devront faire un rapport des finances de la Cité pour la période couvrant du 1er janvier 1951 au 30 juin 1951, incluant les dépenses au capital et les argents dépensés à même le budget.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11316

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour de juillet 1951.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 11317

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à mardi soir le 17 juillet 1951, à 7.oo heures P. M., pour l'ouverture des soumissions pour la vente de $ 402,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et d'autres questions déjà en suspens.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Rapport d'élection par Officier-rapporteur.
Comm Municipale approuve emprunt temporaire de $ 21,004.19 pour 2 mois.
Comm Municipale approuve emprunt $ 85,000.oo attendant vente règlement 289.
Aff Municipales instructions afin modifier règ 120 rés 11,289.
Aff Municipales approuve de modifier règ. 287 et 289 rés 11,290.
Gouv Fédéral sujet frais hospitalisation employés fédéraux.
Jos Caron offre prendre eau sur son terrain moyennant $ 2,500.oo.
Légion Can Dr Lambert réitère de former Comité protection civile.
Emilien Allard s'oppose à la confection de son trottoir.
J. Marie Baribeau demande l'eau. St-Odilon.
Mme E Halin offre à Cité les rues sur lots 418-419-420.
Mme E Halin demande ouverture rues Radnor, Berlinguet et autres.
Cie Const Ste-Madeleine demande éclairage St-Philippe & Montplaisir.
Cie Const Ste-Madeleine demande pavage et trottoirs rue Rocheleau.
A. Martel offre parties lot 547 pour ouverture de rues.
Action d'Alphonsine Simoneau épouse de Théodore Pelletier.
Union des Municipalités, voyage à la Malbaie.
International City Managers Ass. Congrès à Poland Spring.
Roneo Co Of Canada informe qu'ils ont filière en mains.
Requête citoyens rue Latreuille demandant de paver dite rue.
Requête 4 cadets de l'Air. Octroi pour payer pension à Québec.
Const Marchand demande permission jouer partie base-ball avec Police des Trois-Rivières.
Bell Tél.informe que travaux d'extension sont terminés.
Cournoyer et Péloquin, Procureurs d'Emile Hogue, réclame $ 2,500.oo pour avoir passé sur terrain de leur client gare St-Odilon.
G. Migneault demande entrée d'eau rue du Parc.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. H. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Mardi, le 17ième jour de juillet 1951, à 7.oo heures P. M., auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette i. c., MM. les échevins, J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11318

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de A. E. Ames & Company Ltd., gérant du syndicat composé de Banque Royale du Canada, Dawson, Hanaford Ltd et Casgrain et Co Ltd pour l'achat de $ 402,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au taux suivant:

3 1/2% $ 67,000.oo 1er mai 1952 à 1er mai 1956.
4% $ 335,000.oo 1er mai 1957 au premier mai 1971 inc.

au prix de $ 94.62 et les intérêts courus à compter du 1er mai 1951, jusqu'à la date de livraison, soit acceptée..

Adopté.

Résolution No. 10319

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, d'amender les règlements Nos. 120-287-289, de manière substituer le nom de Banque Royale du Canada à celui de la Banque Canadienne Nationale.

Adopté.

Résolution No. 10320

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que six commissions permanentes pour la surveillance de l'administration des divers départements pour lesquels elles sont respectivement nommées, soient composées comme suit:

1o- COMMISSION DES FINANCES, qui surveillera l'administration des deniers de la Corporation. Cette commission sera composée de MM. J. H. Bruneau, J-Paul Lavergne et Médard Duguay avec M. J. H. Bruneau comme Président.

2o- COMMISSION DE LA PROTECTION PUBLIQUE, qui sera en charge de la Police, des Pompiers, des postes des pompiers et de Police, des appareils pour combattre les incendies, des systèmes d'alarme, des lumières de traffic et de l'éclairage des rues.
Cette commission sera composée de MM. Gaspard Vivier, Médard Duguay et Maurice LaHaye avec M. Gaspard Vivier comme Président.

3o- COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, qui sera en charge des travaux de Voirie, de l'ouverture des rues, les pavages, les trottoirs, les arpentages, les bornages.
Cette commission sera composée de MM. Médard Duguay, Gaspard Vivier, J. Hilarion Bruneau avec comme Président M Médard Duguay.

4o- LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS, qui sera en charge de l'aqueduc et des égouts, des Parcs, le Marché etc. MM. J-Paul Lavergne, Hilarion Bruneau et Gaspard Vivier avec Jean Paul Lavergne comme Président.

5o- COMMISSION DU COMMERCE ET DES INDUSTRIES, qui sera en charge du réveil industriel et commercial du Cap-de-la-Madeleine, MM. Maurice LaHaye, J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, avec comme Président M. Maurice LaHaye.

6o- COMMISSION DU BIEN ETRE, composée de MM. Paul Lemarier, Gaspard Vivier et J. Hilarion Bruneau avec M. Paul Lemarier comme Président, aura charge de l'Assistance Publique.

Adopté.

Résolution No. 10321

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de la Direction de l'Hopital Cloutier, en date du 17 juillet 1951, le tout sujet au bornage des dits terrains.

Adopté.

Résolution No. 10322

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que M. R. J. Lévesque soit autorisé à faire des sondages (3) pour l'établissement éventuel de puits dans le voisinage de la Station de pompes, en allant vers l'Est, à des distances de 2000' chacun et au prix de $ 4.oo du pied de profondeur.

Adopté.

Permis de construction de M. Yves Desbiens, pour une bâtisse située rue St-Georges, au N-O de Latreuille accepté.
Ouverture de soumissions. Emission de $ 402,000.oo

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Résolution No. 10323

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil offre de payer à Delle Germaine Boisclair, un montant de $ 200.oo en paiement complet et final d'une réclamation faisant suite à un accident qui lui serait survenu sur la propriété de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Cette offre est faite sans préjudice aux droits de la Cité, sans admettre notre responsabilité mais dans le seul et unique but de racheter notre paix.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 200.oo à l'ordre de Mlle Germaine Boisclair. Cependant, Mlle Boisclair devra signer, devant le Gérant de la Cité, une quittance en bonne et due forme.

Adopté.

Le Maire

Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Espace
réservé

Espace
réservé

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 23 JUILLET 1951.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hotel de Ville Lundi le 23ième jour du mois de juillet 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée etaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morissette I.P. MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11,324

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

IL EST RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 16 juillet 1951 ainsi que celui de l'ajournement en date du 17 juillet 1951 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-325

Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 21,911.02 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement

Liste de Paie No. 42	4,217.46	Liste de Paie No. 44	4,325.23
Roméo Beauchesne	236.25	F.I.Thos Berlinguet	97.00
H.L.Blatchford Ltd	49.75	J.Paul Boisvert	100.00
Bureau d'enrégistrement	4.10	Cap Machine Shop	29.75
Dme Hector Desfossés	1,375.00	Alphonse Devost	2,025.00
Frost Steel Wire Co.	178.55	Gagnon et Massicotte	73.96
Gagnon et Massicotte	184.90	Moise Hebert	25.00
Prof. O. Hudlot	120.00	Laboratoire Choisy	18.96
Cité du Cap	20.00	Cité du Cap	9.67
do	10.35	do	15.00
do	9.40	Cie de Constr. Dollard	560.00
Jos. Lanouette	50.00	L'Avenir	5.60
Hon Tres. de la Prov.	298.00	Lacasse Lord	50.00
Roger Lord	166.66	Lynn McLeod	24.64
H.Massicotte & Freres	1,398.74	J.P. Morin Enrg.	175.13
do	2,634.95	Ovila Neault	50.00
Outillage Agricole et Tech	553.86	Viateur Pelletier	12.96
Julien Rocheleau	10.00	Paul E. Roy	2.17
Jean R. Saulnier	1,029.98	David Tessier	40.20
do	34.53	The Nichols Chemical	20.11
Shawinigan Water & Power	16.61	Shawinigan Water & Pow	1,175.20
dO	261.57	Raymond Veillette	52.28
J.A. Richard	103.50	Conrad Gilbert	59.00
	$ 21,911.02		

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-326

Proposé par l'echevin JH Bruneau
Appuyé par l'echevin M. Lahaye

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à acheter de ARTISTIC DECALCOMANIA LIMITED 50 copies de la réplique du blason de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au prix de $ 3.00 l'unité

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-327

Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'echevin P. Lemarier

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada contruise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 16 juillet 1951, et les plans qui l'accompagnent. et que M. Roger Lord I.C. Gérant de la cité surveille le travail pour le compte de la municipalité, le tout sujet aux conditions enumérés dans un

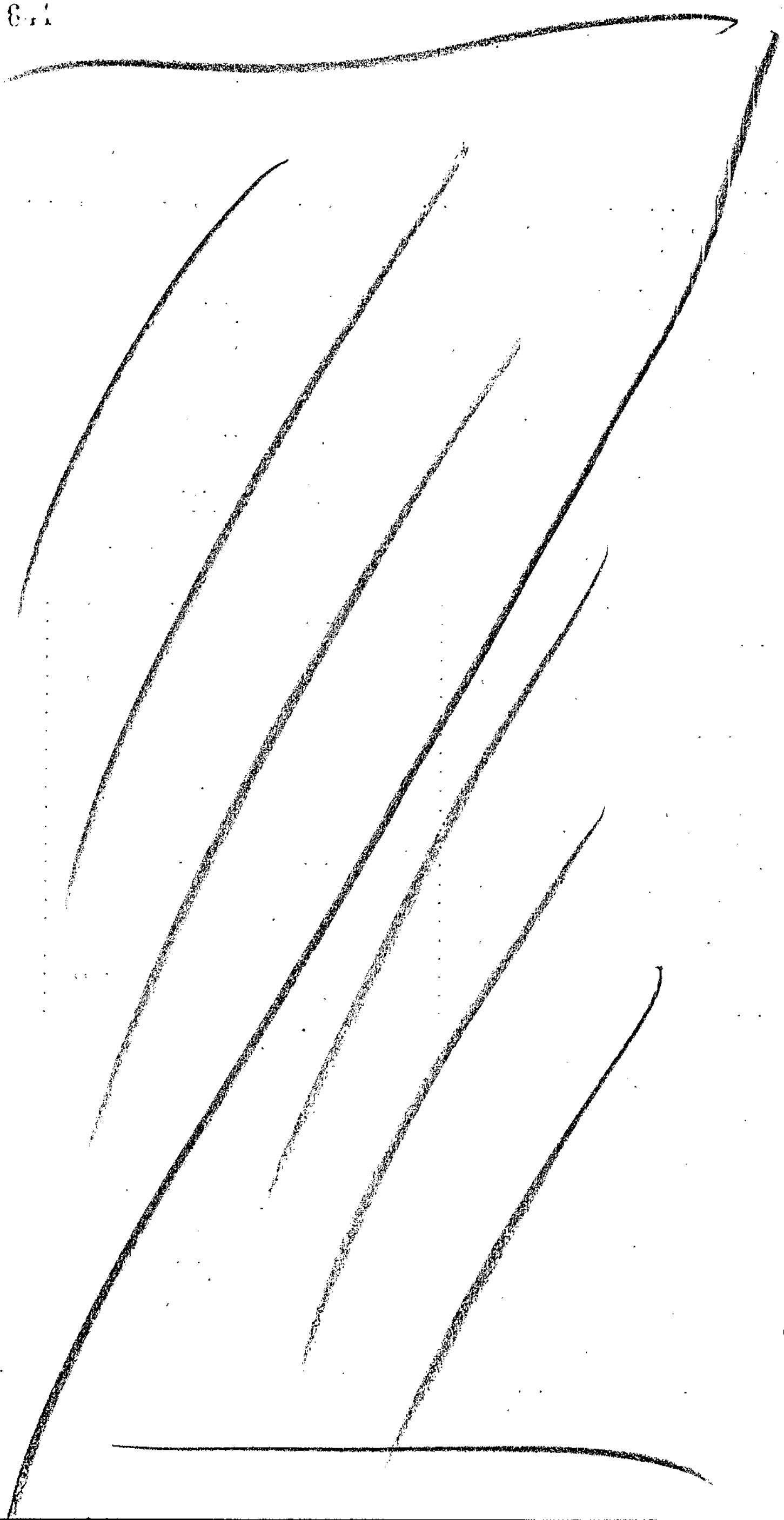

Résolution No. 11-328

Proposé par l'echemin Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire un prolongement d'environ 300 pieds (Aqueduc et Egout) sur la rue St Paul via Montplaisir, et aussi pour desservir M. René Blouin Pharmacien que se batit dans cet arroindissement, et habitera sa batisse d'ici quelques semaines.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-329

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.H Bruneau

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à emettre un permis de construction à IRVING OIL INC. pour l'installation de deux réservoirs souterrains et deux pompes automatiques sur la rue Thibeau (ancienne propriété de M. Lepage) le tout en conformité avec le règlement concernant l'installation de réservoir à essence.

Adopté

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolutinn No. 11-330

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau

ET RESOLU que la réclamation de M. Arthur Brouillette au montant de $ 44.83 soit acceptée et le Maire et le Trésorier sont autorisé à signer un chèque pour le montant plus haut mentionné à l'ordre de M.A. Brouillette

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-331

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

ET RESOLU que la soumission de M. Emile Lefebvre pour construction de trottoirs de 4' et 5' de largeur au prix de $ 1.38 et $ 1.45 du pi. lin. et 10ç supplémentaire du pi-lin, pour fondation spéciale, soit acceptée, le tout suivant devis. Le Maire et le Greffier sont autorisé à signer le contrat Notarié après que celui-ci aura été vérifié par le Gérant

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-332

Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que le tarif pour l'eau à etre payé par la NORTON CO. soit et est par les présentes fixé à $0.12 1/2 du 1000 gallons

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-333

Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire compléter immédiatement la revision du cadastre, entre les rues St-Laurent, Thibeau, Dessureault, et Fusey, pour confirmer la résolution du 3 mai 1948 le gérant est autorisé à retenir les services de M. Ernest L. Duplessis A.G.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-334

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

ET RESOLU que un plan de subdivision d'une partie du lot No. 547 appartenant à M. Antonio Martel, le tout tel que préparé par M. Roger Gélinas A.G. en date du 1er Juillet 1951, soit approuvé. Le tout du cadastre de la paroisse (maintenant de la Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

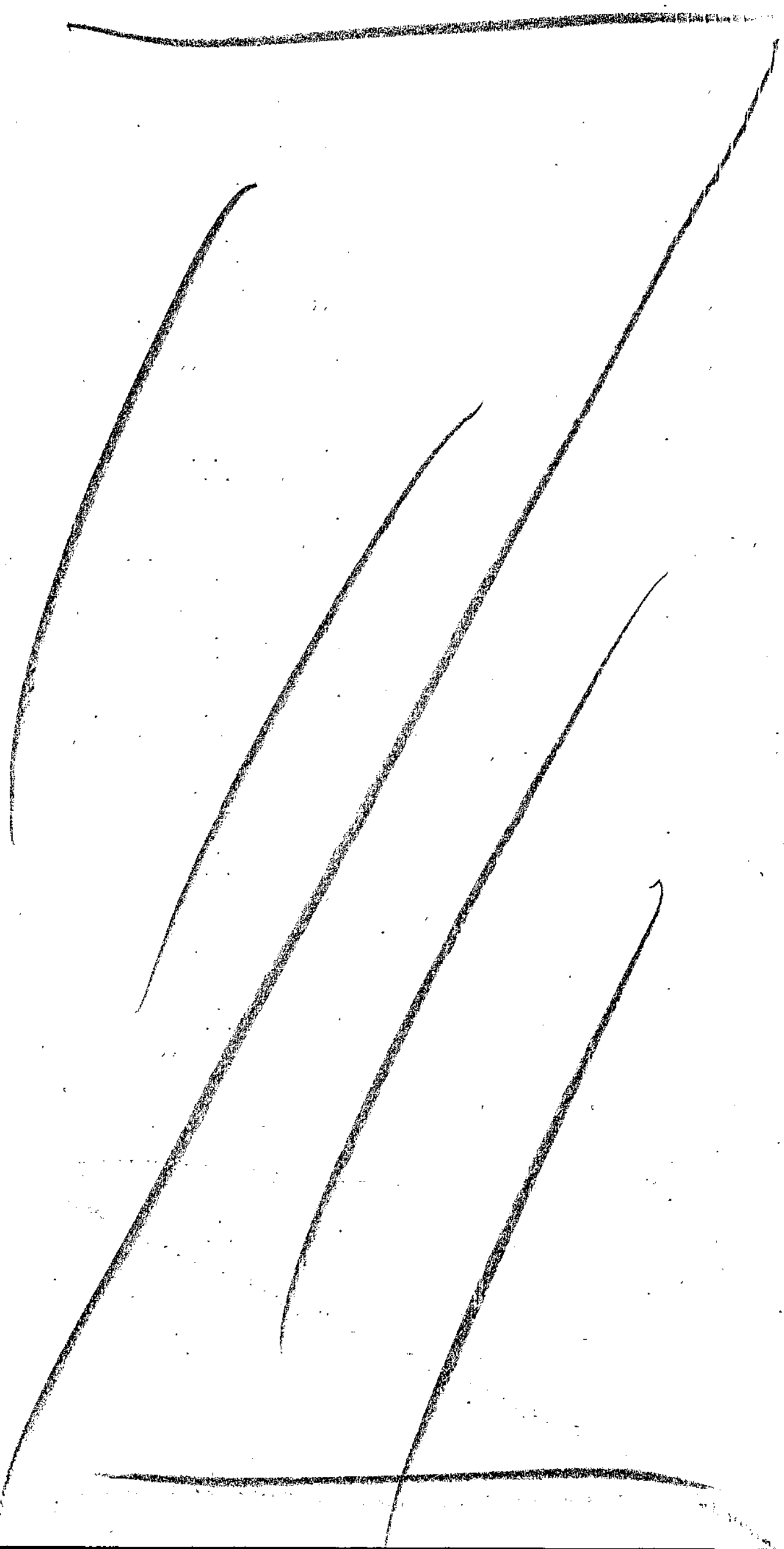

Résolution No. 11-335

Proposé par l'echevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'echevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Bien Etre de la Jeunesse de nous envoyer toute la littérature nécessaire à la formation d'un comité et d'une Brigade de Défense Civile pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-336

Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'echevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé a engager M. P. Auclair comme aide au bureau du Greffier, au salaire de $ 40.00 par semaine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-337

Proposé par l'échevin Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin J.H Bruneau

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présente autorisé à faire les travaux nécessaires à l'ouverture (prolongement) de la rue De La Treuille, de la rue St Maurice a la rue Du Sanctuaire

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-338

Proposé par l'échevin J.Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau

ET RESOLU que le Bell Telephone Company soit et est par les présentes autorisé à déplacer un poteau aur la rue Notre Dame en face du No. 244 (J.Bte Thibodeau)

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION- No. 11-339

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine seanc un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA POLICE, LA CONSERVATION DE LA PAIX ET DU BON ORDRE DANS LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de juillet 1951.

(signé) GASPARD VIVIER
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION- No. 11-340.

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour de juillet 1951.

(signé) PAUL LEMARIER
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil

Requete pour ouverture de la rue DeGrandmont. Re: Paroisse St-Eugène
Ouverture de soumissions pour trottoirs. J.P. Morin Enrg.
Emile Lefebvre
C.A.Gruninger & Fils Ltée.
Omer Boivin.
J.A. Laramée.

Artistic Decalmomania Limited. Replique du Blason de la Cité
The Bell Telephone Co of Canada Demande de travaux à faire
Conseil des Métiers et du Travail Octroi pour Fete du Travail
La Commission Municipale de Québec Re: Avis à la suite de soumissions.
Lettre du Curé de Ste Famille au Maire Re: moral et réponse du maire
Arthur Brouillette Re: Réclamation à la Cité
René Blouin Re: Demande d'entrée d'eau et d'égout
La Cie de Construction Ste Madeleine Re: Demande de conduite principale
La Chambre de Commerce Sr. Re: Congrès Régional des Chambres le 1er Septembre 1951.
IRVING OIL INC. Demande de Permis
Roger Gélinas A.G. Plan de subdivision d'une ptie 547
René Montplaisir Re: Application pour gardien du Parc.

ET LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE PAR LE MAIRE.

Roméo Morrissette
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

o%%%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o%o

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine. P.Q.

A une assemblée réguliere du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 6ième jour du mois de août 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents: SonHonneur le Maire Roméo Morrissette I.P. MM. J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-341

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le proces-verbal de la derniere assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 juillet 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-342

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 78,614.95 et tels que décrits ci après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Listede Paie No. 45	4,737.10	Liste de Paie No. 43	3,328.70
Liste de Paie No. 47	4,325.23	Automotive Prod.	144.50
Banque Can. Nat.	36.00	Banque Can. Nat.	22,012.53
P.V.Ayotte Ltée.	6.51	G. Baribeau & Al.	76.00
Battery & Electric.	50.73	Henri Béliveau	6.18
P.E. Bergeron	32.56	Henri Boillet.	72.40
Canadian Electric Supply	19.72	Canadian Ludlow Valve	339.97
Canadian Pacific Railway	15.00	Champlain Express.	1.50
ChamplainExpress.	3.75	Comité 3ième Cent.	5,000.00
Conseil des Ports Nationaux	2.00	Henri Cooke.	2.75
Crane Limited.	34.57	Dominion Foils.	14.17
Fonderie St-Maurice	1,155.66	Adrien Gendron	97.91
Paul Gendron.	97.78	General Signal	3,836.97
Conrad Gilbert.	4.60	Geo. Héroux.	1.46
do	16.46	John Millen 3-Riv.	21.66
JéA.Labelle Maitre de Poste	119.00	do	9.38
do	480.00	La Cité du Cap.	9.23

Les comptes (suite)

La Cité du Cap.	10.00	La Cité du Cap.	9.75
do	15.00	do	9.73
do	8.75	do	32.64
do	20.00	La Cie d'Huile P.M.	18.54
La Cie Ronéo	18.14	Lalancette Electric	5.00
Jos Lanouette.	50.00	Lareau Auto Spring.	3.88
L'Art Graphique	43.06	Lacasse Lord.	50.00
Roger Lord. I.C.	166.66	Wellie Martel.	19.23
Gérald Martineau	87.29	Massicote & Arcand	7.50
L. Massicotte Ltée.	191.95	Metal & Minerals.	72.61
Henri Morin T.D.	8.75	Roméo Morrissette.	83.33
J.T.Nadeau.	79.52	Norther Electric.	160.41
Nos Droits.	5.88	Geo Picard.	411.42
Pressure Pipe.	2,509.32	St-Thomas Metal Sign.	21.50
Marcel Robert.	78.00	William Scully	43.46
Studio Hébert.	10.00	Bell Telephone Co'y	85.01
Shawinigan Water & Power	998.46	Shawinigan W & P. Co'y	198.83
do	153.39	do	29.23
do	1,181.32	Maurice Thompson	13.21
3-Rivieres auto Electric	74.29	Charles Turcotte.	1.10
Underwood Limited.	316.02	United Auto Parts.	158.87
Vaugeois Auto Spring.	16.95	Prof. O. Hudlot.	120.00
Dme Hector Desfossés	1,100.00	Bell Telephone Co'y	13.52
Bureau d'Enrégistrement	24.90	LeComptoir d'Assurance	384.83
Dollard Construction	1,382.50	Regional Asphalt.	21,600.52
Georges Gariépy A.G.	398.70		

TOTAL $ 78,614.95

- - - - - - - - - Adopté. - - -

Résolution No. 11-343

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le Gérant de la citésoit autorisé à faire faire les trottoirs sur la rue Rocheleau entre Montplaisir et Père Breton coté s.o. et sur la rue Ste-Madeleine, sur une longueur de 35 pieds en autant que les intéressés paie le coût de construction comptant.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-344

Proposé par l'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Monsieur Richard, Arthur et Albert Rochefort, des rues sur le cadastre No. 416, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et étant les numéros de subdivision 759, 765 et 766 le tout pour le prix de $ 1.00. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat après que ce dernier aura été lu à une séance ultérieure du Conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-345.

Proposé par l'échevin Jean Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, compte une population de près de 20 000 âmes;

ATTENDU QU'il se présente très souvent des causes qui nepeuvent être jugées par la Cour du Recorder de la Cité du Cap, de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le règlement de police de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ne couvre pas les pffemses cro,ome;;es excédant $25.;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de s'adresser au Procureur Général de la Province de Québec, pour lui demander d'autoriser les procureurs de la Couronne de la cité des Trois-Rivieres, de s'occuper des causes criminelles dépassant la juridiction accordée par notre règlement de police;

QUE le Procureur Général de la Province de Québec, veuille bien autoriser les procureurs de la Couronne de la cité des Trois Rivieres, de s'occuper en poursuite des causes criminelles dépassant les limites de la juridiction de notre règlement de police.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable Maurice Duplessis, Procureur Général de la Province de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-346

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec un prpfond regret la mort M. Gédéon Toupin, citoyen bien en vue de cette cité, et l'un der der iers survivant au charroyage de la pierre sur de pont de glace miraculeux. Ce Conseil se joint à la population pour offrir aux familles Toupin, leur plus sinceres sympathies.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-347

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux de réparations des rues Massicotte et Duguay pour la partie comprise entre la rue Toupin et le Blvd. Ste-Madeleine; aussi le Blvd Ste-Madeleine, entre les rues Rocheleau et Des Oblats.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-348

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU qu'à l'occasion du 1er anniversaire de la proclamation du DOGME DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE, Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. soit et est par les présentes autorisé à donner un banquet civique aux visiteurs de marque.

Les échevins J.H.Bruneau et M. Lahaye se déclarent dissidents

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-349

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Georges au nord-ouest de la rue Latreuille, sur une longueur approximative de 350 pieds.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-350

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le règlement No. 47-a et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA POLICE, LA CONSERVATION DU BON ORDRE ET DE LA PAIX ET L'USAGE DES CIGARETTES ET TABAC RELATIVEMENT AUX ENFANTS DANS LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE." soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-351

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le règlement No. 47-a et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA POLICE, LA CONSERVATION DU BON ORDRE ET DE LA PAIX ET L'USAGE DES CIGARETTES ET TABAC RELATIVEMENT AUX ENFANTS DANS LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en Conseil.

Ouverture de soumissions: -- Municipal Signal.
M- Electrict Cie Ltée.

Ministre des Affaires Municipales. Re: Règlements Nos.120-287 et 289
" " Re: Règlement d'emprunt, No. 287
Lettre de Son Honneur le Maire
J.A.Mongrain -- Re: Taximètre.
et réponse de Son Honneur le Maire. Roméo Morrissette. I.P.
Shawinigan Water & Power Co'y Re Application pour travaux.
M. Hubert Vallières. -- Demande de trottoirs.
M. Arsène Comeau. - Demande d'ouverture de rue.
Requête pour construction de trottoirs: Rue Rocheleau entre Montplplaisir et Père Breton
MM. Richard, Arthur et Albert Rochefort. Offre de rues.
Lecture du rapport des Vérificateurs, Re: Mois de mai 1951.
Adoption dans les deux lectures du règlement No. 47-a Re: Police.

ET LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE.

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 20ième jour du mois d'août 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présentes Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. MM. les Echevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-352

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les membres suivants ont signé la renonciation à l'avis de convocation J.H.Brunea, P. Lemarier, G. Vivier J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-353

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échdvin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 août 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-354

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $21,346.20 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Liste de Paie No. 46	4,064.90	Liste de Paie No. 48	2,211.12
Liste de Paie No. 50	4,325.23	G. Baribeau & Al.	94.00
Canada Iron Foundries	2,112.59	Canadian Industries.	31.05
Carrière 3-Rivières.	2,696.70	Alcide Démers.	2.50
Deshaies auto	8.70	Francis Hankin & Co.	387.54
L.Gagnon & Massicotte	131.12	Garage Arseneault.	3. 56
do	438.32	Conrad Gilbert.	2.79
Grégoire & Fils.	4.12	Imperial Oil Ltd.	208.07
Imprimerie St-Patrice.	384.99	Keuffel & Esser.	78.34
La Cité du Cap.	21.42	La Cité du Cap.	37.34
La Cordonnerie Moderne.	1.90	Lafrance Fire Engine	69.18

suite à la page 649.

Lfebvre Auto Parts.	11.53 —	Les Frères Lebrun.	6.95 —
L'Industrielle Cie d'Ass.	344.75 —	Loranger & Molesworth	251.29 —
Loudee Steel Corp.	53.33 —	L'union des Municipalités	689.50 —
L. Massicotte Ltée.	295.80 —	H. Massicotte & Frères Ltée.	59.16 —
do	86.54 —	do	44.67 —
Mélançon & Frères.	1,021.74 —	T.J.Moorde & Company	6.29 —
J.P.Morin Enrg.	53.50 —	Municipal Signal.	132.60 —
Auguste Poirier.	23.50 —	C.K.S.M.	50.00 —
Quincaillerie Rochefort	121.91 —	Quincaillerie Rochefort	259.59 —
do	117.98 —	do	82.96 —
Jean R. Saulnier.	58.14 —	Underwood Limited.	20.46 —
Vaillancourt & Vaillancourt	63.53 —	Rolland Montplaisir	115.00 —
Les Scouts Catholiques.	50.00 —	M. Rousseau.	10.00 —
		Total.	$ 21,346.20

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 11-355

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire un prolongement d'égout sur la rue Crevier sur une distance de 315 pieds, et sur la rue Berlinguet sur une longueur de 295 pi.lin (aqueduc temporaire), sur la rue St-Georges de Tanguay à aller chez Alfred Stewart (134-385), prolongement d'aqueduc et d'égout, sur la rue St-Léon Au S.E. de Montplaisir (égout) et sur la rue Loranger de St-Georges à Robheleau (aqueduc).

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-356.

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de Fer du Canada (Statuts revisés du Canada 1927, Chap. 170 S. 373. S.S.2) ce Conseil approuve l'emplacement des lignes, tant aériennes que souterraines dont elle pourra avoir besoin (The Bell Telephone Company of Canada) sauf que le choix des emplacements ainsi que les travaux eux-mêmes se feront sous la surveillance de M. Roger Lord, I.C. Gérant de la cité, qui aura la charge d'approuver chaque projet en particulier.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-357

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisé à déplacer des poteaux au x endroits suivants:

Rue Rocheleau en face de 153 (Jean Beaumier)
Rue Duguay en face de M. Donat Martel.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-358

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente des lots de subdivision Nos. 404, 405 406, et 407 du lot primitif No. 134 des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout que lu en conseil ce jour.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-359

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. soit et est par les présentes autorisé à proclamer MERCREDI le 22 août 1951 jour de fête civique à l'occasion de la 46ième Exposition Régionale de la Vallée du St-Maurice, il invite les propriétaires d'établissements industriels, et commerciaux à fermer et lesbanques à fermer leurs portes ce jour-là.

- - - - - - - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 11-360

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à Monsieur Maurice Bellemare M.A.L. représentant du Comté de Champlain à la Législature de Québec, de bien vouloir faire les démarches nécessaires auprès du Premier Ministre de la Province pour avoir une entrevue du Conseil avec le Premier Ministre discutant la possibilité de la refection du pavage de la rue Thibeau (Route-19) et aussi concernant la protection contre l'incendie dans St-Odilon.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-361

ATTENDU QUE dans l'opinion du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, il est opportun de créer un comité pour l'étude de tous les problèmes de toutes les questions se rapportant à ce qui est aujourd hui connu sous le nom d'URBANISME;

ATTENDU QUE les personnes ci-dessous mentionnées ont accepté de faire partie d'un tel comité;

Il est en conséquence Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU qu'un Comité d'Urbanisme composé de MM. Jacques Gauthier, Médecin Hygiéniste, Paul Descoteaux, I.C. Philippe Blouin Gérant de la Cie de Construction Ste-Madeleine, Mtre Maurice Langlois, Yvon Fournier, Dessinateur, Paul Dupuis, Direction de NOS DROITS et Lucien Lévesque, Directeur de l'AVENIR, soit et est par les présentes créé aux fins d'aviser par écrit le Conseil chaque fois qu'il en sera requis, de lui faire en tout temps toutes suggestions qu'il jugera opportun concernant ce qui se rapporte à l'urbanisme et d'inspirer à la population par les moyens qu'il trouvera propres à remplir ce but un civisme progressif et de bon aloi, ledit comité devant être purement consultatif et ses membres devant fournir leurs services gratuitement.

Que les sept personnes si-dessus mentionnées soient nommées membres dudit Comité avec pouvoir de s'adjoindre un huitième membre qu'ils pourront remplacer à leur gré, et de choisir parmi eux ceux qui rempliront les fonctions de Président et de Secrétaire, si nécessaire.

Que les membres nommés par le Conseil resteront en fonction jusqu'à leur remplacement par ledit Conseil ou leur démission.

Que la présente résolution produise ses effets aussi longtemps qu'elle n'aura pas été mifiée, abrogée par une autre résolution ou remplacer par un règlement.

Adopté.

0 - - - - - - - - - - - - - - - -o

Résolution No. 11-362

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que tous lesemployés de la cité sous la direction du Gérant, ait droit à des vacances annuelles reménérées suivant leur salaire journalier d'après l'échelle de temps suivant:

10 semaines.	1 journée de vanance.
20 semaines.	2 jours de vacances.
25 semaines.	3 jours de vacances.
30 semaines	4 jours de vacances.
35 semaines.	5 jours de vancaces.
50 semaines.	6 jours de vacances.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-363

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil approuve un plan de subdivision d'une partie du lot 416 appartenant à M. Marcel Baillargeon le tout tel que préparé par M. Roger Gélinas. A.G. en date du 10 mai 1951.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-364

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C.R. soit et est par les présentes autorisé à donner les avis nécessaires pour amender la charte de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-365 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par le LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER UN MONTANT DE $30,000.00 POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois d'août 1951.

(signé) J.H.BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-366.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai , à ce Conseil, à une prochain séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANTLES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois d'août 1951.

(signé) J.H.BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en Conseil.

Hon. Maurice Duplessis.	Causes criminelles.
Ministère de La Santé	Déchets à certains endroit prohibés
The Bell Telephone. Co'y	Travaux terminés.
Roméo Morrissette.I.P.	Remarques concernant l'administration
do	comptes soumis au Conseil : Détail,
Régie Provinciale de l'Elect.	Demande de La Shawinigan Water & Power
Robert Perreault & Al.	Demande d'aqueduc.
Alfred Stewart.	Demande d'entrée d'eau (C.P.)
Requête.	Demande de bornage.
do	Demande d'amélioration de rue.
do	Rue Rocheleau Plate bande.
Eusèbe Nolet.	Demande d'entrée.
Antoine Tanguay	Demande d'aqueduc et d'égoût
The Bell Telephone Co'y of Canada	Demande de travaux à faire.
do	do do
Hart Shirt Mfg.	Re: Plainte des services d'autobus.
Donat Martel.	Demande de déplacement de poteau.
Conseil des Métiers et du Travail.	Remerciements.
Roger Gélinas. A.G.	Demande d'acceptation de plan (416)
Rapport des Vérificateurs.	Mois de juin 1951.

Lecture du Contrat de vente des lots 404, 405, 406 et 407 du Cadastre 134

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE ENSUITE LA SEANCE.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province De Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, Lundi le 27ième jour du mois d'août 1951 à 7 heures P.M. à la quelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. MM. les Echevins J.H.Bruneau, mP. Lemaire, G. Vivier, J.P.Lavergne et M. Lahaye. formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-367

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 20ième jour du mois d'août 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-368

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $39735.20 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 49	3,296.00	F. Beaumier.	18.70
Paul Boubber. N.P.	78.80	Carrière 3-Rivières.	1,623.66
Carrière 3-Rivières.	3,251.18	La Cité du Cap	36.56
Comité du 3ième Cent	20,000.00	Conseil centrap des Syn	100.00
Origène Coté.	17.10	J.B.Deschamps Inc.	1,105.97
La Cie de Constre Dol.	135.00	Fonderie St-Maurice	1,033.04
Emile Lefebvre.	2.000.00	Emile Lefebvre.	2,071.03
Lynn McLeod.	4.64	Maison Reine des Ap.	400.00
Rosaire Matton	75.35	Mercerie De Luxe.	1,890.26
R.Morrissette. I.P.	83.33	Shawinigan W. & P.	139.16
Union Musicale du Cap.	300.00	Thos. Vivier.	73.62
J.P.Daveluy.	426.80	Les Zouaves du Cap.	75.00
Club Tennis "Du Moulin"	1,500.00		

Total $ 39,735.20

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-369

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G.Vivier, et M. Lahaye

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement L'Honorable Premier Ministe de la Province, M. Maurice Duplessis pour s'être rendu de si bonne grâce à notre demande concernant les causes au criminel en dehors de la juridiction de notre Cour de Recorder.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-370

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de Ernestine Dessureault Vve de M. Alfred Rivard, de vendre le terrain et la bâtisse situés sur le lot cadastral No. 140 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prix de $ 8,500.00 dont $ 1,200.00 comptant quant à la balance payable dans un an avec intérêt au taux de 5% l'an.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer après que celui-ci aura été lu à une séance ultérieure.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-371

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec un profond regret la mort de Mme Chs. Ed. Paquin épouse de fen Chs. Ed. Paquin ex sous-chef de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil sejoitn aux Copps de Police et Pompiers et à la population pour exprimer leurs profondes sympathies aux Famil les Paquin et Dumas.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-372

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est

par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

2 lampes de 100 C.P. Rue Barkoff.
Changer les lampes de 100 C.P. par des 400 C.P. autour de l'Eglise de St-Odilon.
1- 400 C.P. coin Mgr. Roy et Blvd Pie XII
1- 400 C.P. à mi-chemin entre la rue Thibeau et Mgr. Roy.
1- 400 C.P. rueSt-Maurice à côté de Chez M. Breton.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-373

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil ratifie l'ordre No. 2971 adressé à Régional Asphalt Ltd. pour le montant de $ 29,615.74 pour pavage, rapiçage et construction de divers pavages prévus par règlement, résolution et au budget.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-374

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à confier à Régional Asphalt Ltd., la sous-structure des rues Vachon, St-Arnaud Vaillanourt et St-André pour le prix de $ 0.38 la verge carrée, le tout tel qu'estimé aux règlements Nos. 287 et 289; le gérant est également autorisé à confier à Régional Asphalt Ltd le posage du béton bitumineux pour la balance des rues prévues au règlement No. 289 le tout au prix de $0.60 la verge carrée pour 160 lbs ;à la verge carrée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-375

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que M. R.J.Lévesque soit et est par les présentes autorisé à faire le forage d'un puits de 400,000 gallons I.P.J. en bordure du prolongement de la rue Radnor près de la rue St-Maurice, d'après lettre et conditions de M. Lévesque en date du 8 mai 1951 le tout pour le prix de $ 6,200.00 et qu'un contrat notarié soit préparé par le Notaire Jerôme Loranger N.P. et signé par le Maire et le Greffier.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-376

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 281-c et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU Cap-de la-Madeleine." soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-377

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 291 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $30,000.00 pour travaux PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-378

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 291 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $30,000.00 POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 11-379

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne,

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à verser à chacun des membres du Conseil qui assisteront à la Convention de l'Union des Municipalités une somme de $ 150.00
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondannes lues en Conseil

Procureur Général de la Prov.	Lettre pour causes criminelles aux procureurs de la Couronne des 3-Riv.
Ernestine Dessureault Rivard	Vente de propriété sur le lot 140.
Minis. des Aff. Municipales	Règlement No. 47-a non désavoué.
Paroisse Ste-Madeleine	Vieux manoir demande d'exemption.
Chambre de Commer Sr.	Résolutions passées à ladite chambre.
Nos. Droits.	Annonce de la Fête du Travail.
L'Avenir.	Discontinuation avec St-Maurice V. Ch.
Lecture du Règlement No. 281-g	Première lecture seulement.
Règlement No. 291	Emprunt de $ 30,000.00 dans les deux lectures.

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire,

J. Beaumier
Le Greffier.

-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, ~~lundi~~ Mardi le 4ième jour du mois de septembre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, M. Duguay J.P.Lavergne et M. Lahaye formant q uorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-380

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 27ième jour du mois d'août 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-381

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que les comptes au montant total De $12,804.36 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No.51	2,598.92	Liste de Paie No. 52	2,914.47
Liste de Paie No. 53	4,325.23	Bureau d'Enrégistr.	9.40
Canadien Pacific Railway	1.00	Jacques Labarre.	20.00
L'Avenir.	4.48	Jos Edm. Loranger.	12.50
L'O.T.J. de Ste-Madel.	300.00	Madeleine Service Stat.	.50
Nat. Fire Protection	3.00	Norton Carbon Paper.	3.57
Nos Droits.	49.20	Geo Picard.	43.30
Hon Trésorier de la Prov	2,464.59	Henri Giroux.	54.60

TOTAL $ 12,804.36
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-382

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau et l'échevin M. Lahaye.

Résolution No. 11-382 (suite)

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants;

1- 100 C.P. Rue Ste-Marie entre Latreuille et Montplaisir.
1- 400 C.P. rue St-Laurent, soté Nord-est en face du No. 23 de ladite rue St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-383

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à renouveller les égouts sur le Blvd Ste-Madeleine, coté nord-ouest de la rue Alice à la rue Des Oblats, 700 pi. lin de 15" de diamètre; renouveller les égouts sur la rue Jacques Buteux de la rue Ste-Madeleine, vers le nord-ouest, environ 200 pi. lin de 12" de diamètre; faire un prolongement d'égout route19 200 pi. lin vers le N.E. ainsi qu'un prolongement d'aqueduc temporaire pour M. Fernand Champagne sur la première rue.

, Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-384

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-dela-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de septembre 1951.

(signé) GASPARD VIVIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-385

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 281-c intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP de-la-MADELEINE." soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

L'Echevin M. Lahaye demande le vote sur l'item 4 dudit règlement.

Votent pour: Les Echevins: P. Lemarier, G. Vivier, J.H.Bruneau et J.P.Lavergne,
Votent contre: Les Echevins: M. Lahaye et M. Duguay.

Adopté sur division 4 à 2

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-386

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Je n Paul Lavergne,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'achat d'une partie du terrain portant le No. de subdivision 2277 du lot primitif No. 387 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, terrain appartenant à M. Paul Boulard, et ce pour le prix de $ 125.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en Conseil.

Onil Després. Shawinigan Water & Power	Re:,Lots de subd. Nos. 227-8-9 du 419 Installation d'interrupteurs et une petite bâtisse.
La Régio de l'Electricité. Shawinigan Water & Power.	en rapport avec la demande de S.W.&.P. Extension du réseau d'éelairage.
La Régis de l'Electricité. Shawinigan Water & Power.	Re: demande de la Shawinigan W. & P. Erreur dans compte-amendé 50%

Correspondances lues en conseil (suite)

Requête des charretiers par taxi. Re: demande de ne pas imposer le taximètre dans la Cité du Cap.
Requête d'employés de la Mécan. Re: Ajustement de salaires.
Requête de 6 personnes demandant le zonage d'une partie du territoire de la Municipalité (Rue Jean Marchand)
The Bell Telephone Company Requête pour augmentation de taux
Lecture faite des contrats suivants:
M.Arthur. Pellerin.
Paul Boulard.
Mme Ernestine Dessureault Rivard,
Arthur Bernier.
ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.
J. Beaumier
Le Greffier.

-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17ième jour du mois de septembre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette MM. les Echevins. J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-387

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 septembre 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-388

Liste de Paie No. 54	3,628.21	Liste de Paie No. 55	3,011.75
Liste de Paie No. 55	4,325.23	Automotive Products.	132.07
P.V.Ayotte Ltée.	54.03	Banque Can. Natonale	100.00
Banque Can. Nationale.	212,024.91	do	15,526.84
Robert W. Bartram	10.32	Battery & Electric	.82
Roméo Beauchesne.	140.66	Paul E. Bergeron	24.02
Arthur Bernier.	2,100.00	Henri Boillet.	4.59
Canadian Elect Supply	9.73	Champlain Express.	22.58
Charbonnerie Champlain	95.40	Charbonnerie Champlain	77.46
François Matton	9.73	Crane Limitée.	711.00
René de Cotret & Cie.	400.00	Mme Hector Desfossés	1,100.00
Deshaies Auto Serv.	10.90	Dominion Foils Ltd.	12.00
R. Dusseault & Al.	36.00	Fonderie St-Maurice	1,031.03
Fonderie St-Maurice	645.81	Francis Hankin & Co.	8.44
L. Gagnon & B. Massicotte	121.03	Garage Arseneault.	31.50
General Signal.	8.24	Georges Héroux.	1.36
Prof. O. Hudlgot.	120.00	Imperial Oil Limited.	45.18
Imprimerie St-Patrice.	63.52	La Cité du Cap.	264.00
La Cité du Cap.	450.00	do	249.20
La Cité du Cap.	56.59	do	50.09
Canadian Oil Companies.	2,421.70	La Cité du Cap.	48.86
La Cie de Bois St-Laurent	800.60	La Cie de Bois St-Lau.	225.35
La Cie de Constr. Dollard	88.50	Ernestine Rivard.	1,200.00
R. Gauthier.	335.90	J.A. Labelle.	595.20
J. A. Labelle.	56.00	Jacques Lafontaine.	290.52
Jos Lanouette.	50.00	Le Nouvelliste.	102.56
John Millen 3-Riv.	1.75	Le Nouvelliste.	10.80
Les Frères Lebrun.	26.15	Trésorier de la Prov.	721.10
Le Nouvelliste	22.50	do	300.96
Loranger & Molesworth.	80.63	Lacasse Lord.	50.00
Roger Lord. I.C.	166.66	L'Union des Municipalités	62.30
W. Martel.	22.15	Rosaire Matton	11.65

Melançon & Fils.	1,670.76	Montreal Blue print.	32.86
T. J. Moore & Co.	82.40	J. P. Morin Enrg.	28.00
Northern Electric.	18.57	M. Ouellette.	194.13
Parts & Equipment.	60.03	Arthur Pellerin	559.00
Martial Prince.	60.00	Regional Asphalt Ltd	29,846.74
François Rouette.	49.14	St-Maurice Industries	169.06
St-Pierre & Fils.	11.93	William Scully Ltd.	2.58
Studio Hébert	10.00	J. & J. Taylor Ltd.	6.83
Shawinigan Water & Power	256.26	3-Riv. Auto Electric	6.34
do	1,174.20	Vaillancourt & Vaillancourt	5.37
Vaugeois Auto Spring.	27.72	Wallace Tiernan	68.77
Mme Eva Desmaries Courteau	300.00		

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-389

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'honorable Ministre de la Santé de bien vouloir émettre une ordonnance pour confectionner des travaux d'égout urgents à la suite de dégats occasionnés par un orage à l'Hôpital Cloutier, et ce pour un montant approximatif de $ 26,000.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-390

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water& Pwer soit autorisée à déplacer dux poteaux aux coin St-Antoine et Blvd Ste-Madeleine, (est et sud)

Que la Cie The Bell Telephone Company of Canada soit autorisée à déplacer des hauban et poteau aux endroits suivants:

1 - Hauban coin Des Erables et Loranger.
1 - Poteau coin Mercier et Longval.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-391

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les trottoirs sur la rue Ste-Marie aux soussignés d'une requête en date du 17 septembre 1951; sur la rue Latreuille longueur 70' (M.Tellier) et sur la rue Berlinguet entre Thibeau et l'Ecole Chapais.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-392

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

2 lampes de 400 C.P. entre la rue Massicotte et Des Erables sur la rue Toupin.
2 lampes de 400. C.P. sur la rue Des Erables entre Loranger et Touppin le tout pour donner un meilleur éclairage aux approches de l'Hôpital Cloutier
Installer 1 100 C.P. Coin Montplaisir et St-Paul
1 100 C.P. Rue Marquette près de Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-393

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M.Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil vend à la Coopérative "La Famille" une partie de terrain faisant partie du lot primitif No. 171 et étant située au sud-ouest de la rue Ste-Marie et ce pour le prix de $ 1.00

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat après que celui-ci aura été lu à une séance ultérieure.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-394

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que M. Léopold Houle soit et est par les présentes nommé en charge du magasin et desmatériaux avec quartier-général au marché, et que M. Roger Lord. I.C. gérant de la Cité soit autorisé à améliorer le marché actuel afin de lui donner plus de confort.

Adoppté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-395

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à faire un prolongement sur la rue Loranger de la rue Vivier jusqu'à la rue Massicotte égout de 12" de diamètre sur une longueur approximative de 250 pi. lin.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-396

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et le Club de Tennis "Du Moulin" Inc le tout tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en Conseil

Ministère de la Santé	Egout dommages à l'Hôpital Cloutier.
Hôpital Cloutier.	Dommages par les égouts.
Augustin Tessier.	Demande d'égout rue Vaillancourt.
Crèmerie des 3-Riv.	Avis de Cabinet élect. leur appartenant.
Société Central d'Hyp.	Trottoirs des rues Borval et Brunelle.
Emile Vézina	Demande d'égout rue Boisvert.
Henri Ferron	Remerciements pour sympathies.
Maison "Reine des Apôtres"	do pour souscription.
L'O.T.H. Ste-Madeleine	Remerciements pour offrandes.
St-Maurice Industries	Demande d'aide à cause d'un feu.
Oren Wedge.	Plainte Re: Stand de taxi sur le Blvd.
Bruneau Germain	Trottoir qu'il ne veut pas faire faire.
Massicotte & Fils.	Demande de pavage jusqu'à LaTreuille.
La Cie de Constr Ste-Mad.	Demande d'éclairage St-Paul et Montplais.
Moise Tellier.	Demande de trottoir rue Latreuille.
Requête pro. de Ste-Marie	Trottoir sur Ste-Marie.(Demande)
Emilien Allard.	Demande de déplacer um "Guy"
Maurice Bellemare M.A.L.	Re: Entrevue avec le Premier Ministre.
Paul Dupuis.	Page d'Annonce Re: Bénédiction de l'Hopital Cloutier.
Lajoie & Lajoie. Avocats.	Opinion légale re: Aéroport.
Lecture du Contrat	Re: Club de Tennis "Du Moulin" Inc.
Rapport des Vérificateurs	Mois d'août 1951.

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 24ième jour du mois de septembre 1951 à 7 heures P.M. à Laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire Roméo Morrissette. au Fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

659

Résolution No. 11-397

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 septembre 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-398

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $12,028.69 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Armand Brouillard.	547.05	Armand Brouillard.	515.98
Canadian Ludlow Valve	231.58	Carrière St-Maurice.	666.81
Geo. G. Clair.	1.02	Valère Dubois.	13.65
La Cité du Cap.	38.35	La Cité du Cap.	123.13
Fonderie St-Maurice.	1,766.07	Léon Fréchette	67.19
Gagnon & Massicotte	104.22	Just Equipment.	323.89
La Cie de Constr Lav.	801.00	do	473.85
Antoni Lacroix.	156.26	Paul Larivière,	800.00
Emile Lefebvre.	1,000.00	L'Industrielle.	340.02
do	1,641.73	Napoléon Loranger.	2.88
Lynn McLeod Enrg	4.64	H. Massicotte & Frères.	988.80
Québec Transport.	2.40	S.O.Riverain Ltée.	51.91
J.R.Saulniers.	37.45	The Bell Telephone.	119.76
Canadian Fairbank	57.97	Shawinigan Water & Power	66.64
Shawinigan W & P.	183.73	do	58.09
do	630.12	Arthur Brouillette.	62.50
Club Balle Molle	150.00		92.00
		TOTAL $ 12,028.69	

- - - - - - - - - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 11-399

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que ce Conseil délègue M. Yvon Fournier à la réunion annuelle de l'Institut Canadien d'Urbanisme Division du Québec, laquelle sera tenue à Montréal, le 27 septembre 1951.

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyages.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-400

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de M-Electrique Ltée, pour l'installation

2 sets de trois lumières (vert-jaune-rouge) sur quatre faces suspendues au-dessus de la route, avec contrôleur GE. comprenant "FLASHER." et le contrôle manuel et automatique, à $ 1,442.75 chacun, installé $2,885.50

2 sets (groupe de 4 lumières additionnelle 1 rouge add sur chaque face) à $ 117.25 234,50

1 set de flèche (1 sur chaque face 4) 117.25

$ 3,237.25

le tout avec garantie d'un an sur le matériel, l'installation et le fonctionnement.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-401

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que Mtre Maurice Langlois Avocat, soit autorisé à vérifier à la Cour supérieure si la Cie d'Assurance des Provinces Unies, a retenu les services d'un avocat et comparaîtra pour la cité dans la cause La Cité du Cap et Pierre Godin sinon il est autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-402

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er octobre 1951. Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $ 11,009.93. Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-403

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier et l'éch. P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir prêter à la Corporation de la Cité du Cap de-la-Madeleine, une somme de $ 30,000.00 en attendant la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 291.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-404

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à éxécuter les travaux suivants:

Echanger des 100 C.P. pour des 400 C.P. rue Thibeau à côte à Rocheleau.
Echanger des 100 C.P. pour des 400 C.P. rue St-Georges en face de la rue Père Frédéric.
Echanger 1 100 C.P. pour 1-400 C.P. rue Ste-Georges entre Loranger et Ste-Madeleine.
Echanger 1 100 C.P. pour 1-400C.P. rue Rochefort au N.O. de Fusey
Installer une 400 C.P. rue Rochefort au N.O. de la rue Fusey.
Installer une 400 C.P. rue Des Oblats (coin) et Loranger face au (du côté) du Parc.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-405

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un contrat d'achat, pour le prix de $ 1100 d'une partie de terrain appartenant à la Compagnie Supertest Petroléoum Corp. Limited, d'une superficie de 40.5 pi.car.m.a. pour la construction du trottoir coin St-Maurice et Blvd Ste-Madeleine. Ledit contrat devra cependant être lu en Conseil à une séance ultérieure.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-406

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à acheter de Paul E. Bergeron Machineries une bouilloire de 8. H.P. au prix de $ 726.95 pour faire suite à une demande du Surintendant de l'aqueduc M. O. Rancourt.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-407

Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à acheter de Kimball Automobile Limitée, un

Résolution No. 11-407 (suite)

un tracteur "Fordson" avec chargeuse et lame pour le prix de $ 2,696.54 le tout payable dans le cours de l'année 1952. il est également autorisé à acheter un souffleur de marque "Cyclone" modèle 1951 complet au prix de $ 6,792.85 aux mêmes conditions payable en 1952.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-408

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G.Vivier,

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter, par les employés engagnés par la Cité, les travaux à l'égout collecteur, de l'Hôpital CLOUTIER au Fleuve St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. ~~xx409~~ 11-410

Proposé par l'échevin ~~Mxxxxxxxx~~ Médard Duguay
appuyé par l'échevin ~~Mxxxxxxxx~~ J.P.Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil achète de M. Onil Després pour la somme de $ 1,200.00 les lots de subdivisions Nos. 228, 229 et 230 du lot primitif No. 419 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire et le Greffier sont autorisé à signer le contrat d'achat.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. ~~xxx410~~ 11-409

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que M. l'Echevin Paul Lemarier, soit et est par les présentes nommé pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-411

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le règlement No. 285-C et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-412

Proppsé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le règlement No 285-C et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DE CAP-de-la-MADELEINE." soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en Conseil.

Garage Chas. Turcotte.	Re: Ventes au Conseil
Sociéété Centrale d'Hyp.	Re: Trottoirs.
La Chambre de Commerce Sr.	Remerciements pour réception.
Arthur Janvier.	Demande de vente propriété $ 12,200.00
Le Nouvelliste Ltée.	Re: Annonce "Bénédiction Hôpital
Chambre de Commer Jr.	Félicitations pour lumières de traffic.
J.E.Biron Trésorier.	Re: Finances de la Cité.
M.Anne St-Arnaud & F.Beaumier	Vente (offre) pour Station de Pompes.
Fonds de Construction Hôpital Ste-Justine	Demande d'octroi.
Association Canadienne d'Urbanisme.	Re: Convention.
Action de la Cour Supérieure.	Re: Pierre. Godin
Lecture du Contrat	Re: Coopérative"La Famille."

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE ENSUITE LA SEANCE.

Romeo Morissette - - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôpel de Ville, lundi le ler jour du mois d'octobre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présent Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM. les Echevins, J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-413

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 septembre 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11414

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que les comptes au montant total de $25297.44 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 57	3,623.90	Liste de Paie No. 58	3,784.54
Liste de Paie No. 59	4,235.23	The Bell Telephone.	107.49
Gilles Baribeau & Al.	87.00	Canada Iron Foundries.	5,653.04
Chateau DeBlois.	465.78	Charbonnerie Champlain	95.40
La Cité du Cap.	81.32	Délisle Auto Access.	127.96
Alphonse Devost.	1,170.00	do	209.58
Nos Droits.	120.00	do	244.00
Ernest L. Duplessis.	427.00	do	350.88
Escadrille 350.	117.89	Fonderie St-Maurice.	963.05
Charest & Frères.	329.77	Roger Gauthier.	90.63
Jos Gauvin & Fils	373.14	Paul Gendron	125.66
Gouin Lumber Company	184.74	Just Equipment & Supply	168.43
Moise Hébert.	12.77	L'Art Graphique Enrg.	15.02
Hé Massicotte & Frères	126.25	Henri Morin	19.50
J. T. Nadeau	130.88	R. Normandin & Ad1.	48.00
Quincaillerie Rochevort	76.41	Roland Rochefort.	39.14
Jean R. Sauniers.	188.09	Shawinigan Water & Power.	1,174.20
Shawinigan Water & P.	330.75	Ovila Neault.	50.00

TOTAL $ 25,297.44

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-415

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions pour paletot de demi-saison pour constables et ce pour le 15 octobre 1951 à 5 hrs.P.M

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-416 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LA CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION, ET DIVERS TRAVAUX PUBLICS URGENTS ET AUTRES ACHATS ET CONSTRUCTION ETC"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour du mois d'octobre 1951.

(signé) J.H.BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - -

- - - - - - - ESPACE NULLE - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-417

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à Mardi le 9ième jour du mois d'octobre 1951 à 9.30 hrs P.M. pour discution sur le prochain règlement d'emprunt et sur toutes autres questions non terminées.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondanees lues en Conseil

Télégramme de M. M.R.Marcotte Secrétaire de la Commission municipale de Québec, Re: Approbation de l'emprunt temporaire $11,009.93
Requête pour demandes protection des enfants à la sortie des classes 44 signatures.
Requête pour la démolition du marché actuel. 15 signatures.
Remerciements pour sympathies. Re: Mort de Mme Chs. Ed. Paquin.
Comité de C.A.S. Re: Commission athlétique et Sportive en formation.
Roméo Caron de Montréal. Félicitations pour formation de comité d'Urban.
Cossette & Jacob Enrg. St-Narcisse. Re: Soumission pour table en chêne.
Albert Rochefort. & Frères. Terrain pour station de pompe (offre)
Lecture du contrat de Onil Després.

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE ENSUITE LA SEANCE.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du 1er octobre 1951 lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, mardi le 9ième jour du mois d'octobre 1951 à 9.30 hrs P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM. les Echevins, J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Après lecture, par le greffier, de la résolution ajournant ladite séance à mardi le 9 octobre 1951 le conseil procède à ladite séance.

Résolution No. 11-418

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les obligations qu montant de $ 22,600.00 qui deviendront échues le 1er octobre 1951. Que la Banque conserve toutes les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant de $ 22,600.00 en attendant le produit de la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 219.

Ce billet ne devra cependant, en aucune manière, modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dites obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-419

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Jos. Edm. Loranger deux rues étant le prolongement vers le nord-ouest jusqu'à la propriété de FERRUM LIMITED et étant désignées comme étant les rues Des Oblats et Ste-Julienne, et ce sur une distance approximative de 160(m.a. La rue Ste-Julienne sur une largeur de 48.75' m.a. et la Rue Des Oblats sur une largeur de 50' m.a.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat de ces rues pour le prix de $ 1.00 chacune, après que ledit contrat aura été lu à une séance ultérieure. Adopté.

Résolution No. 11-420

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que les résolutions Nos. 10-191 et 11,333 adoptées par le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, les 3 mai 1948 et 23 juillet 1951 respectivement, soient et sont par les présentes recindées et annulées à toutes fins que de droit. Ces résolutions avaient trait à l'engagement de M. Ernest L. Duplessis A.G. comme préposé à la refection du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-421

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Geo. Gariépy. A.G.soit et est par les présentes nommé pour la refection du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Mad leine, le tout suivant les données du cadastre de la Province de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-422.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne,

ET RESOLU que la démission de M. Roger Lord, I.C. comme ingénieur gérant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée. La présente résolution recinde à toutes fins que de droit la résolution No. 11-010 adoptée le 2ième jour du mois d'octobre 1950. ladite démission prendra effet le 31 octobre 1951.

Adopté.

Le maire ne signe pas la résolution maintenant.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-423

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne, et l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par les Echevins J.H.Bruneau, M. Lahaye, G. Vivier et M. Dugua

ET RESOLU que M. Léo Lupien I.C. soit et est par les présentes engagé ingénieur-gérant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour un terme de 4 années du 1er novembre 1951 au 31 octobre 1955 au salaire de $ 7,500.00 pour la première année et de $ 8,000.00 par année pour les trois autres années du présent terme.

Adopté.

Le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution Nol. 11-424

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par les échevins J.H.Bruneau et M. Lahaye

ET RESOLU que ce conseil accorde à Monsieur Joseph Lanouette ex-trésorier de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sa vi durant une pension de retraite de $ 75,00 par mois.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Législature de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-425

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil accorde à Monsieur Lacasse Lord, ancien Chef de Police de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sa vie durant, une pension de retraite de $ 60.00 par mois.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Législature de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-426

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que M. Irénée Rochefort. M.P. soit et est par les présentes autorisé à comparaître pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, devant la Commission des Transports du Canada, mercredi le

le 24 octobre 1951 et de défendre les intérêts de tous les contribuables de cette cité Re: Requête de The Bell Telephone Company of Canada.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil

Mme Albert Toupin.	Plainte re : Freeum Limited.
Ai donné communication d'un plan de Jos. Edm. Loranger	Donation de rues.
Langlois et Ritchie. Avocats:	Re: Emile Hogue de Sorel Réclamation
Club de Tennis "Du Moulin"	Invitation pour cloture de la saison et distribution des trophées aux Champions. 13/10/51
Municipal Signal & Supply. Co.	Re: Lumières de traffic.
Projet de résolution Re:	Octroi Hôpital Ste-Justine.
Roméo Morrissette.	Rapport du Voyage à Québec Ministres des Terres et Forets et des Travaux Publics.
Mme Emile Halin	Re: Terrain pour station de pompes.
Rapport du Maire.	Demande de boyaux 300' Etude.
Commission municipale de Québec:	Approbation de la résolution emprunt temp. $ 11,009.93
P.A.E.Vi lleuve. I.P.	Application pour Gérance.
Lajoie & Lajoie.	Réclamation Pierre Godin
Nos Droits.	Annon Semaine de Prévention $ 33.60
Avis d'audience.	Commission des Transports. re; The Bell Tel.
L'O.T.J. de St-Odilon	Demande de paiement d'un billet de $300.00
N.I.G.P.	Convention à Washington D.C. (Purchasing)
Rapport des Vérificateurs.	Mois de septembre.

Son Honneur le Maire quitt son siège, et est remplaéé par le promaire M. Paul Lemarier.

Après certainesdélibérations le pro-maire lève ensuite la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-$-$-$-$-$-$-$-$-$$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15ième jour du mois d'octobre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:
Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM les Echevins J.H.Bruneau P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Comme marière d'urgence et de priorité lecture des raisons qui ont motivé le refus de signer la résolution No. 11-422, est ensuite faite.

Cap-de-la-Madeleine le 10 oct 1951

M. Fortunat Beaumier, greffier,
Cap-de-la-Madeleine.

Cher Monsieur,

Je vous remets le projet de résolution No. 11-422 que des échevins ont essayé de proposer à la séance du conseil, hier soir, je refuse de signer cette résolution par laquelle le conseil accepterait par résolution, la démission de M. Roger Lord. I.C. comme Gérant de cette cité. laquelle démission prendrait effet le 31 octobre 1951.
Mes objections sont les suivantes:
1.- Vous m'affirmez que vous n'avez aucun document officiel dans les archives de la cité établissant que M. Lord a offert officiellement sa démission.
2.- En vertu de la loi des cités et Villes de la Province de Québec, article 116, le Gérant qui démissionne avant l'expiration de son terme d'office doit donner un avis de trois mois.

Je refuse donc de signer cette résolution parce que la démission de M. Lord n'existe pas et que l'avis de vingt-et-un jours est insuffisant. Je ne peux pas me permettre de suspendre M. Lord, encore moins de le démettre; il devra rester en office trois mois après sa démission.

Votre tout dévoué
(signé) ROMEO MORRISSETTE. I.P.
Roméo Morrissette. Maire

- -

Après lecture par le Greffier des raisons de Son Honneur le Maire qui ont motivé le refus de signer la résolution No. 11-422 adoptée par le conseil le 9 octobre 1951, le vote a été demandé sur la résolution et le résultat fut le suivant:

POUR APPROUVER DE NOUVEAU LA RESOLUTION No. 11-422

Votent pour les Echevins: J.P.Lavergne.
J.H.Bruneau.
G. Vivier.
M. Lahaye.
M. Duguay
Paul Lemarier.

Résolution No. 11-422 adoptée de nouveau par un vote de 6 contre 0

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Cap-de-la-Madeleine, le 10 oct., 1951.

Monsieur Fortunat Beaumier, greffier.
Cap-de-la-Madeleine.

Cher Monsieur,

Je vous remets le prohet de résolution No. 11-423 que des échevins ont essayé de proposer à la séance du Conseil hier soir, Je refuse de signer cette résolution parce que le Gérant actuel M. Roger Lord, n'est pas démissionné; qu'en approintant M. Léo Lupien, comme titulaire de la Gérance municipale du Cap-de-la-Madeleine, nous aurions deux Gérants à cet effet.

Bien à vous,
(signé) ROMEO MORRISSETTE. I.P.
Roméo Morrissette. Maire.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Après lecture par le Greffier des raisons de Son Honneur le Maire qui ont motivé le refus de signer la résolution No. 11-423 adoptée par le conseil le 9 octobre 1951, le vote a été demandé sur la résolution et le résultat fut le suivant:

POUR APPROUVER DE NOUVEAU LA RESOLUTION No. 11-423

Votent pour les Echevins: J.P.Lavergne.
J.H.Bruneau.
G. Vivier,
M. Lahaye.
M. Duguay
Paul Lemarier.

Résolution No. 11-423 approuvée de nouveau par une vote de 6 contre 0

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-429

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne.
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1er octobre 1951 ainsi que celui de l'journement en date du 9 octobre 1951 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-430

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 25,377.20 et tels que décrits ci-après soient et sont par lesprésentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 62	4,415.23	P.V.Ayotte Ltée.	2.73
Banque Can. Nationale	9,801.70	Banque Cn. Nationale.	24.00
Robert W. Bartram	14.33	H. Henri Beaumier.	74.00
Armand Brouillard.	60.51	Bureau d'Enrégistrement	24.10
Canadian Electrical Supp	35.73	Canadian Oil Companies.	952.80
Canadian Pacific.	13.60	Champlain Express.	9.03
"La Cité du Cap.	61.83	La Cité du Cap.	13.60
"Délisle Auto Accessoires	128.19	Mme Hector Desfossés	1,375.00
Deshaie Auto Service.	2.25	"Dominion Foils Ltd.	22.69
"Drummond McCall.	55.47	Dr. Jacques Cayer.M.D.	10.00
"Fonderie St-Maurice Enrg.	1,438.91	Forest Auto Body.	250.00
Francis Hankin & Co.	115.46	Garage Arseneualt.	7.34
Garage Charest & Frères.	56.52	Magasin Gilbert.	1.55
Henri Giroux.	50.00	J.U.Grégoire N.P.	8.05

Moise Hébert.	23.17	Georges Héroux.	1.50
Prof. Odilon Hudlot.	120.00	"Imperial Oil Limited.	40.41
John Millen 3-Riv. Ltée.	22.66	"La Cie de Bois St-Laurent	257.38
Jos Lanouette	50.00	Le Nouvelliste Lée	264.60
Les Frères Lebrun.	13.28	Trésorier de la Prov.	1,140.16
L'Imprimeur du Roi	30.68	L'Industrielle.	340.02
Napoléon Loranger	5.06	Lacasse Lord.	50.00
Roger Lord. I.C.	166.66	Massicotte & Arcand.	17.50
" H. Massicotte & Frères.	963.71	Mtre Léon Méthot. C.R.	300.00
Roméo Morrissette. I.P.	83.33	"C.E.Ouellette.	46.04
" Hervé Pagé	53.94	Georges Picard.	372.76
Paul E. Roy	3.87	St-Pierre & Fils.	6.18
Studio Hébert Ltée.	10.00	The Hughes Owen	79.05
Trois-Rivières Elect.	4.64	Charles Turcotte.	9.04
" Raymond Veillette.	271.30	Williams & Wilson	6.05
" Jacques Lafontaine.	304.79	"Onil Després.	1,200.00
" Paul Boucher. N.P.	94.80		

Total $ 25,377.20

Adopté.

Résolution signée à condition que tous les comptes au capital soient déduits et enlevés.

Le signe " indique les comptes au capital non acceptés officiellement, mais compris dans le total de $ 25,377.20

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-431

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que demande soit faite au Département du Transport pour que soit renouvellée la licence de l'Aéroport local.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution Nol 11-432

Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU qu'un vote de remerciement soit adressé à l'Hobrable Ministre des Terres et Forets ainsi qu'à M. Maurice Bellemare M.A.L. pour l'octroi substantiel que le Gouvernement a gratifié le conseil pour la refection du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-433

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort pour paletots de constables et détectives (demi-saison) au prix de $ 43,50 l'unité plus six oversizes soit un total de $ 882.66 soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-434

Proposé par l'échevin J,P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier

ET RESOLU que la résolution No. 11407 approuvée par le conseil de la cité le 24 septembre 1951 soit amendée en y retranchant à la fin de la dite résolution les mots. "IL EST EGALEMENT AUTORISE A ACHETER UN SOUFFLEUR DE MARQUE "CYCLONE" AU PRIX DE $6,792.85 AUX MEMES CONDITIONS PAYABLE EN 1952"

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-435

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C.R. soit avisé que l'article concernant le changement de salaire du Maire et des Echevins, somme amendement à la charte de la cité, soit retranché.

Addpté.

- - - - - - - - - - - - - -

Autres correspondances lues en conseil

Roger Lord. I.C.	Reconnaissance pour fin au contrat.
Ministère de la Santé	Approbation de plans $ 29,800. Travaux.
La Cie de Bois St-Laurent.	Avis de 6 mois re: egout sur 407 et 408
do do	Re: Elargissement de la rue N-Dame.
Hôpital Ste-Justine.	Re: Octroi demandé.
L.O.C.St-Lazare.	Invitation soirée le 17 oct. à 8 hrs P.M.
Mme Arthur Lapointe.	Re: Demande de permis de construction.
Maurice Bellemare.	Re: Octroi Cadastre.
Hon. Ministre des Terres et	Forêts: Octroi Cadastre.
Roméo Morrissette. I.P.	Suggestions du conseil et lettre au greffier documents demandés.
Ouverture de deux soumissions pour pavetots:	Roland Rochefort. $882.66 Mercerie DeLuxe. $880.65 et $ 1,164.42.
Lecture de contrats:	Richard Rochefort et Al. Jos Edm. Loranger.

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22ième jour du mois d'octobre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle Assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM. les Echevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-436

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 octobre 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-437

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,065.28 et tel que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 60 —	3,093.36	Liste de Paie No. 61	2,781.30
Automotive Products.	510.80	Henri Boillet.	123.47
Cap Machine Shop.	142.99	Fraser & Magny	44.13
Hi-Test Corporation	31.10	La Cité du Cap.	33.77
La Cité du Cap.	61.83	do	13.60
L. O. C.	40.00	Maison du Livre Français	27.00
Rosaire Normandin et Al.	12.50	Shawinigan W. & P. Co'y	1217.14
Underwood Limited.	5.09	do	847.20
Ernest Arseneau	25.00	Maurice Langlois Av.	55.00
		Total $ 9,065.28	

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Après que Son Honneur le Maire se fut levé sur une question de privilège et après avoir adressé la parole durant quelques minutes il quitte son siège et fut remplacé par le pro-maire M. P. Lemarier.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-438

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

Résolution No. 11-438 (suite)

ET RESOLU que tous les comptes au Capital acceptés par le conseil à la séance du 15 octobre 1951 soient payés et que le promaire soit autorisé à signer les chèques. Le Maire ne signe pas la résolution maintenant. Adopté.

signée le 5/11/51 par le Maire JPL

Résolution No. 11439

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin N.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil consent à défrayer les dépenses d'une modeste réception "Send"off" à M. Roger Lord. I.C. à l'occasion de sa nomination à la Gérance Municipale des 3-Rivières et comme reconnaissance des services rendus durant son stage à la Gérance de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

signée le 5/11/51 par le Maire JPL Le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

Résolution No. 11-440

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et l'acquit de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons d'intérêts qui deviendront échus le 1er novembre 1951 au montant de $ 4,634.95.

Que la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant plus haut mentionné. Ce billet ne devra, cependant en aucune manière, modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Ladite résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11-441

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de M. Josephat Langevin de doner pour le prix de $ 1.00 une rue projetée de 66' de largeur et étant située sur le lot primitif No. 414 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-laMadeleine. Cette rue pourra servir dans un avenir rapproché à y installer une conduite principale d'égout desservant la partie ouest du quartier No. 5 (St-Odilon) Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de donation après que celui-ci aura été lu à une séance ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 11-442

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil approuve un plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 406 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que préparé par M. Roger Gélinas A.G. en date du 24 juillet 1951 et comprenant les lots de subdivision Nos. 173 à 177 inclusivement.

Adopté.

Résolution No. 11-443

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil approuve un plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis. A.G. en date du 13 octobre 1951 et étant une subdivision d'une partie du lot primitif No. 157 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-444

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne, JPL

Résolution No. 11-444 (suite)

Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil approuve deux plans faits et préparés par M. Ernest L. Duplessis A.G. en date du 31 octobre 1950 et 19 mai 1951 respectivement, et étant une subdivision d'une partie des lots primitifs No. 171 et 387 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- -

Résolution No. 11-445

ATTENDU QUE Son Honneur le Maire a manifesté publiquement l'intention de faire prendre des précédures judiciaires en rapport avec la démission de M. Roger Lord, I.C. laquelle démission a été acceptée par le conseil unanimement pour le 31 octobre 1951

Il est proposé par l'échevin J.P.Lavergne et G. Vivier,
Appuyé par les échevins J.H.Brunean et M. Lahaye

ET RESOLU que le conseil de cette cité désire dégager entièrement la respondabilité de la Corporation de la cité dans cette affaire, et veut prévenir qui de droit que ledit conseil n'acceptera aucun compte et ne paiera aucun frais concernant ladite affaire.

Adopté.

Le Maire ne signe pas la résolution maintenant. signé par le Maire le 5/11/51

- -

Résolution No. 11-446

Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la présente séance soit et est ajournée à VENDREDI SOIR, le 26ième jour du mois d'octobre1951 à 9.30 P.M. sur les soumissions pour COLLECTEUR D'EOUT et sur toutes choses inachevées à date.

Adopté.

- -

Correspondances lues en conseil.

La Commission Municipale de Québec:	Emprunt temporaire $ 22,600. aut.
Secrétariat de la Province	Rel Pétition demandant la sanction LOI
L'O.T.J. de St-Odilin	Demande de lumières pour patinoire et l'Usage de la petite bâtisse.
3-Rivières Morotcycle.	Remerciements pour travaux à l'aéroport.
Comité Protecteur Féminin	Demande d'octroi.
Ch. de Commerce des Jeunes.	Félicitations pour insérer clause d'une demande de hausse de % de la taxe de vente.
Josephat Langevin.	Offre d'une rue de 66' de largeur pour egout.
Ernest L. Duplessis. AG.	Subdivision d'une partie du 157
do	do do do des lots 171-387
Départment of Transport.	Renouvellement de la licence Aéroport.
Club de Hockey Cap Junior.	Demande d'octroi.

ET le pro-maire M. Paul Lemarier, lève ensuite la séance, qui est ajournée à Vendredi le 26 octobre 1951 à 9.30 hrs. P.M.

- -

~~Province de Québec,~~
~~Cité du Cap-de-la-Madeleine.~~

Romeo Morris Oetts
Le Maire.

F. Beaumier
Le Greffier.

-%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%X%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du 22 octobre 1951 lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, vendredi le 26ième jour du mois d'octobre 1951 à 9.30 hrs P.M. auquel ajournement étaient présents MM les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du pro-maire au fauteuil M. l'Echevin Paul Lemarier.

- -

Résolution No. 11-447

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que la soumission de la Cie de Construction Dollard Ltée. pour construction d'un égout collecteur pour desservir plus particulièrement l'Hôpital Cloutier, suivant planet devis du Gérant de la Cité , le tout au prix de $ 33,792.00, soit acceptée.

en amendement proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.
que la soumission de la Cie de Construction Capitanal au prix de $ 34,415.00 suivant plan et devis du Gérant de la Cité et tel que rédigée par la Cie Capitanal, soit acceptée.
Le vote sur l'amendement:
Votent pour les échevins. J.H.Brunea, M. Lahaie et M. Duguay
Votent contre les échevins: J.P.Lavergne, G. Vivier et P. Lemarier.
le vote du pro-maire comme président du conseil est contre l'amendement.

Le vote sur la motion principale.
Votent pour les Echevins: J.P.Lavergne, G. Vivier et P. Lemarier.
Votent contre les échevins: J.H.Bruneau, M. Lahaie et M. Duguay
Le pro-maire donne son vote prépondérant pour la motion principale

Adopté sur division
Le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-448

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette cité une somme de $ 33,792.00 montant de la soumission pour travaux d'égout acceptée ce jour , le tout en attendant ratification par la Législature d'un pouvoir d'emprunt pour la somme plus haut mentionnée. Ladite résolution est sujette à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de la Commission municipale de Québec.

Adopté.
Le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-449

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le compte de Marchand & Lacoursière au montant de $ 72.00 concernant la cause Détective Lemay VS Pauline Lafrenière et Tom Argall soit accepté pour paiement et payable sur le budget de 1952.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-450.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil exprime à Son Honneur le Maire Raoul St-Jean et au conseil de la Ville de Louiseville leur vive gratitude pour avoir consenti à laisser partie leur Gérant municipal M. Léo Lupien. I.C. pour prendre fonctions au Cap-de-la-Madeleine, au début de novembre 1951.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-451

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que M. Yvon Fournier soit et est par les présentes nommé Inspecteur du Bâtiment avec responsabilité des lignes et niveaux de rues et faire toutes suggestions pour faire des amendements aux règlements de construction et de zonage. Il devra aussi se mettre à la disposition du Gérant-Ingénieur comme aide ingénieur lors ses services seront requis. le tout au meme salaire que celui qu'il reçoit présentement.. Toute résolution nommant d'autrepersonne que M. Fournier est par les présentes recindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil.

The Bell Telephone Co'y of Canada: Re: M.D.124 Autorisé
La Cie de construction Ste-Mad . Re: Diverses demandes concernant l'expansion du Quartier LaFerté.
The Bell Telephone Co'y of Canada Re: Coût de déplacement de 2 poteaux. $ 170.00
Pensionnat de Notre-Dame du Cap. Re: Offre de vente de terrain $600.
Jules Massicotte . Re: Offre de vente de grattes Ouellette.
Pépinière du Cap. Re: Offre de vente d'arbres. d'ornementation.

Et le Pro-Maire lève ensuite la séance.

Rés. No. 11-452

Proposé par J. P. Lavergne,
Appuyé par M. Duguay.
ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à aviser la Cie Municipal Signal & Supply Ltd de voir à enlever leur lumière de traffic sise au coin des rues St-Laurent et Ste-Madeleine, et ceci dans un délai de 6 jours de la réception de ladite résolution. Adopté.

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

Province de Québec,
Dité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Léo Lupien, I.C., Ingénieur-Gérant de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Léo Lupien

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de novembre 1951.

J. Beaumier C.C.S.
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'HÔtel de Ville, lundi le 5ième jour du mois de novembre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.C. MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

A la suite de la lecture des raisons que Son Honneur le Maire a donné relativement au refus de signer les résolutions Nos.11438, 11439 et 11445 Son Honneur le Maire déclare que les dites résolutions seront signées par lui sans qu'un vote soit pris.
Pour ce qui a trait aux résolutions No.s 11-447 et 11-448 elles ont été recindées par la résolution ci-dessous.

Résolution No. 11-452

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que les résolutions Nos 11-447 et 11448 faites et passées à la dernière séance du conseil soient recindéeset annulées à toutes fins que de droit. Les dites résolutions portant un refus de signer de la part du Maire.

L'Echevin Vivier demande le vote.
Votent pour les Echevins: J.H.Bruneau, M. Lahaie et M. Duguay
Votent contre les Echevins: J.P.Lavergne, G. Vivier et P. Lemarier
Son Honneur le Maire vote pour la résolution, qui est adoptée sur division.

Résolution No. 11-453

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaie

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 octobre 1951 ainsi que celui de l'ajournement en date du 26 octobre 1951 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-454

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 24,822.26 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 63	1,741.66	Liste de Paie No. 64	1,165.79
Liste de Paie No. 65	4,415.23	Artistic Décalcomania	165.00
Banque Can. Nationale	11,286.85	L. Belle Isse & Al.	68.00
Henri Boillet.	79.45	Paul Boucher.	23.80
Canadian Ludlow Valve	57.90	Philippe Careau	67.75
Community Planning	3.00	Conseil des Met et Tra.	150.00
Chs. Ed. Cossette.	12.00	Délisle Auto Accessoires	116.60
Léopold Houle.	40.00	Imprimerie St-Patrice.	626.41
Just Equipment & Supply,	1,546.65	James R. Kearney Corp.	22.35
J.A.Labelle Mte de P.	64.00	La Cité du Cap.	31.44
La Cité du Cap.	13.06	do	16.25
La Cie de Constr Dollard	62.50	Lalancette Electric	6.90
La Légion Canadienne.	20;00	La Munc de Ste-Marthe.	1.20
L'Avenir de la Mauricie	8.96	do Scol do	3.50
Le Comtoire D'Assurance	145.25	Trésorier de la Prov.	698.87
L'Industrielle Cie d'Ass.	340.02	Loudee Steel Corp.	197.71
LYnn McLeod Enrg.	71.22	Marchand & Frère	82.86
Massicotte & Fils.	425.00	J.P.Morin Enrg.	80.85
Roméo Morrissette. I.P.	83.33	J.T.Nadeau	74.46
Nos Droits.	50.10	Geo Picard.	72.19
do	30.00	Quincaillerie Rochefort	95.93
St-Maurice Valley Chr.	16.80	St-Pierre & Fils Ltée.	5.93
Service du Bien Etre.	207.56	Canadian Fairbank Morse	73.11
Vaillancourt & Vaillancourt	2.32	do	252.50
	120	Total	$ 24,822.26

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-455

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que demande soit et est par les présentes faite à la Commission Municipale de Québec de renouveller l'emprunt temporaire au montant de $ 11,850.43 pour une période que ladite Commission jugera à propos de fixer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-456

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à faire une vente pour taxes dues des lots et propriétés de ceux qui doivent des taxes pour les années 1949 et précédentes le tout dans un délai légal de la loi Des Cités et Villes, Statuts refondus S.R.Q. 1941 Chap. 233. et ses amendements.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-457

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil consent à entretenir les chemins conduisant aux usines de la Continental Paper Products Limited, pour la saison d'hiver 1951-1952 et ce pour le prix de $ 200.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-458

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de cession d'une partie des lots de subdivision Nos.10, 12 et 14 du cadastre officiel du lot primitif No. 143 de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine. aux Révérendes Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-459

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que les soussignés d'une requête se forme en association sous le nom de "GARDE STE-MADELEINE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps le tout en conformité avec le Chap 304 des S.R.Q. 1941. Le siège social sera au Cap de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-460

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la Cie The Bell Telephone Company of Canada, soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau coin Ste-Madeleine et St-Antoine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-461

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie M. Electrique soit et est par les présentes xxx avisé à remplacer les lumière, jaune, vert et rouge à la voie d'évitement du C.P.R. conduisant aux usines de la Consolidated Paper Corp. Ltd, par un FLASHER ROUGE et d'installer au coin des rues Du Sanctuaire et Ste-Madeleine les lumièresqui seront enlevés de la voie d'évitement ci-haut mentionnée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-462

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que la soumission de la Compagnie Capitanal Ltée. pour la construction d'un égout collecteur à construire de l'Hôpital Cloutier au St-Laurent, en passant par les rues Célina, Longval et Duguay au prix de $ 34,415.00 soit acceptée par les présentes. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un contrat par lequel ladite compagnie Capitanal s'engage à faire les travaux en conformité avec les plans et devis préparés par M. Riger Lord. I.C. Ingénieur Professionnel.

L'Echevin G. Vivier demande lé vote.
Votent pour les Echevins: J.H.Brunea, M. Lahaie et M. Duguay
Votent contre les Echevins: J.P.Lavergne, G. Vivier et P. Lemarier
Son Honneur le Maire vote pour la résolution qui est adoptée sur division.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-463

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette ciré une somme de $ 35,000.00 pour payer le coût de la construction d'un égout collecteur de 36 et 48% à partir de l'Hôpital Cloutier jusqu'au Fleuve St-Laurent le tout en attendant ratification de cette résolution par une loi spéciale qui sera soumise et adoptée par la Législature de Québec dès la prochaine session autorisant une émission de débentures pour payer ledit prêt temporaire fait par la banque. La dite résolution est sujette à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de la Commission

Résolution No. 11-463 (suite)

municipale de Québec.
L'Echevin G.P.Lavergne, demande le vote.
Votent pour les Echevins: J.H.Bruneau, M. Lahaie, M. Duguay et P. Lemarrer.
Votent contre les Echevins: J.P.Lavergne et G. Vivier.
Adoptée sur division.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-464

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que l'Ingénieur, le Greffier et le Trésorier préparent conjointement un règlement d'emprunt par débentures à un taux n'excédant pas 4½% l'an d'intérêt, 40 ans, pour être soumis aux électeurs de biens fonds en la manière régulière.

1o.- pour consolider toutes les dettes courantes au 1er novembre /51 dues soit par billets promissoires à la banque, les sommes des débits des comptes de banque, les comptes acceptés par le conseil et non payés, tant au revenu qu'au capital et tous autres comptes non-déclarés.

2o.- Pourvoyant pour tous les argents nécessaires pour payer le coût des travaux permanents à être faits en 1951 et en 1952, comprenant:

a) L'installation de trois puits artésiens sur le voteau les dits puits devant être reliés entre eux et servir à la distribution d'eau pour St-Odilon par la rue Radnor et dont le trop plein sera versé dans le réservoir de la prise d'eau sur le lot No. 112 du cadastre au moyen d'une conduite en fonte de huit pouces;

b) Pourvoir à l'argent pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, entre la voie du C.P.R. allant à la Watagamack et la rue Fusey, la refection des pavages et trottoirs, l'achat de la bâtisse de Mme Eva Courteau et sa démolition;

c) Acheter un terrain à St-Odilon pour construire un poste de police et pompier une remise pour la voirie et tous les equipements nécessaires;

d) Pour pourvoir aux argents nécesssires pour la construction d'un Hôtel de Ville rue Toupin;

e) Pourvoir à l'argent nécessaire pour l'ouverture et le terrassement d'une rue, prolongement de la rue Berlinguet, de la rue Thibeau au Passage;

f) Pourvoir les argents nécessaires pour défrayer le coût du programme de construction d'égouts et de conduites principales d'aqueduc, les entrées, etc.,pour l'année 1952;

g) Pourvoir les argents nécessaires pour compléter en pavages, et trottoirs etc., les abords de l'Eglise St-Eugène ainsi que les terrassements appropriés (Rue Rochefort, St-Alphonse, St-Valère, Lupien et partie de DeGrandmont) ;

h) Prévoir une somme nécessaire pour faire 15,000 pieds de trottoirs de 4 et 5 pieds à être distribués par résolutions du conseil durant 1952;

i) Pour acheter deux lumières de traffic;

j) Pour pourvoir à l'achat de trois terrains près de l'Eglise Ste-Madeleine pour un "PARKING GROUND", et l'améliorer et ouverture de 2 rues;

k) Pour pourvoir à l'argent nécessaire pour payer yn programme de pavage en béton asphalte sur un matelas de gravier ou de pierre concassée;

l) Pour prévoir l'argent nécessaire pour acheter les trois lots et bâtisses de MM. Arthur Janvier et Onil Després pour élargir le Boulevard St-Laurent;

m) Pour acheter les lots nécessairespour l'ouverture de la rue Loranger entre les rues Dorval et Brunelle:

n) Et Autres travaux nécessaires.

En amendement:
Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin ?
Que le tout soit remise au 15 janvier 1952.
Aucun secondeur sur l'amendement la résolution est adoptée.

- - - - - - - - - - - - - - -

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 7 novembre 1951.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, - - -LUNDI- - - - - - - - - - - -, le douzième - - - - - jour du mois de novembre de l'année mil neuf cent cinquante-un, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce septième - - - - - - - jour de novembre mil neuf cent cinquante-un. (1951)

J. Beaumet

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P.

pour les raisons suivantes:- 1o.- Prendre connaissance d'un règlement d'emprunt de $ $ 35,000.00 pour travaux de canalisation d'égout pour l'Hôpital Cloutier et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

J. Beaumet

Le Greffier.

No. 11-465 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX PUBLICS DIVERS ETC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de novembre 1951.

(signé) J.H.BRUNEAU
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

No. 11-466 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de novembre 1951.

(signéO) J.H.BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil.

Roméo Morrissette. I.P. Maire	Refus de signer Rés. 11,438, 11,439 et 11,445.
do	Refus de signer Rés. 11447 et 11448.
Do	Explication add. du refus de signer.
Ministre des Aff. Municipales	Non désaveu du règlement No. 281-C
do	do 285-C
La Commission municipale de Québec.	Emprunts temporaires Explic.
do	Approbation du règlement No. 291
Ministre des Aff. Municipales.	do
La Commission municipale de Québec.	Approbation emp. $ 4,634.95
Roméo Morrissette. I,P. Maire	Suggestions Re: rue N-Dame Elargis.
J.E.Biron Trésorier.	Rapport sur les taxes dues.
La Municipalité de Ste-Marthe	Concernant l'entretien d'hiver Rang des Grandes Prairies.
Continental Paper Products Ltd	Entretien-d'hiver entrées.
G. Beaulieu.	Re: Réclamation antérieure.
Riverside Construction	Re: Permis demande remboursement.
Frank Spénard.	Offre de vente de lot. $ 40,000.00
Imperial Oil Limited.	Re:Enseigne lumineuse. (Pronovost)
La Cie de Consr. Ste-Madeleine	Demande diverses et Camion à vendre (Jules Massicotte)
Requête pour incorporation	Garde Ste-Madeleine.
Association quartiers No. 4 et 5.	Suggestions diverses.
Ligue du Sacré-Coeur et Jules Millette.	Remerciements et demande diverses.

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

- - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, régulière convoquée, fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 12ième jour du mois de novembre 1951 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I. P. MM. les Echevins, J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Après lecture de l'avis de convocation par le Greffier le conseil procède aux affaires mentionnées à l'avis de convocation.
Après lecture d'une partie du règlement No. 292 les deux lxetres suivantes furent lues, lesquelles étaient en rapport avec le dit rèlement.

La Cie de Construction Capitanal.
.. Le Ministre de la Santé.

Résolution No. 11467

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil après avoir pris connaissance d'une de la Cie de Construction Capitanal en date du 9 novembre 1951 reçue au bureau du Conseil le 12 novembre 1951 à 9 heures A.M. accepte de M. Alp. Devost, de réduire la soumission de $ 625.00 portant le coût des travaux à être éxécutés d'après les plans et devis du Géant de la Cité à l'égout collecteur de 36" 42" et 48" sur une longueur de 1,650 pi. lin à $ 33,790.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-468

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le règlement No 292 et intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $35,000.00 POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS." soit et est par xxxx les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-469-

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le règlement No. 292 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 35,000.00 POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-470-

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que M. Tancrède Bordeleau, soit et est par les présentes nommé surveillant des travaut d'égout collecteur de 36", 42" et 48"
Il sera cependant sous la direction du Gérant de la Cité M. Léo Lupien. I.C.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE ENSUITE LA SEANCE.

Roméo Morrissette
Le Maire.

J.H. Beaumier
Le Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 19ième jour du mois de novembre 1951 à 7 hrs p.m. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM. les Echevins, J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-471

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 novembre 1951 ainsi que celui-

Résolution No. 11-471 (suite)

de l'assemblée spéciale du 12 novembre 1951 soient et sont parles présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-472

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 38,944.13 et tels que décrits- ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 66	1,113.10	Liste de Paie No. 67	1,220.65
Liste de Paie No. 68	4,517.33	Automotive Products.	308.85
P.V.Ayotte.	22.07	Banque Can. Nationale.	22,600.00
Robert W. Bartram	13.54	Battery & Electric.	31.93
Roméo Beauchesne.	207.94	Arthur Beaudet.	111.29
Armand Brouillard.	222.56	Bureau d'Enrégistrement	17.90
Canada Iron Foundries	395.14	Canadian Industries. Ltd	21.54
Canadian Oil Companies	301.60	ChamplainExpress.	6.03
Charbonnerie Champlain	116.39	Henri Cooke.	18.25
Délisle Auto Access.	171.50	Mme Hector Desfossés	1,100.00
Deshaie Auto Service	6.41	Dominion Foils Ltd.	11.34
Alfred Dusseault.	27.54	Finaicial Times Publish.	21.00
Francis Hankin & Co.	25.76	General Signals Reg'd	9.80
General Steel Ware.	4.72	Imperial Oil Limited.	40.16
Kimball Automobile Ltée	384.04	La Chambre de Commerce SR	250.00
do	531.15	La Cité du Cap.	18.36
La Cité du Cap.	140.36	do	43.62
do	126.64	La Cie de Bois St-Laurent	112.90
Jos Lanouette.	50.00	Paul Larivière.	700.00
Laurentide Ready Mix.	142.14	Le Foyer du Peintre	1.39
Le Nouvelliste Ltée.	55.80	Les Laboratoires Ind.	39.90
Jerôme Loranger N.P.	18.00	Loranger Molesworth	307.27
Lacasse Lord.	50.00	Marchand & Frères	119.80
Massicotte & Arcand.	51.92	do	147.12
H.Massicotte & Frères Ltée	15.50	Mélançon & Fils.	899.64
do	108.06	Henri Morin T.D.	15.00
Neptune Meters Ltd.	384.78	Northern Electric.	3.98
Poste C.H.L.N.	105.00	Quincaillerie Rochefort.	21.42
St-Maurice Industries	269.45	Jean R. Saulnier.	90.88
Studio Hébert.	10.00	do	29.43
The Bell Telephone Co'y	109.79	The Canadian Surety Co.	36.00
The Financial Post	36.40	The Hughes Owen.	8.42
The Montreal Gazette.	45.24	The Shawinigan W. & P.	466.23
The Shawinigan W & .P.	96.81	do	199.63
do	29.55	Three Rivers Auto Electric	8.18
		TOTAL $ 38,944.13	

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-473

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requ'ète en date du 17 novembre 1951 l'autorisation de se former en association sous le nom de "LIGUE DES PROPRIETAIRES DE LA PAROISSE DE STE-MADELEINE INC" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps. Le siège social sera situé au No. 555 rue Notre-Dame. Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-474

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau.

ET RESOLU que ce conseil approuve un plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 122 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine. Cette subdivision annule les lots Nos. 188 à 196 Inc. du lot primitif No. 122, et d'une partie du lot primitif No. 122 le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis. A.G. en date du 31 octobre 1951. Le tout cependant sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-475

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'HOhorable Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec, de bien vouloir céder à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la terre portant le No. 417 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout pour le prix de $ 1.00; il est bien entendu cependant que ce terrain sera dédé à la condition expresse qu'il ne devra servir que pour des fins industrielles et civiques.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-476

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau.

ET RESOLU que la résolution No. 11435 adoptée le 15ième jour du mois d'octobre 1951 soit et est par les présentes recindée et annulée à toutes fins que de droit.

L'Echevin J.P.Lavergne enrégistre sa dissidence.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-477

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil consent à verser au Club de Hockey Cap Junior "B" la somme de $ 600.00 comme octroi; mais la somme sera payée sur le budget de 1952.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-478 Avis de Motion.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU SOUTERRAINE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1951.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-479 Avis de motion.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrain à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1951.

(signé) MEDARD DUGUAY
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-480 AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES ANNONCES "NEON" OU TOUTES AUTRES ANNONCES DANS LESLIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1951.

(signé) J.HILARION BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 11-481 AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé."REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION DE LA DETTE FLOTTANTE, POUR EXECUTION DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS DIVERS, CONSTRUCTION DE DIVERSES BATISSES ET ACHAT DE TERRAINTS ETC"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1951.

(signé) J.H.BRUNEAU.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de la correspondance suivante:

La CommissionMunicipale	Emprunt temporaire $ 11,850.43
do	Emprunt temporaire de $ 30,000.00
Rapport du Département de la Police Re: Oeuvres sociales.	
Kimball Automobile Ltée	Explications sur tracteur "Cyclone"
Arthur Janvier.	Offre de $12,200. pour prol Rue St-L.
Dme Paul Beaumier.	Réclamation pour accident.
La Cie de Constr. Ste-Mad.	Offre à la cité de rues 123,124,125 & 13
La Cie Immobilière du Cap.	Offre de terrain pour prolongement de rues à $ 0.12 du pi. car.
Shawinigan Water & Power	Achat de terrains par la cité à $ 0.12 p.c.
Fernand Vaillancourt	Offre de terrains à $0.08 et .06 du pi.c.
Ligue des Prop. de St-Odilon.	
Canadian Underwriters Ass.	Conseil pour la sécurité.
Léo Lupien A.P. Gérant.	Emile Vézina service d'eau et d'égout Bois
	Geo. Després. demande de service rue Rouss
	Re: Demande de Ste-Marthe entretien d'Hive
	Re: Réclamation de G. Beaulieu rapport.
	Re: Antonio Martel prol. de rue St-Laurent
	Rapport de la demande Imperial Oil Ltd.
	Re: Demande de Pierre Loranger Rue Gilles.
Requête pour Association	Ligue des Prop. de la Paroisse Ste-Madeleine
Ernest L. Duplessis.A.G.	Plan de subdivision sur le lot 122.
Lecture du Contrat	Supertest Petroleum Corp. Ltd. P-116-64

- - - - - - - - -

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi le 26ième jour du mois de novembre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, H.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaie, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-482

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 novembre 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-483

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 40.975.12 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 69	1,558.41	Banque Canadienne Nat.	24.00
Omer Boivin	117.79	Canada Iron Foundries	828.84
Carrière 3-Rivières.	2,896.76	Carrière St-Maurice	991.15
do	6,681.21	do	9.09
do	5,524.04	P.A.Gouin Enrg.	479.49
do	1,448.14	Kimball Automobile Ltée	1145,19
La Pharmacie Perreault.	5.41	Nap. Loranger.	16.94
Pepinière du Cap.	923.33	Roy Automobile Ltée.	167.95
Shawinigan Water & P.	22.24	do	52.89
do	144.59	Maurice Thimpson	12.18
3-Riv. Chevrolet.	368.05	Ass. des Voyageurs de C.	25.00
Regional Asphalt	17,532.43	TOTAL $ 40,795.12 Adopté.	

Résolution No. 11-484

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que de conseil decrète que les avis municipaux divers seront publiés aux endroits suivants:
A toutes lesEglises de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
A l'Hôtel de Ville, et dans les journaux français Nod Droits et le Nouvelliste, et le journal anglais St-Maurice Valley Chronicle.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-485

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que ce conseil autorise The Bell Telephone Company of Canada à déplacer le poteau mentionné à l'ordre No. 2902 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en autant que le prix de sera pas supérieur à $ 105.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-486

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que M. R. J. Lévesque soit autorisé à faire des essais de forage à une distance approximative de 2000' du puits No. 1 et de faire rapport sur les mielleurs résultats obtenus et leur localisation.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-487

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil demande pespectueusement à la Législature de la Province de Québec, l'autorisation de municipalitser les autobus et d'étendre ses services avec la permission de la Régie des Transports, à toutes les municipalités avoisinantes, le tout sujet à l'approbation des électeurs de biens fonds et de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-488

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 11-403 passée et adoptée à la séance régulière du 24 septembre 1951 soit et est par les présentes amendée en y ajoutant après le premier paragraphe le suivant:
" Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné"

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-489

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er décembre 1951 au montant total de $ 15,027.09.
Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations, avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de $15,027.09 Ce billet ne devra, cependant, en aucune manière, modifier, restreindre ou nover lesdroits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-490

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Résolution No. 11-490 (suite)

ET RESOLU que la résolution No. 11-356 adoptée par le conseil de cette cité en date du 20 août 1951 soit et est par les présentes amendée en y retranchant dans les septième et huitième lignes de ladite résolution les mots "DE M. ROGER LORD. IC.GERANT DE LA CITE" et les remplaçant par les mots "DU GERANT DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE."

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-491

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 285-D et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE?" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-492

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Dugiay

ET RESOLU que le règlement No. 293 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION DE LA DETTE FLOTTANTE, POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS DIVERS, CONSTRUCTION DE DIVERSES BATISSES, ACHAT DE TERRAINS, ETC," soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-493

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 10 heures P.M. ou plus tôt.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

A 9.30 P.M. la séance est continuée.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-494

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce conseil fixe le montant de $ 75.00 par mois sa vie durant, à être payé à Monsieur Raoul Buist, après que ce dernier cessera d'être à l'emploi de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-495.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil autorise The Financial Post à faire la publication d'une page en couleur, au prix de $ 160.00 dans "FINANCIAL POST BUSINESS YEAR 1952". Douze exemplaires de ce volume devra être remis au Bureau du Gérant de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

No. 11496 AVIS DE MOTION

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU Cap-de-la-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de novembre 1951.

(signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil.

Rapport du Gérant M. Lupien	Re: Pierre acheté pour la cité.
Lucien Gélinas Ptre Curé	Offre de vente de terrain à $0.12 du pi.c.
Fernand Vaillancourt.	Cancellation d'offre de terrains.
Société Ambulancière St-Jean	Demande d'octroi.
Rapport des Evaluateurs.	
Regional Asphalt Ltd.	Travaux pavages.
The Bell Telephone Co'y of Canada	M.D. 125 Prix de $105.00 pour dép. pot.
do	M.D.125 demande d'autorisation
Comité de Moralité Publique.	
Communication du Greffier au Conseil	Re: Publication des avis rôle d'év.

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

¾ ¾ ¾ - - - - - - - - - - - - - - - ¾ ¾ ¾

Roméo Morrissette

Le Maire.

J. Beaumier

Le Greffier

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 3ième jour du mois de décembre 1951 à 7 heures p.m. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-497

Proposé par l'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 26 novembre 1951 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-498

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,052.79 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 70	1,593.95	Liste de Paie No. 71	4,482.35
Hôtel Clarendon	32.40	Prof. O. Hudlot.	120.00
Imprimerie St-Patrice.	53.54	Just Equipment & Sp..	909.26
La Cité du Cap.	30.48	La Cité du Cap.	49.69
do	553.47	Antoni Lacroix.	23.35
L'Avenir de la Mauricie	16.00	Massicotte & Arcand.	7.50
P.H.Poliquin	200.00	Quincaillerie Rochefort	20.29
Studio Hébert Ltée.	10.00	The Bell Telephone.	107.84
C.P.R.	5.00	The Financial Times	7.00
Ls. Geo. Therreault.	493.70	The Shawinigan W.&.P.	4.49
Loé Parent.	50.00	do	1,506.89
Léo Lupien. I.C.	166.66	Roméo Morrissette.	83.33
La Cité du Cap.	63.60	Dme J. Leblanc.	22.00
Léon Méthot. C.R..	440.00		
		Total	$ 11,052.79

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No; 11-499

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil alloue à Monsieur Arthur Beaudin, secrétaire des évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un montant de $ 400.00 pour dépenses de son automobile durant la confection du rôle d'évaluation 1952 et aussi pour temps supplémentaire fait durant ladite confection de rôle.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-500

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie et l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que la résolution No. 11-423 passée et adoptée à la séance du 9 octobre 1951 telle que ratifiée à la séance du 15 octobre 1951 soit et est par les présentes amendée en y retranchant les mots "AU SALAIRE DE $7,500.00 pour la 1ère année et de $ 8,000.00 par année pour les trois autres années du préésent terme." et les remplaçant par les suivants:

"AU SALAIRE DE $5,500.00 POUR LA PREMIERE ANNEE ET DE $ 6,000.00 PAR ANNEE POUR LES TROIS AUTRES ANNEES DU PRESENT TERME AVEC ALLOCATION DE DEPENSES DE $2,000.00 par ANNEE POUR LES ANNEES DE SON ENGAGEMENT."

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-501

Proposé par l'échevin Maurice Lahaie,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil décrète l'achat du Souffleur "CYCLONE" Modèle 1950 de M. Yvon Montplaisir au prix de $ 6,500.00 plus taxes prov. et scol. Ledit montant de $ 6,500.00 plus les taxes sera payé à même le budget de l'année 1952.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-502

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Comité de Voirie d'acheter du Garage Charest & Frères Inc., un camion de marque "INTERNATIONAL" modèle L-210 au prix de $ 10,075.00 le tout tel que plus amplement décrit à la soumission du Garage Charest & Frères Inc., en date du 3 décembre 1951 laquelle soumission restera et fera partie intégrale de la présente résolution. Le Montant de $ 10,075.00 sera payé à même le budget de 1952.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-503

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que ce conseil ratifie à toutes fins que de droit l'octroi d'un permis de construction, à M. L. Geo. Arcand, d'une charcuterie dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, em autant qu'il suive les Lois de l'Hygiène du Gouvernement Provincial.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-504

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU QUE LA présente séance soit ajournée à JEUDI le 6ième jour de décembre 1951 à 9 hrs p.m. sur le règlement d'emprunt et sur toutes choses inachevées.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil.

La Commission municipale	Autorisation emp. temp. $ 15,027.09
Honorable Laurent Barré	Lot 417 referé aux Terres et Forêts.
L'Equipe Joyeuse.	Demande d'octroi Budget 1952.
Association Prop. Quartier 4	Coin St-Laurent et Ste-Madeleine.
Evariste Salais	Plainte au rôle.
Marchand & Lacoursière Av.	Réclamation de Gérard Beaulieu.
Arthur Janvier.	Re: Prolongement du Blvd St-Laurent.
Méthot & Méthot. Avocats.	Compte rendu de la Régie du Transport.

Ordonnance de la Régie des Transports.

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE QUI EST AJOURNEE A JEUDI.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du 3 décembre 1951 lequel

lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, JEUDI le 6ième jour du moss de décembre 1951 à 9 heures P.M. auquel ajournement étaient présents MM. les Echevins, J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. P. Lemarier, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-505

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le règlement No. 293 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION DE LA DETTE FLOTTANTE, EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS DIVERS, CONSTRUCTION DE DIVERSES BATISSES, ACHAT DE TERRAIN ETC." soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-506

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le règlement No. 293 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE EN A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION DE LA DETTE FLOTTANTE, EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS DIVERS, CONSTRUCTION DE DIVERSES BATISSES, ACHAT DE TERRAIN ETC." soit et est par les présentes adoptée en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-507

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU que ce conseil autorise le Journal "Le Nouvelliste" à publier à l'occasion de la fête de NOEL les souhaits individuels de Son Honneur le Maire de MM. les Echevins et du Gérant aux contribuables de la cité, le tout au prix de $ 60.48

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-508

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyépar l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la résolution No. 11-501 adoptée à la séance du 3 décembre 1951 soit et est par les présentes amendée en y ajoutant après le mot "décrète" dans la première ligne de ladite résolution les mots " ET AUTORISE A CETTE FIN LE GERANT DE LA CITE A FAIRE"

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-509

Proposé par l'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la résolution No. 11-502 adoptée à la séance du 3 décembre 1951 soit et est par les présentes amendée en y retranchant dans la première ligne de ladite résolution les mots "COMITE DE VOIRIE" et les remplaçant par les mots "LE GERANT DE LA CITE."

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11.510

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire les réparations nécessaires à la pompe de 100 H.P. de manière qu'elle soit en état de donner son plein rendement, étant donné que cette pompe sert à la protection contre l'incendie en cas de gros feu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-511

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil fixe les 27ième et 28ième jours de décembre 1951 jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 293 adopté ce jour.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-512

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que le règlement No. 285-D et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-DE-LA MADELEINE " soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST ENSUITE LEVE PAR LE PRO-MAIRE M. P. Lemarier.

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 17ième jour du mois de décembre 1951 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P. MM. les Echevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-513

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 décembre 1951 ainsi que celui de l'ajournement en date du 6 décembre 1951 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-514

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 82,941.47 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste de Paie No. 73	1,367.20	Liste de Paie No. 74	4,376.23
P.V.Ayotte. Ltée.	11.93	Banque Can. Nationale	12,762.02
do	101.97	Gilles Barineau & Al.	46.00
Battery & Electric Serv.	31.25	J.Hebri Beaumier.	50.00
P.E.Bergeron Machineries	74.16	J.P.Bourassa.	125.00
Armand Brouillard.	176.71	Bureau d'Enrégistrement	15.80
Can. Electrical Supply	11.67	Canadian Germicide.	20.49
do	11.89	Canadien Industries	56.55
Canadian Oil Companies	791.70	C.P.R.	3.41
Carrière St-Maurice.	53.33	Carrière Trois-Rivières	496.72
Ghamplain Express.	1.00	Charbonnerie Champlain	79.50
Coopérative "Da Famille"	239.40	Crane Ltée.	47.39
Délisle Auto Access.	221.56	Dme Hector Desfossés	1,470.20
do	11.59	do	700.08
Deshaie Auto & Buffet Serv.	6.05	C.N.DeGrandmont.	69.10
Direct Motor Express.	1.99	Dominion FireEquipment	272.34
Dominion Foils Canada Ltd.	15.51	Drummond McCall.	63.23

Résolution No. 11-514 (suite)

Valère Dubois.	15.45	Drummond McCall.	7.50
do	134.56	Fonderie St-Maurice.	1,829.80
do	14.06	do	2,039.41
Forest Auto Body.	30.00	do	29.37
Francis Hankin & Company	103.21	do	963.05
Garage Arsenault.	27.53	Garage Charest & Frères	75.38
Adrien Gendron	78.67	General Steel Wares.	4.09
General Steel Wares.	392.70	P.A.Gouin Ernq.	15.74
Grégoire & Fils.	12.36	H.P.Hébert.	94.50
Geo. Héroux.	17.05	Imperial Oil Ltd.	19.76
Imprimerie St-Patrice Enrg.	56.91	John Millen 3-Riv.	22.44
Just Equipment & Supply	415.07	Kimball Automobile	136.65
J.A.Labelle Mtre de Poste	125.40	do	2,696.54
La Cité du Cap.	121.80	La Cité du Cap.	106.46
do	11,508.00	La Cie de Bois St-Laurent	156.45
La Cie d'Huile P-Mass	78.59	La Cie Ronéo du Canada.	95.36
Jos Lanouette.	50.00	La Pharmacie Perreault	6.96
La Revue Municipale.	16.50	L'Art Graphique Enrg.	39.78
Le Nouvelliste Ltée.	64.80	Les Frères Lebrun.	21.48
do	18.00	R. J. Lévesque.	1,284.95
L'Imprimeur du Roi	88.99	L'Industrielle.	326.61
Loranger & Molesworth	450.70	Lacasse Lord.	50.00
L'Union Musicale du Cap.	300.00	Léo Lupien I.P.	166.66
Lynn Mc Leod Enrg.	66.62	Marchand & Frères.	242.29
Gérald Martineau	89.92	Massicotte & Arcand.	6.25
L. Massicotte Ltée.	320.00	H. Massicotte & Frères	77.65
Melançon & Fils.	257.04	Mercerie De Luxe.	73.39
Ministère de la Santé.	25,002.16	Montreal Blue Print.	82.14
T.J.Moore & Company	149.63	Roméo Morrissette. Maire	83.33
do	47.93	R. Morrissette. & Al.	4,000.00
do	4.71	Ovila Neault.	50.00
Nos Droits.	44.11	Nos Droits.	12.00
Parts & Equipment.	61.18	Geo. Picard.	61.63
Atchez Pitt.	11.78	Roland Rochefort.	134.40
François Rouette.	96.35	Roy Automobile Enrg.	11.68
Paul E. Roy.	13.11	do	23.59
do	22.66	do	907.12
St-Maurice Valley Chronicle	41.40	St-Pierre & Fils.	26.86
Southam Press. Montreal.	80.79	The Clarendon Hote.	20.09
The Financial Post.	12.60	The Roofer Supply	1,202.03
Ls. Geo Therreault.	18.20	The Shawinigan Water & P.	18.06
Maurice Thompson.	71.20	do	404.50
3-Rivers Chevrolet.	14.57	do	68.54
3-Rivers Auto Electric.	25.81	do	- - -
Charles Turcotte	67.25	Vaillancourt & Vaillancourt	1.53
do	5.40	Vaugeois Auto Spring Serv	64.11
do	201.35	William & Wilson Ltd.	18.21
The Shawinigan W. & P.	2.00	Paul Boucher. N.P.	82.45

TOTAL $ 82,491.47
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-515

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil consent à entretenir des chemins conduisant aux maisons appartenant à Canadian Titanium Pigments Ltd durant la saison d'hiver 1951-1952 et ce pour le prix de $ 300.00
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-516

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce conseil autorise le journal "NOS DROITS" à publier les souhaits de Noel et du Jour de l'An du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à la population de la cité, et ce au prix de $ 60.48
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-517

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 11-502 adoptée le 3/12/51 tel qu'amendée

Résolution No. 11-517 (suite)

qu'amendée par la résolution 116509 en date du 6/12/51 soit et est par les présentes recindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-518

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à acheter du Garage Charet & Frères Inc., un camion de marque "INTERNATIONAL" Modèle L.-210 pour le prix total de $ 12,772.00 taxes incluses, le tout tel que plus amplement décrit à la soumission du GarageCharest & Frères Inc. en date du 14 décembre 1951 laquelle demeurera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale. Le mode de paiement sera le suivant:$ 7,000.00 payable le ler mars 1952 et la balance de $ 5,772.00 payable le ler mars 1953.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-519

Proposépar l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons et les obligations qui deviendront échus durant les mois de janvier, février et mars 1952 $ 16,949.31, $ 9,391.50 et $ 2,401.25 respectivement au total $ 28,742.06. Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des biellets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Ce ou ces billets ne devra ou devront en acune manièremodifier, restreindre ou nover les droits que la banque a comme porteur des dits coupons et obligations. Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-520

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Premier Ministre de cette Province, l'Hohorable Maurice Duplessis pour le support entier et loyal qu'il a donné au conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en lui accordant 21% de la part de la taxe de vente qui sera perçue dans les cités des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolutiom No. 11-521

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU qu'un vote de remerciements soit adressé à Monsieur Maurice Bellemare M.A.L. député de Champlain pour le précieux concours qu'il a apporté dans le partage de la taxe de vente qui sera perçue dans les limites des grandes cités.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-522

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisés à installer des lampes de rues aux endoits suivant
Rue St-Alphonse de Turmel à aller à Eglise St-Eugène 1 400 C.P. et remplacer une 100 C.P. par 1 de 400 C.P.
Rue Rocheleau changer une 100 c.p. par une de 400 C.P. en face du Dr. P. Hubert. M.d.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 11-523

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil autorise Son Honneur le Maire Roméo

Morrissette. I.P. à proclamer les 26ième jour de décembre 1951 et 2ième jour du mois janvier 1952 jours de fêtes civiques à l'occasion des Fêtes de Noel et du Jour de l'An. Ce conseil invite les propriétaires d'établissements commerciaux et industrielles et les banques à fermer leurs portes ces jours-là.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Correspondances lues en conseil.

Rapport du Gérant de la Cité Re: Dommage à 115 St-Laurent.
J.A.D.Chagnon. N.P. Déblaiement de la neige Can. Tit. Pig.
Camille Cinq Mars. Demande de lumières coin latreuille et Ste-Marie.
Association Forestière. Demande d'octroi.
Frs. Darche. Plainte au sujet de l'égout du centre.
Association des Prop. de St-Odilon. Demande de poser l'egout sur la 3ième Rue
Résolution de la C. Scol. du Cap. au sujet de l'eau dans les écoles.
John. W. Korcz. Enlèvement des vidanges.
Nos Droits. Edition de Noel: Souhaits.
Molders and Foundry Workers Union of North America. Re: Hôpital Cloutier.
Ministère du Bien Etre et de la Jeunesse. Défense Civile.
Plaintes au rôle. Romuald Lafrenière.
Mme Emile Doucet.
Henri Matton.
Rosidé Massicotte.

SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Paul Lemarier
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x--x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x--x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, lundi, le 7ième jour du mois de janvier 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11524

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 17 décembre 1951, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11525

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.
ET RESOLU que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 9.30 P. M. ou plus tôt.

Adopté.

L'ajournement eut lieu sous la Présidence du PRO-MAIRE, Monsieur Paul Lemarier, en l'absence du Maire M. Roméo Morrissette I. P..

A la reprise de la séance à 9.30 P. M. Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. préside et la séance continue.

Résolution No. 11526

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. l'Echevin Maurice LaHaye soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

Résolution No. 11527

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que toutes résolutions concernant l'engagement de Monsieur Raoul Buist comme Surintendant de la Voirie Municipale, soient et sont par les présentes recindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté

Résolution No. 11528

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que M. Donat Marchand soit et est par les présentes nommé Surintendant de la Voirie Municipale au salaire de $ 55.oo par semaine, en remplacement de M. Raoul Buist qui prendra sa retraite le 1er janvier 1952.

Adopté.

Résolution No. 11529

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

Rue Ste-Marie: En face du No. 208. 1 - 250-C.P.
Rue St-Edouard: Entre Toupin et Loranger. 2 - 400-C.P.
Rue St-Joseph: Au N-O du Blvd (Extrémité) 1 - 250-C.P.
Rue Bellerive: Entre Fusey et DeGrandmont. 4 - 100-C.P.

Adopté.

Résolution No. 11530

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU quela résolution No. 11375 adoptée par le Conseil à la séance du 27 août 1951, soit et est par les présentes amendée en y retranchant les mots "PRES DE LA RUE ST MAURICE" dans la troisième ligne de ladite résolution et les remplaçant par les mots "PRES DE LA 81ème RUE".

Adopté.

Résolution No. 11531

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions:

POUR une pompe de 1000 G. I. P. M. à 50 lbs de pression.
POUR une pompe auxiliaire au puits No. 1.
POUR 2 (deux) camions à incendie pour Station de St-Odilon et
POUR la Station No. 1, le tout combiné avec une pompe de 500 C.P.M..

Adopté.

Résolution No. 11532

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller la garantie de paiement d'un montant de $ 2,000.oo en faveur de la Garde Ste-Thérèse, lequel montant n'a pas encore été totalement remboursé par ladite Garde Ste-Thérèse; la date de l'autorisation expirait le 4 octobre 1951.

Adopté.

Résolution No. 11533

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement une somme de $ 350,000.oo en attendant la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 293 approuvé par les contribuables les 27 et 28 décembre 1951.

SUITE AU VERSO

Résolution No. 11533 - SUITE

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de $ 350,000.oo. Ces argents serviront à payer les somme dues à la Banque et les comptes en suspens lors de la votation et faire les travaux urgents nécessités pour la protection contre les incendies.

Adopté.

Résolution No. 11534

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que M. J. Ls. Caron, Architecte, soit et est par les présentes autorisé à faire les plans et préparer les devis pour une caserne de pompiers pour la Paroisse de St-Odilon, tel que le sketch déjà soumis.

Adopté.

Résolution No. 11535

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise M. Jos. Edm. Loranger à entretenir la route St-Maurice à partir de la rue Montplaisir à aller vers le Nord-ouest jusqu'aux limites de la Cité; la route conduisant vers le Nord-est, de la rue St-Maurice allant aux pompes et le chemin conduisant aux usines de pompage du rang St-Malo, le tout au prix de $ 225.oo.—

Adopté.

Résolution No. 11536

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 11.30 ou plus tôt.

Adopté.

Ce second ajournement eut lieu sous la Présidence de Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P..

Adopté.

Il est 11.59 P. M., et M. Paul Lemarier, PRO-MAIRE, préside de nouveau la séance en l'absence de Son Honneur le Maire.

Résolution No. 11537

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à MARDI, le 8/1/52, à 7.30 P. M..

Adopté.

A l'ajournement de la séance, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, MARDI, le 8 janvier 1952, à 7.30 P. M., auquel ajournement étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. Maurice LaHaye.

Résolution No. 11538

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 30,517.62, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 72	$ 1,360.02	Paie No. 75	$ 1,060.15
Paie No. 76	1,268.04	Paie No. 78	3,052.53
Paie No. 77	4,350.47	Ban Can Nationale	24.00
Ban Can Nationale	15,430.06	G. Baribeau Chef	20.00
Paul Boucher N. P..	18.40	Bur Enrégistrement	9.60
Mme H. Desfossés	1,100.00	Garage Arseneau	52.35
Conrad Gilbert	59.80	Sylvio Hénaire	28.84
Pro. O. Hudlot	120.00	Pro. O. Hudlot	120.00
Imp. St-Patrice	57.35	John Millen	5.59
J. A. Labelle Poste	35.00	J. A. Labelle Poste	40.00
J. L. Lachance	15.00	Cité du Cap	124.15
Cité du Cap	63.01	Cité du Cap	35.80
Cité du Cap	50.00	Cie Huile P-Mass	57.78
Raymond Lasnier	58.14	Laurentide Ready-Mix	15.00
Comptoirs Assurance	240.50	Trés. Provincial	311.35

SUITE - PAGE - SUIVANTE

Résolution No. 11538 SUITE DES COMPTES

Trés. Provincial	2.50	Lois et fonctions Mun.	6.00
Management Inf. Sservi.	50.00	Henri Morin T. D.	15.50
J. P. Morin Enrg.	10.50	Geo. Picard	151.68
P. H. Poliquin	4.20	Roland Rochefort	41.98
Francois Rouette	6.00	The Globe Encyclopedia	330.00
3-Riv. Auto Electric	1.48	Alphonse Larivière	39.68
R. J. Lévesque	675.17		
			$ 30,517.62

Adopté.

Résolution No. 11539

CONSIDERANT que le Conseil projette en vertur du règlement ci-haut mentionné (293), d'emprunter un montant de cinq cent trente-cinq mille dollars ($ 535,000.oo);

CONSIDERANT qu'au nombre des items du règlement d'emprunt projeté il en a pour lesquels le terme de l'emprunt ne peut exéder dix ans et que les montants de ces items se chiffrent approximativement à vingt-cinq mille dollars ($ 25,000.oo);

CONSIDERANT que le Conseil croit opportun de fixer le remboursement de ces montants à quarante ans, comme pour les autres montants mentionnés dans ledit règlement;

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

POUR CES MOTIFS, qu'il plaise au Lieutenant-Gouverneur en son Conseil, sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, d'accorder à la Corporation, si elle donne suite à son projet d'emprunt de cinq cent trente-cinq mille dollars ($ 535,000.oo), la permission de fixer le terme de l'emprunt total à quarante ans.

Adopté.

Résolution No. 11540

CONSIDERANT que le Conseil a adopté à sa séance du 6 décembre 1951, le règlement No. 293, décrétant, pour diverses fins, un emprunt de cinq cent trente-cinq mille dollars ($ 535,000.oo);

CONSIDERANT que ce règlement doit être amendé;

CONSIDERANT que le Conseil peut faire cet amendement par résolution;

POUR CES MOTIFS, Monsieur l'échevin J. H. Bruneau propose et il est unanimement résolu que ledit règlement No. 293 soit amendé comme suit:-

1o. L'article 1er du règlement, est abrogé et remplacé par l'article suivant:

ARTICLE 1ER

"Le Conseil est autorisé à acquitter les dettes, dépenses et frais énumérés dans le document qui est annexé au présent règlement, pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit, et qui est intitulé "annexe A"; à exécuter les travaux et à faire les achats détaillés dans ladite annexe et à approprier au paiement des dites dettes et des dits travaux et achats, les montants respectifs en regard des divers items mentionnés dans la circonstance, avec en outre une somme de $ 50,295.67 pour combler la différence entre la valeur nominale des obligations qui seront vendues en vertu du règlement et le prix de vente des dites obligations et pour payer les dépenses incidentes en rapport avec le présent règlement.

"S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement est inférieur à l'estimé qui en a été fait, l'exédent pourra être utilisé pour payer le coût des dépenses prévues dans ledit règlement et qui s'avéreraient plus dispendieuses"

2o. L'article 3 du règlement est abrogé et remplacé par l'article suivant:-

ARTICLE 3

"Ces obligations seront émises en coupures de $ 100.oo ou de multiples de $ 100.oo".

3o. L'article 5 est abrogé et remplacé par l'article suivant:-

ARTICLE 5

"Les obligations seront datées du 1er mars 1952 et seront remboursées en séries, en 40 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement, pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit, et intitulé "annexe B".

SUITE AU VERSO

Résolution No. 11540 - SUITE

4o. Les dispositions de la fin de l'article 9, commençant par les mots "qui sera déterminé" sont abrogées et remplacées par les mots suivants: "annexé au présent règlement".

Adopté.

Résolution No. 11541

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil approuve un plan de subdivision d'une partie des lots primitifs Nos. 118 et 122 du cadastre officiel de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 31 octobre 1951. Cette résolution est cependant sujette à l'approbation de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, quant à la largeur de la rue projetée.

Adopté.

Résolution No. 11542

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1952, tel que préparé par les évaluateurs de la Cité, soit et est par les présentes amendé comme suit:- M. A. Gingras, enlever $ 50.oo montant estimé par erreur.

Adopté.

Résolution No. 11543

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1952, tel que préparé par les évaluateurs de la Cité, soit et est par les présentes amendé en y enlevant l'évaluation de la machinerie au montant de $ 25,500.oo de la Consolidated Paper Corp. Ltd..

Adopté.

Résolution No. 11544

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1952, tel que préparé par les évaluateurs de la Cité, soit et est par les présentes amendé comme suit:- René Tremblay, lots rue St-Léon à $ 30.oo du lot au lieu de $ 120.oo.

Adopté.

Résolution No. 11545

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1952, tel que préparé par les évaluateurs de la Cité, soit et est par les présentes amendé comme suit:- Marc St-Laurent, cubage amendé de 32,971 pi. cubes à 29,308 pi. cubes avec le même taux de 0.25 du pi. cu.,

Adopté.

Résolution No. 11546

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour l'année 1952, tel que préparé par les évaluateurs de cette Cité et tel qu'amendé par les résolutions Nos. 11542 à 11545 inclusivement, soit homologué.

Adopté.

Résolution No. 11547

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une certaine somme d'argent jusqu'à concurrence du montant de $ 35,000.oo en attendant le produit de la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 292(Travaux à l'égout pour l'Hopital Cloutier). Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11548

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé---- "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES TROTTOIRS DANS LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de janvier 1952.

(Signé) J. H. Bruneau,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

La Comm. Mun. de Québec approuve emprunt de $ 28,742.06 pour intérêts et obligations échéant en janvier, févier et mars.

Urgel Massicotte, application de constable et pompier.

E. L. Duplessis A. G. soumet plan 118 et 122 au Conseil pour approbation.

R. P. Ouellette Ing. Rég. Min. de la Prod. de la Défence, avise le Conseil que l'usage de l'acier est défendu ainsi que certains autres matériaux.

Requête des résidants de la rue de l'Armée pour avoir le service des égouts sur la dite rue.

Jean-Bte Lamarche demande deux lumières sur la rue Vivier, entre Loranger et Ste-Madeleine.

Demande d'octroi pour la Garde Ste-Madeleine, par l'entremise de son secrétaire M. Maurice Fancoeur.

Réclamation de Mlle Jacqueline Bouchard, 5 Thibeau, à la suite d'une chute sur le trottoir.

Réclamation de M. Yvon Hamel, 1879 St-Philippe, 3-Riv., à la suite d'un accident avec son char rue Notre-Dame. $ 60.oo.

Mme Tancrède Bélisle, 255 Notre-Dame, désire que la Cité répare sa galerie endommagée par un tracteur ou souffleur.

Copie d'une lettre adressée à l'Association Ambulancière St-Jean, à propos d'octroi de $ 200.oo, par le Maire Mongrain des 3-Rivières, au Maire Roméo Morrissette I. P. de notre Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumont
Le Greffier.

---

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 21ième jour du mois de janvier 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11549

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 7 janvier 1952 ainsi que celui de l'ajournement en date du 8 janvier 1952, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11550

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Et résolu que les comptes au montant total de $ 49,870.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES AU VERSO

LES COMPTES

Paie No. 1	$ 4,370.48	Paie No. 2	$ 3,865.61
Paie No. 3	4,308.17	Paie No. 5	4,466.96
Jean Banville	48.41	C. P. R.	49.18
Charb. Champlain	13.75	Deshaies Auto Buf	10.85
Dustbane (Québec) Ltée	5.05	Fleuriste Laviolette	15.75
Fonderie St-Maurice	3,274.37	Francis Hankin	81.01
H. P. Hébert	135.00	Keuffel & Esser	5.67
Kimball Auto	6,812.78	J. A. Labelle	638.40
Cité du Cap	63.56	Cité du Cap	29.36
Cie Const Dollard	80.00	Lajoie & Lajoie	178.00
Jos. Lanouette	75.00	Art Graphique	186.30
Laurendeau & Laurendeau	115.00	Emile Lefebvre	4,704.38
Les Frères Lebrun	1.60	Laboratoires Ind & Com	5.70
Ministre des Finances Pro	1,219.12	Lacasse Lord	60.00
Léo Lupien Gérant	166.66	Lynn McLeod	5.56
Ministre des Finances Pro	5.00	David Morrissette	6.70
Northern Electric	24.64	Norton Carbon Paper	14.28
Chs. E. Ouellette	70.00	Panther Oil & Grease	224.95
Regional Asphalt	318.32	St-Maur Industries	312.86
Wm. Scully	9.54	Studio Hébert	10.00
Int. City Manager's	22.25	Shawinigan W & P.	1,322.26
Nazaire Tremblay	17.10	Vaugeois Auto	9.40
Jean Saulnier	72.73	Jean Saulnier	438.60
Alphonse Devost	12,000.00		
			$ 49,870.31

Adopté.

Résolution No. 11551

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot No. 143 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 26 décembre 1951.

Adopté.

Résolution No. 11552

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que l'avis de poursuite des mandataires de Jos. Elmer Lamarche soit immédiatement transmis à M. L. Méthot pour étude et support.

Adopté.

Résolution No. 11553

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de cession des rues Madeleine de Verchères et Blvd Pie XII par MM. Willie Sirois, Bruno Sirois et Julio Sirois, le tout tel que lu en Conseil ce jour.

Adopté.

Résolution No. 11554

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions pour vente et démolition de l'ancien Marché aux Denrées à la suite de l'incendie de jeudi dernier; cette demande de soumission paraitra dans nos Droits et l'Avenir de la Mauricie.

Adopté.

Résolution No. 11555

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte d'achat d'un lot portant le No. 419-417 de Dme Emile Halin au prix de $ 244.00, représentant 10¢ du pied car. M. A..

Adopté.

Résolution No. 11556

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire l'achat de St-Maurice Foundries Ltd, du matériel suivant:
150 puisards. 30 Regards. 80 Btes de Valve.
Adopté.

Résolution No. 11557

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que la Cir de Transport St-Maurice soit vertement réprimandée par lettre du Maire pour avoir cessé d'opéré un service public de transport de 9 hrs A. M. à 2 hrs P. M., le ou vers le 21 décembre 1951 sans qu'il y ait eu raison majeure. Que copie de cette lettre soit envoyée à la Régie des Transports Provinciale et mise dans le dossier de la dite Compagnie.
Que la Cie soit dûment avisée que si pareille chose se reproduit, le Conseil de Ville prendra l'action et l'attitude qu'il jugera à propos.
Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11558

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai etbsoumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 35,000.oo POUR TRAVAUX D'EGOUT A L'HOPITAL CLOUTIER".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de janvier 1952.
(Signé) J. H. Bruneau, Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11559

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1952".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de janvier 1952.
(Signé) J. H. Bruneau, Echevin de la Cité.

Résolution No. 11560

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.
ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à jeudi à 8.30 P. M., pour toutes choses inachevées.
Adopté.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

A l'ajournement du 24 janvier 1952, étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11561

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.
ET RESOLU que ce Conseil accepte d'acheter de la Cie Immobilière du Cap tout le terrain nécessaire à la construction d'un poste à Incendie et de Bâtisses pour les différents services de la Cité, d'une superficie approximative de 40,000 pi. car. au prix de 12¢ du pi. car. formant une somme de $ 4,800.oo approximativement.
Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'achat dudit terrain.
EN AMENDEMENT, l'échevin J. P. Lavergne propose que le terrain soit acheté de MM. Lacaille & Frères au prix de 10¢ le pi. car.. L'AMENDEMENT N'AYANT PAS DE SECONDEUR, LA MOTION PRINCIPALE EST ADOPTEE.
Adopté.

Résolution No. 11562

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la résolution No. 11501 adoptée par le Conseil le 3 décembre 1951 tel qu'amendée par la résolution No. 11508 en date du 6 décembre 1951 est par les présentes recindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

Résolution No. 11563

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil se joint à la Chambre de Commerce Sr., pour prier la Cie THE BELL TELEPHONE d'installer un bureau intermédiaire d'échange dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, afin de permettre à toute la population de jouir des bienfaits du téléphone.

Adopté.

Résolution No. 11564

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'échelle de salaire ci-dessous des employés permanents pour l'année 1952; et que les dits salaires soient et seront ceux qui seront payés durant 1952. Toutes résolutions antérieures concernant les salaires des personnes énumérées dans cette liste sont à toutes fins que de droit récindées et annulées à toutes fins, à partir du premier janvier 1952.

LES SALAIRES

Léo Lupien, Gérant	$ 5,500.oo par année.
J. Edouard Biron, Trésorier	3,750.oo par année.
Fortunat Beaumier, Greffier	3,500.oo par année.
Arthur Beaudin Ass't-Greffier	2,880.oo par année.
Lucien St-Onge Ass't-Comptable	2,700.oo par année.
Léopold Brochu, Comptable	2,700.oo par année.
Léopold Houle, Préposé aux achats	2,600.oo par année.
Philippe Larivière, Sec. du Gérant	2,600.oo par année.
POLICE ET INCENDIE	
Gilles Baribeau, Chef de Police	$ 3,380.oo par année.
Rosaire Normandin, Sous-Chef	3,120.oo par année.
Laurier Belle-Isle, Capitaine	3,016.oo par année.
Ovila Neault, Radio-Police & Sys.Al.	2,912.oo par année.
Roméo Dusseault, Sergent	2,808.oo par année.
Alfred Tremblay, Sergent	2,808.oo par année.
Romain Tousignant,Constable et pompier	2,600.oo par année.
Rodolphe Robert, do	2,600.oo par année.
Maurice Cinq-Mars do	2,600.oo par année.
Emile Anctil do	2,600.oo par année.
Bruno Paquin do	2,600.oo par année
Eugêne montambeault do	2,600.oo par année.
François Marchand do	2,600.oo par année.
Joseph Mongrain do	2,600.oo par année.
Réal Boissonneault do	2,600.oo par année.
Chs. Edouard Lallemand do	2,600.oo par année.
Julien Longval do	2,600.oo par année.
Léonidas Lemay,Capitaine-détective	3,120.oo par année.
Julien Lacroix, Détective	2,808.oo par année.
APPLICATION DE LA LOI	
Léon Méthot C. R., Recorder	1,300.oo par année.
HYGIENE	
Donat Montambeault Ass-Sur. Aqueduc	2,600.oo par année
Charles Daviau, préposé aux égouts	2,392.oo par année.
Bien-Etre Public	
Laurent Langis, Directeur	3,068.oo par année.
TRAVAUX	
Hector Beauchamp, Mécanicien	2,600.oo par année
Eugêne Bertrand, Surintendant garage	2,860.oo par année.
Henri Brousseau, Mécanicien	2,600.oo par année.
Donat Marchand, Surintendant Voirie	3,380.oo par année.
Henri Giroux, Ass-Sur. Voirie	2,340.oo par année.
Napoléon Lussier, Ass-Contre-maitre	2,288.oo par année

Suite page suivante

SUITE DES SALAIRES POUR 1952

TRAVAUX

Adolphe Roof, Gardien des Outils	$ 2,080.oo par année.
Arthur Brouillette, chauffeur camion	2,236.oo par année.
Edmond Bouchard, chauffeur camion	2,340.oo par année.

AQUEDUC

Roger S. Gravel, Percepteur aqueduc	1,924.oo par année.
Jacques Daveluy, Percepteur aqueduc	1,768.oo par année.
Arthur Loranger, Collecteur	2,496.oo par année.
Maurice Montambeault, Collecteur	2,496.oo par année.
Jude Toupin, Opérateur pompes	2,496.oo par année.
Henri Picard, Opérateur pompes	2,496.oo par année.
Alcide Vadeboncoeur, Opérateur pompes	2,496.oo par année.
Omer Rancourt, Surintendant aqueduc	3,380.oo par année.
Tancrède Bordeleau, Surveillant	2,392.oo par année.

EMPLOYÉS RÉGULIERS

Mme André Cormier, femme de ménage	780.oo	
Pierre Deslauriers, constable	2,340.oo	
André Gélinas, constable	2,340.oo	
Jacques Bettez, homme d'instrument	2,496.oo	
Yvon Fournier, Ass't-Ingénieur	3,380.oo	
4 constables (4 mois environ)	3,000.oo	
Robert Boucher	85¢	l'heure
J. D. Martel	85¢	do
Jacques Dionne	85¢	do
H. P. Sauvageau	80¢	do
Wilbrod Therrien	70¢	do
Donat Richard	75¢	do
P. E. Richard	1.05¢	do
Ernest Leblanc	90¢	do
Origène Trottier	1.10¢	do
Léo Gagnon	1.10¢	do
Benoit Massicotte	1.10¢	do
Aenaud Baril	1.10¢	do
Jos Art. Bédard	75¢	do
Onésime Dumas	75¢	do
Arthur Bergeron	75¢	do
Alphonse Gélinas	75¢	do
Lorenzo Dusseault	75¢	do
René Boisvert	85¢	do
H-Paul Sauvageau	85¢	do

Adopté.

Résolution No. 11565

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le budget pour les revenus anticipés et les dépenses pour l'année 1952, se chiffrant au montant total de $ 584,971.24, le tout tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit et est par les présentes adopté.

Le détail apparait ci-après

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

BUDGET POUR L'ANNEE 1952

Présenté au Conseil jeudi le 24 janvier 1952.

R E V E N U S

Taxe foncière générale $	251,171.24	
Taxe de Trottoirs	10,000.oo	
Taxe d'amusements	5,500.oo	
Taxe de Vente	119,000.oo	
Taxe de Vidanges	23,000.oo	
Licences et Permis	24,000.oo	
Loyer de la Machinerie	25,000.oo	
Application de la LOI	1,500.oo	
Intérêts sur arrérages	2,500.oo	
Balance Publique	300.oo	
Contribution à la Neige	4,500.oo	
Octrois spéciaux	7,000.oo	
Vente de terrains	1,000.oo	
Divers	1,500.oo	$ 475,971.24.

SUITE DES REVENUS	Rapporté	
	$ 475,971.24	
Aqueduc	109,000.oo	$ 584,971.24

D E P E N S E S

Aqueduc	97,510.01	
Administration	75,460.oo	
Protec. Pers. et Propriété	87,472.oo	
Travaux Publics	81,699.oo	
Hygiène	30,092.oo	
Conservation, Santé	3,073.70	
Bien-Etre Public	61,432.67	
Service Récréa. et Communaux	5,475.00	
Service de la Dette	142,756.86	$ 584,971.24

DETAILS ET DEPENSES

AQUEDUC

1 - A - Administration

11-a-Assurances	200.oo	
12-a-Bâtisses	300.oo	
13-a-Impression	25.oo	
14-a-Salaires	3,692.oo	
15-a-Téléphone	225.00	
16-a-Divers	250.oo	4,692.oo

2 - A - Facturage et Recouvrements

21-a-Papeterie	250.oo	
22-a-Percepteurs, salaires	4,992.oo	5,242.oo

3 - A - Approvisionnement

31-a-Prises d'eau & Puits	800.oo	800.oo

4 - A - Energie & Pompage

41-a-Energie Elec.	7,000.oo	
42-a-Opéra.salaires	7,488.oo	14,488.oo

5 - A - Purification

51-a-Chlore	300.oo	300.oo

6 - A - Transmission & Distribution

61-a-Bor-fontaines	400.oo	
62-a-Conduites Princ.	500.oo	
63-a-Cond. services	500.oo	
64-a-Salaires gén.	5,772.oo	
65-a-Valves & Comp.	50.oo	7,222.oo

7 - A - Autres dépenses

71-a-Appareils	500.oo	
72-a-Camions	600.oo	
73-a-Gazoline	600.oo	1,700.oo

8 - A - Service de la Dette

81-a-Int. sur Obli	25,255.oo	
82-a-Rachats d'obli	37,700.oo	
Comm sur échéance	111.01	63,066.01
	T O T A L	$ 97,510.01

ADMINISTRATION

11-Exécutive et législative

111-Le Conseil	$ 9,000.00	
112-Le secrétariat	50.00	
113-Frais spéciaux	25.00	$ 9,075.00

12-ADMINISTRATION

121-Salaires	29,510.00	
122-Papeteries	3,000.00	
123-Rôle évaluation	3,000.00	
124-Vérification	600.00	
125-Avis légaux	600.00	
126-Divers (Contingent)	3,000.00	39,810.00
13-Contri-Ass. Chômage	1,600.00	1,600.00

14-Dépenses d'administration générale

141-Ass.garantie	2,200.00	
142-Ass-groupe	--------	
143-Délégations	2,500.00	
144-Elections Mun.	75.00	
145-Hotel de Ville	2,500.00	
146-Octrois	12,500.00	
147-Publicité	4,000.00	
148-Réceptions	500.00	
149-Téléphone	900.00	
150-Divers	--------	25,175.00

PROTECTION PERSONNE ET PROPRIETE

21-Service des incendies

211-Salaires	27,786.00	
212-Appareils	500.00	
213-Camions & Gaz.	1,000.00	
214-Assurances	550.00	
215 Ent. bâtisses	100.00	
216-Syst.d'alarme	200.00	
217-Uniformes	400.00	
218-Divers	200.00	30,736.00

22-Service de la Police

221-Salaires Police	27,786.00	
222-Auto et Patrouil.	2,000.00	
223-Radio Police	500.00	
224-1-Détective salai.	6,100.00	
224-2-Détective Auto	--------	
224-3-Détective Habits	--------	
225-Divers	500.00	
226-Assurances	300.00	
227-Chauf,électricité	900.00	
228-Papeteries	50.00	
229-Uniformes	400.00	38,536.00

APPLICATION DE LA LOI

231-Cour Recorder	1,700.00	
232-Frais judiciaires	200.00	
233-Consultations	--------	
234-Divers	100.00	2,000.00

ECLAIRAGE DES RUES

241-Frais d'énergie	16,000.00	
242-Croix du chemin	200.00	16,200.00

TOTAL.	87,472.00

TRAVAUX PUBLICS

311-Assurances	1,000.oo	
312-Appareils et Outil.	1,000.oo	
313-Camions tracteurs	8,000.oo	
314-Souffleurs	2,000.oo	
315-Gaz et Huile	6,500.oo	
316-Enl. de la neige	25,000.oo	
317-Rues Entretien	3,000.oo	
318-Rues réparations	8,000.oo	
319-Indicateurs et Nos	800.oo	
320-Bâtisses	500.oo	
321-Garage Hangar "C"	100.oo	
322-Téléphone	75.oo	
323-Trottoirs	1,500.oo	
324-Salaires	22,724.oo	
325-Ingénieurs	500.oo	
326-Divers	1,000.oo	$ 81,699.oo

HYGIENE

411-Cond. Princ. çgout	700.oo	
412-Cond. Serv. égout	500.oo	
413-Puisards & Regards	500.oo	
414-Divers	100.oo	
415-Salaires	4,992.oo	
416-Nettoyage rues	5,500.oo	
417-Dépotoir	1,800.oo	
418-Enlèvement vidanges	16,000.oo	30,092.oo

CONSERVATION DE LA SANTE

511-Unité Sanitaire	2,823.70	
512-Octrois	250.oo	3,073.70

BIEN ETRE PUBLIC

611-Ass. Publique	55,464.67	
612-Secours chômage	--------	
613-Fonds secours	1,500.oo	
614-Bien-Etre Enfance	1,300.oo	
615-Salaires	3,068.oo	
616-Divers	100.oo	61,432.67

SERVICE DE RECREATION ET COMMUNAUX

711-Parcs terrains	1,500.oo	
712-Parcs bâtisses	300.oo	
713-Parcs salaires	2,000.oo	
714-Parcs piscines	200.oo	
715-Parcs patinoires	500.oo	
716-Parcs éclairage	--------	
717-Balance publique	50.oo	
718-Parcs tennis	300.oo	
719-Parcs divers	600.oo	
Marché	25.oo	5,475.oo

SERVICE DE LA DETTE

811-Int. sur Oblig.	68,732.83	
812-Rachats d'oblig.	73,760.oo	
813-Int. sur emprunts	--------	
814-Com. sur échéances	264.03	142,756.86

IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS

911-Parcs des Oblats	--------	
912-Parcs Rochefort	--------	
913-Versement souffleur	--------	

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11566

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE D'UNE BALANCE PUBLIQUE ET FIXANT LES TARIFS A ETRE PAYES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de janvier 1952.

(Signé) J. H. Bruneau, échevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES AUX DEUX SEANCES

Comm. Municipale de Québec demande d'adopter un autre règlement sous l'autorité de la disposition du bill, relativement à l'emprunt de $ 35,000.oo.
Comm. Municipale de Québec approuve emprunt temporaire $35,000.oo.
A. Bourbeau, Sec du CLUB 4-H. Demande de terrain.
P. E. Bergeron Machineries, soumet des prix pour pompe centrefuge et autres outillages.
Mme Emile Halin soumet la vente de terrains à la Cité pour nouveau poste à Incendie dans St-Odilon.
Lacaille & Frères soumettent vente de terrains pour nouveau poste à Incendie dans St-Odilon.
Bisson, Nobert et Chateauneuf: Avis de poursuite Re: J. E.Lamarche.
Ass. Propriétaires de St-Odilon s'objecte à l'achat d'un certain terrain pour nouveau poste à Incendie.
Ass. Propriétaires de St-Odilon félicite le Conseil pour le bon état des rues cet hiver.
Francis Hankin soumet des prix pour de l'outillage pour le nouveau puits.
Léo Leblanc, N. P. fait parvenir contrat d'achat par les Pères Oblats, du vieux Manoir au Cap.
Option du Conseil de Mme E. Halin pour achat de terrain pour puits.
Shawinigan W & P fait parvenir plan démontrant terrain ou passeront lignes de transmissions.
Cap Construction Ltée fait parvenir plan: Nouveau site ou seront construites 100 nouvelles maisons et demande eau et égout.
Yvon Montplaisir demande que décision soit prise défitivement Re: achat du Souffleur "CYCLONE".
J. L. Caron Architecte, remercie Conseil pour son engagement pour la confection des plans et devis du nouveau poste à Incendie.
Camille Dumont fait application pour entrer dans les câdres de la Police du Cap.
La Chambre de Commerce Sr. remercie Conseil pour décoration des fête
Invitation à Son Honneur le Maire d'assister au Congrès Eucharistique qui sera tenu à Barcelon, Espagne.
R. Lacourse. Réclamation à sa voiture à la suite d'un accident attribué aux mauvais états des rues.
Avis par C. P. R., de réclamation future Re: Jos Elmer Lamarche.
Cie Immobilière du Cap, par J. C. Sawyer Notaire, offre vente de terrains pour nouveau poste à Incendie dans St-Odilon.
Antonio Martel offre de vendre des terrains à la Cité pour nouveau poste à Incendie dans St-Odilon.
J. A. Richard, agent d'assurance, recommande l'achat des terrains des MM. Lacaille & Frères, pour nouveau poste à Incendie.
Roland Lacaille offre terrains pour nouveau poste à Incendie.
Ass. Propriétaires de St-Odilon, recommande l'achat des terrains de Lacaille & Frères pour nouveau poste à Incendie, ou ceux de Mme Emile Halin, considérés par eux comme le meilleur site.
Distribution de l'Etat financier au 31 décembre, préparé par René DeCotret, Ferron et Cie.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28ième jour du mois de janvier 1952, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11567

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par les échevins M. Duguay et J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 janvier 1952 ainsi que celui de l'ajournement en date du 24 janvier 1952, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11568

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,947.60 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 4	$ 2,697.80	Paie No. 6	$ 1,909.06
P. V. Ayotte	51.47	Gilles Baribeau	15.90
Henri Béliveau	3.00	C. N. R.	52.05
C. P. R.	23.25	Champlain Express	8.78
Charbonnerie Champlain	5.50	René DeCotret & Cie	200.00
Estampes Larex Enrg	304.85	Fonderie St-Maurice	963.05
General Steel Wares	27.37	Sylvio Hénaire	9.27
Cité du Cap	56.26	Com Scolaire Cap	36.75
Cie Const Dollard	12.00	Cie Const Laviolette	562.50
J. B. Lanouette	189.45	Art Graphique	29.75
Comptoir Assurances	467.11	Le Nouvelliste	140.27
Industrielle Assurance	326.61	Loranger,Molesworth	18.79
Massicotte & Fils Ltée	209.00	Mun Fin Officer's	40.00
Nos Droits	172.24	Poste C. H. L. N.	77.00
J. A. Richard	107.50	Onil Ross	78.96
St-Maur Industries	102.59	The James Robertson	34.32
Chs Turcotte	3.30	Williams & Wilson	4.85
Mme Louis Lamy	7.00		
			$ 8,947.60

Adopté.

Résolution No. 11569

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M .LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à achetr de M. Pierre Thibeault, de Pierreville Qué, deux camions International L-170, 3 tonnes raxtel, avec cabine, 172" d'empattement, pneus 8.25 x 20, 10 plis, le tout tel que spécifications, pour la somme de $ 22,525.oo taxe fédérale incluse, F. A. B. Cap-de-la-Madeleine, le tout combiné avec pompe de 500 gallons impériaux par minute.

Adopté.

Résolution No. 11570

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la résolution No. 11556 adoptée le 21 janvier 1952 soit et est par les présentes modifiée de la manière suivante:

"Remplacer le nombre de 50 au lieu de 150; 40 boites de valve au lieu de 80".

Adopté.

Résolution No. 11571

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à achetr une Valve de contrôle désignée comme:-

"1 - size 8" Ross Double Acting Altitude valve Hydraulic Control" comme illustré sur le feuillet ci-inclus, au prix de $ 685.oo.

Adopté.

Résolution No. 11572

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à acheter une table en chêne en autant que le prix ne soit supérieur à $ 115.oo; cette table servira aux délibérations du Conseil en Comité.

Adopté.

Résolution No. 11573

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un profond regret, la mort de M. Alfred Longval, citoyen bien connu de cette Cité et ancien membre du Conseil de la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine. Ce Conseil prie les familles Longval et Bouchard de cette Cité d'accepter leusr plus sincères sympathies. Ce Conseil autorise le Trésorier à verser la somme nécessaire pour faire chanter une grand'messe pour le repos de son âme.

Adopté.

Résolution No. 11574

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire vérifier les boulons des fermes au Hangar "C".

Adopté.

Résolution No. 11575

Proposé par l'échevin M. LaHaye
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Voirie, par l'entremise de notre député M. Maurice Bellemare, de bien vouloir nous prêter ou louer une gratte "OUELLETTE" étant dans l'impossibilité d'en avoir une neuve à moins d'un délai de 6 semaines.

Adopté.

Résolution No. 11576

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que M. Philogène St-Arnaud soit engagé chauffeur des bâtisses des puits durant la saison d'hiver 1952 et ce, au salaire de $ 15.oo par semaine.

Adopté.

Résolution No. 11577

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 292-A et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITç A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 35,000.oo POUR TRAVAUX D'EGOUT A L'HOPITAL CLOUTIER", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11578

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 292-A et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 35,000.oo POUR TRAVAUX D'EGOUT A L'HOPITAL CLOUTIER", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11579

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 199-A et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE D'UNE BALANCE PUBLIQUE ET FIXANT LES TARIFS A ETRE PAYES", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11580

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 199-A et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE D'UNE BALANCE PUBLIQUE ET FIXANT LES TARIFS A ETRE PAYES", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11581

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 274-A et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11582

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 274-A et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11583

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 294 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A PRELEVR LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1952", soit est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11584

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 294 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1952" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Lettre du Premier Ministre de la Province remerciant le Conseil de ses aimables félicitations lors de la passation d'une résolution récente.
Frank Spénard demande l'eau et les égouts pour desservir 25 maisons à être construites dans le cours de l'année sur le Blvd Pie XII et aux Grandes Prairies.
Avis de Mtre J. Lacoursière, mandataire de M. Jos Desfossés, tenant la Cité responsable de la perte d'un cheval qu'il évalue à $ 150.oo.
Cession de rues par la Cie Cap Construction sur cadastre 143.
Remerciements de l'Equipe Joyeuse pour octroi et invitation au Conseil, d'assister avec leur Dame, à une soirée, le 23 février prochain.
Lettre du Greffier de la Ville de London Ontario, avisant le Conseil de cette Cité que le Conseil de London, à sa dernière séance, a passé une résolution demandant au Gouvernement Fédéral de prendre à sa charge les nécessiteux et les sans travail non couvert par l'assurance chômage ou autres.
Demande de souscription du fond d'Agrandissement, Hopital Notre-Dame de Montréal.
Lettre de Mlle Françoise Girard, 75 St-Irenée, resoumettant une réclamation à la suite d'un accident subit le 5 juin 1950. ($ 18.50).

Suite, Page suivante

Mtre Léon Méthot C. R., accuse réception de l'avis de poursuite Re: Jos. Elmer Lamarche Vs La Cité avec Mtre Méthot comme Procureur pour la Cité.
Son Honneur le Maire recommandant de faire vérifier les boulons des fermes du Hangar "C".
Son Honneur le Maire recommandant l'achat d'une gratte "OUELLETTE" devant être ajustée au nouveau camion International.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4ième jour du mois de février 1952, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. MM. les échevins P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Dùguay,et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Adopté.

Résolution No. 11585

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 janvier 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11586

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant de $ 31,102.82 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

-LES COMPTES

Ban Can Nationale	30.00	Ban Can Nationale	17,454.00
Ban Royale du Canada	19.68	Donat Beaumier	250.24
H. Bruneau et Al.	300.00	Can Iron Foundries	9.50
C. P. R.	10.00	Charbonnerie Champlain	145.75
Cité du Cap	26.68	Willie Dargis	60.00
Mme H. Desfossés	1,176.16	Mme H. Desfossés	1,470.20
Pro O. Hudlot	120.00	Jos. Lanouette	75.00
Paie No. 8	6,409.53	Lacasse Lord	60.00
Léo Lupien I. P.	166.66	R. Morrissette I. P.	250.00
Chs Ouellette	50.00	Trust Gén du Canada	1,000.00
Wallace Tiernan Co.	19.42	R. J. Lévesque	2,000.00
			$ 31,102.82

Adopté.

Résolution No. 11587

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un profond regret la mort de Mme Ferdinand Boissonneault de Lyster Station, mère de M. Albert Boissonneault, Président de la Commission Scolaire de cette Cité et ancien échevin du quartier No. 4 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil prie la famille Boissonneault d'accepter ses plus sincères sympathies. Le Trésorier est autorisé à verser les honoraires d'une grand'messe.

Adopté.

Résolution No. 11588

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec, l'autorisation d'amender son règlement No. 292-A, de la manière suivante:

LES RACHATS D'OBLIGATIONS A L'ARTICLE 5, DEVRONT SE LIRE DE 1953 à 1972 INC., au lieu de 1952 à 1971, tel que rédigé dans ledit règlement.

Adopté.

Résolution No. 11589

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec, l'autorisation d'amender le règlement No. 291 comme suit:

a) L'article 5 est amendé en y remplaçant les mots "PREMIER OCTOBRE 1951" dans la première ligne par les mots "PREMIER MARS 1952".

b) Le tableau de rachats des dites obligations devra se lire de "1953 à 1972 INC".

c) L'article 6 est amendé en y remplaçant le 4% dans la première ligne par le chiffre "4 1/2%"; remplaçant les mots et chiffres "1er AVRIL et PREMIER OCTOBRE" par les mots "PREMIER MARS et PREMIER SEPTEMBRE".

Adopté.

Résolution No. 11590

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'amender les règlements Nos. 291, 292-A et 293 de manière à émettre pour un terme plus court que celui prévu par ces dits règlements, soit 15 ans au lieu de 20 ans et 40 ans respectivement, laissant une balance due de $ 10,000.oo,----- $ 12,000.oo et 293,000.oo respectivement, formant un total de------ $ 315,000.oo, renouvelable en 1967.

Adopté.

Résolution No. 11591

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil fixe à $ 60.oo par mois, une pension de retraite à être payée à M. Willie Dargis sa vie durant, et ce, à partir du 1er janvier 1952. Cette résolution sera cependant sujette à ratification par la Législature de Québec, lors d'une prochaine session.

Adopté.

Résolution No. 11592

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil offre à MMle Jacqueline Bouchard, un montant de $ 250.oo en compensation d'une accident qui lui serait survenu le ou vers le 1er décembre 1951. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité mais dans le seul et unique but de racheter notre paix. Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 250.oo à l'ordre de Mlle Jacqueline Bouchard, demeurant au No. 5 de la rue Thibeau en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11593

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil engage d'une manière permanente comme constables et pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, MM. Pierre Deslauriers et André Gélinas, aux salaires fixés par le budget 1952.

Adopté.

Résolution No. 11594

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Banque Rayale du Canada de bien vouloir faire des arrangements avec 3-Rivières Ready-Mix, concernant le partage de l'argent conjointement avec Ready-Mix et la dite Banque Royale, attendu que M. Emile Lefebvre a transporté le tout pour solder son compte avec la dite Banque Royale du Canada.

Adopté.

Résolution No. 11595

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission de M. Henri Brousseau pour la démolitiondu MARCHE AUX DENREES au prix de $ 251.oo soit acceptée. Qu'un délai de 3 semaines soit accordé à la Cité pour sortir son matériel.

Adopté

Résolution No. 11596

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission de "ENTREPRISES MODERNES CO ENRG" pour la confection d'une table en chêne pour la Salle des Comités au prix de $ 172.oo soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11597

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à LUNDI, le 11 février 1952, à 7.oo heures P. M..

Adopté.

Correspondances lues en conseil

Roger Vivier. Demande pour éclairage et percepteur d'eau.
Rosaire Pepin Application pour Inspecteur en bâtiments.
Maurice Richard Avis de dommages subis.
L.O.C. de St-Odilon: Re: Salle de dance dans St-Odilon.
Ligue du S.Coeur do
La Cie de Transport St-Maurice. Déclaration.
Entreprises Modernes Enrg. Soumission pour table de chêne.
Memo du Gérant Re: Puisards et Regards.
Grandmont et DeBlois Elargissement de la rue St-Maurice.
Soumissions pour le Marché: Camille Héon, R. Beaulieu, D. Mailhot, H.P.Gélinas (2), Léo Paul Dubois, René Tremblay, Henri Brousseau, J.E. Lafontaine, Armand Carrier, André Le-clerc,

ET LA SEANCE EST ENSUITE AJOURNEE À Lundi le 11ième jour de février 1952 à 7 heures P.M.

- - - - - - - - - -

Lundi le 11ième jour de février 1952 la séance n'a pas eu lieu, faute de quorum.

- - - - - - - - - - -

Le Maire.

Le Greffier.

FB/ -x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Résolution No. 11-598

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, la mort de M. Nazaire Vivier, citoyen bien en vue de cette Cité, père de M. Gaspard Vivier, échevin de cette Cité, et aussi ancien évaluateur de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil prie les familles Vivier, Baribeau, Hasty, Léonard Lavergne et autres, d'accepter ses plus sincères sympathies. Le Trésorier est autorisé à verser les honoraires d'une Grand'messe.

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18ième jour de février 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Adopté.

Résolution No. 11-599

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 février 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-600

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 33,259.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 7	$ 5,942.22	Paie No. 9	$ 5,052.93
Aluminium Rolling	8.65	Ass Amb St-Jean	100.00
P. V. Ayotte	49.66	Jean Banville	12.36
Robert W Bartram Ltd	87.45	Robert Bélanger	57.00
P E Bergeron Machine.	597.92	Rév A. Brunelle	110.00
Paul Boucher N. P.	59.00	Bur Enrégistrement	10.80
Can Industries Ltd	56.55	C. P. R.	223.84
C. P. R.	3.95	Club Hockey Jr B.	600.00
Alcide Demers	4.50	Roland Desmarais	43.07
Deshaies Auto Buffet	18.62	Alphonse Devost	10,000.00
Fleuriste Madelon	15.45	Fonderie St-Maur.	577.83
Fonderie St-Maurice	815.76	Francis Hankin	91.72
Garage Arseneau	8.66	André Gélinas Const	4.08
Grégoire & Fils	87.55	Imperial Oil	21.62
John Millen	10.90	J. A. Labelle Poste	119.00
Cité du Cap	270.96	Cité du Cap	45.64
Cie Const Laviolette	156.25	Cie Huile P-Mass	88.79
Cie Immobilière	4,800.00	Lafrance Fire Eng.	31.70
Alphonse Larivière	53.08	Co.Timbre de Noel	250.00
Le Nouvelliste	3.15	Mme Jos Lépine Enrg	12.05
Les Frères Lebrun	16.64	Les Laboratoires Ind	17.50
Ministre Finances	301.70	Imprimeur de Reine	38.68
Industrielle Assurance	379.07	Jos Edm Loranger	3.75
Nap. Loranger	12.67	Mailhot & Deshaies	55.92
C. E. Mongrain	4.50	Montreal Blue Print	43.51
Henri Morin	22.00	Northern Electric	17.99
Nos Droits	6.72	P. H. Poliquin	40.00
Roland Rochefort	961.75	St-Maur Industries	176.37
St-M-Valley Chronicle	2.00	Wm Scully Ltd	2.74
Bien-Etre	501.12	Sirois Auto	2.25
Studio Hébert	10.00	Underwood Ltd	37.96
Ministre Finances	83.20	Francoise Girard	18.50
			$ 33,259.25

Adopté.

Résolution No. 11-601

CONSIDERANT QUE le peuple de cette Province se plait à louanger à juste titre l'heureuse politique adoptée par le Gouvernement, d'un développement intense de notre système routier, en vue de promouvoir le développement agricole, industriel, commercial et touristique de toutes les régions de la Province;

SUITE PAGE SUIVANTE

CONSIDERANT QUE parmi ces régions il en est une qui retient particulièrement l'attention par suite de l'essor qu'a bien voulu lui gratifier les Autorités Gouvernementales, soit la région de la Mauricie;

CONSIDERANT QUE la route St-Tite, Ste-Thècle, Hervey Jonction, constitue une des principales artères du nord de la région Mauricienne ou la circulation des véhicules moteurs est très intense, par suite de la mécanisation de nos fermes, de l'essor industriel et commercial et de son cachet touristique;

CONSIDERANT QUE la route St-Tite, Ste-Thècle, Hervey Jonction présente actuellement un sérieux handicap au développement projeté, étant donné son étroitesse, ses courbes nombreuses et ses montées dangereuses et que cette difficulté se traduit en toutes saisons de l'année;

CONSIDERANT QUE cette route, au cours de la saison hivernale est le cauchemar des entrepreneurs par suite des difficultés qu'ils éprouvent à son entretien, par suite de son étroitesse, de ses courbes et ses côtes, cependant qu'au printemps et à l'automne, l'état actuel de la route devient parfois impraticable, causant des dommages sérieux aux véhicules qui s'y aventurent. Durant la belle saison, l'étroitesse du chemin, ses courbes et ses montées provoquent annuellement des accidents sérieux et parfois mortels;

CONSIDERANT QUE la route St-Tite, Ste-Thècle, Hervey Jonction ne répond plus aux besoins de l'heure et que le Gouvernement de cette Province en étant informé, se fera un plaisir de rémédier à cet état de choses dans un avenir rapproché;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par M. Maurice LaHaye,
Appuyé par M. Paul Lemarier et unanimement résolu que la Municipalité de Cap-de-la-Madeleine s'adresse à l'Honorable Premier Ministre de cette Province, à l'Honorable Ministre de la Voirie et à Me Romélus Ducharme, député du Comté de Laviolette, les priant que la présente requête recoive toute leur considération et qu'elle se traduise par l'exécution de travaux sur la route St-Tite, Ste-Thècle, Hervey Jonction dès la prochaine saison, en élargissant la route, supprimant les courbes dangereuses et atténuant les montées.

Adopté.

Résolution No. 11-602

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. DeBlois, Grandmont, une lisière de terrain de 16' de largeur par tout le terrain appartenant aux dits DeBlois, DeGrandmont et étant composé d'une partie du lot 116 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de $1.oo et suivant lettre en date du 24/1/52.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat.

Adopté.

Résolution No. 11-603

ATTENDU QUE la Compagnie St-Maurice Transport a obtenu de notre municipalité une franchise pour exploiter un sustème d'autobus dont le parcours comprend les Cités du Cap-de-la-Madeleine et des Trois-Rivières;

ATTENDU QUE le transport des citoyens de nos deux villes est un service public qui peut-être opéré par nos deux Cités conjointement ou l'une ou l'autre de nos deux Cités après entente entre nous;

ATTENDU QU'en ce qui concerne la municipalité du Cap-de-la-Madeleine cette franchise a été accordée sous certaines conditions;

ATTENDU QUE la dite Compagnie manque à ses obligations d'une façon continue, en maintenant en opération des autobus dessuets et dangereux, en ne se conformant pas à ses horaires, en ne reconnaissant pas aux ouvriers leurs droits d'organisation syndicale, en donnant un mauvais service qui a fait perdre à nos ouvriers et aux usagers des autobus des sommes considérables d'argent, de temps, de gages et de salaires, et pour bien d'autres raisons;

Suite au verso

Résolution No. 11-603 Suite

ATTENDU QUE des récriminations et des plaintes continues contre le service de cette Compagnie sont parvenues aux autorités municipales de cette Cité depuis trois ans, et tout spécialement durant ces derniers mois, de la part des unions ouvrières et des usagers de ces autobus et qu'elles sembleraient justifiées;

ATTENDU QUE la dite Compagnie est restée sourde aux représentations du Conseil du Cap-de-la-Madeleine qui se faisait l'interpète des voyageurs usagers de la St-Maurice Transport;

ATTENDU QU'il est devenu urgent de prendre une attitude définie en rapport à ce service et d'avoir une consultation populaire pour connaitre les désirs de la population du Cap-de-la-Madeleine.

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Maurice LaHaye.

IL EST RESOLU que ce Conseil prie Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., et le Greffier, M Fortunat Beaumier, d'organiser et de tenir, en la manière voulue par la LOI et les règlements, une consultation populaire ou referendum, à être voté les cinq et six mars 1952, en la Salle de l'Hôtel de Ville, de 8 hrs A. M. à 6 hrs P. M., sur les trois questions suivantes

1o.- Etes-vous en faveur de faire annuler la franchise de la Compagnie St-Maurice Transport et d'autoriser le Conseil à prendre des procédures à cette fin ?

2o.- Etes-vous en faveur que le service d'autobus au Cap-de-la-Madeleine soit confié à un autre syndicat ou compagnie ?

3o.- Etes-vous en faveur de la municipalisation par la Cité du Cap-de-la-Madeleine, du service de transport par autobus des personnes voyageant aux Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine, sous la responsabilité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, après entente avec les autorités municipales des Rivières ?

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Maire soit autorisé à faire la publicité nécessaire pour informer les contribuables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de la nature du referendum.

Adopté.

Résolution 11-604

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la fonderie St-Maurice Enrg., soit et est par les présentes autorisée à fournir les matériaux suivants:-

100 puisards à $ 85.oo plus taxes et
40 Btes de Valves à $ 20.oo plus taxes.

Adopté.

Résolution No. 11-605

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 11-576 adoptée à la séance du 28 janvier 1952, soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 11-606

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit autorisée à faire des installations de lampes suivantes:-

Echanger 4 - 100 C. P. pour des 400 C. P. , rue St-Joseph entre Notre-Dame et Boulevard.
Installer 1 - 400 C. P. entre Lacroix et Notre-Dame, à l'arrèt d'autobus.

Adopté.

Résolution No. 11-607

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise MM. Vaillancourt & Vaillancourt de faire expédier à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, 2 chars de ciment à 82¢ le sac F. A. B. Cap-de-la-Madeleine, taxe Provinciale en plus, livraison au commencement de mai/52.

Adopté.

Résolution No. 11-608

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la demande de soumissions pour 1 pompe de 1000 G. I. M. pour la Station de pompage.

Cette demande de soumissions devra être faite dans les journaux locaux, L'Action Catholique et La Presse de Montréal. Les soumissions devront être présentées le ou avant le 3 mars 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-609

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que des soumissions soient demandées pour, Uniformes, Casques, Chemises, pour les constables de la Cité, les Détectives et les Percepteurs. Les soumissionnaires devront soumissionner sur la qualité et pesenteur indiquées dans la demande de soumissions.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11-610

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION D'UNE LIGNE DE RUE A 16' COTE N-E DE LA RUE ST MAURICE ET PARALLELE A LA DITE RUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour de février 1952.

(Signé) J. H. Bruneau,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No 11-611

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE OU DE PLUSIEURS PARTIES DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour de février 1952.

(Signé) J. H. Bruneau,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Lettre du secrétaire adjoint du Gouverneur général relativement aux condoléances du Conseil à l'occasion de la mort du Roi Geo Vl.
Aff. municipales approuvant règlement No. 274-A (Trottoirs)
Aff. municipales approuvant règlement 199-A (Balance publique)
Aff. municipales approuvant règlement 294 (Imposition taxe)
Aff. municipales autorise à émettre les montants de $ 30,000.oo, 35,000.oo et 535,000.oo à 15 ans au lieu de 20, 20 et 40 ans.
Aff. municipale modifie règlement 291 à demande du Conseil.
Aff. municipales modifie règlement 292a à demande du Conseil.
Aff. municipales autorise Conseil d'emprunter à 40 ans une somme de 535,000.oo dont 187,990.33 pour consolidation de la dette.
Aff. municipales approuve règlement 293, $ 535,000.oo.
Aff. municipales approuve règlement 292a, $ 35,000.oo.
Comm. municipale approuve emprunt de $ 535,000.oo.
Comm. municipale approuve emprunt de $ 35,000.oo.
Comm. municipale approuve emprunt temporaire de $ 350,000.oo en attendant la vente des obligations.
Comm. municipale fait parvenir un avis de demande de soumissions envoyé à l'imprimeur du ROI.
Lettre de l'Hon. Lorrain envoyée à M. M. Bellemare M. A. L. relativement à un octroi de $ 30,000.oo Protection contre l'incendie.
Ministère de la Voirie se voit dans l'obligation de refuser de louer une gratte Willett n'en ayant pas de disponible.
Lettre de J. R. Juneau de la Chambre de Commerce de Ste-Thècle relativement à route St-Tite, Ste-Thècl, Hervey Jonction.

Suite au verso

Suite de la correspondance lue au Conseil

Lettre du Dr Gauthier de l'Unité Sanitaire du Cap, avisant la Cité qu'il faut un permis du Provincial pour avoir le droit de garder des visons dans nos limites.
Mémoire du Gérant mentionnant qu'il en couterait de $ 11,000.oo à $ 12,000.oo pour l'aqueduc et les égouts rue Mgr Roy, ou doivent se construire 25 maisons par Frank Spénard du Model Plan.
Mémoire du Gérant à savoir comment exécuter les travaux du règlement 293; au contrat ou à la journée et opte pour la journée.
Mémoire du Gérant relativement aux sans travail et nécessiteux qui devrait être à la charge du Fédéral.
Mémoire du Gérant concernant la lisière de terrain de 16' de MM. DeBlois et DeGrandmont, lisière suffisante semble t'il.
Certificat de notre Inspecteur M. T. Bordeleau approuvant travaux exécutés à l'Hopital Cloutier par M. Alp. Devost.
Lettre du secrétaire de l'Union des mouleurs, protestant contre le service d'autobus actuel.
Requête pour établir en zones, le Chemin du Passage.
le secrétaire de l'Equipe Joyeuse invite le Maire et les échevins avec leur Dame à leur grande revue.
Application d'Alphonse Nolin à la force constabulaire.
Association des propriétaires de quartier No. 4 changée à Association des propriétaires de St-Lazare.
Application de Mlle Jeannine Boucher comme Sténo-dactylo.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 25ième jour du mois de février 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-612

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 février 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-613

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 19,908.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 10	$ 2,212.14	Paie No. 11	$ 5,418.71
F. Beaumier	137.70	Henri Béliveau	25.22
Can Iron Foundries	143.44	Roméo Carignan	83.98
Alcide Demers	18.00	Alphonse Devost	5,000.00
Fonderie St-Maurice	4,718.95	Moise Hébert	12.50

Suite, page suivante

Résolution No. 11-613 Suite des comptes

Cité du Cap	103.01	Cie Bois St-Laurent	222.75
L'Avenir	9.60	Lynn McLeod	71.14
McGraw-Hill Co	9.00	Quincaillerie Rochefort	6.13
Quincaillerie Rochefort	183.00	Paul E. Roy	10.74
St-Pierre & Fils	10.67	Jean R. Saulnier	475.15
Shawinigan W & P	103.22	3-Riv. Chevrolet	110.55
Vaillancourt & Vaillan.	55.08	Vaugeois Auto	23.02
Equipe Joyeuse	25.00	Marchand & Lacoursière	20.00
Jean R. Saulnier	200.20	Garde Ste-Thérèse	200.00
Amicale Dollard	200.00	Conseil Métiers & trav.	100.00
			$ 19,908.90

Adopté.

Résolution No. 11-614

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes MM. Jos. Edm. Loranger, Prime Montplaisir et Ferdinand Binette, comme Inspecteurs de mauvaises herbes, le tout, en conformité avec la demande du Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11-615

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Cie de Construction Capitanal soit autorisée à faire les travaux nécessaires en tuyau de 6" du raccordement rue Radnor, du Puits Layne au tuyau existant actuellement et ce, pour le prix de $ 7,000.oo.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne,
que des soumissions soient demandées pour ces travaux.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : J.P.Lavergne,J.H.Bruneau!G.Vivier, P. Lemarier.
CONTRE : M. LaHaye, M. Duguay.

VOTE SUR MOTION PRINCIPALE

POUR : M. LaHaye, M. Duguay.
CONTRE : J.P.Lavergne,J.H.Bruneau'G.Vivier, P. Lemarier.

Motion principale rejetée 4-2
Amendement adopté 4-2

Adopté.

Résolution No. 11-616

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil reconnait le Comité suivant comme étant officiellement désigné pour Gérer et Administrer la Protection Civile de la Province (Section du Cap-de-la-Madeleine).

PRESIDENT: Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P..
Vice-Président: M. J. H. Bruneau.
Coordonnateur intérimaire: M. Léopold Houle.
DIRECTEURS: MM. J. P. Lavergne, G. Vivier, Léo Lupine, I. P., F. Beaumier, Honorius Francoeur et Y. Fournier.
M. Jacques Daveluy agira comme secrétaire.

Adopté.

Résolution No. 11-617

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil et le Gérant reconnaissent que les employés faisant partie du Comité mentionné à la résolution No. 11-616 ou tout autres membres (Employés) que le dit Comité pourrait s'adjoindre, seront autorisés à faire tout ouvrage ou travail en rapport avec ledit Comité, le tout tel que recommandé par les Gouvernements Fédéral et Provincial.

Adopté.

Résolution No. 11-618

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

1 - 250 C. P. Angle des rues Normand et St-Emile.
1 - 250 C. P. Rue Thibeau, en face de 1179.

Adopté.

Résolution No. 11-619

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à engager un Arpenteur géomètre pour délimiter le terrain que la Cité aurait pris de M. Gérard Beaulieu et de faire rapport des dits Arpenteurs.

Adopté.

Résolution No. 11-620

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à mardi le 26ième jour d umois de février 1952, à 8.oo heures P. M., pour l'ouverture des soumissions pour vente d'obligations, et sur toutes choses inachevées.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Demande d'octroi de l'Hopital Ste-Justine.
Mémoire du Gérant Re: Kiosque des Oblats.
Mémoire du Gérant Re: Zonage chemin du Passage.
Suggestions Sha. W & P concernant éclairage Blvd Ste-Madeleine.
Art Graphique demande plus de patronage dans impressions.
Ass Ambulancière St-Jean remercie Conseil pour octroi accordé.
Min Agriculture demande nommer inspecteurs mauvaises herbes.
Suggestions Dr Gauthier, Unité Sanitaire Re: Vidanges.
Comm. Mun Québec, Re: Règ. 144 rachat $ 47,700.oo en avril.
Lettre de P. Bargiel Re: Enlèvement neige Blvd des Prairies.
Demande d'octroi de l'Equipe Joyeuse.
Offre Par Cie Capitanal d'exécuter travaux d'aqueduc Radnor 7,000.oo.
Ass Proprios Ste-Madeleine demande respect Franchise St-Maurice Transport, Installer lampadaires rues Rocheleau et St-Philippe et pourquoi Shawinigan Plante poteaux au milieu du trottoir.
Demande d'octroi par Société de la Croix Rouge.
Chambre des Jeunes remercie pour réception aux visiteurs de l'Ontario.
J. B. Cossette demande pour mai eau et égout rue Thos. Wark.
Réclamation de Mme A. Dumont pour bris de sa cloture.
Réclamation de Me Legris en faveur de A Lafleur pour bris de Yatch.
Dépenses de MM. Bruneau et Fournier à Ottawa.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

J. Beaumier — Roméo Morrissette

Le Greffier — Le Maire

A l'ajournement du 26 février 1952 étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier et J. P. Lavergne formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-621

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de MM. McNeil, Mantha Inc., pour l'achat de $ 600,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $ 96.89 par $ 100.oo d'obligations, plus intérêts courus à la livraison des titres, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11-622

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par L'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient autorisés à émettre un chèque au montant de $ 1,435.oo à M. Paul Larivière, en rapport avec la construction du Kiosque du Parc des Oblats, laissant suivant rapport du Gérant de la Cité, un montant de $500.oo, comme garantie jusqu'à complétion des travaux.

Adopté.

Résolution No. 11-623

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire un prolongement d'aqueduc et d'égout sur Du Sanctuaire, vers le N-O jusqu'à la rue Thos Wark et sur la dite rue vers le N-E et ce, sur une distance approximative de 260 pi. lin..

Adopté.

Résolution No. 11-624

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à louer la machinerie nécessaire à l'entretien des rues de la Cité du Cap. LE MAIRE NE SIGNE PAS MAINTENANT Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Soumission de GRENIER, RUEL & CIE Inc., émission de $ 600,000.oo.
Soumission de DOMINION SECURITIES CORP LTD. $ 600,000.oo.
Soumission McNEIL,MANTHA Inc.acceptée émission $ 600,000.oo.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3ième jour de mars 1952, à 7 oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Iç P.; MM. les échevins, J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-625

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec un profond regret, la mort de Monsieur Eugène Paquin, père de M. le constable Bruno Paquin de la force policière de cette Cité. A la famille, le Conseil prie d'accepter ses plus sincères sympathies.

Le Trésorier est autorisé à verser les honoraires d'une grand'messe pour le repos de l'âme de M. Eug. Paquin.

Adopté.

Résolution No. 11-627

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cit é en date du 25 février 1952, ainsi que celui de l'ajournement du 26 février 1952, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11-628

L'échevin G. Vivier, demande le vote sur la résolution No. 11-624 que Son Honneur le Maire a refusé de signer lors de la dernière séance-séance:-

POUR : J. P. Lavergne, J. H. Bruneau, G. Vivier, M. LaHaye, P. Lemarier.

CONTRE:: M. Duguay.

Adopté.

Résolution No. 11-629

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil dégage sa responsabilité concernant les frais qui pourraient être occasionnés par la demande que Son Honneur le Maire pourrait faire à la Cour Supérieure concernant le vote sur la résolution No. 11-624.

Adopté

Résolution No. 11-630

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 20,719.64, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 12	$ 2,984.29	Paie No. 13	$ 3,047.77
Paie No. 14	5,418.71	Gérard Bélanger	20.00
Can. Oil Companies	2,127.20	C. P. R.	5.00
Carrière 30Rivières	310.97	Daily Comm. News	8.80
Entre. Modernes	194.88	Fond. St-Maurice	1,348.27
Jos. Gauvin & Fils	70.39	Jos. Gauvin & Fils	160.65
O. Guilbert Enrg.	8.50	Imp. St-Patrice	254.18
Paul Julien	11.20	Just Equipment	55.53
Cité du Cap	30.00	J. B. Lanouette	77.91
Art Graphique	7.47	Rec Gén du Canada	2.00
Marchand & Frère	120.58	R. Morrissette Maire	250.00
J. T. Nadeau	69.14	J. C. Sawyer	46.50
L. G. Therreault	20.00	Shawinigan W & P	1,363.23
Shawinigan W & P	356.57	3-R. Auto Electric	69.27
Chs Turcotte	23.08	Hervé Vivier	6.90
Bien-Etre Soc. Jeunesse	1,230.65	Pagé Equipment	532.00
Emile Lefebvre	488.00		
			$ 20,719.64

Adopté.

Résolution No. 11-631

CONSIDERANT QUE la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a adopté en 1932 le règlement No. 144 décrétant un emprunt par obligations au montant de $ 90,000.oo pour un terme de trente ans;

CONSIDERANT QU'en vertu d'une permission accordée par le Ministre des Affaires Municipales, la Corporation a fait cette émission d'obligations pour une période plus courte, soit pour une période de dix ans, laissant un solde de $ 75,000.oo à renouveler à la dixième année pour un autre terme de vingt ans;

CONSIDERANT QUE en 1942, la Corporation a renouvelé ce solde de $ 75,000.oo pour un terme de dix ans au lieu de vingt ans, en vertu d'une permission accordée par le Ministre des Affaires Municipales;

CONSIDERANT QUE le terme de dix ans pour cette émission d'obligations expire le 1er avril 1952;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations pour rencontrer les échéances annuelles à compter du 1er avril 1953, jusqu'à la fin de la période de remboursement conformément au tableau de remboursement reproduit plus bas;

CONSIDERANT QU,il y a lieu d'amender ce règlement pour décréter la date des obligations, un nouveau taux d'intérêt et une claud de remboursement avant échéance, modifier le tableau de remboursement et ajouter à l'article (8) le mot "imprimées" après le mot "gravées".

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

IL EST RESOLU, que ce Conseil décrète;-

1o.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations en date du 1er avril 1952 au montant de $ 47,500.oo pour couvrir les échéances en capital et intérêts sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No. 144 et conformément au tableau de remboursement ci-après:-

Suite - Page suivante

Résolution No. 11-631 Suite

Année	Capital	Année	Capital
1953	3,500.oo	1954	4,000.oo
1955	4,000.oo	1956	4,500.oo
1957	4,500.oo	1958	5,000.oo
1959	5,000.oo	1960	5,500.oo
1961	5,500.oo	1962	6,000.oo

2o.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2% par année, sera payé semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le Capital.

3o.- Les dites obligations pourront en vertu des dispositions du Chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

4o.- L'article (8) est amendé de façon à insérer, après le mot "gravées", le mot "imprimées".

Adopté.

Résolution No. 11-632

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de la Maison McNeil, Mantha Inc., pour l'achat de $ 47,500.oo d'obligations qui ont été émises sous l'autorité du règlement No. 144, lesquelles obligations devenaient échues le 1er avril 1952, pour le montant total de $ 47,700.oo, renouvelable le 1er avril 1952; le prix offert par la dite Maison McNeil, Mantha Inc, est de $ 96.89 par $ 100.oo d'obligations, plus intérêts courus lors de la livraison des titres; le taux d'intérêt sera de 4 1/2% l'an.

Adopté.

Résolution No. 11-633

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil décrète que lors du Référendum qui sera tenu à l'Hôtel de Ville, les mercredi et jeudi, les 5ième et 6ième jours de mars 1952, tous les chefs de famille inscrits au rôle de perception de la taxe d'eau, soient admis à voter. Les heures du scrutin seront les suivantes:- de 9.oo heures A. M. à 6.oo heures P. M. et de 7.oo heures P. M. le soir à 9.oo heures P. M., le 5 mars seulement, et sera sous la direction du Greffier, assisté par M. Arthur Beaudin et toutes autres personnes que le Greffier pourra s'adjoindre. Il sera établi deux bureaux; les votes des locataires seront reçus seulement sur la première question.

Adopté.

Résolution No. 11-634

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à accepter de SANI-POSTER ADVERTIZING, leur offre de placer des boites de rebuts aux endroits qui seront déterminés par leur représentant et le Gérant.

Adopté.

Résolution No. 11-635

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que Mtres Lajoie et Lajoie, soient et sont par les présentes autorisés à comparaitre pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans une cause PIERRE GODIN vs LA CORPORATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Adopté.

Résolution No. 11-636

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU qu'une résolution de sympathies soit adressée à Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, à l'occasion de la mort de Mme Lehouiller, de St-Louis, Missouri.

Adopté.

Résolution No. 11-637

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à remplacer les 4 lampes de 100 C. P. sur la rue St-Philippe, au Nord-ouest du Blvd Ste-Madeleine, par des lampes de 400 C. P.. Remplacer 1 - 100 C. P., Rue Des Oblats, extrémité N-O, par 1 - 400 C. P..

Adopté.

Résolution No. 11-638

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement la Cie International Paper Company, et de son dévoué organisateur, M. T. Whalen, pour son invitation et la réception qu'il a donné, à l'occasion du concours de sciage de la Mauricie.

Adopté.

Résolution No. 11-639

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à engager M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre des Trois-Rivières, pour continuer le bornage du Blvd St-Laurent, vers le N-O, sur les lots primitifs Nos. 417-A, 547, 548, 562 et 563 du cadastre, et ce, sur une, largeur de 80'.

Adopté.

Résolution No. 11-640

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à retenir les services de M. Geo. Gariépy A. G., concernant le règlement No. 290, homologuant une ligne de rue, côté Sud-ouest de la rue Thibeau, à une distance de 16' de la ligne actuelle, de la rue Fusey au lot No. 4, du cadastre officiel du lot primitif 407, ainsi que le prolongement vers le S-O de la rue LaHaye, entre Fusey et rue existante.

Adopté.

Résolution No. 11-641

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la demande de soumissions, pour travaux d'aqueduc sur la rue Radnor, d'un diamètre de 8", suivant plans et devis du Gérant de la Cité. Les dites demandes de soumissions devraont paraitre dans l'Avenir et nos Drpits.

Adopté.

Résolution No. 11-642

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission du garage Charest & Frères Inc., pour niveleuse sous camion "WILLETT", le tout en date du 21/2/52, au prix total de $ 4,064.oo, soit acceptée. Le tout à être payé sur un virement de fonds à même la réserve. Le Gérant est autorisé à faire l'achat dudit appareil.

Adopté.

Résolution No. 11-643

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort, en date de ce jour, pour uniformes, casquettes, chemises, cravates, au montant total de la dite soumission, au total de $ 2,364.28, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11-644

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à lundi, le 10 mars 1952, à 7.oo heures P. M., pour ouverture des soumissions pour pompe et sur le règlement No. 285-E, concernant le zonage.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Lettre du Maire expliquant son veto sur la résolution No. 11-624.
Comm. Municipale de Québec, relativement au règlement No. 144, emprunt de $ 47,700.oo.
Ass. Proprios Ste-Famille demande d'être reconnue par le Conseil.
Ass. Propios Ste-Famille, appuie Ass. de St-Lazare concernant l'observation, par Cie de Transport St-Maurice, de sa Franchise.
Ass. Proprios St-Odilon, demande que les heures de votation sur le Reférendum des Autobus, soient prolongées jusqu'à dans la soirée.
Ass. Proprios St-Lazare, demande que les propriétaires seuls, aient le droit de voter sur la municipalisation des Autobus.
Lettre de Mlle A. Grosleau, 30 Dessureault, se plaignant que les enfants font trop de bruit dans la rue.,
Le Conseil Conjoint du Transport demande de faire voter tous les usagers des Autobus, lors du Reférendum., M. Boulanger, Président.
Remerciements du Président du Club de Hockey Cap Jr, pour l'aide apporté à ce Club.
Avis du Bell Téléphone Company, qu'un compte pour réparations à leur système, dont les dégats furent causés par M. Devost à Hopital.--Cloutier, parviendra à la Cité.
Redemande d'octroi par l'Ass. Forestière Mauricienne Inc, par l'entremise de son secrétaire M. Elzéar Roy.
Cap Construction demande de supprimer 500 pieds d'égout rue des Erables et, à la place passer aqueduc et égout rue Latreuille.
Application de M. Roger Poir ier, 506 St-Pierre, pour faire partie de la force constabulaire du Cap.
Mémoire du Gérant de la Cité Re: Prolongement Blvd St-Laurent, achat de terrain du Directeur Anc Combattants et de M. A. Martel.
Estimé du Gérant de la Cité $ 1,500.oo à $ 1,600.oo pour installer aqueduc et égout sur lot 122-172 rue Thos Wark pour M. J.B.Cossette.
Mémoire du Gérant de la Cité Re: Reclamation de Mtre R. Legris en faveur de M. A. Lafleur, dommages à son Yatch, remise à notre agent d'assurance pour règlement.
Mémoire du Gérant de la Cité relativement à l'installation de boites de rebuts dans la Cité par SANI-POSTER ADVERTIZING.
C. E. Beaudoin, demande aqueduc et égout à sa nouvelle maison rue St-Georges.
Ministère des Transports d'Ottawa, relativement à l'opération de notre Aéroport local.
Lettre de Shell Oil Company, Re: contrôle des broussailles.
Redemande d'octroi de l'Equipe Joyeuse.
Application de M. Jacques Levasseur autrefois du Cap, présentement de Québec, faisant partie de la Gendarmerie Royale du Canada, demande admission dans force constabulaire du Cap.
Lettre de Mtres Lajoie et Lajoie relativement à l'action de $ 10,000.oo intentée contre la Cité par Pierre Godin.
Soumission du garage Charest & Frères pour niveleuse "WILLETT".
Lettre de M. Yvon Fournier, recommandant au Conseil de remettre à une quinzaine l'adoption du règlement de zonage du Chemin du Passage.
Ouverture des soumissions de M. R. Rochefort et Mercerie de Luxe, Re: Uniformes, chemises, casquettes etc. pour constables, percepteurs etc.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

J. Beaumier — Le Greffier

Romeo Morris Sells — Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Pierre Deslauriers, jure que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à SA MAJESTEE la Reine, ses hoirs et successeurs selon la loi.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté de vant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de mars 1952.

J. Beaumier
Le Greffier.

Pierre Deslauriers

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, André Gélinas, jure que je serai fidèle et que je porterai allégeance vraie à SA MAJESTEE la Reine, ses Hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Gélinas

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de mars 1952

J. Beaumier
Le Greffier.

-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Pierre Deslauriers nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Pierre Deslauriers

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de mars 1952

J. Beaumier
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, André Gélinas, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

André Gélinas

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de mars 1952

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A la séance d'ajournement en date du 10 mars 1952, à 7.oo heures P. M., étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, J. P. Lavergne et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-645

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la soumission de M. Philippe Careau, pour une pompe de marque "SMART TURNER", avec moteur, telle que décrit sur la dite soumission en date du 3 mars 1952, au prix de $ 1,495.oo, sans Numa-Frame, et toutes taxes comprises, livrée au Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11-646

ATTENDU QUE les 5 et 6 mars 1952, une consultation populaire a été tenue sur la question des autobus;

ATTENDU QUE la première question se lisant comme suit:-

"Etes vous en faveur de faire annuler la franchise de la compagnie de Transport St-Maurice et d'autoriser le Conseil à prendre des procédures à cette fin"

a été adoptée par une majorité en nombre de 657 votes et confirme l'expression des citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, que la dite compagnie doit être remerciée et que des procédures judiciaires prises pour demander l'annulation de sa Franchise avec cette Cité.

ATTENDU QUE par une majorité de 431 la question No. 2 se lisant comme suit:

"Etes vous en faveur que le service d'autobus au Cap-de-la-Madeleine soit confié à un autre syndicat ou compagnie"

a été adoptée.

ATTENDU QUE ce Conseil doit prendre les mesures bécessaires pour se rendre aux désirata de la population du Cap-de-la-Madeleine;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

IL EST RESOLU que ce Conseil appointe Me. Léon Méthot C. R., avocat, avec instruction de faire les procédures légales nécessaires pour demander à la Régie Provinciale des Transports l'annulation de la Franchise accordée à la St-Maurice Transport Co., en vertu des règlements Nos. 256 et 256-A et a entrer une action devant cette Cour en conséquence.

Le Maire est autorisé à faire des démarches pour intéresser une autre Compagnie de Transport à donner le service par autobus au Cap-de-la-Madeleine et aux Trois-Rivières s'il y a lieu, et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté.

Résolution No. 11-647

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire enlever le poteau situé au centre du trottoir, coin St-Denis et du Sanctuaire.

Adopté.

Résolution No. 11-648

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que lorsqu'une tempête de neige s'annoncera comme inévitable dans le cours de la nuit, que les membres de la force constabulaire, et tout spécialement l'Officier en charge en avise le Surintendant de la Voirie immédiatement, afin que ce dernier s'organise aussitôt afin de voir à ce que les rues soient tenues ouvertes.

Adopté.

Ouverture de 23 soumissions concernant la pompe de 1000 galloms,

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier

-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17ième jour du mois de mars 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-649

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 mars 1952 ainsi que celui de l'ajournement en date du 10 mars 1952, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11-650

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 100,982.62 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 15	$ 3,140.20	Paie No. 17	$ 5,418.71
Aluminium Rol Mills	9.46	P. V. Ayotte	79.09
Ban Can Nationale	9,391.50	Ban Can Nationale	74,255.82
Jean Banville	23.17	Donat Beaumier	20.80
P. E. Bergeron	105.52	Gérard Boisvert	10.00
Hilarion Bruneau	77.00	Bur Enrégistrement	15.20
C. N. R.	12.92	C. P. R.	312.62
C. P. R.	10.89	Phil Careau	12.34
Champlain Express	2.65	Charb Champlain	209.95
Alcide Demers	18.00	Deshaies Auto	38.20
Alp. Devost	20.00	Fab. Ste-Madeleine	25.00
Fond. St-Maurice	1,059.36	Fond St-Maurice	2,254.67
Fond St-Maurice	19.89	Francis Hankin	31.52
Francis Hankin	146.58	Garage Arseneau	11.29
H. P. Hébert	99.40	Hewitt Equipment	50.63
Hobbs Glass	14.00	Houde & Frère enrg.	15.00
Imp. Oil Co.	14.25	John Millen	15.45
Just Equipment	37.70	Cité du Cap	14.45
Cité du Cap	117.63	Cité du Cap	21.03
Comm Scolaire du Cap	56.36	Cie Bois St-Laurent	9.20
Cie Huile P-Mass	77.82	Antonio Lajoie	40.00
Pharmacie P erreault	2.50	Art Graphique	26.92
L'Avenir	16.00	Le Nouvelliste	18.00
Le Nouvelliste	66.90	Equipe Joyeuse	50.00
Chs Lévesque	229.02	Hon Ministre Finance	899.10
L'Industrielle	393.71	Nap. Loranger	17.41
Loranger, Molesworth	34.66	Lynn McLeod	13.77
Mass. & Arcand	3.75	Montreal Blue Print	14.54
J. T. Nadeau	17.75	T. J. Moore	46.07
Northern Electric	30.26	Nos Droits	18.50
J. A. Richard	58.05	St-Maurice Oxygen	112.15
St-Maurice Oxygen	26.12	St-Pierre & Fils	20.88
Wm Scully	6.00	Studio Hébert	10.00
L. G. Therreault	34.20	Shawinigan W & P	1,385.96
Maurice Thompson	5.25	3-Riv Chevrolet	3.65
3-Riv. Chevrolet	22.65	3-Riv Auto Electric	3.39
Chs Turcotte	14.10	Vaillancourt & Vaillancourt	14.59
Vaugeois Auto	6.50	Henri Picard	25.00
Cité du Cap	20.00		
			$ 100,982.62

Adopté.

Résolution No. 11-651

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre des Pères Oblats de M. I. du Cap-de-la-Madeleine en date du 14 mars 1952 et autorise à cette fin le Maire et le Greffier à signer le contrat d'échange moyennant une soulte et retour de $ 5,000.00 en faveur des Pères Oblats de M. I..

Ledit contrat devra cependant être lu à une séance ultérieure avant signatures des personnes autorisées plus haut.

Adopté.

Résolution No. 11-652

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis d'installation de réservoirs souterrains et pompes à gazoline à M. Hormidas Boissonneault, rue St-Edouard, le tout en conformité avec le règlement concernant les réservoirs à essence dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Résolution No. 11-653

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision et re-subdivision d'une partie du lot primitif Nos. 143-13 et 11 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duppessis A. G. en date du 2 mai 1951; ce plan devra cependant être soumis à M. Geo. Gariépy pour y être inclus dans le cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-654

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que l'Affidavit, tel que rédigé et tel qu'il sera signé par M. J. O. St-Laurent, tant en son nom propre qu'au nom de La Cie de Bois St-Laurent Ltée, soit accepté.

Adopté.

Résolution No. 11-655

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'achat de la propriété de Mme Eva Desmarais Courteau située sur le lot 407-7 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de $ 11,000.oo.

Dans ledit contrat, M. J. O. St-Laurent interviendra pour abandonner l'option qu'il a en sa possession, laquelle expire le 30 avril 1952 et ce, en retour d'un montant de $ 300.oo payable à Mme Eva Desmarais Courteau pour avoir renouvelé l'option une troisième fois.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer deux chèques, l'un au montant de $ 9,250.oo à l'ordre de Mme Eva Desmarais Courteau et l'autre à l'ordre de M. Wilfrid Savignac pour $ 2,050.oo; cependant, le Greffier devra s'enquérir auprès du Bureau d'enrégistrement pour contrôler les titres et hypothèques s'il y a lieu.

Adopté.

Résolution No. 11-656

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveler l'endossement d'un billet au montant de $ 1,600.oo en faveur de la Garde Ste-Thérèse du Cap-de-la-Madeleine, lequele montant était autorisé pour $ 2,000.oo le 4 octobre 1950 pour une année expirant le 4 octobre 1951.

Adopté.

Résolution No. 11-657

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveler l'endossement d'un billet en faveur de l'Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine au montant de $ 1,2000.oo. Cet endossement avait été autorisé par la Commission Municipale de Québec, en date du 8 juillet 1947, à la demande du Conseil, par sa résolution No. 9949 du 25 juin 1947.

Adopté.

Résolution No. 11-658

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la résolution No. 11-647 adoptée à la séance du 10 mars 1952, soit et est par les présentes récindée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"Que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire déplacer un poteau et installer un autre poteau au coin des rues du Sanctuaire et St-Denis".

Adopté.

Résolution No. 11-659

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'honorable Ministre des Postes d e bien vouloir donner les instructions nécessaires pour que les facteurs se rendent livrer la malle sur la rue St-Georges, entre le Blvd Ste-Madeleine et la rue Latreuille.

Que demande soit aussi faite au Ministre pour que le Bureau de Poste reste ouvert au public afin que ledit public ait accès aux casiers postaux, le dimanche après les messes.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre des Postes ainsi qu'au Député au Fédéral, M. Irenée Rochefort.

Adopté,

Résolution No. 11-660

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à :-

Installer une lampe de 400 C. P. sur la rue Rocheleau, entre le Blvd Ste-Madeleine et la rue Latreuille.
Echanger deux lampes de 100 C. P. par des lampes de 400 C. P., sur la rue Rocheleau, entre le Blvd Ste-Madeleine et la rue Latreuille.
1 - 250 C. P., rue Bellerive, au S-E de Pâtry.
1 - 250 C. P., rue St-Georges, en face de (Nap. Vallée).

Adopté.

Résolution No. 11-661

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à retenir les services de M. J. Ls. Caron, Architecte, pour préparer les plans d'une remise de la Voirie, sur le terrain de la Station de Police à St-Odilon, le tout, en conformité avec le règlement 293.

Adopté.

Résolution No. 11-662

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que M. Thomas Dumas soit et est par les présentes nommé ramoneur des cheminées pour l'année 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-663

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission de M. David Tessier, pour travaux d'aqueduc rue Radnor, tel que plus spécialement décrits aux plans, devis et bordereaux de prix du Gérant de la Cité, au prix de $ 6,582.50, soit acceptée.

L'heureux soumissionnaire devra se conformer suivant les devis, à la signature du contrat dans le délai fixé dans ledit cahier et plans et devis.

Adopté.

Réserve de signer la résolution plus tard.

10.02 heures P. M., le Maire signe la résolution.

AVIS DE MOTION No. 11-664

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE OU DE PLUSIEURS PARTIES DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de mars 1952.

(Signé) Maurice LaHaye,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Réclamation de Jos. Lamarche par entremise de Mtres Bisson,Nobert & Chateauneuf au montant de $ 436.20.
M. Hormidas Boissonneault demande permission d'installer réservoirs à essence, rue St-Edouard.
Demande de M. Maurice Fortier de réparer sa clôture brisée en déblayant la neige.
Réclamation de M. Edouard Godin, $ 26.71, à la suite d'un accident à son auto, avec tracteur de la Cité au Pont Bailey.
Félicitations de L'Association des proprios de Ste-Madeleine pour prix obtenu lors de vente des obligations $ 600,000.oo.
Demande d'octroi, par le Club de SKI du Cap, $ 200.oo.
Résolution des Créditistes pour pension aux invalides de 16 ans et plus, dans Province de Québec.
Offre par Centre Social de Cinématographie, de monter un film sonore sur la Cité.
Edward Ford, secrétaire de Sa Majestée, remercie Conseil de ses sympathies à l'occasion de la mort du ROI Geo. VI.
Offre de Roland Montplaisir de réparer couvertures des bâtisses de la Cité.
M. Yegou, offre lisière de terrain pour élargissement de rue St-Maurice à raison de 15¢ du pied.
Union des Municipalités, Congrès du 3 au 7 septembre 1952, à Dixville, N' H.' Etats-Unis.
Association sportive, (Jules Milette) offre de louer partie du Hangar "C" pour culture physique et sports.
Plainte de "HART SHIRT LIMITED" à l'effet que leur soumission n'a pas été lue au Conseil lors de l'ouverture des soumissions concernant l'achat de chemises pour la force constabulaire.
Mémoire du Gérant de la Cité concernant l'achat d'une bouilloire et autres rapports concernant la Cité.
Mémoire et estimé du Gérant de la Cité pour services d'aqueduc et d'égout pour desservir la nouvelle maison de M. C. A. Beaudoin, sur lot 134-389, de la rue St-Georges.
Mémoire du Gérant de la Cité, avec montant prévisible disponible une fois travaux exécutés sur règlement 293.
Teds Broadway Shows offre de donner démonstration de leur Cirque dans les limites de la Cité.
Lettre de Mme Eva Desmarais Courteau, informant le Conseil qu'elle n'a pas renouvelé ses baux à sa bâtisse située sur lot 407-7.
Soumissions de MM. Tessier, Devost (Capitanal) Descoteaux (Cie de Construction Dollard) et L. Massicotte, Re: travaux d'aqueduc rue Radnor.
Demande de permis de construction de MM. Janvier et Tremblay, accetée par le Conseil.
Requête pour pavage, rue St-Georges, Nord du Blvd Ste-Madeleine.
Lettre du Rév. Père Curé de Ste-Madeleine. Re: échange de terrain, fermeture de rue DeBlois et soulte en faveur du Père au montant de $ 5,000.oo.
Cap Construction demande services d'aqueduc et d'égout, à la suite d'une demande de permis de construction au nombre de 52.
Remerciements de la Garde Ste-Thérèse pour octroi obtenu.
M. Ernest L. Duplessis A. G. soumet plan de subdivision 143.
Demande des services d'aqueduc et d'égout, par Coopérative "LA FAMILLE". Ont pris 20 permis de construction.
Demande d'octroi par Société Canadienne de la Croix Rouge.
Affidavit, option etc., Re: achat de propriété de Mme Courteau.
Réclamation de Gille s Héon $ 53.31 réparation de son auto Chrysler, à la suite d'un accident avec camion de la Cité.
Réclamation de Max Schheiderman, 4541, Marcil Ave, Montréal à la suite d'un accident avec camion de la Cité.
Requête d'un groupe de citoyens s'opposant à la construction d'un atelier "Machine Shop" ou autres, en bas de la côte à Rocheleau, sur la rue Thibeau.

Suite au verso

CORRESPONDANCES LUES - suite

Mtre Jean L. Doucet C. R., Sous-ministre des Affaires Municipales. Re: règlement de zonage.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois de mars 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-665

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 mars 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-666

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de---------
$ 30,448.24, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 16	$ 3,699.56	Paie No. 19	$ 2,709.43
Automotive Products	169.65	Ban Can Nationale	36.00
Gilles Baribeau	420.00	Raoul Buist	75.00
Raoul Buist	75.00	Can Ludlow Valve	151.14
Can Oil Companies	1,588.00	Mme Eva Courteau	8,950.00
Willie Dargis	60.00	Willie Dargis	60.00
J. B. Deschamps Inc.	1,389.52	Mme H. Desfossés	1,176.16
Entreprises Modernes	4.80	Prof O. Hudlot	135.00
Imp. St-Patrice	176.63	Cité du Cap	22.80
Cité du Cap	64.22	Jos. Lanouette	75.00
Paul Larivière	1,935.00	Loranger & Montambeault	40.00
Léo Lupien, Gérant	166.66	Lacasse Lord	60.00
Lucien Massicotte	102.00	C. E. Ouellette	63.75
Richard Rochefort	1,180.00	Wilfrid Savignac	2,050.00
Bell Téléphone Co	286.96	Bell Téléphone Co	119.06
Shawinigan W & P	1,441.88	Shawinigan W & P	251.16
Upton Company	96.94	Vaillancourt & Vaillancourt	1,266.92
Zouaves du Cap	200.00	Chambre des Jeunes	100.00
Croix Rouge	50.00		
			$ 30,448.24

Adopté.

Résolution No. 11-667

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise MM. Lajoie & Lajoie, Avocats, à continuer les procédures et à contester l'action de M. Pierre Godin Vs la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Résolution No. 11-668

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil avise la Cie "LES PROVINCES UNIES", qu'à partir du 15 avril 1952, la police responsabilité publique sera cancellée. Que le Gérant de la Cité soit autorisé à produire des projets de police responsabilité et ce, pour une prochaine séance.

Adopté.

Résolution No. 11-669

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 14 mars 1952, l'autorisation de se former en association sous le nom de "FONDS D'ENTRAIDE DES CHEVALIERS DU CAP", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Le siège social de cette Association sera situé à 45 rue Dorval au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-670

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 24 mars 1952, l'autorisation de se former en association sous le nom de "ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE STE FAMILLE", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Le siège social de l'Association sera situé à la Salle Ste-Famille, au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-671

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que M. Ovila Neault soit et est par les présentes autorisé à enlever l'installation de lumières de traffic coin des rues St-Laurent et Ste-Madeleine.

Adopté.

LE MAIRE NE SIGNE PAS LA RESOLUTION MAINTENANT

Résolution No. 11-672

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que Mtre Jacques Lacoursière soit autorisé à donner un avis légal sur la possibilité d'enlever nous-mêmes l'installation des lumières de traffic de "MUNICIPAL SIGNAL CO. LTD.", situées coin St-Laurent et Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-673

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que M. l'Echevin GASPARD VIVIER soit et est par les présentes nommé "PRO-MAIRE" pour le prochain terme de trois mois commençant le 1er avril 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-674

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à partir du 26 avril 1952 à minuit, jusqu'au 27 septembre 1952 à minuit, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera de 4 heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et qu'après cette date du 27 septembre 1952 à minuit, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire, de 5 heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté.

Résolution No. 11-675

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux d'aqueduc et d'égout rue St-Georges, au N-O des tuyaux existants, sur une longueur approximative de 145' linn.. le tout, sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11-676

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co'y soit autorisée à:-

"Remplacer 1 lampe 100 C. P.
par une 250 C. P. angle des
rues DeGrandmont et Beaudry"

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11-677

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé QREGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DEBLOIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de mars 1952.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 11-678

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 285-E et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11-679

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 285-E et intitulé REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11-680

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 10ième et 11ième jours d'avril jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de la zone concernée par le règlement No. 285-E, seront et sont appelés à se prononcer sur ledit règlement.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Chs Aug. Boisvert	Finissants de 1951-52
Mtre Jules Provencher	Re: Pierre Godin
Mtres Lajoie & Lajoie	Re: Pierre Godin
Irenée Rochefort M. P.	Re: Facteurs
Albert Béland	Re: Association, infirmes
Commission Municipale	Re: Renouv. emprunts autorisés
Rapport du Gérant	Re: Aqueduc, égout "La Famille"
Ass. Proprios Ste-Madeleine	Re: Demande plan de la Cité
Bell Téléphone Co.	Re: Dommages, cable, rue Toupin

Suite page suivante

CORRESPONDANCES LUES - suite

Demande d'Incorporation	Re: Entr'aide Chevaliers du Cap
Demande d'Incorporation	Re: Ass. proprios Ste-Famille
Ass. proprios Ste-Famille	Re: Vote sur référendum
Requête Re:	Re: Amendemen règ. zonage
Lecture règ. No. 285-E	Re: Zonage, deux lectures
Jours de votation	Re: Zonage.

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE

Roméo Morrissette

Le Maire

J. Beaumier

Le Greffier

=?=?=?

Résolution No. 11-682 - suite des comptes

R. J. Lévesque	$ 3,200.00	Ass Industrielle	387.31
Union Municipalités	95.00	Madeleine Ser Station	1.70
Mass & Arcand	35.03	H Massicotte & Frères	126.57
L Massicotte Ltée	1.60	Méthot & Méthot	887.40
Ministère Santé	24,868.85	R Morrissette I.P.	250.00
Northern Electric	11.66	Nos Droits	26.46
Henri Picard	25.00	Roy Auto	431.84
Roy Auto	25.68	St-Patrick Sociaty	5.00
St-Maur Industries	618.16	St-Maur Oxigen	46.07
Studio Hébert	10.00	Bell Téléphone	147.10
Pagé Equipment	80.00	Shawinigan W & P	284.87
Shawinigan W & P	429.44	Shawinigan W & P	1,380.84
Nazaire Tremblay	8.19	3-R. Auto Electric	3.09
Chs Turcotte	22.34	Vaillancourt & Vaill	105.58
Paie No. 22	2,164.63	Gar Charest & Frères	7,000.00
			$ 422,543.21

Adopté.

Résolution No. 11-683

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co'y soit autorisée à déplacer un poteau sur la rue DesOblats, en face de la propriété de Supertest Petrolum Corp Ltd..

Adopté.

Résolution No. 11-684

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 29 mars 1952, de se former en association sous le nom de ASSOCIATION SPORTIVE AU CAP DE LA MADELEINE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps. Le siège social sera au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-685

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ETVRESOLU que M. Laurent Langis, Directeur du Bien-Etre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est par les présentes délégué au Congrès du Conseil Canadien du Bien-Etre Social lequel sera tenu à Québec les 16, 17, 18 et 19 juin prochain (1952).

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage, d'inscription et frais de représentation.

Adopté.

Résolution No. 11-686

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que M. Lucien St-Onge, actuellement employé comme commis au bureau du Trésorier, soit nommé assistant-trésorier et ce, au salaire qui a été fixé lors de l'adoption du budget de l'année 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-687

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLUque ce Conseil dans le but de facilité l'exécution du travail de routie à la trésorerie municipale, autorise le comptable de la Cité, M. Léopold Brochu, à signer à la place du Maire, conjointement avec le Trésorier, tous les chèques de paie des employés municipaux. Que copie de la présente soit transmise à la Banque Canadienne Nationale.

Adopté.

Résolution No. 11-688

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à acheter de Vaugeois Spring Service, 1 Mercury Pick-Up M-1 pneus standard 600-16,4 plis au prix de $ 1,907.50 moins allocation pour vieux camion $ 500.oo soit un prix net de $ 1,407.50; l'achat prend effet le 28/3/52.

Adopté

Résolution No. 11-689

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de convention avec les autorités du C. P. R., concernant l'installation d'un "FLASHER" près de la voir ferrée de la dite Cie.

Adopté

Résolution No. 11-690

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Mairebet le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat avec R. J. Lévesque, pour l'installation d'un autre puits 400,000 glls par jour.

Adopté.

Résolution No. 11-691

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la Buanderie Austin soit et est par les présentes avisée de voir à rehausser sa cheminée au moyen d'une douille de tôle, pour faire ainsi disparaitre les nuisances et ainsi satisfaire les plaignants.

Adopté.

Résolution No. 11-692

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. soit et est par les présentes délégué à la conférence des Maires et Municipalités, laquelle doit se tenir à Calgary, du 29 juin au juillet 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-693

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à demander les prix pour de l'asphalt posée, à Régional Asphalt Ltd., pour des travaux qui devront être exécutés avant le 1er juillet 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-694

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que M. Roméo Dusseault soit et est par les présentes promu au grade de"CAPITAINE" avec les mêmes émoluements que ceux actuellement payés.

Adopté.

Résolution No. 11-695

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil décrète que le Samedi Saint le 12 avril 1952soit considéré par tous les employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comme jour chômé c'est-à-dire que le travail cessera le jeudi le 10 avril 1952 à 5.oo heures P.M. pour me reprendre que le mardi de Pâques le 15 avril 1952.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11-696

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de avril 1952.

(Signé) J. Hilarion Bruneau,
Echevin de la Cité.

---

lution No. 11-697

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 295 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DEBLOIS", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté

Résolution No. 11-698

Proposé par l'échevin P. Lemarierge,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 295 intitulé"REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DEBLOIS", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11-699

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que les soumissions de Comptoir d'Assurance Ltée, J. A. Richard, J. Donat Beaumier et J. Bte Lanouette, reçues ce jour, soient étudiées avec le Comité de Finances de la Cité du Cap, avec pouvoir de s'adjoindre le Gérant, le trésorier et le Greffier, et faire rapport à une séance subséquente.

Adopté.

Résolution No. 11-700

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à mardi le 15 avril 1952, à 7.oo heures P. M..

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Autorisation de vendre à McNeil, Mantha Icn Règ.144 47,500. Aff.Mun.
Approbation par Comm Mun. emprunt de $ 47,700.oo
Approb. par Aff. Mun. vente de $ 47,700.oo obligations.
Approb. par Aff. Mun. avance de l'heure.
Autorisation par Comm. Mun. travaux $ 1,600.oo
Autorisation par Comm. Mun. travaux 900.oo
Ministère des Postes Re: Facteurs.
Min Tra. Publics remerciements à Hon. Lorrain.
Mme L. DeGonzague, réclamation.
Supertest Re: déplacer poteau.
Requête association sportive.
Requête pour eau, égout MM Dumontier, Chiasson, St-Louis
L. Langis Bien-Etre Social à Québec.
Rév P.Barabé fermeture rue Sanctuaire et pavage chemin du Quai.
Lajoie et Lajoie Re; Pierre Godin réclamation.
Turcotte & Frère. Soumission portes Hôtel de Ville.
J.E.Biron & Ban Can Nat. Re: Ass-trésorier et signer paie par Comptable.
Vaugeois Auto: Achat de camion Mercury.
Min Santé: Serre Boillet, nuisance, fumier.
C. P. R. Re: Convention pour Flasher.
Méthot & Méthot Municipal Signal,avis légal & Me Lacoursière.
Etat finacier mois décembre 1951.
Lecture règlement No. 295.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 15ième jour du mois d'avril 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissettte I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-701

Proposé par l'échevin MauriceLaHaye,
Appuyé par l'échevin MédardarDuguay.

ET RESOLU que ce Conseil apapprds avec regrets, la mort de M. Charles Montplaisir, citoyen bien connu et ancien Maire de la Ville du Cap-de-la-Madeleine. Ce Conseil se joint à la population du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir à la famille ses plus sincères condéléances.

Le Trésorier est autorisé à verser les honoraires d'une grand'Messe pour le repos de l'âme de M. Montplaisir.

Adopté.

Résolution No. 11-702

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un vif regret la mort de M. le Juge Edouard Langlois, beau-frère du Premier Ministre de cette Province. Ce Conseil prie donc les familles Langlois et Duplessis, d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté.

Résolution No. 11-703

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la résolution No. 11-668, adoptée le 24 mars 1952, soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 11-704

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Cie d'Assurance "ROYAL INSURANCE COMPANY LIMITED", soit et est par les présentes autorisée à renouveler à échéance toutes les polices d'assurances que la Cité a, ou pourra avoir avec les autres Compagnies d'assurance. Ce Conseil suggère à la dite Compagnie de diviser entre les quatre agents suivants: "LE COMPTOIR D'ASSURANCE LTEE - J. BTE LANOUETTE - DONAT BEAUMIER et J. A. RICHARD", les commissions sur les dits renouvellements et ceci en parts égales. Si la Compagnie accepte ces suggestions, elle devra en aviser le Conseil aussitôt que possible.

Adopté.

Résolution No. 11-705

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à faire préparer les contrats suivants avec la Cité:

"Luc Cossette - P. Luc Rochefort - Alzam, Michel et Paul Barakatt - Shawinigan W & P. - Fabrique St-Eugêne et la Cie Immobilière du Cap".

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats, suivant les plans du Gérant de la Cité.

Adopté.

Résolution No. 11-706

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à acheter un niveau pour le département de l'Ingénieur.

Adopté.

Résolution No. 11-707

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à demander des soumissions pour la construction d'une caserne de pompiers et la remise pour les divers départements de la Cité pour St-Odilon.

Et aussi, demander des soumissions pour travaux d'ouverture de la rue Rochefort.

Adopté.

Résolution No. 11-708

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à acheter le matériel nécessaire aux divers travaux de la Cité des soumissionnaires mentionnés à la liste du Gérant en date du 15 avril 1952, et aux divers pric y mentipnnés, exception faite du matériel No. co-Rode, qui devra être acheté de Loranger & Molesworth.

Adopté.

Résolution No. 11-709

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que MM. Emmanuel Bourassa - Jean Paul Lavergne - Roch Boudreau - Marcel Desbiens et Guy Bettez soient engagés constables pour remplacer les constables réguliers durant la période des vacances. Sur rapport favorable du Chef de Police au Gérant, ces MM. E. Bourassa - J. P. Lavergne - R. Boudreau - M. Desbiens et Guy Bettez, pourront être engagés permanents lors de l'installation de nouveaux constables. Le salaire de ces temporaires sera de $ 44.oo par semaine.

Adopté.

Résolution 11-710

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité donne les instructions nécessaires au Chef de Police, pour que soient observés les règlements du traffic dans les rues de la Cité.

Adopté.

Résolution No. 11-711

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Sergent Tremblay soit promu au grade de "LIEUTENANT" de Police, avec les mêmes émoluements que ceux payés actuellement.

Adopté.

Résolution No. 11-712

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ATTENDU QUE le 23 décembre 1948, la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a, par acte authentique, passé devant Mtre J. A. D. Chagnon, Notaire des Trois-Rivières. déclaré avoir vendu à Monsieur James G. Kelly, agent d'affaires demeurant en la Cité des Trois-Rivières, l'immeuble suivant, savoir:

"Un certain morceau de terre connu et désigné au cadastre d'enrégistrement du Comté de Champlain pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant composé des lots numéros QUATRE CENT VINGT ET UN-C (421-C), QUATRE CENT VINGT ET UN-D (421-D) et de partie du lot numéro QUATRE CENT VINGT DEUX-C (422-C), borné à l'ouest, au Boulevard St-Laurent, à l'est, par la balance dudit lot 422-C, au Nord, par ledit lot 421-D et au Sud, par le lot 423 dudit cadastre, tel que le dit morceau de terre est montré au plan joint au dit contrat, par les lettres ABCDEA, lequel plan a été reconnu véritable par les parties, moins cependant et à distraire dudit morceau de terre soit des lots ou parties des lots 421-D et 422-C, les parties qui ont été vendues ou cédées par la venderesse à ce jour à toute autre personne et avec et sujet aux servitudes tant actives que passives, apparentes ou occultes pouvant se rattacher audit immeuble et sous-réserve en faveur de la venderesse d'une sortie de soixante-six pieds de largeur sur et au travers ledit lot 422-C tel qu'indiqué audit plan, pour remettre à la venderesse et toute autre personne propriétaire de terrains vendus antérieurement par elle à même cedit lot 422-C pour communiquer de la balance du terrain de l'Aéroport et/ou de leurs dits terrains à la rue St-Laurent, cette dite lisière de terrain de 66 pieds de largeur restant la propriété de la venderesse"

Le tout, suivant qu'il appert au contrat mentionné ci-dessus et au plan annexé à ce contrat.

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine ne pouvait vendre cet immeuble qui faisait partie de son Aérodrôme qu'après avoir obtenu l'approbation des électeurs municipaux et de la Commission municipale;

ATTENDU QU'il appert au contrat même que la résolution autorisant sa signature n'a jamais été approuvée ni par les électeurs propriétaires ni par la Commission municipale de Québec;

ATTENDU QUE d'ailleurs, James G. Kelly ne s'est pas conformé aux conditions de cette résolution et du contrat;

ATTENDU QUE cette prétendue vente du 23 décembre 1948 est nulle et de nul effet.

IL EST RESOLU QUE la somme de $ 1,000.oo soit remise imédiatement audit James G. Kelly et qu'une mise en demeure lui soit signifiée d'avoir à consentir sans délai à l'annulation de cet acte de vente enrégistré.

Qu'à défaut par ledit James G. Kelly de se conformer à la dite mise en demeure, MM. Méthot & Méthot, avocats, soient autorisés à prendre les procédures requises pour faire annuler ce contrat et son enrégistrement.

Adopté

Lettre du Comptoir d'Assurance Ltée. - Rapport d'élection du règlement de zonage No. 285-E et avis d'action par Mtres Lajoie & Lajoie Re: P. Levasseur.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette

Le Maire

J. Beaumier

Le Greffier

=Z=Z=Z

Résolution No. 11-714 - Suite

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. Arthur Veillette citoyen bien connu de cette Cité et sportman en vue de cette Cité.

Ce Conseil prie la famille Veillette d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté.

Résolution No. 11-715

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un vif regret, la mort de Madame Jos. Vaillancourt de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, mère de M. Roméo Vaillancourt, commissaire d'Ecoles de cette Cité.

Ce Conseil prie les familles Vaillancourt et Pépin d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté.

Résolution No. 11-716

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 avril 1952 ainsi que celui de l'ajournement du 15 avril 1952, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11-717

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,845.65 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 24	$ 1,865.57	Paie No. 25	$ 2,709.43
Paie No. 27	2,709.43	Auto. Products	303.92
P. V. Ayotte	55.26	Henri Beaumier	87.30
A. Brouillard	126.85	Raoul Buist	75.00
Bur Enrégistrement	15.55	Can Oil Companies	1,230.70
C. P. R.	0.93	C. P. R.	292.12
Capital District rec.	3.20	Carrière St-Maurice	30.13
Carrière 3-Rivières	95.06	Comité Urbanisme	50.00
Willie Dargis	60.00	Albéric Demers	26.43
J. B. Deschamps	340.50	Direct Motor express	2.64
Francis Hankin	158.26	Gar Charest & Frères	119.39
Garde St-Odilon	200.00	Imp. St-Patrice	174.52
J. A. Labelle poste	158.40	Cité du Cap	75.40
Cité du Cap	32.73	Cie Ronéo	17.00
G. E. Lamarche	150.00	Jos. Lanouette	75.00
L'Avenir	29.60	Comptoir Ass Ltée	664.61
Comptoir Ass Ltée	304.79	Le Nouvelliste	42.24
Ministre Finances Qué	178.63	Ministre Finances Qué	987.98
Nap Loranger	3.09	L. Lord	60.00
L. Lupine Gérant	166.66	H Massicotte & Frères	9.97
H Massicotte & Frères	103.34	Henri Morin T. D.	8.00
Morin & Frères	16.07	Donat Morrissette	6.00
Poste C.H.L.N.	38.00	Roland Rochefort	38.84
R. Sauvageau	24.50	Bell Téléphone	49.67
Bell Téléphone	8.57	The Hughes Owen Co	23.21
L. G Therreault	6.40	Shawinigan W & P	149.64
Shawinigan W & P	148.75	3-Riv Chevrolet	36.04
Vaugeois Auto	41.62	Gar J. Vaugeois	1,456.94
Hervé Vivier	1.77		
			$ 15,845.65

Adopté.

Résolution No. 11-718

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU.

Suite page suivante

Résolution No. 11-718 - Suite

ET RESOLU que la soumission de J. P. Morin Enrg. pour rénovation des portes de la caserne des pompiers du Cap-de-la-Madeleine, d'après dessins approuvés par M. Lço Lupien I. P. Gérant de la Cité, au prix de $ 519.oo, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11-719

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à acheter 100 chaises pour la Salle de l'Hôtel de Ville, le tout aux meilleures conditions possibles.

Adopté.

Résolution No. 11-720

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, conformément à l'article 80 de la Loi des Accidents du Travail 1931, (21 Geo. V Chap. 100) demande à la Commission des Accidents du Travail de Québec, d'ajouter à la cédule 2, et ce, à compter du 23 mai 1952, et à telles conditions que la susdite Commission déterminera, tous les employés ou ouvriers de ladite Corporation et la présente résolution demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que copie d'une nouvelle résolution rescindant la présente n'aura pas été reçue par la susdite Commission.

Adopté.

Résolution No. 11-721

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 11-704 adoptée à la séance du 15 avril 1952, soit amendée en y ajoutant après le premier paragraphe, le suivant:-

"Que la Royal Insurance Co'y Ltd soit autorisée à annuler à compter du 23 mai 1952, toutes polices d'assurance Responsabilité Patronale et Publique, concernant la responsabilité des Parcs , piscines et terrains de jeux ainsi que toutes polices responsabilité patronale ou publique quelconque, pouvant exister".

Adopté.

Résolution No. 11-722

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à exécuter les travaux d'aqueduc et d'égout:

"Rue St-Georges - Rue Nadeau"

sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11-723

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à émettre un permis de construction pour l'installation d'un réservoir et pompe à gazoline sur le lot No. 185 à M. H. Vallières.

Adopté.

Résolution No. 11-724

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à:-

a) Remplacer les lampes de 100 C. P. par des lampes de 400 C. P. sur la rue St-Alphonse, de Fusey à l'Eglise St-Eugène de manière qu'il y ait une lampe à tous les deux poteaux.

b) Installer deux lampes de 250 C. P. sur la quatrième rue entre Radnor et Houssard.

c) Installer 1 lampe de 100 C. P. rue St-Léon, en face du No. 225.

d) Installer 4 lampes de 100 C. P. rue de L'Armée.

Adopté.

Résolution No. 11-725

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à acheter de la Pépinière du Cap, des érables rouges pour une quantité approximative de 100.

Adopté.

Résolution No. 11-726

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P.Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à drainer les sources situées angle des rues St-Valère et Rousseau et les faire écouler dans nos égouts.

Adopté.

Résolution No. 11-727

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 296 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Ordre du jour du Gérant
Soumission J.P.Morin réfection facade caserne des pompiers
Royal Insurance Company
Royal Liverpool Insurance
Association sportive du Cap-de-la-Madeleine
Benoit Hélie prolongement égout rue Nadeau
C.E.Beaudoi prolongement égout rue St-Georges
Requête pour égout rues Jean Véron Radnor, Berlinguet,St-Emile.
Joséphat Langevin demande permission cultiver lot 414
Marcel Trudel demande trottoir
John Korcz se plaint vidangeurs ont écrasé sa poubelle.
Hubert Vallières permis installer pompe à gaz.
Requête laitiers. Prohiber livraison du lait le dimanche
Son Hon le Maire Re: Argent voté pour rue allant au QUAI Règ.287
Son Hon le Maire Re: Respecter décision Conseil engagement 5 polices
Mme A. Hamel Permis exploiter patates frites dont une au Maire.
Unique Glove Re: Evaluation 1952 et intérêts 1951.
Ass Proprios St-Odilon:4 lumières 400 C.P.Radnor, 4ième & Houssard
Comm Scol. du Cap recouvrement taxes lots 421-422 J.G.Kelly
Mémo du Gérant: Approvisionnement de gazoline.
Mémo du Gérant: Réclamation Mme L DeGonzague
Mémo du Gérant: Aqueduc & çgout 134-404-405 et 407 St-Louis Dumontier.
Mémo du Gérant: Pavage chemin du Quai, Rév. Barabé.
Mémo du Gérant: Engement des 5 constables
Mémo du Gérant: Assurance responsabilité, patronale et publique
Rapport Re: enlèvement de la neige
Pépinière du Cap.
Invitation au Congrès American Water Works Association
Requête se plaignant cheminée de l'Hopital défectueuse
Première lecture règlement concernant les chiens

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-=O=O=O=O=O=O=O=O=O=O=O=O=O=O=O=O=-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 28ième jour d'avril 1952, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I' P. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-728

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 avril 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-729

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,812.92 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No.	$ 1,892.71	Paie No. 28	$ 2,197.60
Paie No. 29	2,709.43	Ban Can Nationale	36.00
H. Béliveau	3.68	R. Boissonneault	24.11
Can John-Mansville	424.32	Can Ludlow Valve	467.55
Charb Champlain	84.81	Château DeBlois	18.55
Entreprises Modernes	2.06	J. A. Labelle poste	157.00
Cité du Cap	81.84	MacLean,Hunter Publis.	11.71
Marchand & Frère	146.37	Massicotte & Arcand	9.12
Massicotte & Fils	2.06	Bell Téléphone	130.08
Shawinigan W & P	1,380.84	Shawinigan W & P	33.08
			$ 9,812.92

Adopté.

Résolution No. 11-730

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'émettre un permis à M. Ernest Roy, suivant sa demande du 28/4/52, à l'exception de la distance de la rue N-Dame qui devra être de 30'.

Adopté.

Résolution No. 11-731

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Bellerive (en haut) sur une longueur approximative de 130' consistant en la pose d'un 6" d'aqueduc et de 12" d'égout lesdits travaux étant estimés à la somme approximative de-------
$ 1,050.oo.

Rue Duvernay, aqueduc et égout sur une longueur approximative de 450', coût estimé à $ 1,400.oo

Rue St-Dominique, sur une longueur de 115', aqueduc et égout. Coût estimé à $ 700.oo.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11-732

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que M. David Tessier soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux de terrassement sur les rues DeGrandmont et Lupien; quantitées 13,500 vgs cubes au prix de $ 6,250.oo tel que prévu au règlement No. 293. M. David Tessier devra signer un contrat en bonne et due forme, au bureau du Gérant.

Adopté.

Résolution No. 11-733

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à exécuter certains travaux sur la rue projetée le long de la Consolidated Paper Corp. Ltd., consistant en la pose de graviers sur une largeur de 30', de la rue N-Dame jusqu'au sommet de la côte et ce, jusqu'à concurrence du montant de $ 2,500.oo

Adopté.

---

ion No. 11-734

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à acheter du Garage Charest & Frère Inc., 3 camions "INTERNATIONAL", 3 1/2 à 4 tonnes, Modèle L-184, au prix de $ 4,770.oo chacun, plus taxe provinciale, le tout, tel que plus amplement décrit à sa cotation en date du 19 avril 1952.

1 autre camion "INTERNATIONAL" Modèle L-112, 1/2 tonne, au prix de $ 2,013.oo, plus taxe provinciale, le tout, tel que plus amplement décrit à sa cotation en date du 19 avril 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-735

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à acheter un "METEOR" coach 1952, régulier, pour le service du traffic Re: département de la Police. (Sirois Automobile Ltée).

Adopté.

Résolution No. 11-736

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire installer l'éclairage au tennis de St-Lazare, faire hausser les bouts de la clôture dudit tennis et faire poser des blocs de béton en dessous de la bâtisse.

Adopté.

Résolution No. 11-737

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à remercier de ses services celui qui est actuellement en service au dépotoir et de le remplacer par un propriétaire du Cap-de-la-Madeleine et le payer un salaire à la discrétion du Gérant et faire rapport du salaire qui lui sera payé au Conseil

Adopté.

Résolution No. 11-738

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Compagnie C. P. R. soit priée de se servir d'une locomotive Diésel dans ses cours de triages près de la St-Maurice Paper Mills dans le Quartier No. 1 spécialement, vue que les locomotives au charbon font énormément de fumée et que nombreuses sont les plaintes à ce sujet. Le Conseil de Ville veut conduire une vaste campagne d'épuration et d'assainissement de l'air et dans ce sens nous espérons la coopération des autorités du C. P. R..

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Requête eau et égout rue Duvernay.
Hon R. Lorrain suite du télégramme de prompt rétablissement.
Aff Municipales Re:Congrès Municipal Finance Officer's
P.E.St-Pierre Re: Eau et égout rue Bellerive, près Degrandmont.
Ernest Roy: Transport bâtisse et allonge pour restaurant.
A. Cyr Re: Application Inspecteur en bâtiments.
Requête spectacles en plein air. Lutte et autres.
Amicale Dollard, remerciements pour octroi.
Festival des fanfares.
MAIRE, Lettre aux Membres du Conseil Re; Travaux.
Mémos du Gérant Re: égout rues Jean Véron,Berlinguet,St-Emile et Normand. Prolongement service aqueduc et égout ~~xxx~~ St-Pierre $ 1,050.oo. $ 6,250.oo prévu règ. 293, terrassement DeGrandmont et Lupien. Chemin du Quai et services rue St-Dominique.
Soumissions pour camions.
Ass Proprios Ste-Famille Re: Poubelles.
G. Bourassa. et Laurentide, cotations Ready-Mixed,
Abbé E. Clément Re; Livraison du lait le dimanche.
L.O.C St-Odilon, Ass Proprios Ste-Famille, Ligues du Sacré-Coeur, Foyers Chrétiens, L'O. T. J. Re; Livraison du lait le dimanche.
Nombreuses requêtes demandant que la livraison du lait le dimanche soit faite comme par le passé.

ET LA SEANCE EST LEVEE

J. Beaumier
Le Greffier.

Arthur Mousseau
Le Maire

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5ième jour de mai 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-739

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M .LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 avril 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-740

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Cie Régional Asphalt Ltd soit et est par les présentes autorisée à faire les travaux de pavage consistant en la pose d'une couche d'asphalt de 2" au prix de $ 1.25 la verge carrée suivant l'autorisation du règlement No. 293. Elle est autorisée à finir la préparation des rues St-André, Vachon, St-Arnaud, Latreuille, Montplaisir, St-Laurent, Vivier, Rocheleau et Dussault et à nous donner un prix pour préparer complètement les rues St-Emile, Bellerive, Fusey, Beauchemin, Du-Moulin et St-Jean-Baptiste.

Adopté.

L'ECHEVIN LAVERGNE ENREGISTRE SA DISSIDENCE

Résolution No. 11-741

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil, à la suite de la suspension de M. Léo Lupien I. C., Gérant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. mardi, le 29ième jour d'avril 1952, réinstalle dans ses fonctions, le Gérant de la Cité M. Léo Lupien. Cette décision prend effet immédiatement.

Adopté.

Résolution No. 11-742

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à mercredi, le 7ième jour de mai 1952, à 7.oo heures P. M., pour compléter toutes choses inachevées et prendre connaissance de la correspondance adressée au Conseil ainsi que l'adoption des comptes.

Adopté.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-#-#-#

ation No. 11-743

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de -------- $ 89,487.76 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 30	$ 2,347.32	Ban Can Nationale	$ 47,759.63
Ban Can Nationale	28,187.44	Carrière St-Maurice	360.75
Mme H. Desfossés	1,176.16	Deshaies Auto	1.35
Escadrille 350	100.00	Conrad Gilbert	8.50
P. A. Gouin	39.82	H. P. Hébert	30.81
Prof O. Hudlot	125.00	I. B. M. Co Ltd	4.12
John Millen	11.95	Cité du Cap	8.98
Cie Huile P-Mass	86.68	Cie Ronéo	47.52
Art Graphique	44.20	Ass Industrielle	387.31
Union Musicale	300.00	Marchand & Lacoursière	20.00
Massicotte & Arcand	65.08	Luc. Massicotte	11.09
Eug Montambeault	17.46	Yvon Montplaisir	20.60
J. P. Morin Enrg.	38.00	R. Morrissette I. P.	250.00
Nos Droits	52.92	Geo. Picard	402.81
Sém. Ste-Marie	2,000.00	Studio Hébert	10.00
Shawinigan W & P	422.35	Shawinigan W & P	14.80
3-Riv Auto Electric	62.25	Vaugeois Auto	23.56
J. A. Boulin	10.00	David Tessier	5,000.00
Mme L. DeGonzague	40.00		
			$ 89,487.76

Adopté.

Résolution No. 11-744

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à se procurer les services de Régional Asphalt Ltd pour les travaux de fondations des rues St-Emile, Bellerive, Fusey, Beauchemin, Du-Moulin, St-Jean-Baptiste, Dussault et rue Montplaisir, au prix de $ 1.40 la vg. carrée.

Adopté.

Résolution No. 11-745

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil consent à vendre à M Antoni Lacroix, du sable à ciment au prix de $ 0.05 la verge en autant que le sable à prendre le soit sur le lot No. 424-A à partir de la limite N-O de la concession du Fleuve St-Laurent, allant vers le N-O jusqu'à une distance de pas moins de 600' au S-E de la voie d'évitement conduisant aux usines de la Consolidated Paper Corp. Ltd.. Le paiement devra s'effectuer tous les mois après vérification par le Trésorier.

Adopté.

Résolution No. 11-746

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les trottoirs sur la rue Latreuille, entre St-Laurent et Ste-Marie, aux soussignés d'une requête en date du 30 avril 1952, lue en Conseil ce jour.

Adopté.

Résolution No. 11-747

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil décrète que tous les propriétaires qui désireront faire faire leurs trottoirs en les payant comptant, dans les 30 jours, bénéficieront d'un escompte de 10%.

Que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter ces travaux de trottoirs à ceux qui se conformeront aux conditions précitées.

Que le Greffier soit autorisé à publier des avis en conséquence.

Adopté.

Résolution No. 11-748

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

SUITE PAGE SUIVANTE

Résolution No. 11-748 - Suite

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à procéder à une vente pour taxes dues par M. Eugène Hébert pour toutes ses propriétés et aussi de tous ceux qui doivent des taxes pour les années 1947-1948-1949.

Adopté.

Résolution No. 11-749

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à:-

1) Déplacer un Hauban, coin DeGrandmont et St-Pierre.

2) Installer 1 lampe de 100 C. P., coin Du Parc et 3ième rue; 2 lampes de 100 C. P. rue Duvernay et 1 - 100 C. P., coin des Prairies et St-Laurent.

Adopté.

Résolution No. 11-750

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil offre à Dme Alphonsine Simoneau, épouse de Théodore Pelletier, la somme de $ 250.oo en règlement complet et final d'une réclamation au sujet d'un accident qui serait survenu le ou vers le 13 janvier 1951. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité mais dans le seul et unique but de racheter notre paix. Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant de $ 250.oo à l'ordre de Dme Alphonsine Simoneau Pelletier. Une quittance en bonne et due forme devra être signée au bureau du Conseil.

Adopté.

Résolution No. 11-751

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à dépenser jusqu'à concurrence de $ 250.oo pour l'achat de fleurs et plantes pour les Parcs de la Cité pour la saison 1952, et de plus, faire l'achat de 50 érables rouges sur les rues St-Lazare et Loranger, entre Brunelle et St-Laurent. (Pépinière du Cap).

Adopté.

Résolution No. 11-752

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Joseph Thibeau, une lisière de terrain de 66' de largeur, étant le prolongement de la rue NORMAND vers le S-O, en passant sur le lot No. 410 et située au PASSAGE, à 100 pi au ~~sud~~ est de la ligne de division entre les lots 410 et 412.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat et ce, pour le prix de $ 1.oo.

Adopté.

Résolution No. 11-753

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que M. Joséphat Langevin soit et est par les présentes autorisé à cultiver pour 1952, la partie de terrain que ce dernier à cédé par contrat à la Cité pour une future rue au PASSAGE.

Adopté.

Résolution No. 11-754

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire une clôture sur le mur de béton coin Ste-Madeleine et Jacques-Cartier, sur la propriété de M. Eddy Carrier.

Adopté.

Résolution No. 11-755

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

Suite au verso

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire enlever les bâtisses qui se trouvent de chaque côté de la côte publique (André Sauvageau) et refaire la clôture sur la rue Notre-Dame et d'y faire apposer des affiches "DEFENCE DE JETER DES DECHETS".

Le Gérant de la Cité est autorisé à ordonner au Chef de Police à faire enlever les déchets qui seront laissés par les marchands de patates frites et ceci, aux frais de ces derniers.

Adopté.

Résolution No. 11-756

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 296 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11-757

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la soumission de "CAPITANAL CONSTRUCTION" pour travaux d'aqueduc et d'égout rue Des Erables et rues avoisinantes, au prix de $ 40,684.18 et tel que plus amplement décrit à la soumission, soit acceptée. M. Tancrède Bordeleau est autorisé à surveiller les dits travaux.

Adopté.

Résolution No. 11-758

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à lundi le 12 mai 1952, à 7.oo heures P. M. sur les soumissions pour Station de Police et remise.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Régional Asphalt et mémo du Gérant Re: règ. 293 pavage $ 1.10 vg ca. Mémo du Gérant, égout rue Duvernay. Daniel Poirier, enseigne de traffic. Comm. Municipale Re: Travaux prolongement égout. Soumission, chaises: B. Gagnon, Trudel & Frère Enrg, Lafrenière & Frères Enrg. Désiré Meuble Enrg., O. Guilbert Enrg., Meuble Idéal et Jos. Dubois. Régional Asphalt travaux fondations $ 1.40. Mme Edo. Godin réclamation. Vente de sable Ant. Lacroix. Ch. Comm. des Jeunes:- Brigadiers sorties de classe, opposition contrôle des sprots et félicitations circulation. Ph. Massé Re: clôture. Min de la Santé Mme R. Hamel, patates frites. Requête trottoirs rue Latreuille. J.G. Larose terrain Rochefort. Congrès Ass. Urbanisme. Dom.Ribber, boyaux incendie. Rév. Père Barabé plaques sanctuaire et remerciements 50 ans arrivée, des Oblats. Le Maire: R. Perreaultbouts de cigarettes et allumettes piscine. Baribeau, Filion Belhumeur & Cie Réclamation. Re: Banquet anhuel des Ingénieurs. Permis construction D. Lefebvre. Eau et égout Jacques Grondines, 6ième rue. Requête pour égout 3ième, et rue de l'Armée. Trésorier Rel Taxes E. Hébert. Requête trottoirs rue St-Philippe. Marchand & Lacoursière Avis règ. 296, chiens. Et 2ième et dernière lecture règ. 296 chiens.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A l'assemblée d'ajournement du Conseil de cette Cité, laquelle fut tenue aux lieu et palce ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 12ième jour de mai 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-759

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLUmque la soumission de M. Georges Bellemare pour la construction de la Station de Polive à St-Odilon, le tout tel que décrit aux plan et devis de l'Architecte J. L. Caron et tel que revisé par le conseil de la cité en date du 12-5-52 au prix de $35.990.oo, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat en conséquence. L'échevin Lavergne dissident.

Adopté

****

Résolution No. 11-760

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de M. David Tessier pour la construction d'une remise pour matériaux de divers départements de la cité, le tout tel que décrit aux plan et devis de l'Architecte J. L. Caron et tel que revisé par le conseil en date du 12 mai 1952, au prix de $16,249.oo soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat. L'échevin Lavergne dissident.

Adopté

****

Résolution No. 11-761

Proposé par l'échevin M. LaHaye
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le gérant de la cité. soit autorisé à faire l'achat chez Charest & Frères Inc. de 3 dompeuses No. 12 avec boite d'acier d'une capacité de 6 verges, au prix de $1,400.oo chacune, plus taxe de 3%.

Adopté

****

Résolution No. 11-762

Proposé par l'échevin G. Vivier,
App yé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce conseil consen à vendre une partie de terrain de 40.6" et 41' de largeur X 46.7' de profondeur à Mlle Béatrice DesRoberts, étant un terrain adjacent à sa propriété et étant composé d'une partie du lot 140 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le prix de $300.oo; d'un autre côté, le conseil s'engage à acheter au prix de 10¢ le peid carré, formant une superficie de 24,234 pi. car., M. A.et étant composé d'une partie des lots nOsv 1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521 et P-2277 du cadastre officiel du lot primitif No. 387.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le ou les contrats d'achat et de vente.

Ado/té

Résolution No. 11-763

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les prése tes autorisé à faire exécuter les travaux de drainage sur la rue St-Sévère pour drainer la propriété de Mlle Béatrice Desroberts / (Drain Francais) et faire diligence dans ces travaux.

Adopté

Résolution 11-764

Proposé par l'échevi G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les travaux d'aqueduc des rues Vachon, Vaillancourt et St-Arnaud, soient faits à la journée sous la surveillance du gérant. Les soumissions concernant ces dits travaux sont redusées et que le greffier soit autorisé à retonrner les chèques de dépôt.

Adopté

Résolution No. 11-765

Proposé par l'échevin M. LaHye
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil accepte les prix fournis par Regional Asphalt Ltée en date du 12 mai 1952, concernant la préparetaic des rues (fondation, nivellement etc.) St-André, Vachon, St-Arnaud, Latreille, St-Laurent, Vivier et Rocheleau.

Adopté

[redacted]n No. 11-766

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le gérant de la cité soit autorisé à demander des prix pour un compresseur d'une capacité de 200 Lbs et qu'il soit autorisé à acheter au meilleur prix à qualité égale ou équivalente.

Adopté

Résolution No. 11-767

Proposé par l'échevin J. P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Maire et le Grefgier soient autorisés à signer le contrat de vente à M. Raymond Danis, d'une lisière de terrain de 20' par 100' au prix de $1.oo et faisant partie du lot primitif No. 171, subd. 217, le tout, suivant c nditions énumérées à sa lettre en date du 10/5/52.

Adopté

Résolution No. 11-768

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que,le Greffier soit et est par les présentes autorisé à faire les réservtions nécessaires pour le prochain congrès annuel de l'Union des Municipalités, lequel doit se tenir du 3 au 7 septembre 1952, le tout comme l'ordinaire, les membres du conseil, le gérant et le Greffier et que le trésorier soit autorisé à verser à l'Union des Municipalités de la provibce, les honoraires d'Hôtel et d'enrégistrement.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Jos. Asselin, réparation de clôture brisée par tracteur
Geo. Bellemare, soumission, Station de Police St-Odilon.
David Tessier, soumission remise de St-Odilon
Garage Charest & Frè es Inc. soumission dompeuse Bradford
Regional Asphalt Ltée, préparation rues St-André, Vachon, St-Arnaud etc.
Club 4-H , invitation à plantation d'arbres, nouveau parc.
Raymond, Langlois, Bissonnet et de Grandpré, Avocats Re: New Hampshire Fire Ins. , Re; Pierre Levasseur responsabilité.
Raymond Danis, Re: achat terrain adjacent sa propriété.
Comité célébration cinquantenaire arrivée des Rév. Pères Oblats au Cap-de-la-Madeleine.

Et la Séance est levée

LE MAIRE

---

le greffier

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

La séance régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine qui devait être tenue ce soir, ce 19ième jour de mai 1952, est ajournée à mercredi, le 21ième jour de mai 1952, à 7.oo heures P. M., par les échevins G. Vivier et J. P. Lavergne, faute de quorum.

Résolution No. 11-769

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution adoptée par le conseil le cette Cité portant le No.11-722 du 21 avril, est par les présentes amendée en y ajoutant après le 1er paragraphe, le suivant.

"Les dits travaux à être exécutés couteront la somme de $1,600.00 approximztivement. (Rue Nadeau) Ces travaux sont néces-sairespar la construction de maisons dans la Coopérative Pierre-Boucher et son reconnus comme étamt urgents.

Adopté

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 21ième jour de mai 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-770

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 mai 1952 ainsi que ceux des ajournements en date du 7 mai 1952 et 12 mai 1952, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11-771

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 35,565.20 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 32	$ 2,498.46	Paie No. 34	$ 2,641.50
Paie No. 33	2,709.43	Paie No. 35	2,709.43
Automotive Products	202.10	P. V. Ayotte	28.49
Robert W Bartram Ltd.	137.15	H. Béliveau	8.00
P. E. Bergeron, Machi.	56.35	Henri Boillet	48.66
A. Brouillard	252.20	Raoul Buist	75.00
Bur Enrégistrement	25.20	Roméo Carignan	40.17
Can. Bitumuls	325.71	Can Oil Companies	934.80
C. P. R.	185.42	C. P. R.	7.24
Champlain Express	28.36	Cie Auvents des Marchands	15.15
Crane Ltée	261.98	Willie Dargis	60.00
Délisle Auto	304.33	Direct Motor Express Ltd	1.50
Drummond McCall Co	41.73	Francis Hankin	1,619.03
Garage Arseneau	30.95	Gar Charest & Frères	4,235.36
Gar Charest & Frères	76.29	Jos Gauvin & Fils	30.21
Moise Hébert	2.75	Hewitt Equipment	43.56
Kimball Auto	458.01	J. A. Labelle	336.00
Cité du Cap	43.14	Cité du Cap	87.76
Cie Bois St-Laurent	127.44	Jos Lanouette	75.00
L'Avenir	68.80	Le Nouvelliste	167.93
Le Nouvelliste	27.00	Chs Lévesque	55.00
Cité du Cap	58.52	Hon Ministre Finance	576.30
Nap. Loranger	35.54	Loranger & Molesworth	65.66
Lacasse Lord	60.00	Loudee Steel Corp.	18.58
Léo Lupien I. C.	166.66	Eug Montambeault	8.55
T. J. Moore	55.78	Henri Morin T. P.	15.00
Mun Signal & Supply	2.04	J. T. Nadeau	48.21
W. H. Perron & Co Ltée	59.60	Mme Ernestine Rivard	365.00
Roy Auto	79.03	St-Maur Industries	38.07
St-Maur Oxigene	19.19	St-Pierre & Fils	8.21
Wm Scully	98.18	Bien-Etre	709.68
The Gazette	8.40	The Herald	11.25
3-Riv Chevrolet	58.59	Chs Turcotte	12.55
Underwood Ltd.	98.42	Thos Vivier	2.00
Wilson & Lafleur Ltée	11.25	David Tessier	4,000.00
David Tessier	1,582.50	Alp. Devost	5,790.00
Comité cinquantenaire	300.00	Amicale Sacré-Coeur	90.00
Cité du Cap	29.87		$ 35,565.20

Adopté.

Résolution No. 11-772

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux suivants:-

Suite au Verso

a) Une conduite d'égout sur une distance de 856' approximativement, sur la troisième rue, pour desservir des vétérans; travaux estimés à $ 2,000.oo.

b) Une prolongation d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Henri, sur une longueur de 70 pieds; A-6" et égout 12", pour desservir une nouvelle construction; travaux estimés à $ 450.oo.

c) Une conduite d'égout sur la rue de l'Armée sur une distance de 1,680 pieds, pour desservir des vétérans construits; travaux estimés à $ 3,300.oo.

Tous ces travaux sont urgents et devront être faits dans le plus bref délai possible. Ce Conseil demande à la Commission municipale l'autorisation de faire ces travaux et de les charger à un règlement d'emprunt futur de $ 30,000.oo autorisé par la Législature de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11-773

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil consent à vendre à M. David Tessier, du sable à ciment au prix de 5¢ la verge, en autant que le sable à prendre le soit sur les lots Nos. 425-A et 426-A, à partir de la limite N-O de la concession du Fleuve St-Laurent, allant vers le Nord-ouest jusqu'à une distance de pas moins de 600' au S-E de la voie d'évitement conduisant aux usines de la Consolidated Paper Corp Ltd.. Le paiement devra s'effectuer tous les mois après vérification par le Trésorier.

Adopté.

Résolution No. 11-774

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à préparer et faire demander des soumissions aux entrepreneurs locaux pour exécuter les travaux d'égout sur le Boulevard Ste-Madeleine, entre la rue Des Oblats, se dirigeant vers le Nord-est jusqu'à la rue Alice, le tout, tel que prévu au règlement d'emprunt.

Adopté.

Résolution No. 11-775

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux de préparations et de pavage sur la rue St-Joseph ainsi qu'un prolongement de 200' sur la rue Ste-Julienne, tel que prévu aux règlements d'emprunt antérieurs.

Adopté.

Résolution No. 11-776

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que MM. Donat Rocheleau, Aimé Côté, Maurice Mongrain, soient et sont par les présentes nommés évaluateurs pour faire la révision du rôle d'évaluation en 1952, pour servir de base à l'imposition de 1953.

Le Président $ 0.90 de l'heure (M. Donat Rocheleau).
Les évaluateurs $ 0.80 de l'heure.

M. Albéric Cyr agira comme secrétaire des évaluateurs à raison de $ 0.80 de l'heure.

Adopté.

Résolution No. 11-777

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme n'excédant pas $ 42,042.50 représentant l'achat de :-

Suite, page suivante

a)	1 camion International modèle L-210 Avec charrue à neige BRINK	$ 12,772.oo
b)	1 Mercury Pick-up M-1 échangé pour camionnette International usagée	1,407.50
c)	3 camions International Modèle L-184	14,310.oo
d)	1 camion International Modèle L-112	2,013.oo
e)	1 Météor Coach	2,340.oo
f)	3 Dompeuses Brantford No. 12	4,200.oo
g)	1 Compresseur de 125 pieds cubes	5,000.oo
		$ 42,042.50

Le paiement de cet emprunt sera remboursé par versements égaux mensuels et consécutifs de $ 3,500.oo jusqu'à parfait paiement. Si accepté, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montant total de $ 42,042.50.

Adopté.

Résolution No. 11-778

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à refaire le Boulevard Ste-Madeleine en posant de chaque côté un drain francais de 6" encaissé dans un lit de pierre concassée de 3/4" sur une largeur de 2 1/2' par 3' de hauteur, recouvert d'une couche de graviers; les dits drains francais étant à 6 pieds de profondeur du niveau dudit Boulevard et faire faire le posage d'une couche d'asphalt de 4" d'épaisseur sur toute la largeur dudit Boulevard, incluant la confection des trottoirs.

Adopté.

Résolution No. 11-779

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme d'argemt n'excédant pas $ 45,000.oo pour exécuter des travaux publics sur le Boulevard Ste-Madeleine, le tout en attendant l'adoption d'un règlement d'emprunt à cette fin et la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement. Si accepté , le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montant.

Adopté.

Résolution No. 11-780

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire un ménage dans les bureaux de l'Hôtel de Ville,

Adopté.

Résolution No. 11-781

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le salaire de MM. Deslauriers et Gélinas, soit rajusté à $ 50.oo par semaine. Cette résolution prend effet immédiatement.

Adopté.

AVIS DE MOTION no. 11-782

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, unrèglement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 45,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS, RUE STE MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de mai 1952.

(Signé) J. H. Bruneau,
Echevin dela Cité.

CORRESPONDANCES LUES

D. Tessier, paiement terrassement DeGrandmont et égout Radnor. Mémos du Gérant: terrassement DeGrandmont; égout Radnor; égout Hopital Cloutier; égout rue de L'Armée; aqueduc et égout rue St-Henri et égout 3ième rue; Vacation de l'Aéroport par Aluminium Rolling Mills, M. G. Dunlop. J. P. A. Laforest, ingénieur Re: Essai de Moto-pompes le 26 mai. D. Tessier Re: sable à ciment. Comité d'urbanisme, diverses demandes et remerciements pour octroi reçu. Requête demandant de défendre établissement cour à charbon P-Mass. Mme H. Balleux demande eau, rue Vaillancourt. Vve J. B. Houde Re: arrérage d'eau. Octroi d'une rue par Cap Construction. H. Gourdeau Re: Location Aéroport Champlain Air Service. Lettre de the British Aviation Insurance re: Aéroport. Rév. Langevin remercie Conseil pour ler versement octroi Séminaire Ste-Marie. Ass. Chefs de Police et Pompiers Re: Congrès. Club 4-H invitation plantation d'arbres. Aug. Tessier Re; égout rue Vaillancourt, Requête pour égout rue Thibeau. Bien-Etre Social, assemblée annuelle, invitation. Commission municipale approuve exécution certains travaux estimés à $ 3,150.00. Prolongement d'aqueduc et d'égout rue St-Henri Geo. Bellemare. Député I. Rochefort fait demande pour facteurs et compte avoir trottoirs. Application Re: Adélard Robichaud, évaluateur. Etat des recettes et déboursés mois de janvier 1952.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumont
Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26ième jour de mai 1952, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-783

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 mai 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-784

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 34,417.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 36	$ 2,468.10	Paie No. 31	$ 2,709.43
Paie No. 37	2,709.43	Can Iron Foundries	5.00
Charb Champlain	127.20	Raoul Chênevert Ltée	16.17
Albéric Demers	30.32	Yvon Fournier	50.00
J. A. Labelle, poste	42.00	Cité du Cap	133.91
R. J. Lévesque	1,000.00	Jérôme Loranger N. P.	18.00
Marchand & Lacoursière	6.00	Massicotte & DeSerres	1,543.75
M. Electrique Ltée	375.15	Nos Droits	35.44
Shawinigan W & P	171.95	Pierre Thibeau	22,975.50
			$ 34,417.35

Adopté.

Résolution No. 11-785

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. Napoléon Courtemanche M. B. E., Maire de Montréal Est survenu le 23 mai 1952. Ce Conseil se joint à la population de cette Cité pour offrir à la famille Courtemanche et à la Ville de Montréal Est, ses plus sincères sympathies.

Le Trésorier est autorisé à verser les honoraires d'une grand'messe pour le repos de son âme, Ce Conseil délègue les membres du Conseil pour assister aux funérailles.

Adopté.

Résolution No. 11-786

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente entre la Cie C. P. R. et la Cité, concernant l'installation de fils de boite d'alarme au milage 84.6 Québec & milage 1.25 Wayagamack.

Adopté.

Résolution No. 11-787

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le bon de garantie de M. Geo. Bellemare par l'entremise de la Cie The London & Lancamshire Guarantee & Accident Co., soit accepté et que le Greffier soit autorisé à remettre le chèque qu'accompagnait la soumission de M. Geo Bellemare.

Adopté

Résolution No. 11-788

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire l'achat du matériel suivant:-

4000' de boyaux de 2 1/2" à $ 2.25 le pi. plus 10%.
4 lances P. T. 103, chrômées, à $ 99.00 chacune.
12 Tips No. P. T. - 116, à $ 6.50.
2 plates de 6 Tips ch. $ 12.00.
2 siamois, 2 1/2" x 2 1/2", 1 dans 2, à $ 19.00.
4 Gates valves 2 1/2" $ 42.25.
4 Doubles mâles, 2 1/2" $ 7.90.
4 Doubles femelles, 2 1/2" $ 12.50.
12 courrois à boyaux, $ 2.75.
2 lumières portatives $ 49.00.
1 Fog nozzle, 2 1/2" $ 69.00.
Paletôt de pompier (3 épaisseurs) $ 25.50.
Bottes longues feutrées spéciales $ 17.16.
Helmet No.P.T. 198 avec cache oreilles et lettrage $ 18.50.
4 Boyaux de succion B. F. 20' longueur $ 52.60.
3 Chaufferettes installées $ 40.00.

Adopté.

Résolution No. 11-789

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de Morin & Frères Enrg., pour 1 compresseur de marque Jaeger monté sur deux roues pneumatiques, complet avec démarreur électrique, tel qu'illustré à la page 14 du catalogue, au prix de $ 4,700.00, plus taxe provinciale et scolaire en plus, soit acceptée.

Ce Conseil accepte aussi d'acheter deux paving breaker 65 lbs de capacité chacun et le boyau approprié d'une longueur de 50' chacun, au prix courant, sujet à l'approbation du Gérant de la Cité.

Adopté.

Résolution No. 11-790

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement l'honorable Ministre de la Voirie ainsi que notre dévoué député au provincial M. Maurice Bellemare, du généreux octroi qu'ils ont bien voulus gratifier la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour la réfection du Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-791

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la requête des résidents des deux côtés de la rue Rocheleau soit acceptée et que la rue Rocheleau soit pavée sur toute la largeur, entre le Boulevard Ste-Madeleine et Montplaisir.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Secondé par l'échevin M. LaHaye.

que la rue Rocheleau soit pavée sur une largeu r d e 30' pieds pour le moment.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

CONTRE: P.Lemarier, G.Vivier, J.H.Bruneau, J. P. Lavergne.
POUR : M. Duguay, M. LaHaye.

LE VOTE SUR LA RESOLUTION

POUR : P. Lemarier, G. Vivier, J. H. Bruneau, J. P. Lavergne.
CONTRE: M. Duguay, M. LaHaye.

Adopté sur division.

Résolution No. 11-792

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que la rue St-Irenée en face du Parc, soit pavée sur toute sa largeur.

Pas de secondeur.

Résolution No. 11-793

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux d'un macadam à l'eau sur la rue Des Erables et St-Georges, de Ste-Madeleine à Latreuille, avec le matériel de la Cité.

Pas de secondeur.

Résolution No. 11-794

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les listes électorales 1952, telles que préparées par le Greffier et telles qu'amendées par les demandes en inscription et radiation, initialées par le Président du Conseil, Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., soient acceptées.

Adopté.

Résolution No. 11-795

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU qu'une borne-fontaine soit installée coin Jacques-Bûteux et Lacroix, vu qu'il y en a pas sur cette rue.

Adopté.

Résolution No. 11-796

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à assister au Congrès des Gérants de Ville lequel doit se tenir en septembre 1952, et que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire.

Adopté.

Résolution No. 11-797

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 11-773 adoptée par le Conseil à la séance du 21 mai 1952, soit et est par les présentes amendée en y inscrivant le chiffre 424-A avant le chiffre 425-A dans la quatrième ligne de la dite résolution.

Adopté.

Résolution No. 11-798

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que des soumissions soient demandées pour la construction d'une bâtisse pour la rue Radnor (Re:Puits Layne).

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

que l'entrepreneur J. P. Morin soit autorisé à construire une bâtisse de 10 x 12 x 10' de hauteur pour le puits de la rue Radnor, au prix de $ 1,300.oo, suivant spécifications données.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : P. Lemarier, M. LaHaye, G. Vivier.
CONTRE: M. Duguay, J. H. Bruneau, J. P. Lavergne.

LE VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE

POUR : M. Duguay, J. H. Bruneau, J. P. Lavergne.
CONTRE: P. Lemarier, M. LaHaye, G. Vivier.

MOTION principale rejetée et l'amendement adopté sur le vote prépondérant du MAIRE.

Résolution No. 11-799

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire faire les trottoirs sur la rue Ste-Marie, entre Ste-Madeleine et Latreuille, suivant requête en date du mois d'octobre 1951.

Adopté.

Résolution No. 11-800

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire les travaux d'égout sur la rue St-Valère, consistant à relever ledit égout sur une longueur approximative de 350', de la rue Rousseau allanr vers Fusey et le remplacer par un 12"; que les dits travaux soient chargés à même le budget 1952.

Adopté.

Résolution No. 11-801

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Lebel, pour la maison de 542 Notre-Dame, au prix de $ 125.oo, soit acceptée.

Que la soumission de M. Armand Carrier pour la maison 4 - 4-A - 6 et 8 Notre-Dame, au prix de $ 515.oo, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11-802

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 297 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 45,000.oo POUR LA REFECTION DU BLVD STE MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 11-803

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 297 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 45,000.oo POUR LA REFECTION DU BLVD STE MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 11-804

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

Suite au verso

Résolution No. 11-804 - suite

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux d'aqueduc temporaires de 2" et de 12" d'égout étant donné l'urgence des travaux pour desservir des vétérans actuellement construits; le coût approximatif de ces travaux est de $ 1100

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Télégramme décèces Maire Montréal Est - Mémo Gérant réclamation Fillion.
Cotations P. Thibeau, Camions - Can Ludlow valve, borne-fontaine.
Capitanal, relever égout 4' Des Erables - Soumission Morin, Compresseur.
Min Lorrain, octroi $5000.oo Incendie - Bien-Etre Social, Cours.
Royal Ins Co. réclamation André Milette - Art Hill Bible Brethren Church.
J. Langevin, égout rue Normand Passage - Requête, cour à charbon.
Octroi $ 35,000.oo réfection Ste-Madeleine - Massicotte & Fils Des Erables
Soumissions maisons 4-6-8 et 542 N-Dame - Régional asphalt $1.75 vg car.
Requête pavage rue Rocheleau - Air Transport Board Re Champlain Air Ser.
Lecture en première, deuxième et dernière règlement 297 $ 45,000.oo.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Gaspard Vivier
Le Maire.

F. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous, soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance et capacité.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi, à Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de mai 1952

F. Beaumier
Le Greffier.

Donat Rocheleau — Président
Aime Côté — Evaluateur
Maurice Mongrain — Evaluateur
Albert Lyon — Secrétaire

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 2ième jour du mois de juin 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE au fauteuil, M. Gaspard Vivier.

Résolution No. 11-805

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date d u 26 mai 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-806

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,536.45, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 38	$ 2,551.19	Aimé Breton	9.62
Carrière 3-Riv.	223.82	Alcide Demers	39.45
Mme H. Desfossés	1,470.20	Conrad Gilbert	5.56
Geo. Héroux	86.21	Imp. St-Patrice	66.42
Phil. Jacques	9.90	Serv. Jésus-Marie	160.07
M Massicotte & Frères	70.20	M. Electric Ltée	1,797.25
Morin & Frères Enrg	241.53	R. Morrissette I. P.	250.00
Camille Robert	30.00	Jean Saulnier	141.77
A Steiert & Son	49.56	Bell Téléphone	127.32
Bell Téléphone	15.83	Shawinigan W & P	424.97
Shawinigan W & P	1,436.11	Shawinigan W & P	11.83
Nazaire Tremblay	52.64	Pro O Hudlot	125.00
Front Ouvrier	140.00		$ 9,536.45

Adopté

Résolution No. 11-807

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à changer l'entrée de service d'eau de M. Arthur Larivière en y substituant une entrée de 1 1/2" à celle de 3/4" actuellement existante.

Adopté.

Résolution No. 11-808

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les résolutions Nos. 11-745 adoptée à la séance du 7 mai 1952, 11-773 adoptée à la séance du 21 mai 1952 ainsi que la résolution 11-797 adoptée à la séance du 26 mai 1952 concernant la vente du sable soient et sont par les présentes récindées et annulées à toutes fins que de droit.

L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE DEMANDE LE VOTE

POUR : P. Lemarier, J. H. Bruneau.
CONTRE : M. Duguay, M. LaHaye, J. P. Lavergne.

Rejeté 3-2

Résolution No. 11-809

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire les trottoirs sur la rue Valiquette, côté Nord-ouest entre du Sanctuaire et St-Maurice; le Gérant est également autorisé à faire faire les trottoirs sur la rue St-Maurice au N-O du Blvd Ste-Madeleine, sur le côté Nord-est. (Supertest et Sauvageau). Rue St-Georges (17 demandes) ainsi que sur la rue St-Philippe.

Adopté.

Résolution No. 11-810

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

1 - 250 C. P. angle Massicotte et Jean Marchand.
1 - 250 C. P. angle Massicotte et Latreuille.
1 - 250 C. P. angle Massicotte et Montplaisir.
1 - 250 C. P. angle Nadeau et Frère Sévérin.
1 - 250 C. P. angle Morrissette et Frère Sévérin.
1 - 400 C. P. à la place de 100 C. P. rue Loranger No. 301.
1 - 400 C. P. à la place de 100 C. P. sur le Quai (Spécial)

Adopté.

Résolution No. 11-811

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire déplacer deux borne-fontaines, côté Sud-ouest de la rue St-Henri entre Fusey et Turmel. Compléter les espaces de trottoirs manquant, environ 16' de long par 4' de largeur.

Suite au verso

Résolution No. 11-811 - suite

FAIRE FAIRE LES TRAVAUX SUIVANTS SUR LA RUE ST ALPHONSE

a) Réhausser le trottoir sur une longueur approximative de 140' d'une épaisseur de 1" à 4" (Côté Nord-est au Sud-est de Fusey); rehausser le trottoir sur le côté sud-ouest à partir de Fusey vers le sud-est, sur une longueur de 77' par 4' (1" à 4" d'épaisseur); sur le côté Sud-ouest entre Fusey et Turmel, le rehausser sur toute sa longueur, suivant niveaux.

FAIRE FAIRE LES TRAVAUX SUIVANTS SUR LA RUE ST VALERE

a) Sur le côté ouest, rehausser le trottoir entre la rue Fusey et le No. 107, soit une longueur approximative de 450'; de plus, à construire les trottoirs sur une longueur d'environ 20' par 4' pour se rendre au No. civique 107.

b) Sur le côté est, rehausser le trottoir entre la rue Fusey et le numéro civique 108, sur une longueur approximative de 450'.

Adopté.

Résolution No. 11-812

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Cie Shawinigan W & P.de bien vouloir faire les travaux nécessaires pour nous donner le courant de 550 Volts, 3 Phases, 60 Cycles pour raccorder le puits de la rue Radnor situé à l'extrémité Nord-est angle 1X rue et Radnor.

Adopté.

Résolution No. 11-813

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Cie Shawinigan W & P de bien vouloir faire les travaux nécessaires pour nous donner le courant de 550 Volts, 3 Phases, 60 Cycles, au puits situé à l'extrémité Nord-est de la Cité et au Sud-est du Rang St-Malo.

Adopté.

Résolution No. 11-814

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la résolution No. 11-735 adoptée le 28 avril 1952, soit amendée en y substituant le mot "SEDAN" au mot "COACH" dans la deuxième ligne de la dite résolution.

Adopté.

Résolution No. 11-815

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire le pavage de la rue St-André sur toute sa largeur.

Adopté.

Résolution No. 11-816

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Fortunat Beaumier, Greffier de la Cité, soit et est par les présentes délégué à la Convention de la M. F. O. A., laquelle doit se tenir à Boston du 15 au 19 juin 1952.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les frais de voyages, d'enrégistrement etc..

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

C.P.R. Re: Locomative Diésel - Mémo Gérant Re;estimé Blvd Ste-Madeleine.
Ordre du jour de séance - Com Municipale travaux $1,600.oo Rés 11-769.
Ass Proprios St-Lazare, Brigadiers Scolaires- A Toupin, terrain rue Beaumier, élargissement - J.A.Larivière entrée d'eau 1 1/2"
J. G. St-Arnaud, patates frites - Le Maire, requête rue Hébert etc..
Ecole Arts,Métiers, invitation d'ouverture de l'exposition travaux.
Cap Construction, égout Rosaire Toupin - Administration Fiducie
Re: Propriété L Massicotte Ltée - Irving Oil offre de vendre hule etc.
J. L. Caron architecte, poste pompiers St-Odilon baisser plancher.

SUITE DE CORRESPONDANCES - PAGE SUIVANTE

C. O. DeBlois demande d'acheter terrains Nos 424-A-425-A-426-A.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-#-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 16ième jour du mois de juin 1952, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-817

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 juin 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-818

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $103,851.75 et tels que décrits ci-après, soient & sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 39	$ 2,724.43	Paie No. 43	$ 2,673.43
P. V. Ayotte	47.04	Ban Can Nationale	51.00
Ban Can Nat. et Royale	38,300.57	Batterie Electrique	8.14
		Baazar Novelty	7.50
A. Brouillard	350.57	R. Buist	75.00
Bur enrégistrement	26.75	Can Bitumuls Co.	162.13
Can Electrical Supply	2.55	Can Industries	56.55
Can Oil Companies	844.10	Can Silk Mfg Co.	4.50
Champlain Express	6.45	Crane Ltd.	40.21
Willie Dargis	60.00	Délisle Auto	19.59
Deshaies Auto	5.34	Drummond McCall	45.99
Féd Can Maires,Municipali	1.72.00	Fleuriste Madelon	12.36
Fonderie St-Maurice	66.39	Gar Arseneau	45.23
Charest & Frères	7,707.49	Gén Theatre Supply	72.05
P. A. Gouin	52.16	Moise Hébert	17.50
Geo. Héroux	22.85	Hewitt Equipment	29.12
Hôtel N-Dame	122.16	Imperial Oil	42.41
Keuffel & Esser	532.34	Cité du Cap	396.59
Jos Lanouette	75.00	Art Graphique	21.83
Ass Chefs et Pompiers	5.00	L'Avenir	25.44
Le Nouvelliste	122.00	Chs Lévesque	401.97
Industrielle Assurance	387.31	Lacasse Lord	60.00
Léo Lupien Gérant	166.66	Loranger & Molesworth	1,086.57
Lynn McLeod	4.29	Luc. Massicotte	108.46
J. P. Morin	444.00	R. Morrissette & Al	2,916.67
J. T. Nadeau	14.22	R. J. Lévesque	2,000.00
Northern Electric	459.54	Norton Carbon Paper	10.71
Pépinière du Cap	475.17	W H Perron & Cie Ltée	83.94
Geo. Picard	159.52	Arthur Pronovost	24.85
Quincaillerie Rochefort	143.76	S O Riverin Ltée	60.51
Roy Auto	26.20	Wm Scully	16.29
Southam Press	89.41	Studio Hébert	11.96
Bell Téléphone	34.09	Pagé Equipment	35,000.00
L. G. Therreault	7.40	Shawinigan W & P	388.69
The Upton Co.	76.81	3-Riv Chevrolet	0.99

Suite au verso

Résolution No. 11-818 - suite des comptes

Charles Turcotte	7.00	Vaillancourt et Vail	27.60
Thomas Vivier	4.40	Union musicale du Cap	300.00
David Tessier	1,500.00	EL Duplessis A. G.	145.00
E. L. Duplessis A. G.	2,256.00		

Adopté. $ 103,851.75

Résolution No. 11-819

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. soit et est par les présentes autorisé à proclamer le 23 juin 1952, jour de fête civique à l'occasion de la célébration de la fête de St-Jean-Baptiste, Patron des Canadiens Français.

Adopté.

Résolution No. 11-820

ATTENDU QU'il est quelques endroits sur les Boulevards Fusey, St-Laurent et Ste-Madeleine que les accottements ne sont pas faits;

ATTENDU QUE c'est disgracieux et que ce n'est pas de bonne publicité.

EN CONSEUQNCE

Sur proposition de l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

IL EST RESOLU que la partie de la rue Fusey, coté Nord, entre le garage Turcotte et la rue Rochefort, reçoive une couche de préparation et deux couches d'asphalte, sur la largeur entre le pavage actuel et le site proposé du trottoir.

Sur la rue St-Laurent, du coté EST, sur tout le fronteau de la propriété de l'Alluminium Rolling Mills, une couche de béton.

Sur le Boulevard Ste-Madeleine, entre la rue Pierre-Boucher et la rue Rocheleau, les deuxccotés là où l'asphalte n'a pas été faite, une couche de base et 2 pouces d'asphalte.

Le tout à être fait par la Regional Asphalt Co., aux conditions en cours.

Le Gérant est autorisé à procéder immédiatement à faire exécuter ces dits travaux.

Adopté.

Résolution No. 11-821

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à acheter un "Spotlight", une "Sirène" et Radio-police, pour le nouveau Char Météor.

Adopté.

Résolution No. 11-822

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à acheter le terrain nécessaire pour la construction du trottoir, Rue Beaumier, de M. Armand Toupin, et ce, au prix de 12¢ le pied et que le Notaire Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 11-823

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire déplacer un poteau, rue Loranger, entre Latreuille et St-Edouard.

Adopté.

Résolution No. 11-824

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 297 adopté par le Conseil de cette Cité en date du 26 mai 1952, soit et est par les présentes amendé pour remplacer les dispositions de l'article 1er de ce règlement par les suivantes:-

"1o.- La Corporation est autorisée à exécuter les travaux auxquels refère le préambule du règlement et à dépenser pour les dits travaux $ 80,000.oo. Elle est autorisée en outre à faire l'emploi de la subvention du gouvernement provincial, au montant de $ 35,000.oo pour payer une partie du coût desdits travaux et pour se procurer le montant dont elle ne dispose pas à emprunter $ 45,000.oo par émission d'obligations".

Adopté.

Résolution No. 11-825

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à déplacer 3 poteaux, rue St-Philippe, au Nord de Latreuille, rue St-Léon, devant une entrée privée entre Montplaisir et Latreuille et rue Ste-Marie, devant le No. 216.

Adopté.

Résolution No. 11-826

CONSIDERANT QUE le Conseil a adopté à la séance du 26 mai 1952, le règlement No. 297 décrétant un emprunt de $ 45,000.oo pour l'exécution de travaux de Voirie;

CONSIDERANT QUE les travaux sont urgents;

CONSIDERANT QUE s'il fallait soumettre le règlement d'emprunt de $ 45,000.oo à l'approbation des électeurs propriétaires, il en résulterait des délais considérables et des ennuis pour les dits contribuables et la Corporation;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que, vu l'urgence, et en vertu des pouvoirs accordés au Lieutenant gouverneur en son Conseil par l'article 7, chapitre 236, Statuts Refondus de Québec, 1941, le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé à déroger aux dispositions de la loi susdite et à exécuter immédiatement les travaux mentionnés dans le règlement No. 297 et à effectuer l'emprunt de $ 45,000.oo décrété par ledit règlement No. 297, sans qu'il soit nécessaire de le soumettre à l'approbation des électeurs propriétaires intéressés.

Adopté.

Résolution No. 11-827

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux d'aqueduc et d'égout rues DeGrandmont, Beaudry et Père Richard, travaux estimés à $ 5,300.oo et que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale pour approbation.

Adopté.

11-828

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'énergie électrique pour les Puits Layne mentionnés à la clause 19 dudit contrat et aux conditions spéciales y spécifiées.

Adopté.

Résolution No. 11-829

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

Suite au verso

Résolution No. 11-829 - suite

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à enlever du rôle d'évaluation les bâtisses (Garage et hangar) qui étaient situées sur les lots portant les Nos. civiques 26 Bureau et 358 Bellerive.

Adopté.

Résolution No. 11-839

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil se réjouit du fait que l'Université Laval de Québec, le 21 juin 1952, accordera un Doctorat "HONORIS CAUSA" en arpentage à M. F. X. Thomas Berlinguet, Ingénieur Professionnel et Arpenteur.

Le Conseil désire féliciter M. Berlinguet qui a fait depuis sa fondation, dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un nombre considérable de bornages; le Conseil apprécie hautement l'honneur qui échoit à l'un de ses bons serviteurs.

Adopté.

11-831 Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter des travaux sur le Chemin du Passage, de manière à le rendre carrossable.

Adopté.

11-832 Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux du Blvd Ste-Madeleine, comme suit:

"Entre Rocheleau et Du Moulin, faire l'excavation, mais seulement là où c'est absolument nécessaire.

Adopté.

11-833 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Conseil accepte l'offre de la Shawinigan Water & Power Co., en date du 9 juin 1952, du dossier P-T-711-7858, Re: Rond point, coin DeGrandmont et St-Maurice.

Que le Notaire Loranger soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté

11-834 Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, la mort de M. Calixte Boucher, père du Notaire Paul Boucher N. P. de cette Cité.

Ce Conseil offre au Notaire Paul Boucher et à sa famille, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté.

11-835 Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisé d'installer une 400 C. P. en face du No. 510 Ste-Madeleine.

Remplacer une 100 C. P. par une 400 C. P. en face de Ferrum Limited, Blvd Ste-Madeleine.

Une 400 C. P. et changer une 100 C. P. pour une 400 C. P., rue St-Edouard, entre Loranger et Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-836

Proposé par l'échevinm J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire étendre de la pierre concassée, rue St-Léon, entre DeGrandmont et le Ready-Mix de M. Gruninger.

Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 26 juin 1952.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine:

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, -----LUNDI-----, le trentième ----- jour du mois de juin ----- de l'année mil neuf cent cinquante-deux, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-sixième- - - - jour de juin mil neuf cent cinquante-deux. (1952)

J. Beaumier
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette. I.P.

pour les raisons suivantes:- 1o.- Prendre connaissance de la correspondance transmise au au bureau du conseil et du Gérant et passer une ou des résolutions s'y rapportant. 2o.- Ouvrir les soumissions pour travaux au puits de la rue Radnor et passer et adopter des résolutions s'il y a lieu.
3o.- Discuter sur les travaux qui sont présentement éxécutés sur le Blvd Ste-Madeleine, et ordonner des prolongements vers le nors-est par moyen de résolutions s'il y a lieu.
4o.- Discuter des travaux présentement en cours et autorisés par règlements antérieurs et autoriser le Gérant à éxécuter ces travaux et en autoriser des prolongements s'il y a lieu.

Résolution No. 11-837

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de Madame Pierre Rochefort, épouse de feu M. Pierre Rochefort, ancien échevin de cette Cité pendant de nombreuses années.

Ce Conseil se joint donc à la population de cette Cité pour offrir aux familles Rochefort et Lacroix, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Affaires Municipales, Re:Règ. No. 297. Comm. Municipale, Re: travaux aqueduc et égout. Ordre du jour de la séance et Mémo du Gérant Re: égout rue St-Philippe; estimés travaux aqueduc & égout rues DeGrandmont, Beaudry et Père Richard $ 5,300.oo; permis de construction Donat Lefebvre. Ministère Voirie approuve salaires travaux Blvd Ste-Madeleine. Comm. Municipale approuve engagement crédit $ 42,042.50. Fête Nationale de Champlain, invitation. Réclamation Mme Jean Laflamme. Lettre du Dr Grondin Re: Mme Laflamme. Remerciements Académie-Sacré-coeur pour octroi. Remerciements Servantes Jésus-Marie pour octroi. Remerciements Père Barabé, pour octroi. Aluminium Rolling, Re: Etats-financiers de la Cité, et pavage devant usine. Alfred Verret, Re: Ouverture de rues. Mtres Langlois & Ritchie, réclamation de Mme Simoneau. Nos Droits Re: Publication fête St-Jean-Bte. Réal Lamothe, programme course cycliste. Edmond Lemay se plaint que l'eau s'accumule devant sa maison. Inspection appareils sous-pression par Min. du Travail. Léo Rochefort et L. de Montigny, Re: Bâtisses démolies. Alb. Cyr vérification démolition dites bâtisses. Shawinigan W & P., Re: facture déplacement d'un poteau. Requête de citoyens rue DeGrandmont pour arbustres etc.. Remerciements du Père Barabé au MAIRE pour discours du cinquantenaire des Oblats. Réclamation d'Adélard Vallée pour troubles dans l'égout de la Cité. Réclamation de The Wawanesa Assurance Mutuelle, Re: Mme Auguste Dubois. Démande de A. Bronsard pour réparation clôture. Ouverture des soumissions pour le peinturage des Bureaux de l'Hôtel de Ville.

ET LA SEANCE EST L EVEE

J. H. Bruneau
Le Maire

Beaumier
Le Greffier.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 30ième jour du mois de juin 1952, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. J. H. Bruneau, P. Lemarier G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. G. Vivier.

Résolution No. 11-838

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $69,501.81 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 41	2,719.43	Paie No. 45	2,865.43
Paie No. 47	2,673.43	Paie No. 40	3,495.20
Paie No. 42	4,053.16	Paie No. 44	4,401.61
Paie No. 46	4,533.49	P. E. Bergeron	213.85
Can Germicide	20.69	Can Iron Foudries	4,057.72
Can Ludlow Valve	55.88	Phil. Careau	1,495.00
Phil. Careau	96.03	Carrière 3-Riv.	774.94
Gar Charest & Frères	5,772.00	Cie Bois St-Laurent	322.70
Cité du Cap	43.63	Cité du Cap	140.00
Consolidated Paper	19.60	Valère Côté Inc.	432.00

SUITE AU VERSO

SUITE DES COMPTES

Mme H. Desfossés	1,489.40	Mme H. Desfossés	1,191.52
Mme H. Desfossés	31.84	Ernest Duplessis	634.50
Fond. St-Maurice	1,493.07	Germain & Frère	31.75
P. A. Gouin	3.02	Francis Hankin	182.19
Imp. St-Patrice	101.66	Phil. Jacques	30.28
Imp. St-Patrice	912.64	Kimball Auto	204.30
J.A.Labelle poste	271.20	J. B. Lanouette	3,322..92
J. A. Labelle poste	42.00	Laurier Lemire	35.00
L. Lemay	5.60	J. B. Loranger Ltée	5.08
Marchand & Frères	406.69	Mas., et Arcand	78.61
H Massicotte & Frères	812.50	Luc. Massicotte	102.22
Min. des Finances	315.07	Morin & Frères	171.30
Min. des Finances	2,960.69	Morin & Frères	286.96
Morin & Frères	468.69	Morin & Frères	5,808.58
J. T. Nadeau	76.45	Outillage Agricole	14.53
Pharmacie Perreault	2.98	Richard Auto	1.80
Marcel Robert	103.60	Roland Rochefort	2,401.39
St-Maur. Oxygène	35.33	Salon du Meuble	255.00
David Tessier	350.00	Luc St-Onge	32.00
David Tessier	658.25	Modern Construction	5,000.00
David Tessier	760.00		

$ 69,501.81

Adopté.

Résolution No. 11-839

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Cie de Construction Capitanal à exécuter les travaux d'un égout de 12" sur la rue Montplaisir sur une longueur de 200' environ, au prix de $ 3.oo le pd. linéaire. Ces travaux sont urgents et sont nécessités par la construction d'habitations; les plans sont en préparation et seront sous peu soumis au Ministère de la Santé.

Adopté.

Résolution No. 11-840

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Modern Construction à:

1o.- Installer une fournaise Volcano au prix de $ 825.oo comprenant une capacité de chauffage du Poste de Police et de la remise de St-Odilon.
2o.- Poser un sub-pump, puisard en ciment à 18" en bas de la base de la cheminée, murs de 4 1/2 vgs de ciment et du déblais 34 1/2 vgs de terre pour le prix total de $ 309.75.
3o.- Installation de la tuyauterie nécessaire au chauffage de la remise entre les deux bâtisses au prix de $ 200.oo (Maximum).

Adopté.

Résolution No. 11-841

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de MM. J. P. Morin enrg pour la construction d'une bâtisse pour le puits du rang St-Malo au prix de $ 1,200.oo soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11-842

Proposé par l'échevon M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise M. David Tessier à:

1o.- Faire les travaux de drainage et de plomberie à la remise St-Odilon au prix de $ 450.oo.
2o.- Installer l'électricité de la remise de St-Odilon tels que plan et devis le tout au prix de $ 950.oo.
3o.- Installer deux autres portes à la remise de St-Odilon au prix de $ 1,700.oo.

Adopté.

Résolution No. 11-843

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil loue à M. W. A. McNutt, faisant affaires sous le nom de"CHAMPLAIN AIR SERVICES" l'Aéroport municipal pour le prix de $ 1.oo par année. M. McNutt devra signer un contrat en bonne et due forme au bureau du Conseil aussitôt que possible.

Adopté.

Résolution No. 11-844

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil ne reconnaitra aucun honoraire d'Architecte sur les travaux de la Station de Pompes et sur la remise de St-Odilon lesquels travaux n'auront pas été prévus aux plan et devis tels que préparés par l'Architecte J. L. Caron et tels que revisés par le Conseil.

Adopté.

Résolution No. 11-845

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à acheter de M. Antoni Lacroix, du sable à ciment au prix de $ 0.35 la verge plus $ 0.30 pour le charroyage, le tout rendu sur la rue Ste-Madeleine; si le charroyage est fait par nos camions, une allouance de $ 0.30 la vergne devra être faite à la Ville.

Adopté.

Résolution No. 11-846

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à:

1o.- Déplacer 1 poteau angle des rues Bellerive et Latreuille. Déplacer 1 poteau angle des rues St-Léon et Latreuille.
2o.- Déplacer 8 poteaux rue Boucher coté N-ouest pour compléter la confection de trottoirs; ces 8 derniers poteaux devant être déplacés aux frais de la Cie.
3o.- Changer une lumière de 100 C. P. par une lampe de 400 C. P. angle des rues St-Paul et Montplaisir; ajouter 1 lampe de 400 C. P. angle des rues St-Philippe et Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 11-847

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. J. Hilarion Bruneau, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11-848

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1952.

(Signé) Jean Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Yvon Dargis, application constable
J. P. Morin et Geo. Héroux, soumissions bâtisse puits Layne.
Modern Construction, prix sub-pump et fournaise Volcano.
Cie Capitanal, prix de $ 3.oo égout de 12" rue Montplaisir.
David Tessier, prix électricité, drainage et plomberie à remise.
Lazarocitz & Veilleux avocats Re: Accident Talon Ltée.
Norbert Veillette fils, accident à bicycle $ 29.67
Comm. Municipale, Travaux urgents
Contrat puits avec Shawinigan. Paul Boucher, remerciements
Mgr A. M' Parent P. D. Université Laval, M. Berlinguet.
Cap Construction, demande changer nom de rue.
Ligue Proprios Ste-Madeleine, pavage, étude égout rue St-Philippe.
Club Ste-Famille Octroi club 4-H. Lajoie et Lajoie Re: vitesse.
Min Santé Approuve plans travaux. Min Transport Re; Aéroport

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. H. Bruneau
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 7ième jour de juillet 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. J. H. Bruneau.

Résolution No. 11-849

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 juin 1952, ainsi que celui du 30 juin 1952 (Séance spéciale) soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11-850

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 42,621.98 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 48	$ 3,791.01	Paie No. 49	$ 2,673.43
Ban Can Nationale	907.23	Ban Can Nationale	26,724.28
Raoul Buist	75.00	Chambre Comm. Sr	250.00
C. P. R..	416.00	Willie Dargis	60.00
Mme H. Desfossés	19.20	Alp. Devost	1,487.50
Pro O. Hudlot	125.00	Cité du Cap	39.68
Cité du Cap	196.96	Jean Laflamme	8.00
Jos Lanouette	75.00	L. Lemay	23.40
Min des Finances	426.70	L. Lord	60.00
Léo Lupien I. C.	166.66	Sirois Auto	2,678.00
Bell Téléphone	146.87	Shawinigan W & P	138.86
Shawinigan W & P	31.15	Shawinigan W & P	1,418.06
Pierre Thibeau	58.65	H-Paul Thibeau	34.25
Underwood Ltd.	28.12	Industrielle Ass.	387.31
C. E. Mongrain	125.00	Adélard Vallée	50.66
			$ 42,621.98

Adopté.

Résolution No. 11-851

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la soumission de M. Alphonse Devost pour travaux d'égout sur le Blvd Ste-Madeleine, entre la rue Des-Oblats et la rue Jacques-Bûteux, tels que plans, devis et livre de charges du Gérant de la Cité, au prix de $ 4,832.75, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 11-852

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire les trottoirs de la Fabrique St-Odilon aux mêmes conditions que les autres Fabriques.

Adopté.

Résolution No. 11-853

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à exécuter les travaux d'égout à la Côte Publique (Rue Duguay) d'un diamètre de 24" sur une distance approximative de 50 pds. Le Gérant est également autorisé à prolonger l'égout de la rue St-Jean-Bte vers le St-Maurice sur une longueur de 15 pds approximativement.

Adopté.

Résolution No. 11-854

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. C. N. DeGrandmont, tout le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St-Maurice, d'une largeur de 16 pds, côté N-est, et ce Conseil s'engage à élargir la dite rue St-Maurice sur une largeur de 66' dans un laps de temps ne dépassant pas 2 ans de la date des présentes.

Adopté.

11-856 Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux d'égout sur la rue Montplaisir, sur une distance de 200 pi. lin., coût estimé à $ 600.oo et sur la rue St-Paul, aqueduc et égout sur une distance de 200' au coût de $ 1,200.oo formant un total de $ 1,800.oo. Ces travaux sont urgents et sont nécessités par la construction d'habitations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

11-855 Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux urgents d'aqueduc de 6" en fonte sur la troisième rue, sur une distance de 670', travaux estimés à $ 2,000.oo; sur la rue de l'Armée, distance approximative de 500', travaux estimés à $ 1,500.oo. Ces travaux sont nécessités par l'érection d'habitations en vertu du plan Fédéral (Vétérans).

La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale.

Adopté.

11-857 Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à lundi le 14/7/52, à 7.oo heures P. M., questions industrielles.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

MM. Alph. Devost et Frs Massicotte Re: soumissions.
Aff municipales approuve travaux règ 297, pavage rue Ste-Madeleine
Comm municipale approuve emprunt $ 45,000.oo règ 297, pavage.
Proc-général Re: Démission de Me Méthot comme Recorder approuvée.
Remerciements Re: Sympathies, famille Courtemanche.
MM. Danis, Goulet et Bourassa. Accotements rue Latreuille.
J. Bouchard Maire St-Urbain Re:contribution au relèvement de sa paroisse à la suite d'une conflagration.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. H. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 21ième jour du mois de juillet 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-858

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 juillet 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-859

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------- $ 64,961.42, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 50	4,443.27	Paie No. 51	2,589.43
Paie No 52	2,589.43	Automotive Products	30.74
P. V. Ayotte	35.74	Jean Banville	72.31
Donat Beaumier	1.98	P. E. Bergeron	149.30
Bur Enrégistrement	17.10	Can Iron Foundries	1,776.69
Can Bitumuls	194.56	Can Industries	21.55
Can Oil Companies	917.50	C. P. R.	1 10
C. P. R.	4.00	Can Silk Mgd	4.20
Cap Machine Shop	62.55	Champlain Express	3.00
Cie Const Capitanal	20,000.00	Délisle Auto	976.99
Deshaies Auto	4.20	J. L. Fortin Ltée	21.63
Francis Hankin	874.48	Gar Arseneau	18.84
Gar Charest	13.78	Gar Turcotte	13.56
Gar Charest	11,247.60	Jos Gauvin & Fils	134.09
P. A. Gouin Enrg	46.35	Geo. Héroux	22.55
Hewitt Equipment	285.80	Hobb Glass	1.74
Imp. Oil	44.98	Kimball Auto	29.64
J. A. Labelle	619.20	Cité du Cap	157.98
J. A. Labelle	39.00	Cité du Cap	3,291.59
Cie Bois St-Laurent	680.78	Cie Const Dollard	588.00
Antoni Lacroix	681.20	Lajoie & Lajoie	10.00
Art Graphique	88 39	Launier Radio	20.00
F Ledoux Sellier	2.06	Le Nouvelliste	39.15
Loranger, Moleworth	571 00	Lynn McLeod	30 25
Mas & Arcand	29.09	H Massicotte & Frères	429.62
J. T. Nadeau	180.49	R Normandin & Al	90 00
Northern Electric	28 14	Nos Droits	29.44
Geo. Picard	49.46	Provincial Concrete	517.48
Roy Auto	97.18	St-Maur. Industries	124.16
St-Maur. Oxygene	47.36	Wm Scully	109 70
Studio Hébert	10.00	Can Fairbank	326.01
Shawinigan W & P	594 16	Maurice Thompson	81.50
Shawinigan W & P	13.19	3-Riv Chevrolet	5.87
3-R. Auto Electric	11.57	Vaillancourt & Vail.	973.93
Vaugeais Auto	6.00	Alp. Hébert	42.79
J. P. Morin Enrg	1,300.00	Regional asphalt	8,920 00
Pépinière du Cap	475.00		

$ 64,961.42

Adopté.

Résolution No 11-860

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil félicite chaleureusement l'Honorable Premier Ministre M Maurice Duplessis pour sa réélection au poste de Premier Ministre de cette Province et de député du Comté des Trois-Rivières.

Adopté.

Résolution No. 11-861

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ETV RESOLU que ce Conseil félicite bien chaleureusement M. Maurice Bellemare M. A. L. pour sa réélection comme représentant du beau Comté de Champlain à la Législature de Québec.

Adopté.

Résolution No. 11-862

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le rapport de M. le Gérant concernant les travaux à être exécutés chez MM. Danis Goulet et Bourassa soit accepté et ce Conseil autori se à cette fin M. le Gérant à exécuter les dits travaux.

Adopté.

Résolution No. 11-863

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil s'engage d'hui à 24 mois à poser les égouts sur la rue projetée, cèdée pour le prix de $ 1.oo par M. Jos. Thibeau.

Adopté.

Résolution No. 11-864

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autprisé à faire faire le nivellement de la rue St-Georges entre le Blvd Ste-Madeleine et la rue Latreuille et d'y faire appliquer une couche de 1 1/2 à 2 pouces de pierre concassée et de la poussière de pierre en vue d'un pavage futur; exécuter les mêmes travaux sur la rue St-Maurice sur une longueur approximative de 300 pieds, au Nord-ouest du Blvd Ste-Madeleine, ainsi que sur la rue St-Alphonse vers Rousseau, sur une longueur approximative de 200 pieds.

Adopté

Résolution No. 11-865

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que des soumissions soient demandées pour faire le prolongement des collecteurs d'égout au fleuve St-Laurent et à la rivière St-Maurice des rues Duguay, St-Jean-Bte et côte à Rocheleau.

Adopté

Résolution No. 11-866

Proposé par l'échevin M. LaHaye
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer 3 poteaux sur la troisième rue coté SUD entre Berlinguet et Radnor le tout aux frais de la Compagnie étant donnée que lors de l'érection des dits poteaux le cadastre existait et des demandes officielles n'ont pas été faites en vue de donner l'alignement de ladite rue.

Adopté.

Résolution No. 11-867

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que The Bell Téléphone Company of Canada soit et est par les présentes autorisée à déplacer 4 poteaux sur la rue Radnor entre Thibeau et la troisième rue le tout aux frais de ladite Compagnie Ces rues existaient lors de l'érection de ces poteaux (Cadastre officiel) et des demandes officielles de l'alignement de la rue n'ont pas été faites au Conseil.

Adopté

AVIS DE MOTION No 11-868

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER JUSQU'A CONCURRENCE DU MONTANT DE $ 50,000 oo POUR CONSTRUCTION DE BOULANGERIE MODERNE SUIVANT AUTORISATION PAR LA LEGISLATURE DE QUEBEC.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de juillet 1952.

(Signé) J. H. Bruneau,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11-869

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposeraie t soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ème jour du mois de juillet 1952.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

Résolution No 11-870

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme d'argent ne dépassant pas $ 80 000 oo pour payer les travaux exécutés rue Ste-Madeleine, travaux urgents autorisés en vertu du règlement No 297 Cette somme d'argent sera remboursée lors de la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 297 pour lemontant de $ 45.000.oo et par l'octroi du Gouvernement de la Province pour le montant de $ 35.000.oo.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Notaire Alp Lamy Contrat Shawinigan W & P.
Comm. municipale, accepte résolution No 11-804
Comm. municipale, accepte résolution No 11-772
Comm municipale, accepte résolution No 11-827
Lettre du Gérant, travaux Danis, Goulet et Bourassa
Mme J Lemay Re^pension d'enfants.
Soeurs Grises Ottawa, élimination suie de cheminée.
DeBlois Grandmont et Carignan Cession rue Outremont.
Jos Thibeau Contrat non signé cause construction égout dans contrat
Chs DeBlois demande eau et égout.
L. P. Trottier, déplacement support de poteau
L Babineau eau et égout rue St-Léon
Gérard Joly plainte pour l'eau
Albert Lebel, application pour constable
Viateur paré, application pour constable
Lecture du rapport des vérificateurs pour le mois de juin 1952

et son honneur leve la seance

Roméo Morrissette

Le Maire

J. Beaumier

Le Greffier

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 28ième jour de juillet 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-871

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 juillet 1952, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 11-872

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 45,374.68 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 52	4,396.08	Paie No. 54	3,031.43
Paie No. 55	2,648.43	Bell Téléphone	15.56
Bell Téléphone	110.44	Gaston Bourassa	4,177.88
Can. Germicide	20.69	Carrière 3-Riv.	1,569.50
Carrière St-Maurice	816.80	Champlain Express	11.30
Cité du Cap	26.78	Alp. Devost	525.00
Ent. Modernes	7.73	Geo Gariépy A. G.	192.00
General Steel Wares	167.29	General Supply	134.73
Germain & Frère	2.43	Conrad Gilbert	16.95
Moise Hébert	9.75	Imp. St-Patrice	210.96
Phil. Jacques	10.42	Keuffel & Esser	41.93
Launier Radio	20.00	R. J. Lévesque	2,200.00
Marchand & Frère	100.30	H Massicotte & Frères	3,725.89
Morin & Frère Inc.	452.66	Pagé Equipment	8,451.70
Martial Prince	5.00	Quincaillerie Rochefort	83.46
Roland Rochefort	142.65	St-Pierre & Fils	5.34
Studio Hébert	70.04	Shawinigan W & P	167.82
Shawinigan W & P	132.58	David Tessier	7,949.00
Vaillancourt & Vail.	224.16	Ban Can Nationale	3,500.00
			$ 45,374.68

Adopté.

Résolution No. 11-873

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la publication d'une page d'annonce dans le Programme Souvenir de la Fête du Travail des Syndicats Ouvriers Catholiques. Le prix de cette annonce est de $ 100.00.

Adopté.

Résolution No. 11-874

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le projet d'acte d'échange entre Shawinigan W & P et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que lu en Conseil ce jour.

Adopté.

Résolution No. 11-875

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à vendredi soir à 9.00 heures P. M. sur le règlement No. 298 concernant un emprunt de $ 50,000.00

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Com municipale approuve emprunt temporaire $ 80,000.00 Ban Can Nat
Ordre du jour. Mémo du Gérant, aqueduc & égout diverses rues.
Marchand & Lacoursière, réclamation terrain Gérard Beaulieu.
Gilles Noel, ouverture rue St-Irenée lots 387-1497-1498.
Syndicats Ouvriers, programme souvenir, page d'annonce.
L. Langis, remerciemnts voyage Québec, Bien-Etre, congrès.
Proc. général, réinstallation de Me Méthot comme Recorder.
Remerciemnta d'Aluminium Rolling Mills pour pavage.
Résolution Ch Commerce Sr. à emprunt $ 50,000.00 (Boulangerie).
Ass.Proprios, 4 paroisses, objection emprunt $ 50,000.00.
Lecture règ. 298, dont adoption remise au 1er août pour étude

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

Le Maire

Le Greffier.

-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 4ième jour du mois d'août 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

11-876 Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 juillet 1952 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

11-877 Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de----- $ 41,975 23 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No 57	$ 2 835.43	Ban Can Nationale	21 247 92
Bur Enrégistrement	26 15	Can Silk Mfg.	3 00
Deshaies Auto	2 20	Gar Arseneau	2.85
John Millen	17.50	Cité du Cap	59.14
Cie Const Dollard	528.00	L'Avenir	8 96
Modern Construction	5,000 00	R. Morrissette I.P	250 00
St-Pierre & Fils	13.18	Studio Hébert	10 00
Shawinigan W & P	1,417 14	Armand Toupin	50 64
Vaillancourt & Vail	503 12	Alp Devost	10 000 00
			$ 41,975 23

Adopté

Résolution No 11-878

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau
Appuyé par l'échevin G. Vivier

ET RESOLU que la résoluti n No. 11-870 adoptée par le Conseilm à sa séance du 21 juillet 1952. soit et est par les présentes amendée en y ajoutant après le dernier paragraphe, le suivant:-

"QUE LE MAIRE ET LE TRESORIER SOIENT ET SONT PAR LES PRçSENTES AUTORISçS A SIGNER UN OU DES BILLETS JUSQU'A CONCURRENCE DU MONTANT DE $ 80 000 oo"

Adopté

Résolution No 11-879

Proposé par l'échevin M. LaHaye
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux suivants;-

1o- Faire relever les trottoirs rue St-Alphonse au Nord-ouest de la rue Fusey sur le côté Nord-est pour la partie de trottoirs actuellement faits:

2o- Faire relever les trottoirs sur la rue St-Valère au Sud-est de la rue Fusey des deux côtés suivant le niveau de la rue

Adopté

Résolution No 11-880

Proposé par l'échevin M. LaHaye
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à:

1o- Installer une lampe de 400 C P rue Rochefort en face de 219
2o- Déplacer une lampe située en face de 83 rue Fusey et la placer coin des rues St-Valère et Fusey
3o- Déplacer une lampe située en face de 102 rue Fusey et la placer coin Nord des rues Beauchemin et Fusey
4o- Installer 2 lampes de 250 C P rue Des Vétérans

Adopté

Résolution No 11-881

Proposé par l'échevin M. LaHaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & power Company soit et est par les présentes autorisée à déplacer:-

1o- 1 poteau en face de 20 rue Thibeau
2o- 1 poteau en face de 143 rue Rochefort
3o- 1 Guy situé en face de 167 rue St-Irenée

Adopté

Résolution No 11-882

Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin M. LaHaye

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires pour l'élargissement de la rue St-Ovide

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Comm municipale approuve travaux $ 3 500 oo
Comm municipale approuve travaux $ 1 800 oo
Beauport Textile Re: industrie
Comm municipale Re: erreur cléricale
Chambre Comm des Jeunes s'objecte à l'emprunt de $ 50 000 oo
Mémos du Gérant Re: Capitanal Bien-Etre constables spéciaux et égout sur rue St-Iremée
R. Lefebvre Re: trottoirs
Aimé Vigneault Re: Licence colporteur
F. de Carufel Re: puisardé
The Can Fairbanks Morse contrat à lien à R. J. Lévesque
Min Défence Nationale Re; Collège militaire
Remerciements Premier Duplessis

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier

FB/AB

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 18ième jour d'août 1952, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Ing. Pro., MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

11-883 Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 août 1952, soit et est par les présentes adopté tel lu.

Adopté.

11-884 Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que Fortunat Beaumier, est destitué comme Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à toutes fin que de droit.

Adopté.

11-885 Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que Monsieur Arthur Beaudin, assistant-Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine exerce les devoirs de la charge de Greffier jusqu'à ce que la vacance résultant de la destitution de Monsieur Beaumier, soit remplie.

Adppté.

11-886 Proposé par l'échevin P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin M. Duguay.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 47,011.91 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les Comptes

Paie No. 56	4,814.57	Paie No. 59	2,698.43
Paie No. 61	2,767.43	P.V. AyOtte	12.00
Rob. W. Bastram	52.39	P.E. Bergeron	59.69
Gaston Bourassa	1,413.75	Gaston Bourasaa	2,164.50
A. Brouillard	334.67	R. Buist	75.00
Can. Industries	56.55	John Manville	1,890.88
Can. Oil Co.	1,101.00	C. P. P.	10.00
Phil. Careau	25.40	Caribonum Ltd	16.43
Champlain Exp.	3.00	Charb. Champl.	159.00
Cons. Ports Nat.	2.00	Willie Dargis	60.00
Délisle Auto	123.47	Roland Desmarais	3.40
Drum. McCall	48.06	Alp. Devost	437.50
P.A. Gouin	80.83	Gar. Charest	0.70
Géo. Héroux	5.81	Hewitt Equip.	22.97
Imp. Oil	45.49	I.B.M. Co. Ltd	5.50
Kimball Auto	111.40	J.A. Labelle	955.20
Cité du Cap	66.16	Cie Bois St Laur.	22.08
Cie Const Dollard	10.40	Const. Laviolette	125.00
Antoni Lacroix	1,060.80	Jos. Lanouette	75.00
Pharm. Perreau	1.19	Laur. R-Mix	180.78
Le Nouvelliste	29.20	Laboratoires-Ind.	26.00
IndustriellerAss.	387.31	Jér. Loranger	4,119.20
Jér. Loranger sw.	31.10	Nap. Loranger	78.43
Loranger Molesw.	83.13	Loranger Moles	4,120.55
Léo Lupien, Gér.	166.66	Lacasse Lord	60.00
Lynn Mcleod	10.05	McLean Hunter	160.00
Marchand Frères	188.51	Massicotte Arc.	21.74
Massicotte Frère	186.97	Massicotte Frère	12.42
T.J. Moore Co	143.00	J.T Nadeau	78.86
Géo. Picard	239.31	Poste C H L N	25.50
Prov Concrete Pro	595.81	Prov Concrete	1,001.09
Frs. Rouette	566.50	Roy Auto	19.29
St Maur. Oxyg.	12.28	Bell Tél.	19.79
L.G. Therreault	23.60	Shaw. W & P	448.78
Shaw W & P	16.95	3-Riv. Chevrol.	61.38
Naz. Tremblay	7.36	3-Riv Auto Elec.	34.24
Chs Turcotte	15.76	Underwood Ltd	22.71
David Tessier	7,000.00	Modern Const.	10,000.00

$ 47,011.91

Adopté

11-887 Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les travaux suivants au Poste de Police de St Odilon:

7 Ventilateurs à $ 6.00 cahcun	$ 42.00
1 dos de cheval " Flashing " pour cheminée	$ 35.00
Pose du tuyeau entre la remise et le Poste entourée d'une boîte créosotée le tout tel que spécifié dans une lettre en date du 24 juillet 1952.	$ 450. à $ 527.00

Adopté

11-888 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.
ET RESOLU que ce Conseil autorise le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières à faire la publication d'une page d'annonce dans le programme-souvenir à l'occasion de la Fête du Travail du 1er septembre 1952.

Adopté

11-889 Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que ce Conseil autorise The Bell Telephone Company of Canada à exécuter les travaux mentionnés à l'ordre No. 3043 en date du 18 juin 1952 suivant les conditions mentionnées à la lettre de la dite Compagnie en date du 6 août 1952.

Adopté

11-890 Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le gérant soit autorisé à faire préparer des plans concernant les travaux d'égoût rue St Pierre, avec estimé et les soumettre au Département d'Hygiène de la Province pour approbation.

Adopté

11-891 Proposé par l'échevin M. Dugay.
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Alphonse Thibeault une rue de 66' de largeur par une longueur de 610' plus ou moins dans sa ligne Nord-Ouest de la rue Vachom, et étant connue et désignée comme étant une partie du lot primitif No. 412 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat lequel sera préparé par le Notaire Jérôme Loranger N.P..

Adopté

11-892 Proposé par l'échevin P. Lemarier
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire accepté les plans par le Ministère de la Santé pour travaux d'égoût de 15" rue Montplaisir et de 21" rue de L'Armée.

Adopté

11-893 Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que l'option de M. Maurice Turcotte soit accepté, et ce, aux conditions mentionnées dans la dite option en date du 14 juillet 1952. #3827 DMB

Que le Notaire J. Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

11-894 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le gérant de la Cité soit autorisé de demander au Sécrétaire du Ministère des Travaux Publics à Ottawa, la location de droits de grèves, pour le prolongement d'égoûts collecteurs au Fleuve St Laurent et à la rivière St Maurice, sur les lots, Nos. 154 Ptie 387 et 407 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

11-895 Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Paul-Henri Gélinas 332 St Laurent, soit prier de venir rencontrer le Conseil de cette Cité à sa prochaine séance, et ce accompagner de son procureur.

Adopté.

No. 11-896 Avis de Motion

Je sousigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé " Règlement Concernant les Rues dans les limites de Cette Cité.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois d'août 1952.

(Signé) Jean-Paul Lavergne

Echevin de la Cité.

No. 11-897 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Député au Fédéral, M. Irénée Rochefort, de bien vouloir nous obtenir la permission de commencer immédiatement certains travaux d'égoût dont il nous faut de par la loi, l'autorisation du Ministère des Travaux Publics à Ottawa, à cause de l'urgence de ces dits travaux.

Adopté.

No. 11-898 Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer, le 20 août 1952, jour de fête civique à l'occasion de la grande exposition des Trois-Rivières.

Le Maire invite tous les industriels, les établissement commerciaux et les Banques, à fermer leurs portes ce jour-là, afin de permettre à leurs employés d'assister à la dite exposition des Trois-Rivières.

Adopté

No. 11-899 Attendu qu'au Cap-de-la-Madeleine, il y a un Sanctuaire de dévotion à la Sainte Vierge;

Attendu que des milliers et des milliers de pèlerins visitent chaque année la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que les approches du quai actuels sont trop exigues;

Attendu que l'arrivée des trains paralysent la circulation dans nos rues;

Attendu que c'est une entreprise nationale et internationale;

En Conséquence

Sur proposition de l'échevin J. H. Bruneau,
Secondé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU UNANIMEMENT que ce Conseil prie le député au Fédéral, M. Irénée Rochefort, d'approcher les Autorités Fédérales et de demander l'étude d'un projet pour que les quais actuels soient agrandis et prolonger, de façon que tous les trains de pèlerins arrivent sur ces quais.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES LUES

Champlain Air Service Re: Louage de l'Aéroport.
Jules Millette, réclamation, suite d'accident.
Géorges Bellemare, soumission ventilateurs, dos de cheval

et pose du tuyeau.

CORRESPONDANCES LUES (SUITE)

Requête de propriétaire de rue St Pierre Re: égoût
Roger Massicotte demande service d'eau et d'égoût sur 6ième rue.
Mémos du Gérant Re: ordre du jour précisions sur dépenses à date
Avis de Grandale Co. Re: Frigidaire au Club de Tennis P-Boucher.
A. Roaback, Re: Elevage de chiens, licences pour dits chiens, avis de Police.
Requête propriétaires rue Valiquette demande pavage.
Avis d'action contre la Cité, Mtres Marchand et Lacourcière, maison 542 Notre-Dame.
Conseil de Métiers et de Travail, page d'annonces.
The Bell Telephone Co. résolution pour travaux à être accomplis

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire
A.H. Beaudin
Greffier Pro. Tem.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-Ville, lundi le vingt-cinquième jour du mois d'août 1952, à sept heures P.M., à laquelle assemblée étaient présentsSon Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P. et MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Lahaye et M. Duguay formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

/----------

11-900 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 août 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté

11-901 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que les comptes au montant total de $45,143.11 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 58	4,442.73	Pères Oblats	100.00
Paie No. 60	4,114.30	Loranger, Molesworth	749.60
Automotive Products	120.16	Union Municipalités	1,052.00
Banque Royale du Canada	34.68	Union Musicale	300.00
Jean Banville	2.75	Massicotte & Arcand	6.00
Henri Boillet	198.86	Morin & Frères Inc.	116.82
Canada Iron Foundries	2,934.37	Morin & Frères Inc.	35.78
Carrière 3-Rivières	2,578.28	Ministre des Finances	270.08
Francis Hankin	806.95	J.P. Morin Enrg.,	1,200.00
Garage Lamontagne	4.40	Nos Droits	18.00
Germain & Frère	1.05	Jean Saulnier	975.63
O. Guilbert Enrg.,	1.44	Jean Saulnier	112.13
Prof. O. Hudlot	125.00	Shawinigan W. & P.	106.77
Imp. St-Patrice	82.47	Pierre Thibeau	12,167.59
I.B.M. Ltd.	0.57	Jean L. Veillette	1,360.00
Cité du Cap	42.71	Alp. Devost	5,000.00
Cité du Cap	3,946.50	Délégations (Cité du Cap)	2,100.11
Art Graphique	5.10		
Les Frères Lebrun	30.39		$45,143.11

Adopté

11-902 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne
ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité, les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er septembre 1952.
Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.
Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $9,801.25.
Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur desdits coupons et obligations.

Adopté

11-903 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne
ET RESOLU que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir prêter à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une somme de $30,000.oo pour payer les travaux d'aqueduc et d'égouts exécutés en vertu d'un Bill spécial de la Législature.
La Cité remboursera la Banque dès que les obligations, qui seront émises sous l'autorité de ce Bill, seront vendues.
Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $30,000.oo.
Que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale de Québec pour approbation.

Adopté

11-904 Proposé par l'échevin P. Lemarier
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire installer un puisard en face du No. 222 St-Philippe.

Adopté

11-905 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyéppar l'échevin G. Vivier
ET RESOLU que ce Conseil offre à M. Henri Paul Gélinas la somme de $500.oo en règlement de l'action intentée à la Cité par l'entremise de son Procureur Mtre Jacques Lacoursière.
Si acceptée, M. Gélinas devra se présenter au Bureau du Gérant et signer une quittance en bonne et due forme, et ce, sans préjudice à nos droits. M. Gélinas s'obligeant de payer son Procureur.

Adopté.

11-906 Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire faire les travaux d'aqueduc et d'égoût à Jean Jacques Rocheleau, Jean Savard et Roger Massicotte, soit environ 360' d'égout de 12" et 150' d'aqueduc de 6" en fonte, le tout, sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté

11-907 Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire le terrassement du terrain compris entre les rues De Grandmont, Thuney, Rochefort et Beauchemin, par notre machinerie. Adopté.

11-908 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par lçchevin M. Lahaye
ET RESOLU que ce Conseil accepte de payer à l'ordre de M. Gérard Beaulieu de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la somme de $200.oo en règlement d'une lisière de terrain d'une superficie de 471 pieds carrés et étant partie du lot 183 du cadastre officiel de la Cité, plus $35.oo représentant certaines procédures, le tout tel que mentionné dans lettre en date du 23 juillet 1952 pour ce qui a trait à la superficie et autre lettre en date du 19 août 1952 concernant les conditions de règlement final, par Mtre Jean Louis Marchand, Procureur de M. Beaulieu.

Adopté

11-909 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que le règlement No. 281-D intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

11-910 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que le règlement No. 281-D intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

11-911 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à faire préparer par le Notaire Paul Boucher, le contrat de louage de l'aéroport à M. McNutt, agissant aux fins dudit contrat, pour et au nom de Champlain Air Services. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat, mais seulement qu'après avoir été lu au Conseil à une séance ultérieure.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES:

Mémo du Gérant re: demande d'aqueduc et d'égout de MM. J. J. Rocheleau, J. Savard et R. Massicotte.
Rév. PèreBarabé accuse réception du projet de Son Honneur le Maire re: train des pélerins sur les quais.
Demande d'aqueduc de MM. J.L. Limoges, J.L. Marchildon, François Limoges, J.M. Leboeuf et Mme Arthur Lapointe, rue Vachon.
Mtre Jean Louis Marchand, re: pointe de terrain Partie 183 - règlement, Gérard Beaulieu.
Antonin Toupin, application Greffier
Claude Brousseau, application Greffier
Mme Ernestine Rivard offre de prêter $5,000.oo à la Cité.
Invitation du Col. Vining d'assister à un dévoilement militaire.
Résolution pour louage de l'aéroport à M. McNutt.

ET LA SEANCE EST LEVEE

J H Bruneau
Le Maire

AB/LT

A M Beaudin
Le Greffier Pro. Tem..

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-Ville, lundi le quinzième jour du mois de septembre 1952, à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Lahaye et M. Duguay formant quorum sous la présidence du PRO-MAIRE au fauteuil, M. l'échevin J.H. Bruneau.

11-912 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne
Appuyé par l'échevin G. Vivier

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 août 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté

11-913 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que les comptes au montant total de $69,237.84 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 62	3,403.47	Paie No. 64	3,815.43
Paie No. 66	4,222.37	Paie No. 63	2,690.09
Paie No. 65	2,501.17	Paie No. 67	2,551.17
Banque Canadienne Nationale	15,253.69	Banque Can. Nationale	36.00
Gaston Bourassa Limitée	1,755.00	Gaston Bourassa Ltée	2,603.26
Bureau d'Enrégistrement	24.50	Bureau d'Enregistrement	11.00
Raoul Buist	75.00	Canadian Oil Co.	990.90
Consolidated Paper	7.88	Cusson Frères Ltée	85.68
Wellie Dargis	60.00	Mme H. Desfossés	1,191.52
Drummond McCall Co. Ltd.,	227.62	Alphonse Devost	990.63
Fonderie St-Maurice	263.67	Francis Hankin	245.76
P.A. Gouin	55.68	Rewitt Equipment	160.71
Prof. O. Hudlot	125.00	Imp. Oil Ltd.,	75.31
Cité du Cap	26.82	Cité du Cap	135.04
Antoni Lacroix	359.45	Alphonse Lamy, N.P.	20.00
Jos. Lanouette	75.00	L'Avenir	19.68
Laurier Lemire	18.40	Le Nouvelliste	23.40
Soeurs Grises de la Croix	5,000.00	R. J. Levesque	20.20
Ministre des Finances	479.70	Industrielle Ass.	387.31
L. Lord	60.00	Loudee Steel Corp.	19.77
Léo Lupien	166.66	Henri Morin T.D.	42.50
Morin & Frères Inc.	36.87	R. Morrissette, I.P.	250.00
Nos Droits	14.00	W. H. Perron & Cie	8.62
Geo. Picard	185.31	Quincaillerie Rochefort	243.54
Regional Asphalt	1,164.92	Mme. Ernestine Rivard	2,300.00
Royal Insurance	4,189.00	St-Maurice Oxygen	32.23
Salle Ste-Madeleine	100.00	Bien-Etre	68.47
Studio Hébert	10.00	Bell Telephone Co.	8.66
Bell Telephone Co.	136.16	The Gazette	15.60
Shawinigan Water & Power	140.02	Shawinigan W. & P.	14.17
Shawinigan Water & Power	487.10	Shawinigan W. & P.	1,436.08
Charles Turcotte	210.25	Vaillancourt & Vail.	246.46
Paie No. 68	3,612.77	Paie No. 69	2,551.17
R. J. Levesque	1,000.00	Léo Lupien, I.C.	500.00
			$69,237.84

Adopté

11-914 Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité, les coupons et les obligations qui deviendront échus le premier octobre, le premier novembre et le premier décembre 1952.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés;

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $48,473.80;

Ce ou ces billets ne devra ou ne devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur desdits coupons et obligations.

Que cette dite résolution soit soumise à la Commission Municipale de Québec pour approbation.

Adopté.

11-915 Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin G. Vivier
ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire démolir le trottoir rue Notre-Dame en bordure de la propriété de la Cie de Bois St-Laurent, le long de Electro Refractories et jusqu'à la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien; et aussi demander à l'Electro Refractories de procéder au déplacement de leur bureau tel que convenu au Bill 131, Statut 12 Geo. VL, art. 13, 1948. Aussi construire un mur pour retenir le ciment du trottoir longeant la rue Notre-Dame.

Adopté

11-916 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que ce Conseil accorde à la Ligue Ouvrière Catholique une somme de $50.oo à l'occasion de la grande semaine de la famille ouvrière.

Adopté.

11-917 Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne
ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée de déplacer un poteau en face du No. 43, rue Massicotte ainsi qu'un autre poteau coin St-Alphonse & Rousseau.

Adopté

11-918 Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que la Cie "The Bell Telephone Company of Canada" soit autorisée à déplacer un poteau en face du No. 232, rue Thibeau.

, Adopté

11-919 Proposé par l'échevin P. Lemarier
Appuyé par l'échevin G. Vivier
ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer des lampes de 250 C.P. (16), rue des Erables, 3 de 400 C.P. aussi rue des Erables et une de 250 C.P. rue Montplaisir. Aussi 2 lampes de 100 C.P. rue Bellerive,à partir du cimetière en descendant et une autre de 100 C.P. rue Mère d'Youville Changer une lampe 100 C.P. pour une 400 C.P. coin Marquette et Ste-Madeleine et 3 autres lampes 400 C.P. rue Rocheleau entre Latreuille et Montplaisir.

Adopté

11-920 Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux d'aqueduc de 6" en fonte comme suit:

Rue St-Pierre	-	500 pieds
Rue Thuney	-	650 pieds
Rue Vachon	-	1,100 pieds
Rue Thibeau	-	350 pieds

Le coût de ces travaux est estimé à $7,850.oo. Avant d'être exécutés, ces travaux devront être approuvés par la Commission Municipale de Québec et seront faits en vertu de la Loi 12 Geo. VI, Chapitre 58, Art. 11.

Adopté.

11-921 Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin M. Duguay
ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de M. J. Langevin de reprendre le terrain qu'il avait donné à la Cité et faisant partie des lots 414 & 415, le tout suivant la teneur de sa lettre en date du 2 septembre 1952.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

11-922 Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Vivier
ET RESOLU que la soumission de M. Geo. Bellemare pour la finition du Poste de Police St-Odilon, au prix de $8,500.oo soit acceptée.

Adopté.

11-923 Proposé par l'échevin P. Lemarier
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire préparer un contrat pour l'achat d'un terrain servant à la construction du Puits du Rang St-Malo pour la somme de $1.oo avec droit de servitude sur le lot No. P-112.
Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

11-924 Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire préparer un contrat pour le prolongement de la rue St-Laurent sur le lot 547 appartenant à M. Martel.
Que le Notaire Paul Boucher prépare ledit contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.
Adopté.

11-925 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux de réfection rue St-Pierre entre Montplaisir et Ste-Madeleine au coût de $6,200.oo comme suit:
750' de tuyau de 10" Transite
625' de tuyau de 12" Transite
Que le tout soit soumis à la Commission Municipale pour approbation. Ces travaux seront exécutés en vertu de la Loi 12, Geo. VI, Chap. 58, Art. 11.
Adopté.

11-926 Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire l'ouverture de la rue St-Geo. entre Montplaisir et une rue projetée et qu'il soit autorisé à faire préparer un contrat pour l'achat de la dite rue par le Notaire Paul Boucher, au prix de $1.oo de M. Conrad Vaillancourt, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.
Adopté.

11-927 Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que ce Conseil accepte les conditions posées dans une lettre de The Bell Telephone Company of Canada, en date du 29 août 1952, concernant les frais de déplacement de poteaux, soit 50% des dits frais de déplacement, et ce, au montant de $30.oo pour les poteaux mentionnés dans ladite résolution en date du 25 juillet 1952.
Adopté

11-928 Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire installer un puisard, coin des rues St-Laurent et Grandes Prairies.
Adopté.

11-929 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire installer un puisard rue St-Pierre, près de la Cie Gaz Utility Service, soit dans la partie basse de ladite rue St-Pierre.
Adopté.

11-930 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin G. Vivier
ET RESOLU que ce Conseil avise par les présentes M. Armand Fontaine, propriétaire de la Buanderie Austin, à savoir:
De prendre les moyens de hausser sa cheminée actuelle afin que les résidus de ladite cheminée ne déversent plus sur les propriétés environnantes, et ce,dans les huit jours du reçu de la présente, sinon, la Cité devra prendre action.
Adopté.

11-931 Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin M. Lahaye
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les prolongements d'égouts collecteurs suivants:

(a) En face de la rue Duguay et situé sur le lot No. 154 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour se prolonger au fleuve St-Laurent sur une distance de 280 pieds. Diamètre du tuyau: 42 pouces.
(b) Prenant naissance sur le lot No. 185 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour se prolonger à la rivière St-Maurice, sur une distance de 15 pieds. Diamètre de la conduite: 30 pouces.
(c) Situé sur le lot No. 407 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de la-Madeleine et suivant un bail antérieur portant le No.891 pour se prolonger à la rivière St-Maurice sur une distance de 20 pieds. Diamètre du tuyau: 36 pouces.

Le coût de ces travaux est estimé à $7,585.oo et avant dêtre exécutés, devront être soumis à la Commission municipale pour approbation. Ces travaux ont déjà reçu l'approbation du Ministère de la Santé.

Adopté.

11-932 Proposé par l'échevin P. Lemarier
Appuyé par l'échevin M. Duguay
ET RESOLU que la soumission de Cusson & Frères pour deux charrues Modèle 305-B, à sens unique, attachement de camion et contrôle entièrement hydraulique pour Camion International, au prix de $1,609.50 chacune soit acceptée.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES:

M. Art. Veillette - re: déplacement de poteau tu Bell Telephone en face du No. 232 rue Thibeau, Cap.
Requête des Citoyens - re: rue Normand.
Demande de M. Conrad Vaillancourt re: ouverture de la rue St-Geo.
Lettre de remerciement de M. F.X. Thos. Berlinguet re: doctorat "honoris Causa".
Réclamation de $232.oo par M. Maurice Mongrain pour service d'automobile.
Lettre de Maurice Mongrain demandant de déplacer poteau au No. 43 de la rue Massicotte.
Lettre de M. P.E. Beauchamp, Gérant de la Cie Bell Telephone Co., concernant construction de lignes téléphoniques.
Lettre de P.E. Beauchamp, Gérant de la Cie Bell Telephone Co., re: poteaux déplacées sur la rue du Sanctuaire.
Lettre de P.E. Beauchamp, Gérant de la Cie Bell Telephone Co., re: déplacement de poteaux - Trois-Rivières.
Requête demandant un puisard au coin du Blvd. des Grandes Prairies et St-Laurent.
Réclamation de Lucien Pothier - accident d'auto.
Lettre de M. Phil Blouin - re: égouts au No. 245, rue St-Paul
Lettre de M. Paul Boucher, Notaire - re: plan.
Lettre de Mme Gilles Noel concernant Egout et puisard, rue St-Irénée
Lettre de M. Josaphat Langevin re: reprise des lots 414 et 415.
Lettre de M. F. Beaumier demandant sa réinstallation comme Greffier.
Lettre de M. Edmond Rivard, Sec.-Trésorier - Municipalité Ste-Marthe en faveur de la requête des résidents de Ste-Marthe pour extension des services d'aqueduc.
La Cie de Bois St-Laurent Ltée, re: accident de camion.
Réclamation de Pinard & Pinard re:accident survenu le 21 déc. 1951.
Réclamation de Raymond Paquette - re: accident en date du 9 août 1952
Bociété St-Jean-Baptiste - demande d'octroi.
M. Maurice Gélinas, rue Des Vétérans - demande des lumières.
Mme Alfred Gosselin - re: résidus de cheminée Austin Laundry.
Affaires Municipales - approuve règlement 296 - chiens.
Rouse & Silkey Limited & Econn Enr., - Ingénieurs d'économie.
Commission Municipale approuve fermeture rue DeBlois.
Commission Municipale approuve emprunt de $30,000.oo
Commission Municipale approuve échéance de septembre.
Ministère de la Santé approuve travaux - Montant $31,675.oo
Mémo du Gérant - re: budget & déficit prévu.

Ouverture des soumissions Re: charrues à neige. Sicard, Garage Charest & Frèresinc.Citadel Equipment et Cusson & Frères Ltée. Soumission de David Tessier et Geo. Bellemare Re: Chauffage du Poste St-Odilon et finission de celui-ci octroyé à Geo Bellemare.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette

Le Maire

Arthur Beaudin

Greffier pro. tem..

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-Ville, lundi le vingt-deuxième jour du mois de septembre 1952, à sept heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P. et MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

11-933 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 septembre 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté

11-934 Proposé par l'échevin J. H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne
ET RESOLU que les comptes au montant total de $29,393.65 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 70	4,138.87	Automotive Products	177.80
P.V. Ayotte	46.18	Armand Brouillard	203.91
Maurice Brousseau	225.00	Can. Iron Foundries	5,938.87
Can. Electrical Supply	28.49	Can. Silk Mfg. (Québec)	3.60
Cap Auto Electric	4.00	Carrière St-Maurice	70.71
Carrière St-Maurice	4,005.00	Champlain Express	13.26
Champlain Express	12.36	Charb. Champlain	125.60
Geo. G. Clair & Fils	9.12	Con. Métiers Travail	150.00
René de Cotret & Cie	400.00	Delisle Auto	88.93
Alp. Devost	10.32	Jos. Gauvin & Fils	38.03
Conrad Gilbert	4.29	H.P. Hébertt	6.00
Moise Hébert	18.03	Geo. Héroux	62.10
Kimball Auto	50.97	Cité du Cap	4,508.40
Cie Bois St-Laurent	290.85	Cie Const. Dollard	3.50
Antoni Lacroix	111.80	Fédération L.O.C.	50.00
Lalancette Electric	6.00	Pharmacie Perreault	2.00
Comptoir Assurance	324.52	Nap. Loranger	12.68
Loranger & Molesworth	69.91	Marchand & Frère	113.65
Massicotte & Arcand	16.50	H. Massicotte & Frères	145.80
Modern Construction	5,000.00	T. J. Moore	67.22
Morin & Frère	760.89	Receveur Général du Canada	64.80
Roland Rochefort	15.14	St-Maurice Valley Chronicle	16.80
Sirois Auto	1.90	David Tessier	1,400.00
The Hughes Owen Co.	123.48	Shawinigan W. & P.	31.00
3-Riv. Auto Electric	48.39	Wallace & Tiernan Ltd.,	8.39
Henri Giroux	69.00	Association des Brigadiers	100.00
Garde Ste-Madeleine & Inc.	200.00		
			$29,393.65

Adopté.

11-935 Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire installer 385 pieds de conduite de 12" d'égout et 385 pieds de 6" d'aqueduc, rue St-Georges, le tout estimé à $2,700.00
Ces travaux seront exécutés en vertu d'un règlement d'emprunt qui sera voté à brève échéance.
Que la présente résolution soit soumise à la Commission municipale de Québec pour approbation.

Adopté

11-936 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin G. Viviers
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire amender le contrat que M. Ferdinand Binette a passé avec la Cité et dans lequel il est mentionné que M. Binette cède à la Cité le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Kirouac sur le lot No. 563.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer l'acte et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

11-937 Proposé par l'échevin J. H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne
ET RESOLU que la résolution No. 11-923 faite et adoptée à la séance du 15 septembre 1952, soit amendée comme suit:-
"QUE LE NOTAIRE J. DONAT CHAGNON REPRESENTANT LA CIE TITANIUM PIGMENT SOIT AUTORISE A PREPARER LE CONTRAT ET LE MAIRE ET LE GREFFIER A LE SIGNER".
A la place de
Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

11-938 Proposé par l'échevin J. H. Bruneau
Appuyé par les échevins J.P. Lavergne et P. Lemarier
ET RESOLU qu'à la suite de nombreuses plaintes reçues, la Cité prie la Consolidated Paper Corp. (division Cap-de-la-Madeleine), de bien vouloir prendre les moyens nécessaires afin d'éliminer la fumée noire se dégageant de leurs cheminées et qui est cause de dommages substantiels aux propriétés à proximité de ladite Consolidated Paper Corp., ainsi que des poussières blanches se dégageant des cheminées de la Wayagamack.

Adopté.

11-939 Proposé par l'échevin P. Lemarier
Appuyé par l'échevin G. Vivier
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire installer par Northern Electric un main station Transmitter Receiver Radio Police au poste St-Odilon.
Il est cependant entendu que le tout ne sera payable qu'au prochain budget, soit en janvier ou février 1953.

Adopté.

11-940 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau
ET RESOLU que l'échevin Paul Lemarier soit autorisé à représenter la Cité du Cap-de-la-Madeleine au Congrès de la Chambre de Commerce de la Province qui sera tenu du 5 au 8 octobre 1952 à Ottawa.
Que le trésorier soit autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage et de représentation.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES:

Lettre du président des aveugles M. C.A. Pettapieco re: Fédération Canadienne des aveugles.
Bulletin du Ministère des Affaires Extérieures.
Lettre de La Pépinière du Cap re: arbres d'ornementation.
Lettre de remerciement des comités de la J.O.C. & J.O.C.F.
Rapport de M. Omer Rancourt, Surintendant de l'aqueduc re: égout de M. Phil. Blouin.

Correspondances lues: (Suite)

Lettre du Ministère des Affaires Municipales re: règlement No. 281-D
Requête des résidents de la rue Thibeau demandant des trottoirs.
Lettre de M. Gaston Latour, 190 rue Rochefort, demandant de déplacer un poteau sur son terrain.
Lettre de M. Paul Magny offrant une hose de pompier au prix de $100.oo
Lettre de M. Arthur Beaudin informant M. Paul Magny qu'il ne peut accepter son offre.
Requête de citoyens demandant des trottoirs sur la 4ième rue à partir du terrain de la commission scolaire, Ecole Chapais, jusqu'à la rue Radnor.
Lettre de remerciements de M. Paul Cousin concernant la souscription en faveur des jubilaires, M. Mme J. Arthur Gudmont des Trois-Rivières.
Lettre de Melle Madeleine Désilets demandant un emploi comme sécrétaire.
Lettre de recommandation de M. R. Gosselin, Ptre concernant M. H. Lovel Lafrance, 59, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine.
Lettre de la Chambre de Commerce re: 17ième congrès provincial annuel.
Lecture d'une lettre circulaire No. 2 de M. A.H. Miller, Gérant des Produits Commerciaux re: problème de stationnement.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette

Le Maire

Arthur Beaudin

Greffier pro. tem.,

AB/LT.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, jeudi le 25ième jour de septembre 1952, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. MM les échevins J. H. Bruneau, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaH aye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-941

ATTENDU QUE la Boreal Rare Metals Limited par une lettre en dat e du. 22 septembre 1952, dont copie est ci-après annexée;

ATTENDU QU'il est nécessaire de ratifier chacune de ses clauses et conditions qui ont fait suite à toutes les conversations de Son H onneur le Maire et des officiers de la dite Boreal Rare Metals Limited.

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

1 & 2. Les clauses 1 et 2 ne sont plus nécessaires, puisque la Boreal Rare Metals Limited a acheté le terrain nécessaire directement de The Model Plan Development Corporation et que le Conseil de Ville n'a pas à intervenir dans la transaction.

3o.- La Cité garantie la Boreal Rare Metals Limited de lui conduire et lui conduira toute l'eau de la source à la ligne de sa propriété et aura la permission d'évacuer les eaux décantées des alléages nocifs.

4o.- Le Conseil permet et permettra à la Boreal Rare Metals Limited de se servir de l'égout de la rue Boucher et d'y déverser les dites eaux décantées de matières chimiques.

5o.- Le Conseil s'engage à maintenir carrossable pour l'usage des camions, la rue Boucher sur toute sa longueur, hiver et été.

Suite page suivante

[illegible] Tel: Marquette 3231
[illegible] Street
Montreal

Le 22 septembre 1952.

M. Romeo Morrissette, Maire,
Hôtel de Ville,
Cap-de-la-Madeleine, Qué.

Cher monsieur le Maire,

Pour faire suite à nos conversations de la semaine dernière, nous sommes maintenant en mesure de négocier, avec votre Cité, sur les conditions relatives à la construction de notre usine dans votre Cité.

1. Nous désirons avoir, le plus tôt possible, une offre décisive pour la vente du site choisi. Ceci devra venir de la Cité ou du propriétaire du terrain.

2. Une garantie par écrit des droits de propriété.

3. L'autorisation spécifique de se servir de l'eau venant du courant sur la propriété, et la permission d'évacuer la décharge d'eau par ce canal.

4. L'entreprise, par écrit, de la Cité à l'effet qu'ils accordent à Moreal le droit de joindre le procédé d'élimination des déchets aux égouts de la Cité.

5. L'entreprise, par écrit, que la Cité réparera la rue Boucher afin qu'elle puisse servir de chemin de camionnage, et que la Cité entretiendra la rue Boucher été et hiver.

6. Une entente spécifique par la Cité à l'effet que Moreal jouira d'une évaluation fixe de $ 20,000 pour 10 ans, qui couvrira l'édifice et ses contenus.

Lorsque nous serons en possession de toutes ces conditions essentielles, nous entreprendrons l'achat du terrain spécifié pour $ 2,000 et la construction de l'usine.

A cause des délais qui pourront avoir lieu si nous décidons d'accepter l'offre de la Cité de construire la fabrique, nous avons décidé de choisir notre propre compagnie de construction, et d'ériger l'usine à nos frais.

Je vous prie, cher monsieur, de bien vouloir me donner de vos nouvelles le plus tôt possible.

TER/st

Je demeure, Votre tout dévoué,

(Signé) T. B. Ryan

Certifiée vraie copie

Arthur Beaudin
Greffier de la Cité. Pro. Tem.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 23 septembre 1952 193

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, Jeudi, le vingt-cinquième jour du mois de septembre de l'année mil neuf cent cinquante-deux à cinq-heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt troisième jour de septembre mil neuf cent CINQUANTE-deux.

Arthur Beaudry
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Ing. Pro..

pour les raisons suivantes:- Passer toutes résolutions se rapportant à la Boreal Rare Metals Limited, dont copie certifiée d'une lettre de la dite Compagnie est attachée aux présentes.

6o. La Cité s'engage de prendre les procédures nécessaires devant la Législature de Québec pour la passation d'un BILL qui accordera à la Boreal Rare Metals Limited, une évaluation fixe de $ 20,000.oo pour les terrains, les bâtisses et machineries imposables et ce, pour une période dix (10) ans.

Cette résolution sera nulle et de nulle effet si la Boreal Rare Metals Limited n'a pas commencé l'érection de sa bâtisse de 75 pieds par 128 pieds le ou vers le premier février 1953.

Adopté.

M. Roméo Morrissette, Maire,
Hôtel de Ville,
Cap-de-la-Madeleine, Qué.

Cher monsieur le Maire,

Pour faire suite à nos conversations de la semaine dernière, nous sommes maintenant en mesure de négocier avec votre Cité, sur les conditions relatives à la construction de notre usine dans votre Cité.

1. Nous désirons avoir le plus tôt possible, une offre décisive pour la vente du s ite choisi. Ceci devra venir de la Cité ou du propriétaire du terrain.

2. Une garantie par écrit des droits de propriété.

3. L'autorisation spécifique de se servir de l'eau venant du courant sur la propriété et la permission d'évacuer la décharge d'eau par ce canal.

4. L'entreprise, par écrit, de la Cité à l'effet qu'ils accordent à Boreal le droit de joindre le procédé d'élimination des déchets aux égouts de la Cité.

5. L'entreprise, par écrit, que la Cité réparera la rue Boucher afin qu'elle puisse servir d e chemin de camionnage, et que la Cité entretiendra la rue Boucher été et hiver.

6. Une entente spécifique par la Cité à l'effet que Boreal jouira d'une évaluation fixe de $ 20,000 pour 10 ans, qui couvrira l'édifice et ses contenus.

Lorsque nous serons en possession de toutes ces conditions essentielles, nous entreprendrons l'achat du terrain spécifié pour $ 2,000 et la construction de l'usine.

A cause des délais qui pourront avoir lieu si nous décidons d'accepter l'offre de la Cité de construire la fabrique, nous avons décidé de choisir notre propre compagnie de construction et d'ériger l'usine à nos frais.

Je vous prie, cher monsieur, de bien vouloir me donner de vos nouvelles le plus tôt possible.

Je demeure,
votre tout dévoué,

TBR/st (Signé) T. B. Ryan

Résolution No. 11-942

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C. R. avocat, soit retenu pour agir comme solliciteur lors de la préparation d'un BILL qui sera présenté à la Législature de Québec pour approuver l'entente mentionnée dans la résolution No. 11-941, la faire ratifier par la Législature et toute autre chose que le Conseil pourrait décider de soumettre à la dite Législature.

Adopté

Résolution No. 11-943

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le Gérant ou le Maire soit autorisé à rencontrer M Barkoff et de lui demander à quelle condition nous pourrions avoir la source d'eau sur le lot No. 554 du cadastre de la Cité pour pouvoir conduire ces eaux à la Boreal Rare Metals Limited.

Adopté.

Résolution No. 11-944

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l 'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil proclame la semaine du 5 au 11 octobre 1952 inclusivement, "SEMAINE DE PREVENTION DES INCENDIES" et sollicite la coopération de tous les citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine afin de prendre tous les moyens à leur disposition afin d'éviter les incendies dans notre Cité et tout spécialement durant la semaine de prévention.

Adopté.

Et la séance est levée

Le Maire,

Greffier pro. tem..

xoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxo

Résolution No. 11-945

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un profond regret, le décès de Madame Léon Balcer des Trois-Rivières.

Madame Balcer était la mère de Mtre Léon Balcer, Député aux communes du Comté Trois-Rivières St-Maurice.

Ce Conseil offre donc à la famille Balcer et tout spécialement à Me Léon Balcer, ses plus sincères condoléances.

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 6ième jour du mois d'octobre 1952, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Ing. Pro., MM. les échevins J. H. Bruneau, G Vivier, J. P. Laverg, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 11-946

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 septembre 1952 ainsi que celui de l'assemblée spéciale em date du 25 septembre 1952, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 11-947

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------ $ 53,730.29 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 72	4,030.76	Paie No. 71	2,551.17
Paie No. 73	2,551.17	Paie No. 75	2,551.17
Ban Can Nationale	27,289.58	Paul Boucher N. P.	2.75
Bur enrégistrement	26.05	Cap Auto Electric	13.65
Phil Careau	77.50	Crane Ltée	25.85
Daily Com. News	7.60	Mme H. Desfossés	1,191.52
Fonderie St-Maurice	77.33	Fonderie St-Maurice	314.96
Hôtel Notre-Dame	243.15	Imp St-Patrice	95.48
J A Labelle poste	112.00	Cité du Cap	183.09
Cité du Cap	127.76	Antoni Lacroix	391.30
Revue Municipale	16.50	Art Graphique	27.23
Comptoir Assurance	80.91	Les Frères Lebrun	4.58
Labo industriels et com	34.20	Ministre finances Qué	1,061.00

Suite page suivante

Résolution No. 11-947 - suite des comptes

Industrielle Assurance	387.31	Jérôme Loranger N P	51.70
Loranger, Molesworth	2,722.80	Union Mus Valleyfield	50.00
Laurier Manseau	125.00	Marchand & Frère	183.45
R Morrissette Maire	250.00	J. T. Nadeau	16.03
J. T. Nadeau	281.62	Pharmacie Lanouette	10.00
Quinc Rochefort	60.19	St-M-Valley Chronicle	39.60
Sirois Auto	87.82	Studio Hébert	10.00
Bell Téléphone	121.20	Bell Téléphone	11.13
The Hughes Owen Co	15.30	Shawinigan W & P	179.49
Shawinigan W & P	545.51	Shawinigan W & P	1,451.30
3-Riv Chevrolet	15.13	Chs Turcotte	73.26
Paie No. 76	3,954.09		
			53,730.29

Adopté.

Résolution No. 11-948

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que Monsieur l'Echevin Jean Paul Lavergne soit et est par les présentes nommé PRO MAIRE pour le prochain terme de trois (3) mois.

Adopté.

Résolution No. 11-949

ATTENDU QUE la Boreal Rare Metals Limited, une compagnie formée en vertu des lois du Dominion du Canada dans la Province de Québec désire s'établir dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU QUE le Maire et le Conseil de la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine croient qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la Province et de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en particulier d'encourager cette industrie en fixant une évaluation imposable de $ 20,000.oo sur tous les immeubles de la dite industrie pour une période de dix ans.

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin M. Duguay,
Secondé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine se déclarent favorables à l'établissement de cette industrie dans les limites de leur ville.

Qu'il soit par les présentes résolu et reconnu que les taxes municipales générales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la dite compagnie, sur tous les terrains, bâtisses et machineries ou autres accessoires, soient basées sur une évaluation fixe de $ 20,000.oo pour une période de 10 ans.

Cette fixation n'inclura pas cependant la taxe d'eau et les licences d'affaires.

Adopté

Résolution 11-950

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil à M. Wilfrid Légaré de Québec, la permission d'ériger une Station de Service le tout tel que spécifié sur un plan produit au bureau du Greffier, sur le terrain No. 387-P-2281, le tout suivant les règlements de la Cité concernant la construction.

Adopté.

11-951 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que pour faire suite à la demande de M. David Morrissette, ce Conseil autorise le Sur intendant de la Voirie à couper le Peuplier coin des rues Brunelles et Notre-Dame.

Adopté.

Résolution No. 11-952

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

Et RESOLU que le Gérant soit autorisé d'aviser la Cie Royal Liverpool Insurance Co, que si elle ne paie pas les dommages subis par M. Jules Milette, à son camion, lors d'un accident en date d i 31 juillet 1952, sur le Blvd Ste-Madeleine, de conceller immédiatement les services de la dite Cie Royal Liverpool Insurance Co..

Adopté.

Résolution No. 11-953

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau;
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Gérant étudie et fasse à ce Conseil ses commentaires, afin de savoir de quelle manière la plus avantageuse nous pourrions assurer les réclamations qui nous sont faites municipalement.

Adopté.

Résolution No. 11-954

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échev in J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Conseil de cette Cité ratifie par les présentes, les contrats suivants:

1o- Louage de l'Aéroport à Champlain Air Services.

2o- Le contrat d'échange moyennant une soulte de $ 5,000.oo en faveur des Pères Oblats, relativement à la fermeture de la rue DeBlois.

Adopté.

Résolution No. 11-955

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire noveler et graveler la rue Dozois par la machinerie de la Cité.

Aussi faire le même travail rue Lacroix, du côté de Ferrum Ltd.

Adopté.

Résolution No. 11-956

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer un poteau coin Radnor et Thibeau et le placer dans la ligne @ rue.

Adopté.

Résolution No. 11-957

Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que M. René Drolet soit engagé inspecteur des bâtiments.

Pas de secondeur

Résolution No. 11-958

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la lettre de Son Honneur le Maire, en date du 23 septembre 1952, soit transmise à la Cie de Transport St-Maurice, la priant de bien vouloir accorder cette demande.

LETTRE DE SON HONNEUR LE MAIRE

Le 23 septembre 1952.

MM. les Membres du Conseil,
Cité d u Cap-de-la-Madeleine, P. Q.
Messieurs,

J'ai eu la visite de M. l'Abbé Carignan, Principal de l'Ecole Normale située rue du Passage ainsi que la Maison des Retraites Fermées.

M. le Directeur a exprimé le désir, vu que ces deux institutions recoivent de nombreux visiteurs, que le service d'autobus soit détourné de la rue Thibeau sur une partie de son parcours pour passer par les rues St-Emile, Marie le Galo et du Passage.

Je serais heureux si l'on pouvait faire des représentations à la Cie de Transport St-Maurice afin de les induire à donner ce service.

Bien à vous,
(Signé) Roméo Morrissette I. P. Maire.

Adopté.

Résolution No. 11-959

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan préparé par M. Ernest Duplessis A. G., en date du 29 septembre 1952, montrant la partie de la rue St-Georges entre Montplaisir et Père Breton, acquis de M. Conrad Vaillancourt et devant porter le No. de cadastre 134, subdivision 427.

Adopté.

Résolution No. 11-960

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l 'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la rue DeGrandmont soit gravelée, le tout, pour faire s uite à une requête en date du 3 octobre 1952, Le Gérant est autorisé à faire exécuter ces travaux par la machinerie de la Cité.

Adopté.

Résolution No. 11-961

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l 'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C. R. soit appointé pour représenter la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de faire le nécessaire pour combattre la demande de la Cie de Transport St-Maurice, à la Régie des Transports, concernant les taux de transport des passagers.

EN AMENDEMENT

Proposé par J. P. Lavergne,
Secondé par J. H. Bruneau.

Que la dite tâche de représenter la Cité, soit confiée à l'Etude Légale Marchand et Lacoursière.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : J. P. Lavergne, J. H. Bruneau.
CONTRE : G. Vivier, M. LaHaye, M. Duguay.

VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE

POUR : G. Vivier, M. LaHaye, M. Duguay.
CONTRE : J. P. Lavergne, J. H. Bruneau.

Motion pr incipale adoptée sur division.

Résolution No. 11-962

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le rapport du Ministère de la Santé approuvant les plans soumis par le Gérant de la Cité concernant des travaux d'aqueduc et d'égout, en date du 3 octobre 1952, soit accepté.

Adopté.

Résolution No. 11-963

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé parb l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de Mme Charles A. Naud, de vendre à la Cité pour la somme de $ 1.oo, une lisière de terrain de 50' de largeur pour le prolongement Nord-ouest de la rue St-Henri, la dite lisière s'étendant de la limite Nord-ouest actuelle de la rue St-Henri jusqu'au terrain de la Commission Scolaire, le tout tel que décrit à l'offre faite en date du 3 octobre 1952.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 11-964

Les soussignés sont informés qu'un vaste territoire de chasse et de pêche deviendra peut-être vacant sous peu.

Le gibier et le poisson y ont été conservés avec le plus grand soin, de même que la forêt a été protégée efficacement contre le feu par la St-Maurice Forest Protective Association, qui devrait aussi continuer la protection de ce territoire.

q Suivant une sage politique du gouvernement provincial, des Parcs Nationaux ou de réserves de chasse et de pêche ont été établis dans les plus importantes régions de la Province de Québec, mais l'occasion ne s'est pas encore présentée d'établir un tel Parc dans la Mauricie.

Actuellement, un grand nombre de citoyens et de touristes ne peuvent gouter dans la Mauricie aux joies et aux plaisirs de la vie dans la grande nature parce que tous le s bons territoires sont concédés.

Suite au verso

Résolution No. 11-964 Suite

Il i mporte de mettre à la portée de la population, les sports de la chasse et de la pêche si utiles, si sains, si hygiéniques et si moralisateurs.

Il importe de saisir l'occasion pour établir en Mauricie à proximité des cinq villes importantes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan Falls, Grand'Mère et La Tuque, un Parc National ou réserve de chasse et de pêche qui, tout en assurant la conservation de nos richesses naturelles, contribuera à faire comprendre à nos gens la valeur économique, sociale, esthétiques et récréative de la forêt.

Pour ces motifs, il es t dûment proposé, secondé et résolu à l'unanimité que la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie respectueusement le gouvernement de la Province de décréter ce territoire Parc National ou Réserve et de l'opérer comme tel dans l'intérêt de la conservation et pour le plus grand bien de la population.

Adopté.

Résolution No. 11-965

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à installer 1 lampe 250 C. P. coin St-Georges et Latreuille et 1 de 250 C. P. rue St-Georges à environ 200 pieds de la précédente en gagnant vers le Nord. Une lampe de 400 C. P. à l'entrée de la rue Montplaisirà partir de Notre-Dame. 2 lampes de 400 C.P. rue St-Léon, entre La treuille et Montplaisir. 1 lampe 250 C.P. rue St-Henri près de l'Eglise St-Eugêne. 2 lampes 250 C. P. rue Thibeau, aux limites de la Cité et 1 de 250 C. P. coin Cambray et Crevier. 1 lampe 250 C. P. rue St-Irenée près du No. 257.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Ordre du jour.David Morrissette couper arbre coin Brunelle et N-Dame. G. Noel Lumière de rues. Equipe Joyeuse, Société Ambulancière et St-Jean-Baptiste Re: demande d'octroi, L. O. C. F demande piscine. A. Guimont, Cusson & Frère remerciements. Lette du Maire Re: Cie Transport St-Maurice déviation du trajet des autobus. Requête graveler Rue DeGrandmont. Territoire chasse et pêche. Application R. Livernoche comme constable. M. Mongrain pas satisfait de l'offre de $ 100.oo pour auto évaluateur.Abonnement Can. Institute. Congrès à Chicago mode d'achat. Inspection plomberie, Re: plans. Textile Artcraft Re: pavillons. L. O. C. remerciements 20ième anniversaire. Crissinger, émondages d'arbes etc.. P Montplaisir ruisseau Favrell, égoutement.M. Leblanc permis de construire eau et égout. A. Dufresne, demande eau et égout. Nos Droits annonce sem. prévention incendies. Min Travaux Publics Re: sem prévention incendies. Mme C.A. Naud offre terrain rue St-Henri prolongement. Régie des Transports Re; taux d'autobus.Min de la Santé Re:plans aqueduc et égout de M. Lupien. M. Ed. Cloutier, Imp du Roi. Capitale du Canada. Bell Téléphone Travaux exécutés. Réclamations M. Champagne et Jean Laflamme. Rév Jean Beaumier Re: Congrès Société Can d'Histoire. demande de renseignements, magasin départemental. Soumissions Modern Constrution et D. Tessier, chauffage remise St-Odilon. A. Rocheleau. demande d'être inscrit au rôle, co-propriétaire avec Directeur Anc. Combattants.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Greffier pro. tem..

XOXOXOXOXOXOXOXOXOXO

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 14 octobre 1932

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, JEUDI, le seizième jour du mois de octobre de l'année mil neuf cent trente-cinq ANTE-deux, à sept heures de l'après-midi. 4.00 PM

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour de octobre mil neuf cent trente-CINQ ANTE-deux.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

Passer avis de motion pour amender le règlement des séances du Conseil.

Passer avis de motion pour règlement d'emprunt.

Examiner plaintes au rôle,

Accepter compte de Modern Construction.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale convoquée pa r Son Honneur le Maire jeudi le 16ième jour d'octobre 1952, au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, jeudi le 16ième jour d'octobre 1952, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil. 4.oo heures P. M.

Résolution No. 11-966

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un vif regret, le décès du Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire, Monsieur Charles N. DeBlois, éminent médecin des Trois-Rivières.

Ce Conseil offre à la famille éprouvée, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à défrayer le coût d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du regretté défunt.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 11-967

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS Nos. 50, 89, 168 et 208 CONCERNANT LES SEANCES DU CONSEIL DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois d'octobre 1952.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11-968

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaone séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS AUTORISç PAR LA LEGISLATURE EN VERTU DU STATUT le Geo. Vl, chapitre 58, article 11.

Fait et s igné au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois d'octobre 1952.

(Signé) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 11-969

Je soussigné échevin de la Cité du Capde-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intutulé REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION DES DETTES ENCOURUES POUR DES TRAVAUX URGENTS; POUR DES DçPENSES CAPITALES ET POUR DES TRAVAUX DIVERS A ETRE EXECUTES EN 1952 et 1953.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois d 'octobre 1952.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 11-970

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que le compte de "MODERN CONSTRUCTION" au montant de $-10,000.oo, soit accepté pour paiement.

Adopté.

753

Résolution No. 10-971

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l 'échevin P. Lemarier.
ET RESOLU que MM. Eddie Prince, D. F. Cloutier, Roland Lebel, Antoni Rocheleau, Antoine Trudel et Alphonse Buist, soient portés au rôle d'évaluation pour l'année 1953.
Adopté.

Le Conseil prend connaissance des plaintes au rôle, arrivée de l'échevin J. H. Bruneau,

et la séance est levée

Roméo Morrissette
Le Maire.
Arthur Beaudin
Le Greffier pro. tem..

XOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXO

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de -la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'hotel de ville, lundi le 20ième jour du mois d'octobre 1952, à 7.oo hrs.P.M. à laquelle assemblée présents son honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. les échevins J.H.Bruneau,P.Lemarier,G.Vivier,J.P.Lavergne, et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maireau Fauteuil.

10-972 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier

ET RESOLU que ce procès-verbal de la dernière assemblée du conseil de cette Cité en date du 6 octobre 1952 ainsi que celui de la séance spécial en date du 16 octobre 1952, soient adoptés tel que lus.
Adopté

Résolution No. 10-973 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier

ET RESOLUque les comptes au montant total de $71,903.21 et tel que décrits ci-après,soient acceptée pour paiement:

		Les comptes	
Paie No.76	3,465.89	Paie No. 78	2,989.44
Paie No.77	2,551.17	Paie No. 79	2,551.17
Automotive Prod.	4.13	P.V. Ayott	23.54
Henri Béliveau	6.00	P.E.Bergeron	26.78
Paul Boucher N.P.	2.50	Gaston Bourassa	4,026.76
Ard. Brouillard	179.99	Can.Oil Compagnies	1,284.59
C.P.R.	5.09	Can Silk Mfg. Co.	4.00
Carrière St-Maurice	81.09	Chambre Commerce Sr.	250.00
Délisle Auto	190.32	Deshaie Auto	3.36
Drummond McCall	181.77	Fonderie St-Maurice	309.31
Francis Hankin	27.76	Charest & Frères Inc.	70.94
Geo. Gariépy	117.00	P.A.Gouin	2.14
Geo. Héroux	28.19	Hewitt Equipement	48.49
Impérial Oil Ltd.	65.54	J.A.Labelle poste	259.20
Cité du Cap	53.84	Cité du Cap	5,536.00
Cie Huile P.Mass	60.27	Art.Graphique	23.81
Le Nouvelliste	90.66	Hon.Ministre des finan.	44,372.35
Imp. de la reine	35.76	Mclean Hunter	34.92
Mass et Arcand	30.27	J.P. Morin Enrg.	528.00
Outillage agricole	10.95	Régional Asphalt	175.95
Roy Auto	10.78	St-Maur.Oxygène	62.18
W.M. Scully	18.41	Ste.Maur. Industrie	75.81
Mme Alph. Simoneau	250.00	Studio Lumière	25.00
Bell Teléphone	62.27	Shawinigan W.& P.	189.91
		Fédération de O.T.J.	1,500.00
			$71,903.21

Adopté.

Résolution No. 11-973

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G Vivier.

ET RESOLU que les résolutions suivantes, par lesquelles nous avions demandé l'autorisation d'exécuter certains travaux d'aqueduc et d'égout, sous l'autorité de la loi 12 Geo. VI Cha. 58, Art. 11, soient et sont par les présentes rescindées et annulées à toutes fins que de droit:

Résolution No.11,623 faite et passé à l'ajournement du 26 février 1952.

Résolution No. 11,804,faite et passé â l'assemblée régulière du 26 mai 1952,

Résolution No.11,855,faite et passé à l'assemblée régulière du 7 juillet 1952.

Résolution No.11,920,faite et passé à l'assemblée rélière du 15 sept. 1952

Résolution No. 11931 faite et passée â l'assemblée régulière du 15 sept 1952.

Que le Gérant de la Cité soit autorisé à inclure le coût des travaux mentionnés aux dites résolution, au prochain règlement d'emprunt. Adopté

Page 2

11-975 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la commission municipal de Québec, l'autorisation de renouveller l'endossementd'un billet au montant de $1,200.oo en faveur de l'union musical du Cap-de-la-Madeleine.Ce billet fut déjà renouvelé le 19 mars 1953,sur votre autorisation âola suite de notre résolution No.11-657 du 17 mars 1952
Adopté

11-976 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau

Et résolu que ce Conseil demande respectueusement à la commission municipal de Québec l'autorisation de renouveler l'ENdossement d'un billet de 1600.oo en faveur de la garde Ste-Thérèse.Un renouvellement fut accordé le 19 mars 1952, à la suite de notre résolution No.11656 du 17 17 mars 1952.
Adopté

11-977 Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin M.Lahaye

Et résolu que la Shawinigan W.& P. CO. soit autorisé à déplacér un poteau à en ajouter un autre angle Rocheleau et Bvld. Ste Madeleine. Adopté

11-978 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à prolonger l'égoût de 15",Boulevard Ste -Madeleine,entre Jacques-Buteux et la rue Alice. Adopté

11-979 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à conduire un tuyau d'eau à M.St-Pierre, rue Thibeau, et à M.Charle Deblois rue autremont. Adopté

11-980 Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu que le Gérant de laCité soit autorisé à faire creuser la rueDu-Sanctuaireentre le Blvd Ste-Madeleine et thomas Wark sur une profondeur de deux pieds et à faire le remplissage avec du sable et de la pierre concassée pour préparé le fond de la rue,prête à recevoir l'asphalte.
Adopté.

11-981 Proposé par l'échevin P.Lemarieau
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire une vente pour taxes dues des lots et propriétés de ceux qui doivent des taxes pour les années 1950 et précédentes, le tout dans le délai légal prévu par la loi, moins cependant les terrains de l'aéroport. Adopté

11-982 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin j.p. Lavergne

Résolution No.10-982

Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne
Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acquérir de la Cie Immobilière du Cap, les lots du cadastre suivants:
387-1964-387-1965-et P.I.966.387-P-1955 (Ruelle)
387-1973,387-1974,387-P-1972 et 387-P-1975 tous du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et devant servir au prolongement des rue Hébert et Normand.Que le Notaire J.C.Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signé. Adopté

Résolution No.10-983 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne
Et résolu que les membres du Conseil de la Cité,recommendent et sollicitent avec instance, a uprès des compagnies opérants dans les limites de la Cité du Cap de la-Madeleine de continuer comme par les année passées à verser leur contribution au solaire du Gérant. Ce geste de bom aloi sera grandement apprécier de tous et de chacun. Les membres de ce conseil profitent de la circonstance pour remercier chaleureusement les compagniess qui se sont acquittées de ce noble devoir. Le Maire signe la résolution mais reste dissident.
Adopté

Résolution 10-984 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin M.Lahaye
Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire installer une conduite d'eau de 6"pouces à M.Dufresne,angle Thurney et Beauchemin. Adopté

Résolution No. 10-985 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne
ET résolu que le solaire de M.Arthur Beaudinsoit porté de $3,500.00 par année avec effet rétroactif au 18 août 1952.
Adopté

Résolution No. 10-986 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin P.Lemarier
Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à payer la reclamation au montant de $15.00à M.Paul Emile Piché, le tout tel que recommandé par le surintendant de l'aqueduc dans sa lettre du 17 octobre 1952. Adopté

Résolution No. 10-987 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier
Et résolu que ce conseil accorde à M. Sylvio Hénaire de transféré sa tank à tazoline, le tout tel que spécifier à une lettre en date du 20 octobre 1952. Adopté

Resolution No.10-988 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne
Et résolu que ce conseil accorde à M.David Tessier, la permission d'établir deux réservoirs à gazoline, à sa station de service rue Thibeau.Il devra avoir cependant y avoir une distance de 10-pieds entre la rue et les dits réservoirs, le tout tel que prévu au règlement No.156. Adopté

Résolution No. 10-989 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne
Et résolu que ce conseil acceptedu département de la défence civile un véhicule de secours, pour fin d'entrainement, aux condition stipulées dans le mémoire No.42/52 en date du 25 août 1952.
Adopté

Résolution No,10-990 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin P.Lemarier
ET résolu que ce conseil accepte le contrat préparé par le notaire paul Boucher par lequelle contrat de la Cité acquiert de M.Pierre Luc RochefortPour la somme de 235.20 les parties de terrain suivante:P.387-P-1508et P.387-P-2277 le tout, tel que montré à un plan fait et préparé par Geo.Gariépy A.G.,en date du 29 sept 1952 et que et que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signér le dit contrat.Cette transaction fut autorisée par résolutionNo.11-705 en date du 15 avril 1952 à la suite d'une option signé le 3 avril 1952 par laquelle la Cité s'engage d'acheter le dit terrain à raison de 10¢ le pied carré Adopté

Résolution No.10-991 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau
Et résolu que le r`eglement No.208-A. intitulé "REGLEMENT AMANDANT LES REGLEMENT No.50,89,168,et 208 CONCERNANT LES SEANCE DU CONSEIL DE LA CITE". soit adopté en première et lecture. Adopté

Résolution No.10-992 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevinJ.H.Bruneau
Et résolu que le règlement No.208-A.intitulé REGLEMENT AMANDANT LES REGLEMENTS No.50,89,168,et 208CONCERNANT LES SEANCE S DU CONSEIL DE LA CITE" soit adopté endeuxième et dernière lecture. Adopté

Résolution No,10-993 Proposé par l'échevinM.Lahaye
Appuyé par l'échevin P.Lemarier
ET résolu que le règlement No.208 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS AUTORISE PAR LA LEGISLATUR EN VERTU DU STATUT 12,Geo.Vl.chapitre 58, article 11, soit adopté en première lecture. Adopté

Résolution No,10-994 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé Par l'échevin P.Lemarier
Et résolu que le règlement No,298,intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS AUTORISE PAR LA LEGISLATURE EN VERTU DU STATUT 12 Geo. Vl. chapitre 58,article 11, soit adopté en deuxième et dernière lecture Adopté

Correspondances lues.

Remercimentss Equipe Joyeuse pour octroit. L.O.C. St-Odilon demande piscine. Permis de construire Ré. A. Gervais. Réclamation P.E.Piché. La Cité de Ste Marthe demande que la Cité du Cap entretienne les chemin d'hiverdu Rang St Martin. Permis à M.SIlvio Hénaire la permission de transporté sa tank à gazoline enface de sa propriété.Demande pour installer deux réservoir à gazoline D.Tessier. Demande pour réfection de la rue De Granmond, Les Vétérants.Chambre de Commerce rendra visite au Conseil du Cap,semaine d'activité. Remercîment de la Société pour souscription obtenue.Demande faite par M.Gervais pour construire une maison. Remerciment de M.M.Bellemarre pour résolution d du conseil au sujet d'un parc National dans la Mauricie. Demande de placé un poteau No.232 rue Thibeau.Accusé de réception Ré.de chasse ou de pèche, Estimé du garage A.Béliveau.Demande d'aqueduc et d'égoût Alfred Verret. Bell Tel.consentement municipal. Consolidated Papper fumé de cheminer. Can.Good.Roads Ré.Bonbardement atomique. Cussón offre de vendre à Cité équipement de voirie. Le compagnon demande octroit M.Mongrain décision de payé 100.oo pour auto maintenu. Défence civile Ré. Camion de secours . Comptes assistance publics.

Et la séance est lever.

Le Maire

Le Greffier Pro. Tem.

AB/P.A.

xoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxo

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, vendredi, le 24ième jour du mois d'octobre 1952, à 5.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins, P. Lemarier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Lecture d'une lettre de la "HART SHIRT LTD".

AVIS DE MOTION NO. 10-995

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'en la manière voulue par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A ACHETER ET A VENDRE LE TERRAIN ET LE BLOC MASSICOTTE, COIN DES RUES FUSEY ET BLVD DUPLESSIS ET A EMPRUNTER LES ARGENTS NECESSAIRES A CES FINS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour d'octobre 1952.

(Signé) J. Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

Arrivée des échevins J. H. Bruneau et G. Vivier à 5.15 heures P.M.

Quelques remarques du Maire et des échevins,

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire.

Alban Beaudin
Greffier pro. tem..

OXOXXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXO

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions à l'hotel de ville lundi le 27 ième jour d'octobre 1952 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.P. MM. les échevins J.H. Bruneau, P.Lemarier, G.Vivier, J.P.Lavergne, M.Duguay, M.Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

11-996 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 20 octobre 1952 ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 24 octobre 1952, soient adoptés tel que lus.

Adopté

11997 Proposé par l'échevin J.H.Brubeau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18, 662.66 et tel que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 80	3,388.08	Paie No. 81	2,738.97
Ban Can Nationale	24.00	R. Buist	75.00
Can.Iron Foundries	758.30	Carrière 3-Rivières	2,080.84
W.Dargis	60.00	Mme H.Defossé	1,191.52
Alp. Devost	1640. 64	Fleuriste Laviolette	8.24
Jos Gauvin	18.54	T.A. Gilbert	3.09
Hotel Notre Dame	245.45	Cité du Cap	85.25

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 22 octobre 1952 193

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le vingt-quatrième jour du mois de octobre de l'année mil neuf cent trente-cinquante-deux à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-deuxième jour de octobre mil neuf cent trente-cinquante-deux.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.
Cité du Cap.

Cette assemblée est convoquée
par Son Honneur le Maire
pour les raisons suivantes:-

Pour donner un avis de motion relativement à l'achat et la vente du Bloc municipal, coin Duplessis et Fusey, pour fins industrielles.

LES COMPTES

Jos Lanouette	75.00	Le nouvelliste	4.00
R.J. Lévesque	1,000.00	Jos Edm. Loranger	6.00
L.Lord	60.00	Léo Lupien Gérant	166.66
H. Massicotte & Frè.	1,151.78	H. Massicotte & Frè.	24.30
Maurice Mongrain	100.00	Marin & Frères enrg	79.80
Marin & Frères enrg.	91.91	D. Tessier	3,000.00
Shawinigan W & P.	80.17	Henri Paul Thibeau	2.27
Verrerie du Cap	5.85	St vencent de Paul	500.00
			$ 18,662.66

Adopté

11-998 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

ET RESOLU que les compagnies Bell Téléphone Company of Canada et Shawinigan Water & Pawer, soient conjointement autorisées à déplacer un poteau et un hauban, à l'intersection du Bvl. Ste-Madeleine et des Oblats, Sud-Est

Adopté

11-999 Proposé par l'échevin M.Duguay
Appuyé par l'échevin G.Vivier

ET RESOLU que le Cie Shawinigan Water & Pawer soit autorisée à déplacer deux poteaux, rue St-Ovide.

Adopté

12-000 Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé Par l'échevin J.P. Lavergne

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit autorisé à installer une lampe 400 C P en face du No. 123 Des-Erables et une autre 400 C.P. en face du No. 20 Beaumier

Adopté

12-001 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau

ET RESOLU que le règlement No. 299 intitulé "REGLEMENT POUR AUTIRISE LE CONSEIL DE CETTE CITE A ACHETER ET A VENDRE LE TERRAIN ET LE BLOC MASSICOTTE COIN DES RUES FUSEY ET DUPLESSIS ET A EMPRUNTER LES ARGENTS NECESSAIRE A CES FINS" soit adopté en première lecture.

Adopté

12-002 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin J. H'Bruneau

ET RESOLU que le règlement No.299 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISE LE CONSEIL DE CETTE CITE A ACHETER ET A VENDRE LE TERRAIN ET LE BLOC MASSICOTTE COIN DES RUES FUSEY ET DUPLESSISET A EMPRUNTER LES ARGENTS NECESSAIRE A CES FINS" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- Adopté

12-003 ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a été autorisée par la législature à créer un fond industrielle pour acquérir et vendre des bâtisses pour fins industrielles.

ATTENDU que la firme HART SHIRT LTD. qui déjà opère une industrie dans vette Cité, cherche un local pour augmenter sa production.

ATTENDU que l'édifice Massicotte, coin des rues Duplessis et Fusey conviendrait aux fins de la Cie Hart Ltd.

Attendu que cette édifice et les terrains y attenantsont à vendre par la société d'administration et de fiducie de Montréal, les propriétaire actuel.

Attendu que, quoique cette bâtisse et ce terrain valent plus de $ 135,000.oo la société d'administration et de fiducie de Montréal accepterait pour le tout, $ 110,000.oo

ATTEDU que la Cie Hart Shirt Ltd. a l'intention d'ouvrir une école de couture, de plus un industrie connexe y serait attachée ce qui serait une source de travail pour la main d'oeuvre du Cap-de-la-Madeleine.

EN conséquence

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau

ET RESOLU qu'à la suite de l'adoption du règlement No. 299, fait et passé à la présente du Conseil que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, après avoir été accepté par la Commission et le Ministre dessaffaire Municipal de Québec fasse l'acquisition de l'immeuble Massicotte et ses terrains situés au coin rue Fusey et Bvl. Duplassis dans la Cité du Cap-de-la Madeleine, pour le prix de $110,000.oo Ce montant devant être payé comptant à la société d'administrationet de fiducie de Montréal, lors de la signature du contrat.

Que l'entente au sujet du contrat prenne effet au 1er décembre 1952, c'est à dire, lorsque le contrat sera signé et aura un effet rétroactif au premier décembre 1952 qui sera censé être la date de la prise de possession du dit immeuble.

Que le Conseil autorise le Maire à faire sans délai une offre de $ 110,000.oo à la société d'administration de fiducie de Montréal pour l'achat du dit immeuble Massicotte, le tout payable comptant lors de la signature de l'acte de vente qui devra être fait le ou avant le premier février 1953.

Adopté

Correspondances lues

Comm Municipale, approuve endocement billets Fanfare et garde Ste-Thérèse. Chambre Comm. Sr. Résolution et félicitations nouvelle industrie. Soumission vidanges, L.Gauvin. Comm. Scolaire du Cap, Fixation d'évaluation. Réclamation R.Carignan et L.Corbin Ré: accident Rapport du Gérant sur administration en déficit Ordre du jour. etc.

Et la séance est levée

Jean-Paul Lavergne
Le Maire

Arthur Baudin
Greffier Pro.Tem.

oxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxo

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lauqelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'hotel de Ville ,lundi le 3ième jour de novembre1952, à 7 heures Pç M. à laquelle assemblée étaient présents, MM. les échevins J.H.Bruneau, P.Lemarier, G'Vivier, J.P. Lavergne, M.Duguay, et M.Lahaye. Formant quorum sous la présidence du Pro Maire M. l'échevin J.P. Lavergne.

RESOLUTION No.12-004

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé parl'échevin P.Lemarier

Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 octobre 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté

Résolution No. 12-005

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ETV RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,783.62 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No.82	3,531.61	Paie No.83	2,609.05
Can.Pac.Railway Co.	1.00	Charbonnerie Champlain	71.78
Fonderie St-Maur.Enrg	154.65	H.P. Hébert	26.90
Moise Hébert	2.50	Cité du Cap	3,620.50
Hon. Ministre Fin.	300.00	Machinerie Mercier Ltd.	14.65
Roméo Morrissette	250.00	Nos Droit	41.08
Alphonse Roy	2.25	The Bell Tel. Co.	12.99
The Shaw. & P. Co.	40.41	Maurice Thompson	14.00
Nazaire Tremblay	15.25	Paul Larivière	75.00
			10,783.62

Adopté

Résolution No. 12-006

Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

Qu'attendu que les travaux de réfection sur le Bvl. Ste-Madeleine sont complétés et qu'ils ont été approuvés par l'ingénieur de la Cité, que ce Conseil demande bien respectueusement au Gouvernement de la Province, Ministère de la Voirie, le paiement de la somme de 35,000.oo octroyée pour ces dits travaux.

Que copie de la présemte soit aussi transmise à notre dévoué Député, Monsieur Maurice Bellemare, pour qu'il appuie de son influence la dite résolution.

Adopté

Résolution No. 12-007

Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin P.Lemarier

Et résolu, que le règlement No. 298 soit amendécomme suit:- 1o- En remplaçant l'article premier par les dispositions suivantes: LE CONSEIL EST AUTORISÉ A EXECUTER LES TRAVAUX URGENTS DETAILLES DANS LA LISTE ANNEXEE AU PRESENT REGLEMENTMARQUE "A" ET QUI EN FAIT PARTIE COMME SI ELLE ETAIT ICI AU LONG REPRODUITE.

2o- Les dispositions de l'article 3 sont remplacés par les suivantes: CES OBLIGATIONS SERONT EMISES EN COUPURES DE 100.oo

3o- L'article 5 dudit règlement No.298 est amendé en y remplaçant les mots premier novembre 1952, par les mots premier DECEMBRE 1952.

4o- L'article 6 dudit règlement No. 298 est amendé en y remplaçant les chiffres et mots 1er mai et premier 1er novembre, par les mots PREMIER JUIN' ET PREMIER DECEMBRE

Adopté

Résolution No.12-008

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin G.Vivier

Et résolu, que ce Conseil demande respectueusement à l'honorable Minostre des affaires Municipales, l'autorisation d'amender le règlement No. 297 comme suit:

1o- L'article 4 dudit règlement No-297 est amendé en y remplaçant les mots "premier juin par les mots premier DECEMBRE 1952.

Adopté

Résolution No.12-009

Proposé par l'échevin M. Duguay
APpuyé par l'échevin P.Lemarier

Et résolu que la Shawinigan W & Power Co. soit autorisée à déplacer un poteau angle Radnor et 1ère Rue; aussi un poteau angle Bvl Ste-Madeleine et du Sanctuaire.

Adopté

Résolution No.12-010

Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin M.Duguay

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe 250 C.P. , angle DeGranmont et Ste-Marie. 2 lampes 100 C'P. à l'xetrémité Est de la rue des Vétérants. Aussi 2 lampes 400 C.P. rue Marie de Galo entre St-Emile et chemin du passage.

Adopté

Résolution No. 12-011

Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

Et résolu, 1er. que la propriété de J.P.Morin Enrg. située coin des rues Dussault et Ste Madeleine, portant No de cadastre 166-P-101, soit portée au role à $ 17,000.oo terrain compris pour l'année 1953.

2o. Que la propriété de Mme Wilfrid Lemaire, située rue Montplaisir et portant le No. de cadastre 123-17, soit porté au role à $ 8,200.oo terrain compris, pour l'année 1953.

3o. Que la pleinte de M.Joseph Désiel est rejetée

4o. Que lampleinte de M.Herménégile Rodrigue est rejetée.

5o. Que les personnes qui sont co-propriétaires avec le directeur de la loi des anciens Combattants et qui en ont fait la demande au Greffier et étant au nombre de 20, soient inscrits au role pour l'année 1953.

6o. Que le role d'évaluation pour l'année 1953, tel que préparé par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par les articles 1, 2, 3, 4, et 5 de la présente résolution, soit homologué.

Adopté

Résolution No. 12-012

Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau

Wt résolu que demande soit faite à Mtre Léon Méthot d'étudier les moyens à prendre pour charger au propriétaires riverains de terrains vacants, une taxe spéciale ou autre, pour compenser aux déboursés faits pour l'eau et les égoûts rendus devant ces dits terrains vacants.

Le Maire refuse de signer: Ce 4 novembre 1952.

Résolution No. 12-013

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin Maarice Lahaye

Et Resolu que le chef de police du Cap-de-la-Madeleine, soit à compter de janvier 1953, promu directeur de Police, pour la dite Cité du Cap de la Madeleine, et que la dite résolution soit incluse dans le bill présentement devant la Législature.

Pro-Maire réfère résolution pour signature au Maire.
Veto: Le Maire refuse de signé, ce 4 novembre 1952.

Résolution No. 12-014

Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu qu'à la suite d'une demande, lettre adressé au Greffier Pro.Tem. M.Arthur Beaudin, que M.Fortuna Beaumier veuille bien avoir l'obligeance d'aviser ses clients ou autres d'adresser sa correspondance personnelle à sa résidence personnelle.

Adopté

Résolution No. 12-015

Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin M.Duguay

Et résolu que le Greffier soit autorisé à émettre un permis à M. Jos.Vaugeois, 189 Fusey, le tout tel que décrit à une lettre en date du 3 novembre 1952.

Adopté

Résolution No. 12-016

Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu que MM. Prudent Boiclair, Patrick Charpentier Augustin Nobert, et Albert Trudel; soient autorisés à construire leur trottoir respectif devant leur propriété, et ce suivant les règlements de la Cité.

Il est bien entendu que chaque propriétaire de trottoir devra défrayer lui même le cout de la construction de son trottoir envers son contracteur.

Adopté

Résolution No. 12-017

Proposé par l'échevin M.Duguay
Appuyé parl'échevin M.Lahayé

Et résolu que la présente séance soit ajournée à jeudi le 6 novembre à 8 heures P.M.

Adopté

CORRESPONDANCE LUES

F.Beaumier, réclamation de salaire. Offre de vendre lisière terrain longeant rue Bureau et avis d'entente pour empiètement sur son terrain par employés de la Cité. Alphonse Ouellette demande de nettoyer sonterrain. Demande d'octroit de Légion Canadienne. Fédération Can. Maires et Municipalités fera parvenir en français le pamphlet "POSTE D'ECOUTE" A L'avenir. Jos Vaugeois demande permis de construire allonge. Remerciment du Club Richelieu pour réception. Résolution Ass. Proprios St-Lazare, règlement .Société administration et de Fiducie Re: Bloc Massicotte.

Et la séance est ajournée.

Roméo Morrissette
Le Maire

AB/PA.

Arthur Beaudin
Greffier Pro Tem.

oxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxo

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulère d'ajournement, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, jeudi, le 6ième jour de novembre 1952, à l'Hôtel de Ville, à 8.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vôvier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No.12-018

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu, que le Gérant de la Cité soit autorisé à acheter des casques pour la police au prix de la soumission soit $ 18.95 chacun; ces casques aux nombre de(6) six serviront aux officier de police.

Adopté

Résolution No. 12-019

Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin M.Duguay

Et résolu, que ce conseil accepte de M.Antonio Martel le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue du Parc,sur le lot 547, moyennant la somme de 1.oo

Que le Notaire Jérome Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le sisigner.

Adopté

Résolution No. 12-020

Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin M.Duguay

ET RESOLU, que le Maire et le Gérant soient et sont par les présentes autorisés à recevoir pour la séance du 17 novembre 1952, des soumissions pour la confection d'un rôle d'évaluation pour l'année 1954 suivant la loi des Cités et Villes Art. 485 et les suivants.

Ce rôle devra être complété et déposé au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine avant le 1er septembre 1953.

Toutes les dépenses pour la confection dudit rôle devront être incluses dans le montant de la soumission.

Ce Conseil en reconnaissant la dite soumission et en octroyant ledit contrat, nommera les trois évaluateurs proposés dans la dite soumission comme étant les évaluateurs reconnus d'après la loi, pour faire le rôle pour l'année 1954.

Adopté

Résolution No. 12-021 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin M.Duguay

ET RESOLU'que le règlement No.300 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION DES DETTES ENCOURUES POUR DES TRAVAUX;URGENTS; POUR DES DEPENSES CAPITALESET POUR DES TRAVAUX DIVERS A ETRE EXECUTES EN 1952 et 1953", soit adopté en première lecture.

L'échevin J.P.Lavergne demande le vote
Pour le règlement Bruneau, Lahaye, Duguay.
Contre le règlement: Vivier Lemarier, et Lavergne.
Le Maire vote pour le règlement qui est adopté sur division.

Adppté

Résolution No. 12-022 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin M.Duguay

ET RESOLU que le règlement No.300 intitulé "REGLEMENT AUTOEISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDATION DES DETTES ENCOURUES POUR DES TRAVAUX URGENTS; POUR DES DEPENSES CAPITALES ET POUR DES TRAVAUX DIVERS A ETRE EXECUTES EN 1952 et 1953", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Le vote est demandé par l'échevin Lavergne.
Pour le règlement; Bruneau, Lahaye, Duguay.
Contre le règlement Vivier, Lemarier, Lavergne
Le Maire vote pour le règlement qui est adopté sur division

Adopté

Résolution No. 12-023 Proposé par l'échevin M.Lahaye
Appuyé par l'échevin M.Duguay

ET RESOLU' que ce Conseil fixe les 26 et 27 ième jours de novembre 1952, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 300 adopté ce jour.

Adopté

ET LA SEANCE EST LEVE E

Roméo Morissette
LE MAIRE.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER PRO. TEM..

oxoxoxoxoxoxoxoxoxoxo

Provinde de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des s ession à l'Hotel de Ville, lundi le 17 ième jour du mois de novembre 1952, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, M.M. les échevins J.H. Bruneau, Paul Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye, formant quorum sous la préside nce du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-024

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau.

ET RESOLU

Que le procès-verbal de la dernière séance régulière du Conseil de cette Cité, en date du 3 novembre 1952, ainsi que celui de l'ajournement en date du 6 novembre 1952, soient adoptés tels que lus.

A dopté.

Résolution no. 12-025

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU

Q ue les comptes au montant total de $ 34,330.11 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement.

Les Comptes

Paie No.84	Empl. à gages sem. fin. 31/1o/52			$ 3,137,32
Paie No.85	do	do	de	3,195.34
Paie No.86	Permanents	do	8/11/52	2,609.05
Paie No. 87	Permanents			2,628.27
Ban. Can. Nat.	Int. et rachat obligations			12,474.05
P.V. Ayotte	Papeterie			29.41
Art. Brouillard	Factures d'octobre			766.26
Bureau d'Enrégistrement,	Mutations d'octobre			25.70
Can. Electrical, Sup.	2 vibrateurs à radio			11.75
Can. Ind. Ltd	1 cylindre de chlore			21.55
Can. Oil Co.	Gaz d'octobre			1,067.80
Can. Silk Mfg.	Serviettes de mécan.			4.oo
Caribonum Ltd	3 rubans mach. additionner			5.10
Carrière St Maurice	Pierre d'octobre			162.81
Cap Auto Electric	Vulganisation et rép. parbur.			53.78
Champlain Express	Transp. fer angle			3.80
Community Planning Ass.	Abonnement d'un an			3.00
Alcide Demers	5 gros sacs sel			12.00
Deshaies Auto Buffet	10 gls de gaz			4.40
Fleuriste Madelen	Couronne de fleurs			22.oo
Forest Auto Body	Débosser, peinturer etc. (Remboursement reçu)			78.75
Emmanuel Griffin	Serviette et rouleau papier,			17.30
Gar. Charest et Frère	Pièces pour camion,			2.88
Alphonse Hébert	Clochette bur. détectives,			19.35
Geo. Héroux	Impressions de plans			12.42
Imperial Oil	161 gls gaz Kerosine			41.38
John Millen	1 switch pour camion,			1.17
Kingsway Transport	Tuyau pour égoût			179.67
Cité du Cap	Maire et avocat à Québec,			30.79
Cie de Bois St Laurent	Bois nouv. remise(casiers)			62.27
Cie Huile Penn-Mass	500 gls d'huile chauffage			94.76
Cie Immobilière	Terrains,			1,789.08
Cie Ronéo du Canada	1 bouteille remover,			2.00
Municipalité St Marthe	Taxes			1.20
Municipalité de Ste Marthe	Taxe Scolaire			2.80
Art Graphique	Imp. 500 feuilles (Aqueduc)			9.35
Le Nouvelliste	Nouv. Nos de tél. ins. Bill			70.65
Laboratoires Ind. & Co.	Analyse d'huile			20.oo
Industrielle Ass.	Assurance Groupe,			364.09
Nap. Loranger	Factures de septembre,			11.74

Loranger, Molesworth	261.05	Marchand & Lacourcière	22.oo
Lynn Mcleod	9.14	Massicotte & Arcand	27.86
Morin & Frère	329.60	J.T. Nadeau	16.50
Nos Droits	36.oo	Outils Agri. & Tehc.	4.07
Geo. Picard	220.43	Prov. Concrete Prod.	159.90

Résolution No. 12-025 (Suite des Comptes)

Regional Asphalt	203.57	St Maur. Industies	125.60
St Maurice Oxigene	33.67	St Mauricice Valley Chro.	46.20
Sirois Auto	20.56	Studio Hébert	10.00
Supertest Petroleum	201.77	Bell Téléphone	28.55
The Hotel & Travel New	22.00	L. Geo. Therreault	3.60
Shawinigan Water & P.	8.24	Shawinigan W. & P.	1,445,87
Shawinigan W.& P.	460.01	Pierre Thibeault	28.97
3-Riv. Chevrolet	4.12	3-Riv. Auto Elec.	4.32
Chas Turcotte	226.27	Jean Vaillancourt	67.50
Vaugeois Auto	1.70	Modern Construction	1,252.00

Total $ 34,330.11

Adopté

Résolution No. 12-026

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que M. Yvon Fournier soit autorisé à faire les recherches nécessaires concernant la Côte Publique, voisin de la Maison Barakatt, et quand il sera en possession de tous les documents concernant la dite côte, remettre le tout à M. Georges Gariépy, A.G., pour le bornage officiel.

Adopté.

Résolution No. 12-027

Proposé par l'échevin M. Dugaay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil achète de la Cie Immobilière du Cap tout le terrain nécessaire au prolongement des rue Hébert, DeGrandmond et Normand, et ce, au prix de $ 1,789.08.

Que le Notaire Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

Résolution No. 12-028

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Q.A.H.A. de Montréal, de bien vouloir reconsidérer le cas du jouenr Jean Talbot de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour ce qui a trait à sa suspention.

Adopté.

Résolution NO. 12-029 Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau.

ET RESOLU que la suggestion du Dr Campbell et de M. Arthur Pronovost, président du Club de Hockey Junior " B ", de remettre le produit de la vente de l'équipement de Cap Junior " B ", à la Fédération de l'Oeuvre des Terrains de Jeux, après que tous les comptes auront été payés, soit acceptée.

Adopté

Résolution No. 12-030

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire installer les chaufferettes électriques aux Bâtisses des puits, au meilleur marché, ainsi que le changement de la switch de " 600 " ampers par une " 200 ", à l'usine de pompage.

Adopté

Résolution No. 12-031

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau.

ET RESOLU

Que le Gérant soit autorisé à acheter 3 " Fans " pour la nouvelle remise, le tout payable sur le Budjet 1953, et à les faire installer immédiatement.

Adopté

Résolution No. 12-032

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à avertir l'union Musicale du Cap à déménager au nouveau poste de St Odilon, et que M. Laurent Langis prenne le bureau laissé vacant par l'Union Musicale.

Adopté.

Résolution No. 12-033

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau.

ET RESOLU que Mme Madeleine Laliberté Auclair soit engagée comme secrétaire du Maire, au salaire de $ 35.oo par semaine, et ce, à compter du lundi, le 17 novembre.

Adopté.

Résolution No. 12-034

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le vote soit et est par les présentes demandé sur la résolution No. 12-013, adopté par le Conseil, à la séance du 3 novembre, coneernant la promotion du Chef de Police au grade de Directeur de la Police, et de l'inclusion de la dite résolution dans le Bill de la Cité présentement devant la Législature, laquelle résolution le Maire a refusé de signer.

Déclarée hors d'ordre.

Résolution No. 12-035

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Chef de Police soit promu au grade de directeur de la Police, et que la dite résolution soit incluse au Bill présentement devant la Législature.

L'échevin J.P. Lavergne demande le vote

Pour: G. Vivier, M. Duguay, M. Lahaye.
Contre: J.H. Bruneau, P. Lemarier, J.P. Lavergne.
LE MAIRE VOTE CONTRE, LA MOTION EST REJETEE.

Résolution No.12-036

Proposé par l'échevin J.H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU quela présente séance soit ajournée pour dix minutes.

Adopté.

Résolution No. 12-037

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le Conseil à la reprise de la séance, déclare apprécier le geste du président du Tricentenaire, M. Raoul Rocheleau, ex-maire, qui a présenté à la Ville, au nom du Comité, un dessin du Père Jacques Buteux, Jésuite, fondateur de la chrétienté au Cap-de-la-Madeleine, et qui fut le premier apôtre de la Mauricie, lequel dessin fut remis en présence du Conseil au complet.

Adopté.

Résolution NO. 12-038

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et estspar les

(Suite au verso)

Résolution No. 12-038 (Suite)

par les présentes autorisé de répondre à la lettre de M. T. Pierre Montplaisir, en date du 26 septembre dernier, relativement à l'égouttement d'un certain ruisseau.

Adopté.

Résolution NO. 12-039

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil consent à entretenir les chemins conduisant aux usines Continental Products Limited, pour la saison d'hiver 1952-53 et ce, pour la somme de $ 200.oo.

Adopté.

Correspondances Lues

Ass. Proprios St Lazare demande d'être représentée, votation réglement.
Veto du Maire Re: Taxe terrains vacants et chef promu directeur.
Ass. proprios Ste Madeleine contre réglement et que rôle reste le même.
Marchand & Lacourcière, avis légal concernant égouttement certain ruisseau.
Union Comm. Québec, demande au Maire annuler carte reçue de Police pour vitesse.
Minis. Voirie re: subvention de $ 35,000., travaux Blvd Ste Madeleine.
Maurice Bellemare re: octroi $ 35,000. travaux Blvd Ste Madeleine.
Lafranboise & Cie, soumission rôle évaluation sur base tehcnique(refus)
Papineau et Frigon, refus de présenter soumission pour Rôle évaluation.
Continental Products, demande renouvelement contrat, entretien de chemins.
William Scully, invite Maire à une démonstration de la Montre de vitesse.
Ind. Ovide Bouchard & Fils, Re: installation incinérateur.Gazogène.
Dép. Affaires Munic. approuve réglement No. 298.
Minis. Affaires Munic. approuve réglement No. 208-a
Dép. Affaires Munic. Re: modification réglement No. 297.
Commission Munic., approuve emprunt par obligation au régl. No. 298.
The Royal Liverpool,Ins. Re: réclamation de Georges Toupin.
Geo. Toupin, Re: Accident survenu coin Notre-Dame et Brunelle.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR ROLE
ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
LE MAIRE

Arthur Beaudin
LE GREFFIER PRO. TEM...

AB/AB CERTIFIE VRAIE COPIE

GREFFIER PRO. TEM...

PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des session, à l'Hotel de Ville, lundi le 24 ième jour de novembre 1952, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les échevins, J.H. Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, M édard Duguay et Maurice Lahaye, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution NO. 12-040

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que le procès verbal de la dernière séance du Conseil de cette Cité soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution NO. 12-041

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 14,943.85 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

Les Comptes

Paie No. 88,	$ 3088.74	Paie No. 89	$ 2618.66
Raoul Buist,	75.00	Can. Ludlow Valve	39.95
Cap Mach. Shop,	43.50	Carrière 3-Riv.	1251.68
J.A. Chagnon, Not.	112.30	Henri Cook,	10.25

Résolution No. 12-041 (Suite des Comptes)

Willie Dargis,	60.00	Delisle Auto,	$ 283.39
A. Devost,	356.25	Drummon McCall Co.	67.16
Fonderie St Maurice,	77.33	J.A. Labelle,	504.00
J. A. Labelle (Postes)	70.00	Cité du Cap,	4070.00
Cité du Cap,	140.04	Jos. Lanouette,	75.00
Roland Larivière,	4.25	Minis. des Finances	756.01
Lacaase Lord	60.00	Léo Lupien,	166.66
Ph. McCarthy Transp.	31.00	Laurier Manseau,	125.00
Marchand & Frère,	493.34	H. Massicotte & Frèr.	77.44
Morin & Frères,	168.57	J.P. Morin Engr.,	3.00
Quincaillerie Rochefort,	25.00	Roy Automobile Engr.,	90.33

$ 14,943.85

Adopté.

Résolution No. 12-042

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que la Shawinigan W. & P. soit autorisé à installer un poteau de 30 pieds et deux " Cross Arms Double " avec tout le matériel requis, sur le terrain de Norton Company, le tout, devant servir au système d'alarme.

Adopté.

Résolution No. 12-043

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU que le Bell Téléphone soit autorisé d'enlever un ancrage, rue Bellerive, en face du No. 14.

Adopté.

Résolution No. 12-044

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé pa r l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que la Shawinigan W. & P. soit autorisé à installer des lampes " 250 c.p.", rue St Irénée, au nord de Fusey, et ce, de manière qu'il y en ait une à tous les deux poteaux.

Adopté.

Résolution No. 12-045

Proposé par l'échevin J.H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU qu'une somme de $ 100.00 soit octroyé à l'Hopital Ste Justine de Montréal, et ce, payable au budget de 1953.

Qu'une autre somme de $ 250.00 soit octroyée au Comité du Timbre de Noël, mais payable au budget de 1953.

Adopté

Résolution No. 12-046

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU qu'une somme de $ 2000.00 soit octroyée au Comité des Décorations de Noël, payable au budget de 1953.

En Amendement

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

Que la motion soit remise à la prochaine séance.

Vote sur l'Amendement

Pour: Les échevins, M. Duguay et M. Lahaye.
Contre: les échevins, J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier et J.P. Lavergne.

Le vote sur la motion principale

Pour: J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier et J.P. Lavergne;
Contre: Médard Duguay et Maurice Lahaye.

La motion principale est adopté sur division.

Résolution No. 12-047

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que le journal " Nos Droits " soit autorisé à publier une page d'annonce, dans son édition de Noël, et ce, pour le montant de $ 50.oo tel que mentionné dans une lettre, en date du 21 novembre 1952.

Que la même publication soit autorisé dans le journal l' "Avenir de la Mauricie ", et pour le même montant.

Adopté.

Résolution No. 12-048

Attendu qu'il est nécessaire de faire un rôle d'évaluation pour 1954 et d'appointer trois évaluateurs:

Attendu que le Comseil a pris connaissance de l'offre faite par MM. Bégin, Charland && Godin, Ingénieur Professionnels et experts en évaluation municipale, 59 Avenue Dobie, Montréal, pour faire un rôle d'évaluation scientifique du Cap-de-la-Madeleine:

En conséquence il est Proposé par: l'échevin Maurice Lahaye,
Secondé par: L'échevin Médard Duguay,

et résolu que l'offre de MM. Bégin, Charland & Godin, par lettre en date du 21 novembre 1952 et signé M. C. R. Godin, et les addenta soit et est par les présentes accepté.
Cette associations d'ingénieurs s'engage à:

a) évaleur, sivant leur valeur réelle, les biens immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lesquels se composent d'environ: 3,300 batisses domiciliaires; 4,700 terrains vacants; 131,000 pi. car. de terrains non subdivisés; 380 arpents de terre en culture.

b) remettre au secrétaire-trésorier de cette Cité un nouveau rôle d'évaluation, ainsi qu'une série de volumes contenant les fiches de chaque propriétaire de la cité. Ces fiches contiendront les renseignements décrits sur la feuille explicative ci-jointe.

c) procéder selon une méthode scientifique décrite sur la feuille explicative 11 ci-jointe et à se soumettre aux lois et réglements des cités et villes ou à la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

d) compléter ce travail au plus tard le 31 octobre 1953.

e) assister à l'assemblée du conseil qui sera tenue en vue de l'homologation du rôle afin de fournir les explications requises par l'assemblée.

Les compagnies suivantes ne seront pas évaluées: Aluminum Rolling; Norton Co; Consolidated Paper; Wesley Mason; St Regis Paper; Shawinigan W. & P.; Electro Refractories; Sterling Shirts; Cie de Bois St-Laurent.

En retour, la Cité du Cap-de-la-Madeleine, s'engage à:

a) remettre trois copies du plan complet de son territoire.

b) faciliter l'accès aux renseignements qui peuvent-être obtenus de ses propres services par l'entremise de son gérant ou de son secrétaire-trésorier, en particulier, l'accès aux mutations de propriété, actes de ventes, etc.

c) obtenir, s'il se présente des cas douteux, l'avis de son conseiller légal.

d) payer à la firme Bégin, Charland & Godin un montant de $ 39,500.oo, dont $ 20,000,oo payable le 1er avril 1953, et la balance de 19,500.oo payable dans les trois semaines qui suivront la remise du travail complété au bureau du Conseil.

A la fin de ce travail, la firme Bégin, Charland & Godin s'engage à remettre un ou plusieurs volumes contenant une fiche pour chaque propriétaire de la municipalité.

Au recto de cette fiche, apparaitront le nom, l'adresse, la nationalité et la religion du propriétaire et des locataires,

Résolution No. 12-048 (Suite)

le montant des loyers - le numéro de cadastre, de subdivision, les dimensions, le coût unitaire et le coût total de chaque terrain - un tableau indiquant la valeur réelle du terrain, des batiments (dont les détails apparaissent au verso de cette fiche) et la valeur réelle totale.

Au verso de cette fiche, apparaitront: un plan des batiments - une description détaillée de l'intérieur et et de l'extérieur de chaque batiment comprenant:

a l'extérieur: la description des fondations, des murs de façade, des murs arrières, des murs latéraux, de la toiture, etc.

a l'intérieur: la description des planchers, murs et plafonds de chaque étage; menuiserie, plomberie, chauffage, électricité etc.

Pour compléter ces renseignements, un tableau donnant le coût de remplament des batiments, la valeur de remplacement dépréciée, la valeur économique et la valeur marchande, selon le cas, et la valeur réelle de chaque batiment. Cette dernière valeur étant reportée au recto de la fiche.

La firme devra faire l'évaluation la plus scientifique possible en respectant les grands principes de l'évaluation municipale, à savoir:

1o.- Attribution à chaque propriété de sa valeur réelle.

2o.- Traitement égal pour tous.

Adopté.

Résolution No. 12-049

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé de faire partie de la délégation à Québec, de la Chambre de Commerce, comme représentant de la Cité, mercredi, le 26 novembre 1952.

Adopté.

Résolution 12-050 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'émettre un permis à M. Charles Turcotte, pour échanger un réservoir à naphta de 250 gallons pour un de 500 gallons, en arrière de son garage, à 99 rue Fusey.

Adopté.

Correspondances lues en Conseil:-

Charles Turcotte:	Remplacement réservoir 250 Gals par 500,
Le Maire:	Re: remarques sur demandes, Ligue Proprios de St Odilon.
Elias Gauthier:	Re: Accident survenue rue St Irénée,
Raoul Rocheleau:	Copies résolutions Comm. Scol. re: Evaluation,
Chambre de Commerce:	Re: délégation à Québec,
The Financial Post:	Re: annonce dans The Financial Post World Wide Report,
" Nos Droits ":	Re: Annonce, édition de Noël,
Bureau Examinateurs:	Demande recevoir liste hebdomadaire de permis de construction,
Cham. Commerce de la Province de Québec:	Compte rendu du dernier congrès sur relations fédérales-provinciales (Impôts).

ET SON HONNEUR LEVE ENSUITE LA SEANCE.

Romeo Nuvelette
LE MAIRE

A.W. Beaudin
Le Greffier Pro. Tem...

811

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous, soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleure de notre connaissance et capacité.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à Cap-de-la Madeleine, ce 29ième jour du mois de novembre 1952.

Romeo Morrisselli
~~Greffier pro. tem.~~ Maire

Camille L. Godin
Paul Gagnon
Roger Thailand

AMB

Page nulle
AMB

Page nulle
AMB

AMB

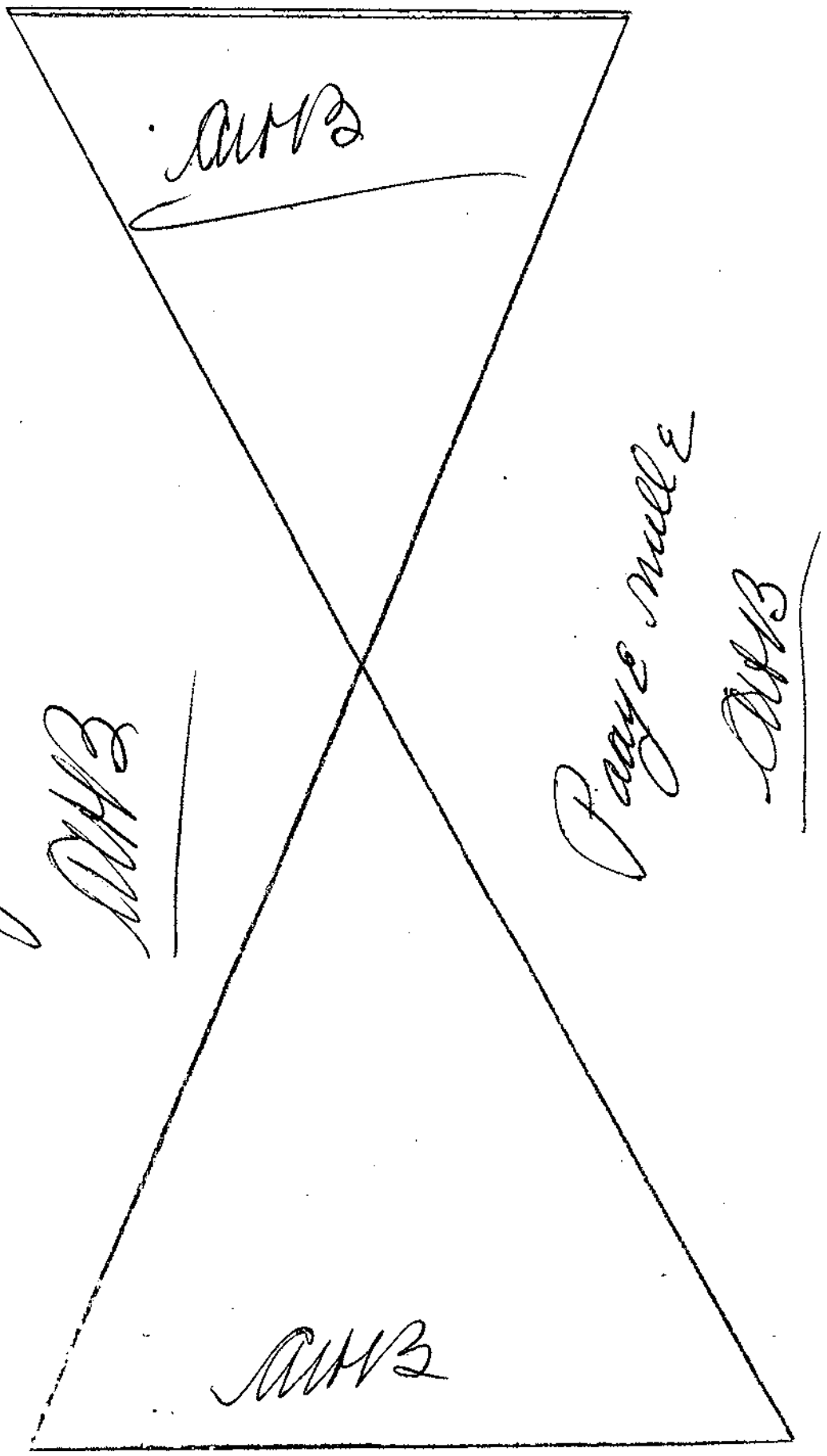

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 1er jour de décembre 1952, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les échevins J.H. Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-051

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 24 novembre 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-052

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU que les comptes au montant de $ 22,952.87 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 90:	2463.91	Paie No. 91:	2618.66
Ban. Can. Natioanale	33.00	Gaston Bourassa Ltée	4548.43
Aimé Breton:	30.22	Can. Iron. Foundries:	30.68
Cap Machine Shop:	148.40	Charbonnerie Champlain:	226.75
Conrad Gilbert:	2.04	O. Gilbert Engr.:	4.00
Alphonse Hébert Engr.:	272.00	H.P. Hébert:	140.65
Imprimerie St Patrice:	102.39	L. B. M. Co.:	5.65
Philippe Jacques:	15.43	Kimball Auto Ltd.:	715.40
Banque Royale du Canada:	19.15	La Cité du Cap:	43.95
Avenir de la Mauricie:	16.00	R.V. Lévesque:	500.00
Massicotte & Arcand:	34.17	Roméo Morrissette:	250.00
J.T. Nadeau:	2.97	Poste C.H.L.N.:	180.00
Rest. Dumont & Thiffeau:	19.17	Paul & Roy:	3.40
Bell Tel. Co.:	133.18	Shawinigan W. & P. :	179.07
Pierre Thibeault:	214.20	Modern Construction:	$ 10,000.00
		Total	$ 22,952.87

Adopté.

Résolution 12-053

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que la Shawinigan W. & P., soit autorisée à installer une lampe de 250 c.p., angle des rues Berlinguet et Béliveau.

Adopté.

Résolution No. 12-054

Attendu qu'en vertu du Statut XV-XVI, Geo. VI, cha. 76 art. 4, la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, est autorisée à acquérir un ou des immeubles devant servir en tout ou en partie à des fins industrielles.

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire acquérir de la Société d'Administration et de Fiducie de Montréal, l'immeuble situé au coin des BOulevards Duplessis et Fusey en la Cité du Cap-de-la-Madeleine savoir: un emplacement composé de deux parties adjacentes de certains lots connus et désignés comme faisant partie du lot originaire quatre cent sept (P407) et partie de la subdivision " A " du même lot originaire quatre cent sept (p407 A) d'après le cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, contenant en surperficie soixante mille quatre cent vingt-cinq pieds carrés (60 m. 425 pi. car.) plus ou moins, avec bâtisses dessus construites tel que plus amplement décrit dans l'acte de vente passé devant Me Charles Cantin N.P., le 11 septembre 1952 et enrégistré le 24 septembre 1952 sous le numéro 146-201 vol. 213, de L. Massicotte Ltée à la Société d'Administration et de Fiducie de Montréal.

(à suivre au verso)

Résolution No. 12-054 (Suite)

Attendu que le prix d'achat du dit immeuble est de $ 110,000.00.

Attendu que pour ces fins la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine doit emprunter une somme n'exédant pas $ 110.000.oo, laquelle somme sera remboursée par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en quinze ans à un taux d'intérêt n'exédant pas 5%.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE par: l'échevin Jean-Paul Lavergne,

SECONDE par: l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU que le Conseil de la Corporation du Cap-de-la-Madeleine achète et acquière l'immeuble ci-haut décrit de la Société d'Administration et de Fiducie de Montréal pour la somme de $ 110,000.00 payable comptant à même le produit d'un emprunt temporaire sur billets à la Banque Canadienne Nationale du Cap-de-la-Madeleine et remboursable lors de l'émission d'une série d'obligations à être émises à cette fin. Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir l'autoriser et approuver le dit achat et en même temps demande à la Commission Municipale de Québec et au Ministère des Affaires Municipales de Québec l'autorisation de contracter l'emprunt mentionné précédemment.

Mtres Méthot et Méthot, procureurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont par les présentes autorisés à faire ratifier et approuver à toutes fins que de droit, par la Législature de la Province de Québec la présente résolution.

Adopté.

Résolution No. 12-055

Attendu qu'en vertu de la loi 14-16 George VI, chapitre 76, article 4, la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a, sujet à l'approbation préalable de la Commission Municipale de Québec, le pouvoir 'acquérir des immeubles pour fins industrielles et de les louer ou vendre à un prix qui ne soit pas inférieur à leur coût:

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a ce jour, par résolution, décidé d'acquérir de la Société d'Administration et Fiducie de Montréal, l'immeuble, situé coin des Boulevards Fusey et Duplessis étant un emplacement composé de deux parties adjacentes de certains lots connus et désignés comme faisant partie du lot originaire 407 (407) et partie de la subdivision " A " du même lot originaire 407 (P 407 A) d'après le cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, Comté de Champlain, contenant en superficie soixante quatre mille quatre cent vingt-cinq pieds carrés plus ou moins avec bâtisses dessus construites et plus amplement décrit à un acte de vente passé, devant Me Charles Cantin N.P., le 11 septembre 1952, enrégistré le 24 septembre 1952, sous le numéro 146201 vol. 213, de L. Massicotte Ltée à la Société d'Administration et de Fiducie de Montréal, pour le prix de $ 110,000.00

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire louer avec prévilège d'achat à Hart Shirt Ltd, pour une période de quinze ans, l'immeuble ci-dessus décrit pour le prix de son acquisition et des taxes scolaires et municipales actuellement imposées sur le dit immeuble;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE par: l'échevin Médard Duguay,

SECONDE par: l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine loue à Hart Shirt Ltd, l'immeuble ci-dessus décrit, pour une période de quinze ans, à raison de $ 1100.oo par mois, représentant le fonds d'amortissement et les intérêts du prix d'acquisition, ainsi que les taxes municipales et scolaires exigibles, à la condition qu'après le paiement intégral des 180 mensualités de $ 1100.oo mentionnées précédemment Hart Shirt Ltd, devienne propriétaire du dit immeuble et qu'un titre à cet effet lui soit consenti par la Cité du Cap-de-la-Madeleine; et qu'à défaut par Hart Shirt Ltd, de payer les dites mensualités durant une période de six mois, le présent contrat soit résolu de plein droit.

(Suite page suivante, 814)

Résolution No.12-055 (Suite)

Que MM. Méthot & Méthot, Procureurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soient autorisés à faire ratifier et approuver la présente résolution par la Législature de Québec.

Adopté.

Résolution No. 12-056

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que le Chef de Police soit autorisé à prendre les procédures nécessaires contre toute personne prise à vagabonder, briser, détruire ou enlever l'une quelconque des décorations durant la période d'illumination du temps des Fêtes.

Adopté.

Résolution No. 12-057

Proposé par l'échevin J.H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU que le Conseil de la Cité soit autorisé d'aller rencontrer le Président de la Commission Municipale de Québec, ainsi que le Sous-Ministre des Affaires Municipales, pour faire suite à un appointement qui sera organisé par M. Maurice Bellemare, m.a.l.

Adopté.

Résolution No. 12-058

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que le rapport de la votation du Réglement No. 300, au montant de $ 490,000.oo, soit accepté.

Adopté.

Résolution No. 12-059

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU que la Firme Bégin, Charland & Godin fasse un prix au Conseil de cette Cité, pour l'évaluation des Compagnies, et ce, pour le 15 décembre 1952.

Adopté.

Résolution No. 12-060

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à demander des soumissions pour des prix d'assurance-groupe des employés de la Cité.

Adopté.

AVIS DE MOTION - No. 12-061

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les Réglements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un réglement intitulé " REGLEMENT CONCERNANT LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMATURE DES BUREAUX DE SRUTIN, LORS DE LA VOTATION DES REGLEMENTS ET DES ELECTIONS MUNICIPALES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour de décembre 1952.

(Signé) J. Hilarion Bruneau,
Echevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine, P. Qué.

AVIS DE MOTION No. 12-062

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les réglements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un réglement intitulé: " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDER

(Suite au Verso, page 815)

AVIS DE MOTION No. 12-062 (Suite)

POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE DE LA CITE ".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour de décembre 1952.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité,
Cité du Cap-de-la-Madeleine, P. Qué.

AVIS DE MOTION No. 12-063

Je, (signé), J.H. Bruneau, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, je proposerai un réglement intitulé: " REGLEMENT POUR FIXER LA TAXE GENERALE POUR L'ANNEE 1953, A ETRE PRELEVER SUR TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE.".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er décembre 1952.

CORRESPONDANCES LUES

MM. Godin, Charland & Bégin, Re: Rôle d'évaluation,
Invitation Re: Formation du cops des brigadiers,
Lettre du Greffier Re: Permis de consteuction à M. Edo. Godin,
Mme G. Plourde, plainte au Rôle d'évaluation,
Maire, Re: suspension employés à gages,
Rapport finacier " Cap Junior "B".

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roméo Rousselle
LE MAIRE
Arthur Beaudin
Le Greffier pro. tem...

AB/AC

Certifié vraie copie
Arthur Beaudin
Greffier pro. tem...

---

92 Butler Court,
Keene N. H..

December 3, 1952.

City Clerk,
Cap-de-la-Madeleine,
Quebec.

Dear Sir,

I am writing for information regarding birth certificate of ROBERT FRED WARK, born in Cap-de-la-Madeleine, Que., March 31, 1929, on Corner of Alice & Madeleine streets, son of Laura & Clarence Wark.

The attending Doctor was Dr La Barre.

If you can give me information where this birth certificate can be obtained and the fee I will greatly appreciate same.

Yours truly,

(Signé) Mrs Laura Wark, 92 Butler Court,
Keene New Hampshire.

Roméo Rousselle
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité-du-Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mardi, le 9 ième jour de décembre 1952, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les échevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-064

Proposé par l'échevin Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin J.Hilarion Bruneau,

ET RESOLU Que ce Conseil apprend avec regret, la mort de Madame Elzéar Lemieux de Montréal et autrefois de notre Cité.

Madame Lemieux née Rosa Biron, était la soeur de M. J. Edouard Biron, Trésorier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil prie donc les familles Biron et Lemieux d'accepter leurs plus sincères sympathies.

Ce Conseil autorise aussi la Trésorerie à payer le coût d'une grand'messe pour le repos de l'âme de la défunte.

Adopté.

Résolution No. 12-065

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 1 ier décembre 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-066

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU Que les comptes au montant total de 42,890,86., et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 93,	$ 2,618.66	Paie No. 92,	$ 2,422.36
Ban. Can. Nat.,	14,807.14	Ban. Can. Nat.,	16,066.67
A. Brouillard,	56.43	R. Buist	75.00
Bur. Enrégistrement:	19.20	Can. silk Mfg.,	4.00
Cap Auto électric,	45.77	Phil. Careau,	23.21
Carrirrière St Maurice,	362.80	J.A.D. Chagnon, N.P.,	10.00
Geo. Clair & Fils,	14.10	Willie Dargis,	60.00
Délisle Auto,	88.88	Mme H. Desfossés,	1,489.40
Gar, Charest & Frères,	117.03	Grégoire & Fils,	2.06
S. Hénaire,	8.76	Geo. Héroux,	24.87
Imperial Oil Ltd,	41.58	Kimball Auto,	248.30
Cité du Cap,	50.00	Cité du Cap,	78.52
La Cie Ronéo,	31.24	Assemblée Législative,	142.50
Jos. Lanouette,	75.00	J.A. Langevin,	10.20
Min. des Finances,	611.63	Industrielle Ass.,	379.57
Rec. Gen. du Canada,	134.30	J. Loranger, N.P.,	35.70
Loranger & Molesworth,	473.75	Léo Lupien,	166.66
L. Lord,	60.00	Lynn McCleod,	4.64
Laurier Manseau,	125.00	Mass. & Arcand,	7.42
Henri Morin T.D.,	40.50	Roy Auto,	31.84
J.C. Sawyer, N.P.,	56.50	Sirois Auto,	58.92
Wm Scully,	5.21	3-Riv. Chevrolet,	27.06
H.P. Thibeault,	10.30	Shawinigan W. & P.,	1,445.87
Hotel & travel News,	22.00	Studio Hébert,	10.00
Chas. Turcotte,	4.20	Underwood,	20.18
Vaillancourt & Vail.,	65.93	Soeurs Dominicaines,	100.00
		Total..... $	42,890.86

Adopté.

Résolution No. 12-067

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,

ET RESOLU Que le Chef de Police soit autorisé à faire remorquer par un garagiste, tout véhicule automobile qui sera stationné dans l'emprise d'une rue quelconque de la Cité, pendant ou après une tempête; qui nuira au travail de l'outillage de la Cité, au déblaiement de la neige dans les rues de la dite Cité et que le coût du remorquage soit chargé au propriétaire dudit véhicule.

Adopté.

Il est 8 heures et 30, P.M., le Maire quitte son siège et est remplacé par le Pro-Maire, M. Jean-Paul Lavergne.

Résolution No. 12-068

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,

ET RESOLU Que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire entretenir le chemin du Rang St-Martin, sur une distance d'un mille environ, soit jusqu'à chez Sam Paulos, et ce, au prix de $ 225.oo du mille, le tout, tel que spécifié à une résolution du Conseil de la Municipalité de Ste Marthe, en date du 9 décembre 1952, ainsi que la rue de l'Ecole et la rue St Dominique, et ce, au même taux du mille.

Adopté.

Résolution No. 12-069

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU Que le réglement No. 173, intitulé, "RÈGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS NOS 85 et 173, CONCERNANT LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMATURE DES BUREAUX DE SCRUTIN LORS DE LA VOTATION DES REGLEMENTS DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-070

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé pae l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU Que le réglement No. 173 A intitulé: " REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS NOS 85 et 173 CONCERNANT LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMATURE DES BUREAUX DE SCRUTIN LORS DE LA VOTATION DES REGLEMENTS DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Avis de Motion NO. 12-071

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les réglements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un réglement intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 117, CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD STE MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour de décembre 1952.

(Signé) J.H. Bruneau,

Echevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

Correspondances lues

M. Eugène St-Pierre, Re; puisards défectueux rue St Jean;
Municipalité Ste-Marthe: Re: entretien chemins d'hiver par la Cité;
Bégin, Charland & Godin: Demande liste Industries pour évaluation;
Jean Grégoire, M.D., Approbaion Min. Santé, plans d'égout et aqueduc, émissaires Riv. St-Maurice;
Ass. Pro. Catho. Voyageur de Commerce: Invitation, Arbre de Noël Ville-Joie.

Et Son Honneur le Maire lève la séance.

.....

Le Maire

Greffier pro. tem...

PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à lHotel de Ville, lundi le 15 ième jour du mois de décembre 1952, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les échevins Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-072

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 9 décembre 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-073

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE les comptes au montant total de 16,749.09 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 94,	$ 1,635.04	Paie No. 95,	$ 2,618.66
P.V. Ayotte Ltée,	99.44	Can. Oil Co. Ltd.,	1,025.79
Can. Pacific Rly,	103.90	Philippe Careau	14.00
Cordonnerie St-Laurent,	1.25	Crown Toilet Service,	1.00
Cusson & Frères Ltée,	3,285.26	Fleuriste Madelon	11.00
Francis Hanken Co.	23.79	Garage A. Béliveau,	133.02
P.A. Gouin Ltée,	25.45	Hewitt Equipmemt,	153.67
Cité du Cap,	331.28	M-Electrique Ltée,	997.52
Ministère de la Santé,	10.50	Roméo Morrissette et Al.,	3,250.00
T.J. Moore,	40.91	Roland Rochefort,	221.25
Royal Insurance Co.,	1,905.74	St-Maurice Industries,	236.58
St-Maurice Oxigène,	35,97	Supertest Petroleum,	17.92
Ls Geo. Therreault,	15.80	Vaugeois Auto Spring,	1.50
Le Nouvelliste,	159.40	Mercerie de Luxe	393.45
		Total	$ 16,749.09

Adopté.

Résolution No. 12-074

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE ce Conseil ratifie la décision prise en Comité privé, d'autoriser le Gérant de la Cité à payer les camionneurs à raison de 14¢ la verge au lieu de 12¢, pour le charroyage de la neige, glanures etc.

Adopté.

Résolution No. 12-075

ATTENDU QUE pour l'année 1953, les dépenses autorisées au budget sont plutôt restreintes pour les besoins qui s'imposent;

ATTENDU QUE le Conseil ne peut pas charger les propriétaires davantage pour la dite année 1953;

ATTENDU QUE le Conseil désire administrer le budget 1953 le plus économiquement possible, et ce, pour ne pas surcharger davantage les propriétaires;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin Jean-Paul Lavergne,

Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE les officiers de la Cité préposés à l'émissions des permis de construction, soumettent au Conseil, toutes les demandes de permis de construction.

Adopté.

Résolution No. 12-076

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE M. F. X. Thos. Berlinguet, A. G., soit autorisé à faire l'arpentage des terrains de la partie non-subdivisée, entre les rues St-Léon et St-Pierre et entre les rues Montplaisir et Bellemare.

Adopté.

Résolution No. 12-077

Proposé par l'échevin, Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation 1953, l'entrepôt de M. J. C. Beaudoin, situé sur le lot No. 157-117, lequel entrepôt est démoli.

Adopté.

Résolution No. 12-078

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte la soumission de la Firme Bégin, Charland & Godin, pour l'évaluation des Compagnies dans notre Cité, le tout, tel qu'énuméré dans la dite soumission, en date du 11 décembre 1952, et ce, pour le prix y mentionné, soit $ 18,750.oo dont $ 9,500.oo payable le 1er avril 1953 et la balance dans les trois semaines qui suivront la remise du travail complété au Bureau du Conseil.

L'échevin Jean-Paul Lavergne enrégistre sa dissidence ainsi que l'échevin Paul Lemarier.

Adopté.

Résolution No. 12-079

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE ce Conseil apprend avec regrets le décès de M. Louis Lacroix, ancien échevin de cette Cité;

Ce Conseil prie la famille Lacroix de bien vouloir accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Que le Trésorier soit autorisé à défrayer les frais d'une Grand'messe, pour le repos de l'âme du défunt.

Adopté.

Résolution No. 12-080 Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE le réglement No.117A intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 117, CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD STE MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-081

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE le réglement No. 117 A intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 117, CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD STE MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-082

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE ce Conseil fixe les mercredi et jeudi, les 7 et 8 janvier 1953, jours durant lesquels les propriétaires intéressés du Boulevard Ste-Madeleine , sont et seront appelés à se prononcer sur le réglement No. 117A, concernant la construction de garages ou stations de service sur cette artère.

Adopté.

Résolution No. 12-083

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE la présente séance soit ajournée à mercredi, le 17 décembre 1952, à 8 heures P.M.

Adopté.

Correspondances lues en Conseil (Suite de la Séance du 15/12/52)

M. Jos. Beauchesne : Accident survenu rue St-Irénée;
Mtres Marchand & Lacourcière : Avis de l'accident de Mme Simonne Fortin, survenue rue Rocheleau;
Firme Bégin, Charland & Godin: Soumission pour évaluation des Industries dans la Cité;
J. Chs. Beaudoin: Avise le Conseil de la démolition d'un entrepôt situé sur le lot No. 157-117;
Industrielle Assurance: Tableau des Primes et Contributions d'assurance mises en vigueur pour janvier 1953;
Association Camionneurs: Remercie Conseil pour acceptation des taux et soumissions soumis au Conseil;
Can. Underwriters: Recommandations et conseils concernant tout ce qui concerne le système de protection contre incendie.

Et la Séance est ajournée.

Roméo Morrissette
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le greffier pro. tem.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fût tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mercredi le 17 ième jour de décembre 1952, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présent MM. les échevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Médard Duguay et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence de M. l'échevin Médard Duguay au fauteuil.

Résolution No. 12-084

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,
ET RESOLU QUE la présente séance soit ajournée à jeudi, le 18 ième jour de décembre 1952, à 8 heures P.M..

Roméo Morrissette Maire

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajourmement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, jeudi le 18 ième jour du mois de décembre 1952, à 7 heures, P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P., MM. les échevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-085

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,
ET RESOLU QUE M. Edmond Bouchard soit nommé assistant-surintendant de la Voirie avec les mêmes émoluements qu'il reçoit actuellement.

L'échevin Jean-Paul Lavergne enrégistre sa dissidence.

Adopté.

Résolution NO. 12-086

Proposé par l'échevin Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,
ET RESOLU QUE ce Conseil est heureux d'offrir à deux de ses concitoyens, Madame Camille Gélinas et Monsieur Rodrigue Lepage, ses plus sincères félicitations, à l'occasion de leur décoration par Sa Sainteté le Pape Pie XII, de la Croix "PRO ECCLESIA PONTIFICE" pour services rendus au mouvement d'Action Catholique.

Adopté.

Résolution No. 12-087

Proposé apr l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,

ET RESOLU QUE Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, Ing. Prof., soit autorisé à proclamer les 26 ième jour de décembre 1952 et le 2 ième jour de janvier 1953, jours de fêtes civiques, à l'occasion des Fêtes de Noel et du Nouvel An.

Que ce Conseil invite les propriétaires d'établissements de commerce et les industriels ainsi que les Banques, à fermer leurs portes ces jours là.

Adopté.

Réselution No. 12-088

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE M. Tancrède Bordeleau ass. contre-maître de l'aqueduc de cette Cité, soit mis à sa retraite et que la Cité lui paie une pension mensuelle de $ 75.00 sa vie durant, et que Mtre Léon Méthot, c.r., procureur du Bill de la Cité, soit prié d'inclure la présente résolution audit Bill de la Cité présentement devant la Législature.

Adopté.

Résolution No. 12-089

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.Hilarion Bruneau,

ET RESOlu Que le Maire et le Greffier pro. tem., soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat entre la Cité et la Shawinigan Water & Power, résiliant ainsi l'ancien contrat, en date du 7 octobre 1950.

Ce nouveau contrat fait suite à l'installation de chaufferettes électriques au puits de l'Aéroport pour lesquelles, la Shawinigan est obligée d'augmenter la force motrice actuelle.

Adopté.

Résolution 12-090

Proposé par l'échevin J.Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE la soumission de M. Jos. Ed. Loranger, au prix de $ 225.00, pour l'entretien de la route d'hiver à partir de la rue Montplaisir jusqu'à Ste-Marthe et de la rue St-Maurice jusqu'à la bâtisse des pompes, soit acceptée.

Adopté.

Résolution 12-091

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité,

QUE le réglement No. 301 intitulé "REGLEMENT POUR FIXER LA TAXE GENERALE POUR l'année 1953 A ETRE PRELEVEE SUR TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

MM. les échevins Gaspard Vivier et Médard Duguay enrégistrent leur dissidence.

Adopté.

Résolution No 12-092

Proposé, secondé et RESOLU à l'unanimité,

QUE le réglement No. 301 intitulé "REGLEMENT POUR FIXER LA TAXE GENERALE POUR L'ANNEE 1953 A ETRE PRELEVEE SUR TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

MM. les échevins Gaspard Vivier et Médard Duguay enrégistrent leur dissidence.

Adopté.

Résolution No. 12-093

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QU'en vertu de la Loi des Cités et Villes, chapitre 233, article 604, ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la

(Suite de la présente résolution à page suivante)

Rés. 12-094

LISTE DES SALAIRES POUR CHACUN DES EMPLOYES ET LA FONCTION ATTRIBUEE A CHACUN

Nom	Salaire	Fonction
Léo Lupien	$ 6,000.00	Gérant
J. Edouard Biron	$ 3,750.00	Trésorier
Arthur Beaudin	$ 3,500.00	Greffier pro. temp.
	$ 13,250.00	
Yvon Fournier	$ 3,380.00	Ass't Ingénieur
Albéric Cyr	$ 1,800.00	Assistant Greffier
Lucien St-Onge	$ 2,700.00	Assistant ~~Comptable~~ Trésorier
Léopold Brochu	$ 2,700.00	Comptable
Léopold Houle	$ 2,600.00	Préposé aux Achats.
Philippe Larivière	$ 2,600.00	Secrétaire du Gérant.
Jos. Lanouette	$ 900.00	Pension
	$ 16,680.00	

POLICE ET INCENDIE

Gilles Baribeau	$ 3,380.00	Chef de Police
Rosaire Normandin	$ 3,120.00	Sous-Chef
Laurier Belle-Isle	$ 3,016.00	Capitaine
Ovila Neault	$ 2,912.00	Radio-Police, Syst. d'alarme.
Roméo Dussault	$ 2,808.00	Capitaine.
Alfred Tremblay	$ 2,808.00	Lieutenant.
Romain Tousignant	$ 2,600.00	Constable.et Pompier.
Rodolphe Robert	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Maurice Cinq-Mars	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Emile Anctil	$ 2,600.00	Constable et Pompier
Bruno Paquin	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Eugène Montambeault	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
François Marchand	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Joseph Mongrain	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Réal Boissonneault	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Chs. Edouard Lallemand	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Julien Longval	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
Pierre Deslauriers	$ 2,600.00	Constable et Pompier.
André Gélinas	$ 2,600.00	Constable et Pompier
Léonidas Lemay	$ 3,120.00	Capitaine Détective.
Julien Lacroix	$ 2,808.00	Détective.
Lacasse Lord	$ ~~900.00~~ 420.00	Pension
	$ ~~58,672.00~~ 58,192.00	

APPLICATION DE LA LOI

Léon Méthot	$ 1,300.00	Recorder

HYGIENE

Donat Montambeault	$ 2,600.00	Ass't Sur. Aqueduc
Charles Daviau	$ 2,392.00	Préposé aux Egoûts.
	$ 4,992.00	

BIEN-ETRE PUBLIC

Laurent Langis	$ 3,068.00	Directeur du Bien-Etre.

Nom	Salaire	Fonction
TRAVAUX PUBLICS		
Hector Beauchamps	$ 2,600.00	Mécanicien
Henri Brousseau	$ 2,600.00	Mécanicien
Donat Marchand	$ 3,380.00	Surintendant de la Voirie.
Henri Giroux	$ 2,340.00	Surveillant des Travaux.
Napoléon Lussier	$ 2,288.00	Assitant Contremaitre
Adolphe Roof	$ 2,080.00	Gardien des Outils
Arthur Brouillette	$ 2,236.00	Mécanicien
Edmond Bouchard	$ 2,340.00	Ass't Surintendant de la Voirie
Raoul Buist	$ 900.00	Pension
Eugène Bertrand	$ 720.00	Pension
Wellie Dargis	$ 720.00	Pension
	$ 22,204.00	
AQUEDUC		
Roger S. Gravel	$ 1,924.00	Percepteur de l'Aqueduc.
Jacques Daveluy	$ 1,768.00	Percepteur de l'Aqueduc.
Arthur Loranger	$ 2,496.00	Collecteur de l'Aqueduc.
Maurice Montambeault	$ 2,496.00	Collecteur de l'Aqueduc.
Jude Toupin	$ 2,496.00	Opérateur des Pompes
Henri Picard	$ 2,496.00	Opérateur des Pompes
Alcide Vadeboncoeur	$ 2,496.00	Opérateur des Pompes
Omer Rancourt	$ 3,380.00	Surintendant de l'Aqueduc.
Tancrède Bordeleau	$ 2,392.00 — Pension 900.	
	$ 21,944.00	
EMPLOYES REGULIERS		
Entretien des Bureaux	$ 780.00	Femme de ménage
Marcel Desbiens	$ 2,288.00	Constable.
Jean-Paul Lavergne	$ 2,288.00	Constable.
Guy Bettez	$ 2,288.00	Constable.
Emmanuel Bourassa	$ 2,288.00	Constable
Rock Boudreau	$ 2,288.00	Constable
Jacques Bettez	$ 2,340.00	Homme d'instrument.
~~6 constables supplémentaires~~	~~$22,480.00~~	~~Constables~~
Madame P. Auclair	$ 1,820.00	Secrétaire du Maire.
Carmen Rouette	$ 1,040.00	Ass'te Sec. du Gérant.
	$ 20,800.00 ~~$ 33,280.00~~	
Robert Boucher	$ 0.85	Maintenance d'Aqueduc - Puisards - etc....
J. D. Martel	$ 0.85	Maintenance d'Aqueduc - Puisards - etc....
Jacques Dionne	$ 0.85	Chauffeur de Camion - Voirie
H.P. Sauvageau	$ 0.85	Chauffeur de Camion - Voirie
René Boisvert	$ 0.85	Chauffeur de Camion - Voirie
Camille Pépin	$ 0.85	Chauffeur de Camion - Voirie
Origène Trottier	$ 1.10	Opérateur sur Tracteur
Léo Gagnon	$ 1.10	Opérateur sur Tracteur
Benoit Massicotte	$ 1.10	Opérateur sur Souffleur - été, sur chargeuse.
Armand Baril	$ 1.10	Opérateur sur Souffleur - été, chauffeur camion
Léon Marchand	$ 1.10	Opérateur sur Souffleur
Donatien Bergeron	$ 1.10	Opérateur sur Souffleur
H.P. Sauvageau	$ 0.80	Commis
Paul Corbin	$ 0.75	Gardien Dépotoir
Donat Richard	$ 0.75	Gardien du Garage et préposé serv. Gaz-Huile.
P.E. Richard	$ 1.05	Mécanicien - (Opérateur sur compresseur)
Ernest Leblanc	$ 0.90	Mécanicien - Peinture automobile
Jos.-Art. Bédard	$ 0.75	Journalier - Général - Voirie.
Onésime Dumas	$ 0.75	Journalier - Général - Voirie.
Arthur Bergeron	$ 0.75	Journalier - Général - Voirie.
Emile Veilleux	$ 0.75	Opérateur Tracteur Fordson.
Lorenzo Dussault	$ 0.75	Gardien du Parc du Moulin - Hiver, avant-souffl
	$ 47,280.00	

Banque Canadienne Nationale, une somme de $ 125.000.00 en attendant la perception des taxes du Budget de l'année 1953.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurence du montant total de $ I25,000.00..

Adopté.

Résolution No. 12-094

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte l'échelle de salaire des employés de la Cité, préparée par le Gérant, Mé Léo Lupien, pour l'année 1953, et qui seront les salaires payés durant la dite année 1953.

Adopté.

B U D G E T P O U R L' A N N E E 1953

R E V E N U S

Taxe foncière générale	$ 388,920.17
Taxe de Trottoirs	12,000.00
Taxe d'Amusement	5,000.00
Taxe de Vente	85,000.00
Taxe des Vidanges	26,000.00
Licences et Permis	24,000.00
Loyer de la Machinerie	15,000.00
Application de la Loi	3,000.00
Intérêts sur Arré ages	2,500.00
Balance Publique	300.00
Octrois Spéciaux	7,800.00
Contribution à la Neige	4,500.00
Vente de Terrains	1,000.00
Aqueduc	117,000.00
Divers	1,479.83
	$ 693,500.00

D E P E N S E S

Aqueduc	105,425.00
Administration	102,235.00
Protection Personne et Propriété	102,217.00
Travaux Publics	109,779.00
Hygiène	30,964.00
Conservation de la Santé	3,350.00
Bien-Etre Public	66,218.00
Service Récréatifs et Communaux	9,550.00
Service de la Dette	158,760.00
Dépenses Capitales payées à même le Budget	5,002.00
	$ 693,500.00

DETAILS ET DEPENSES

AQUEDUC

1 - A - Administration

11-a -Assurances	385.00
12-a-Bâtisses	250.00
13-a-Impression	
14-a-Salaires de Bureaux	3,692.00
15-a-Téléphone	300.00
16-a-Divers	150.00
	$ 4,777.00

2 - A - Facturage et Recouvrement

21-a-Papeterie	350.00
22-a-Percepteurs, salaires	4,992.00
23-a-Percepteurs, uniformes	250.00
	$ 5,592.00

(Suite du Budget au Verso)

B U D G E T P O U R L'A N N E E 1953 (Suite)

Détails des Dépenses (suite)

3 - A - Approvisionnement		
31-a-Prises d'eau et Puits	$ 1,200.00	$ 1,200.00
4 - A - Energie et Pompage		
41-a-Energie électrique	7,000.00	
42-a-Opérateur, salaires	7,488.00	
43-a-Energie de pompage		$ 14,488.00
5 - A - Purification		
51-a-Chlore	300.00	$ 300.00
6 - A - Transmission et Distribution		
61-a-Borne-fontaine	500.00	
62-a-Conduites principales	1,000.00	
63-a-Conduites services	1,000.00	
64-a-Salaires généraux	5,772.00	
65-a-Valves et compteurs	50.00	$ 8,322.00
7 - A - Autres Dépenses		
71-a-Appareils et Outillage	1,000.00	
72-a-Camions	1,300.00	
73-a-Gazoline	1,000.00	
74-a-Tracteurs	700.00	
75-a-Divers		$ 4,000.00
8 - A - Service de la Dette		
81-a-Intérêts sur obligations		
82-a-Rachat d'obligations		
83-a-Intérêts sur emprunts tem.		
84-a-Commission sur échéance		
85-a-Intérêts Banque		$ 66,746.00
TOTAL :		$ 105,425.00

3-TRAVAUX PUBLICS		
311-Assurances	1,800.00	
312-Appareils Outils	1,000.00	
313-Camions & Tracteurs	8,000.00	
314-Souffleurs	2,000.00	
315-Gazoline & Huile	8,000.00	
316-Enlèvement de la Neige	40,000.00	
317-Rues Entretien	9,000.00	
318-Rue réparation	10,000.00	
319-Indicateurs et numéros	400.00	
320-Bâtisses	500.00	
321-Garage (Hangar "C")	500.00	
322-Téléphone	125.00	
323-Trottoirs	2,000.00	
324-Salaires	22,204.00	
325-Ingénieurs-salaires	3,000.00	
326-Divers et réclamations	1,000.00	
327-Cadatre	250.00	$ 109,779.00
4-HYGIENE		
411-C.P. Egouts	1,000.00	
412-C.S. Egouts	500.00	
413-Puisards & Regards	500.00	
414-Divers et Réclamations	100.00	
415-Salaires	4,992.00	
416-Nettoyage et arrosage	6,000.00	
417-Dépotoir	1,872.00	
418-Enlèvement des Vidanges	16,000.00	
419-Divers		
420-Outillage		$ 30,964.00

5-CONSERVATION DE LA SANTE

511-Unité Sanitaire	3,100.00	
512-Octrois	250.00	$ 3,350.00

6-BIEN-ETRE PUBLIC

611-Assistance publique	60,000.00	
612-Fonds de secours	1,500.00	
613-Bien-ETRE de l'enfance	1,400.00	
614-Salaires	3,068.00	
615-Divers	250.00	$ 66,218.00

7-SERVICE DE RECREATION ET COMMUNAUX

711-Parcs terrains	3,500.00	
712-Parcs bâtisses	100.00	
713-Parcs salaires	3,000.00	
714-Parcs piscines	1,000.00	
715-Parcs patinoires	300.00	
716-Parcs éclairage	390.00	
717-Balance publique	25.00	
718-Parcs tennis	500.00	
719-Parcs divers	25.00	
720-Marché		
721-Parcs outillage & accessoires	300.00	
722-Assurances	500.00	$ 9,550.00

8-SERVICE DE LA DETTE

811-Intérêts sur obligations		
812-Rachats d'obligations		
813-Intérêts sur emprunts tem.		
814-Commission sur échéances		
815-Intérêts Banque		
		158,760.00

ADMINISTRATION:

11-Exécutive et Législative.

111-Le Conseil	9,000.00	
112-Le Secrétariat	50.00	
113-Frais Généraux	35.00	9,085.00

12-Administrative.

121-Salaires	32,790.00	
122-Papeteries	2,500.00	
123-Rôle d'évaluation	20,000.00	
124-Vérification	600.00	
125-Avis Légaux	300.00	
126-Divers (Contingent)	3,000.00	$ 59,190.00

13-Contribution Ass. Chômage:	1,800.00	1,800.00

14-Dépenses d'Administration générale.

141-Assurance de Garantie	100.00	
142-Assurance-groupe	4,560.00	
143-Délégation	2,500.00	
144-Assurances rue et Trottoirs	2,000.00	
145-Elections Municipales	700.00	
146-Hotel de Ville	2,000.00	
147-Octrois	15,300.00	
148-Publicité	3,000.00	
149-Réceptions	500.00	
150-Téléphome	1,000.00	
150-1-Amend. à la Charte (re:Bill	500.00	$ 32,160.00
		$102,235.00

PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE.

21-Service des Incendies.

211-Salaires des pompiers	32,092.00
212-Appareils	400.00
213-Camion-gazoline	500.00

PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE (suite)

214-Assurances	$ 1,315.00	
215-Ent. des Bâtisses	150.00	
216-Système d'alarme	150.00	
217-Uniformes	200.00	
218-Divers	250.00	$ 35,057.00

22-SERVICE DE LA POLICE

221-Salaires de Officiers	32,092.00	
222-Auto et Patrouille	2,500.00	
223-Radio-Police	150.00	
224-Détective Salaires	5,928.00	
224-Détective auto	600.00	
224-Uniformes	200.00	
224-Détective divers	200.00	
225-Divers	300.00	
226-Assurances	1,315,00	
227-Chauffage-Electricité	900.00	
228-Papeteries	100.00	
229-Uniformes	3,000.00	
230-Défence Civile (C.P.C.)	- - - -	$ 47,285.00

23-APPLICATION DE LA LOI

231-Cour Municipale	1,500.00	
232-Frais Judiciaires	75.00	
233-Consultations	-----	
234-Divers	100.00	$ 1,675.00

24-ECLAIRAGE DES RUES

241-Frais d'énergie	18,000.00	
242-La Croix du Chemin (Divers)	200.00	
243-Liste des Jurés.	--- --	$ 18,200.00

102,217.00

25-DEPENSES CAPITALES PAYEES A MEME LES REVENUS

1311-Eclairage du Boulevard Ste-Madeleine	1,200.00	
1312-Parc Rochefort	1,135.00	
1313-Tondeuse Whirlmind	600.00	
1314-Fusil à air pour le garage	212.00	
1315-Recording Set (Poste No. 2)	575.00	
1316-Cloche (POste No. 2)	105.00	
1317-Remove Control, 50 Watts(Poste 2)	350.00	
1318-Appareil Transmetteurs-Receveur (Météor)	825.00	$ 5,002.00

Adopté.

Et Son Honneur le Maire lève l'assemblée.

Roméo Rémillard
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 22 ième jour de décembre 1952, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les échevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteuil.

Résolution No. 12-095

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 15 décembre 1952, ainsi que ceux du 17 et 18 décembre 1952, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 12-096

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,
ET RESOLU QUE les comptes au montant total de $148,619.73 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 96	3,401.43	Paie No. 97	2,618.66
Auto graphic Register	46.12	Jean Banville	349.42
Paul Boucher,n.p.,	3.75	J.P. Bourassa	1.25
A. Brouillard	140.78	Budge Sales Ltd	82.88
Can. Iron Founderies	165.26	Can. Industries Ltd	21.55
Can. John Manville	1,322.71	Candn Ludlow Valve Co.,	30.30
C. N. Ry,	183.22	Cap Auto Electric,	5.75
Carrière T.Riv. Ltée,	977.73	Champlain Express,	2.50
Charbonnerie CHAMPLAIN,	124.40	Dme Hector Désfossés,	1,311.52
Deshaies Auto & Buffet,	27.55	Alphonse Devost,	196.88
Alphonse Devost	4,228.85	Drummond McCall Co.,	12.79
Fonderie St-Maurice,	309.30	Francis Hanken Co.,	59.99
Garage Charest & Frère,	16.54	Jos. Gauvin & Fils,	44.29
General Signal Reg'd	27.81	Conrad Gilbert	25.58
H.P. Hébert	83.11	Hewitt Equipment	44.93
Imprimerie St-Patrice,	92.21	John Millen 3-Riv., Ltée,	106.09
J.A. LAbelle(Mtre Poste)	70.00	Cité du Cap,	3,338.00
Cie Bois St-Laurent,	110.59	Cie Const. Dollard,	10.00
L'Art Graphique,	13.32	Réal Legris, avocat,	30.00
Les Etampes Larex Enrg.	304.85	Charles Lévesque,	204.60
Loranger & Molesworth,	1,684.61	Union Musical du Cap,	300.00
Lynn McCleod Eng.,	9.13	Marchand & Frères,	655.90
Marchand & Frères Eng.,	211.89	Massicotte & Arcand	7.74
H. Massicotte & Frères	11.50	Moderne Construction,	1,051.75
Morin & Frères,	565.30	Donat Morrissette,	12.50
"Nos Droits",	50.00	Peinture Sico Ltée,	6.87
Pharmacie Royale,	1.35	Regional Asphalt	17,927.63
Roland Rochefort,	37.08	Alphonse Rousseau,	15.24
Bell Telephone Co.,	137.36	Shawinigan W & Power,	493.39
Shawinigan W & Power,	189.29	Underwood,	47.31
Cité du Cap,	77.93	Capitanal Construction,	4,905.47
* Jos. Bertrand,	74.58		

Total $ 148,619.73

Adopté.

Résolution No. 12-097

ATTENDU QUE la Cité a besoin pour l'année 1953, pour bien administrer tous ses départements et parer à toute éventualité, d'un montant total de $ 693,500.00 ;

ATTENDU QUE les revenus anticipés de toutes provenances, moins cependant ceux provenant de la taxe foncière générale sont de $ 304,579.83 ;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière des propriétés imposables de la Cité pour l'année 1953 est de $ 15,113.335.00 ;

(Suite au verso)

ATTENDU QUE pour atteindre le montant total de $ 693,500.oo, il est nécessaire d'augmenter le taux de la taxe foncière ;

EN CONSEQUENCE

Il est PROPOSE, SECONDE et RESOLU à L'UNANIMITE, que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'augmenter le taux de la taxe foncière de $ 1.70 qu'il était en 1952 à $ 2.50 par CENT DOLLARS d'évaluation pour l'année 1953 comblant ainsi la différence entre les revenus anticipés mentionnés au paragraphe 2 et le budget proposé pour 1953 mentionné au paragraphe 1 .

Monsieur l'échevin Gaspard Vivier enrégistre sa dissidence.

Adopté.

Résolution No. 12-098

Proposé apr l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte le renouvellement d'un contrat de servitude sur la partie du lot No. 562 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à la Cie Shawinigan Water & Power, le tout tel que spécifié audit contrat.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-099

Proposé apr l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte de la Coopérative La Famille, la partie de la rue St-Léon située entre les rues Montplaisir et Bellemare projetée, pour le prix de $ 1.00, le tout tel que mentionné dans une résolution de la dite Coopérative La Famille.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-100

Proposé par l'échevin J.Hilarion Bruneau
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE la soumission de M. Philippe Careau au montant de $ 300.oo, le tout, tel que mentionné à la dite soumission, en date du 22 décembre 1952, sans défaire le foyer, avec garantie d'un an, tel que mentionné, soit acceptée.

Il est bien entendu qu'aucune charge ne devra être faite à la Cité pour avoir temporairement prêter le brûleur actuellement en fonction.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES EN CONSEIL

Cie Bois St-Laurent: Re: réclamation, dommage à camion par trou d'un puisard;
Bégin, Charland & Godin, remercie Conseil pour autorisation évaluation Cies;
Mtre Jean Décelles, re: terrain de J.A. POuliot pour élargissement de rue Leduc;
Archevêque de Montréal, remercie Conseil pour voeux exprimés lors d'élévation de Mgr Léger au Cardinalat;
Banque Royale du Canada, Voeux et Souhaits, Noel et Jour de l'An à la Cité;
Financial Post, Re: Annonce dans "Financial Post World-Wide Feature (pour fév. 1953
Dept. Public Works, Re: Egout-collecteur (Rivière St-Maurice)
C.H. Savard, Re: soumission, brûleur à l'huile pour chauffer Hotel de Ville;
Quinc. P. H. Boliquin, Re: soumission, brûleur à l'huile (A Hotel de Ville)
Philippe Careau, Re: soumission pour brûleur à l'huile pour Hotel de Ville
Jérôme Loranger, n.p., Re: Contrat servitude à Shawinigan Water & Power;
Coopérative La Famille, Re: Donation de terrain rue St-Léon;

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Maire.

Le Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Résolution No. 12-101

PROPOSE, SECONDE et RESOLU unanimement, que ce Conseil apprend avec un vif regret, le décès de Monsieur Arthur Guimont, échevin de la Cité des Trois-Rivières depuis de nombreuses années.

Ce Conseil prie la famille Guimont, de bien vouloir accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Ce Conseil autorise aussi le Trésorier, à verser les frais d'une Grand'messe, pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 12 ième jour de janvier 1953, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les Echevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-102

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 22 décembre 1952, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-103

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,
ET RESOLU QUE Monsieur l'échevin Médard Duguay, soit et est par les présentes nommé Pro-Maire, pour le prochain terme de trois (3) mois.

Adopté.

Résolution No. 12-104

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,
ET RESOLU QUE les comptes au montant total de 17,585.79 et tels que décrits ci-après; soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 98	$ 4,735.89	Paie No. 100	$ 3,572.55
Paie No. 99	2,673.66	Banque Can. Nat.,	4,275.98
Banque Can. Nat.,	45.00	Jean Banville,	19.50
M.D. Barclay,	20.00	Bur. Enrégistrement,	13.40
Carrière Trois-Rivières,	43.67	Domion Fire Equip.,	1.40
Jean-Marie Gauthier,	25.10	P.A. Gouin Ltée,	19.57
Emmanuel Griffin,	55.66	Imprimerie St-Patrice,	130.82
J-Bte Lanouette,	119.30	Antoine Lapointe,	21.25
Loranger Molesworth,	444.35	Massicotte & Arcand,	5,52
Montreal Blue Print,	8.62	T.J. Moore & Co Ltd	66.29
Quality Auto Supplies,	98.28	Quincaillerie Rochefort,	77.27
Studio Hébert Ltée,	10.00	Bell Telephone Co.,	25.58
International City Manager's Ass.,	23.50	Nazaire Tremblay,	14.46
Trois-Rivières Auto Elec.	7.48	Trust General du Canada,	1000.00
Underwood Limited	6.18	Cité du Cap,	25.51
		TOTAL	17,585.79

Adopté.

(Suite au verso)

Résolution No. 12-105

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les procès-verbaux du bornage des terrains de MM. Rocheleau et Mathon, préparés par M. Roger Gélinas, A.G., et situés respectivement coin des rues Bureau et 31ème rue et rue Houssard.

Adopté.

Résolution No. 12-106

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE ce Conseil remercie bien sincèrement M. Maurice Bellemare, dévoué représentant de Champlain à l'Assemblée Législative, pour le généreux octroi au montant de $ 35,000.oo qu'il nous a obtenu pour la réfection du Boulevard Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 12-107

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte le plan de subdivision des terrains situés entre les rues Bellemare et Montplaisir et des rues St-Pierre et St-Léon, préparé conjointement par MM. Berlinguet et Gélinas A. G., en date du 24 décembre 1952.

Adopté.

Résolution No. 12-108

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE ce Conseil présente ses plus sincères félicitations au Comité d'Illuminations et de Décorations, durant la période des Fêtes, pour le succès obtenu.

Adopté.

Résolution No. 12-109

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évalution de 1953, le montant de $ 100.oo pour un garage sur le lot 168-221 appartenant à M. Henri St-Arnaud, ledit garage étant démoli.

Adopté.

Résolution No. 12-110

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE ce Conseil accorde à la Chambre de Commerce de la Province de Québec son adhésion à sa requête pour une enquête royale sur le problème fiscal fédéral-provincial-municipal, afin que le point de vue municipal soit étudié avec la même attention que le point de vue provincial-fédéral.

Adopté.

Résolution No. 12-111

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par les échevins Gaspard Vivier et
Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte le rapport de la votation sur le "RÈGLEMENT NO. 117-A CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD STE-MADELEINE?

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Cham Comm Prov Qué.mémoire relations féd-prov-mun. Shawinigan W & P Lampes de ruess. Clément Lemire Plancher cave brisé par emp de la Cité. Henri St-Arnaud Garage démoli lot 168-221. Demande d'audience Mgr Pelletier bénédiction 1er de l'an. Bégin, Charland & Godin, transfert du $ 35,000.oo à Ban Can Nat.. Alfred Dugré Shawinigan, affidavit, coupons brulés. Affaires municipales approuve règlement fermeture des bureaux de scrutin.

ET SON HONNEUR LÈVE LA SEANCE

Roméo Bernosette
Le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier pro. tem..

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

PROVINCE
DE QUEBEC

CITE
DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION
No. 12-112

A une assemblée ~~xxxxxx~~ *(spéciale) du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville,* vendredi *le* 16ième *jour du mois de* janvier 19 53 *à* 4. *heures P.M. (A.M.)* ~~xxx~~ *à laquelle assemblée étaient présents :—*

SON HONNEUR LE MAIRE Roméo Morrissette Ing. Pro..

MM. les échevins :— J. H. Bruneau, P. Lemarierm; G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye.

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin ------

Appuyé par l'échevin ------

Et résolu :— Unanimement, que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de Monsieur Raoul Lord, échevin de la Cité de Grand'Mère et Président du Comité de Police de la dite Cité.

Monsieur Lord qui était le frère Monsieur Lacasse Lord, ancien Chef de Police de Notre Cité était très avantageusement connu parmi nous.

Ce Conseil offre donc aux familles Lord, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

Certifié vraie copie

AB/ Greffier pro. tem..

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 19ième jour de janvier 1953, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P., MM. les échevins J.Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-113

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 12 janvier 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-114

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE les comptes au montant total de 21,462.60 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

Les Comptes

Paie No. 1	3,538.85	Paie No. 2	5,145.40
P.V. Ayotte Ltée,	49.23	Paul Boucher,N.P.,	52.00
Candn Pacific Ry,	3.57	Candn Silk Mfg,	3.00
Cap Auto Electric,	2.50	Roméo Carignan,	69.17
Philippe Careau,	1,035.00	Jean-Louis Caron,	3,334.98
Carrière St-Maurice,	7.74	Charbonnerie Champlain,	237.70
Poste C.H.L.N.,	55.60	Cusson Frères Ltée,	335.95
Delisle Auto Access.,	280.05	Garage Charest & Frères	67.73
Gauthier Sports Enrg.,	20.60	P.H. Hébert,	126.91
Geo. Héroux,	8.98	Hewitt Equipment,	161.02
John Millen, 3-Riv., Ltd,	4.50	Kimball Automobile Ltd,	499.21
J.A. Labelle(Bur. Poste)	326.40	Cité du Cap,	62.24
Cité du Cap,	800.00	Cie Bois St-Laurent,	190.09
Langlois Télévision,	25.00	Alphonse Larivière,	35.56
Avenir de la Mauricie,	58.00	Nouvelliste Inc.,	99.90
Laboratoires Industriels	5.70	Hon. Ministre des Financ.	897.07
Loranger & Molesworth,	925.01	Phil McCarthy Transport,	1.00
Massicotte & Arcand,	3.00	H. Massicotte & Frères,	86.30
A. Milot & Fils Enrg.,	39.02	T.J. Moore & Co.,	136.35
Norton Carbon Paper,	9.18	Robert Rivard Enrg.,	13.88
St-Maurice Industries,	124.04	Jean-R. Saulnier,	426.53
Sirois Automobile Ltée,	140.02	Bell Telephone Co.,	132.97
Shawinigan Water & P.	1,444.07	Shawinigan Water & P.,	74.55
Maurice Thompson,	12.21	Philippe Careau,	333.82
Philippe Careau,	21.00		

Total. . . . $ 21,462.60

M. l'échevin Bruneau enrégistre sa dissidence sur le compte de Gauthier Sports ($ 20.60), re: patinoire du centre.

Adopté.

Résolution No. 12-115

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre, pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-Madeleine, les certificats de permanence lorsqu'il y aura lieu de réclamer, auprès de la Commission d'Assurance-Chômage, l'exception d'un ou de plusieurs employés de cette Cité; le tout conformément à la Loi et aux Ordonnances sur l'Assurance-Chômage.

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, ARTHUR BEAUDIN, Greffier de la Cité du Cap-de-Madeleine jure que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.
Assermenté ce 20 janvier 1953 AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Arthur Beaudin

Résolution No. 12-116

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte de la succession M. Désilets, une partie de terrain devant servir à l'ouverture de la rue St-Léon, entre Bellemare et Montplaisir et portant le No. de cadastre 387 subdivision 1093.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-117

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE ce Conseil demande bien respectueusement au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, l'autorisation de hausser, pour l'année 1953, le taux de la taxe, pour ce qui concerne l'excédant de la limite prévue à l'article 521 de la Loi des Cités et Villes, qui est de deux ($2.00) dollars, à deux dollars et cinquante ($2.50).

Etant à faire faire l'évaluation scientifique des immeubles imposables de la Cité par des experts pour l'année 1954, il va sans dire que la présente requête ne vaudra que pour l'année en cours.

Adopté.

Résolution No. 12-118

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE CE Conseil accepte la soumission de Three-Rivers Chevrolet Motor Sales, pour un chevrolet (4 portes) 1952, neuf, model 12-69, avec accessoires y mentionnés, en échange du chevrolet de la Cité, série 6101910396-1946, le tout, pour le prix de $ 1,356.85, tel que mentionné dans une soumission, en date du 9 janvier 1953.

Adopté.

Résolution No. 12-119

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte la soumission de Roy automobile, pour un "Dodge panel" (1/2 tonne), 1953, avec tous les accessoires y mentionnés, en échange pour le vieux "Dodge panel" 1948, de la Cité, le tout pour le prix mentionné à la dite soumission de $ 1,670.35, taxe incluse, en date du 17 janvier 1953.

Adopté.

Résolution No. 12-120

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE Monsieur Arthur Beaudin soit et est par les présentes engagé Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au même salaire qu'il reçoit actuellement.

Adopté.

Résolution No. 12-121

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE ce Conseil apprend avec un vif regret, le décès de Madame Adrien Leclerc, née Cécile Arcand et épouse en premières noces de feu J.D. Garneau.

Ce Conseil offre donc aux familles Arcand, Garneau et Leclerc, ses plus sincères sympathies, dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

Correspondances lues en Conseil:

Bégin, Charland & Godin, annonce leur visite au Conseil;
Demande entrée d'eau et d'égout, re: R. Jalbert, par Notaire Villeneuve;
Souhaits de Bonne Année par Club 4 H, Ste Famille;

(Suite de cette séance ci-contre)

Affaires Municipales: résolution: réglement d'imposition;
Canadian Central Registry, re: publication;
Ouverture des soumissions pour achat d'un char pour détective et patrouille.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE. Rodolphe Duguay

Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à lHotel de Ville, lundi le 26ième jour de janvier 1953, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J.Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye formant quorum sous la présidence du Pro-Maire, Médard Duguay, au fauteuil.

Résolution No. 12-122

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la derbière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 19 janvier 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-123

Proposé par Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.Hilarion Bruneau,

ET RESOLU QUE les comptes au montant total de 16,625.73 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Liste de paie No.3	2,110.01	Paie No. 4	1,735.44
Liste de paie No.5	4,987.40	Eugêne Bertrand,	60.00
Jos Bertrand,	78.86	Tancrède Bordeleau,	75.00
Raoul Buist,	75.00	Candn Oil Co.,	1,528.00
Charbonnerie Champlain	307.41	Com. Décorations Noel,	2,000.00
Willie Dargis,	60.00	Dme Hector Desfossés,	1,523.00
Alfred Dugré(St-Bonif.)	7.50	J.A. Labelle (B.Poste)	63.00
Lacasse Lord,	60.00	Cité du Cap,	49.21
Lucien Lamontagne,	14.60	Jos. Lanouette,	75.00
Léo Lupien,	166.66	Massicotte & Arcand,	9.56
Mercerie de Luxe,	5.15	Me. Léon Méthot,	75.00
T.J. Moore,	82.77	Morin Frères,	112.62
Mun. Fin. Officer's Ass	10.00	St-Maurice Oxygene,	30.58
St-Pierre & Fils,,	7.60	Shaw. Water & Power,	538.16
Shaw. Water & Power,	246.64	The Upton Co. Ltd,	96.94
Pierre Thibeault	15.30	Chas. Turcotte,	84.23
Fonderie St-Maurice,	335.09		
			$ 16,625.73

Adopté.

Résolution No. 12-124

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE ce Conseil soit autorisé à constituer un "Bureau d'Audition des plaintes au rôle d'évaluation" comme suit:

Ce Bureau sera composé du Juge municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine comme Président, de l'ingénieur de la dite Cité, et d'un expert nommé chaque année par le Conseil.

Le Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine agira comme secrétaire dudit Bureau d'audition.

(Suite au verso)

Résolution No. 12-124 (Suite)

Que la présente résolution soit incluse dans le Bill de la Cité présentement devant la Législature de Québec.

Adopté.

Résolution No. 12-125

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE ce Conseil accorde à M. Willie Dargis, vieil employé de la Cité du Cap-de-la-Madeleine depuis de nombreuses années, une pension de retraite de $ 60.oo par mois, sa vie durant, et ce, rétroactif au premier janvier 1952, et que la présente résolution soit ineluse dans le Bill de la Cité présentement devant la Législature.

Adopté.

Résolution No. 12-126

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.Hilarion Bruneau,

ET RESOLU QUE ce Conseil décrète qu'à partir du 25 avril 1953, à minuit, jusqu'au 27 septembre 1953, à minuit, l'heure réglementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de 4 heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et qu'après la date du 26 septembre 1953, à minuit, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire, de 5 heures en retard avec l'observatoire de Greenwich.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté.

Correspondances lues en Conseil

Mme André Cormier: réclamation d'une semaine de salaire;
Paul Bellemare; re: Demande d'emploi, Bureau du Greffier;
Règlement re: Bureau d'Audition (Plaintes au rôle d'évaluation);
Industrielle Ass. Re: Assurance-vie pour les employés de la Cité;
François Binette; Re: Demande emploi comme police;
Croix Rouge, Re: campagne de souscription 1953;
Dom. Management Ass. Re: Achat de terrain (Boreal Rare Metal);
Ass. Proprios St-Lazare,Re: Evaluation Municipale.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 2ième jour de février 1953, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire M. Roméo Morrissette, MM. les échevins J.Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye formand quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-127

Proposé par l'échevin J.Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 26 janvier 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-128

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE les comptes au montant total de $ 9,377,17 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

(Suite ci-contre)

Résolution No. 12-128 (Suite)

LES COMPTES

Paie No. 6	$ 2,849.80	Paie No. 7	2,605.84
Amical Dollard	200.00	Candn Electrical Supl.,	37.19
Cap Machine Shop	123.95	Cusson & Frères Ltée,	250.24
Dominion Manager Ass.	1,000.00	Garage Béliveau,	22.38
Grégoire & Fils,	17,51	H.P. Hébert,	62.84
Hotel Notre-Dame,	6.90	Cité du Cap,	401.29
La Croix Rouge,	50.00	Lalancette Electrique.	4.75
Massicotte & Arcand,	2.16	S.E. le Maire Morrisssette,	250.00
Nos Droits,	9.80	Quincaillerie Rochefort,	64.15
Alphonse Rousseau,	7.21	Bell Tel. Co.,	11.33
H.P. Thibeault,	2.27	Three Rivers Chevrolet,	1,397.56
		Total . . .	9,377.17

Adopté.

Résolution No. 12-129

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE la présente séance soit ajournée à 9.00 heures P.M.

Adopté.

Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P., étant obligé de s'absenter, M. Médard Duguay, pro-maire, présida à la reprise de la séance.

Résolution No. 12-130

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE ce Conseil autorise "Roy Automobile Enrg", à installer un "Full Seat Air Foam", pour la valeur supplémentaire de $ 84.45, du "Pannel" 1953, devant servir au Corps de Police.

Adopté.

Résolution No. 12-131

Proposé par l'échevin Gsapard Vivier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE ce Conseil se joint au Commissaire des Incendies du Dominion, pour offrir au Corps de Police de notre Cité, sous l'habile direction du Chef, ses plus sincères félicitations pour la mention honorable obtenue, pour le beau travail accompli, lors de la semaine de Préventions des Incendies dans notre Cité.

Adopté.

Résolution No. 12-132

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU QUE le Greffier soit autorisé d'émettre un permis pour l'installation d'un réservoir à essence au No. 233 St-Laurent, tel que requis par M. Prudent Boisclair. le demandeur, et suivant les règlements de la Cité, et ce, strictement pour son usage personnel.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-133

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UN MONTANT DE $ 425,000.00, REPARTI COMME SUIT: POUR CONSOLIDER SA DETTE FLOTTANTE AU MONTANT DE $ 236,359.66; POUR LE COUT DE TRAVAUX ET ACHATS POUR LESQUELS IL N'Y A PAS EU D'APPROPRIATION; POUR PAYER L'EXCEDANT ENTRE LE COUT DE CERTAINS TRAVAUX ET ACHATS, ET L'ESTIMATION QUI EN A ETE FAITE ET DE CONSOLIDER EGALEMENT LE DEFICIT DE L'ANNEE 1952, ENTRE LES REVENUS ET LES DEPENSES DE LA DITE ANNEE' S'ELEVANT A $ 155,610.09 AINSI QUE LES DEPENSES CONTINGENTES ET LA PERTE SUR LA VENTE DES DITES OBLIGATIONS, LESQUELLES SONT ESTIMÉES A $ 33,030.25".

Fait et signé au Cap-de-la-MAdeleine, ce 2ième jour de février 1953.

(Signé) J.H. Bruneau,
Echevin de la Cité.

(verso)

CORRESPONDANCES LUES

Mme D. Ruptash, réclamation accident de machine.
Prudent Boisclair, re: permis pour réservoir à essence;
Garde Féminine Ste Thérèse, re: billet de $ 1600.00 à Caisse Pop.;
Lacourcière Rosaire, demande pour place de gardien aux pompes;
Croix Rouge, sollicite aide financière de la Cité;
Guy Thibeault, re: demande d'emploi comme constable;
Garde St-Odilon, invite Conseil à l'installation des nouveaux membres de la Garde;
Affaires Municipales, re: approbation règlement No. 117-A;

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 9ième jour de février 1953, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présent, MM. les échevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Médard Duguay et Maurice Lahaye, formant quorum sous la présidence de M. le Pro-Maire Médard Duguay au fauteuil.

Résolution No. 12-134

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 2 février 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-135

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par les échevins Jean-Paul Lavregne et Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE les comptes au montant total de $ 30,259.50, et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 8	$ 4,161.38	Paie No. 9	$ 2,570.70
Austin Toilet Serv.:	2.50	Auvents de la Maur.	46.66
Banque Can. Nat.:	17,214.49	Henri Boillet	83.00
Bur. Enrégistrement:	11.35	Canadien Pacifique:	10.00
Candn Silk Mfg. Co.:	4.00	René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie:	200.00
Deshaies Auto & Buffet:	31.95	Pierre Godin:	1200.00
P.A. Gouin Ltée:	19.02	H.P. Hébert:	28.00
Geo. Héroux:	6,98	Intnl Business Mach.:	6.95
Kimball Automobile Ltd:	106.84	Cité du Cap:	68.56
Lajoie & Lajoie,	150.00	Comptable Assemblée Lég.	99.77
Le Nouvelliste Inc.:	18.00	Hon. Min. des Finances:	135.70
Loranger & Molesworth:	26.37	Laurier Manseau:	125.00
Milot & Fils Enrg.:	7.50	National Association of Assessing Officers:	5.00
Pharmacie F. Lanouette:	2.10	Me Jules Provencher:	225.00
Roland Rochefort:	63.70	Roy Automobile Enrg.:	16.23
Roy Automobile Enrg.:	1,754.80	Sirois Automobile Ltée:	4.73
Studio Lumière:	14.50	Prudential Insurance:	200.00
Shawinigan W. & P.:	1,479.81	Trois-Rivières Auto Elec.	158.91
			$ 30,259.50

Adopté.

Résolution No. 12-136

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte la soumission de "THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA" tel que présenté par la dite Compagnie et suivant 4 classes d'employés à savoir:

(Suite ci-contre)

Classe A . . . . . moins que $ 35.oo
Classe B $ 35.oo mais moins que $ 45.oo
Classe C $ 45.oo mais moins que $ 60.oo
Classe D $ 60.oo et plus

A condition que la dite soumission passe par les agents locaux, et que le contrat soit signé par les dits agents locaux.

M. L'ECHEVIN JEAN-PAUL LAVERGNE DEMANDE LE VOTE:

POUR: Les échevins G. Vivier, M. Lahaye et M. Duguay;

CONTRE: Les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier et J.P. Lavergne.

L'échevin Médard Duguay, comme pro-maire, vote pour la résolution qui est adoptée sur division.

SON HONNEUR LE MAIRE NE SIGNE PAS MAINTENANT LA PRESENTE RESOLUTION
Amendée ce 11 février 1953 le maire ayant signé
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau

Résolution No. 12-137

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin J.Hilarion Bruneau,

ET RESOLU QUE ce Conseil achète de M. Luc Cossette, pour la somme de $ 177.60, tel que mentionné à une option, en date du 4 avril 1952, un lot de terre faisant partie du cadastre 387, subdivision 2277.

Ce lot de terre ayant une superficie de 1480 pieds servira au prolongement des rues DeGrandmont et Lupien.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le con- et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-138

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G, Vivier

ET RESOLU QUE ce Conseil suivant option signée, en date du 7 avril 1952, achète de Melle Béatrice Desroberts, les lots de terre suivants: Cadastre P-387, subdivisions 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521 et P-387, subdivision 2277, formant une superficie de 24234 pieds et devant servir au prolongement des rues DeGrandmont et Lupien, et ce, pour la somme de $ 2,423.40 .

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-139

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,

ET RESOLU QUE pour faire suite à une option signée en date du 11 mars 1952, ce Conseil achète de MM. Alzam, Michel et Paul Barakatt, la partie du lot 387, subdivision 2277, située coin Nord-Est des rues DeGrandmont et St-Pierre, et devant servir au prolongement des rues DeGrandmont et Lupien, et ce, pour la somme de $ 360.oo .

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Avis de Motion 12-140

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT LIMITANT LA VITESSE DES VEHICULES AUTOMOBILES DANS CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE DE LA CITE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour de février 1953.

(Signé) J.H. Bruneau,
Echevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine.

(Suite au verso)

(Suite de la Séance du 9 février 1953)

Résolution No. 12-141

Il est résolu UNANIMEMENT que le règlement No. 302 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 425,000.oo , REPARTI COMME SUIT:- POUR CONSOLIDER SA DETTE FLOTTANTE AU MONTANT DE $ 236,359.66 ; POUR LE COUT DE TRAVAUX ET ACHATS POUR LESQUELS IL N'Y A PAS EU D'APPROPRIATIONS; POUR PAYER L'EXCEDENT ENTRE LE COUT DE CERTAINS TRAVAUX ET ACHATS ET L'ESTIMATION QUI EN A ETE FAITE, ET DE CONSOLIDER EGALEMENT LE DEFICIT DE L'ANNEE 1952, ENTRE LES REVENUS ET LES DEPENSES DE LA DITE ANNEE' S'ELEVANT A $ 155,610.09, AINSI QUE LES DEPENSES CONTINGENTES ET LA PERTE SUR LA VENTE DES DITES OBLIGATIONS LESQUELLES SONT ESTIMEES A $ 33,030.25" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

SON HONNEUR LE MAIRE NE SIGNE PAS MAINTENANT LA PRESENTE RESOLUTION.

Résolution No. 12-142

Il est résolu UNANIMEMENT que le règlement No. 302 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 425,000.oo, REPARTI COMME SUIT:- POUR CONSOLIDER SA DETTE FLOTTANTE AU MONTANT DE $ 236,359.66; POUR LE COUT DE TRAVAUX ET ACHATS POUR LESQUELS IL N'Y A PAS EU D'APPROPRIATIONS; POUR PAYER L'EXCEDENT ENTRE LE COUT DE CERTAINS TRAVAUX ET ACHATS ET L'ESTIMATION QUI EN A ETE FAITE, ET CONSOLIDER EGALEMENT LE DEFICIT DE L'ANNEE 1952, ENTRE LES REVENUS ET LES DEPENSES DE LA DITE ANNEE' S'ELEVANT A $ 155,610.09, AINSI QUE LES DEPENSE CONTINGENTES ET LA PERTE SUR LES DITES OBLIGATIONS LESQUELLES SONT ESTIMEES A $ 33,030,25" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Le Maire ne signe pas maintenant la présente résolution.

Résolution 12-143

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE ce Conseil fixe les 25 et 26 du mois de février 1953, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 302, au montant de $ 425,000.oo

Adopté.

Son Honneur le Maire ne signe pas maintenant la présente résolution.

Correspondances lues en Conseil

Aff. Municipales: Approuve règlement No. 301, administration 1953;
L. O. C., demande octroi;
Boreal Rare Metals, source d'eau et entretien rue Boucher;
Réclamations: Ph. Rochefort, Mme D. Ruptash & Geo. Toupin, ce dernier par entremise de Mtre Richard Rioux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Roméo Morrissette

Le Maire

Arthur Beaudin

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 16ième jour de février 1953, à 7 heures, P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, MM. les échevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Médard Duguay et Maurice Lahaye, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

(Suite de la séance ci-contre)

Résolution No. 12-144

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité soit adopté tel que lu.
en date du 9ième jour de février 1953.
Adopté.

Résolution No. 12-145

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,

ET RESOLU QUE les comptes au montant totalde $ 8,821.69 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

Les Comptes

Paie No. 11	$ 2,570.70	P.V. Ayotte Ltée:	$ 62.41
Arthur Beaudin:	137.50	A. Brouillard:	47.32
Candn Electrical Sup.:	4.26	Candn Oil Co. Ltd:	1,028.60
Can. Pac. Ry Co.:	3.75	Cap Auto Electric:	17.02
Roméo Carignan:	78.84	Cusson & Frères Ltée:	81.60
Alfred Dusseault:	91.44	Moise R. Hébert:	5.00
Hewitt Equipment Ltd:	29.72	Cité du Cap:	63.26
Cie de Bois St-Laurent:	81.21	Comité Timbre de Noel:	250.00
Hon. Ministre de Fin.:	55.00	H. Massicotte & Frères:	58.37
T.J. Moore:	69.74	Morin & Frères:	60.86
Northon Electric Co.:	884.26	W. St-Arnaud:	6.70
St-Maurice Industries:	87.39	Jean-R Saulnier:	82.52
Studio Hébert Ltée:	10.00	Supertest Petroleum:	151.56
Ls Geo. Therreault:	19.75	3-Rivers Chevrolet:	19.86
Vaillancourt & Vaillancourt:	88.56	Paie No. 10	2,674.49

Total . . . $ 8,821.69

Adopté.

Résolution No. 12-146

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE ce Conseil achète de la Shawinigan Water & Power Co., le terrain suivant, devant servir au prolongement des rues DeGrandmont et Lupien:-

Cadastre P-405, P-406, P-388, ayant 6,568 pieds à 15¢, Cadastre P-387, subdivision 331, 352, 351, 377, 376, 375, 374, 385; 403, 402, 401 et 400 formant 13,348 pieds en superficie à 12¢ du pied. Cadastre P-387-425, 424, 439 ayant une superficie de 1,458 à 16¢ du pied.

Toutes ces parties de terrain forment une superficie totale de 21,374 et un prix global de $ 2,820.24.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-147

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU QUE le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter des propriétaires de Riverside Terrace, le terrain nécessaire qui entoure la source, près de la rue Boucher, au prix de 2 1/2¢ du pied, et devant servir à Boreal Rare Metals suivant entente.

Adopté.

Résolution No. 12-148

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte le plan de la nouvelle

Résolution No. 12-148 (Suite de la séance du 16 février 1953)

subdivision d'une partie du lot No. 122, fait et préparé par M. Ernest Duplessis, A.G., en date du 28 janvier 1953.

Adopté.

Résolution No. 12-149

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Antonio Talbot, ministre de la Voirie, pour l'octroi de $ 35,000.oo qui nous fut octroyé, pour la réfection du Boulevard Ste-Madeleine.

Ce Conseil remercie aussi, son dévoué député. M. Maurice Bellemare, m.a.l., d'avoir bien voulu user de son influence, auprès dudit Ministre pour l'obtention dudit octroi.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement envoyée à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre dévoué Député.

Adopté.

Résolution No. 12-150

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE le Gérant de la Cité soit autorisé de prier la Cie The Bell Telephone Company of Canada, d'installer une extension au téléphone de la Voirie, jusqu'au bureau des contre-maîtres de la Voirie et de l'Aqueduc, dans le dit département de la Voirie.

Adopté.

==========

Il est 8.45, et Son Honneur le Maire, M. Roméo Morrissette, I.P., quitte son siège et M. le Pro-Maire Médard Duguay préside la séance.

Résolution No. 12-151

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par les échevins Paul Lemarier et
Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE le règlement 281-E intitulé: "REGLEMENT LIMITANT LA VITESSE DES VEHICULES AUTOMOBILES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-152

Proposé par L,échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par les échevins Paul Lemarier et
Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE le règlement No. 281-E intitulé: "REGLEMENT LIMITANT LA VITESSE DES VEHICULES AUTOMOBILES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Correspondances lues en Conseil

Lecture du veto du Maire, résolutions Nos. 12-141, 12-142 et 12-143;
Réclamation de Joseph Beauchesne par Anita Beauchesne;
C.O. DeBlois, nouvelle subdivision, lot No. 122;
Soumission pour fleurs de M. Henri Boillet.

Et la séance est levée.

Roméo Morrissette

Le Maire.

Arthur Beaudin

Le Greffier.

AB/AC

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 23ième jour de février 1953, à 7 heures, P.M., à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P., MM. les échevins J. Hilarion Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Médard Duguay et Maurice Lahaye, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-153

Proposé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 16 février 1953, soit adopté tel que lu.

Résolution No. 12-154

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Hilarion Bruneau.

ET RESOLU QUE que les comptes au montant total de 6,348.91 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Paie No. 13	$ 2,595.70	Tancrède Bordeleau:	75.00
Raoul Buist	75.00	Candn Silk Mfg. Co.:	5.00
Charbonnerie Champlain:	123.20	Willie Dargis:	60.00
Delisle Auto Acess.:	162.03	Dame Hector Desfossés:	1,218.40
Garage Charest & Frères:	150.50	Gazette Printing Co. Ltd:	24.00
Lacasse Lord:	60.00	Jos. Lanouette:	75.00
Léo Lupien:	166.66	Laurier Manseau:	125.00
Massicotte & Arcand Enrg.	14.19	Me. Léon Méthot:	100.00
Royal Insurance Co.:	155.26	St-Maurice Oxygene:	45.13
Bell Telephone Co.:	124.08	Shawinigan W. & P.:	680.18
Shawinigan W. & P.:	314.58		
		Total	$ 6,348.91

Adopté.

Résolution No. 12-155

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE le Gérant de la Cité soit autorisé à demander des soumissions pour l'enlèvement des vidanges pour le 30 mars 1953.

Adopté.

Résolution No. 12-156

Proposé par les échevins Gaspard Vivier et
J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU QUE le Conseil diffère la votation du règlement No. 302 au montant de $ 425,000.00, concernant la dette flottante, à une date ultérieure.

Adopté.

Résolution No. 12-157

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE la résolution No. 11-709, concernant l'engagement de Madame Laliberté-Auclaire, soit annulée à toutes fins que de droit.

Que M. Albéric Cyr soit aussi remercié de ses services, le tout, pour raisons d'économie.

(suite de la résolution au Verso)

(Suite de la résolution No. 12-157)

Le vote sur la résolution No. 12-157 est demandé par l'échevin Jean-Paul Lavergne:

POUR: Les échevins Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Médard Duguay et Maurice Lahaye;

CONTRE: Les échevins J. Hilarion Bruneau et Jean-Paul Lavergne.

Adopté sur division.

SON HONNEUR LE MAIRE ROMEO MORRISSETTE NE SIGNE PAS MAINTENANT LA PRESENTE RESOLUTION.

Résolution No. 12-158

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU QUE M. Léopold Houle soit nommé aide au Bureau du Greffier, et que le Greffier, de concert avec son aide, s'occupe des achats sous l'autorité du Gérant.

M. l'échevin Jean-Paul Lavergne demande le vote:

POUR: les échevins P. Lemarier, G. Vivier, M. Duguay et M. Lahaye;

CONTRE: les échevins J. Hilarion Bruneau et Jean-Paul Lavergne.

Adopté sur division.

Résolution No. 12-159

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte de M. Fernand Vaillancourt, la rue Vaillancourt portant les numéros de cadastre 549-13, et 550-91; la rue Cambray No. de cadastre 550-96 et une partie de la rue Crevier portant le No. de cadastre 550-139. Donation gratuite.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Son Honneur le Maire ne signe pas maintenant la présente résolution.

Résolution No. 12-160

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU QUE ce Conseil, pour faire suite à la lettre-circulaire du Ministère de l'Agriculture, section des mauvaises herbes, en date du 23 février 1953, nomme par les présentes MM. Joseph-Edmond Loranger et Ferdinand Binette, inspecteurs des dites herbes.

Adopté.

Résolution No. 12-161

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin J. Hilarion Bruneau,

ET RESOLU QUE ce Conseil soit autorisé à se rendre en délégation à Québec rencontrer Me Migneault, président de la Commission Municipale, pour y discuter du règlement d'emprunt, en cours, Que les présidents de Ligues de Propriétaires soient de la délégation . Que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire.

Adopté.

(Suite ci-contre)

AVIS DE MOTION No. 12-162

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour de février, 1953.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, P.Qué.

AVIS DE MOTION No. 12-163

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour de février 1953.

(Signé) Paul Lemarier,

Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, P. Qué.

CORRESPONDANCES LUES EN CONSEIL

Madeleine Lacoste, re: permis de restaurant pour 1953;
Fernand Vaillancourt: offre de terrain pour rue Vaillancourt, Cambray et Crevier;
Dame André Cormier: réclame pour une semaine d'avis (15.oo) par Me. J.A. Cambray;
Ministère de LAgriculture, re: Lettre-circulaire (Loi des Mauvaises Herbes)
Commissariat des Incendies, re: semaine de Prévention des Incendies; félicitations à la Cité pour mention honorable en cette occasion;
Mme Raoul Lord, re: remerciements pour sympathies;
Municipal Signals Supplies, suggestions concernant système d'alarme;
Alex. Bastien, re: accident survenu, 8 février 1953, coin St-Georges et Blvd Toupin;

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Roméo Morrissette
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

AB/AC.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 2ième jour du mois de mars 1953, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Ing. Pro., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-164

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-157 soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Le Maire refuse de signer.

Résolution No. 12-165

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la résolution No. 12-159 soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Le Maire refuse de signer. Adopté.

Résolution No. 12-166

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Fernand Vaillancourt, pour le prix de $ 1.00, la rue Vaillancourt, cadastre No. 549-13 et 550-91; la rue Cambray, cadastre 550-96 et une partie de la rue Crevier, cadastre 550-139.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-167

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 février 1953, soit afopté tel que lu.

Adopté.

12-168 Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,452.39 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 14	3,802.75	Paie No. 15	2,595.70
H. Béliveau	2.06	C. N. R.	12.81
Can. Silk Mfg	1.00	Charb Champlain	105.42
Cherry Burrell Corp Canada	61.75	Délisle Auto	218.36
Roland Desmarais	7.46	Féd Can Maires et Mun	76.00
Gar. A. Béliveau	26.70	Conrad Gilbert	5.58
Emmanuel Griffin	16.64	H. P. Hébert	8.00
Imp. St-Patrice	117.21	Cité du Cap	143.50
Cité du Cap	126.73	Art Graphique	127.33
Rec Gén du Canada	321.60	René Longval	20.00
Henri Morin T. D.	39.00	R. Morrissette I. P.	250.00
J. T. Nadeau	6.12	Quincaillerie Rochefort	18.98
St-Maur.Industries	328.34	Bell Téléphone Co	11.33
Chs Turcotte	2.00		
			8,452.39

Adopté.

Résolution No. 12-169

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil adhère au mouvement du Groupement Régional des Chambres de Commerce des Jeunes de la Mauricie concernant la construction du Pont de Shawinigan; que le coût en soit assumé par le Ministère des Travaux Publics afin d'en éliminer le péage.

Le Vote est demandé par l'échevin M. Duguay.

POUR : J.H.Bruneau,P.Lemarier,G.Vivier,J.P.Lavergne,M.LaHaye.
CONTRE : M. Duguay.

Adopté sur division

Résolution No. 12-170

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil proteste énergiquement auprès de la Régie Provinciale des Transports de la Province de Québec contre l'augmentation de la hausse des billets d'autobus entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières.

Que Mtre Léon Méthot. C. R. prenne les mesures nécessaires pour que le prix de 14 billets pour $ 1.oo soit rétabli.

Adopté

Résolution No. 12-171

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Laverghe.

ET RESOLU que ce Conseil délègue M. Laurent Langis à Ottawa, aux frais du Gouvernement Fédéral, pour y suivre des cours de Défence Civile, pour le bien-être des citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 12-172

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par les échevins P Lemarier et M. LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 285-F intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

Résolution No. 12-173

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par les échevins P. Lemarier et M LaHaye.

ET RESOLU que le règlement No. 285-F intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution 12-174

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par les échevins P. Lemarier et M LaHaye.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 19 et 20 mars 1953 jours durant lesquels les propriétaires intéressés de la rue Crevier seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 285-F concernant le zonage d'une certaine partie du territoire de la cité du Cap-de-la-Madeleine Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Invitation au Maire au Couronnement de la Reine et sa réponse.
Pré-avis de réclamation Mme D Chevrette.
Vetos du Maire Re: sa secrétaire et de F. Vaillancourt.
Group régional Cham. commerce des Jeunes de la Mauricie.
Requête, citoyens rue St-Jean réfection égout et pavage
Requête H. Vallière pour pierre pour mur de soutainement.
Requête contre hausse des billets d'autobus.
Association Forestière demande octroi. Rapport souscription
Université Laval. Demande d'octroi inondés d'Europe
Aff Municipales, Re: avance de l'heure et règlement de vitesse.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Mercier
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-o-o-o

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fût tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 9e jour du mois de mars 1953 à 7.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire Roméo Morrissette, I.P., MM. les échevins J.H.Bruneau, P.Lemarier, G.Vivier, J.P.Lavergne, M.Lahaye, M.Duguay formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

12-175 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 2 mars 1953 soit adopté tel que lu.

Adopté

12-176 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

Et résolu que les comptes au montant total de $ 59,420.84 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

Les comptes

Liste de paie No. 16	2,860.11	Liste de Paie No.17	2,595.70
Austin Toilet Service	3.90	P.V.Ayotte Ltée	69.14
Banque Canadienne Nationale	48,650.51	P.E.Bergeron Machineries	2.99
Jos Bertrand	67.74	Armand Brouillard	141.78
Bureau d'Enrégistrement	17.35	Cap Auto Electric	19.82
Cusson Frères Ltée	224.81	Chs.Cusson Ltd	84.44
Délisle Auto Accessoires Ltée	62.38	Dépt B-Etre Soc.&Jeun.	1803.14
Escadrille No.350	100.00	P.A.Gouin Ltée	50.55
Geo.Héroux	18.77	Kimball Automobile Ltée	48.80
La Cité du Cap	24.97	Les Zouaves de St-Lazare	100.00
Hon.Ministre des Finances	312.80	Lynn McLeod Eng.Sup.	4.70
Machineries Mercier Ltée	1,683.00	Management Inf. Service	50.00
H.Massicotte & Frères Ltée	16.29	N$_o$s Droits	7.84
St-Maurice Oxygène Enrg.	5.81	Sirois Automobiles Ltée	23.35
Stanley Moteur & Equipement	7.75	Studio Al-Rex	25.00
Trois-Riv. Auto Electric Ltée	27.08	Chs.Turcotte	30.88
Omer Rancourt	133.00	Modern Construction	146.44
			$59,420.84

Adopté

12-177 Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

Et résolu que la résolution No. 12-098 faite et adoptée le 22 décembre 1952 soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

12-178 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier

Et résolu que ce Conseil accepte le renouvellement d'un contrat de servitude sur les lots 549-34, 549-43, P-551 et P-552 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en faveur de la Shawinigan Water & Power Co.,.et ce, pour la somme de $ 110.00.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

12-179 Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin P.Lemarier

Et résolu que le Gérant soit autorisé à installer un prolongement d'aqueduc et d'égoût sur la rue St-Georges, pour desservir cinq nouveaux propriétaires. Le coût estimé est d'environ $ 3,000.00. Le tout suivant 12Géo.VI, cha.58-Art.11.

Que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale pour approbation.

L'échevin J.P.Lavergne demande le vote
Pour: J.H.Bruneau, P.Lemarier, G.Vivier, M.Duguay, M.Lahaye.
Contre: J.P.Lavergne.

Adopté sur division

12-180 Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau
Et résolu que le Gérant soit autorisé à faire faire la réfection de l'égoût, rue Du Moulin, qui dessert l'Académie du Sacré-Coeur, et reconstruire entre les rues Loranger et St-Denis et que ces dépenses soient chargées au revenu.

Adopté

12-181 Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau
Et résolu que le Gérant soit et est par les présentes, autorisé à faire exécuter les travaux de réfection de l'égoût de la rue St-Jean, entre la rue Notre-Dame et l'extrémité de la dite rue St-Jean, sur une distance de 180 pieds, et que le tout soit chargé au revenu.

Adopté

12-182 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau
Et résolu que le Gérant soit autorisé à acheter au meilleur marché, le tuyau, fittings, etc., de chaque item de chaque soumission produite.

Adopté

12-183 Attendu que le Comité de décoration des fêtes a fait remise au Conseil de la Cité d'une somme de $ 40.90 étant l'excédant des octrois perçus sur les dépenses EN CONSEQUENCE

Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne
Que ce Conseil félicite le Comité de décoration des fêtes de ce beau geste.

Adopté

12-184 Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par les échevins J.H.Bruneau et J.P.Lavergne
Et résolu que ce Conseil félicite bien sincèrement Son Hon. le Maire François Roy de la Cité de Shawinigan Falls, pour sa promotion à la vice-présidence de la Shawinigan Water & Power Company.

Adopté

12-185 Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin P.Lemarier
Et résolu que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à remplacer la lampe actuelle en face du no.8 de la rue St-Sévère pour une 250 C.P.

Adopté

12-186 Proposé par l'échevin M.Duguay
Appuyé par l'échevin M.Lahaye
Et résolu que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots Nos. 420-230, 420-231, 420-232 et 420-233 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, fait et préparé par M.Roger Gélinas, A.G., en date du 21 février 1953, et appartenant à M.David Mathon et à Dame Florence Lefebvre.

Adopté

12-187 AVIS DE MOTION
Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9e jours du mois de mars 1953.

(Signé) J.H.Bruneau,
Echevin de la Cité

Correspondances lues

Réclamation, suite d'un accident d'automobile - Phil. Laflamme - pré-avis pré-avis.

Invitation au Maire de la Chambre de Commerce de la Province, d' assister au couronnement et réponse du Maire.

Lettre de C. De L. Migneault, Président de la Commission Municipale de Québec, re: Règlement $ 425,000.00 - consolidation de la dette.

Lettre de M.Roger Gélinas, A.G., re:subdivision terrains du 420.

Rapport du Comité de Décoration des Fêtes.

Rapport du Gérant de la Cité, re: soumission tuyau & fittings etc.

Et la Séance est levée.

Le Maire

Le Greffier

AB/lh

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fût tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 16ième jour du mois de mars 1953 à 7.00 hres P.M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J.H.Bruneau, P.Lemarier, G.Vivier, J.P. Lavergne, M.Lahaye et M.Duguay formant quorum sous la présidence de M.M.Duguay au fauteuil.

12-188 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 mars 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté

12-189 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier

Et résolu que les comptes au montant total de $ 12,212.29 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

	Les comptes		
Liste de paie no.12	2,046.69	Liste de paie no.18	2,662.22
Liste de paie no.19	2,595.70	Eug.Bertrand	60.00
Eug.Bertrand	60.00	Tancrède Bordeleau	75.00
Raoul Buist	75.00	C.P.R.Co.	4.91
Roméo Carignan	76.63	Wellie Dargis	60.00
Garage Charest & Frères Inc.	157.85	H.P.Hébert	19.25
Moise R.Hébert	18.02	Hewitt Equipment Ltd	84.04
Jos.Lanouette	75.00	L'Equipe Joyeuse	100.00
Lacasse Lord	60.00	Union Musicale du Cap	300.00
Léo Lupien, i.c.	166.66	Laurier Manseau	125.00
Me Léon Méthot	100.00	T.J.Moore & Co.Ltd	36.64
Morin & Frères Inc.	63.25	Northern Electric Co.	108.15
Roy Automobile Enrg.	32.41	Soc.St-Jean-Baptiste	500.00
Studio Hébert Ltée	10.00	The Bell Tel.Co.of Can.	55.33
The S.W.& Power Co.	708.35	The S.W.& Power Co.	35.41
The S.W.& Power Co.	1,506.17	The S.W.& Power Co.	3.34
Three-Rivers Chevrolet	2.27	Le Receveur Général Can	125.00
The Montreal Star Co.Ltd	82.00	The Hotel & Travel News	22.00
		Total $	12,212.29

Adopté

12-190 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier
Et résolu que le Gérant soit autorisé à installer les services d'aqueduc et d'égoût à M.Albert Fournier, rue Montplaisir, sur une distance de 192 pieds, à sa propriété érigée au cours de l'année 1952, au coût approximatif de $ 1,350.00, le tout suivant la loi 12 Geo. VI, Cha.58, Art.11.

Que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale pour approbation.

Adopté

12-191 Proposé, secondé et résolu unanimement que le règlement No.303 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

12-192 Proposé, secondé et résolu unanimement que le règlement No.303 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D' UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

12-193 Proposé, secondé et résolu unanimement que ce Conseil fixe les 8 et 9ièmes jours du mois d'avril 1953, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No.303 au montant de $ 425,000.00 pour consolider la dette flottante de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Correspondances lues

Lettre de la Commission Municipale re: résol. 12-179, aqueduc et égoût rue St-Georges. (13 mars 1953)

Copie d'une lettre venant du Ministère fédéral des Finances re: allocations versées aux membres élues pour gouverner les municipalités incorporées. Cette copie de lettre nous vient du Directeur de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités.

Lettre de la Société St-Jean-Baptiste de la Région des Trois-Rivières, Inc., en date du 10 mars 1953 re: octroi.

Lettre du Président de l'Equipe Joyeuse, en date du 11 mars 1953 re: octroi.

Lettre en date du 16 mars 1953 et venant de M.Albert Fournier re:demande d'aqueduc et d'égoût rue Montplaisir. (prolongement de 150 env.)

Lettre du Maire François Roy de Shawinigan, en date du 11 mars 1953 re: remerciements pour résolution de félicitations à l'occasion de sa récente promotion à la Cie Shawinigan.

Lettre de la Rév.Soeur Supérieure de l'Hôpital Cloutier re: félicitations pour entretien des trottoirs et des chemins privés conduisant à l'Hôpital. (10 mars 1953)

Ordre du Jour

Mémo du Gérant en date du 16 mars 1953 adressé aux membres du Conseil re: estimé, etc. re: travaux de prolongement pour desservirnouvelle propriété de M.Albert Fournier, rue Montplaisir.

Mémo du Gérant en date du 16 mars 1953 et adressé aux membres du Conseil re: compte d'éclairage des rues pour le mois de février et prévision budgétaire pour 1953.

Rapport journaliers pour la semaine du 1er au 7 mars 1953

Le coût de la neige à date.

Ouverture des soumissions de MM.Roland Rochefort et Mercerie de Luxe pour habits des constables, percepteurs d'aqueduc et détectives.

Et la séance est levée

Roméo Morrissette

Le Maire

Arthur Beaudin

Le Greffier

ab/lh

O-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 23 ième jour du mois de mars 1953 à 7:oo p.m., à laquelle assemblée étaient présente MM. les Echevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, Roméo Morrissette, au fauteuil.

12-194 Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 mars 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

12-195 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

Et résolu que les comptes au montant total de $ 9,722.31 et tels que décrits ci-après, soient acceptée pour paiement:

Les Comptes

Liste de Paie no. 20	2,261.92M	Liste de paie no. 21	2,595.70M
Jean Banville	3.61M	Canada Iron Foundries Ltd	5.00M
Candn Oil Companies Ltd.	1,283.00M	Candn Pacific Railway Co.	196.43M
Charbonnerie Champlain Enrg	197.27M	Château De Blois	34.17M
Fonderie St-Maurice Enrg.	103.10M	Garage A. Béliveau	23.05M
Geo. Gariepy, A.G., I.P.	102.00M	Imperial Oil Limited	41.96M
Imprimerie St-Patrice Enrg.	55.48M	La Cité du Cap	80.85M
La Cie Ronéo du Canada Ltée.	47.52M	L'Art Graphique Inc.	15.02M
Le Receveur Général du Canada	8.00M	Lynn, McLeod Eng. Supplies Ltd	4.29M
Me. Léon Méthot, C.R.	1,711.20M	Quincaillerie Rochefort	58.28M
Supertest Petroleum Corp. Ltd.	102.97M	Bell Telephone Company ofCan.	131.26M
The S.W. & P. Co.	108.82M	Underwood Limited	35.24M
Wallace & Tiernan Ltd.	216.17M	Chambre de Commerce Sr.	250.00M
Chambre de Commerce Jr.	50.00M	TOTAL:	$ 9,722.31

Adopté.

12-196 Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter de la Fabrique St-Eugène, les parties de terrain cadastre No. 387-349 et 350 d'une superficie de 2798 pieds au taux de $0.12 du pied carré et formant un total de $335.76. Ces parties de terrain devant servir au prolongement des rues De Grandmont et Lupien.

Que le Notaire Paul Boucher, N.P., soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à la signer.

Adopté.

12-197 Proposé, secondé, et résolu unanimement, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Alexis Lahaye, du Village de BAtiscan, et père de M. Maurice Lahaye, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil offre à la famille Lahaye ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à payer une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

12-198 Proposé, secondé et résolu unanimement, que ce Conseil apprend avec un vif regret, le décès de Monsieur James Wilson, O.B.E., Président de la Shawinigan Water & Power Company.

Ce Conseil se joint donc aux nombreux amis du défunt et offre à la famille Wilson, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

12-199 Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à échanger le Météor de la Police pour un 1953. Le tout tel que spécifié dans la soumission de Sirois Automobiles Limitée en date du 23 mars 1953, et ce, pour le montant de $ 698.14 en retour.

Adopté.

12-200 Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

Et résolu que la demande de M. Roméo Carignan, pour l'installation de deux réservoirs à gazoline rue St-Philippe soit acceptée et que le Greffier soit autorisé à émettre un permis, le tout suivant les règlements de la Cité.

Adopté.

12-201 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire un prolongement d'aqueduc et d'égoûts, sur le cadastre 114, entre les rues Des Oblats et Ste-Julienne, sur une longueur approximative de 150 pieds au coût de $ 900.00, le tout suivant la loi 12, Geo. VI, Cha. 58, Art. 11.

Ce prolongement serait pour desservir un bureau et un magasin que projette de construire la firme Loranger & Molesworth Limitée.

Que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale de Québec, pour approbation.

Adopté.

12-202 Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer un poteau en face du No. 330 St-Laurent.

Adopté.

12-203 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil accepte les plans du Canadien Pacifique, démontrant l'embranchement de la Wayagamack situé dans le prolongement de la rue Massicotte, et concernant le système d'alarme.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents concernant la dite entente entre la Cie Canadien Pacifique et la Cité.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES:-

Ordre du Jour:

Mémo du Gérant aux membres du Conseil, re: travaux d'aqueduc et d'égoût qui devront être entrepris. Ref: mémo en date du 23 mars 1953.

Mémo du Gérant en date du 18 mars 1953; re: soumission pour habits des constables. Ce mémo était adressé aux Membres du Conseil.

Mémo du Gérant aux membres du Conseil, en date du 17 mars 1953, re: coût des travaux de la caserne St-Odilon.

Mémo du Gérant aux membres du Conseil, en date du 19 mars 1953, re: matériel de défense civile présentement entreposé à l'aéroport.

Rapport journalier pour la semaine du 8 au 14 mars 1953, re: neige. Rapport sur le coût de la neige à date.

Rapport, re: Bien-Etre Social.

Union des Municipalités de la Province, re: Congrès annuel.

Contrat du C.P.R., re: système d'alarme passant à la rue Massicotte.

Lettre de M. Henri Fontaine, re: demande pour déplacement de poteau.

Soumission de Sirois Automobiles Ltée. pour échange du Météor de la Police.

Lettre de M. Roméo Carignan, re: demande permission pour installation de deux réservoirs à gazoline..

Copie d'une résolution passée par la Corporation du Comté de Champlain re: vitesse de 20 milles à l'heure dans les limites de la Cité. Cette résolution fut envoyée à titre de renseignement.

Lettre de la Corporation St-Louis-de-France, re: résolution au sujet de la limite de vitesse de 20 milles établie par le Conseil de la Cité du Cap.

Lettre de la maison Loranger & Molesworth Ltée., re: demande des services d'aqueduc et d'égoût pour leur magasin projeté sur la rue Des Oblats.

Lettre de la Cité des Trois-Rivières, re: tunnel pour relier les deux rives.

Et la Séance est levée.

Roméo Morrissette

LE MAIRE.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o0o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 30ième jour du mois de mars 1953, à 7:oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Lahaye, M. Duguay, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

12-204 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 mars 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

12-205 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Et résolu que les comptes au montant total de $ 71,797.61 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

Liste de Paie no. 22	2,417.12	Liste de paie no. 23	2,595.70
C.P.R. Company	5.00	Philippe Careau	2.43
Charbonnerie Champlain Enrg.	70.22	Fleuriste Madelon	10.30
Fonderie St-Maurice Enrg.	180.44	H.P. Hébert	17.25
Imprimerie St-Patrice Enrg.	43.53	La Cité du Cap	98.20
L'Art Graphique Inc.	56.65	Le Nouvelliste Inc.	26.40
A. Milot & Fils Enrg.	19.84	Ministère de la Santé	35,172.45
Nos Droits	9.80	Richard Rochefort	1,135.00
St. Maurice Industries Ltd.	186.09	St. Patrick's Society	10.00
Stanley Moteur & Equipment	11.53	Bell Telephone Co. of Can.	11.33
The Nichols Chemical Co. Ltd.	4.61	Shawinigan Water & Power	13.72
Garde St-Odilon	200.00	Bégin, Charland & Godin	29,500.00
		T O T A L :-	$ 71,797.61

Adopté.

12-206 Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin M. Lahaye et J.P. Lavergne.

Et résolu que ce Conseil demande à la Shawinigan Water & Power Company de bien vouloir prolonger sa ligne de service d'électricité par la rue Beauchemin pour desservir la propriété de M. Edouard Dufresne, angle Thuney et Beauchemin.

Adopté.

12-207 Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

Et résolu que ce conseil demande à la Cie Immobilière du Cap, le terrain nécessaire à l'ouverture de la Rue Beauchemin entre les rues Thuney et Thibeau, le tout, moyennant la somme de $ 1.oo.

L'ouverture de cette rue servira d'abord à l'installation des services publics pour les habitations de la dite rue.

Si accepté, le Notaire J.C. Sawyer, N.P., est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

12-208 Proposé par l'échevin P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à déplacer un poteau vis-à-vis le Restaurant Penn-Mass.

Adopté.

12-209 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil nomme M. Ovila Dumas de 159 Brunelle, pour faire le ramonage des cheminées dans les limites de cette Cité, pour 1953, le tout, suivant les lois et règlements de la dite Cité.

Adopté.

12-210 Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

Et résolu que ce Conseil s'engage d'entretenir la Croix située sur les terrains de la Coopérative Pierre-Boucher, à la condition que le dit terrain où est située la dite Croix, soit cédé à la Cité.

Adopté.

12-211 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

Et résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter, de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $ 20,000.00 remboursable au budget de 1954, afin de permettre de payer la firme Bégin, Charland & Godin, pour la confection d'un rôle technique, à sa valeur réelle, pour l'année 1954.

Adopté.

12-212 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin J.H. Bruneau.

Et résolu que la soumission de "MERCERIE DE LUXE", en date du 16 mars 1953, pour un uniforme pour le Chef de Police au prix de $ 89.oo, deux complets pour les détectives au prix de $ 84.oo chacun et de deux uniformes pour les percepteurs d'eau au prix de $ 75.oo chacun soit acceptée. Il est entendu que tous ces complets et uniformes sont à deux pantalons et de matériel de 18 onces. 10% pour chaque oversize sera alloué, s'il y a lieu.

Adopté.

12-213 Proposé par les échevins J.P. Lavergne et P. Lemarier
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

Et résolu que la soumission de M. Roland Rochefort, en date du 3 mars 1953, pour un uniforme de sous-chef au prix de $ 72.95, deux uniformes pour les capitaines au prix de $ 72.95 chacun, un pour le Lieutenant au prix de $ 72.95 et 19 constables au prix de $ 69.95 chacun, pour du matériel de 18-A-11, 18 à 19 onces, deux pantalons, soit acceptée, et 10% de plus pour chaque oversize, et 20% pour les Capitaine Belle-Isle.

Aussi acceptée, la soumission pour cinq paletots au prix de $ 29.95 chacun.

Adopté.

12-214 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier, et G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil accepte l'offre du Comité du Tricentenaire de remettre à la Cité, la Tour-Souvenir, érigée à l'extrémité ouest de la rue Fusey à l'entrée de la Cité et remercie bien sincèrement le dit Comité de son beau geste.

Adopté.

12-215 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier et M. Duguay.

Et résolu que ce Conseil acquiesce à la demande du Gérant du Club de Balle-Molle de Mercerie de Luxe, M. François Goulet, en date du 30 mars 1953, d'avoir le privilège du terrain Rochefort pour la saison d'été, les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine.

Adopté.

12-216 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau
Appuyé par les échevins J.P. Lavergne et M. Duguay.
Et résolu que ce Conseil apprécie beaucoup le geste de M. Henri Picard, qui a bien voulu formuler ses remerciements au Conseil de la Cité à l'occasion de ses 25 années de service et ce Conseil est heureux de le féliciter bien chaleureusement et de lui continuer sa coopération.

Adopté.

12-217 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.
Et résolu que ce Conseil acquiesce à la demande de l'Association des Propriétaires de Ste-Famille, en date du 21 mars 1953, d'envoyer un représentant aux séances de Comité précédant l'assemblée publique.

Il est cependant entendu que ce représentant devra être désigné par le Comité central de toutes les Associations de Propriétaires de la Cité.

Cependant, advenant qu'un cas particulier et confidentiel se présenterait, ce représentant devra quitter le Comité en attendant le règlement dudit cas.

L'échevin Duguay demande le vote.

Pour: J.H. Bruneau, P. Lemarier, J.P. Lavergne, M. Lahaye, G. Vivier.
Contre: M. Duguay.

Adopté sur division.
Le Maire signe la résolution mais se déclare dissident.

12-218 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.
Et résolu que la soumission de M. Lucien Gauvin, au montant de $ 275.oo par semaine pour le transport des vidanges dans les limites de la Cité, pour la période d'une année soit acceptée. M. Gauvin devra cependant, se conformer aux formules de soumissions et de devis, tel que préparés par le Gérant de la Cité.,M. Léo Lupien, i.p., en date du 25 février 1953, et devant commencer le 1er mai 1953, jusqu'au premier mai 1954.

Adopté.

12-219 AVIS DE MOTION

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de mars 1953.

(Signé:-) J.H. Bruneau,
Echevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

CORRESPONDANCES LUES

Ordre du jour.
Rapport journalier pour la semaine du 15 au 21 mars 1953.
Rapport sur le coût de la neige à date.

Lettre de la Commission Municipale de Québec, en date du 23 mars 1953, re: résolution No. 12-179 adoptée le 9 mars 1953.

Bégin, Charland & Godin, re: lettre en date du 25 mars, donnant un rapport des travaux faits à date - également pour demander au Conseil de la Cité de bien vouloir faire remise d'une somme de $ 20,000.00, comme premier versement tel que prévu dans résolution du 15 décembre 1952. Aussi pour autre versement, également dû, $ 9,500.00.

Lettre de l'Association des Propriétaires de Ste-Famille demandant qu'un représentant de leur Association soit admis aux séances du Comité.

Lettre en date du 30 mars 1953, venant du Gérant du Club de Balle-molle Mercerie De Luxe, demandant l'autorisation d'utiliser le terrain Rochefort trois soirs par semaine, au cours de la prochaine saison.

Lettre de la Cie Shawinigan Water & Power, re: demande de ré-localiser ses lignes nos. 2 et 9 d'énergie électrique. (26 mars 1953).

Lettre de la Cie Shawinigan Water & Power, re: remerciements pour résolution de sympathie à la Cie et à la famille Wilson, à l'occasion de la mort de M. Wilson.

Lettre de la Régie Provinciale de l'électricité, re: demande de la Shawinigan Water & Power pour construire une ligne triphasée de 66,000 volts.

Lettre du Comité du Troisième Centenaire, re: don de 20 drapeaux et cession de la Tour-Souvenir.

Soumissions de MM. L. Gauvin, Antoni Lacroix, Henri Rocheleau, Léonard Bergeron, J-Bte. Poulin, Raymond Veillette, et Dme. Hector Desfossés, pour enlèvement des vidanges.

Lettre de The Canadian Welfare Council, re: demande de souscription à leur revue sur le Bien-Etre du Canada.

Lettre de remerciements de M. Henri Picard, re: 25 années de service.

Lettre de réclamation de la Crèmerie Union, en date du 26 mars 1953.

Et la Séance est levée.

Roméo Morrissette

LE MAIRE.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 7ième jour du mois d'avril, 1953, à 7:oo heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay, et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

12-220 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 mars 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

12-221 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier et P. Lemarier.

Et résolu que les comptes au montant total de $6,489.98 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

Les Comptes.

Liste de Paie No. 24	$ 2,019.97	Liste de Paie No. 25	$ 2,595.70
Bureau d'Enrégistrement	14.60	Cap Auto Electric Serv.	15.04
Charbonnerie Champlain	27.00	Dme. Hector Desfossés	1,218.40
Fonderie St-Maurice Enrg.	206.20	Georges Héroux	7.71
Le Nouvelliste	72.99	M-électrique Ltée.	46.37
Roméo Morrissette, I.P.	250.00	Studio Hébert Ltée.	10.00
The Nichols Chemical Co.	6.00	TOTAL:-	$ 6,489.98

Adopté.

12-222 Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

Et résolu que M. l'échevin Paul Lemarier, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

12-223 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux d'aqueduc et d'égoûts suivants:-

Rue De Grandmont: de l'existant jusqu'à la rue Outremont.
235 pieds d'aqueduc de 6" - 235 pieds d'égoûts de 12" .....$ 1,500.00

Rue Outremont: de la rue De Grandmont en allant vers le Nord:
350 pieds d'aqueduc de 6" - 350 pieds d'égoûts de 12".....$ 2,100.00

Rue St-Henri: de l'existant en allant vers le nord:
220 pieds d'aqueduc de 6" - 220 pieds d'égoûts de 12".....$ 1,350.oo

Rue Lorette: de la rue Latreille en allant vers le nord:
150 pieds d'aqueduc de 6" - 150 pieds d'égoûts de 12" .....$ 1,000.oo

Rue Du Parc: de l'existant en allant vers l'est.
490 pieds d'aqueduc de 6"..... $ 1,500.oo

Rue Crevier: de l'existant en allant vers l'ouest:
175 pieds d'aqueduc de 1¼" ..... $ 300.oo

Rue St-Pierre: de l'existant en allant vers le Nord:
275 pieds d'aqueduc de 6" - 275 pieds d'égoûts de 12".....$ 1,650.oo

200 embranchements de services d'aqueduc et d'égoûts
à $ 75.oo chacun $15,000.oo

Ces travaux devant être exécutés sous l'autorité de la Loi 12, Geo. VI, chapitre 58, article 11.

Que les plans montrant les dits travaux soient soumis au Ministère de la Santé pour approbation, et que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale de Québec, pour être approuvée.

Adopté..

12-224 Proposé par l'échevin P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Et résolu que la résolution No. 12-200 soit amendée comme suit:- Installer deux réservoirs à gazoline, rue De Blois, à 100 pieds du Boulevard Ste-Madeleine, au lieu de rue St-Philippe.

Adopté.

12-225 Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

Et résolu que le Gérant de la Cité, soit autorisé à faire faire le trottoir en face de la propriété de M. Paul Hébert, rue St-Edouard, payable $130.oo aussitôt le trottoir terminé et la valance payable au cours de l'année.

Adopté.

12-226 Proposé par l'échevin J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ATTENDU QUE le service d'autobus s'est amélioré depuis quelques temps et que de plus, il y a eu hausse des tarifs, et qu'en conséquence, de cette hausse de tarifs, la dite compagnie se devrait de donner un service encore meilleur.

ATTENDU QUE des plaintes (ci-attachées) parviennent au proposeur de cette résolution à l'effet que plusieurs de vos chauffeurs quand ils sont en retard ou pour d'autres raisons ne se rendent pas au terminus de la rue Alice et déposent leurs passagers bien avant cette rue, prenant un racourcit pour reprendre leur route.

EN CONSEQUENCE, demande est faite à la Cie. St. Maurice de bien vouloir s'en tenir à son parcours régulier, beau temps, mauvais temps, et d'aviser le greffier de cette cité du bon vouloir de la Cie. à corriger cette lacune de ses employés.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES:

Ordre du Jour.
Rapport journalier pour la semaine du 23 au 28 mars 1953.
Rapport du coût de la neige à date.

Lettre de la Commission Municipale de Québec, en date du 30 mars 1953, re: résolution No. 12-190 adoptée le 16 mars 1953.

Lettre de la Commission Municipale de Québec, en date du 30 mars 1953, re: résolution No. 12-201 adoptée le 23 mars 1953.

Lettre du Département des Affaires Municipales, Province de Québec, en date du 31 mars 1953, adressée à Monsieur le Maire, re: invitation à défrayer les frais de voyage du Trésorier à l'occasion du Congrès de la M.F.O.A.

Lettres de MM. Ph. Desrochers, celle-ci en date du 21 mars 1953; et Armand Duhaine, re: plaintes portées contre le service des autobus. Ces lettres furent adressées à M. J.H. Bruneau, échevin.

Lettre du Château De Blois, en date du 4 avril 1953, re: Nom de Rues.

Lettre de Chs. Aug. Rançourt, en date du 5 avril 1953, re: demande d'entrée d'eau.

Lettre de M. Campbell, de "Engineering News-Records", en date du 4 avril, 1953, re: demande informations.

Lettre de la Fédération de l' O.T.J. du Cap, datée du 1er avril 1953, re: admission des enfants en bas de 16 ans dans les théâtres, et flânage dans les restaurants.

Lettre du Ministre de la Défense Nationale, en date du 1er avril 1953, re: permission aux employés municipaux de participer à leur camp d'été.

Lettre du Secrétariat conjoint et permanent des Chambres de Commerce de La Tuque, en date du 3 avril 1953, re: règlement de vitesse à 20 milles à l'hre. dans la Cité.

Lettre de Me. Jules Provencher, procureur de Dame René Boudreau, en date du 4 avril 1953, re: réclamation à la suite d'une chûte dans un trou d'eau. Adresse de la réclamante: 174, rue Massicotte. (Lettre enrégistrée.)

Lettre enrégistrée de Me. Jules Provencher, procureur de M. Jean-Louis Lavarière, domicilié à 222 rue Thibeau, laquelle lettre était en date du 7 avril 1953, re: réclamation à la suite d'inondation dans sa cave.

Et la séance est levée.

Roméo Morrissette

LE MAIRE.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o0o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 13ième jour d'avril 1953, à 7.00 hres P.M., à laquelle assemblée étaient présents MM.les échevins J.H.Bruneau, P.Lemarier, G.Vivier, J.P.Lavergne, M.Lahaye, M.Duguay, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

12-227 Proposé par l'échevin M.Duguay
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 7 avril 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté

12-228 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin P.Lemarier

Et résolu que les comptes au montant total de $ 41,819.45 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement:

Les comptes

Liste de paie no.26	1,955.28	Liste de paie no.27	2,595.70
Banque Can. Nationale	33,782.26	C.P.R.Co.	204.95
Philippe Careau	9.75	Champlain Express	1.50
Charbonnerie Champlain Enrg	73.34	Cherry-Burrell Corp.	30.00
Cloutier Machine Shop	0.85	Cusson Frères Ltée	12.34
Deshaies Auto & Buffet Serv.	2.20	Fonderie St-Maurice Enrg	154.65
Fonds de Secours à l'Hôpital Ste-Justine	100.00	Jos.Gauvin & Fils	33.37
H.P.Hébert	13.50	La Cité du Cap	43.40
Le Nouvelliste	48.18	Léonidas Lemay	8.46
L'Hon.Ministre Finances Prov.	918.54	Le Receveur Gén. Can	192.00
J.T.Nadeau	39.14	Lois & Fonctions Mun.	3.00
Studio Lumière	11.00	St-Maurice Industries	187.50
Ls Geo Therreault	17.50	The Prudential Ins.	1,301.77
Cité du Cap	50.00	3-Riv Auto Electric	29.27
		TOTAL	41,819.45

Adopté

12-229 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin G.Vivier & P.Lemarier

Et résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable Ministre des Affairès municipales, l'autorisation d'amender la résolution No. 12-008, en date du 3 novembre 1952, laquelle amendait le règlement 297 en changeant dans l'article 4 dudit règlement les mots"premier juin 1952" par les mots "premier décembre" 1952, que nous désirons de nouveau changer en "PREMIER AVRIL 1953".

Cet amendement a pour but de permettre à la Cité, de ne faire qu'une seule émission d'obligations des règlements Nos.297, 298 et 303.

Adopté

12-230 Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par L'échevin J.H.Bruneau

Et résolu que le rapport de l'officier-rapporteur, sur les détails de la votation du règlement No.303, au montant de $425,000.00, pour consolider la dette flottante de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit accepté.

Adopté

12-231 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevn J.P.Lavergne

Et résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honnorable Ministre des Affaires Municipales, l'autorisation d'amender le règlement No. 298 comme suit:

lo- Remplacer dans l'article 5 les mots "premier novembre 1952" par les mots "PREMIER AVRIL 1953"

Cette demande est faite dans le but de permettre à la Cité de ne faire qu'une émission d'obligations des règlements Nos. 297, 298 et 303.

Adopté

12-232 Proposé par l'échevin M.Duguay
Appuyé par l'échevin M.Lahaye

Et résolu que ce Conseil accepte l'offre de M.David Tessier au montant de $ 75.00 pour l'achat d'un terrain (coulée) situé Blvd Duplessis et portant le No. de cadastre P.407, représenté sur un plan non officiel comme étant le No. 407.131 fait et préparé par M.F.X. Thos.Berlinguet, A.G., en date du 28 septembre 1948, à la condition que M.Tessier se tienne responsable des dommages qui pourraient survenir, et que M.Fournier fournisse un plan démontrant la dite coulée, signée par le Gérant pour attacher au contrat.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

12-233 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier

Et résolu que le Greffier soit autorisé d'émettre un permis de construction à M.Roger Ricard, sur la rue St-Léon.

Il est entendu que la Cité ne s'engage pas à conduire le service d'égoût, mais s'en tient à la lettre dudit M.Ricard en date du 13 avril 1953.

Adopté

12-234 Proposé par l'échevin M.Duguay
Appuyé par l'échevin P.Lemarier & J.H.Bruneau

Et résolu que le Conseil autorise le Gérant à faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes, pour la cpnstruction de trottoirs sur les approches du viaduc de la rue Thibeau.

Adopté

12-235 Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin G.Vivier

Et résolu que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter à la Banque Canadienne Nationale, un montant de $ 132,643.78 afin de payer les comptes mentionnés au règlement No.303, en attendant la vente de l'emission d'obligations dudit règlement No. 303. Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montanté

Adopté

12-236 Proposé par l'échevin M.Duguay

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire l'achat d'un nouveau char de marque"Meteor" pour desservir le nouveau poste de St-Odilon et faire la patrouille, aussi voir à ce que le poste soit organisé pour remplir les services de pompiers et de police.

L'échevin J.P.Lavergne demande le vote

Pas de secondeur.

12-237 Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

Et résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, après avoir pris connaissance en comité permanent des données établies concernant l'enlèvement des vidanges, autorise le Notaire Paul Boucher à préparer le contrat suivant les dites données et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le dit contrat, aussitot que le chèque de garantie sera entre les mains de la Cité.

Adopté

12-238 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin M.Duguay

Et résolu que ce COnseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de faire un prolongement d'aqueduc et d'égoût rue Ste-Marie, pour y desservir un projet de construction d'une maison de deux logements, et ce, d'une longueur de 120 pieds.

Adopté

12-239 Proposé par l'échevin M.Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire passer le Bull Dozer sur la rue St-Laurent, entre les rues Mère Gamelin et Du Parc pour y faire le terrassement.

Adopté

Correspondances lues:

Compte de la Pépinière du Cap, en date du 13 avril 1953 au montant de $ 1,483.00

Mémorandum de M.Fournier, inspecteur des bâtiments, en date du 13 avril 1953 re: Jacques F.Veillette qui après avertissements, continuecà tout ignorer et se construit non en conformité avec son permis.

Ordre du jour

Lettre de M.Philippe Charest, en date du 10 avril 1953 re: demande des services d'aqueduc et d'égoût (prolongement de 120 pieds)

Rapport de la votation du règlement No.303

Lettre de M.Roger Ricard demandant qu'on lui accorde un permis de construction pour la résidence qu'il veutse construire sur la rue St-Léon.

Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Lazare re: résolution passée à leur dernière réunion à l'effet que l'ordre du jour soit discutté à la table du Conseil en séance publique.

Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Odilon Inc., re: demande au Conseil qu'il fasse les démarches nécessaires pour que des trottoirs soient construits de chaque côté du viaduc, de la rue Thibeau, entre les rues Radnor et Vachon.

Lettre de La Cie de Transport St-Maurice en réponse à la lettre de protestation du Conseil au sujet des plaintes reçues à l'effet que certains chauffeurs ne suivaient pas leur parcours régulier.

Lettre de Me Léon Méthot C.R. re: remercie le Conseil pour chèque que la Cité vient de lui faire parvenir en règlement de son compte re: Bill 124.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales re: Règlement No. 285-F relatif au zonage d'une certaine partie du territoire.

Et la séance est levée

Roméo Morrissette

Le Maire

Arthur Beaudin

Le Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

12-240 Proposé, psecondé et résolu unanimement, que ce Conseil apprend avec un vif regret, le décès de M.Harold L.Clifford, vice-président et gérant-général de Dufresne Engineering Co.,

M.Clifford était très connu et très estimé dans notre région et aussi ce Conseil s'empresse de présenter aux familles Clifford et Malone, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Ce Conseil autorise le Trésorier à payer les frais d'une Grand'Messe, pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

-o-o-o-o-oo-o-o-o-o-o-o-o

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 20ième jour du mois d'avril 1953, à 7:oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins: J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaie, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

12-241 Proposé par l'échevin: J.P. lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 avril 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

12-242 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: J.H. Bruneau.

Et résolu que les comptes au montant total de $8,674.66 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement.

Les comptes.

P.E. Bergeron Machineries	$ 7.35	Tancrède Bordeleau	$ 75.00
Brompton Distributing Ltd.	25.19	Raoul Buist	75.00
Canadn Electrical Supply Co.	36.39	C.P.R. Company	4.82
Caribonum Ltd.	4.70	Wellie Dargis	60.00
Entreprises Modernes Co. Enrg.	4.45	Lacasse Lord	60.00
La Cité du Cap	49.16	Joseph Lanouette	75.00
L'Avenir de la Mauricie	8.00	Léo Lupien, I.P.	166.66
Laurier Manseau	125.00	Pépinière du Cap	1,483.00
Studio Al-Rex	45.00	The Shawinigan W.&P.	1,000.00
Liste de Paie no. 28	2,274.14	Liste de Paie no. 29	2,668.20
Luc Cossette	177.60	Amicale Pens. Notre-Dame du Cap	250.00
		TOTAL:-	$ 8,674.66

Adopté.

12-243 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que la résolution No. 12-211 faite et adoptée à la Séance du 30 mars 1953, soit amendée en y ajoutant les mots suivants:-
"SI ACCEPTE, LE MAIRE ET LE TRESORIER SONT AUTORISES A SIGNER UN OU DES BILLETS JUSQU'A CONCURRENCE DE $ 20,000.00".

Adopté.

12-244 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le Trésorier de la Cité soit autorisé à remettre à chaque constable, officier de Police, détective, une somme de $ 20,oo chacun pour des chaussures, ainsi qu'aux percepteurs d'eau.

Adopté.

12-245 Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que la résolution No. 12-229 fait et adoptée à la séance du 13 avril 1953, est par les présentes, abrogée, et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

12-246 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que la résolution No. 12-231 faite et adoptée à la séance du 13 avril 1953, est par les présentes, abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

12-247 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu unanimement que ce conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'amender le règlement 297 au montant de $45,000.oo de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, déjà amendé par une résolution en date du 3 novembre 1952, est de nouveau amendé comme suit:-

1o- L'article 4 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er avril 1953;
2o- Le tableau d'amortissement apparaissant à l'article 5 dudit règlement no. 297 est amendé en spécifiant que les échéances des obligations s'échelonneront de 1954 à 1968;
3o- L'article 6 dudit règlement no. 297 est amendé en stipulant un intérêt à un taux n'excédant pas 5% payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

Adopté.

12-248 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu unanimement que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'amender le règlement no. 298 au montant de $30,000.oo de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, déjà amendé par une résolution en date du 3 novembre, est de nouveau amendé comme suit:-

1o- L'article 5 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er avril 1953;
2o- Le tableau d'amortissement de l'article 5 est modifié en spécifiant que les dates des échéances s'échelonneront de 1954 à 1973;
3o- L'article 6 dudit règlement no. 298 est modifié en stipulant un intérêt à un taux n'excédant pas 5% payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année;

Adopté.

12-249 Proposé par l'échevin: M. Duguay
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que le Greffier soit autorisé d'émettre un permis de construction à M. Walter Bridges.

Il est cependant entendu, tel que mentionné dans la lettre de M. Bridges, en date du 16 avril courant, que ce dernier se creusera une fosse sanitaire et que la Cité ne s'engage pas à lui conduire les services.

Adopté.

12-250 Proposé par l'échevin J.H. Brunpau.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que Me. Jacques Lacoursière soit autorisé de procéder pour et au nom de la cité, dans une cause en réclamation de cette dernière, pour services d'aqueduc et d'égoûts -vs- M. Paul Cadrin.

Adopté.

12-251 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation de faire un prolongement d'aqueduc et d'égoûts, sur une distance de 60 pieds, sur la 5ième rue, pour y desservir un projet de construction d'une maison à deux logements.

Adopté.

12-252 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Ministre des travaux publics pour son généreux octroi de $5,000.oo accordé pour venir en aide au département des incendies de cette Cité.

Ce Conseil remercie aussi le dévoué député de Champlain, monsieur Maurice Bellemare, de son aide à l'obtention dudit octroi.

Que copie des présentes soit envoyée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'à notre dévoué Député.

Adopté.

12-253 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les trottoirs aux approches du Viaduc de la rue Thibeau, et ce, conformément à la lettre de l'Assistant Ingénieur en Chef du ministère de la Voirie en date du 17 avril 1953.

Adopté.

12-254 AVIS DE MOTION

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LE REGLEMENT DES LICENCES, TAXES SPECIALES, ETC....".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois d'avril 1953.

(Signé:-) J. Paul Lavergne,
échevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine, Qué.

12-255 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire les améliorations qui s'imposent au terrain Rochefort.

Adopté.

12-256 AVIS DE MOTION

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NO. DE CADASTRE 125, SUBDIVISION 52".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois d'avril 1953.

(Signé:-) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine, Qué.

CORRESPONDANCES LUES:

Ordre du Jour.
Memorandum de M. Léo Lupien, I.P., Gérant, re: réouverture de Caserne St-Odilon.

Rapport du Budget du 1er janvier au 31 mars 1953.

Lettre de la Commission Municipale de Québec, en date du 17 avril 1953, re: résolutions amendant les règlements nos. 297 et 298.

Lettre de la Commission municipale de Québec, en date du 14 avril 1953, re: résolution du 30 mars 1953, portant le no. 12-211, re: emprunt de $20,000.oo pour payer firme Bégin, Charland & Godin.

Lettre de la Commission municipale de Québec, en date du 14 avril 1953, re: règlement no. 299.

Demande d'un permis de construction de monsieur J.A. Bailly, 92, De Blois, pour bâtir un restaurant rue de Blois au coin Ste-Madeleine.

Lettre de M. Walter R. Bridges, 110 St-Valère, Cité, datée du 16 avril 1953, re: permis de construction sur le lot no. 104 de la rue Vaillancourt.

Lettre de Marchand & Lacoursière, Avocats, en date du 17 avril 1953, re: avis légal re: compte d'eau et d'égoûts de M. Paul Cadrin envers la Cité.

Lettre du Ministère de la Voirie, en date du 17 avril 1953, re: Trottoirs aux approches du viaduc de la route No. 19.

Lettre de M. Jules Milette, Président et Promoteur de la Commission Sportive du Cap, en date du 15 avril, 1953, re: demande protection des autorités de la ville pour maintenir l'ordre lors de ses soirées sportives.

Lettre du Comité de l'Amicale du Pensionnat Notre-Dame du Cap, en date du 20 avril 1953, re: demande octroi pour fêtes du cinquantième anniversaire de l'arrivée des Filles de Jésus en cette cité.

Lettre de M. Charles H. Adam, 56 St-Valère, Cité, en date du 20 avril 1953, re: demande d'un permis de construction sur les lots 246 - 247, sur le blvd. St-Laurent.

Lettre de M. J.E. Biron, Trésorier de la Cité, en date du 14 avril 1953, re: rapport du montant perçu pour amendes et confiscations de dépôts, du premier janvier à date.

Lettre de la Municipalité scolaire du Cap-de-la-Madeleine, en date du 16 avril 1953, re: appui des commissaires pour le projet de construction de trottoirs aux approches du viaduc.

Lettre du Ministère de la Santé, en date du 15 avril 1953, re: octroi du Ministère des Travaux Publics.

Lettre du Comité Conjoint de Bijouterie et d'Horlogerie du Québec, en date du 15 avril 1953, re: certificat de qualification requis pour exercer le métier de bijoutier et d'horloger.

M. Hector Bourbeau demande de reculer sa maison et le conseil lui accorde la permission.

Lettre de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta, datée du 1er avril 1953, re: demande une contribution pour le grand concours de français annuel organisé pour la sauvegarde de la langue et des traditions françaises.

Action signifiée le 18 avril 1953, par R. Provencher, venant du bureau de Marchand & Lacoursière, avocats, procureurs de M. Joseph Beauchesne, re: chute qu'il fit le 7 décembre 1952.

Et la séance est levée.

Roméo Morrissette
LE MAIRE.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 27ième jour du mois d'avril 1953, à 7:oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. Les Echevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

\- - - - - - - - - - - - - - - -

12-257 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 20 avril 1953, soit adoptée tel que lu.
Adopté.

\- - - - - - - - - - - - - - - -

12-258 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

Et résolu que les comptes au montant total de $10,599.09 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

Les Comptes:-

Liste de Paie no. 30	$ 2,724.48	Liste de Paie no. 31	$ 2,650.70
Austin Toilet Service	7.36	P.V. Ayotte Ltée	39.31
Jos. Bertrand	87.60	Armand Brouillard	224.74
C.P.R. Company	138.60	Mme. Louis Dallaire	10.08
Délisle Auto Accessoires	26.14	Fleuriste Madelon	10.95
Garage A. Béliveau	29.67	Conrad Gilbert	2.78
Hewitt Equipment Ltd.	197.59	Imprimerie St-Patrice	279.97
I.B.M. Company	5.50	La Cité du Cap	74.09
La Cie Ronéo du Canada	1.00	Art Graphique Inc.	139.10

Les Comptes (Suite)

Union des Municipalités de P.Q.	$ 95.00	H. Massicotte & Frères	$ 2,697.72
Yvon Montplaisir	7.50	Henri Morin	27.75
Morin & Frères Inc.	74.88	J.T. Nadeau	68.33
Northern Electric Co.	32.02	Arthur Pronovost	40.00
St. Maurice Oxygen Enrg.	31.87	Jean R. Saulnier	351.10
Sirois Automobile Ltée	362.19	H.P. Thibeault	78.63
Maurice Thompson	22.36	Nazaire Tremblay	37.08
Léo Paquin	23.00	Total:-	$ 10,599.09

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-259 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de Madame Arthur B. Lesage, belle-mère de M. Léo Lupien, Gérant de la Cité.

Ce Conseil offre aux familles Lesage et Lupien, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Ce Conseil autorise le Trésorier à payer une grand'messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-260 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que la résolution No. 12-232 faite et adoptée à la séance du 13 avril 1953, soit et est par les présentes, abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

LE MAIRE NE SIGNE PAS IMMEDIATEMENT.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-261 Proposé par l'échevin: M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à changer les lumières, sur la rue Beauchemin, de la rue Rousseau à la ligne de chemin de fer Wayagamack, de façon qu'il y ait une lumière à tous les deux poteaux.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-262 Proposé par les échevins: J.P. Lavergne et M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: J.H. Bruneau.

Et résolu que ce Conseil autorise M. F.X. Thos. Berlinguet, A.G., de faire enrégistrer le plan du cadastre 407, qu'il a fait et préparé en date du 28 septembre 1948, et au cas qu'il ne pourrait le faire lui-même, que monsieur Georges Gariepy, A.G., en soit chargé.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-263 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: J.H. Bruneau.

Et résolu qu'un montant de $100.00 soit octroyé pour une demie page d'annonce à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle église Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-264 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation 1953, la bâtisse située sur le lot 171-252, laquelle est démolie.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-265 Proposé par l'échevin: M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

Et résolu que Messieurs Emmanuel Bourassa, Jean-Paul Lavergne, Roch Boudreau, Marcel Desbiens et Guy Bettez, soient engagés en permanence, constables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-266 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que la démission de M. Léopold Houle, en date du 23 avril 1953, et devant prendre effet le samedi 2 mai 1953, à midi, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-267 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que toutes résolutions et autres documents en rapport avec l'achat de la Cie. d'Administration et de Fiducie de Québec, et la vente à la Cie Hart Shirt de l'Immeuble Massicotte, situé au coin des rues Fusey et Duplessis, soient et sont par les présentes, rescindés et annulés à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-268 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

Et résolu que, en réponse à la lettre d'invitation de la Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels, que M. J.E. Biron, Trésorier de la Cité, soit autorisé à préparer un rapport à cet effet. Si possible, s'adjoindre à M. Jacques Dénéchaud, Trésorier de la Ville des Trois-Rivières, pour faire coopération.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-269 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: ----------

Et résolu que les services d'aqueduc et d'égoûts soient prolongés de manière à desservir M. Charles Adam, sur la rue St-Laurent qui veut construire un trois logements.

PAS DE SECONDEUR.

- - - - - - - - - - - - - - - -

12-270 AVIS DE MOTION

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE RUE CONNUE ET DESIGNEE COMME ETANT LE NO. DE CADASTRE OFFICIEL P-407 ET REPRESENTE SUR UN PLAN NON OFFICIEL FAIT ET PREPARE PAR M. F.X. THOS. BERLINGUET, A.G. EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 1948, COMME ETANT LE NO. DE CADASTRE 407, SUBDIVISION 131.".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'avril, 1953.

(Signé:-) Médard Duguay,
Echevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

- - - - - - - - - - - - - - - -

12-271 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le règlement No. 233-H intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

12-272 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le règlement No. 233-H intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

12-273 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu que le règlement No. 304 intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 125-52" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

12-274 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu que le règlement No. 304 intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE LA RUE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 125-52", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

12-275 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu que ce Conseil fixe les 12 et 13èmes jours de mai 1953, jours durant lesquels les propriétaires intéressés sont et seront appeler à se prononcer sur le règlement No. 304, concernant la fermeture de la rue portant le numéro de cadastre 125-52.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Ordre du Jour.

Lettre de la Commission municipale de Québec, en date du 25 avril 1953, re: résolution no. 12-223, adoptée le 7 avril 1953, par le conseil de la Cité.

Lettre de la Commission municipale de Québec, en date du 25 avril 1953, re: prolongement aqueduc sur 5e Rue.

Lettre de la Commission municipale de Québec, en date du 20 avril 1953, re: travaux mentionnés dans notre lettre du 15 avril 1953.

Compte de M. Paul Cadrin, I.C., B. Sc., daté du 27 avril 1953, pour service professionnel.

Lettre du Bell Telephone Company of Canada, datée du 23 avril 1953, re: déplacement d'un poteau à l'intersection du Blvd. Ste-Madeleine et Des Oblats; résolution No. 11-998.

Requête en date du 25 avril 1953, re: demande de trottoirs sur la rue Rocheleau.

Lettre du Club de Croquet Ste-Madeleine Inc., datée du 27 avril 1953, re: demande au Conseil de représenter le montant de leurs taxes municipales, ($ 91.38).

Lettre de M. Joseph Dumais, 249 St-Laurent, en date du 23 avril 1953, re: bâtisse sur le lot 171-252, maintenant démolie.

Lettre de M. Léopold Houle, en date du 23 avril 1953, re: offre sa démission comme employé de la Cité.

Lettre de Dufresne & Frère Limitée, en date du 20 avril 1953, re: rafraichissoir électrique qu'ils ont vendu au Comité Sportif de la Police.

Lettre de la Société d'Administration et de Fiducie de Québec, en date du 20 avril 1953, re: Immeuble Massicotte.

Réponse du Maire en date du 21/4/53.

Lettre du Maire en date du 24 avril 1953, adressée aux Membres du Conseil, re: hommes travaillant dans les rues: leurs vêtements de travail.

Lettre du Département des Affaires Municipales, en date du 24 avril 1953, re: Règlement No. 298.

Lettre du Ministère de la Santé, en date du 24 avril 1953, re: Extensions à la distribution d'eau et au réseau d'égoûts.

Lettre de la Fédération de l'Oeuvre des Terrains de Jeux du Cap-de-la-Madeleine, en date du 18 avril 1953, re: entrée dans les théâtres des enfants de moins de 16 ans, et flânage des jeunes dans les restaurants.

Lettre de la Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels, en date du 22 avril 1953, re: invitation au Maire de se présenter pour exposer les vues de sa ville, devant la Commission, sur tout sujet en relation avec son mandat.

Lettre de la Canadian Federation of Mayors and Municipalities, datée du 20 avril 1953, re: Congrès municipal international, Montréal 20-24 septembre 1953.

Et la Séance est levée.

Roméo Vermette

LE MAIRE.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-oOo-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

12-276 Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec regrets, le décès prématuré de l'Honorable Bona Dussault, Ministre des Affaires Municipales de la Province de Québec et Député du Comté de Portneuf.

Le Conseil de cette Cité se fait l'interprète de toute la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir à la famille éplorée, ses plus sincères sympathies.

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à verser les honoraires de deux Grand'Messes, aux Révérends Pères Oblats du Sanctuaire National du Cap.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-oOo-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Guy Bettez, jure que je sera fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa Majestée la Reine, ses Hoirs et successeurs selon la LOI

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Guy Bettez

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
1er jour de mai 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Guy Bettez, constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Guy Bettez

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
1er jour de mai 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Emmanuel Bourassa, jure que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa Majestée la Reine, ses Hoirs et successeurs selon la LOI

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Arthur Beaudin
Greffier

Emmanuel Bourassa

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Emmanuel Bourassa, constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Emmanuel Bourassa

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
1er de mai 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Roch Boudreau jure que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa Majestée la Reine, ses hoirs et successeurs selon la LOI

Arthur Beaudin
Greffier

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Roch Boudreau

Je Roch Boudreau constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de macharge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Arthur Beaudin

Roch Boudreau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
1er jour de mai 1953

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Marcel Desbiens, jure que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa Majestée La Reine, ses Hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Arthur Beaudin
Greffier

Marcel Desbiens

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Marcel Desbiens, constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Arthur Beaudin

Marcel Desbiens

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
jour de mai 1953.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean Paul Lavergne, jure que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa Majestée la Reine, ses Hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Paul Lavergne

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
1er jour de mai 1953
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean Paul Lavergne, constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Paul Lavergne

Assermenté devamt moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
1er jour de mai 1953
Arthur Beaudin
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-xx-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-La-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4ième jour du mois de mai 1953, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Ing. Pro., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-277

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 avril 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-278

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le vote soit et est par les présentes, demandé sur la résolution No. 12-260 adoptée par le Conseil à la séance du 27 avril 1953, laquelle abroge et annule à toutes fins que de droit la résolution No. 12-232 adoptée à la séance du 13 avril 1953 concernant la vente par la Cité d'un certain terrain (rue) sur le Boulevard Duplessis et portant le No. de cadastre P-407 et représenté à un plan non officiel fait et préparé par M. F. X. Thos. Berlinguet A. G. en date du 28 septembre 1948 comme étant le No. de cadastre 407 subdivision 131.

Adopté à l'unanimité

Résolution No. 12-279

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 50,981.78 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 33	$ 2,650.70	Paie No. 32	$ 2,185.17
Ass. Amb St-Jean	100.00	L'Avenir	10.00
Ban Can Nationale	9,817.37	Ban Can Nationale	18,432.50
A. M & P. Barakatt	376.00	Bell Telephone	136.94
Bur Enrégistrement	27.35	Paul Cadrin I. C.	175.00
Can Oil Company	1,247.40	Carrière 3-Rivières	125.29
Champlain Express	3.42	Cité du Cap	57.12
Cité du Cap	24.50	Alcide Demers	35.85
Mme H. Desfossés	1,443.54	Deshaies Auto Buffet	5.50
Mlle Béa Desroberts	2,280.00	Fabrique St-Eugène	335.76
Fonderie St-Maurice	154.65	Gar Charest & Frères	149.84
Kimball Auto Ltée	103.84	Marchand & Frères	289.85
Marchand & Frères	313.68	R. Morrissette MAIRE	250.00
Nos Droits	9.80	S. Paquin	64.90
Pharmacie Perreault	2.69	Rec Gén du Canada	36.00
Royal Insurance Co.	883.46	Servantes J-Marie	183.25
Shawinigan W & P	2,820.24	Shawinigan W & P	221.81
do	1,565.70	do	1,558.91
do	1,389.46	do	88.80
Studio Alrex	15.00	Nazaire Tremblay	5.56
Chs Turcotte	14.42	Vaillancourt & Vail.	1,004.99
Morin & Frères	220.52	J. P. Morin Enrg.	90.00
Soc St-Jean-Bte Ste-Mad.	50.00	Arthur Brouillette	25.00
			$ 50,981.78

Adopté.

Résolution No. 12-280

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, faite en vertu des règlements Nos. 297, 298 et 303, au montant total de $ 500,000.oo;

Que la dite demande de soumissions soit envoyée pour publication, en français et en anglais, dans la Gazette Officielle de Québec, dès cette semaine;

Les soumissions seront reçues au Bureau du Greffier jusqu'à 7.oo heures P. M. le 25 mai 1953 et elles seront ouvertes à la séance régulière du soir ledit 25 mai 1953

Adopté.

Résolution No. 12-281

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la résolution No. 12-138 faite et adoptée le 9ième jour du mois de février 1953 soit amendée comme suit:

"LIRE", Superficie 25,800 au lieu de 24,234 et le montant à payer $ 2,580.oo au lieu de $ 2,423.40"

Adopté.

Résolution No. 12-282

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que la résolution No. 12-139 faite et adoptée le 9ième jour du mois de février 1953, soit amendée comme suit:

"LIRE", "Pour la somme de $ 376.00
au lieu de $ 360.00"

Adopté.

Résolution No. 12-283

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU qu'à l'avenir, tout propriétaire qui désirera faire son trottoir, devra s'adresser au Gérant de la Cité qui jugera à propos de le faire construire, sous sa surveillance et suivant les règlements de la Cité.

Adopté. LE MAIRE SIGNE PAS MAINTENANT.

Résolution No. 12-284

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Comité de Surveillance municipale, formé au sein des Associations des Propriétaires de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit admis au Comité permanent tenu avant les séances du Conseil.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Ordre du jour.
Lettre du Maire des 3-Rivières, souhaits de bonne fête au Maire.
Lettre du Maire des 3 Rivières, Partie de quilles.
Demande de souscrire pour Ecoles Catholiques de Maillardville.
C. P. R., re: construction trottoirs Viaduc de rue Thibeau.
J. Ferron demande prolongement aqueduc & Egout, des Erables
Lettre du Maire expliquant Veto sur rés. No. 12-260.
Demande d'octroi pour char allégorique St-Jean-Bte, P. Blouin.
Ass Proprios, pour admission de leur Comité en Comité permanent.
Aff. municipales acceptant amendement au règ. No. 297.
Application pour constable par Robert Dubord.
Lettre de MM. Berlinguet et Gariépy, re: Cadastre Blvd Duplessis.
Lettre de M. G. Pépin, re: cénotaphe aux morts des 2 guerres.
Lettre anonyme Re: Terrace le long du fleuve St-Laurent.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire.

Arthur Biaudin
Le Greffier.

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 11ième jour du mois de mai, 1953, à 7:60 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence de Son Honneur le Maire, Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-285 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil, de cette Cité, en date du 4 mai 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

12-286 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le vote soit et est demandé sur la résolution No. 12-283, se lisant comme suit:-

12-286 (Suite)

"Et résolu qu'à l'avenir, tout propriétaire qui désirera faire son trottoir, devra s'adresser au Gérant de la Cité qui jugera à propos de le faire construire sous sa surveillance et suivant les règlements de la Cité."

LE MAIRE AYANT APPOSE SON VETO SUR LA DITE RESOLUTION, faite et adoptée le 4 mai 1953.

POUR: J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne et M. Lahaye.
CONTRE: M. Duguay.

ADOPTE SUR DIVISION 5 contre 1.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-287 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: J.H. Bruneau.

Et résolu que les comptes au montant total de $20,738.90 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement.

Les Comptes:

Liste de Paie No. 34	$ 2,310.49	Liste de Paie No. 35	$ 2,870.70
Austin Toilet Service	2.35	P.V. Ayotte Ltée.	29.04
F.X. Thos. Berlinguet	75.00	A. Brouillard	54.49
Cndn. Fairbanks Morse	12.13	C.P. Railway Co.	47.21
Philippe Careau	4.26	Carrière St-Maurice	52.57
Carrière des 3-Rivières	1,215.08	La Cité du Cap	48.19
Délisle Auto Accessoires	195.53	Drummond McCall	52.18
Garage Charest	212.74	Conrad Gilbert	10.00
Georges Héroux	21.81	Imprimeur de la Reine	47.37
Keuffel & Esser Ltd.	60.95	Jacques Lacoursière	36.75
Art Graphique Inc.	29.75	Léonidas Lemay	5.80
R.J. Lévesque	201.00	Jos. Ed. Loranger	225.00
Loranger & Molesworth	2,706.46	Alex. McRae Co.	13.18
Maison Reine des Apôtres	400.00	Massicotte & Arcand	14.18
Me. Léon Méthot, Recorder	100.00	Henri Morin	58.75
Prudential Insurance Co.	493.84	Quincaillerie Rochefort	96.56
St. Maurice Oxygen Reg'd	24.62	Séminaire Ste-Marie	2,000.00
Shaw. Falls Terminal R. Co.	102.00	Sirois Automobile Ltée	53.90
Soeurs Grises de la Croix	5,000.00	Southam Press Montreal	89.41
Studio Hébert Ltée.	10.00	Supertest Petroleum Corp.	183.95
3-Rivières Auto Electric	21.27	G. Baribeau & Al.	560.00
Ministre des Finances	683.99	Paroisse Ste-Madeleine	100.00
Receveur général du Canada	206.40	Total:-	$ 20,738.90

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-288 Proposé par l'échevin: M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que ce Conseil accepte les plans de la construction de la bâtisse devant servir à la piscine et au tennis du Parc des Chenaux.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-289 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Que le Gérant autorise M. Rancourt, contremaitre de l'aqueduc et de l'égoût à exécuter immédiatement les travaux d'entretien et de réfection suivants qui seront chargés au budget d'entretien et de réfection, à savoir:-

1.- Refaire l'égoût défectueux sur la rue Jacques-Buteux, nord du Blvd., distance de 180 pieds.

2.- Refaire l'égoût défectueux et bloqué sur Blvd. Ste-Madeleine, de la rue Jacques-Buteux à Alice, distance: 190 pieds approximativement, et connecter au nouveau tuyau d'égoût qui finit à la rue Jacques-Buteux, même dimension de tuyau que nouveau.

3.- Réfection de l'égoût de la Deuxième Rue pour du 12" et conduite d'eau changée de 1" pour 2", le tout sur une distance de 225 pieds.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-290 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie de la Province, un octroi au montant de $3,000.00 pour aider à contribuer à la confection de garde-fous lors de la construction des trottoirs aux approches du Viaduc de la rue Thibeau.

Que demande soit aussi faite à notre dévoué député M. Maurice Bellemare, de bien vouloir user de son influence auprès du Ministre pour l'obtention dudit octroi.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre sympathique député.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-291 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu qu'une partie de l'appentis du Hangar "C" soit mise à la disposition des National Troopers, qui y aménagera des bureaus pour leurs réunions.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

12-292 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu qu'aussitôt le règlement de fermeture de la rue portant le No. de cadastre 125-52 sera adopté, ce Conseil prendra les procédures nécessaires à la liquidation ou vente d'une partie de ce terrain à MM. Gagnon et Vézina, le tout tel qu'entendu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

12-293 ATTENDU QUE M. H.P. Gélinas a réclamé de la Cité une somme de $ 500.oo payée parce que le greffier de la ville du temps, M. Fortunat Beaumier, avait procédé de façon irrégulière.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin: J.P. Lavergne, secondé par l'échevin: G. Vivier, et résolu qu'un avis légal soit demandé à Mtres. Lacoursière et Marchand sur la façon de procéder pour réclamer de M. Fortunat Beaumier, cette somme de $500.oo et les intérêts.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

12-294 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que le Trésorier de la Cité soit autorisé à rembourser à M. Roger Lemire, la somme de $5.95 pour taxes payées en trop pour l'année 1952, représentant 5,000 pieds de terrain évalués à $350.oo à raison de $1.70 le cent dollars d'évaluation.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Ordre du Jour.

Memorandum du Gérant, daté du 8 mai 1953, re: Estimé du coût de la construction des trottoirs aux approches du Viaduc de la rue Thibeau.

Inviatation de l'Abbé Paul Gaudet, ptre, chan., pour assister à la célébration du DIMANCHE DE LA JUSTICE SOCIALE (le 17 mai 1953).

Lettre de M. le Maire Morrissette, datéedu 5 mai 1953, re: raisons de son veto à la résolution No. 12-283.

Lettre de M. Roger Lemire, datée du 2 mai 1953, citoyen domicilié à 862, Thibeault, re: demande de rembourser taxes chargées par erreur.

Lettre de Jos. Gauvin & Fils, en date du 11 mai 1953, re: petit lopin de terre appartenant à la ville, et dont il veut faire l'achat.

Lettre de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie, en date du 9 mai 1953, re: remerciements pour l'octroi du montant de leurs taxes: $183.oo

Sanctuaire National de N-D du Cap, datée du 8 mai 1953, re: invitation au Maire d'assister aux solennités du Jubilé du 15 août 1954.

Lettre des Dames de Ste-Anne, datée du 5 mai 1953, re: résolution sur l'application de la loi interdisant entrée des enfants dans théâtres.

Lettre du Conseil Vicarial des Ligues du Sacré-Coeur du Cap, datée du 11 mai 1953, re: enfants dans théâtres et flanage dans restaurants.

Lettre des Ligueurs du Sacré-Coeur, Paroisse Ste-Marie-Madeleine, datée du 5 mai 1953, re: resolution re: loi entrée des enfants dans théâtres.

Lettre du Conseil Régional des Chambres de Commerce de la Mauricie, datée du 8 mai, re: invitation au Conseil pour une Journée-clinique, re: Tourisme.

Lettre de la Commission Municipale de Québec, datée du 4 mai 1953, re: résolution du 13 avril 1953, re: emprunt temporaire de $ 100,000.oo.

Lettre de la Commission Municipale de Québec, datée du 30 avril 1953, re: règlement No. 303.

Lettre du Département des Affaires municipales, datée du 30 avril 1953, re: règlement No. 303.

Lettre de la Commission Municipale de Québec, datée du 5 mai 1953, re: avis de soumission dans la Gazette officielle.

Lettre de la Paroisse Ste-Madeleine, datée du 4 mai 1953, re: remerciements pour le versement de $100.oo pour publicité.

Lettre de la Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels datée du 7 mai 1953, re: accuser de réception de lettre de M. Beaudin, en date du 30/4/53.

Et la Séance est levée.

Roméo Morrissette
LE MAIRE.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

12-295 Proposé, secondé et résolu unanimement, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Veuve Georges Méthot, née Rousseau et mère de notre distingué Juge Municipal Mtre Léon Méthot C. R., éminent Avocat des Trois-Rivières.

Ce Conseil offre donc aux familles éplorées, ses plus sincères condoléances à l'occasion du deuil cruel qui vient de les atteindre.

Ce Conseil autorise aussi le Trésorier de la Cité à payer les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

-x-x-x-x-x-x--x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Lundi, le 25ième jour de mai 1953, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Ing. Pro.. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M LaHaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-296

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 11 mai 1953, soit adopté tel que lu.

Adoppté.

Résolution No. 12-297

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,035.38 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 36	$ 2,522.40	Paie No. 37	$ 2,890.70
Paie No. 38	1,608.67	Paie No. 39	2,860.70
Bell Téléphone Co.	135.24	Bell Téléphone Co,	42.80
Phil Careau	10.00	Can Bitumul Co.	196.34
Can Oil Companies	801.60	C. P. R.	4.35
C. P. R.	5.00	Cap Mach. Shop	76.00
Cie Bois St-Laurent	48.61	Cité du Cap	31.28
Cité du Cap	114.34	Cie Const Dollard	12.00
Fleuriste Madelon	12.36	Moise Hébert	27.29
Hewitt Equipment	864.97	Kimball Auto	6.16
Jos Lanouette & Al	470.00	Roger Lemire	5.95
Léo Lupien, Gérant	166.66	H Massicotte & Frères	19.09
A. Milot & Fils	610.00	A. Milot & Fils	15.00
Morin & Frères	1,045.06	Northern Electric	4.12
Pharmacie Perreault	1.50	Rec Gén. du Canada	1.00
Camille Robert	30.00	Royal Bank of Canada	50.40
Roy Auto	56.59	Roy Auto	481.91
Shawinigan W & P	31.08	Shawinigan W & P	4.95

Suite au verso

Résolution No. 12-297 suite

Shawinigan W & P	397.97	Stanley Moteur Equip.	89.99
Underwood Ltd	10.58	Vaugeois Auto Spring	5.50
Vaillancourt & Vaillancourt	274.22		

$ 16,035.38

Adopté.

Résolution No. 12-298

Proposé, secondé et résolu unanimement, que ce Conseil apprend avec un vif regret, le décès de Madame Charles Dupont Hébert, soeur de M. F. X. Thomas Berlinguet, arpenteur géomètre pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil offre à la famille Hébert et tout spécialement à notre distingué Arpenteur, M. Berlinguet, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à payer les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

Résolution No. 12-299

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU qu'à l'occasion des fêtes du couronnement de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, fêtes qui seront célébrées partout dans le RoyaumeOUni, ce Conseil autorise Son Honneur le Maire Roméo Morrissette Ing. Pro. à proclamer le 2 juin 1953, jour de fête civique.

Ce Conseil invite donc les Banques, les établissements commerciaux et les industries à fermer leur porte ce jour-là, afin de permettre à leurs employés de prendre part aux réjouissances qui se dérouleront.

Adopté.

Résolution No. 12-390

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ETRESOLU que le Chef de Police de la Cité soit délégué au Congrès de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province, Congrès qui sera tenu dans la Ville de Québec les 6, 7, 8 et 9 juillet prochain.

Que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage, d'enrégistrement, etc..

Adopté.

Résolution No. 12-301

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'achetr 5 ceintures et 5 casquettes pour les 5 nouveaux policiers.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 302

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE RUE NON ENCORE BAPTISEE PORTANT LE NO DE CADASTRE P-114, mesurant 50 PIEDS DE LARGEUR PAR 80 PIEDS DE PROFONDEUR ET ADJACENTE AU TERRAIN No. 114-83"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de mai 1953

(Signé) J. H. Bruneau,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 12-303

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin Lavergne

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort, en date du 6 mai 1953, pour des chemises pour les policiers, détectives et percepteurs d'eau, au prix mentionné à la dite soumission et pour le nombre y mentionné, soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 12-305

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit autorisée à déplacer un poteau, Rue des Oblats, en face du No. 32.

Adopté.

Résolution No. 12-304

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mercredi, le 27ième jour du mois de mai 1953, à 8.oo heures P. M., pour considérer les affaires pendantes.

Adopté.

Correspondances Lues.

Ordre du jour. Avis Légal Mtre Lacoursière, Enfants au Théâtre.
Mémo du Gérant, Re prolongements d'égout.
M. Ayotte prolongement égout rue Mère Gamelin
Edo. Patterson Re: inscrire à liste électorale
Mme Edmond Bergeron, bris de vitre
R. Thibeau, vêtements salis par Austin Laundry, fumée.
Ass Chef Police, Congrès à Québec.
Chef demande d'assister audit Congrès.
Entrée d'eau Octave Bailly
Congrès pour opinion sur la Paix.
Demande de souscription Légion Canadienne.
Remerciements pour octroi Reine des Apôtres.
Scouts demande souscription.
L. Lalibert é prolongement égout.
Jacques Lord, réclamation ainsi que de Claude Trudel.
Lettre anonyme. Re Assistance publique
Congrès de septembre Fédération Canadienne Maires et Municipalités
Aff. Municipales accepte règ.233-H, Re: Taxe sur boxe et lutte.
Carte annonçant décès de J. Langston, Canada Iron.
Omer Gratton, Ecole Arts et Métiers.
Soumission des chemises et emprunt $ 500,000.oo

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morissette

Le Maire

Arthur Beaudin

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, mercredi le 27ième jour de mai 1953, auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. LaHaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-306

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par les échevins J. H. Bruneau et
P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé des maisons de finance Bell Gouinlock & Co Limited - J. E. Laflamme Limitée - La Corporation de Prêtes de Québec - Clément, Guimont inc.- Garneau, Boulanger Limitée et Grenier, Ruel & Cie Inc., pour l'achat de $ 500,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $ 96.53 par $ 100.oo d'obligations, plus les intérêts courus à la date de la livraison des titres, soit acceptée.

Adopté.

875

Résolution No. 12-307

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. LaHaye.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1953, telles que préparées par le Greffier de la Cité et après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par le Président du Conseil, soient acceptées.

Adopté.

Lecture d'une lettre de la Comm. municipale et d'une nouvelle préparée en marge de la vente de $ 500,000.oo d'obligations.
Invitation au Conseil des Filles de Jésus au Jubilé d'Or le 21 juin 1953.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Roméo Morrissette
Le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8ième jour du mois de juin 1953, à 7:00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-308 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 25 mai 1953, ainsi que celui de l'ajournement, en date du 27 mai 1953, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-309 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que les comptes au montant total de $ 56,172.70, et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 40	$ 2,723.60	Liste de Paie No. 41	$ 2,845.70
Liste de Paie No. 42	$ 3,027.06	Liste de Paie No. 43	$ 2,845.70
Ass. Chefs Police & Pom. de la Prov. Qué.	5.00	Banque Cand. Nationale	24,618.50
Bell Telephone Co.	191.13	Austin Toilet Service	5.00
Armand Brouillard	130.06	Bell Telephone Company	11.22
Canada Blue Print Paper Co.	71.02	Bureau d'Enrégistrement	17.55
Cie Ronéo du Canada	0.50	Cie de Bois St-Laurent	249.31
Cité du Cap	54.12	Cité du Cap	54.98
Succession Maurice Désilets	6.09	Délisle Auto Acc. Ltée	155.99
Drummond, McCall & Co. Ltd.	29.14	Alphonse Devost	3,101.90
Garage Charest & Frères	52.79	Garage A. Béliveau	25.52
Lucien Gauvin & B.C.N.	1,191.66	Jos. Gauvin & Fils	12.36
Conrad Gilbert	9.78	General Steel Wares Ltd.	38.71
Georges Héroux	28.22	Grégoire & Fils	46.35
Imprimerie St-Patrice	666.33	Imperial Oil Limited	39.68
Kelldor Corporation	3.18	Philippe Jacques	48.82
Les Frères Lebrun	9.01	Kingsway Transport	1.50
Ernest Lemonnier	20.40	Massicotte & Arcand	53.09
Me. Léon Méthot, C.R.	125.00	Mélançon & Fils	185.44
Charles-Emile Mongrain	89.00	Hon. Ministre des Finances	167.65
Roméo Morrissette, maire	250.00	T.J. Moore & Company	22.82
J.T. Nadeau	139.88	R. Morrissette & Al.	3,250.00
Le Nouvelliste Inc.	9.60	Le Nouvelliste Inc.	16.80
Receveur général du Can.	45.00	Norton Carbon Paper Co.	16.48
Royal Insurance Company	7,861.66	François Rouette	580.91
Jean R. Saulnier	58.33	St. Maurice Oxygen Reg'd.	32.50
Shawinigan Water & Power Co.	649.28	Shawinigan Water & Power Co.	104.96
Sirois Automobile Ltée.	24.92	do do & do do	3.49
Charles Turcotte	6.38	Henri-Paul Thibeault	35.23
Club Richelieu	100.00	Vitrerie des 3-Rivières Enrg	6.40
		TOTAL:-	$ 56,172.70

12309 (Suite)

Le Vote est demandé sur le compte de M. Alphonse Devost, par l'échevin J.P. Lavergne.

POUR: J.H. Bruneau, G. Vivier, M. Duguay et M. Lahaye.
CONTRE: P. Lemarier, J.P. Lavergne.

ADOPTE SUR DIVISION

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

LE MAIRE QUITTE SON SIEGE ET EST REMPLACE PAR L'ECHEVIN PAUL LEMARIER, PRO-MAIRE.

12-310 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics, pour le généreux octroi au montant de $ 5,000.00 octroyé pour aider à la construction de la caserne de St-Odilon.

Ce conseil remercie aussi son dévoué Député, M. Maurice Bellemare, d'avoir bien voulu appuyer de son influence, l'obtention dudit octroi.

Que copie de la présente, soit envoyée à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre distingué Député.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-311 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil cède à M. Paul-Emile Vézina, une lisière de terrain de 16 pieds de largeur par 140 pieds environ de profondeur, étant connue et désignée au cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot de subdivision 52 du cadastre officiel No. 125.

Cette cession est faite pour le prix de un dollar et le coût de la construction du trottoir longeant la dite lisière de terrain.

Que le Notaire, Paul Boucher, soit autorisé à préparer le contrat, lequel sera aux frais de l'acheteur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-312 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil cède à M. Henri Gagnon, une lisière de terrain de 50 pieds de largeur par une profondeur d'environ 140 pieds, étant une partie du lot de subdivision No. 52 du cadastre officiel No. 125.

Cette cession est faite pour le prix de un dollar et le coût de la construction du trottoir longeant la dite lisière de terrain.

Que le Notaire, Paul Boucher, soit autorisé à préparer le contrat, lequel sera aux frais de l'acheteur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-313 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

ATTENDU QUE le nombre d'autobus et de pèlerins qui passent sur le Quai durant la belle saison est de plus en plus considérable,

ATTENDU QUE l'ancienne rue du Quai est maintenant officiellement fermée et des plus mauvaises,

QUE demande soit faite au Conseil des Ports Nationaux pour que le quai et le débarquadaire soient refaits en asphalte et que la Shed à freight soit peinturée et le tout remis dans un état de propreté plaisante à la vue des pèlerins.

QUE demande soit faite au Conseil des Ports Nationaux à Trois-Rivières pour une entrevue avec le Conseil de Ville ainsi que M. le Député Fédéral pour en arriver à une entente avec le Gouvernement Fédéral, les Rév. Pères Oblats et la Cité en rapport avec la préparation et le pavage de la nouvelle montée du Quai, les trottoirs, les égoûts et les garde-fous, ainsi que tout le travail qui s'impose, de manière à rendre cette montée et rue carossables et propres.

Que copie de cette résolution soit transmise au Député Fédéral, M. Irenée Rochefort, pour sa bonne coopération dans ce projet ainsi qu'au Rév. Père supérieur du Sanctuaire.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-314 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

QUE, vu le grand raliement à St-Odilon, en l'honneur de la fête du Sacré-Coeur, toute la population soit instamment priée d'assister à la grande procession, et que conséquemment, tous les commerces et industries locales ferment leur porte durant la veillée du vendredi, 12 juin courant,

QUE le Chef de Police délègue ses hommes de Police pour avertir personnellement tous les propriétaires et gérants de commerce à cet effet.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-315 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne et M. Lahaye.

Et résolu que le règlement No. 305, intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE RUE NON ENCORE BAPTISEE PORTANT LE NO. DE CADASTRE P-114 ET MESURANT 50 PIEDS DE LARGEUR PAR 81 PIEDS DE PROFONDEUR ET ADJACENTE AU TERRAIN NO. 114-83", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-316 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne et M. Lahaye.

Et résolu que le règlement No. 305, intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE RUE NON ENCORE BAPTISEE PORTANT LE NO. DE CADASTRE P-114 ET MESURANT 50 PIEDS DE LARGEUR PAR 81 PIEDS DE PROFONDEUR ET ADJACENTE AU TERRAIN NO. 114-83", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

12-317 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne et M. Lahaye.

Et résolu que ce Conseil fixe les 25 et 26 juin 1953, jours durant lesquels les propriétaires intéressés seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 305, concernant la fermeture de la rue portant le No. de cadastre Partie 114, laquelle est adjacente au lot No. 114, subdivision 83.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Ordre du Jour.

Lettre de la Ligue du Sacré-Coeur, datée du 7 juin 1953, re: faire fermer les magasins le 12 prochain.

La Ligue du Sacré-Coeur de St-Odilon, datée du 1er juin 53, invitant le Conseil à prendre part à procession du 12.

Télégramme du Sous-Ministre Adjoint de la Justice, daté 30 mai 53, re: 6 juillet pas proclamé fête légale.

Avis légal de Me Jacques Lacoursière, daté 2 juin 53, re: Affaire F. Beaumier.

Requête signée par détenteurs licence de taxis, datée 8 juin 53, re: demande un stationnement sur rue Du Sanctuaire.

Corps des Officiers de la Garde Ste-Madeleine Inc., datée du 28 mai 53, re: demande entrevue privée avec le Conseil.

Zouaves Pontificaux Canadiens, Co. No. 30, datée 23 mai 53, re: remerciements pour octroi accordé.

Austin Toilet Service Inc, datée du 29 mai 1953, re: suie se dégageant des cheminées.

Amicale Dollard, datée du 1er juin 1953, re: remerciements pour collaboration du Conseil.

Société Nationale Samuel de Champlain, datée du 1er juin 1953, re: invitation aux fêtes de la Champlain, à Québec.

Département des Affaires Municipales, datée du 4 juin 1953, re: règlement 304.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roméo Morissette
LE MAIRE.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 15ième jour du mois de juin 1953, à 7:oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-318 Proposé par l'échevin: M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 juin 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-319 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

Et résolu que les comptes au montant total de $ 25,098.35 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 44	$ 2,410.55	Liste de Paie No. 45	$ 2,728.70
P.V. Ayotte Ltée.	8.62	Gndn. Industries Ltd.	17.96
C.P.R. Company	1.02	Carrière St-Maurice Inc.	414.54
Champlain Express Inc.	1.50	Charbonnerie Champlain	91.67
Cité du Cap	38.66	Alphonse Devost	116.00
P.A. Gouin Enrg.	27.86	Emery Guilbert	2.50
Hewitt Equipment Ltd.	434.04	Hughes Owens Co. Ltd.	25.00
Keuffel & Esser of Canada	31.98	Jos. Lanouette & Al.	395.00
Roland Larivière	131.33	Loranger & Molesworth	1,469.82
Léo Lupien, I.P., gérant	166.66	Marchand & Frère	195.21
Marchand & Lacoursière	12.00	M-Electrique Ltée.	1,809.25
Mercerie De Luxe	419.21	Hon. Ministre des Finances	100.00
Henri Morin, T.D.	30.25	Northern Electric Co. Ltd.	592.25
Prudential Ins. Co. of Amr.	497.19	Quincaillerie Rochefort	64.55
Quincaillerie Rochefort	267.01	Roland Rochefort	2,374.20
Roland Rochefort	59.74	François Rouette Inc.	82.99
Lionel Talbot	12.00	Nazaire Tremblay	9.63
3-Rivers Chevrolet Motor Sales	3.16	3-Rivières Auto Electric	56.51
St. Maurice Industries Co.	174.00	William Scully Ltd.	21.32
Service du Bien-Etre	464.83	Studio Hébert Ltée.	10.00
Sirois Automobile Ltée	685.56	Supertest Petroleum Corp.	144.30
Vaillancourt & Vaillanc.	565.56	Vaillancourt & Vaillancourt	591.49
Vaugeois Auto Spring Serv.	12.00	Mme Emile Halin (Caisse pop)	2,268.34
Coopérative La Famille	1,000.00	Regional Asphalt	2,406.06
J.B. Deschamps Inc.	1,656.33	TOTAL:-	$ 25,098.35

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-320 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que la Cie The Bell Telephone Company of Canada, soit autorisée à faire le déplacement d'un câble souterrain, angle des rues Bellerive et Latreille, pour faire suite à la résolution No. 11-846 autorisant la Shawinigan à déplacer un poteau à l'intersection de ces rues.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-321 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que ce Conseil accepte de M. Albert Rochefort, le terrain nécessaire à l'ouverture des rues Bellerive et Ste-Marie, entre les rues Fusey et DeGrandmont, le tout suivant lettre en date du 22 septembre 1947, et ce, pour le prix de $ 1.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier, à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-322 Proposé par l'échevin: J.H. Bruneau.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu qu'un montant de $ 14.28 soit remboursé à M. Théode Beaulieu, à la suite d'une erreur dans son évaluation pour les années 1952 et 1953, et que le Greffier soit autorisé à corriger l'évaluation de M. Beaulieu, comme suit:

Cadastre 112-48-1,

Lire dans l'item bâtisse: $ 3,120.oo
au lieu de : $ 3,460.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-323. Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye et G. Vivier.

....

Résolution 12-323 (Suite)

Et résolu que le Greffier soit autorisé d'émettre un permis de construction, ou plutôt de conversion d'un garage en habitation, à M. Jos. Vaugeois.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-324 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que le Gérant soit autorisé à conduire les services d'aqueduc et d'égoûts à M. Charles Adam, rue St-Laurent, sur une distance d'environ 25 pieds, ainsi que desservir les deux bâtisses de la Coopérative Pierre-Boucher, rue Latreille coin Morrissette, et rue Nadeau, et que le Greffier soit autorisé d'émettre les permis de construction.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-325 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que la lettre d'Aluminum Rolling Mills Ltd. en date du 15 courant, par laquelle la Cie demande de louer le hangar C, laquelle est acceptée aux conditions suivantes:-

Le Conseil loue à la Cie, la moitié du hangar. Le loyer sera de $ 150.oo par mois, et la Cie. s'engage à laisser les lieux sur un avis de quinze jours, si la ville en a besoin pour une industrie; de plus, la Cie devra faire un mur de refend pour protéger le stock de la Cité qui sera dans l'autre moitié.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Ordre du Jour.
Memorandum de M. Lupien, gérant, daté du 12 juin 53, re: terrassement rue St-Laurent.
Lettre de Aluminum Rolling Mills, 15 juin 53, re: demande de louer le hangar C.
Invitation de Association des Fanfares Amateurs de la P.Q., pour festival du 28 juin 1953.
Lettre de Irenée Rochefort, M.P., datée du 12 juin 53, re: Pavage du quai et débarquadaire.
Remerciements pour sympathie témoignée de la Famille Méthot.
Remerciements pour sympathie témoignée de la Famille Dussault, re: décès de Hon. Bona Dussault.
Lettre du Ministre des Travaux Publics, Roméo Lorrain, datée du 11 juin, re: réponse à lettre de remerciements pour octroi, re: Caserne St-Odilon.
Réclamation de Gilles Héon, datée du 9 juin 53, re: accident avec camion boyaux le 31 mai 1953.
Réclamation de Roméo Dussault, datée du 8 mai 53, re: Accident couvercle de puisard bascula.
Lettre du Dr. Réal Lamothe, C-Dentiste, datée du 5 juin 53, re: sollicite octroi pour la Campagne de Charité Richelieu.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roméo Morrissette

LE MAIRE.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois de juin 1953, à 7:oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins J.H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, Roméo Morrissette, I.P., au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-326 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: J.H. Bruneau.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 juin 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-327 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: M. Lahaye.

Et résolu que les comptes au montant total de $ 12,923.82 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 46	$ 3,154.78	Liste de Paie No. 47	$ 2,778.13
P.E. Bergeron Machineries	93.44	Canadian Oil Companies	728.00
Carrière 3-Rivières	789.71	La Cité du Cap	51.78
Francis Hankin & Co.	36.26	Emmanuel Griffin	12.67
Kimball Automobile Ltée	5.60	Michel Lalancette	9.00
Roland Larivière	70.04	Ernest Lemonnier	59.09
Jérôme Loranger	129.00	H. Massicotte & Frères Ltée	1,580.09
Me. Léon Méthot, C.R.	100.00	Roger Moreau	130.00
Morin & Frères	71.63	T.J. Moore & Company Ltd.	23.07
P.H. Poliquin	220.00	Receveur général du Canada	432.00
Camille Robert	15.00	Raoul Rocheleau	100.00
Shawinigan Water & Power	443.33	Shawinigan Water & Power Co.	1,742.93
Sirois Automobile Ltée	20.57	Underwood Limited	27.70
Louis De Gonzague	100.00	TOTAL:-	$ 12,923.82

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-328 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu que l'Officier-rapporteur pour l'élection maintenant pendante, soit autorisé de payer $ 15.oo pour chaque bureau de votation, $ 15.oo pour chaque Sous-Officier-rapporteur et $ 12.oo pour chaque Greffier.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-329 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que ce Conseil prie respectueusement la Cie Canadien Pacifique, de bien vouloir prolonger son territoire de livraison de l'express, au boulevard DeGrandmont et à la rue Outremont inclus, afin d'y desservir les résidants de ces artères.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-330 Proposé par l'échevin: M. Duguay.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le Gérant soit autorisé à faire conduire temporairement une conduite d'eau de 1½ pouces au terrain de l'O.T.J. de St-Odilon, pour desservir le bain des pieds et les toilettes.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-331 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que le Trésorier soit autorisé de rembourser à M. Conrad Vaillancourt, la somme de $ 28.81 à la suite d'une erreur de son évaluation de l'année 1952 et que le Greffier soit autorisé de corriger le rôle d'évaluation pour l'année 1953, comme suit:-

Inscrire sur la Partie 134 appartenant audit Conrad Vaillancourt, dans la colonne terrain $ 1,690.oo au lieu de $ 4,785.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-332 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu qu'ordre soit et est donné au Chef de Police, de déléguer un constable en permanence sur le Blvd. Fusey, en face du Parc des Chenaux, et aussi y tracer une ligne blanche de zonage, et ce, durant la belle saison.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-333 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: M. Duguay.

Et résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à conduire les services d'aqueduc et d'égoûts aux deux maisons en construction de la Coopérative Pierre-Boucher, ainsi qu'à M. Adam Charlemagne.

L'ECHEVIN J.P. LAVERGNE DEMANDE LE VOTE.

POUR: P. Lemarier, G. Vivier, M. Duguay et M. Lahaye.
CONTRE: J.H. Bruneau, J.P. Lavergne.

ADOPTE SUR DIVISION.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-334 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

Et résolu que la résolution No. 12-325 faite et passée le 15 juin 1953, soit amendée de façon à autoriser le Gérant de la Cité à ériger une clôture de broche, comme mur de refend, au hangar "C", afin d'y protéger le matériel de la Cité et que le local des Troupiers Nationaux soit gardé comme actuellement existant.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Ordre du Jour.
Requête en date du 22 juin 53, re: employés de la Cité demandent augmentation de salaires.
Lettre de La Commission Municipale de Québec, datée du 19 juin 53, re: résolution envoyée concernant le pouvoir d'emprunter.
Invitation à la Bénédiction de la nouvelle église paroissiale de St-Luc-de-Vincennes le 28 juin prochain.
Remerciements de M. & Mme. Albert Morrissette, en date du 15 juin 53, re: cadeau de noces offert par le Conseil.
Lettre de Aluminum Rolling Mills Ltd., datée du 18 juin 53, re: Louage du hangar "C", et mur de refend à ériger.
Lettre de Henri Tessier, datée du 16 juin 53, re: marchand de tuyaux en béton et offre sa marchandise.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Léo Montplaisir
LE MAIRE.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

jure Je, ANDRE JULIEN, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Julien
Le Maire

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de juillet 1953.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je Léo Montplaisir échevin du quartier No. 1 jure que je remplirai avec honnêtté , fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Léo Montplaisir
Echevin

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour de juillet 1953
André Julien
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Paul Lemarier, échevin du quartier No. 2, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté, fidélité et justice et ce, au meilleur de mon jgement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul Lemarier

Assermenté devant moi à Cap-de-la Madeleine ce 14ème jour de juillet 1953

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Gaspard Vivier, échevin du quartier No. 3, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté, fidélité et justice et ce, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gaspard Vivier

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 16ème jour de juillet 1953.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean Paul Lavergne, échevin du quartier No. 4, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté, fidélité et justice et ce au meilleur de mon jugement etde ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean Paul Lavergne

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine ce 16ème jour de juillet 1953.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Aladin Giguère, échevin du quartier No. 5, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté, fidélité et justice et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Aladin Giguère

Assermenté devant moi à Cap-de-la Madeleine, ce 14ème jour de juillet 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Armand Lemire, échevin du quartier No. 6, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélitéet justicee lesdevoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Armand Lemire

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 16ème jour de juillet 1953.

Le G reffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 20ième jour du mois de juillet 1953, à 7:oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins L. Montplaisir, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, A. Giguère et A. Lemire formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, André Julien, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-335 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 22 juin 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-336 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que présente séance soit ajournée jusqu'à 8.30 heures P.M.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-337 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

Et résolu que le rapport de l'OFFICIER-rapporteur relativement à l'élection municipale du 6 juillet dernier et tel que lu en conseil ce jour, soit et est par les présentes, accepté.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-338 Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: G, Vivier.

Et résolu que les comptes au montant total de $ 388,714.41, et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

LES COMPTES:

Liste de Paie No. 48	$ 3,267.38	Liste de Paie No. 49	$ 2,787.70
Liste de Paie No. 50	2,779.40	Liste de Paie No. 51	2,802.70
Liste de Paie No. 52	3,181.84	Liste de Paie No. 53	2,802.65
Liste de Paie No. 54	3,216.21	Liste de Paie No. 55	2,802.65
Liste de Paie (Elections)	785.60	Autographic Reg. System	2.63
Banque Cndne. Nationale	351,135.65	Battery & Electric Serv.	15.45
Bell Telephone Company	135.76	P.E. Bergeron machineries	49.09
Bigotaud, Pépin, tracteurs	123.09	Gaston Bourassa Ltée.	1,707.23
Bourassa Machineries Enrg.	180.00	Armand Brouillard	185.51
Cap Auto Electric Serv. Stat.	4.00	Philippe Careau	14.25
Carrière des 3-Rivières	911.58	La Cité du Cap	22.87
La Cité du Cap	27.50	La Cité du Cap	11.45
Alphonse Devost	562.60	Entreprises Modernes	207.55
Fédération de l'O.T.J.	1,500.00	Jos. Gauvin & Fils	15.45
Grégoire & Fils	6.18	Georges Héroux	31.90
Philippe Jacques	11.84	J.A. Labelle Mtre Poste	45.00
Jos. Lanouette & Al.	395.00	Art Graphique Inc.	31.73
R.J. Lévesque	605.45	Loranger & Molesworth	2,743.48
Léo Lupien, I.P., Gérant	166.66	Massicotte & Arcand	13.24
Marchand & Frère	254.77	M-Electrique Ltée.	8.66
M. Morin T.D.	6.25	Northern Electric Co.	7.18
Le Nouvelliste Inc.	23.00	Le Nouvelliste Inc.	45.32
Le Nouvelliste Inc.	4.80	Marcel Robert	28.00
Roy Automobile Enrg.	5.21	William Scully Ltd.	62.73
St. Maurice Oxygen Reg'd.	39.15	Shawinigan Water & Power Co.	674.04
Sirois Automobile Ltée.	2.63	Studio Al-Rex	9.00
Studio Hébert Ltée.	10.00	Supertest Petroleum Corp.	22.32
Louis-Georges Therreault	22.50	Henri-Paul Thibeault	17.04
Charles Turcotte	5.86	Vaillancourt & Vaillanc.	1,994.02
Vaugeois Auto Spring Serv.	3.00	Veillette & Frères	29.35
Vitrerie des 3-Rivières	3.81	Thomas Vivier	22.50
		Gilles Baribeau, Chef	125.00
		TOTAL:-	$ 388,714.41

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-339 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que monsieur l'échevin Paul Lemarier soit nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution 12-340 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que les six Comités des Commissions permanentes pour la surveillance des divers départements et leur administration, soient composés comme suit:-

1o- COMMISSION DES FINANCES, chargé de surveiller les deniers de la Cité, sera composée de: MM. J.P. Lavergne et L. Montplaisir, avec comme Président: M. Gaspard Vivier.

2o- COMMISSION, PROTECTION PUBLIQUE, chargé de l'administration du département de Police sera composée de: MM. A. Giguère et J.P. Lavergne, avec comme Président: M. Armand Lemire.

3o- COMMISSION, TRAVAUX PUBLICS, qui sera en charge des travaux de voirie, pavage, ouverture de rues, trottoirs, arpentage et bornage, sera composée de: MM. A. Giguère et L. Montplaisir, avec comme Président: M. Paul Lemarier.

4o- COMMISSION, SERVICES PUBLICS, comprenant l'aqueduc, les égoûts, Parcs, etc.., sera composée de: MM. G. Vivier et A. Lemire, avec comme Président: M. Jean-Paul Lavergne.

5o- COMMISSION, COMMERCE ET INDUSTRIE, en charge du réveil industriel et commercial, sera composée de: MM. J.P. Lavergne et P. Lemarier, avec comme Président: M. Aladin Giguère.

6o- COMMISSION, BIEN-ETRE SOCIAL, sera composée de: MM. A. Lemire et P. Lemarier, avec comme Président: M. Léo Montplaisir.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - - -

Résolution 12-341 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: L. Montplaisir.

Et résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, désire faire l'acquisition des lots 421-A et 421-B de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine et de toutes les bâtisses qui y sont érigées et cela pour la somme globale de $ 16,000.oo et réclame d'obtenir la préférence dans l'acquisition de ces terrains et de ces bâtisses. 1600 OK

Que copie de la présente résolution soit transmise au Député, M. Irenée Rochefort, pour que ce dernier entreprenne les démarches nécessaires auprès de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne et plus particulièrement auprès de M. Gardner pour que ces terrains et bâtisses deviennent la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que considération soit faite pour les taxes que la Ville n'a pas prélevées et l'organisation des services d'aqueduc et d'égoûts qui ont été consenti sans frais jusqu'à ce jour.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution 12-342 Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

Et résolu que ce Conseil alloue à l'Union musicale du Cap-de-la-Madeleine, un octroi au montant de $ 1,200.oo devant servir au paiement d'un billet pour le même montant à la Caisse Populaire Ste-Madeleine, endossé par la Cité et compris au règlement No. 303, adopté le 16 mars 1953 et approuvé par les contribuables les 8 et 9ième jours d'avril 1953. OK

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution 12-343 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: A. Giguère.

Et résolu qu'un octroi au montant de $ 1,600.oo soit versé à la Garde Ste-Thérèse, ledit octroi devant servir au paiement d'un billet endossé par la Cité, à la Caisse Populaire Ste-Madeleine, ledit montant de $ 1,600.oo étant compris au règlement No. 303 adopté en date du 16 mars 1953 et approuvé par les contribuables les 8 et 9ième jours d'avril 1953. OK

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution 12-344 Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: A. Lemire.

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à déplacer le poteau No. 4163, situé rue Du Moulin, ainsi qu'un autre poteau situé en face de M. Gaston Latour, au No. 190, rue Rochefort.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-345 Proposé par l'échevin: A. Giguère.
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à installer deux (2) lampes de 250 C.P., rue Crevier. Deux (2) lampes de 250 C.P., rue De l'Armée.

Que ces lampes ne soient pas installées avant le mois d'octobre prochain.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-346

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité que ce Conseil remercie bien sincèrement le Maire et les Echevins de la Cité des Trois-Rivières, pour leur résolution de félicitations du 6 juillet dernier. Ce Conseil est très touché de cette appréciation des dirigeants du Conseil de la Ville-Soeur et assure ces derniers de leur entière collaboration.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-347

Proposé, secondé et résolu unanimement que ce Conseil est heureux de remercier le Maire et les Echevins de la Municipalité de Ste-Marthe, pour leur résolution d'appréciation du 7 juillet dernier, passée à l'occasion de l'élection du Maire et des échevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-348

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité, que ce Conseil remercie bien sincèrement le Dr. Auguste Massicotte, Président de la Ligue des Propriétaires des Trois-Rivières, de ses félicitations à l'occasion de l'élection de ce Conseil, et l'assure de sa coopération dans toutes les bonnes mesures.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution 12-349

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité, que ce Conseil apprécie les félicitations de M. Achille Laliberté, Président de l'Equipe Joyeuse et le remercie très sincèrement.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Application constable R. Héon.
Shawinigan Water & Power Company à Régie Provinciale, re: Boreal Rare Metals.
Offre de rues C. Vaillancourt.
Lettre de C.P.R., re: prolongement de son parcours express.
Société d'Horticulture, re: demande octroi.
Syndicats ouvriers catholiques, re: demande octroi.
Ass. Fanfares Amateurs Provinciales, re: remercie pour octroi.
L'O.T.J. demande octroi.
Félicitations au Maire élu et nouveau conseil par Cité des Trois-Rivières, Municipalité de Ste-Marthe, Dr. Aug. Massicotte, et Equipe Joyeuse.
Rapport élections du 6 juillet dernier.
Plainte de M. F.X. Darche, re: égoût.
Avis de responsabilité de Eug. St-Pierre.
Réclamations de: F.X. Darche, Hector Corriveau, Charles Beaudet, Bell Telephone, Geo-Henri Beauchesne et P.E. Dufresne.
Félicitations de M. Gabriel Dufresne pour agent au Parc des Chenaux.
Remerciements de Mgr. Lemieux, re: félicitations.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

LE MAIRE.

LE GREFFIER.

-o-0-o-0-o-0-o-0-o-0-o-0-o-0-o-0-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, lundi, le 27ième jour du mois de juillet 1953, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, A. Giguère et A. Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-350

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 juillet 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-351

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,949.39 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 56	3,195.44	Paie No. 57	2,802.65
Ass Fanfares Amateurs	50.00	Austin Laundry	3.60
P. V. Ayotte	30.04	Bourassa Machineries	3.30
Bur Enrégistrement	20.80	Can Bitumuls Co	204.39
Can Oil Co.	831.60	Carrière St-Maurice	1,318.72
Champlain Express	1.50	Charb. Champlain	74.34
Cie Bois St-Laurent	383.44	Cité du Cap	15.42
Délisle Auto acc.	48.80	Garage A Béliveau	23.84
P. A. Gouin	48.48	L Gauvin Ban Can Nat.	1,191.66
Emmanuel Griffin	36.20	Hewitt Equip Co	338.47
Imperial Oil	37.20	Art Graphique	43.34
Imp. St-Patrice	128.90	Int. Business Mach.	5.50
Mercerie de Luxe	10.20	Hon Ministre Finances	657.93
Mussens Canada Ltd	15.89	W H Perron & Cie Ltd	30.90
Prudential Ins Co	497.19	Quincaillerie Rochefort	80.12
Jean R Saulnier	121.85	Shawinigan W & P	1,623.71
3-Riv. Auto Electric	36.66	3-Riv Chevrolet M Sales	1.50
Underwood Ltd.	35.81		
			$ 13,949.39

Adopté.

Résolution No. 12-352

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.
QU'ATTENDU QUE l'égout collecteur qui se déverse dans la rivière St-Maurice sur le lot 407 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, n'est pas suffisamment prolongé dans la rivière et que les eaux polluées sont rejetées sur la rive. IL EST RESOLU que ce Conseil demande au Ministère de la Santé, l'émission d'une ordonnace au montant de $ 1,200.oo pour prolonger l'émissaire d'égout de 30 pieds supplémentaires et recouvrir de béton l'extrémité de la conduite actuelle sur une distance de 20 pieds.
Ces travaux n'étant pas prévus au budget ni à aucun règlement d'emprunt, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour les exécuter.

Adopté.

Résolution No. 12-353

QU'ATTENDU QUE l'égout collecteur de la rue Duguay qui se déverse dans le fleuve St-Laurent et situé sur le lot 157 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine doit être refait à neuf et prolongé jusqu'au chenal avec un plus grand diamètre, soit 42 pouces; la conduite actuelle qui n'a que 30 pouces dans le lit du fleuve est détériorée et doit être refaite, du fait qu'en amont, le collecteur a 42 pouces.

SUITE AU VERSO

Résolution No. 12-353 - Suite

IL EST RESOLU que ce Conseil demande au Ministère de la Santé, l'émission d'une ordonnance au montant de $ 20,000.oo pour reconstruire cet émissaire, depuis un point situé à 115 du rivage jusqu'à 285 pieds dans le lit du fleuve soit sur une distance totale de 400 pieds.

Ces travaux n'étant pas prévus au budget ni à aucun règlement d'emprunt, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour les exécuter et ils sont des plus urgents au point de vue sanitaire. De plus ils sont réclamés par tous les contribuables qui demeurent dans ce voisinage.

Adopté.

Résolution No. 12-354

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ATTENDU QUE l'égout collecteur qui se déverse dans la rivière St-Maurice sur le lot 185 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine n'est pas suffisamment prolongé dans la rivière et que les eaux polluées sont rejetées sur la rive.

IL EST RESOLU que ce Conseil demande au Ministère de la Santé l'émission d'une ordonnance au montant de $ 1,000.oo pour prolonger l'émissaire d'égoûts de 15 pieds supplémentaires et refaire le béton sur la conduite actuelle sur une distance de 30 pieds.

Ces travaux n'étant pas prévus au budget ni à aucun règlement d'emprunt, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour les exécuter.

Adopté.

Résolution No. 12-355

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil délègue M. Léo Lupien au Congrès des Gérants de Ville qui doit se tenir à Los Angèles du 20 au 24 septembre prochain, et que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire pour les dépenses de voyage jusqu'à concurrence de $ 500.oo.

Adopté.

Résolution No. 12-356

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que Mademoiselle Armande Bouchard soit engagée secrétaire du MAIRE à raison de $ 25.oo par semaine et ce, rétroactif au 20 juillet 1953.

Adopté.

Résolution No. 12-357

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-150 faite et passée le 16ième jour de février 1953, soit et est par les présentes récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 12-358

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé de prier le Bell Telephone Co. of Canada, d'installer un autre téléphone au Département de Police.

Adopté.

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par les échevins G. Vivier et A. Giguère. Résolution No. 12-359

ET RESOLU que ce Conseil apprenant que le Journal "NOS DROITS" célèbre cette semaine son cinquième anniversaire de fondation, souhaite à ce journal, le seul publié et édité au Cap-de-la-Madeleine, ses meilleurs voeux de succès à l'occasion de cet anniversaire et espère que ce journal continuera dans la ligne qu'il s'est tracé en renseignant le mieux possible ses lecteurs sur les questions municipales.

Adopté.

Résolution No. 12-360

Proposé par l'échevin G. Vivier et résolu à l'unanimité, que ce Conseil remercie bien sincèrement la Chambre de Commerce des Jeunes de leur lettre de félicitations à l'occasion de l'élection du Conseil actuel et prend en considération l'offre de la dite Chambre de collaborer avec ce Conseil.

Adopté.

Résolution No. 12-361

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter une somme de $ 16,000.oo suivant l'article 4 du chapitre 76, 15-16 Geo. VI, pour permettre à la Cité du Cap-de-la-Madeleine de faire l'acquisition de la Corporation de disposition des Biens de la Couronne, les lots 421-A et 421-B du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine: La superficie de ces terrains est de 159,344 pieds carrés et l'évaluation de $ 12,750.oo, et aussi les bâtisses qui y sont érigées, entr'autres, un hangar de 161' x 112' x 30' avec appentis sur les deux côtés et un petit poste de garde; l'évaluation de ce hangar apparait au rôle pour $107,990.oo.

La Cité présente actuellement une soumission au montant de $ 16,000.oo dans le but d'acquérir ces terrains et ces bâtisses pour des fins industrielles. Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montant. ---------- Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Ordre du jour - Mémos du Gérant - Régie Provinciale - Charles Warnock & Co. Evaluation - R. Héon, application constable. - Remerciements E. Gaumond de l'O. T. J. - et Garde Ste-Thérèse pour billet endossé et payé - Demande octroi société Nouvelle de Publicité. - Conseil des Métiers et du Travail. - Lettre de la Commission municipale Re: 421-A et 421-B, 15-16 Geo. VI etc..- Requête ruisseau Latreille Lot 185. - Félicitaions Chambre de Commerce des Jeunes au nouveau Conseil et Fédération des Maires et des municipalités, Re: Congrès.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 3ième jour de août 1953, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien MM. les échevins Léo Montplaisir, G. Vivier, J. P. Lavergne, A. Gihuère et A. Lemire formant quorum sous la Présidence du Maire au fauetuil.

Résolution No. 12-362

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en d ate du 27 juillet 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-363

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,789.96 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie liste No. 58	$ 2,367.28	Paie Liste No. 59	$ 2,802.65
Bell Téléphone	137.01	Gaston Bourassa Ltée	858.64
Bur Enrégistrement	16.60	C. P. R.	5.00
Cap Auto Electric	5.53	Cité du Cap	21.76

Suite au verso

Suite des comptes

Dunn Carbon & Ribbon Co	83.69	Entreprises Modernes	55.62
Jos Gauvin & Fils	15.45	Moise Hébert	25.22
R. J. Lévesque	3.19	H Massicotte & Frères	3.30
M. Electrique Ltée	2.42	Morin & Frères inc	152.22
Nos Droits	2.00	Le Nouvelliste	13.00
Rec général du Canada	729.60	William Scully	92.86
Shawinigan W & P	752.11	Shawinigan W & P	33.41
Studio Hébert	10.00	Chs Turcotte	1.40
Union Musicale du Cap	600.00		
			$ 8,789.96

Adopté.

Résolution No. 12-364

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que pour faire suite à la résolution No. 12-147 faite et passée le 16 février 1953, concernant l'achat par la Cité, de Riverside Terrace du terrain nécessaire entourant la source qui alimentera "BOREAL RARE METALS", IL EST RESOLU que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-365

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à demander au secrétaire du Ministère des Travaux Publics à Ottawa, la location de droits de grèves pour le prolongement d'égouts collecteurs au Fleuve St-Laurent et à la rivière St-Maurice sur les lots Nos. 154, Ptie 387 et 407 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Que le Gérant soit aussi autorisé de s'adjoindre les services de Mtre Jacques Lacoursière avocat pour la préparation des applications.

Adopté.

Résolution No. 12-366

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Mtre Léon Méthot C. R. à produire une déclaration à l'effet d'informer la Cour du Magistrat que cedit Conseil déclare accepter le jugement qui sera rendu par la dite Cour dans la cause de Alfred Beaumier Vs Paul Lemarier dans laquelle cause la Cité du Cap-de-la-Madeleine est elle-même mise en cause.

Adopté.

Résolution No. 12-367

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprécie hautement les félécitations reçues de l'Aluminum Rolling Mills Limited à l'occasion de l'élection du Maire André Julien et de son Conseil et remercie bien sincèrement le Gérant de la dite Compagnie, M. André Piché de sa bienveillance à notre égard.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Ordre du jour - Avis, Cour du Magistrat Re: Beaumier Vs Lemarier.- Roméo Morrissette Re: Terrain, offre de vente - André Piché, Aluminum Rolling: Félécitations - Requête Re: ouverture de rue LaHaye à Fusey.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Arthur Beaudoin

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 17ième jour d'août 1953 à 7.oo hrs P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, A. Giguère et A. Lemire formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

---

Résolution No. 12-368

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 août 1953 soit adopté tel que lu. Adopté.

Résolution No. 12-369

Proposé par l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir
ET RESOLU que les comptes au montant total de $42,128.81 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 60	2,581.82	Paie No. 61	2,802.65
Paie No. 62	3,167.23	Paie No. 63	2,787.65
Can Oil Companies	902.43	Conrad Gilbert	12.30
P.E.Bergeron Machiner.	25.93	Cie Bois St-Laur.	63.64
Loranger & Molesworth	2,921.83	Hon. Min. Finances	500.65
Laurier Manseau	125.00	Austin Toilet Serc.	2.75
Henri Paul Thibeau	9.56	J.T.Nadeau	186.32
Phil Jacques	33.47	Ban.Can.Nationale	20,764.13
L.Gauvin & Ban Can Nat.	1,191.66	Art Graphique	80.45
Carobonum Limited	5.61	Prudentiel Ins.A.	497.19
Gas.Bourassa Ltée	517.20	St-Maur.Oxygen R.	32.71
Quincaillerie Rochefort	48.51	Emmanuel Griffin	25.76
Stanly Motor & Equip.	8.12	Mtre L.Méthot	100.00
Mtre L. Méthot	125.00	Léo Lupien Gr.	166.66
Bigotaud, Pépin,tracteurs	205.44	H.Massicotte F.	3.83
Vaillancourt & Vail.	940.56	Cité du Cap	22.75
Protonotaire Cour Sup.	1,000.00	Jos Lanouette	270.00
			$ 42,128.81

Adopté.

Résolution No. 12-370

ATTENDU QUE ce Conseil est autorisé à dépenser chaque année une somme de $ 30,000.00 sous l'autorité de la loi 12 Geo. VI, chap.58, art. 11 pour travaux d'aqueduc et d'égoûts urgents;
ATTENDU QUE de tels travaux ont été éxécutés et sont présentement terminés; EN CONSEQUENCE
Sur proposition de l'échevin G. Vivier
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.
IL EST RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme de $30,000.00 en attendant la vente d'une émission d'obligations qui se fera à une date ultérieure. Que le MAIRE et le Trésorier soient aussi autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montant.
Adopté.

Résolution No. 12-371

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire la réfection du mur de soutainement de M. Robert Boisvert au No. 262 de la rue Notre-Dame.
Adopté.

SUITE AU VERSO

89

AVIS DE Motion 12-372

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.00 POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS AUTORISE PAR LA LEGISLATURE EN VERTU DU STATUT 12 Geo. VI, Cha.58, art.11".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour d'août 1953.
(signé) Gaspard Vivier, échevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES:- Ordre du jour, mémos du Gérant, liste de paie etc... Union des Municipalités. Congrès des cercles combatifs contre les incendies. Comm. Municipale, emprunt $ 16,000.00 terrain aéroport. Léo Gagnon, Re: évaluation trop élevée.. Mtre L. Méthot C.R., comparution Cour du Magistrat. Jos Bertrand, acquittement de ses taxes 1953, ayant passé au feu et application Henri Lajoie pour dépotoir.

ET LA SEANCE EST LEVEE

André Julien
Le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier.

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville lundi le 24ième jour d'Août 1953 à 7.oo hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien MM. les échevins Léo Montplaisir, P. Lemarier, G.Vivier, J.P.Lavergne et A. Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-373

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G.Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 août 1953, soit Adopté tel que lu. Adopté.

Résolution No. 12-374.

Proposé par l'échevin G.Vivier,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,299.63 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Paie No. 64	$ 2,826.86	Paie No. 65	$ 2,787.65
P.V. Ayotte	37.92	Gas.Bourassa Ltée	120.51
A.Brouillard	1,101.01	Carrière St-Maurice	546.74
Carrière 3-Rivières	390.61	Cité du Cap	37.46
Cité du Cap(Bertrand)	56.28	Conseil Ports Nationaux	2.00
Délisle Auto Acc.	9.25	Dust O Clean	8.50
Estampe Larex Enrg.	20.00	Garage Charest	167.69
Hewitt Equipment	977.08	Les Laboratoires Indus-	
Marchand & Frères	211.70	triels et Commerciaux	5.70
Ministère de la Santé	3,425.00	Le Nouvelliste	24.00
Regional Asphalt	1,504.54	St-Maurice Industries	7.41
J.C. Sawyer N.P.	150.00	Supertest Petrolum Corp.	179.82
3-Riv. Auto Electric	11.17	3-Riv. Motor Sales	2.85
Laurentide Ready-Mix	687.88		
			$15,299.63

Adopté.

OK
ASLI

Résolution No. 12-375

Proposé par l'échevin P.Lemarier
Appuyé par l'échevin G.Vivier

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer le 26 août 1953, jour de fête civique à l'occasion de l'exposition des Trois-Rivières. Le Maire invite les industriels, les établissements commerciaux et les Banques à fermer leurs portes ce jour-là, afin de permettre à leurs employés d'assister à la dite exposition.

Adopté.

AVIS DE MOTION 12-376.

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES TAUX OU COMPENSATIONS A ETRE PAYES POUR L'EAU ET LES EGOUTS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour d'août 1953. (Signé) J.Paul Lavergne, échevin de la Cité.

Résolution No. 12-377.

Proposé par l'échevin G.Vivier
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne

ET RESOLU que le règlement No. 306 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS AUTORISE PAR LA LEGISLATURE EN VERTU DU STATUT 12 Geo. VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11", soit adopté en première lecture. *Adopté.*

Résolution No. 12-378.

Proposé par l'échevin G.Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 306 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS AUTORISE PAR LA LEGISLATURE EN VERTU DU STATUT 12 Geo. VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11" soit adopté en deuxième et dernière lecture. *Adopté.*

CORRESPONDANCES:

Ordre du jour. Lettre de M. M.Beaudet, aqueduc et égoûts. Requête pour lumières, rue Père Richard. Demande de permis d'amélioration par M. Prime Bronsard. M.C.Boissonneault demande d'inclure dans prochain budget, les argents nécessaire pour une piscine. Avis de demande à la Régie Provinciale par Shawinigan W & P.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, MAURICE LORANGER, enquêteur au Service du Bien-Etre, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et jugement, les fonctions qui me sont dévoulues, et ce avec discrétion.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Maurice Loranger

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce ler jour de septembre 1953.

Arthur Beaudin
Greffier, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 31ième jour d'août 1953 à 7.oo hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, P. Lemarier, G.Vivier, J.P. Lavergne, A. Giguère et A. Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-379 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin G.Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 août 1953, soit adopté tel que lu. Adopté.

Résolution No. 12-380

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,498.44 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

	LES COMPTES	à
Liste de Paie No. 66	Sme finissant le 22/8/53 (gages)	$2,296.31
Liste de Paie No. 67	Sme finissant le 29/8/53 (perm.)	2,787.65
Jean Banville	Chaise du Maire, Salle du cons.	38.38
Bell.Telephone Co.	Téléphones	124.41
Canadian Ind. Ltd	1 cylinder	21.55
Cité du Cap	Inspection de la balance, Voyages des détectives, Savon à mains, Camille Pépin-2 repas, Express.	28.08
Ernest J.Cossette	Remise M. Cossette, versé par M. Roger Roy pour taxes.	66.30
Imprimerie St.Patrice	Papeterie	28.44
Lucien Gauvin & Banque	Service de vidanges	1,191.66
Laurentide Ready Mix	Ciment-trottoirs	361.52
Léo Lupien I.P.	Allocation septembre	166.66
Léo Lupien I.P.	Allocation voyage	500.00
Le Receveur Gen. Canada	Timbres poste	63.00
Jean R.Saulnier	Réparations diverses, aux puits, hangar C, parcs, bâtisses etc.,	83.26
The Shawinigan W & P	Energie électrique	4,075.22
Studio Hébert	Eclairage de la Croix du chemin,	10.00
Studio Lumière	Photos des égoûts collecteurs	12.00
Ls.G.Therreault	Sable-trottoirs	4.00
	Total:-	12,498.44

Adopté.

Résolution No. 12-381

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G.Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil prolonge de deux années, soit jusqu'au premier mai 1956, et ce, aux mêmes conditions mentionnées à la résolution No. 12-218 et au même taux de $ 275.oo par semaine, le contrat de M. Lucien Gauvin pour le transport des vidanges dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

De plus, ce Conseil d'engage de payer à M. Gauvin, le premier mai 1955 et premier mai 1956, un montant proportionné à son engagement, pour tous nouveaux logements construits durant l'année. Adopté.

Résolution No. 12-382

Proposé par l'échevin A.Giguère,
Appuyé par l'échevin P.Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à installer des lampes de rues, aux endroits suivants et pour être installées qu'en octobre 1953.

2 lampes de 400 C.P., rue du Sanctuaire, au Nord de Ste-Madeleine.
2 lampes de 100 C.P., rue Père Richard.
1 lampe de 250 C.P., rue Montplaisir, à l'est de rue St-Paul
1 lampe de 250 C.P., rue St-Paul, au nord de Montplaisir
2 lampes de 250 C.P., rue St-Paul, entre Montplaisir et Latreille.
1 lampe de 250 C.P., angle des rues DeGrandmont et Outremont.
3 lampes de 250 C.P., rue St-Léon au nord de Montplaisir.
3 lampes de 250 C.P., rue Ste-Marie entre Montplaisir et Bellemare.

Adopté.

(suite)

Resolution No.12-383

Proposé par l'échevin A.Giguère.
Appuyé par l'échevin P.Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer un poteau en face du restaurant Liliane, à 1187 rue Thibeau. Adopté.

Résolution No. 12-384

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à construire les trottoirs rue St-Alphonse, près de l'Eglise St-Eugène. Adopté.

Résolution No. 12-385

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que M. Maurice Loranger soit engagé Enquêteur, au Service du Bien-Etre, à compter du 1er septembre 1953, et au salaire de $ 48.00 par semaine. Adopté.

CORRESPONDANCES:

Ordre du jour... Lettre de la Commission des Transports, l'uniformisation et les passages à niveau... Lettre, Equipe Joyeuse du Cap... Lettre, Commission Municipale, sur emprunt temporaire de $30,000.00... Lettre, Comité des Brigadiers.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-0-0-0

Résolution No. 12-387. (suite des comptes)

Armand Brouillard	Pneu, vulganisation	432.79
Can.Bitumus Co Ltd.	Bitumuls pour rues, rep.	708.47
Carrière St-Maurice Inc.	Pierres pour ent. rues et rep.	501.68
Carrières T-Rivières	Pierres pour ent. rues et rep.	282.63
Délisle Auto Accs.	Diverses pièces de machineries pour rep. de béhicules des Dept.	116.79
J.L.Fortin	2 paires de gants bruns pour la Police Re: parade du dévoilement	10.82
Garage Charest & Freres	Pièces pour rep. de camions div.	68.76
Giroux Henri	Salaire, transfert instruments de la fanfare saison 1953.	75.00
P.A.Gouin Ltée	Pompes pour torches	5.71
Griffin Emmanuel	Papier pour machine additionné	9.63
Héroux Georges	Différents plans	25.27
Herwitt Equip. Ltd	Pièces pour réparation tracteurs	111.27
Imperial Oil Ltd	Keracine pour nettoyer pièces mac.	58.56
La Cité du Cap	Divers, papetéries, et détectives	25.56
La Cordonnerie Moderne	Une serviette pour Dep.Bien-Etre	8.24
La Cie Bois St-Laurent	Bois, pour égoût,rue St-Pierre	225.28
Comptoir D'Ass. Ltée	Enlev. neige, prime d'assurances	84.92
L'Art Graphique Inc.	Papeterie, formules Dept., aide aux nécessiteux	16.72
Lanouette Joseph	Pensions: Jos Lanouette, Raoul Buist,Wellie Dargis, Lacasse Lord L.Manseau, pension septembre 1953.	395.00
Laurentide Ready Mix	Ciment trottoirs rue des Erables	130.55
Léonidas Lemay	Détectives, Re: Enquêtes	49.80
Loranger & Molesworth	Gate Valve, Lens,6" B&S Delavaud, Pipe glass,	664.35
Marchand & Frères	Graviers pour ent. et rep. rues	221.17
H.Massicotte & Freres	Divers matériaux pour parcs,	14.32
Massicotte & Arcand	Réparation shaft	23.80
Me Léon Méthot	Salaire du mois septembre 1953	100.00
L'Hon.Ministre des Fin.	Taxes d'amusements	621.57
Receveur Gén.duCanada	Avis Gazette du Canada, construction,Egoût et Prol.rivière St-Maurice et Fleuve St-Laurent, 4 copies anglaises	61.20
René de Cotret, Ferron Nobert et Cie.	accomptes sur honoraires des vérifications 1953(année)	400.00
Roy Automobile Enrg.	Réparation auto Patrouille	2.39
Régional Asphalt Ltd	Asphalt pour rep. de rues	397.48
Dme Ernestine Rivard	Balance et rev. sur achat de propriété, rue St.Ovide	5,250.00
St.Maurice Oxygène Reg.	Oxygène & accep.	18.00
Stenley & Motor Equip.	Plugs Champion H. 10	34.60
The Model Plan D.	Prise d'eau "C" Boreal	1,237.50
The Prudendial Ins Co.	Assurance Groupe, prime septembre, 1953.	497.19
The Hughes Owens Co Ltd.	Surveyor&S chain Tape	53.61
Trois-Rivières Chevrolet	Réparation auto détective	8.64
United Auto Parts T.Riv.	Pièces de machineries, patrouille, tracteurs.	60.21
T.Rivières Auto Elect.	Réparation moteurs, divers	63.84
Vaugeois Auto Spring Ser.	Parties pour tracteurs	2.25
Wallace & Tiernan Ltd	Chlore	24.97
	Total:	$ 43,122.64

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-388.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme de $ 43,601.44 pour payer les échéances des mois d'octobre $17,737.75) Novembre ($ 11,293.76) et décembre 1953 ($ 14,569.93) en attendant la perception complète de la taxe de l'année courante.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $43,601.44.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

(suite de la séance ci-contre)

Resolution No. 12-389.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à déplacer la lampe de 100 C.P., sur le poteau No. 223, rue St-Thomas, et installer à la place une 250 C.P., en face du No. 9 de la dite rue St-Thomas.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-390.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier.
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin que la rue St-Maurice soit entretenue carrossable jusqu'à la rue De Grandmont, ainsi que la rue des Vétérans et ce, à sa longueur, et pour la saison d'hiver.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-391.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'émettre un permis de construction à M. Dominique Provencher. Il est entendu que M. Provencher devra se conformer à l'engagement formulé dans sa lettre et date du 9 septembre 1953 pour ce qui a trait aux service d'aqueduc et d'goûts, et que la Cité ne s'engage d'aucune manière à conduire ces dits services.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-392.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier et
G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 10 septembre 1953, dont le but est de se former en association ou club sous le nom de " VILLE OUVRIERE STE-FAMILLE " DU CAP-DE-LA-MADELEINE " dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et le délassement pour le corps. Le siège de la dite association ou club sera situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Ordre du Jour.
Dominique Provencher demande permis de construction.
Wilfrid Genest demande permis de construction.
Gaston Latour demande qu'on enlève un poteau sur son terrain.
Avis de bornage.
Willis & Co désire vendre un piano pour le poste No. 2.
Requête des résidents de la rue Bellerive pour la construction de trottoirs.
Requête demandant autorisation de former un club sous le nom de "VILLA OUVRIERE STE-FAMILLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 28ième jour du mois de septembre 1953, à 7.00 hres P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, J-P. Lavergne, A. Lemire et Aladin Giguère, formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire, André Julien au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 12-393

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 septembre 1953, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 12-394

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,727.79 et tels que décrits ci-après soient acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 72	$ 2,049.87	Liste de Paie No.73	2,880.65
Liste de Paie No. 74	2.558.35	Liste de Paie No.75	2,923.65
Raymond Bombardier	97.85	Brompton Dist. Ltd	6.79
Bigotaud, Pépin, tracteurs	386.17	Can. Bitumuls Co.	649.55
Cap Machine Shop	11.85	Carrière des T.Riv.	12.25
Henri Cooke	2.50	Champlain Express.	41.50
Dominion Fire Equip.	4.20	L.Gauvin & Banque Can.	
Garage A. Béliveau	6.09	Nationale	1,191.66
Léopold Grégoire	517.15	Philippe Jacques	8.76
Kimball Automobile	360.87	Laurentide R-Mix E.	1,104.64
La Cité du Cap	71.63	La Cie Ronéo Du C.	1.00
Léonidas Lemay	42.50	Morin & Frères Inc.	61.26
Northern Electric Co.	17.68	Picard Georges	64.26
Quincaillerie Rochefort	43.77	Receveur Général Du C.	12.25
C.H. Savard	44.30	Studio Al-Rex	5.50
Bell Telephone Company	152.54	Shaw. Water & Power	1,565.70
Shaw. Water & Power	225.15	T.Rivières Ready M.	410.59
Vaillancourt & Vail.	1,056.71	Paul Boucher, Notaire	138.60
		Total...	18,727.79

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 12-395

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respecteueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'amender la résolution No. 12-361 faite et adoptée le 27 juillet 1953, comme suit:-

1o. Lire dans la troisième ligne du premier paragraphe somme de $20,000.00 au lieu de $16,000.00
2o. Lire dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe au montant de $20,000.00 au lieu de $ 16,000.00.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 12-396

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer un poteau situé rue Rocheleau coin Dozois, en face de Massicotte & Arcand ainsi, qu'un autre poteau situé en face du No. 9 de la rue La Verté.

Adopté.

- - - - - - - - -

(suite de la séance ci-contre)

Résolution No. 12-397.

Proposé, secondé et unanimement
RESOLU que ce Conseil souhaite au nouveau Club Richelieu, en formation au Cap-de-la-Madeleine, la plus sincère bienvenue et franc succès.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-398.

Proposé, secondé et unanumement
RESOLU que ce Conseil est heureux de remercier bien sincèrement, La Légion Du Cap-de-la-Madeleine, pour la remise du Monument, dédié aux soldats tombés au Champ d'Honneur, à la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-399.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.
ET RESOLU que ce Conseil cède à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de $1.00 chacun, les lots de subdivision Nos. 396, 397, 398 et 399 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine No. 134 avec entente que ces dits lots serviront pour fin scolaire et que si la Commission en décidait autrement, les dits lots redeviendront la propriété de la Cité. Il est aussi entendu que toutes taxes scolaires existantes et futures, seront àla charge de l'acquéreur, ainsi que le coût du contrat.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre du Jeune Commerce au sujet du Drapeau (Félicitations)
Lettre de Nos Droits, pour annonce, "Prévention des incendies"
Lettre de M. Omer Violy, au sujet de ses taxes.
Lettre de la Commission Scolaire, pour achat dès lots Nos. 396,397,398 et 399, pour fin scolaire.
Lettre de Mme L. De Montigny pour exemption de taxes, propriété étant connue comme "Presbytère St-Eugène."
Lettre de la Régie Provinciale de l'Electricité.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant l'emprunt par obligations au montant de $30,000.oo.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant les emprunts temporaires au total de $ 43,601.44.
Lettre du M. Yves Prévost, concernant l'emprunt de $30,000.oo
Rapport financier, du cinquième tournoi annuel de tennis pour le Championnat du Cap-de-la-Madeleine.
Lettre de félicitations à l'occasion de l'élection du Maire, (du Dr. Lorne Berlinguet, Président de L'Ambulance St-Jean.)

- - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

o-o-o-

Résolution No. 12-400

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière séance régulière du Conseil de cette Cité, en date du 28 septembre 1953, soit ddopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-401

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $35,836.51 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No.76	2,438.49	Imprimerie St-Patrice	36.56
Liste de Paie No.77	2,923.65	Laurentide Resdy Mix	426.80
Armand Brouillard	44.33	L'Art Graphique Inc.	105.00
Bureau d'Enr. Co.Champ.	14.85	Léonidas Lemay	40.70
La Cité du Cap	182.69	Roméo Morrissette et	
La Cité du Cap	122.46	Hotel St-Maurice	21.90
Club Richelieu	195.29	Roy Automobile	2.00
Charb.Champlain	75.40	Studio Hébert	10.00
Cusson & Frères Ltée	46.61	Service du Bien être	418.78
Roméo Carignan	53.01	Trois-Rivières Ready M.	140.60
Fleuriste Madelin	37.50	Can.Fairbanks Morse	350.00
Général Steel Wares	54.20	The Shaw. Water Power	662.81
Georges Héroux	13.88	Ban.Can.Nationale	27,235.34
Canada Iron Foundries	39.76	Union des Municipalités	95.00
	49.10		

Total.....$ 35,836.51

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-402.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil, étant donné ses dépenses considérables, avec son budget trop restreint, demande respectueusement à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie de la Province, par l'entremise de notre dévoué Député, Maurice Bellemare, M.A.L., de bien vouloir faire le pavage de la nouvelle rue allant au quai, à partir de la rue Notre-Dame.

Cette nouvelle rue a été ouverte en remplacement de la partie de la rue du Sanctuaire, fermée par règlement à la demande des Révérends Pères Oblats Marie Immaculée pour leur faciliter l'érection de la future Basilique. Des fêtes grandioses se dérouleront en 1954 à l'occasion du centenaire de la Proclamation du Dogme de l'Assomption.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre de la Voirie ainsi qu'à notre dévoué Député M. Maurice Bellemare, afin qu'il use de son influence auprès du Ministre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-403.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne.
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $6,750.oo en attendant la perception des taxes.

Si accepté, Le maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montant.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-404.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égoût suivants:

Rue des Erables			
Cadastre 143-3	*Des Erables*	*425' égoûts 24"*	*$ 4,700.oo*
	Des Erables	*170' aqueduc 6"*	
Rue St-Emile	*Prolongement*	*80' égoûts 12"*	*250.oo*

(suite de la séance ci-contre.

(suite de la Résolution No. 12-404

Rue St-Georges	Prolongement 15' égoûts 12"		$ 150.00
	Prolongement 15' aqueduc 6"		
Mère Gamelin	Prolongement 257' égoûts 12"		
	Prolongement 257' aqueduc 6"		1,650.00
		Total.....	$6,750.00

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-405

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement M. Maurice Bellemare d'avoir bien voulu accompagner les délégués du Conseil en l'occurence MM. Vivier, Lavergne et Lemarier ainsi que le Greffier et de les avoir pilotés lors de la délégation du 1er Octobre dernier, auprès du Sous-Ministre des Affaires Municipales M. Jean-Louis Doucet C.R. et de M. Paul Lambert, Commissaire de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-406

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de Dollard Construction Ltée, pour le prolongement de l'égoût collecteur au fleuve St-Laurent, de la rue Duguay et à la Rivière St-Maurice, (Côte à Rocheleau) le tout suivant plans et devis, au prix de $27,706.50 soit acceptée, sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec .

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION - 12-407.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine Séance un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES AU PROLONGEMENT DE L'EGOUT COLLECTEUR AU FLEUVE ST-LAURENT ET A LA RIVIERE ST-MAURICE."
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois d'Octobre 1953.

(signé) Gaspard Vivier.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Charles O. DeBlois cédant une partie de la rue du Sanctuaire, subdivision 122.
Lettre du Ministère de la Santé donnant l'approbation de deux émissaires d'égoût.
Lettre de la Ligue des Propriétaires de St-Odilon s'objectant à l'émission d'un permis de construction pour une nouvelle école.
Lettre de la Revue Municipale "Concorde" demandant une souscription à leur journal.
Lettre du Bell Téléphone donnant un rapport sur la pose de cables souterrains,
Lettre de M. Jean-Marie Durant demandant (permis) d'ouvrir une cour d'autos usagés.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, adoptant la résolution modifiant le montant de $16,000.00 par celui de $20,000.00 (résolution No.12-395)
Lettre de M. Johnny Roof demandant une pension.

- - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

000000000000000000000000000000000000000

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cite du Cap-de-la-Madeleine.

A Son Honneur le Maire, Messieurs les Echevins, Cite du Cap-de-la-Madeleine.

Seance speciale du Conseil.

AVIS

Avis, vous est par le present donne, qu'une seance speciale du Conseil de la Cite du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Vendredi, le neuvième jour du mois d'octobre 1953, à 8 heures P. M..

Donne sous mon seing en la Cite du Cap-de-la-Madeleine, ce sixieme jour d'octobre 1953.

Cette assemblee est convoquee par Son Honneur le Maire, M. Andre Jullen, pour les raisons suivantes: CONCERNANT LE DEPARTEMENT DE POLICE.

(Signe) Arthur Beaudin,
Le Greffier.

Province de Quebec,
Cite du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblee speciale, regulierement convoquee par Son Honneur le Maire M. Andre Jullen, laquelle assemblee fut tenue aux lieu et place ordinaires dessions, a l'Hotel de Ville, vendredi, le 9ième jour d'octobre 1953, a 8.00 heures P. M., à laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le Maire M. Andre Jullen, MM. les echevins L. Montplaisir, R. Lemarier, G. Vivier, J. R. Lavergne, A. Giguere et A. Lemire, formant quorum sous la Presidence du Maire au fauteuil.

Resolution No. 12-408

Propose par l'echevin A. Lemire,
Appuye par l'echevin A. Giguere.

ET RESOLU que la resolution No. 8435 faite et adoptee le 1er fevrier 1943, soit et est par les presentes rescindee et annulee a toutes fins que de droit, ainsi que toutes resolutions anterieures ou subsequentes concernant l'engagement de l'interesse. La presente resolution prenant effet immediatement.

L'ECHEVIN R. LEMARIER DEMANDE LE VOTE

POUR : L. Montplaisir, G. Vivier, J. R. Lavergne, A. Giguere A. Lemire.

CONTRE : R. Lemarier.

Adopte sur division.

Resolution No. 12-409

Propose par l'echevin J. R. Lavergne,
Appuye par l'echevin G. Vivier.

ET RESOLU que la resolution No. 10-195 faite et adoptee le 3 mai 1940, soit et est par les presentes rescindee et annulee a toutes fins que de droit ainsi que toutes resolutions anterieures ou subsequentes concernant l'engagement de l'interesse. La presente resolution prenant effet immediatement.

Les echevins R. Lemarier et L. Montplaisir enregistrent leur dissidence.

Adopte.

Resolution No. 12-410

Propose par l'echevin G. Vivier,
Appuye par l'echevin A. Giguere.

ET RESOLU que la resolution No. 11-220 faite et adoptee le 7 mai 1951 soit et est par les presentes rescindee et annulee a toutes fins que de droit ainsi que toutes resolutions anterieures ou subsequentes concernant l'engagement de l'interesse. La presente resolution prenant effet immediatement.

L'ECHEVIN R. LEMARIER ENREGISTRE SA DISSIDENCE

Adopte.

Cap-de-la-Madeleine, le 6 octobre 1953

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale
du Conseil

AVIS

Avis, vous est par le présent donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville,

le VENDREDI jour du neuvième
mois de octobre de l'année Mil neuf
cent cinquante à trois à 0. heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce cinième jour du mois de octobre mil neuf cent cinquante -troic.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes: Conseiller André Julien

Concernant le département de Police et de Pompiers.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Signifié le 6 octobre 1953 à

Son Honneur le Maire,	à 1.47	heures	P. M. Epouse
Léo Montplaisir	à 1.34	heures	P. M. Epouse
Paul Lemarier	à 1.22	heures	P. M. Lui-même
Gaspard Vivier	à 1.19	heures	P. M. Epouse
Jean-Paul Lavergne	à 1.40	heures	P. M. Lui-même
Aladin Giguère	à 1.52	heures	P. M. Lui-même
Armand Lemire	à 1.45	heures	P. M. Epouse

PAR;

Résolution No. 12-411

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne..

ET RESOLU que la résolution No. 10-196 faite et adoptée le 3 mai 1948, soit et est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins que de droit ainsi que toutes résolutions antérieures ou subséquentes concernant l'engagement de l'intéressé. La présente résolution prenant effet immédiatement.

L'ECHEVIN P. LEMARIER ENREGISTRE SA DISSIDENCE

Adopté.

Résolution No. 10-412

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que la résolution No. 8446 faite et adoptée le 15 février 1943, soit et est par les présentes rescindée at annulée a toutes fins que de droit ainsi que toutes résolutions antérieures ou subséquentes concernant l'engagement de l'intéressé. La présente résolution prenant effet immédiatement.

Adopté.

Résolution No. 10-413

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que M. H. Raymond Lachance, soit et est par les présentes engagé "DIRECTEUR" de Police et de Pompiers pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Son salaire est et sera de $ 4,800.oo par année, et ce, a compter de son entrée en fonction.

Adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 19ième jour du mois d'Octobre 1953, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire André Julien, au fauteuil.

Résolution No. 12-414.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 octobre 1953 ainsi que celui de la séance spéciale en date du 9 octobre 1953, soient et sont par les présentes adiptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 12-415.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU QUE LES COMPTES AU MONTANT TOTAL de $69,111.87 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

suite de la séance au verso..

(suite de la résolution No. 12-415.)

LES COMPTES.

Liste de Paie No.78	2,346.14	Liste de Paie No.79	2,923.65
Liste de Paie No.80	2,107.59	Liste de Paie No.81	2,880.65
Austin Toilet Service	4.50	P.V.Ayotte	22.82
Henri Boillet	175.00	Gaston Bourassa	218.42
Can.Pacific Rly	5.60	Can.Oil. Co.Ltd.	725.80
Carrière St-Maurice	612.53	Chambre de Commerce "SR"	250.00
La Cité du Cap	19.21	Cie de Bois St-Laurent	182.07
P.A.Gouin	2.47	H.P.Hébert	84.58
Imperial Oil Ltd	47.16	Garage Charest & Freres	21.55
Kimball Auto Ltd	351.84	Geo. Lambert	11.85
Laurentide Ready Mix	1,200.10	Le Nouvelliste	115.44
Les Laboratoires Ind.	11.40	Marchand & Frères	577.33
Morin & Frère	401.58	T.J. Moore	45.58
Hon.Ministre des Fin.	50282.30	J.T. Nadeau	271.42
The Prudential Ins.	497.19	Quincaillerie Rochefort	37.00
Réginal Asphalt	120.82	La Revue Municipale	16.65
Supertest Petroleum	86.80	Trois-Rivières Auto.E.	33.99
St-Maurice Ind. Co.	125.20	United Auto Parts Ltd.	30.29
Vaillancourt & Vaill.	1,512.47	J.R. Saulnier	752.88
		Total:- $	69,111.87

Adopté.

Résolution No. 12-416

Proposé par L'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à faire une vente pour taxes dues, des lots et propriétés de tous ceux qui doivent des taxes pour les années 1951 et précédentes, et ce, dans les délais légaux prévu par la Loi, moins cependant les terrains de l'Aéroport.

----------Adopté.

Résolution No. 12-417.

ATTENDU QU'une Ordonnance au montant de $21,200.oo fut émise par le Ministère de la Santé, en faveur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour travaux urgents de prolongement d'égoûts collecteurs au Fleuve St-Laurent et à la rivière St-Maurice;

Attendu que ce Conseil acceptait en date du 5 octobre 1953, la soumission de "DOLLARD CONSTRUCTION LTEE." comme étant la plus basse, pour l'éxécution de ces dits travaux d'égoûts collecteurs, et ce, au mohtant de $ 27,706.50;

ATTENDU QUE l'écart entre l'Ordonnance émise et le prix de la soumission est de $ 6,506.50;

ATTENDU QUE si l'on considère qu'il en coûte environ 3 à 3½ pour cent pour les frais d'un règlement d'emprùnt;

EN CONSEQUENCE
Il est proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministère de la Santé de bien vouloir émettre une autre Ordonnance au montant de $ 7,300.oo afin de combler l'écart entre l'ordonnance émise au montant de $21,200.oo et le prix de la soumission, frais de règlement compris.

Adopté.

Résolution No. 12-418.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil achète de la Corporation de disposition des Biens de la Couronne, pour la somme de $20,000.oo et les lots Nos. 421-A et 421-B, avec bâtisses dessus construites

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté.

Résolution No. 12-419.

Proposé par l'échevin P . Lemarier.
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que Monsieur l'échevin GaspardVivier, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de de trois mois. Adopté.

Résolution No. 12-420.

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à Son Honneur le Maire et Madame André Julien, ses plus sincères félicitations à l'occasion du prononcement, le 25 octobre prochain, des premiers voeux de leur fille, Sr Gaetane Marie, Professe chez les Soeurs Blanches d'Afrique, et prie la Révérende Soeur de bien vouloir agréer religieusement ses voeux les plus sincères de félicité.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-421.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé:

" REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $20,000.oo EN VERTU DE LOI 15-16 GEO. VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE, DES LOTS 421-A et 421-B AVEC BATISSES."
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'octobre 1953. (signé) Gaspard Vivier, échevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

Ordre eu jour.
Lettre de Monsieur Conrad Boissonneault, Président des Ligues du Sacré Coeur demandant que les restaurants ne soient pas le refuge des enfants surtout après 9 heures; une surveillance plus étroite sur les veillées à l'aéroport ; interdiction du journal "Ici Montreal".
Lettre de M. J. Dumas, demandant un re-ajustement de ses taxes.
Lettre de M. L. Marquis faisant application comme constable.
Lettre de la Municipalité de Ste-Marthe demandant l'entretien de leur chemin pour l'hiver avec notre machinerie.
Lettre du Gérant au Conseil expliquant le cas de M. Ouellet concernant les règlement de construction, lequel aurait eu un permis contraire aux règlements.
Règlements concernant le Comité de Brigadiers.
Lettre de M. Gilles Noel demandant de continuer la rue St-Irenée afin de leur permettre d'aller à l'Eglise St-Eugène sans faire de détour.
Lettre de la Commission Touristique invitant le Conseil à un forum touristique.
Lettre de l'Union des Municipalités remerciant le Conseil pour leur encouragement.
Lettre du Rev. Père Barabé remerciant le Conseil pour leur intervention en vue d'obtenir le pavage de la nouvelle rue du quai.
Lettre de l'Oeuvre des Terrains de jeux de St-Odilon demandant au Conseilde leur payer le compte de l'électricité pour leur patinoire l'hiver prochain.
Lettre du Ministère de la Voirie refusant la construction d'un revêtement bitumineux sur la rue allant au quai.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant un emprunt temporaire au montant de $ 6,750.oo.
Lettre du Dr. Jacques Gauthier incluant un rapport des examens radiologiques effectués dans la ville du Cap de la Madeleine par l'entremise du Comité des Timbres de Noel pendant l'année 1953.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

0-0-0-

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 26ième jour du mois d'Octobre 1953, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, André Julien, Messieurs les Echevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire André Julien, au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-422.

Proposé par l'Echevin J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'Echevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 19 octobre 1953, soit adopté tel que lu. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-423.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,396.98 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 82	2,323.83	Liste de Paie No.83	2,681.65
Gaston Bourassa	215.65	Can.Oil Co Ltd	862.40
Philippe Careau	37.75	Philippe Jacques	3.97
Quincaillerie Rochefort	36.20	La Garde Ste-Madeleine	200.00
La.Mun.Scolaire Ste-Marthe	2.80	La Mun. de Ste-Marthe	1.20
Laurentide Ready Mix & Eq.	97.91	La Cité du Cap	48.79
Le Receveur Général du Can.	720.00	Léo Lupien I.P.	166.66
Joseph Lanouette et all.	270.00	Nos Droits	67.20
Georges Picard	73.83	Regional Asphalt	105.50
St-Maurice Oxygen	67.99	Ls Georges Therreault	2.50
Royal Insurance Co Ltd.	5,286.48	Laurier Manseau	125.00
		Total...	$ 13,396.98

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-424.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire éxécuter les travaux suivants:-

Refaire la conduite d'égoût de 9", rue Laferté, et la remplacer par une conduite de 12", et ce, sur une longueur de 192 pieds.

Installer un trou-d'homme, angle Beauchemin et Laferté.

Refaire la conduite de 6", rue St-Irenée, en face de l'Ecole DOLLARD et la remplacer par une conduite de 9", et ce, sur une distance de 300 pieds et renouveler la conduite d'aqueduc de 1" qui a 20 ans d'existance.

Installer un prolongement temporaire de $1\frac{1}{4}$" d'aqueduc, rue Crevier, sur une distance de 155' pour desservir M.Charles Rancourt.

Ces travaux seront payer à même le $6,750.oo autorisé par la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-425.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil accepte du Révérend Lucien Gélinas, Curé de St-Eugène, 1121.5 pieds carrés de terrain composé des lots 387-P-384, 387-P385, et 387-P411 devant servir à l'ouverture de la rue Thuney.

En échange la Cité cède au dit Révérend Lucien Gélinas, 1058 pieds carrés de terrain, composé du lot 387-P-440, et ce, ristourne d'aucune part.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-426.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Cie Immobilière

(suite ci-contre)

(suite de la résolution No. 12-426)
du Cap, et ce, pour le prix de un ($1.00) dollar, 22,877 pieds carrés de terrain, faisant partie des lots No. 387-P-412, 387-P-439 et 387-P440 devant servir à l'ouverture de la rue Thuney.

Que le Notaire J.C.Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-427.

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Arthur Vaillancourt le lot No. 387-1653, d'une superficie de 3,750 pieds carrés, devant servir à l'ouverture de la rue Thuney entre St-Léon et Ste-Marie, en échange de deux lots appartenant à la Cité, portant le No. 387-P-1655 et mesurant 37 x 75' chacun et situés de chaque côté de la rue St-Léon et borné à la rue Thuney, et ce, sans charge d'aucune part.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à preparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-428.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil achète de M. Albert Rochefort un terrain de 50 x 81 faisant partie du lot No. 171 ayant en superficie 4,050 pieds carrés devant servir au prolongement de la rue Thuney entre St-Léon et Ste-Marie, et ce, pour le prix de $ 150.oo.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-429.

ATTENDU QUE, par acte passé devant Me Paul Boucher, Notaire, portant le No. 115,323, Sieur P. Luc Rochefort a cédé à la Cité une lisière, de terrain faisant partie du cadastre 387 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et indiquée comme étant le lot de subdivision non officielle No. 1655 dudit cadastre 387.

ATTENDU QUE cette lisière de terrain avait été cédée à la Cité pour établir l'assiette de la rue Thuney;

ATTENDU QUE à la suite d'un plan de subdivision fait et préparé par M. F.X.T. Berlinguet A.G. en date du 4 octobre 1948, l'assiette de la dite rue Thuney a été déplacée vers le Sud-est sur une distance approximative de 37 pieds;

ATTENDU QUE de ce fait, la dite lisière de terrain ne sera plus utilisable comme prolongement de la dite rue Thuney et devrait être remplacée par une autre lisière de terrain de même dimension et située à environ 37 pieds au Sud-est de l'ancienne et faisant partie du lot de subdivision 2277 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine No. 387;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Notaire Paul Boucher N.P. soit autorisé à préparer un contrat d'échange conformément aux dispositions ci-dessus, entre M. Pierre Luc Rochefort et la Cité et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-430.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 307 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME de $20,000.oo, EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO. VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT, PAR LA CITE, DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE, DES LOTS 421-A et 421-B avec BATISSES soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

(suite au verso)

Résolution No. 12-431.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 307, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $20,000.oo EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER PAR LA CITE DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE, DES LOTS 421-A et 421-B avec BATISSES soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Ordre du jour.
Demande d'octroi des Guides Catholiques des Trois-Rivières.
Lettre de M. Jones, prix de la glace, sur le fleuve St-Laurent, au cours de l'hiver entre Sorel et Trois-Rivières.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

MMMM

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
CITE DU CAP - DE LA MADELEINE.

Je soussigné, H. RAYMOND LACHANCE, jure que je servirai la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comme Directeur du corps de Police, et que je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances, tous les devoirs de ma charge, conformément à la LOI.

AINSI, DIEU ME SOIT EN AIDE

ET J'AI SIGNE: H. R. Lachance

Reçu sous serment devant moi,
ce 21ème jour du mois de novembre 1953.

MAIRE, Cité du Cap-de-la-Madeleine.



Résolution No. 12-434

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ETV RESOLU que ce Conseil achète de Mlle Béatrice Desroberts, un terrain faisant partie du lot 387 P-1532 et du lot 387-1533, ayant une superficie totale de 2,924 pieds carrés et devant servir au prolongement de la rue Thuney, et ce, pour le prix de $ 292.40.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-435

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P. Co., soit et est par les présentes autorisée à changer la lampe, coin Dessureault et Thibeau, pour une 400 C. P., et l'installer du côté du débarcadère des usagers des autobus de St-Maurice Transport.

Une autre lampe de 250 C. P., coin des rues St-Joseph et Thomas Wark.

Adopté.

Résolution No. 12-436

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 308, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES AU PROLONGEMENT DE L'EGOUT COLLECTEUR AU FLEUVE ST LAURENT ET A LA RIVIERE ST MAURICE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-437

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 308 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES AU PROLONGEMENT DE LEGOUT COLLECTEUR AU FLEUVE ST LAURENT ET A LA RIVIERE ST MAURICE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-438

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES TAXIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois de novembre 1953

(Signé) Léo Montplaisir, échevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Ordre du jour. Lettre de la Corporation de disposition des biens de la Couronne concernant l'acte de vente des lots 421-A et 421-B et du Hangar "D". Lettre de 3 contribuables demandant de rétablir le bornage de leur terrain sur la rue DeGrandmont. Lettre de l'Association des propriétaires de St-Odilon demandant de remplacer une lumière électrique à l'angle des rues Dessureault & Thibeau. L'Association des propriétaires de St-Odilon demande de défrayer les dépenses d'électricité et du gardien de la patinoire.. La Société Ambulancière St-Jean s'est adressée au Conseil demandant un octroi pour l'aider dans son oeuvre humanitaire. Lettre de la Garde St-Odilon demandant un octroi pour 1954. Lettre de M. Charles DeBlois offrant gratuitement au Conseil un terrain sur la rue du Sanctuaire pour l'ouverture de cette rue. Lettre de remerciements pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de Mme Donat Baribeau, mère de l'Hon. Jean Louis Baribeau. Lettre du Ministère de la Santé, Re: Extensions émissaires d'égout portant le montant de $ 21,200.oo à $ 28,500.oo.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Edouard Trahan, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Edouard Trahan

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de novembre 1953

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Edouard Trahan, jure que je servira Sa Majesté la Reine, comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêteté tous les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Edouard Trahan.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième
jour de novembre 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean Paul Veillette, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean Paul Veillette

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
12ième jour de novembre 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean Paul Veillette, jure que je servirai Sa Majesté La REINE, comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté tous les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean Paul Veillette

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
12ième jour de novembre 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9ième jour de novembre 1953, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean Paul Lavergne et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-439 - Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 novembre 1953, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-440 - Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $44,454.71 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 86	$ 1,897.25	Paie No. 87	$ 2,743.95
P. V. ayotte	3.11	Amicale Anc Sacré-Coeur	25.00
Art Graphique	66.85	Ban Can Nationale	18,082.70
Bertrand Oil	61.14	A. Brouillard	7.97
Can. Pacific	4.00	Carrière St-Maurice	256.01
Roméo Carignan	88.66	Cité du Cap	34.89
Corporation Biens de la Couronne	18,400.00	Champlain Express	2.28
Garage Charest	56.67	P. A. Gouin	7.73
L Gauvin & Ban Can Nat	1,191.66	Geo. Héroux	5.80
Studio Hébert	10.00	H. P. Hébert	31.90
Laur. Ready-Mix	261.10	Henri Morin T. D.	36.75
Marchand & Frères	452.27	Massicotte & Arcand	23.00
Me Léon Méthot C. R.	125.00	John Millen	5.10
Prudential Ins of Can.	462.31	Rec Gén du Canada	76.80
Roger Roy	8.80	Chs Turcotte	6.09
3-Riv Chevrolet	10.92	Vaugeois Auto spring	9.00
			$ 44,454.71

Adopté.

Résolution No. 12-441 - Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que MM. Hercule Parenteau, Réal Loranger et Albéric Demers soient engagés comme évaluateurs pour évaluer les fonds de commerce dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $ 1.50 de l'heure.

Adopté.

Résolution No. 12-442 - ATTENDU QUE le Jeune Commerce de la Cité des Trois-Rivières a présenté au Conseil une requête projetant de relier l'Ile St-Christophe à l'Ile St-Quentin par l'aménagement de sections des Ponts Bailey;

ATTENDU QU'il est des plus opportun d'établir un moyen de communication moins onéreux et plus facile d'accès à la dite Ile St-Quentin que ceux existant présentement;

ATTENDU QUE la réalisation d'un tel projet serait une amélioration considérable et serait une voie beaucoup plus facile d'accès à la dite Ile St-Quentin;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

suite au verso

Résolution No. 12-442 - suite

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie fortement la requête du Jeune Commerce de la Cité des Trois-Rivières et lui accorde sa plus sincère collaboration dans les démarches entreprises et à entreprendre en vue de la réalisation de ce projet.

Adopté.

Résolution No. 12-443 - Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Département des Affaires municipales ainsi qu'à la Commission municipale de Québec, de bien vouloir amender le règlement No. 307, comme suit:-

1o.- En ajoutant dans l'article premier, à la suite des mots "lots 421-A et 421-B" les mots suivant;
"DU CADASTRE POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE"

2o.- En remplaçant dans l'article deux les mots "à un prix non inférieur" par les mots "POURVU QUE LE PRIX NE SOIT PAS INFERIEUR".

Adopté.

CORRESPONDANCES

Lettre de Me Jean Doucet C. R. du Département des Affaires municipales Re: amendement au règlement No. 307. Terrain Aéroport.
Lettre de M. G. Hç Griffin, Gérant Express Traffic Association, transport des colis.
Lettre de M. Jean Guy Thiffault, secrétaire de la Garde Ste-Madeleine. Remerciements pour octroi reçu.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

##*#*#*#*#*#*#*#*#*#*#*

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 16ième jour du mois de Novembre 1953, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire, André Julien au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-444

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU, que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 Novembre 1953, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-445.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne
" A. Lemire,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $5,908.74 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 88	*1,770.47-*	*Liste de Paie No. 89*	*2,693.95-*
L'Art Graphique Inc.	*71.38-*	*La Cité du Cap*	*18.52-*
Délisle Auto Acces.	*170.77-*	*Em. Griffin*	*3.00-*
Léopold Grégoire	*64.37-*	*Moise R. Hébert*	*18.00-*
Imperial Oil Ltd	*23.58-*	*Intern. Business Machines*	*6.50-*
Paul Larivière	*62.50-*	*Les Laboratoires Ins.Com.*	*5.70-*
Chs.Emile Mongrain	*22.40-*	*Fleuriste Madelon*	*12.36-*
H.Massicotte & Frères	*11.48-*	*Northern Electric Co.*	*436.19-*
Georges Picard	*16.28-*	*Le Receveur Gen. du Can.*	*71.00-*

(Suite des comptes)

Supertest Petroleum C.	36.50	St.Maurice Valley Ch.	60.20
St.Maurice Oxygen	46.95	Les Servantes de Jésus.	50.00
Trois-Rivières Auto E.	45.63	Wilson & Lafleur Ltée	66.00
		R. Falardeau "Fanfare"	125.00
		Total:-	5,908.74

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-446.

Proposé par l'échevin A. Lemire.
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU, que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire éxécuter le prolongement de l'égoût, rue St-Alphonse, depuis l'Eglise jusqu'à la rue De Grandmont, soit une distance approximative de 275 pieds; le coût de ces travaux devant être payés à même le montant autorisé par la Commission municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-447.

Proposé par l'échevin A. Giguère.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU, que le Gérant de la Cité soit autorisé à installer une borne fontaine rue Thibeau, aux environs du numéro 1025.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-448.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU, que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer le poteau angle Lorette et Ste-Madeleine et l'installer à 10 pieds vers le SUD. Déplacer un autre poteau situé en face du No. 216, Ste-Marie.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-449.

Proposé par l'échevin A. Lemire.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU, que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire tirer la ligne de la rue Rochefort tout spécialement en face du No. 190 appartenant à M. Gaston Latour.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre du trésorier M. Biron, concernant le projet de vente pour taxes... Lettre du Conseil de Ville Modèle demandant aux Autorités de la Ville ce qu'elles entendent faire avec les bâtisses et terrains de l'aéroport... Lettre de M. J. Roof demandant indemnité ou une pension à la suite de son accident... Lettre de la Continental Paper Prod. demandant une copie de la Loi sur la Construction sur les bâtisses industrielles... Lettre de l'Association de croquet Ste-Madeleine Inc., demandant un octroi... Lettre de M. Arthur Comeau demandant l'installation de l'aqueduc sur les lots 662 à 687... Lettre de Electro Refractories & Alloys Canada demandant un renouvellement des arrangements passés en 1949 concernant leurs taxes... Lettre de Messieurs de Blois, De Grand-Mont et Carignan demandant de rendre carrossables les rues Latreuille et Faverel.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Certifié vraie copie.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, LEO FORTIN, jure que je servirai Sa Majesté la Reine , comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêteté tous les devoirs de ma charge

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Léo Fortin

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
24ième novembre 1953

Arthur Beaudin
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Léo Fortin, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Léo Fortin

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
24 novembre 1953.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

= =

Province de Québec.
Cap-de-la-Madeleine.

A une Assemblée régulière du Conseil de la Cité du-Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 23ième jour du mois de Novembre, 1953, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les Echevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire André Julien, au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-450.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 16 novembre 1953, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-451.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU QUE les comptes au montant total de $8,056.27 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 90	*$1,847.08-*	*Liste de Paie No.91*	*2,693.95-*
Can. Oil Ltd	*744.80-*	*Emm. Griffin*	*5.30-*
H.P. Hébert	*139.64-*	*Imprimerie St.Patrice*	*68.70-*
Quincaillerie Rochefort	*19.52-*	*Claude Ouellette*	*1,500.00-*
Georges Picard	*58.30-*	*Tracteurs Equipment*	*355.14-*
St.Maurice Industries Ltée	*77.28-*	*Vaillancourt & Vaill.*	*546.56-*
		Total:-	*$8,056.27*

- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 12-452.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

(suite de la résolution ci-contre.)

(suite de la Résolution No. 12-452.)

10 lampes de 250 C.P. rue De Grandmont entre Thibeau et St-Léon,
1 lampe de 250 C.P. en face de 174 Dussault.
Déplacer la lampe en face du No. 50 St-Pierre et l'installer en face du No. 44
Changer la lampe angle St-Pierre et Latreille pour une 400 C.P.
Changer la lampe angle St-Pierre et Montplaisir pour une 400 C.P.
Ajouter une 250 C.P., en face de la Glacière Milette, rue St-Pierre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-453.

ATTENDU QU'en date du 26 octobre 1953, le Ministère de la Santé émettait une Ordonnance au montant de $ 28,500.oo afin de nous permettre d'exécuter certains travaux de prolongement à l'égoût collecteur de la rue Duguay;

ATTENDU QU'il est nécessaire, afin de donner un caractère plus permanent audit égoût collecteur de construire un ouvrage uniquement en béton à la sortie de la conduite d'égoût au chenal, et celà, sur une distance de 25 pieds.

EN CONSEQUENCE
SUR PROPOSITION DES ECHEVINS J.P.Lavergne et G. Vivier,
APPUYE PAR L'ECHEVIN Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement au Ministère de la Santé de bien vouloir modifier l'Ordonnance du 26 octobre 1953 au montant de $ 28,500.oo et de la porter au montant de $ 31,500.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-454.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire une modification des plans à l'émissaire d'égoût construit sur le lot No. 154 au cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en face de la rue Duguay, Cette modification devant être faite sur les 25 derniers pieds de la conduite d'égoût, à sa sortie au chenal, en y remplaçant la pierre cimentée par un béton de masse.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-455.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Bureau du Greffier reste ouvert les mardi et jeudi, de 7.oo heures P.M. à 9.oo heures P.M., durant les trois prochaines semaines, afin de faciliter l'accès aux renseignements au rôle d'évaluation des contribuables ne pouvant le faire durant le jour. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-456.

Proposé par l'écnevin A. Giguère.
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la soumission de "MERCERIE DE LUXE" au montant total de $ 575.50, et telle que détaillée comme suit, soit acceptée:-

1	Uniforme pour le Directeur de la Police	98.00
1	Paletot d'hiver pour le Directeur "	85.00
1	Paletit demi saison pour le " "	75.00
4	Chemises blanches pour le " "	19.80
1	Casque de mouton grandeur 7¼ pour Directeur	45.00
5	Paires de gants cuir noir doublé à $4.95 la paire	24.75
1	Paire couvre-chaussures pour le Directeur.	6.95
2	Paletots pour détectives à $69.50 chacun	139.00
2	Cravates noires pour Directeur à $1.00 ch.	2.00
2	Stations Wagon 3/4 pour Percepteurs d'eau à $ 40.00 chacun	80.00
	Total:-	$575.50

Adopté.

- - - - - - - - - - -

(suite au verso)

AVIS DE MOTION No. 12-457.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221, CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD FUSEY."
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de Novembre 1953.

(signé) Gaspard Vivier.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Oscar Léveillé demandant à acheter certains terrains près de l'aéroport... Lettre du Comité des Brigadiers demandant la coopération financière du Conseil... Lettre du Comité des Brigadiers invitant les Membres du Conseil à leur déploiement mensuel... Lettre des Propriétaires de St-Lazare demandant que le nouveau rôle d'évaluation soit mis à la disposition des contribuables deux soirs par semaine et ce pour les trois prochaines semaines... Lettre de Sun Oil Limited demandant un permis de construction pour une station... Lettre de trois charretiers demandant au Conseil de porter leur taux honoraire à $1.90 pour l'entretien des trottoirs au cours de l'hiver... Soumission de "Mercerie de Luxe" pour le contrat d'uniformes.

- - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-460.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Une 250 C. P. angle Vivier et Latreille,
Une 250 C. P. angle Lorette et Latreille,
Une 250 C. P. angle Nadeau et Latreille,
Une 250 C. P. angle Morrissette et Latreille,

Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. angle Rocheleau et Latreille.
Installer une 250 C. P. rue Rocheleau au 2ième poteau situé au sud de Latreille.

Une 250 C. P. en face de 148 rue Massicotte,
Une 250 C. P. en face du 200 rue Massicotte,
Une 250 C. P. èn face du 194 Massicotte,
Une 250 C. P. au 3ième poteau situé au Nord du Blvd Ste-Madeleine,
Une 250 C. P. angle Nadeau et Jean Marchand,
Une 250 C. P. rue Nadeau entre Jean Marchand et Latreille,
Quatre 250 C. P. rue St- Georges au Nord du Blvd Ste-Madeleine,
Deux 250 C. P. rue Lorette entre Ste-Madeleine et Latreille,
Une 250 C. P. angle Jean Véron et Chemin des Pylones,
Deux 100 C. P. rue Jean Véron,
Deux 250 C. P. rue St-Pierre au Nord de Montplaisir,
Une lampe 250 C. P. rue St- Pierre vis-à-vis l'entrée arrière de l'école Ste-Famille,
Déplacer la lampe sur le poteau 2025 rue St-Georges de deux lots plus au nord.

Adopté.

Résolution No: 12-461

CONSIDERANT que partie des lots 421-A et 421-B du cadastre d'enrégistrement du Comté de Champlain, pour la paroisse, (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, avec le Hanger "D", ont été acquis de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne;

CONSIDERANT que ces lots et cette bâtisse ont été payés à même les fonds industriels de $125,000.oo autorisé par la Législation de Québec, en 1952;

CONSIDERANT qu'un industriel est intéressé à acquérir ces terrains et cette bâtisse pour y établir une industrie;

IL EST PROPOSE PAR: J.Paul Lavergne,

SECONDE PAR: ..... Paul Lemarier.

ET RESOLU de concéder un bail, avec promesse de vente de ces terrains et bâtisse à Gérard Laurendeau, pour le prix global de cinquante-sept mille dollars ($ 57,000.oo) payable au Bureau du Trésorier de la Cité en cent vingt (120) versements égaux, mensuels et consécutifs de quatre cent soixante-quinze dollars ($ 475.oo) échéant le premier janvier 1954 et les autres versements devenant exigibles à la même date de mois en mois jusqu'à parfait paiement de la dite somme de cinquante-sept mille dollars ($57,000.oo) Dans ce prix de cinquante-sept mille dollars ($ 57,000.oo) se trouvent compris la valeur fixée pour les terrains et bâtisse: trente-mille dollars ($30,000.oo), plus l'intérêt qui courra pendant la durée du bail, plus la considération du fait que la Corporation assume les taxes foncières municipales et scolaires durant l'existence du présent bail.

Gérard Laurendeau prendra possession du hangar dans l'état dans lequel il se trouve actuellement et il s'oblige à ses frais de faire toutes les réparations qui seront nécessaires pour son industrie et pour le maintien en bon ordre de la bâtisse en général.

Le Locataire avec promesse de vente devra maintenir la bâtisse assurée contre le feu dans une compagnie acceptée par la Cité et faire transporter cette assurance au nom de la Cité, et faire remise à cette dernière de telle police et des reçus de renouvellement à échéance, qui devra être pour un montant suffisant pour garantir la créance en capital de la Cité, pour ce qui regarde le prix estimé pour le terrain et la bâtisse.

(suite au verso)

(suite de la résolution No. 12-461.)

Gérard Laurendeau ne deviendra propriétaire des terrains et de la bâtisse et de ses améliorations que lorsqu'il aura payé le cent vingtième versement mensuel de quatre cent soixante-quinze dollars ($ 475.oo), et dans ce cas, il aura droit à un acte de vente par la Cité, sans autre considération que le prix du bail, mais aux frais du locataire.

Le bail avec promesse de vente sera résolu de plein droit si bon semble à la Cité dans tous comme dans chacun des cas suivants:- si le locataire faisait défaut de payer aucun des cersements mensuels de quatre cent soixante-quinze dollard (475.oo) dans les quatre-vingt-dix jours (90)jours de son échéance ou s'il faisait défaut de maintenir en force l'assurance-feu pour un montant suffisant pour garantir toute balance pouvant rester impayée sur la dite somme de trente mille dollars ($ 30,000.oo) ou s'il faisait défaut de maintenir la bâtisse en bon état de réparations, et dans tous comme dans chacun de ces cas, La Cité reprendra, si tel est son choix, la propriété et possession du terrain, de la bâtisse et de ses améliorations, avec toutes additions et augmentations pouvant avoir été faites, sans frais comme sans formalité de justice et sans rien avoir à payer pour toutes constructions et améliorations pouvant avoir été faites et pour tout montant qui aurait pu être versé en accompte sur le bail avec promesse de vente; le tout devant appartenir à la Cité à titre d'indemnité et de dommages intérêts liquides.

Le terrain et la bâtisse devront être employés d'une façon continue et exclusivement pour fins industrielles, pendant la durée du présent bail, sans jamais durant ce temps pouvoir en changer la destination.

Le défaut d'opérer telle industrie pendant douze mois consécutifs donnera droit à la Cité de reprendre le terrain et les bâtisses en gardant comme indemnité, les versements déjà encaissés.

La cession par le locataire de ses droits dans le présent contrat pendant la durée du bail, n'aura pas pour effet de libérer celui-ci de ses obligations vis-à-vis la Cité, et le cessionnaire, ainsi que tout cessionnaire subséquent, devront également se conformer à toutes et à chacune des clauses du présent contrat; le contrat de vente à être passé entre les parties à l'expiration de ce bail, devra contenir une clause à l'effet que si l'acquéreur désire vendre ou céder cet immeuble en tout ou en parties, il devra accorder à la Cité la préférence d'acheter aux pris et conditions alors offerts par l'acquéreur disposé à l'acquérir, preuve formelle et satisfaisante devant etre faite préalablement du sérieur, du bien fondé et de l'exactitude de l'offre.

Dès que le locataire aura complété son incorporation en compagnie limitée, un nouveau contrat en termes absolument identiques à celui-ci devra être signé par la Cité et la dite compagnie limitée en remplacement de ce contrat-ci.

Si pendant la durée du bail, la bâtisse était détruite entièrement ou de façon substantielle par un incendie ou autre cas fortuit, le locataire s'engage à reconstruire un édifice industriel adoptable aux besoins de son industrie et celà dans un délai de dix mois, à défaut de quoi, la Cité reprendra de plein droit la propriété et possession du terrain avec les débris de la bâtisse pour le prix de cinq sous ($ 0.05) le pied carré de terrain. Ce prix comprenant le terrain et les débris s'il y en a.

Le Locataire s'engage à ne pas exiger un certificat de titres de la part de la Cité.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-462.

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par les échevins P. Lemarier et A.Giguère.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire entretenir les deux chemins conduisant aux usines de la Continental Paper Products Limited, durant la saison d'hiver 1953-54, et ce, pour le prix de $ 200.00

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-463.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 29 novembre 1953, de se former en associations sous le nom de "L'AMICALE DOLLARS", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps. Le siège social sera situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-464.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 221-F intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221, CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD FUSEY" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-465.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 221-F intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT No. 221, CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD FUSEY" soit et est par les présentes adopté en deuxième èt dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-466.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 16 et 17ièmes jours de décembre 1953, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds sur le boulevard Fusey, seuls, seront et sont appelés à se prononcer sur ledit règlement.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-467.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le règlement No. 309 intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT LES TAXIS", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre du Greffier à la Continental Paper Product Ltd.
Lettre de la Continental Paper Product demandant un renouvellement de contrat pour l'entretien des deux chemins conduisant à leur usine, durant l'hiver.
Lettre du Conseil Modèle du Jeune Commerce ainsi que trois résolutions adoptées par ce Conseil.
Lettre du Greffier au Conseil Modèle.
Lettre des Evaluateurs, Bégin, Charland & Godin, demandant la solde de leurs honoraires pour le travail d'évaluation.
Lettre de la Ligue Ouvrière Catholique demandant un octroi de $500.
Lettre de l'Amicale Dollard formulant leur désir de se former en Association.
Lettre du Ministère de la Santé approuvant le plan soumis, Re: Emissaire d'égoût.
Lettre du Ministère de la Santé ordonnant au Conseil Municipal de porter le montant de $ 28,500.oo à $31,500.00 pour leur permettre de terminer le travail entrepris à l'émissaire d'égoût.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Certifié vraie copie.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 7ième jour du mois de décembre, 1953, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence de son Honneur le Maire André Julien au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-468.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 novembre 1953, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-469.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $21,237.73 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No.94	1,928.69	Liste de Paie No. 95	2,743.95
Auvents de la Mauricie	6.64	Banque Can. Nat.	11,585.92
Paul Boucher "Notaire"	33.50	Bureau d'Enrégistrem.	15.00
P.E. Bergeron Machinerie	3.09	La Cité du Cap	21.25
Can. Ludlow Valve Mfg.	268.61	Charbonnerie Champlain	131.94
Dunn Carbon & Ribbon	7.65	Les Etablissements Galva-	1.00
Roger Falardeau	125.00	narts.	
Lucien Gauvin & Banque C.N.	1191.66	Léo Lupien I.P.	166.66
Michel Lalancette	7.00	J.B. Lanouette	33.00
Joseph Lanouette	345.00	Marchand Frère	447.84
Me Léon Méthot C.R.	100.00	L'Hon Ministre des Finan-	
Le Nouvelliste	12.00	ces	1,541.05
Nos Droits	7.70	The Prudential Ins.	437.82
Roger Roy A/S All Rex	14.50	Studio Hébert	10.00
Three Rivers Chevrolet	1.45	Underwood Ltd	14.45
Verrerie du Cap Enr'g	34.46		
		Total:-	21,237.73

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-470.

Proposé par l'échevin J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Directeur de la Police de la Cité, soit et est par les présentes autorisé à disposer des bycicles en sa possession depuis une période d'un an ou plus, et non réclamés, aux oeuvres de bienfaisances de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-471.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-441, faite et passée en date du 9ième jour de novembre 1953, soit et est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-472.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acquérir de Monsieur Conrad Vaillancourt, et ce, pour le prix de $1,00, des lots Nos. 134-270-57, 134-381 et 134-426, du cadastre officiel de la Cité.

Ces lots devant servir au prolongement des rues Latreille, Montplaisir et Père-Breton, entre Des Erables et Rocheleau.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-473.

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:

Changer 9 lampes de 100 C. P. pour des 250 C. P., rue des Vétérans.
Changer 4 lampes de 100 C. P. pour des 250 C. P., rue Rocheleau au Sud des Vétérans.
Ajouter 2 lampes de 250 C. P. rue Rocheleau, au Sud des Vétérans.
Changer Lampe de 250 C. P. pour une 400 C. P. angle Montplaisir et St-Irenée.
Déplacer lampe entre Nos. 38 et 40 de la rue St-Irenée et l'installer entre les Nos. 32 et 34 de la dite rue St-Irenée.
Changer lampe de 250 C. P. pour une 400 C. P. angle Latreille et St-Irenée.
Ajouter lampe de 250 C. P. au No. 46-A, rue St-Irenée.
Installer lampe de 250 C. P. en face du No. 346 de la rue Ste-Marie.
Installer lampe de 250 C. P. en face du No. 341 de la 3ième rue.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-474.

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Son Honneur le Maire et le Greffier, à signer l'abrogation de l'entente conclue entre la Cité et la Canadien Pacifique, faite et passée en date du 15 septembre 1950, laquelle autorisait la Cité à déposer les déchets provenant de l'enlèvement des vidanges dans un banc de sable situé sur le lot 487 du cadastre officiel de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No.12-475.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Apuuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil octroie au Comité de Décorations des Fêtes, une somme de $1,000.oo, laquelle somme ne sera cependant payée que lors du budget 1954.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-476.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Apppuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les mots " DE SEXE MASCULIN ", dans la deuxième ligne du paragraphe II, du règlement No. 309,"concernant les taxis" soient rayés.

Le vote est demandé par l'échevin Vivier.

Contre: L. Montplaisir, G.Vivier, A. Lemire.
Pour : P. Lemarier, J.P. Lavergne.

MOTION REJETEE SUR DIVISION.

Résolution No. 12-477.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU que le règlement No. 309 intitule " REGLEMENT CONCERNANT LES TAXIS" avec ses amendements, soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION - 12-478.

Je soussigné, échevin de la Cité du-Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 31,500.oo POUR PAYER L'EXECUTION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'EGOUT COLLECTEUR AU FLEUVE ST-LAURENT ET A LA RIVIERE ST-MAURICE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de décembre 1953.

JEAN-PAUL LAVERGNE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Lorenzo Corriveau faisant application pour un emploi.
Lettre de Mme Antoinette Fréchette demandant un permis de construction.
Lettre de la Commission Municipale approuvant un emprunt par obligations au montant de $ 28,500.oo.
Lettre des Avocats Marchand et Lacoursière concernant le règlement des taxis.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-482.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat préparé par le Notaire Paul Boucher, par lequel contratla Compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited, cède à la Cité, pour le prix de $1.oo une lisière de terrain de 25 x 375.5 pieds et étant partie des lots 234 et 271 du cadastre officiel de la Cité No. 171.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-483.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Coopérative "LA FAMILLE", et ce, pour le prix de $1.oo, une lisière de terrain de 25 x 375.5 pieds portant les nos. de subdivision P-234 et P-271 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine No. 171 ainsi que de la totalité du lot No. 387-2353, le tout devant servir à l'ouverture de la rue Bellemare.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à preparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-484.

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que, pour se conformer à loi 1-2 Elizabeth II, Chapitre 71, Article 496 concernant l'établissement d'un Bureau d'audition pour entendre les plaintes au rôle, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce Conseil nomme par les présentes, M. Conrad Vaillancourt comme troisième homme pour compléter les cadres dudit bureau d'audition et ce, au salaire de $90.oo par semaine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-485.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $31,500.oo pour payer le coût de l'exécution des travaux de l'égoût collecteur au Fleuve St-Laurent et à la rivière St-Maurice. Ce montant devant être remboursé lors de l'émission d'obligations du règlement No. 310 présentement devant la Commission Municipale pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-486.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $20,000.oo remboursable au budget de 1955.

Cet emprunt servira à faire le paiement final de la Firme Bégin, Charland,& Godin, pour la confection d'un rôle technique, à sa valeur réelle, et devant servir de base pour l'imposation de la taxe pour l'année 1954.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-487.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 310 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 31,500.oo, POUR PAYER L'EXECUTION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'EGOUT COLLECTEUR AU FLEUVE ST LAURENT ET A LA RIVIERE ST-MAURICE," SOIT adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-488.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 310 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE

(suite de la Résolution No. 12-488.)

$ 31,500.00, POUR PAYER L'EXECUTION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'EGOUT COLLECTEUR AU FLEUVE ST LAURENT ET A LA RIVIERE ST-MAURICE," soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre avec la signature de plusieurs résidents de la rue Ste-Marie demandant l'installation d'une lumière sur cette rue.
Lettre de M. A. Lamarre demandant que l'évaluation de 1953 pour son terrain soit évalué au même montant que celle de 1954.
Lettre de la St-Régis Paper Co. portant plainte sur son évaluation.
Lettre de l'Association des Propriétaires de Taxis du Cap s'opposant au règlement adopté à la dernière séance du conseil.
Liste de noms se déclarant en faveur du taximètre.
Lettre de l'Union Musicale remerciant le Conseil pour sa collaboration et en même temps renouvelant leur demande d'octroi pour la prochaine année.

Certifié vraie copie.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

ET LA SEANCE EST LEVEE.
Le Maire.

= = = =

(suite de la résolution No. 12-489.)

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 décembre 1953, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-490

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,777.40 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 98	*1,289.16*	*Liste de Paie No. 99*	*2,693.95*
L'Art Graphique	*25.99*	*Maurice Beauchamp*	*6.65*
La Cie Ronéo of Canada	*4.08*	*Dust-O-Clean*	*7.50*
Entreprises Modernes	*10.72*	*Les Frères Lebrun*	*11.46*
Garage Charest & Frères	*30.99*	*H.P. Hébert*	*145.50*
Imprimerie St. Patrice	*24.91*	*H. Massicotte & Frères*	*20.47*
Morin & Frères	*238.75*	*Henri Morin*	*33.00*
Ministère de la Santé	*26.80*	*J.T. Nadeau*	*79.93*
Quincaillerie Rochefort	*23.92*	*Roy Automobile*	*31.79*
Société d'Horticulture	*15.00*	*Trois-Rivières Auto L.*	*63.64*
Supertest Petroleum	*10.50*	*The Hughes Owens Co. Ltd*	*6.86*
The Bell Telephone Co.	*152.68*	*G.H. Savard*	*725.00*
La Cité du Cap	*48.15*	*Management Inf. Service*	*50.00*
Dollard Construction	*10,000.00*		

Total:- *$ 15,777.00*

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-491.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-483 faite et adoptée le 14 décembre 1953, soit et est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins que de droit et que la résolution ci-après soit adoptée.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la "COOPERATIVE LA FAMILLE" et ce, pour le prix de $1.oo, une lisière de terrain 25' x 375'5", portant le No. de subdivision P-271 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine No. 171 ainsi que la totalité du lot No. 387-2353, le tout devant servir à l'ouverture de la rue Bellemare.

Que le Notaire Jérôme Laranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-492.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier.
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les résolutions No. 12-485 et 12-486 faites et passées le 14ième jour de décembre 1953, soient et sont par les présentes, amendées en ajoutant à chacune d'elles, le paragraphe suivant:-

" QUE LE MAIRE ET LE TRESORIER SOIENT AUTORISES A SIGNER UN OU DES BILLETS JUSQU'A CONCURRENCE DU MEME MONTANT "

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-493.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Une lampe de 250 C. P., angle Thibeau et de la rue de l'Armée.

Une lampe de 250 C. P., rue DeBlois, sur le premier poteau au Nord de la rue Laranger.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-494.

Résolution No. 12-494.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-461 faite et passée le 30ième jour du mois de novembre 1953, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-495.

CONSIDERANT que partie des lots 421-A et 421-B du cadastre d'enrégistrement du Comté de Champlain, pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, avec le Hangar "D", ont été acquis de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne;

CONSIDERANT que ces lots et cette bâtisse ont été payés à même le fonds industriel de $125,000.oo, autorisé par la Législature de Québec, en 1952;

CONSIDERANT qu'un industriel est intéressé à acquérir ces terrains et cette bâtisse pour y établir une industrie;

IL EST PROPOSE PAR: Jean-Paul Lavergne,

SECONDE PAR: Paul Lemarier.

ET RESOLU de concéder un bail, avec promesse de vente de ces terrains et bâtisse à Gérard Laurendeau, pour le prix global de cinquante-sept mille dollars ($ 57,000.oo) payable au Bureau du Trésorier de la Cité, en cent vingt (120) versements égaux, mensuels et consécutifs de quatre cent soixante-quinze dollars($475.oo) chacun, le premier versement mensuel de quatre cent soixante-quinze dollars ($475.oo) échéant le premier janvier 1954 et les autres versements devenant exigibles à la même date de mois en mois jusqu'à parfait paiement de la dite somme de cinquante-sept mille dollars ($57,000.oo) Dans ce prix de cinquante-sept mille dollars ($57,000.oo) se trouvent compris la valeur fixée pour les terrains et bâtisse; trente mille dollars ($30,000.oo), plus l'intérêt qui courra pendant la durée du bail, plus la considération du fait que la Corporation assume le paiement des taxes scolaires, pour le montant équivalent à l'imposition annuelle au taux régulier imposé par la Commission scolaire sur les biens-fonds de la municipalité, durant l'existence du présent bail.

Gérard Laurendeau prendra possession du hangar dans l'état dans lequel il se trouve actuellement et il s'oblige, à ses frais, de faire toutes les réparations qui seront nécessaires pour son industrie et pour le maintien en bon ordre de la bâtisse en général.

Le Locataire avec promesse de vente devra maintenir la Bâtisse assurée contre le feu dans une compagnie acceptée par la Cité et faire transporter cette assurance au nom de la Cité, et faire remise à cette dernière de telle police et des reçus de renouvellement à échéance, qui devra être pour un montant suffisant pour garantir la créance en capital de la Cité, pour ce qui regarde le prix estimé pour le terrain et la bâtisse.

Gérard Laurendeau ne deviendra propriétaire des terrains et de la bâtisse et de ses améliorations que lorsqu'il aura payé le cent vingtième versement mensuel de quatre cent soixante-quinze dollars ($ 475.00), et dans ce cas, il aura droit à un acte de vente par la Cité, sans autre considération que le prix du bail, mais aux frais du locataire.

Le bail avec promesse de vente sera résolu de plein droit si bon semble à la Cité dans tous comme dans chacun des cas suivants: si le locataire faisait défaut de payer aucun des versements mensuels de quatre cent soixante-quinze dollars ($475.oo) dans les quatre-vingt-dix (90) jours de son échéance ou s'il faisait défaut de maintenir en force l'assurance-feu pour un montant suffisant pour garantir toute balance pouvant rester impayée sur la dite somme de trente mille dollars ($30,000.oo) ou s'il faisait défaut de maintenir la bâtisse en bon état de réparations, et dans tous comme dans chacun de ces cas, la Cité reprendra, si tel est son choix, la propriété et possession du terrain, de la bâtisse et de ses améliorations, avec toutes additions et augmentations pouvant avoir été faites, sans frais comme sans formalité de justice et sans rien avoir à payer pour toutes constructions et améliorations pouvant avoir été faites et pour tout montant qui aurait pu être versé en à compte sur le bail avec promesse de vente: le tout devant appartenir à la Cité à titre d'indemnité et de dommages intérêts liquides.

Le terrain et la bâtisse devront être employés d'une façon continue et exclusivement pour fins industrielles, pendant la durée du présent bail, sans jamais, durant ce temps, pouvoir en changer la destination.

Le défaut d'opérer telle industrie pendant douze mois consécutifs donnera droit à la Cité de reprendre le terrain et les bâtisses en gardant comme indemnité, les versements déjà encaissés.

La cession par le locataire de ses droits dans le présent contrat pendant la durée du bail, n'aura pas pour effet de libérer celui-ci de ses obligations vis-à-vis la Cité, et le cessionnaire, ainsi que tout cessionnaire subséquent, devront également se conformer à toutes et à chacune des clauses du présent contrat; le contrat de vente à être passé entre les parties à l'expiration de ce bail, devra contenir une clause à l'effet que si l'acquéreur désire vendre ou céder cet immeuble en tout ou en parties, il devra accorder à la Cité la préférence d'acheter aux prix et conditions alors offerts par l'acquéreur disposé à l'acquérir, preuve formelle et satisfaisante devant être faite préalablement du sérieux, du bien-fondé et de l'exactitude de l'offre.

Dès que le locataire aura complété son incorporation en compagnie limitée, un nouveau contrat en termes absolument identiques à celui-ci devra être signé par la Cité et la dite compagnie limitée, en remplacement de ce contrat-ci.

Si, pendant la durée du bail, la bâtisse était détruite entièrement ou de façon substantielle par un incendie ou autre cas fortuit, le locataire s'engage à reconstruire un édifice industriel adoptable aux lesoins de son industrie et celà dans un délai de dix mois, à défaut de quoi, la Cité reprendra de plein droit la propriété et possession du terrain avec les débris de la bâtisse, sans frais comme sans formalité de justice, et sans être tenue de ne rien rembourser au locataire de ce que ce dernier pourrait avoir déboursé à raison du rpésent bail, soit pour versements mensuels, soit pour paiement de taxes, de primes d'assurances, soit pour constructions, soit pour améliorations et impenses, soit pour quoi que ce soit que le locataire pourrait avoir déboursé à raison des dits immeubles; le tout devant appartenir à la Cité comme dommages intérêts liquides; à moins que le locataire, avant l'expiration des dix mois, ne paie la balance impayée sur le prix du bail et ne vende à un autre qui construirait et opérerait une autre industrie de même importance, tant que le présent bail ne sera pas terminé.

Le locataire s'engage à ne pas exiger un certificat de titres de la part de la Cité.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-496.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit et est par les présentes autorisée à redéposer au compte courant de la Cité tous les soldes apparaissant aux divers comptes de coupons et d'obligations pour toutes les échéances antérieures au premier janvier 1952;

Advenant la présentation future de coupons et d'obligations se rapportant aux échéances antérieures au premier janvier 1952, la Banque est autorisée à charger tels coupons et obligations au compte courant de la Cité en en donnant avis au Trésorier.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-497.

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le rapport de l'officier-rapporteur relativement à la votation du règlement No. 221-F concernant la construction de Station de ravitaillement sur le Boulevard Fusey, soit accepté.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Rapport sur résultat du vote du règlement concernant construction de Stations de ravitaillement.... Demande de la Société St-Vincent de Paul, St-Eugène, pour venir en aide aux pauvres de cette paroisse. Lettre de Mme Brousseau se plaignant de la fumée s'émanant de l'Electro Refractories.... Trois lettres de la Commission Municipale de Québec, concernant emprunts temporaires.... Requête demandant de passer règlement pour empêcher ouverture de "pit de sable" dans un certain secteur de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Certifié vraie copie.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

LE MAIRE.

= =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 4ième jour du mois de Janvier 1954, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présent, Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les Echevins:- Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, J-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-498.

Proposé par l'échevin J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 décembre 1953, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-499.

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 32,787.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No.100	-1,501.44	-Liste de Paie No. 101	2,643.95
Liste de Paie No.102	-1.323.66	-Liste de Paie No. 103	2,616.07
Austin Toilet Serv.	- 3.75	-A. Brouillard	6.00
Banque Royale du Canada	-18.61	-P.E. Bergeron	6.72
La Cité du Cap	- 4,640.00	-Cité du Cap	- 62.85
Charbonnerie Champlain	- 67.67	-Roméo Carignan	112.73
Melle Béatrice Desroberts	-292.40	-Délisle Auto Acces.	221.15
Edward Co. Ltd	- 2.96	-Léopold Grégoire	3.01
H.P. Hébert	-113.96	-Kimball Auto Ltée	119.30
Marchand Frères	-338.34	-L'Hon. Ministre des Fin.	1,144.62
Morin Frères	-48.36	-Mussens Can. Ltd	122.16
Hon. Ministre des Finances	-10.00	-Quincaillerie Rochefort	19.27
Albert Rochefort	-150.00	-J.C.Sawyer Not.	97.50
Stanley Moteur Equip.	- 60.32	-Studio Hébert	10.00
Alph. Larivière	- 41.62	-Studio Harvey Rivard	3.99
Trust Général du Canada	-1,000.00	-Vaillancourt & Vaillanc.	81.19
Verrerie du Cap Enr.	-18.54	-Banque Can. Nat.	14,946.61
Canadian Oil Co.	-860.60		
		Total:-	$ 32,787.35

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-500.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par Léo Montplaisir.

ET RESOLU que Monsieur Jean-Paul Lavergne, échevin du quartier No. 4, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois (3) mois.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 12-501.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT concernant les licences de commerces, taxes spéciales ou droits spécifiques de permis et autres".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de janvier 1954.

(signé) Gaspard Vivier.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 12-502.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUTS ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de janvier 1954.

(signé) Jean-Paul Lavergne.
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 12-503.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DES TAXIS.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de janvier 1954.

(signé) Jean-Paul Lavergne.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-504.

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que les services de Mtre François Nobert soient retenus et confirmés comme aviseur légal de la Cité relativement aux difficultés qui se présentent en rapport avec le nouveau rôle d'évaluation, et que Mtre Nobert soit autorisé à rencontrer les évaluateurs MM. Bégin, Charland et Godin à ce sujet et retenir au besoin tous services d'experts ou autres qu'il pourra juger nécessaire.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de l'Association des propriétaires de la paroisse St-Lazare demandant d'inclure au budget 1954, les argents nécessaires pour parachever le tronçon de la rue Loranger, reliant les rues Brunelle et Dorval.
Lettre de l'Association des Infirmes, demandant un octroi de $500,oo.
Lettre du Département des Affaires Municipales, approuvant le règlement No. 309, régissant les taxis.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

- -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11ième jour du mois de janvier 1954, à 7.oo heures P.M., à laquelle as-assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins, Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, J-Paul Lavergne, Aladin Giguère et A. Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-505.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 4 janvier 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-506.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 5,608.94 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No.1	1,180.60	Liste de Paie No. 2	2,636.95
L'Art Graphique	18.13	Roger Bruneau	36.88
Bureau d'Enregistrement	14.85	Carrière St. Maurice	236.49
P.A.Gouin	32.89	Emery Guilbert	2.50
H,P. Hébert	6.82	Hewitt Equip.	125.65
Imperial Oil Ltd	42.31	The International City	23.50
Lambert & Levesque	41.58	Jérome Loranger	50.80
Mercerie de Luxe	639.11	Northern Electric	20.09
Montréal Blue Print Inc.	68.50	Norton Carbon Paper Co.	16.48
Le Nouvelliste	19.60	Nos Droits	3.50
Georges Picard	116.59	Trois-Rivières Auto Elect.	74.82
The Upton Co Ltd	106.64	Imprimerie St-Patrice	93.66

Total:- $ 5,608.94

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES. Demande de la Municipalité de Ste-Marthe de bien vouloir assurer l'aide des pompiers en cas de feu. Lettre de M. Migneault, Président de la Commission Municipale approuvant un emprunt temporaire de $20,000. contracté récemment pour payer une balance de la firme Charland-Godin-Bégin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

- -

Arthur Beaudin
Le Greffier.

[signature]
Le Maire.

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 18ième jour du mois de Janvier 1954, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les Echevins:- Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No.12-507.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 11 Janvier 1954, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-508.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $13,181.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 3	5,702.88	Liste de Paie No. 3,4	2,686.95
Bertrand Oil	105.68	Bell Telephone Co.	154.23
Roméo Carignan	88.07	La Cité du Cap	33.74
Délisle Auto Acces.	376.30	Fédér. Can. des Maires	76.00
Garage A. Béliveau	87.00	Garage Charest & Freres	164.97
H.P. Hébert	53.46	Georges Héroux	31.84

(suite à la page ci-contre)

CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC,

CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Je, Léo Lupien, Ingénieur-gérant, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, demeurant au No. 222 de la rue Loranger, au Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec justice et au meilleur de mon jugement, ma charge de commissaire au Bureau d'Audition des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1954.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Et j'ai signé: Léo Lupien

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
19ième jour de janvier 1954.

Juge municipal et
Président du Bureau d'Audition des Plaintes au rôle.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Je, Conrad Vaillancourt, Surintendant en construction, demeurant au No. 371 Blvd Ste-Madeleine, Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai ma charge de commissaire du Bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1954, avec justice et au meilleur de mon jugement.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Et j'ai signé: Conrad Vaillancourt

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
19ième jour de janvier 1954.

Juge municipal et
Président du Bureau d'Audition des Plaintes au rôle.

Imprimerie St.Patrice	46.00	Kimball Auto	36.75
Langlois Télévision	7.00	H.Y. Maranda	92.70
T.J. Moore	95.39	The Prudential Life Ass.	474.01
Quincaillerie Rochefort.	24.96	C.H. Savard	54.96
The Shawinigan W & P	2,519,79	Chs.Turcotte	10.55
United Auto Parts	18.92	L'Hon. Ministre des Fin.	129.10
L'Hon. Ministre des Fin.	110.00		

Total:- $13,181.25

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-509.

Proposé par l'échevin A. Lemire.
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Directeur de la Police et des Pompiers de la Cité, soit autorisé à desservir la Municipalité de Ste-Marthe, sur appel, au prix de $75.00 de l'heure avec minimum d'une heure, à la condition que le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe se rende responsable, par résolution de tout appel fait par le feu en la dite Municipalité de Ste-Marthe.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-510.

Proposé par l'échevin A. Lemire
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que M. Victorin B. Laurin, soit par les présentes engagé ingénieur de la Cité au salaire de $4,000.oo par année, effectif dès son entrée en fonction.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-511.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU qu'à l'occasion de l'anniversaire de son Honneur le Maire André Julien, lequel anniversaire eut lieu samedi dernier, le 16 courant, ce Conseil est heureux de lui présenter ses plus sincères félicitations et s'unit à la population de la Cité pour offrir à notre premier Magistrat, ses meilleurs voeux.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-512.

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, parfaitement au courant de l'importance de la Santé pour l'individu, pour la localité et pour notre pays, donne officiellement son appui à l'effort national actuellement entrepris au moyen de la Semaine Nationale de Santé, en vue d'attirer l'attention de la population canadienne sur les questions de santé, et que le Maire déclare officiellement que la semaine du 31 JANVIER au 7 FEVRIER sera la Semaine Nationale de Santé dans cette localité.

De plus, en vue de l'importance d'éduquer nos concitoyens sur les moyens à prendre pour prévenir la maladie, prolonger la vie et pour améliorer la santé, nous prions nos administrés de ne rien négliger pour se renseigner eux-mêmes sur ces questions vitales. Enfin, nous attirons l'attention de nos concitoyens sur cette campagne nationale à laquelle les Ministères de la Santé, collaborent avec la Ligue Canadienne de Santé, occasion magnifique de se renseigner soi-même et d'aider les autres à se tenir au courant des moyens de prévention contre les maladies, par tous les moyens dont ils peuvent disposer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-513.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la démission de M. Rodolphe Robert, en date du 15 janvier 1954, comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-514.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Règlement No. 309-A amendant le règlement No. 309, concernant les taxis soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-515.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 309-A amendant le règlement No. 309 concernant les taxis soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION - 12-516.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de Janvier, 1954.

(signé) Léo Montplaisir.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Commission Municipale approuvant la vente par la Cité du Cap à Monsieur Gérard Laurendeau, décrétée en la résolution (12-495)
Lettre de la Ligue Canadienne de Santé.
Lettre du Fleuriste Madelon félicitant le Conseil pour le bon entretien des rues.
Lettre de M. Rodolphe Robert adressée à M. Lachance, donnant sa démission.
Lettre de M. Antoine Bédard tenant responsable la Cité, des dommages subis dans un accident avec un constable de la Ville.
Requête de quelques propriétaires de taxis s'opposant à l'emploi du taximètre dans la Cité du Cap.
Lettre des Avocats Marchand et Lacoursière, représentants de l'Association des Chauffeurs de Taxi du Cap, approuvant l'emploi du taximètre et demandant de réduire l'assurance obligatoire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-ville, lundi le 25ième jour du mois de Janvier 1954, à 7.00 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les échevins:- Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-517.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier.
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 janvier 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-518.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,890.46 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 5	2,786.78	Liste de Paie No. 6	2,594.95
Austin Toilet Serv.	2.25	P.V. Ayotte	38.75
L'Art Graphique Inc.	87.81	A. Brouillard	19.00
Beauchamp Maurice	32.15	Can. Pacific Rly. Co.	56.00

(suite à la page ci-contre.)

Can Oil Co. Ltd	965.80	Cap Auto Elect.	49.76
Charbonnerie Champlain	72.31	Cusson Frères	81.60
Entreprises Modernes	20.50	Luc Gauvin et Ban.Can.	1191.66
Francis Henkin	530.45	H.P. Hébert	25.65
Hotel St-Maurice	13.76	International Business	6.50
Joseph Lanouette et All	345.00	Me Léon Méthot	125.00
Léo Lupien I.P.	166.66	H. Massicotte & Frères	231.93
Mun. Finances Off.	30.00	St.Maurice Valley Chron	9.10
St.Maurice Oxugen	70.05	Snap. On Tools of Can.	204.45
J.R.Saulnier	191.57	William Scully	16.79
Underwood Ltd	25.23	Roger Falardeau	50.00
		Total:-	9,890.46

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-519.

Préposé par l'échevin G.Vivier.
Appuyé par l'échevin A.Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $9,100.oo pour payer l'échéance devenant due le 1er février 1954 et devant être remboursée avec la perception de la taxe de l'année 1954.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $9,100.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-520.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisées à signer un plan du cadastre No.171 avec nouvelle subdivision Nos. 288 et 289, fait et préparé par Ernest L. Duplessis A.G., en date du 23 décembre 1953, ainsi que du livre de renvoi.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-521.

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à 10.oo hres P.M., sur l'étude de réglements à être adoptés.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-522.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 311 intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT, LES REGLEMENTS Nos. 233, 233-A, 233-B, 233-C, 233-D, 233-E, 233-F, 233-G et 233-H TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-523.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 311 intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT, LES REGLEMENTS Nos. 233, 233-A, 233-B, 233-C, 233-D, 233-E, 233-F, 233-G et 233-H, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", doit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-524.

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir.
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 281-F, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE," soit adopte en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-525.

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 281-F, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA

CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-526.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le règlement No. 226-C intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUTS, ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LES SERVICES DE L'EAU ET DES EGOUTS", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-527.

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le règlement No. 226-C intitulé,"REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUTS ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LES SERVICES DE L'EAU ET DES EGOUTS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant l'emprunt par obligations au montant de $31,500.00.
La Commission Scolaire du Cap demande à nos édiles de leur faire parvenir toute entente projetée concernant les commutations de taxes.
Lettre de la Régie des Transports concernant le règlement des taxis.
L'Association des Infirmières Catholiques du Canada demande un octroi de $300.00.
Lettre de M. Charles De Blois protestant du fait que la ville a un "pitt" de sable à proximité de ses terrains, et offre même au Conseil d'acheter ce terrain pour de la construction éventuelle.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 1er février, 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No.12-528.

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir
et Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 janvier 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu
Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-529.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $7,620.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 7	$2,098.45	Liste de Paie No. 8	$2,690.95
Bertrand Oil	78.77	Bell Téléphone Co.	144.98
Breton Aimé	35.02	Cap Auto Elect.	16.80
Carignan Roméo	160.00	Germain & Frères	3.01
Grégoire Léopold	246.95	Hébert H.P.	95.85
Imprimerie St. Patrice	10.84	Morin & Frères	8.86
Nos Droits	14.70	René de Cotret	200.00
Le Receveur Général	15.41	Le Receveur Général	523.20
St.Maurice Industrie	184.81	Stanley Moteur & Equip	6.90
		de Noel	
François Nobert Avocat	85.00	Comité Décoration	1,000.00
		Total:-	$ 7,620.50

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Wilfrid Genest demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
La Garde Féminine Ste-Thérèse demande un octroi de $200.00
La Shawinigan Screen News propose à nos édiles de tourner un film documentaire lors des grandes Fêtes Mariales.
Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Odilon demandant à ce que le terrain de stationnement en face de l'Eglise St-Odilon soit nivelé et gravelé dès les premiers jours du printemps, que les rues Berlinguet et 2ième Rue, soient asphaltées, pour aider aux enfants à se tenir propres et faciliter l'entretien des écoles.
Lettre du Club Richelieu invitant le Maire et les Membres du Conseil, ainsi que le Gérant et le Greffier, au dîner hebdomadaire du Club, qui aula lieu jeudi soir, le 4 février.
Lettre de l'Association des propriétaires de taxes demandant de renouveler le permis de M. Henri Bastien.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant l'emprunt temporaire de $31,500.00 tel que demandé par la résolution No. 12-485.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant l'emprunt temporaire de $ 9,100.00 tel que demandé par la résolution du 25 janvier 1954.
Lettre du Département des Affaires Municipales concernant le règlement No. 221-F relatif à la construction Boulevard Fusey.

(suite au verso)

(suite de la correspondance.)

Lettre de la Fédération Canadienne des Aveugles demandant un octroi, laquelle demande fut refusée parce qu'il n'y avait aucun montant de prévu au budget et qu'il y existait déjà une association de ce genre dans notre région.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Ronéo Co of Can.	48.47	Paul E. Roy	67.00
Royal Insurance Co.	533.61	Sirois Auto	5.07
Studio Hébert	10.00	Verrerie du Cap	2.48
Underwood Ltd	10.62		
		Total:-	$ 19,335.88

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-533.

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil remercie bien sincèrement le "CLUB RICHELIEU" du Cap-de-la-Madeleine, de son aimable invitation au dîner hebdomadaire du 4 février dernier, et présente audit "club Richelieu" ses meilleurs voeux de succès.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION - 12-534.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT concernant le zonage d'une certaine partie du territoire de la Cité."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de février 1954.

(signé) Paul Lemarier
Echevin de la Cité. P.Q.

- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Eddy Paradis demandant un prolongement d'aqueduc, rue Beauchemin, sur une longueur de 1,000 pieds...
Lettre de la Shawinigan Water & Power avisant la cité de l'addition d'un système de lumières dans différentes rues au Cap-de-la-Madeleine...
Lettre de la Municipalité de Ste-Marthe acceptant de payer un tarif de $75.00 l'heure lorsque les pompiers du Cap seront appelés à aller combattre un incendie dans cette municipalité...
Lettre du Conseiller, Marcel Lafaille de Montréal, incluant un rapport sur la répartition des taxes entre la ville de Montréal et les gouvernements...
Lettre de M. Geo Meyers, Sec-Trésorier, du comité du Festival de l'Ecole de Papeterie, invitant son Honneur le Maire et les Echevins à leur grande fête sportive du 11 février prochain...
Lettre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge demandant un octroi à l'occasion de la grande campagne de souscription annuelle qui se tiendra du 1er au 10 mars prochain...
Lettre de l'Hon. Yves Prévost, C.R. Ministre des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 226-C, relatif aux tarifs d'eau et d'égoûts, ainsi que le règlement No. 281-F, relatif aux rues et à la circulation...
Lettre de MM. Gabias & Laperrière avisant la cité que leurs clients M et Mme Armand Houle tiennent la ville responsable d'un accident survenu le 19 janvier 1954, à la suite d'une chute sur le trottoir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Pro Maire.
Jean Paul Lavergne

+ + + +

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Résolution No. 12-535 Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 février 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-536.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $12,879.67 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 11	4,660.93	Liste de Paie No. 12	2,796.79
AustinToilet Service	2.25	Canadian Industries Ltd	52.88
Canadian Oil Ltd	1,629.60	La Cité du Cap	21.18
Fleuriste Madelon	16.55	Hewitt Equip. Ltd	3.05
Imprimerie St.Patrice	102.79	Kimball Auto	83.30
H. Massicotte Frères	28.33	T.J. Moore Co	3.52
Morin & Frères	30.15	Northern Electric Co.	46.23
The Prudential Ins. Co.	475.72	Le Receveur Général	49.00
J.R.Saulnier	212.43	The Shawinigan W & P.	2,578.79
Supertest Petroleum	15.50	Trois-Rivières Electric	70.68

Total:- $ 12,879.67

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-537. PROJET DE RESOLUTION.

Il est proposé par l'échevin Paul Lemarier.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU à l'unanimité que le Conseil Municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'unanimité de ses membres, et à l'Honorable Premier Ministre de la Province et à la Législature de Québec leur intervention législative d'urgence aux fins d'autoriser le Conseil municipal de la dite cité, nonobstant toute disposition législative ou réglementaire inconciliable, à décider par résolution avant le 10 mars 1954 que le rôle d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 1953 sera le rôle légal d'évaluation pour l'exercice financier 1954 et servira de base aux impositions foncières et autres ainsi qu'à toute autre fin pratique pour l'année 1954, mais avec pouvoir pour le dit conseil de le modifier en y ajoutant les propriétés omises, les constructions nouvelles, les fonds de marchandises ou autres effets de commerce ainsi que l'évaluation des propriétés dont l'exemption ou commutation de taxe prenait fin avec 1953;

Et advenant que le Conseil municipal se prévaille du pouvoir conféré par l'alinéa précédent, et sujet aux dispositions ci-dessus, que le dit rôle d'évaluation pour l'exercice 1953 soit déclaré et tenu pour incontestable.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-538.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil ne s'oppose nullement à ce que Monsieur Gaston Arseneau, domicilié au No. 45 Blvd Duplessis, Cap-de-la-Madeleine, établisse un poste de "DRIVE-YOURSELF" dans les limites de la Cité, tout en se conformant aux règlements de la Cité. - - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 12-539.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 285-G intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de l'Association des Marchands détaillants demandant une copie des règlements sur les taxis ainsi que les derniers amendements se rapportant aux taximètres.

(suite de la correspondance)

Lettre de M. Emile Caron du Commissariat des Incendies de la Province, félicitant le Conseil pour le magnifique travail de notre Directeur, Monsieur Lachance.
Lettre de M. R. Gaulin de l'Aluminum Rolling Mills incluant une copie d'amendement au Alrol Credit Union.
Envoie de M. Georges S. Mooney d'une publication intitulée "Traffic Law Enforcement."
Lettre du Département des Affaires Municipales (M. Jean-Louis Doucet) concernant le règlement No. 309-A décrétant l'usage obligatoire d'un taximètre dans tout auto-taxi.
Lettre de l'Union des Municipalités concernant le Congrès annuel 1954.
Lettre du Département des Affaires Municipales donnant son approbation au règlement No. 311 relatif aux licences de commerce,etc.,

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Pro Maire.
Jean Paul Lavergne

+ + + + + + + + + + + + + + + + + + + +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois février 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Messieurs les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire Jean-Paul Lavergne, au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-540.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 février 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-541.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,367.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-
LES COMPTES.

Liste de Paie No. 13	2,195.08	Liste de Paie No. 14	2,763.87
Ayotte P.V.	49.22	Banville Jean	5.15
Cie d'Huile Penn-Mass	118.28	Can. Pacific Rly	10.00
Champlain Express	3.64	Charbonnerie Champlain	88.25
Cap Auto Electric	38.10	Cap Machine Shop	46.38
Cité du Cap	180.55	Estampes Larex Enrg.	339.68
Falardeau Roger	50.00	Garage Charest Frères	101.83
Grégoire Léopold	147.14	Gauvin Luc & Ban.Can.	1,191.66
Hébert H.P.	83.15	Lajoie & Lajoie	5.00
Lanouette Jos	345.00	Lupien Léo	166.66
Méthot Léon Mtre	100.00	Mussens Canada Ltd	80.61
Nouvelliste	20.90	Picard George	144.22
St.Maurice Industrie	20.00	St.Maurice Oxygen	34.80
Turcotte Chs,	9.00	Vaillancourt & Vaill.	28.93
		Total:	$ 8,367.10

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-542.

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.
ET RESOLU que ce Conseil décrète, qu'à partir de minuit et une minute le 25 avril 1954, jusqu'à minuit et une minute le 26 septembre 1954, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de 4 heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et qu'à la date du 26 septembre 1954, soit à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire, de 5 heures en retard avec ledit observatoire de Greenwich.

(Suite de la résolution No. 12-542.)

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-543.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aludin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'acheter de MM. Lorne Berlinguet de Roméo Morrissette, une partie du lot de subdivision No. P-1633 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine No. 387, ayant en superficie 2,820 pieds carrés, et ce, pour le prix de $300.00. Ce terrain devant servir au prolongement de la rue Thuney, entre St-Pierre et St-Léon.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-544.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $29,340.00 pour payer l'échéance devenant dûe le premier mars 1954, la dite somme de $ 29,340.00 devant être remboursée à même la perception des taxes de l'année 1954.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $29,340.00.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-545.

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes M. Ovila Dumas, 159 Brunelle, Cap-de-la-Madeleine, pour faire le ramonage des cheminées dans les limites de la Cité, pour l'année 1954, et ce, suivant les règlements de la Cité et en collaboration avec le Directeur de la Police.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-546

Proposé par l'échevin Paul Lemarier.
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Alfred Soucy de St-Antonin de Rivière du Loup, frère du Révérend Père Wilfrid Soucy, O.M.I. Curé de la paroisse Ste-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Soucy et tout spécialement au Révérend Wilfrid Soucy, ses plus sincères sympathies et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-547.

Proposé par l'échevin Aludin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Notaire Paul Boucher, soit et est par les présentes autorisé de préparer un acte d'annulation d'un contrat fait et préparé par ledit Notaire en date du 28 novembre 1952 et portant le No. 13-106 des minutes dudit Notaire, par lequel contrat Sieur Joseph Thibeau cédait à la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une lisière de terrain devant servir au prolongement de la rue Normand et portant le No. de cadastre P-410.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Régie des Transports concernant le règlement No. 309-A des Taxis.
Lettre de M. Jos Thibeault avertissant la ville qu'il prenait possession d'une lisière de terrain qu'il avait cédé à la ville pour $1.00 et demande un acte d'annulation de ce contrat.

(suite à la page ci-contre)

(suite de la Correspondance)

Lettre de la Cie de Transport St-Maurice accompagnée d'un compte au montant de $126.26 pour la réparation d'un autobus à la suite d'un accident survenu avec un des camions de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Pro-Maire.

+ + + +

Résolution No.12-551.

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET UNANIMEMENT RESOLU, que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre de la Province, l'Honorable Yves Prévost, Ministre du Département des Affaires Municipales ainsi que notre Député M. Maurice Bellemare, d'avoir bien voulus accorder leur confiance aux Membres du Conseil de cette Cité, en présentant à la Législature, un "BILL" public, autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à se servir du rôle d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 1953 pour l'exercice financier de l'année 1954.

Ce Conseil prie donc l'Honorable Premier Ministre, l'Honorable Ministre des Affaires Municipales ainsi que notre distingué représentant à la Législature, d'accepter encore une fois, ses plus sincères remerciements pour leur coopération.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-552.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à faire une vente pour taxes dues, des lots et propriétés de tous ceux qui doivent des taxes pour les années 1952 et précédentes, et ce, dans les délais légaux prévus par la LOI, moins cependant les terrains de l'Aéroport.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-553.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil ne s'objecte d'aucune manière à ce que le "CLAIM" No. 1, portant le certificat No. 73-772 au nom de Mme Surkis Bilbao Max soit enrégistré.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-554.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier.
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 285-G intitulé"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE" soit adopté avec amendements, en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-555

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 17 et 18ièmes jours du mois de mars 1954, jours durant lesquels les propriétaires de la zône concernée par le règlement No. 385-G, seront et sont appelés à se prononcer sur ledit règlement.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-556.

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de profonds regrets, le décès de Madame Arthur Montmarquette des Trois-Rivières et mère de Monsieur Léopold Brochu, comptable au Bureau du Trésorier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Brochu et Montmarquette et tout spécialement à M. Léopold Brochu, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de Vaillancourt & Vaillancourt demandant la permission d'installer des fosses sceptiques, etc.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire au montant de $ 29,340.00.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt par obligations au montant de $20,000.00

(suite de la correspondance)

Lettre du Département des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 307.
Lettre de M. André Bistodeau, demandant une entrée d'eau et d'égoût rue St-Léon.
Lettre de remerciements de M. l'Abbé Roland Lemire, vicaire à St-Lazare et des membres de sa famille pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de M. Armand Lemire, père de M. L'abbé Lemire.
Lettre de MM. Bégin, Charland & Godin réclamant la balance de leur compte.
Mémo du Gérant, Re: Dollard Construction.

- - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

++

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8ième jour du mois de Mars 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemurier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 12-557.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 1er mars 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 12-558

Proposé par l'échevin J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 17,324.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 17	3,459.40	Liste de Paie No.18	2,763.87
Bureau d'Enrégistrement	14.15	Banque Can.Nat.	9,557.60
Can. Germicide Ltd	36.66	Champlain Exp.	2.73
Cité du Cap	156.13	Desmarais Roland	15.00
Délisle Auto Acces.	110.45	Deshaies Auto	142.78
Gouin P.A.	3.86	Hébert H.P.	92.78
Hankin Francis	5.00	Kimball Auto	10.60
Kingsway Transport	3.00	Massicotte & Frères	17.68
Millen John	34.25	Nos Droits	4.90
Le Nouvelliste	11.90	Picard Georges	116.59
Roy Paul E.	25.65	Riverin S.O.	17.45
Receveur Gen. du canada	49.00	Prudential Ins. Co.	496.09
St.Maurice Oxygen Co.	36.81	Studio All Rex	2.50
Studio Hébert	10.00	T.Rivières Auto Elect.	55.56
Turcotte Chs.	5.61	Tremblay Nazaire	2.94
Thibeault Pierre	30.60	Vaillancourt & Vaill.	22.82
Veillette Jean	10.00		
		Total:-	$ 17,324.36

Adopté.

- - - - - - - -

(suite au verso)

Résolution No. 12-559.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil décrète par la présente résolution que le rôle d'évaluation en vigueur pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, durant l'exercice financier 1953, soit et sera le rôle d'évaluation pour l'exercice financier 1954, conformément à la LOI 3, Elizabeth 11, Bill 238.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 12-560

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le permis municipal d'autotaxi No. 56, détenu par M. Roméo Toupin, soit révoqué et que le Trésorier soit autorisé de rembourser M. Toupin du montant payé pour ledit permis.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de MM. Lajoie & Lajoie, avocats de la Compagnie St-Regis demandant à rencontrer le Conseil au sujet du rôle d'évaluation.
Lettre du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, demandant au Conseil de bien vouloir intervenir dans le différent qui existe entre la St-Maurice Transport et de son Union reconnue par la Commission des Relations Ouvrières.
Lettre des "Frontiers Men" une organisation qui s'occupe de la défence civile demandant au conseil un local pour les loger.
Lettre de la Légion Canadienne demandant un octroi.
Lettre de Me Yves Prévost, C.R., Ministre des Affaires Municipales accusant réception d'une lettre de remerciements à son endroit pour sa participation à régler le problème de l'évaluation municipale.
Lettre de M. Alastase Gravel, architecte de Montréal, offrant ses services à la ville.
Mémos du Gérant: Re: Permis de construction pour M. Emile Lambert et un autre pour M. Raoul Bellavance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Canadian Oil Co. Ltd	1,846.82	Charbonnerie Champlain	77.68
Garage Charest Frères	102.10	Hébert Moise	20.50
L'Hon. Trésorier de la Province	1,151.31	Lowe Bros.	4.07
Morin & Frères	18.70	Mussens Canada Ltd	5.29
Le Nouvelliste	170.64	Procure des Frs Eco. Chr.	23.80
St.Maurice Valley Chro.	16.80	St-Maurice Industrie	124.00
Thompson Maurice	16.24	The Shawinigan W & P.	2569.07
		Total:-	$ 11,620.41

Adopté.

- - - - - - - - - - -

9

Résolution No. 12-563.

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil est heureux de présenter au Directeur de la Police, Monsieur H. Raymond Lachance, ses sincères félicitations pour la façon dont il dirige son Département et de la manière dont ses rapports sont rédigés., et lui souhaite plein succès futur.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-564.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mercredi, le 17 mars courant, à 8.00 heures P.M. pour toutes affaires inachevées.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre des Avocats Lacroix, Viau & Poupart, demandant le paiement de la somme de $28,750. pour leurs clients, Bégin Charland & Godin, Re: le rôle d'évaluation.
Lettre de remerciements pour condoléances exprimées à l'occasion du récent décès de M. Eugène Loranger.
Lettre du Bien-Etre Social concernant le domicile légal de la fille-mère.
Lettre du bureau d'audition des plaintes disant qu'il avaient complété leur mandat avec le bill adopté il y a quelques temps par l'Assemblée Législative.
Lettre de l'Honorable Yves Prévost, approuvant le changement de l'heure avancée qui viendra en vigueur à compter de minuit le 25 avril pour se terminer le 26 septembre.

Arthur Beaudin ..... le Maire
Greffier

A une Assemblée régulière d'ajournement du conseil de la Citédu Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 17ième jour du mois de Mars 1954, à 8.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien; MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-565

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-495 faite et adoptée en date du 21ième jour de décembre 1953, concernant un abil avec promesse de vente à M. Gérard Laurendeau, des parties des lots Nos. 421-A et 421-B du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, avec bâtisses, comprenant le "HANGAR D", soit et est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-566.

CONSIDERANT QUE PARTIE des lots 421-A et 421-B du cadastre d'enrégistrement du Comté de Champlain, pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, avec le Hangar "D" ont été acquis de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne;

CONSIDERANT QUE ces lots et cette bâtisse ont été payés à même le fonds industriel de $ 125,000.00, autorisé par la Législature de Québec, en 1952;

CONSIDçRANT QU'un industriel est intéressé à acquérir ces terrains et cette bâtisse pour y établir une industrie.

IL EST PROPOSE PAR: Armand Lemire,
SECONDE PAR: Paul Lemarier.

ET RESOLU de concéder un bail avec promesse de vente de ces terrains et bâtisses à Gérard Laurendeau, pour le prix global de quatre-vingt-seize mille dollars ($96,000.oo) payable au Bureau du Trésorier de la Cité, en cent vingt (120) versements égaux, mensuels et consécutifs de huit cents dollars ($800.00) chacun, le premier versement mensuel de huit cents dollars ($800.oo) échéant le premier avril 1954, et les autres versements devenant exigibles à la meme date de mois en mois jusqu'à parfait paiement de la dite somme de quatre-vingt-seize mille dollars ($96,000.oo). Dans ce prix de quatre-vingt-seize mille dollars ($96,000.oo), se trouvent compris la valeur fixée pour les terrains et bâtisses: soit trente mille dollars ($30,000.oo), plus vingt-cinq mille dollars ($25,000.oo) pour les améliorations à être faites et qui sont devenues nécessaires pour rendre cette bâtisse propre à l'usage auquel elle est destinée.

Le paiement de cette somme de vingt-cinq mille dollars ($25,000.oo) sera faite aux entrepreneurs seulement quand tous les travaux auront été éxécutés à la satisfaction de la Ville, lesquels se détaillent comme suit:

Améliorations à l'installation électrique.....$ 4,500.oo
Améliorations au système de chauffage .....$ 5,500.oo
Réparations diverses $15,000.oo

Les entrepreneurs devront produire au Bureau du Trésorier de la Cité, les factures et les états de compte des travaux faits. Se trouvent aussi compris dans ce montant de quatre-vingt-seize mille dollars ($96,000.oo), l'intéret qui courra pendant la durée du bail, plus la considération du fait que la Corporation assume le paiement des taxes municipales qui seront imposées sur les immeubles et le paiement des taxes scolaires, pour le montant équivalent à l'imposition annuelle au taux régulier imposé par la Commission Scolaire sur les biens-fonds de la municipalité durant l'existence du présent bail.

Gérard Laurendeau s'oblige, à ses frais, de faire toutes les réparations qui seront nécessaires pour le maintien en bon ordre de la bâtisse en général.

Le locataire avec promesse de vente devra maintenir la bâtisse assurée contre le feu dans une compagnie acceptée par la Cité et faire transporter cette assurance au nom de la Cité, et faire remise à cette dernière de telle police et des reçus de renouvellement à échéance, qui devra être pour un montant suffisant pour garantir la créance en capital de la Cité, pour ce qui regarde le prix estimé pour le terrain et la bâtisse.

Gérard Laurendeau ne deviendra propriétaire des terrains et de la bâtisse et de ses améliorations que lorsqu'il aura payé le cent-vingtième versement de huit cents dollars ($800.oo) et dans ce cas, il aura droit à un acte de vente par la Cité, sans autre considération que le prix du bail, mais aux frais du locataire.

Le bail avec promesse de vente sera résolu de plein droit si bon semble à la Cité dans tous comme dans chacun des cas suivants: si le locataire faisait défaut de payer aucun des versements mensuels de huit cents dollars ($800.oo) dans les quatre-vingt-dix (90) jours de son échéance ou s'il faisait défaut de maintenir en force l'assurance-feu pour un montant suffisant pour garantir toute balance pouvant rester impayée sur la dite somme de cinquante-cinq mille dollars ($55,000.oo) ou s'il faisait défaut de maintenir la bâtisse en bon état de réparations, et dans tous comme dans chacun de ces cas, la Cité reprendra, si tel est son choix, la propriété et possession du terrain, de la bâtisse et de ses améliorations, avec toutes additions et augmentations pouvant avoir été faites, sans frais comme sans formalité de justice et sans rien avoir à payer pour toutes constructions et améliorations pouvant avoir été faites et pour tout montant qui aurait pu être versé en à compte sur le bail avec promesse de vente: le tout devant appartenir à la Cité à titre d'indemnité et de dommages intérets liquides.

Le terrain et la bâtisse devront être employés d'une façon continue et exclusivement pour fins industrielles, pendant la durée du présent bail, sans jamais, durant ce temps, pouvoir en changer la destination.

Le défaut d'opérer telle industrie pendant douze mois consécutifs donnera droit à la Cité de reprendre le terrain et les bâtisses en gardant comme indemnite, les versements déjà encaissés.

La cession par le locataire de ses droits dans le présent contrat pendant la durée du bail, n'aura pas pour effet de libérer celui-ci de ses obligations vis-à-vis la Cité, et le cessionnaire, ainsi que tout cessionnaire subséquent, devront également se conformer à toutes et à chacune des clauses du présent contrat de vente à être passé entre les parties à l'expiration de ce bail, devra contenir une clause à l'effet que si l'acquéreur désire vendre ou céder cet immeuble en tout ou en parties, il devra accorder à la Cité la préférence d'acheter aux prix et conditions alors offerts par l'acquéreur disposé à l'acquérir, preuve formelle et satisfaisante devant etre faite préalablement du sérieux,du bien fondé et de l'exactitude de l'offre.

Dès que le locataire aura complété son incorporation en compagnie limitée, un nouveau contrat en termes absolument identiques à celui-ci devra être signé par la Cité et la dite compagnie limitée, en remplacement de ce contrat-ci.

Si, pendant la durée du bail, la bâtisse était détruite entièrement ou de façon substantielle par un incendie ou autre cas fortuit, le locataire s'engage à reconstruire un édifice industriel adoptable aux besoins de son industrie et celà dans un délai de dix mois, à défaut de quoi, la Cité reprendra de plein droit la propriété et possession du terrain avec les débris de la bâtisse, sans frais comme sans formalité de justice et sans etre tenue de ne rien rembourser au locataire de ce que ce dernier pourrait avoir déboursé à raison du présent bail, soit pour versements mensuels, soit pour paiement de taxes, de prime d'assurances, soit pour constructions, soit pour améliorations et impenses, soit pour quoi que ce soit que le locataire pourrait avoir déboursé à raison desdits immeubles; le tout devant appartenir à la Cité comme dommages intérêts liquides; à moins que le locataire, avant l'expiration des dix mois, ne paie la balance impayée sur le prix du bail et ne vende à un autre qui construirait et opérerait une autre industrie de même importance, tant que le présent bail ne sera pas terminé.

Le locataire s'engage à ne pas exiger un certificat de titres de la part de la Cité.

ADOPTE.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-567.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $20,000.oo, pour payer l'achat, par la Cité, du Hangar "D", acquis de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, la dite somme devant être remboursée lors de la vente de l'émission d'obligations du règlement No. 307, approuvé et par la Commission municipale et du Département des Affaires Municipales de Québec.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du meme montant.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-568

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier
et Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $32,452.06 pour payer l'échéance du premier avril 1954 et devant être remboursée à même la perception des taxes de l'année 1954.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $ 32,452.06

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

\- - -

AVIS DE MOTION - No. 12-569.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $25,000.oo, EN VERTU DE LA LOI 15/16 GEO. VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER CERTAINES REPARATIONS URGENTES AU HANGAR "D" ACQUIS DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de mars 1954.

(signé) GASPARD VIVIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Résolution No. 12-573.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 312 intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 25,000.oo, EN VERTU DE LA LOI 15/16 GEO. VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER CERTAINES REPARATIONS URGENTES AU HANGAR "D", ACQUIS DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-574

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne.
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 312 intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 25,000.oo, EN VERTU DE LA LOI 15 / 15 GEO. VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER CERTAINES REPARATIONS URGENTES AU HANGAR "D", ACQUIS DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-575

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la Soumission de MM. Morin & Frères Inc, en date du 15 mars 1954, pour du matériel pour les branchements de services d'aqueduc et d'égoûts, le tout tel que mentionné à la dite soumission, et ce, au prix global de $ 2,875.42.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Bourse d'Immeuble de Montréal Inc., invitant le Conseil à assister à leur congrès qui se tiendra dans la Métropole le 1er avril prochain....

Lettre de MM. Marcel Montmarquette et Léopold Brochu remerciant le Conseil pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de Mme H.A. Montmarquette....
Lettre de M. H.R. Lachance, Directeur de la Police, remerciant le Conseil pour témoignages de félicitations et d'encouragement....
Lettre de MM. Yvon Fournier et Léopold Houle, concernant la Compagnie du Corps Impérial des Gardes Frontières, (Frontiers Men)..
Lettre de Mme Thomas Daviau réclamant une somme de $15.00 pour dommages subis le 1er mars dernier, quand l'égoût de la rue Massicotte a débordé pour inonder la cave de sa propriété....
Lettre de M. Roland Laurin, de Montreal demandant un permis pour un restaurant ambulant.....
Lettre de M. Beaudin, faisant rapport de la votation sur le règlement de zonage d'une certaine partie du territoire de la cité....
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire de $20,000.oo....
Lettre de Irving Oil Inc. soumettant ses prix pour le gaz....
Lettre de l'Union Musicale du Cap, informant le Conseil de l'engagement par résolution d'un nouveau Directeur, Monsieur Camille Tanguay....
Lettre de la Régie des Transports avisant le Conseil qu'elle siègera au palais de justice de Trois-Rivières, le 30 mars, Re; Règlement No. 309-A, décrétant les taximètres obligatoires dans les limites de la cité....
Lettre du Greffier de Trois-Rivières, M.Georges Beaumier, concernant une entente déjà conclue entre les deux villes spécifiant que ni l'une ni l'autre n'imposerait de licence aux commerçants livrant leur marchandise, dans les limites de la cité....
Lettre des Guides Catholiques demandant un octroi....
Lecture des soumissions pour les branchements de services d'aqueduc et d'égoûts; les soumissionnaires sont les suivants:- P.H. Poliquin, Jean-Paul Massicotte, Vaillancourt & Vaillancourt, Morin & Frères.... La Soumission de MM. Morin & Frères Inc a été acceptée.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée "spéciale" du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-ville, vendredi le 25ième jour du mois de mars 1954, à 8 heures P.M., à laquelle étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-576

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Ernest Cossette, née Résima Drouin, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et épouse de Monsieur Ernest Cossette, ancien échevin de laCité

Ce Conseil offre donc aux familles éplérées, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe, pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

Le Greffier. Le Maire.

.....

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, lundi le 29ième jour du mois de Mars 1954, à 7.oo heures P.M., à laquelle étaient preésents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier Aladin Giguèreet Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-577.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée réaulière du Conseil de cette Cité en date du 22 mars 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-578.

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,861.30 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 23	2,064.53	Liste de Paie No. 24	2,763.87
Austin Toilet Serv.	3.00	L'Art Graphique Inc.	15.30
The Bell Telephone Co.	150.11	Roméo Carignan	218.29
Léopold Grégoire	5.80	Emm. Griffin	13.00
Lowe Bros.	1.34	Massicotte & Arcand	49.82
Ministère de la Santé	------	T.J. Moore	113.94
Richard Rochefort	1,090.00	Le Rev. Gen. du Canada	1.00
Le Rev.Gen.du Canada	85.00	Soutnam Press Mtl.	98.03
Pierre Thibault	46.35	Chs. Turcot	9.30
United Auto Parts	25.97	Wallace & Tiernan	106.65
		Total:-	6,861.30

Adopté.

- - - - - - - - - - -

FICHE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE	No. LOT	Valeur imposée Terrains	Bâtisses
301	Thomas Masson	70, Vaillancourt	550-72-74	480	3,445.
302	Odina St-Arneault	Vaillancourt	550-183-184	205	2,000.
303	David Tessier	17, Vaillancourt	550-188	95	6,635.
304	C.A. Rancourt	100, Crevier	550-128	210	1,400.
305	Louis Lambert	85, Crevier	550-146	220	2,000.
306	Roméo Jalbert	94, Crevier	550-131	210	2,160.
307	Philippe Gagné	51, Mgr. Comtois	550-38-Pte	325	2,000.
308	Fernand St-Louis	50, Mgr. Comtois	550-54-Pte	175	600.
309	Wilfrid Lépine	21, Mgr. Comtois	550-33	695	2,755.
310	Piter Petersor	53, Card. Villene.	550-Pte	540	3,000.
311	Auguste Descoteaux	40, C. Villeneuve	550-Pte	270	1,200.
312	Guy Martel	40, M. Gamelin	632-1-Pte	240	2,350.
313	Marcel Ayotte	M. Gamelin	632-1-Pte	160	1,800.
314	Lucien Aubry	32, St-Ours	550-Pte	740	1,800.
315	Antoine Gélinas	22, St-Ours	550-Pte	450	2,310.
316	Euglide Champagne	34, Mad. Verchère	551-1	565	2,130.
317	Pierre Fortier	651, Gde. Prairies	560-22	300	4,905.
318	J. Ls Lacroix	646, Gde. Prairies	560-20	295	5,005.
319	Lucien Sarazin	1203, Thibeau	562-Pte	385	800.
320	Ange Aimé St-Pierre	1205, Thibeau	562-Pte	665	1,200.
321	Michel Masterjohn	1187, Thibeau	562-Pte	700	1,970.
322	Rosaire Poirier	1197, Thibeau	562-Pte	350	2,550.
323	Robert Cressinger	1060, Thibeau	562-Pte	700	600.
324	Elphège Gaumond	980, Thibeau	562-Pte	785	4,995.
325	Jacques Héneault	843, Thibeau	548-2	255	3,250.
326	Salvator Lafrance	579, Thibeau	549-1	400	3,285.
327	Lionel Bordeleau	630, Thibeau	549-8	325	2,075.
328	Michel Plourde	238, Thibeau	629-4	450	2,515.
329	Edouard Normandin	23, Notre-Dame	407-Pte	435	1,730.
330	Albert Dufresne	628, 5ième Rue	419-244-245	200	2,160.
331	H. Régis	325, 1ère Rue	416-A-21	300	2,235.

S. Water & Power Co.	$ 228,595.00
Bell Telephone Co.	53,250.00
St-Régis Paper Co.	318,455.00
Electro Refractories	154,245.00
Wesley Mason	248,835.00

FICHE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE	No. LOT	Valeur imposée Terrains	Bâti
237	Jos. Dufresne	St-Valère	388-4	195	1,500.
238	R. Girard	132, St-Valère	388-102	245	1,345.
239	Raymond Harnois	St-Alphonse	405-108	245	1,800.
240	Albert Gervais	47, St-Alphonse	406-12	245	2,725.
241	Exavier Corbin	98, St-Henri	406- Pte	290	2,495.
242	David Tessier	100, St-Henri	406- Pte	570	5,770.
243	Georges Bellemare	105, St-Henri	406- Pte	390	3,530.
244	Marcel Leblanc	121, St-Henri	406- Pte	275	5,060.
245	Boulangerie Lemire	Thibeau	387-747à759	845	9,200.
					4,535.
					5,000.
246	Boulangerie Lemire	- - -

FICHE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE	Numéro du Lot	VALEUR IMPOSEE Terrain	Bâtisse
181	Coopérative La Famille	259 Ste-Marie	171-270	235	2500
181	" " "	256 " "	171-232	240	1200
181	" " "	260 " "	171-233	240	1200
189	Gaston Therrien	206 St-Léon	171-273,387-2357	395	2770
190	Armand Larouche	210 " "	171-275,387-2358	240	3250
191	Marcel Grimard	214 " "	171-277,387-2359	240	2770
192	Stanislas Grandmont	218 " "	171-279,387-2360	240	3250
193	Bruno Melançon	222 " "	171-281,387-2361	240	2770
194	Reunald Beaudry	226 " "	171-283,387-2362	240	3250
195	Paul Blais	230 " "	171-285,387-2363	240	2770
198	Harry H. Worth	240 " "	171-258,387-2347	285	3250
199	Joseph P Halley	244 " "	171-259,387-2348	285	3250
200	Eloi Verville	248 " "	171-260,387-2349	240	3250
201	Jacques Cloutier	252 " "	171-261,387-2350	235	3250
202	Jean-Louis Beauchesne	256 " "	171-262,387-2351	235	3250
203	Dominique Goulet	260 " "	171-263,387-2352	235	3250
204	Coop. La Famille	245 " "	2247,387-2366	220	2500
205	" " "	249 " "	2249,387-2367	220	2200
206	" " "	253 " "	2251,387-2368	220	2500
207	" " "	257 " "	2253,387-2369	220	2500
217	" " "	158 St-Pierre	1130,387-2371	360	1200
217	" " "	154 " "	1128,387-2372	360	1200
217	" " "	150 " "	1126,387-2373	360	1200
82	A. Joly	195 Boulanger	171 Pte	350	5000
83	Mme Philippe Charest	343 Ste-Marie	171 Pte	360	2800
84	Léo Brunelle	350 " "	171 Pte	120	2830
85	Jacques Veillette	354 " "	171-Pte	120	3905
86	Maurice Boucher	359 " "	171 Pte	115	2655
87	Uldéric Jacob, Coin Ste-Marie et Thuney		171 Pte	640	400
88	François Manceau	350 Ste-Marie	171 Pte	115	2570
32	Albert Dauphin	263 Notre-Dame	171 Pte	465	2280
33	Richard Rochefort	279 N "	171-Pte	505	1765
31	J.C. Nobert	195 " "	199 et 201	530	2180
30	George E. Guilbert	191 " "	200 et 201	395	2900
96	Maurice Duchesne	229 St-Léon	387-1053	140	2140
97	Oliva Bergeron	227 " "	387-1052	175	2000
08	Roger Ricard	315 " "	387-1373-4-5-6	120	2270
09	Alexis Pyndus	" "	387-1378	120	100
10	AndréBistodeau	" "	387-2333	110	1800
11	Lorenzo Therreault	82 Duguay	149-P-96	(275-540	540
12	Marius Paré	71 Massicotte	149-102	395	1530
13	Jean Leblanc	26 St-Pierre	387-2084	535	5940
14	Evariste Salois	30 " "	387-2085	325	3935
15	Hermile Bernier	95 " "	387-2263-1	840	4940
16	Eloi Thibodeau	100 " "	387-2262-2	270	2310
18	Gos Vaugeaoi	" "	387-2273 Pte	775	5050
19	Léo Paul Pellerin	475 " "	387-1871	155	2020
20	Lucien Désilets	506 " "	387-1911	155	2245
21	L. Tanguay	151 Fusey	387-2275	1115	1500
22	Mme Gilles Noel	257 St-Irenée	387-1497	105	3615
23	Mme Albert Bibeau	25 " "	387-2135	290	2725
24	Gaston Lemire	16 " "	387-2127-2128	640	1725
25	Ernest Leblanc	180 Rochefort	387-302-303	400	5415
26	H. Lehoux	231 "	387-287	215	2700
27	Roland Roux, entre 11 et 17	Beauchemin	387-93	180	125
28	Jacques Tousignant	11 "	387-92	180	125
29	Jos Godon	18 "	387-132	160	3545
30	Léo Paul Dubois	"	387-96	180	1700
31	Paul Emile Richard	35 "	387-104	230	3115
32	Antonius Poirier	118 "	387-2291	245	100
33	Wilfrid Boulard	122 "	387-2310	340	3570
34	Martial Hamelin	154 "	387-267	205	2805
35	Mme Aurèle Leblanc	167 "	387-333	180	3160
36	Mme Edouard Dufresne	"	387-469	90	3000

FICHE	NOM DU Propriétaire.	ADRESSE		NUMERO DU LOT	VALEUR IMPOSEE Bâtisse	Terrain.
120	Roger Charbonneau	130	Lorette	157-157-158	690	4700
121	Ferdinand Thiffeault	31	Pierre Boucher	157-119	310	3605
122	J.B. Clément	133	Lorette	157-176	345	1650
123	Mme Elphège Deshaies	136	"	157-172	355	1800
124	J. Rivard	140	"	157-170	355	2595
125	A. Devost		B.Ste-Madeleine	157-167	385	20040
126	Grégoire Tousignant	171	Lorette	157 Pte	300	2915
127	Hergé Mongrain	173	"	157 Pte	300	2915
128	Réal Desrosiers		Latreille	157-Pte	270	3315
129	Laiterie Madelon		"	157-Pte	2370	9240
335	Louis Lamy	414	Notre-Dame	159-Pte	335	3630
130	Jos Blanchette	100	Dorval	163-Pte	550	7350
131	G.Rancourt	196	Dorval	163-53	250	2135
132	Jean Lacroix	195	"	163-56	230	2295
133	Geo Verreault	197	"	163-55	320	3065
134	Delphis L'Heureux	231	Des Erables	143-185-186-P.	575	3220
135	A. St Gelais	229	Des "	143-186-187-P.	575	3220
136	Roland Maurais	47	Massicotte	149-110	395	6655
137	Alphonse Lacroix	27	St-Lazare	164-35-Pte	500	7865
138	Paul Bilodeau	158	Brunelle	163-87,164-58	300	2030
139	Alfred Boisvert	196	"	163-106,164-78	230	1880
140	Alder Larose	198	"	163-107,164-79	230	2390
141	Lionel Clément	200	"	163-108,164-80	260	3210
142	Roland Beaudry		Dusseault	166-88	300	800
143	J.B. Brulé	174	"	166-89	300	3175
144	Jos Samson	172	"	166-90	300	2405
145	Jean-Marie Bruneau		B.Ste-Madeleine	166-101-Pte	135	6600
146	G. Milette	160	Dusseault	166-96	300	2525
147	Léo Carpentier	62	Loranger	164-26	500	2150
148	Hervé Mireault	5	Beaumier	166-1-2-	395	1730
149	Alfred Bouchard		"	623-P.		1500
150	Hervé D. Viviers	420	Notre-Dame	159 Bte	900	3995
151	Mme Maurice Dusseault	23	St-Laurent	168-8	450	3440
152	Mme A. Deschênes	100	"	168-142	500	2355
153	Mme Maurice Launier	175	"	168-187-188	470	1920
154	R. Henry Bradley	203	"	168-193	500	2085
155	Albert Fournier		Montplaisir	621-14-Pte	165	2900
156	St.Regis Paper		St-Laurent	168-241		2000
157	" " "		"	171-292		21170
	" " "		"			15000
158	Shawinigan Water & P.		"	168-D		
	" " " "		"	" "		
159	Geo.Gélinas	319	St-Laurent	168-333	450	3720
160	Wilfrid Shore		"	168-336-Pte	450	3085
161	Oscar Paul	341	"	168-340-341	950	3675
162	Mme Marcel Lariviere	345-B	"	168-343	450	2345
163	Guy Ayotte	345-C	"	168-344-Pte	450	2165
164	Laurent Bellemare	357	"	168-349-Pte	450	4055
165	Matalite		"	422-B-2	1025	5610
166	J-Jacques Bormandin	367	Bellerive	171-Bte	355	4230
167	Claude Bormandin	365	"	171-Pte	480	4230
168	Paul Gauthier	313	DeGrandmont	134-413	380	1895
169	Henri St-Pierre	332	Bellerive	171-Bte	435	2265
170	Emile Piché	330	"	171-Pte	310	2265
171	Gérard Tardif	328	"	171-Pte	310	2015
172	François Paquin	321	"	171-Pte	350	2365
173	Mme Ant.Croteau	317	"	171-Pte	165	5295
174	Jean Bellemare	254	"	171-255	405	3455
175	Rosario Longval	247	"	171-242	400	2165
176	Henri-P. Cossette	78	"	171-30	290	1690
177	Grégoire Rheault	239	Ste-Marie	171-265	285	2500
178	C.E. Spénard	243	" "	171-266	285	2200
179	Marcel Genest	247	" "	171-267	240	2200
180	J.P. Turcot	251	" "	171-268	235	2500
181	Bertrand Sigman	255	" "	171-269	235	2200

FICHE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE	No.Lot		Valeur Terrains - Ba
58	Gérard Veilleux	233, rue St-Georges	134-386	300	6,97
59	J.P. Bourassa	310, rue Montplaisir	134-382-383	645	5,70
60	E. Deshaies	252, rue St-Georges	134-428-429	310	4,880
61	R. Tremblay	265, rue St-Georges	134-434-435P	195	3,190.
62	Gabriel Gaudette	269, rue St-Georges	134-435P-436	195	3,190.
63	Thérèse Alice Tellier	4, rue Des Erables	143-1-2-	285	3,610.
336	Aimé Launier	176, rue Toupin	143-1-Pte	460	3,765.
64	Armand Mailhot	154, rue Toupin	143-7- "	990	4,970.
65	Dme Alf. Beaumier	91, rue St-Georges	143-11-3	560	14,070.
66	Raoul Chartier	55, Des Erables	143-11-5	560	1,500.
67	H. Paul Hébert	110, Des Erables	143- Pte	1,740	3,975.
68	Paul Boisvert	211, Des Erables	143-197	460	5,000.
69	Roméo Bolduc	245, Des Erables	143-174	460	3,160.
70	Gust. Lafontaine	297, Montplaisir	143-165	425	3,560.
71	Laurent Hudon	259, Des Erables	143-161	460	3,460.
72	J. Paul Shore	305, Des Erables	143-114	385	3,190.
73	Maurice Vadeboncoeur	210, Loranger	134-266Pte	315	1,500.
74	Dme Roger Turcotte	45, Célina	143-20	435	4,000.
75	Gilbert Tarte	Loranger	143-11-15	625	1,000.
76	Urgel - Ben. Dufresne	Vivier	143-11-14	595	3,500.
77	André Cormier	Vivier	143-11-11	560	2,720.
78	Dme Arthur Deshaies	105, Vivier	143-69	535	7,685.
79	Armand Fugère	140, Vivier	143-51 Pte	540	3,720.
80	E. Trottier	163, Vivier	143-58	595	3,400.
337	Dme Evariste Sévigny	88, Toupin	149-13	450	2,915.
334	Ferdinand Dumont	417, Notre-Dame	149-Pte	665	250.
81	Aldor Roof	126, Toupin	149-26	455	4,510.
82	Dr. Gaston Marcotte	Loranger	149-154	395	1,000.
83	J. Marie Bruneau	141, Massicotte	149-206	395	3,290.
84	Théophile Ricard	149, Massicotte	149-216	390	2,000.
85	Gérard Forest	145, Massicotte	149-205	275	3,365.
86	Gilles Fortin	148, Massicotte	149-197	390	3,290.
87	J, Paul Lévesque	152, Massicotte	149-199	405	3,290.
88	Charles E. Flageol	160, Massicotte	149-200	460	3,290.
89	Rémi Boudreau	174, Massicotte	149-231	370	3,210.
90	Gaston Lacroix	178, Massicotte	149-232	375	1,500.
91	Dme Marcel Julien	194, Massicotte	149-235	400	2,820.
92	J. Btiste Gauthier	149, Nadeau	149-216-2	205	3,170.
93	J. Ls Périgny	153, Nadeau	149-214-1	275	3,360.
94	Azade Gallant	144, Nadeau	149-208	285	3,340.
95	Dme Alex. Babibeau	64, Massicotte	149-104	395	6,185.
96	Ephrem Leclerc	165, Latreille	149-249	355	3,710.
97,	Wilfrid Genest	Latreille	149-246	355	1,000.
98	Ecole Martel	12, Duguay	149-Pte	430	2,460.
99	J.B. Dusseault	108, Toupin	149-29	450	3,530.
100	Nelly Létourneau	50, Duguay	149-86	385	2,520.
101	Paul Brousseau	66, Duguay	149-91-92	790	2,685.
102	Pierre Austin	86, Duguay	149-168	405	3,365.
103	Claude Ouellet	Blvd. Ste-Mad.	149-142 Pte	345	1,500.
104	Dme Jos. Blanchette	16, Mercier	149-Pte	425	2,170.
105	Gaspard Vivier	22, Mercier	149-2	455	2,495.
106	Bertrand Rousseau	Mercier	149-53	395	1,500.
107	Irenée L'Heureux	Mercier	149-54 Pte	345	1,500.
108	Wellie Desmarais	69, Mercier	157-59	345	2,295.
109	Roland Marchand	71, Mercier	157-60	345	4,045.
110	Dme Berchmans Lahaie	128, Loranger	149-64	395	4,620.
111	Donat Hould	124, Loranger	149-62	440	5,095.
112	Madeleine Thibodeau	Loranger	157-63-64	420	10,200.
113	Roland Larivière	Mercier	149-150-137P	405	2,000.
114	Ludovic Prescott	104, St-Edouard	157-149	355	3,210.
115	Omer Toupin	St-Edouard	157-163	355	1,500.
116	Léo Paquin	68, St-Edouard	157-69	345	2,000.
117	Albert Morrissette	Toupin	157-17-13	740	3,000.
118	C.A. Marchand	28, Pierre-Boucher	157-110	345	3,040.
119	Louis Gaulin	Toupin	157-43	380	1,[illegible]

FICHE	NOM DU PROPRIETAIRE		ADRESSE	NUMERO de LOT	VALEUR IMPOSE TERRAIN	BATISS
28	J.A.Cloutier		St-Philippe	125-45	335	1000
29	François Rouette	227	St-Paul	124-47-43 Pte	475	7580
30	Ant. Massé.	433	Des Vétérans	122-153	600	3965
31	Maurice Gélinas	437	"	122-154	600	2100
32	Charles De Blois	405	Ontremont	122 Pte	105	6060
33	" " "	415	"	122 Pte	105	3560
34	A. Gagnon	271	Rocheleau	134-321	405	4000
35	Mme Gérald Caron		"	134-270-28	535	6535
36	Frs Dessureault	161	"	134-270-33	1070	3645
37	Hormidas Dubois	137	"	134-270-39	835	2340
38	Peter Robinson	70	"	134-146	290	2150
39	Massicotte & Arcand	81	"	134-137	310	4000
40	Gérard Gagnon	87	"	134-136	310	1975
41	J.W. St-Arnaud	400	Ste-Madeleine	125-2 Pte	560	2970-5710
42	J.W. Korth	257	St-Paul	124-70	350	4380
43	C. Catellier	Coin	Fusey & Halley	134 Pte 43-4	210	5155
44	Donat Désilets	36	St-Georges	134-278 Pte	645	3715
45	Rosario Bournival	90	St-Georges	134-266	580	4715
46	Mme Maurice Lanouette	91	" "	134 P-267	690	4105
46-A	Jos Samson		" "	134-268 Pte	875	1500
47	L.Turgeon	118	"	134-269 Pte	360	4650
48	Henri Samson	122	" "	134-269 Pte	360	2875
49	Penn-Mass(restaurant)		Ste-Madeleine	P-143,134-270 Pte	1150	10710
50	Patrick Poisson	141	St-Georges	134-270-70	395	3400
51	Jos Samson	149	" "	134-270-68	660	3890
52	J.P. Bourassa	163	" "	134-270-51	690	3485
53	Gilles Landry	165	" "	134-270-66	395	2000
54	André Babineau	215	" "	134-394	250	3975
55	Robert Trudel	219	" "	134-393	520	2500
56	Arthur Goyette	223	" "	134-371	350	1700
57	Normand Rousseau		" "	134-391	345	400

+ + + + + + + + +

Résolution No: 12-579

FICHE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE	NUMERO DU LOT	Valeur Imp Terrain	Bâtisse	Bâtisse-Terr
1	Jas Bertrand	20 Alice	112-52	340		1640
2	Henri Boillet	545 Ste-Madeleine	112-73 Pte	580		2065
3	R. Labrecque	17 Jacques Cartier	113-21	600		1520
4	Ferrum Ltd	506 Blvd Ste-Madeleine	113-38 Pte	370		700
5	P. Laflamme	510 " " "	113-41	360		150
6	R. Vézina	24 Des Oblats	114-Pte-35	380		1500
	" "	" " "	-36			
7	H. Bruneau	51 " "	114-72	375		3260
8	Albert Ricard	64 " "	114-69	335		400
9	Loranger & Molesworth	91 " "	114	1160		1500
10	F.X. Le Houiller	54 Ste-Julienne	114-60	335		1500
11	J.M. Chandonnet	" "	114-48	335		100
12	Omer Bérubé	25 " "	114-13 Pte	335		1850
			-14 Pte			
13	Caisse P. Ste-Madeleine	331 Loranger	114-6	375		2730
14	Aimé Guillemette	129 St-Maurice	118-69	315		2500
15	Patrice Grandmont	" "	116-86	240		1500
16	Mme J.B. Cossette	" "	116-72	165		3820
	" " "	" "	-84			
339	Aimé Breton	316 Loranger	116-2	425		6055
18	P.E. Mongrain	561 Notre-Dame	128	1635		9035
19	Philippe Francoeur	Ste-Madeleine	126 Pte	1020		700
20	Judith Thiffeault	94 rue De Blois	P-126-(122)	315		4100
21	Arno Baril	246 Loranger	126-P-297	270		4170
			122-11			
338	Edmond Bouchard	275 "	126-108	760		6235
22	Louis Trépanier	523 Notre Dame	131-Pte	260		6000
23	Léo Lupien	222 Loranger	125-2-Pte	640		4440
	Père Oblats	"	126-100	3225		56025
	" "	"	105			
	" "	"	106			
24	Baromé Lafleur	129 St-Philippe	125-Pte	545		2225
25	Henri Gagnon	" "	125-52 et			
	" "	" "	Pte 125	240		2500
26	Fidèle Deshaies	215 " "	125-48	380		4530
27	Jean-Paul Dumont	524 " "	124-63	405		4060

+ + + + + + + +

Résolution No. 12-579.

VU la résolution adoptée le 8 mars 1954, décrétant que le rôle d'évaluation en vigueur pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, durant l'exercice financier 1953, sera le rôle d'évaluation pour l'exercice financier 1954.

VU les pouvoirs additionnels conférés par la Loi 3, Elizabeth II (1954) chapitre 76, permettant au Conseil d'ordonner l'inscription à ce rôle d'évaluation, de tout immeuble imposable qui n'y apparaît pas, et de tout immeuble pour lequel une exemption ou commutation de taxe a pris fin avec l'exercice financier 1953;

IL est proposé par l'échevin Gaspard Vivier.

Secondé par l'échevin Léo Montplaisir,

ET RESOLU que ce Conseil ordonne l'inscription au rôle d'évaluation pour l'exercice financier 1954 des immeubles mentionnées sur la liste annexée à la présente résolution, pour en faire partie, et fixe leur évaluation respective aux montants indiqués sur la dite liste en regard de chaque immeuble.

ADOPTE.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-580

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU qu'en conformité avec la loi 3, Elizabeth II (1954) chap. 76, ce Conseil fixe à vendredi le 9ième jour d'avril 1954, à 8.00 heures P.M., la date à laquelle sera faite par ce Conseil, s'il y a lieu, la révision des évaluations fixées par la résolution No. 12-579, en date de ce jour.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-581.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, unesomme de $ 25,000.00 pour payer certaines réparations urgentes au Hangar "D", acquis de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne et devant etre remboursée lors de la vente de l'émission d'obligations du règlement No. 312 adopté en vertu de la loi 15/16 Geo. VI, chapitre 76, article 4.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisée à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $ 25,000.00

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-582.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère.
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que Monsieur l'échevin Armand Lemire soit et est par les présentes, nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-583.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water, soit autorisée à installer une lampe 250 C.P. au poteau le plus rapproché du numéro civique 456 de la 4ième rue.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de remerciements pour condoléances exprimées par le Conseil à l'occasion des décès de M. Alfred Soucy, frère de M. l'Abbé Wilfrid Soucy, curé de la paroisse Ste-Madeleine et M. Odilon Piché.

Lettre de M. Wilfrid Laveault, incluant un compte pour dommages subis à son camion, causés par le mauvais état des rues.

Lettre de M. Jos Bertrand demandant une licence pour le peinturage des machines.

(suite de la correspondance)

Lettre de la Commission Municipale de Québec, donnant son consentement à un emprunt de $ 32,452.06 contracté par la ville pour payer des échéances dues le 1er avril prochain.

Lettre de M. Gérard Laurendeau et des directeurs, remerciant le Conseil et les contribuables de la Cité, pour l'aide financière accordée dernièrement à cette Compagnie.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Baudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Résolution No. 12-587

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par les échevins G.Vivier et A.Giguer

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de refinancer le service de la dette de la Cité pour la présente année suivant la loi des Statuts Rés fondus de Quebec, 1941, Chapitre 207 Article 35, pour un montant de $ 115.000.00.

Adopté.

Avis de Motion - No. 12-588

Je, soussigné, échevin de la Cite du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1954."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois d'Avril 1954.

(signé) GASPARD VIVIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION - No. 12-589

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois d'Avril 1954.

(signé) ARMAND LEMIRE.
Echevin de la cite.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-590

Propose par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournee à vendredi le 9 avril 1954, à 8.00 heures P.M., pour la revision du rôle d'évaluation devant servir pour l'exercice financier pour l'année 1954, afin de permettre à ceux qui ont des plaintes à formuler concernant leur évaluation de se faire entendre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Memo de l'Ingénieur V. Laurin, Re: possibilités de rendre les services d'égoûts pour desservir les lots Nos 122-172 et 122-171....

Lettre de Monsieur H. Rheault, réclamant à la ville la somme de $37.30 pour dommages subis à son automobile dus au mauvais état de la rue Dorval....

Lettres de MM. Marchand & Lacoursière concernant la réclamation de $500.00 pour leur client, M. Gélinas, Re: Ex-Greffier, Fortunat Beaumier....

Lettre de MM. Gaston Lacerte et Cléophas Charest demandant les services d'eau et d'égoût rue Thomas Work....

Lettre de M. Charles DeBlois demandant les services a'égoûts et d'aqueduc pour les rues St-Maurice, DeBlois et du Sanctuaire....

Remerciements de l'Association des "frontiersmen" pour la diligence apportée à leur trouver un local.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale, convoquée par son Honneur le Maire André Julien, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le 9ième jour du mois d'Avril, à 8.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, J-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-591.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation tel que préparé par le Conseil à sa séance du 29 mars 1954 par sa résolution No. 12-579 soit amendé comme suit:

ALBERT RICARD	114- 69	Garage	$ 300.oo
C.A. MARCHAND	157- 110	Maison	2,500.oo
J.B. BRULE	166- 89	Maison	2,800.oo

Adopté.

- - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

Cap-de-la-Madeleine. 19

CANADA.
PROVINCE DE QUÉBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale
Du Conseil

A Son Honneur le Maire.
Messieurs les échevins.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

AVIS

Avis, vous est par le présent donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville.

mois de ... de l'année Mil neuf cent cinquante ... à ... heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ... jour du mois de ... mil neuf cent cinquante

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

Cap-de-la-Madeleine, le 6 avril 19

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale
du Conseil

A V I S

Avis, vous est par le présent donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville,

le VENDREDI jour du 9ième mois de avril de l'année Mil neuf cent cinquante à quatre 8. heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de avril mil neuf cent cinquante-quatre. (1954)

Arthur Beaudin
Greffier

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

Pour la révision du rôle d'évaluation devant servir pour l'exercice financier pour l'année 1954, afin de permettre à ceux qui ont des plaintes à formuler concernant leur évaluation, de se faire entendre.

Résolution No. 12-594

Proposé par l'échevin Aladin Giguère.
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan Water ' Power Co., soit autorisée à installer une lampe de 250 C.P., angle Mère Gamelin et Troisième rue.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-595

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir pour l'exercice financier pour l'année 1954, avec inscription audit rôle d'évaluation de tout immeuble imposable qui n'y apparaissait pas et de tout immeuble pour lequel une exemption ou commutation de taxes avait pris fin avec l'exercice financier 1953, de tout addition ou modification, et ce, tel qu'ordonné par une résolution du Conseil en date du 29 mars 1954 et portant le No. 12-579, le tout suivant la loi 3, Elizabeth II, chapitre 76, et tel qu'amendé par la résolution No. 12-591, faite et adoptée à la seance spéciale du 9 avril 1954, soit homologué.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-596

Proposé par l'échavin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Alfred Loranger, vieux citoyen de la Cité et époux de Mme Rachel Toupin... Ce conseil présente aux familles éplorées, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-597

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par les échevins P. Lemarier et
L. Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 12 avril 1954, dont le but est de se former en association ou club sous le nom de "CENTRE RECREATIF DE CAP DE LA MADELEINE", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Le siège social de cette Association ou club, sera situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-598.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 313 intitulé "REGLEMENT RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE, soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 12-599

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT Amendant LE REGLEMENT No. 241, CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE LA LIGNE SUD-Ouest ET SUD DE LA RUE NOTRE-DAME".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois d'avril 1954.

(signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Shawinigan Water & Power Co. demandant à la cité la permission de construire, maintenir et exploiter une ligne pour la transmission de l'énergie électrique d'un point ouest de la rue Thibeau à la sous-station de la Compagnie, à Cap, une distance approximative d'un mille.

Lettre du Commissaire, M. Harold Keller, de l'Etat de New-York, souhaitant la bienvenue aux Canadiens qui les visiteront à l'occasion du week-end de Pâques.

(suite de la correspondance)

Lettre de M. Charles Turcotte, demandant un permis pour la construction d'un MOTEL de dix ou douze cabines.

Lettre de M. Charles de Blois, Rp: demande d'aqueduc et d'égoûts, pour desservir leur projet d'habitations uni-familiales.

Lettre de M. François Massicotte et quelques autres contribuables avisant la cité que les trottoirs sur les lots Nos:- 35-37-41, ont été endommagés par la gelée et demandent qu'ils soient reconditionnés.

Lettre de la Compagnie Electro-Refractories & Abrasives, concernant leur évaluation.

Requête demandant autorisation de former un club sous le nom de "CENTRE RECREATIF DU CAP DE LA MADELEINE".

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

+ + + +

à compter du premier mai 1954, avec une pension de $ 75.00 par mois, la dite pension devant etre ratifiée par un Bill à la Législature de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-604.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par les échevins L. Montplaisir et A. Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de profonds regrets, le décès de M. Eugène Bertrand, propriétaire, résidant et employé de la municipalité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil offre donc à la famille éplorée, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Jean-Louis Limoges adressée au conseil protestant d'une hausse d'évaluation apportée à sa résidence....
Lettre de M. Clément Massicotte cédant à la Cité, une partie de rue portant le No. de cadastre 123-19 pour la somme de $1.00 ....
Lettre du Ministère et de la Commission Municipale donnant son approbation à un emprunt temporaire au montant de $25,000.oo, Re: Hangar "D"....
Lettre du Dr. Jacques Gauthier de l'Unité Sanitaire demandant à nos édiles de faire déplacer un poteau vis-à-vis l'entrée de la clinique rue St-Joseph....
Bulletin de l'Union des Municipalités, Re: Congrès annuel du 12-20 Juin....
Lettre de la Commission Municipale approuvant un emprunt par obligations au montant de $25,000.oo....
Lecture d'une ordonnance Re: Règlement No. 309-A, fixant un tarif pour les courses en taxis dans les limites de la cité....

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

+ + + +

(suite des comptes)

Phil. Jacques	6.18 — J.B Lanouette	11.38 —
Massicotte & Arcand	99.72 — Georges Picard	125.62 —
Chs Turcotte	9.25 — Underwood Ltd	10.58 —
Hon. Ministre des Fin.	469.26 — Me Methot C.R. & All	1,500.00 —
	Total:-	$ 7,305.23

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-607

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer le poteau situé en face de la clinique au No. 2 de la rue St-Joseph, sur une distance d'au moins 15 pieds vers le NORD, et celà sans frais. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-608

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil est heureux de se joindre à la population de la Région et tout spécialement du Cap-de-la-Madeleine, des Trois-Rivières et de St-Tite, pour présenter à Messieurs Omer Jules Désaulniers, Surintendant de l'Instruction Publique de la Province, Laurent Letourneau, Président de l'Union Régionale des Caisses Populaires et à M. Georges A. Boulet, Maire de St-Tite, ses plus sincères félicitations pour les décorations Pontificales, que vient de leur décerner Sa Sainteté le Pape Pie XII.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-609

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giquère.

ET RESOLU que le règlement No. 313 intitulé "REGLEMENT RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE ", soit, avec amendements, adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-610

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 241-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 241, CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE LA LIGNE SUD OUEST ET SUD DE LA RUE NOTRE DAME, soit adopté en première lecture. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-611

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 241-A, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 241, CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE LA LIGNE SUD OUEST ET SUD DE LA RUE NOTRE DAME, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de l'Education Travail d'Equipe, sollicitant une annonce pour leur Programme-Souvenir de L'ACELF.

Lettre du Centre de Service Social invitant le Conseil a son deuxième congrès annuel, qui aura lieu à Québec, les 11 et 12mai 1954.

Lettre du Conseil des Ports Nationaux, Re: Fermeture de la rue Du Sanctuaire.

Réclamation - Poirier Vs Cité, Paquin & Trahan.

Lettre de la Compagnie Electro Refractories & Abrasives Canada Ltd Re: leur évaluation pour 1954.

Lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes: Re: Colporteurs.

Lettre de M. Roméo Vaillancourt demandant au Conseil un prolongement des services d'aqueduc et d'égoûts, rue St-Georges, afin qu'il puisse construire quatre maisons.

Lettre de M. Adrien Laliberté avisant la cité que l'égoût sur la rue Massicotte, était défectueux et que par ce fait, sa cave était bien souvent remplie d'eau.

Nom	Salaire	Fonction
Origène Trottier	$ 1.15 de l'heure	Opérateur sur tracteur.
Arthur Bergeron	$ 0.80 de l'heure	Journalier - Général Voirie.
Léon Marchand	$ 0.80 de l'heure	Opérateur sur tracteur.
" "	$ 1.15 de l'heure	Sur souffleur en hiver.
Emile Veilleux	$ 0.80 de l'heure	Opérateur sur Tracteur Fords
René Boisvert	$ 0.90 de l'heure	Chauffeur Camion - Voirie.
Henri-Paul Sauvageau	$ 0.90 de l'heure	Chauffeur Camion - Voirie.
Jacques Dionne	$ 0.90 de l'heure	Chauffeur Camion - Voirie.
Camille Pépin	$ 0.90 de l'heure	Chauffeur Camion - Voirie.
Robert Trudel	$ 1.15 de l'heure	Surintendant Garage.
Donat Richard	$ 0.80 de l'heure	Gardien Garage et Préposé au service Huile et Gaz.
Ernest Leblanc	$ 1.05 de l'heure	Mécanicien - Entretien Puits.
Benoît Massicotte	$ 1.15 de l'heure	Opérateur sur souffleur - Eté: sur chargeuse.
Léo Gagnon	$ 1.15 de l'heure	Opérateur sur tracteur.
Donatien Bergeron	$ 0.80 de l'heure	Conducteur Tracteur - Aqueduc - Opérateur tracteur.

$ 63,000.00

CE QUI FORME UN GRAND TOTAL DE: ..... $ 237,422.00

Nom	Salaire	Fonction
BIEN-ETRE PUBLIC:		
Laurent Langis	$ 3,380.00	Directeur du Bien-Etre.
Maurice Loranger	$ 2,600.00	Enquêteur pour le B.-E.
	$ 5,980.00	
TRAVAUX PUBLICS:		
Victorin B. Laurin	$ 4,000.00	Ingénieur.
Jacques Bettez	$ 2,704.00	Homme d'instrument.
Donat Marchand	$ 3,500.00	Surintendant Voirie.
Henri Giroux	$ 2,496.00	Surveillant des Travaux.
Napoléon Lussier	$ 2,288.00	Ass't-Contremaître.
Henri Brousseau	$ 2,704.00	Mécanicien.
Adolphe Roof	$ 2,080.00	Gardien des Outils.
Arthur Brouillette	$ 2,236.00	Mécanicien.
Edmond Bouchard	$ 2,496.00	Ass't-Surintendant Voirie.
Hector Beauchamp	$ 2,600.00	Mécanicien.
Raoul Buist	$ 900.00	Pension.
Wellie Dargis	$ 720.00	Pension.
	$ 28,724.00	
AQUEDUC:		
Omer Rancourt	$ 3,500.00	Surintendant Aqueduc.
Roger S. Gravel	$ 2,496.00	Percepteur de l'Aqueduc.
Jacques Daveluy	$ 2,340.00	Percepteur de l'Aqueduc.
Arthur Loranger	$ 2,600.00	Collecteur de l'Aqueduc.
Maurice Montambeault	$ 2,600.00	Collecteur de l'Aqueduc.
Jude Toupin	$ 2,600.00	Opérateur des Pompes.
Henri Picard	$ 2,600.00	Opérateur des Pompes.
Alcide Vadeboncoeur	$ 2,600.00	Opérateur des Pompes.
Tancrède Bordeleau	$ 900.00	Pension
	$ 22,236.00	
EMPLOYES REGULIERS:		
Jacques Levasseur	$ 2,444.00	Constable et pompier.
Rosaire Dionne	$ 2,444.00	Constable et pompier.
Edouard Trahan	$ 2,444.00	Constable et pompier.
Jean-Paul Veillette	$ 2,444.00	Constable et pompier.
Léo Fortin	$ 2,444.00	Constable et pompier.
	$ 12,220.00	
Gérard Thiffeault	$ 39.00/semaine	Gardien Garage Aqueduc.
Jean-Baptiste Lasanté	$ 0.80 de l'heure	Ménage des Bureaux et maintenance de l'Aqueduc.
Raymond Bernier	$ 0.90 de l'heure	Chauffeur Camion -Aqued.
Robert Boucher	$ 0.90 de l'heure	Maintenance Aqued - Puisards.
Emery Germain	$ 0.90 de l'heure	Maint. Aqueduc - Réparations.
Roméo Courteau	$ 0.80 de l'heure	Maint. Aqueduc - Réparations.
Maurice Mongrain	$ 0.85 de l'heure	Commis.
Paul Corbin	$ 0.80 de l'heure	Gardien Dépotoir.
Lorenzo Dussault	$ 0.80 de l'heure	Gardien Parc Du Moulin.
Jos. Art. Bédard	$ 0.80 de l'heure	Journalier - Général Voirie.
Anatole Dénommée	$ 0.80 de l'heure	Journalier - Général Voirie.
Onésime Dumas	$ 0.80 de l'heure	Journalier - Général Voirie.
Julien Levasseur	$ 0.80 de l'heure	Journalier - Général Voirie.
Armand Baril	$ 1.15 de l'heure	Opérateur sur souffleur - été: Chauffeur de camion.

SALAIRE ACCORDE A CHAQUE EMPLOYE ET EN REGARD, LA FONCTION ATTRIBUEE A CHACUN D'EUX.

Nom	Salaire	Fonction
ADMINISTRATION:		
Léo Lupien	$ 6,000.00	Ing. P., Gérant.
J.-Edouard Biron	$ 4,500.00	Trésorier.
Arthur Beaudin	$ 3,750.00	Greffier.
	$ 14,250.00	
Yvon Fournier	$ 3,500.00	Insp. du Bâtiment, permis de const. et rôle d'éval.
Lucien St-Onge	$ 3,000.00	Ass't-Trésorier.
Léopold Brochu	$ 3,000.00	Comptable.
Elphège Gaumond	$ 2,500.00	Préposé aux Achats.
Philippe Larivière	$ 3,120.00	Secrétaire du Gérant.
Carmen Rouette	$ 1,500.00	Sténo-Dactylo.
Armande Bouchard	$ 1,300.00	Secrétaire du Maire.
Jos. Lanouette	$ 900.00	Pension.
	$ 18,820.00	
POLICE ET INCENDIE:		
Raymond Lachance	$ 5,000.00	Directeur de la Police.
Laurier Belle-Isle	$ 3,224.00	Capitaine.
Ovila Neault	$ 3,224.00	Radio-Police, Syst. al. Cpt.
Alfred Tremblay	$ 2,964.00	Lieutenant.
Romain Tousignant	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Rodolphe Robert	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Maurice Cinq-Mars	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Emile Anctil	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Bruno Paquin	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Joseph Mongrain	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Remplaçant de R. Boissonneault	$ 2,756.00	Constable et pompier.
C.E. Lallemand	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Julien Longval	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Pierre Deslauriers	$ 2,756.00	Constable et pompier.
André Gélinas	$ 2,756.00	Constable et pompier.
Emmanuel Bourassa	$ 2,600.00	Constable et pompier.
Jean-Paul Lavergne	$ 2,600.00	Constable et pompier.
Roch Boudreau	$ 2,600.00	Constable et pompier.
Marcel Desbiens	$ 2,600.00	Constable et pompier.
Guy Bettez	$ 2,600.00	Constable et pompier.
Léonidas Lemay	$ 3,536.00	Capitaine-Détective.
Julien Lacroix	$ 3,016.00	Détective.
Lacasse Lord	$ 720.00	Pension.
Gilles Baribeau	$ 900.00	Pension.
	$ 65,900.00	
APPLICATION DE LA LOI:		
Me. Léon Méthot, C.R.	$ 1,300.00	Recorder.
HYGIENE:		
Donat Montambeault	$ 2,600.00	Ass't-Surintendant Aqueduc.
Charles Daviau	$ 2,392.00	Préposé aux Egoûts.
	$ 4,992.00	

B U D G E T 1 9 5 4 -

6 - BIEN-ETRE PUBLIC:

611-Assistance Publique	100,500.oo	
612-Fonds de secours	1,500.oo	
613-Bien-Etre de l'Enfance	1,300.oo	
614-Salaires	6,100.oo	
615-Divers	250.oo	
		$ 109,650.oo

7 - SERVICES RECREATIFS ET COMMUNAUX:

711-Parcs Terrains	5,000.oo	
712-Parcs Bâtisses	400.oo	
713-Parcs Salaires	4,000.oo	
714-Parcs Piscines	1,500.oo	
715-Parcs Patinoires	500.oo	
716-Parcs Eclairage	400.oo	
717-Balance Publique	500.oo	
718-Parcs Tennis	500.oo	
719-Parcs Divers	500.oo	
720-Assurances	500.oo	
721-Parcs Outillage et Access.	1,000.oo	
		$ 14,800.oo

8 - SERVICE DE LA DETTE:

811-Intérêtes sur obligations	32,186.22	
812-Rachat d'obligations	102,900.oo	
813-Int. Sur Emp. Temp.	4,874.53	
814-Commission sur échéances	334.09	
815-Intérêt en Banque		$ 190,294.84
TOTAL DE LA SECTION GENERALE:	$ 764,509.84	$
TOTAL DE L'AQUEDUC:	124,769.82	
MONTANT GLOBAL DU BUDGET:		$ 889,279.66

PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE - (Suite).

23 - Application de la Loi:

231-Cour Municipale	1,500.00	
232-Frais Judiciaires	75.00	
233-Consultations	- - - -	
234-Divers	100.00	
		$ 1,675.00

24 - Eclairage des Rues:

241-Frais d'énergie	21,000.00	
242-La Croix du Chemin et (divers)	300.00	
243-Liste des Jurés.	150.00	
		$ 21,450.00

TOTAL PROTECTION PERSONNE ET PROPRIETE: $121,228.00

3 - TRAVAUX PUBLICS:

311-Assurances	2,000.00	
312-Appareils outillage	3,000.00	
313-Camions		
313-1-Tracteurs	15,000.00	
314-Souffleurs	1,800.00	
315-Gazoline et Huile	9,000.00	
316-Enlèvement de la neige	35,000.00	
317-Rues entretien	15,000.00	
318-Rues réparations	20,000.00	
319-Indicateurs et numéros	1,000.00	
320-Bâtisses	3,000.00	
321-Garage (Hangar "C")	750.00	
322-Téléphone	125.00	
323-Trottoirs	5,000.00	
324-Salaires	26,000.00	
325-Ingénieurs Salaires div.	8,000.00	
326-Divers et Réclamations	2,000.00	
327-Cadastre	250.00	
328-Ouverture de Rues	10,000.00	
329-Contingent	5,000.00	
		$101,925.00

4 - HYGIENE:

411-C.P. Egouts	8,000.00	
412-C.S. Egouts	2,000.00	
413-Puisards et Regards	4,000.00	
414-Divers et Réclamations	500.00	
415-Salaires	4,992.00	
416-Nettoyage et arrosage	9,000.00	
417-Dépotoir	2,200.00	
418-Enlèvement des vidanges	16,000.00	
419-Divers	- - - -	
420-Outillage	150.00	
421-Assurances	500.00	
		$ 47,342.00

5 - CONSERVATION DE LA SANTE:

511-Unité Sanitaire	5,600.00	
512-Octrois	250.00	
		$ 5,850.00

ADMINISTRATION:

11 - Exécutive et Législative.

111- LE CONSEIL	9,000.00	
112-Le Secrétariat	1,500.00	
113-Frais Généraux.	50.00	
		$ 10,550.00

12 - Administrative.

121-Salaires	31,570.00	
122-Papeterie	3,000.00	
123-Rôle d'évaluation	25,000.00	
124-Vérification	600.00	
125-Avis Légaux	2,500.00	
126-Divers (Contingent).	5,000.00	
		$ 67,670.00

13 - Contribution Ass. Chômage: 1,800.00

1,800.00

14 - Dépenses d'administration générale:

141-Assurance de Garantie	,100.00	
142-Assurance - groupe	3,000.00	
143-Délégations	2,500.00	
144-Assurances rues-trottoirs	2,500.00	
145-Elections municipales	500.00	
146-Hôtel de Ville	2,800.00	
147-Octrois	15,000.00	
148-Publicité	3,500.00	
149-Réception	1,000.00	
150-Téléphone	1,000.00	
151-Amend. Charte (Re: Bill).	1,500.00	
		$ 33,400.00

TOTAL ADMINISTRATION: $ 113,420.00

PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE:

21 - Service des Incendies:

211-Salaires des Pompiers	34,112.00	
212-Appareils	960.00	
213-Camions-Cazoline	550.00	
214-Assurances	1,800.00	
215-Entretien Bâtisses	1,200.00	
216-Système d'alarme	250.00	
217-Uniformes	200.00	
218-Divers	600.00	
		$ 39,672.00

22 - Service de la Police:

221-Salaires des Policiers	34,800.00	
222-Auto-Patrouille et auto Détc.	4,500.00	
222-1-Gazoline et Huile	2,500.00	
223-Radio-Police	300.00	
224-Détectives Salaires	6,552.00	
224-1-Détectives Uniformes	250.00	
224-2-Détectives Divers	250.00	
225-Divers (Ameub. et intercomm).	600.00	
226-Assurances	1,800.00	
227-Chauffage et Electricité	1,500.00	
228-Papeterie	100.00	
229-Uniformes	5,154.00	
230-Défense Civile (C.P.C.)	125.00	
		$ 58,431.00

B U D G E T 1 9 5 4.

DETAILS ET DEPENSES:

AQUEDUC:

1 - A - ADMINISTRATION:		
11-a-Assurances	1,200.00	
12-a-Bâtisses	1,200.00	
13-a-Impression	25.00	
14-a-Salaires des Bureaux	4,836.00	
15-a-Téléphone	300.00	
16-a-Divers	250.00	
		7,811.00
2 - A - FACTURAGE ET RECOUVREMENTS:		
21-a-Papeterie	500.00	
22-a-Percepteurs salaires	5,200.00	
23-a-Percepteurs uniformes	250.00	
		5,950.00
3 - A - APPROVISIONNEMENT:		
31-a-Prises d'eau et Puits	4,500.00	
		4,500.00
4 - A - ENERGIE ET POMPAGE:		
41-a-Energie électrique	8,500.00	
42-a-Opérateurs salaires	7,800.00	
43-a-Usine de Pompage	250.00	
		16,550.00
5 - A - PURIFICATION:		
51-a-Chlore	350.00	
		350.00
6 - A - TRANSMISSION ET DISTRIBUTION.		
61-a-Borne-fontaines	2,000.00	
62-a-Conduites principales	4,000.00	
63-a-Conduites Services	5,000.00	
64-a-Salaires généraux	6,740.00	
65-a-Valves et Compteurs	1,000.00	
		18,740.00
7 - A - AUTRES DEPENSES:		
71-a-Appareils et Outillage	1,600.00	
72-a-Camions	1,500.00	
73-a-Gazoline et Huile	1,800.00	
74-a-Tracteurs	1,200.00	
75-a-Divers	75.00	
		6,175.00
8 - A - SERVICE DE LA DETTE:		
81-a-Intérêts sur obligations	28,279.00	
82-a-Rachats d'obligations	35,300.00	
83-a-Int. sur emprunts temp.	1,000.00	
84-a-Commission sur échéance	114.82	
85-a-Intérêts Banque	- - - --	64,693.82
T O T A L :		**124,769.82**

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

BUDGET POUR L'ANNEE 1954.

REVENUS:

Taxe foncière générale	402,085.80
Taxe de trottoirs	18,000.00
Taxe d'amusements	5,000.00
Taxe de Vente	115,000.00
Taxe de vidanges	24,500.00
Licences et permis	30,000.00
Loyer de la machinerie	5,000.00
Application de la Loi	5,000.00
Intérêts sur arrérages	3,000.00
Balance Publique	400.00
Octrois Spéciaux	5,000.00
Contribution à la neige	4,500.00
Vente de Terrains	- --- --
Aqueduc	160,000.00
Déficit	111,793.86
	$ 889,279.66

DEPENSES:

Aqueduc	124,769.82
Administration	113,420.00
Protection Personne et Propriété	121,228.00
Travaux Publics	161,925.00
Hygiène	47,342.00
Conservation de la Santé	5,850.00
Bien-Etre Public	109,650.00
Services Récréatifs et Communaux	14,800.00
Service de la Dette	190,294.84
	$ 889,279.66

Lettre du Rev. Curé W. Soucy de la paroisse Ste-Madeleine, demandant à la ville que les terrains en zone d'habitations portent un minimum d'évaluation d'au moins $5,000.oo, terrains situés sur les Boulevards Ste-Madeleine, Thomas Wark, du Sanctuaire.

Lettre de MM. Ervin Proschek et Joseph Nemec, demandant un permis de construction pour une station de gazoline.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblee fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 3ième jour du mois de mai 1954, à 7.oo heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-612

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 avril 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 12-613

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $7,131.03 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 33	1,908.69	—Liste de Paie No.34	2,738.98
Bell Telephone Co.	145.57	—A. Brouillard	221.31
Imprimerie St. Patrice	713.15	—Le Nouvelliste	20.30
La Cie Ronéo of Can.	48.47	—Picard George.	16.28
Quincaillerie Rochefort	23.24	—Supertest Petr.	12.37
The Shawinigan Water	1,000.00	- Chs. Turcotte	3.00
Union Musicale	250.00	—Underwood Ltd	29.67
		Total:-	$ 7,131.03

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 12-614.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte pour le prix de $ 1.00 d'acheter de laCie Immobilière du Cap, tout le lot portant le No. 387-660 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et devant servir au prolongement de la rue Dessureault.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 12-615

Proposé, secondé et résolu unanimement, que le budget devant servir de base pour l'exercice financier 1954, au montant de $ 889,279.66, avec échelle des salaires y attachée, le tout, tel que prépare par le Gérant de la Cité, soit adopté.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-616

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la démission de M. André Gélinas, comme constable et pompier de cetteCité, en date du 1er mai 1954, et devant prendre effet le 3 mai 1954, soit acceptée. Adopté.

Résolution No. 12-617

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour son généreux octroi de $ 5,000.oo destiné au Département des Incendies de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et est aussi heureux de remercier le représentant du Comté de Champlain à la Législature de son appui pour l'obtention dudit octroi.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise, à l'Honorable Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics, ainsi qu'à notre distingué Député, M. Maurice Bellemare.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-618

Il est Proposé, secondé et résolu à l'unanimité, que le règlement No. 314 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1954", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-619

Il est proposé, secondé et résolu à l'unanimité que le règlement No. 314 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1954", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. André Gélinas, constable et pompier de la Cité, donnant sa démission.
Lettre de M. Lucien Guilbert désirant faire subdiviser son terrain en lots à bâtir, demande s'il doit tenir compte du tracé du boulevard St-Laurent qui passe sur son lot.?
Lettre de l'Association des Fanfares Amateurs de la Province, demandant un octroi de $ 50.00
Remerciements de la famille Ernest Cossette pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de Mme E. Cossette.
Lettre de remerciements de M. Gilles Baribeau ex-chef de la police municipale qui vient d'être mis à sa pension par nos édiles.
Lettre de M. Lionel Babineau de Drummondville réclamant la somme de $326.65 pour la réparation de son automobile qui a étéendommagée par le mauvais état des rues.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lundi le 10ième jour du mois de mai, 1954, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-620

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir
et Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 mai 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-621

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 69,781.08 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No.35	1,969.24	Liste de Paie No. 36	2,680.32
Austin Toilet Serv.	3.00	Banque Can. Nat.	33,225.89
Bureau d'Enrégistrement	14.45	Cap Auto Elect.	8.64
Cité du Cap	28.27	Cusson Frères Ltée	51.61
Can.Pac.Rly Co	66.72	Cercle Lacordaire Ste-	
L.Gauvin Via Banque	1,191.66	Famille	20.00
Délisle Auto Acces	347.86	Garage Charest	316.67
P.A.Gouin	23.85	Kimball Auto	27.96
H.R. Lachance	480.00	G.Laurendeau	25,000.00
Ern.Leblanc	129.60	R.J.Levesque	12.00
L'Hon.Ministre des Fin.	908.76	The Prudential Ass.	518.25
St.Maurice Oxygen	32.57	The Shawinigan W & P.	2,570.78
Trois-Rivières Auto E.	152.98		
			69,781.08

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-622

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à refaire la conduite d'égoûts de la rue Massicotte, entre Longval et Notre-Dame, soit une distance de 340 pieds, au coût de $ 1,200.00.

La nouvelle conduite se déversera dans le Collecteur de la rue Longval.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-623.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. U.W. Rousseau, les parties de terrain No. 416, partie 107 et 416, partie 144 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie totale de 22,886 pieds carrés, devant servir à l'ouverture de la rue, dite, rue de la Fonderie, avec services d'aqueduc et d'égoûts y installés, et ce, pour le prix de $800.00

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-624.

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier.
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les prolongements d'aqueduc et d'égoûts suivants, rue Nadeau, soit une deistance de 126 pieds, et ce, au coût de $950.00.

(suite au verso)

(suite de la résolution No. 12-624.)

Aqueduc 6" en fonte.
Egoût 12" en béton.

Ces travaux de prolongement seront faits en vertu de la Loi 12 Geo. VI, chapitre 58, article 11 et soumis à la Commission Municipale pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-625

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort, en date du 8 mai 1954, comprenant un uniforme pour le Capitaine de Police, un uniforme pour le Lieutenant, vingt-et un uniformes pour les constables, deux uniformes pour les percepteurs d'eau, deux complets pour les détectives, au montant total de $ 1,883.50, y compris la charge d'oversize, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lecture d'une requête de l'Association des Propriétaires de taxis du Cap-de-la-Madeleine, demandant que le règlement No. 309-A soit mis en vigueur le plus tôt possible.

Lettre de M. Napoléon Mercier, offrant de céder à la Cité, la rue portant le numéro 407-110.

Lettre de Monsieur Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics, informant le Conseil, que des instructions étaient données de payer à la Corporation la somme de $300.00 pour l'entretien d'hiver des approches du pont.

Soumission de M. Roland Rochefort pour uniformes.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 17ième jour du mois de mai 1954, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins;-Léo Montplaisir, Paul Lemarier,Gasprd Vivier, J-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-626.

Proposé par l'échevin J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cetteCité en date du 10 mai 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-627.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,431.79 et tels que décrits-ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 37	3,812.04	Liste de Paie No. 38	6,226.38
P.V. Ayotte	27.43	Battery Electric Serv.	1.17
Bertrand Oil Snr.	93.63	Crown Toilet Serv.	1.50
La Cité du Cap	104.06	Carrière St.Maurice	241.22
Roland Desmarais	30.60	Georges Héroux	30.32
Studio Hébert	10.00	Hewitt Equip.	505.27
Antonin Lacroix	40.50	Imprimerie de la Reine	48.69
Jos Lanouette et all	420.00	Léo Lupien Ing. P.	166.66
Marchand & Frères	284.02	Morin & Frères Inc.	319.69
H. Massicotte & Fils	29.11	L'Hon. Min. des Fin.	4.00
Me. Léon Méthot	125.00	W. Rousseau	800.00
Spécialités Beauchamp	8.50	Camille Tanguay	50.00
Vaugeois Auto Spring	2.00	Union Musicale	50.00
		Total:-	$13,431.79

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-628

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU unanimement que le règlement No. 306, au montant de $ 3,000.00 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, est amendé à l'article 5 en stipulant que les obligations seront datées du 1er juin 1954. Les années d'échéance mentionnées au tableau d'amortissement de ce règlement sont modifiées pour se lire de 1955 à 1974;

L'article 6 dudit règlement No. 306 est amendé pour stipuler que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année.

. . . . . .

Le règlement No. 307, au montant de $ 20,000.oo, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, est amendé à l'article 5 en stipulant que les obligations seront datées du 1er juin 1954. Les années d'échéances mentionnées au tableau d'amortissement de ce règlement sont modifiées pour se lire de 1955 à 1959;

L'article 6 dudit règlement No. 307 est amendé pour stipuler que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er Juin et 1er décembre de chaque année.

. . . . . .

Le règlement No. 310, au montant de $ 31,500.oo, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, est amendé à l'article 6 en stipulant que les obligations seront datées du 1er juin 1954;

L'article 7 dudit règlement No. 310 est amendé pour stipuler que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année.

. . . . . .

Le règlement No. 312, au montant de $ 25,000.oo, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, est amendé à l'article 5 en stipulant que les obligations seront datées du 1er juin 1954;

(suite au verso)

Résolution No. 12-628. (suite)

L'article 6 dudit règlement No. 312 est amendé pour stipulé que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er Juin et 1er décembre de chaque année.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-629

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU unanimement que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, faite en vertu des règlements Nos. 306, 307, 310 et 312, au montant total de $ 106,500.oo

Que ladite demande de soumissions soit envoyée pour publication, en français et en anglais, dans la Gazette officielle de Québec, dès cette semaine.

Les dites soumissions seront reçues au Bureau du Greffier jusqu'à 7.oo heures de l'après-midi, le 31ième jour de mai 1954 et elles seront ouvertes à la séance régulière du soir, le dit 31ième jour de mai 1954.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-630

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

Une 100 C.P., rues St-Pierre entre DeGrandmont et Thuney.
Une 400 C.P., angle Sanctuaire et Thomas Wark,
Une 400 C.P., rue Thomas Wark, à environ 100 pieds à l'ouest de la rue St-Maurice.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-631

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire l'entrée d'aqueduc, pour desservir la Cantine de M. Paul Champoux, angle Sanctuaire et Ste-Madeleine, mais M. Champoux devra placer sa Cantine au fond du terrain.

Cette autorisation est valable pour l'année en cours seulement et le propriétaire devra à devra à chaque année renouveler sa demande au Conseil, s'il veut que le service d'aqueduc lui soit continué.

Le vote est demandé par l'échevin P. Lemarier.

POUR: MM. Léo Montplaisir, G. Vivier, J.P. Lavergne, A.Giguère et Armand Lemire.
CONTRE: Paul Lemarier.

Adopté sur division.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-632.

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que la soumission de MM. Morin & Frères Inc., en date du 13 mai 1954 pour 1,000 sacs de ciment "Portland" à $0.88 le sac, moins cependant, la taxe fédérale, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, invitant les membres du Conseil à assister à leur Congrès Annuel, les 5, 6, 7 et 8 Juillet 1954...
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, approuvant le règlement No. 241-a, relatif à l'homologation des lignes sud-ouest et sud de la rue Notre-Dame...
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant les travaux décrétés par la résolution No. 21-625, au coût de $ 950.oo...
Lettre de l'Honorable Yves Prévost, autorisant le Conseil à imposer la taxe foncière à $ 2.50 pour chaque $100. d'évaluation pour l'année 1954...
Lettre de M. J. Omer Désaulniers, remerciant nos édiles pour la résolution de félicitations adoptée à son endroit...
Lettre de M. Laurent Langis, Directeur du Bien-Etre donnant ses impressions sur le Congrès "Caritas"Canada" tenu à Québec, les 11 et 12 mai derniers et remerciant le Conseil de lui avoir permis d'assister à ces assises.

(suite à la page ci-contre)

(suite de la correspondance)

Re: Ouverture de soumissions.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

= = = =

(suite de la résolution No. 12-636.)

Le coût de cet échange sera de $ 250.oo, plus la taxe provinciale, pour une machine de même marque.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-637

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin J.-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter le matériel suivant:

2 *masques à Gaz, modèle "ALL SERVICE" pour le département de Police au prix de... $ 62.97 chacun.*
104 *chemises pour les policiers,*
4 *pour les détectives et*
4 *pour les percepteurs de l'aqueduc,de M. St-Cyr, manufacturier des T.Rivières au prix unitaire de... $ 3.16.*
56 *Cravates*

24 *Casquettes pour lespoliciers et deux pour les percepteurs de l'aqueduc de Wm. Scully au prix de $ 4.40 l'unité.*

4 *chapeaux pour les détectives, dont deux de paille et deux en feutre.*

24 *"CONES" de circulation avec cartes indicatrices au prix de $ 11.65 pièce.*

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-638

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à changer la conduite d'aqueduc de 2 pouces pour une conduite de 4pouces, rue Massicotte, entre Longval et Notre-Dame, sur une distance de 240 pieds environ.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-639

Proposé par l'échevin J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin AladinGiguère.

ET RESOLU que la démission de M. Yvon Fournier, en date du 25 mai 1954, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-640

ATTENDU QUE, les évaluateurs Bégin, Charland et Godin, ont réclamé de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par une lettre des avocats Lacroix, Viau et Poupart, en date du 12 mars 1954, la somme de $ 28,750.oo, pour la balance de leur compte, en vertu des résolutions Nos. 12048,12059 et 12078;

ATTENDU QU'à la suite de pourparlers entre les procureurs des parties, il apparait que cette réclamation pourrait être réglée, pour $ 13,750.oo;

ATTENDU QUE cette réduction de $ 15,000.oo permettrait à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de s'indemniser des dépenses qui lui ont été occasionnées, directement ou indirectement, par suite du dépôt du rôle d'évaluation, préparé par les susdits évaluateurs et des déboursés qu'elle aura à faire pour la confection d'un nouveau rôle;

ATTENDU QU'il parait dans le meilleur intérêt de la cité du Cap-de-la-Madeleine que ce litige soit réglé hors de cour de la façon susdite;

IL EST PROPOSE PAR: Aladin Giguère,
SECONDE PAR: Armand Lemire.

ET RESOLU A L'UNANIMITE que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de régler la réclamation de Messieurs les Ingénieurs Bégin, Charland et Godin pour $ 13,750.oo moyennant quittance complète et finale et à la condition également qu'ils remettent au procureur de la Cité, leurs formules

(suite de la résolution No. 12-640)

d'évaluation, de façon à ce que la Cité puisse se servir d'une partie du travail déjà effectué par les dits ingénieurs, pour aider à la préparation du prochain rôle d'évaluation.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Requête signée par 14 contribuables de la rue Duguay, a été déposée sur la table du conseil, demandant à nos édiles de paver cette section de rue comprise entre les rues Notre-Dame et Longval.

Lettres de l'Hon. Yves Prévost, modifiant par les présentes, les règlements Nos. 306, 307 et 312, selon la demande faite dans une résolution adoptée par le conseil, le 17 mai 1954.

Lecture d'une résolution adoptée de la Chambre de Commerce Senior, demandant à la Cie Bell Telephone, que dans son prochain annuaire les usagés de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine soient séparés et non ensemble tel qu'actuellement.

Lettre de M. Yvon Fournier, donnant sa démission comme inspecteur des bâtisses de la Cité.

Lettre de l'Association des propriétaires d'autos-taxis par l'entremise de son secrétaire-trésorier M. Maurice Maréchal, remerciant les membres du Conseil pour l'attitude qu'ils ont prise en appliquant le règlement rendant obligatoire l'usage du taximètre.

Lettre de l'avocat Richard Rioux, réclamant pour son client la somme de $ 126.48 à la suite de dommages et blessures survenues à Gabriel Parizeau lorsque le camion de la Cité a heurté le bicycle dudit Gabriel Parizeau.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales par l'entremise de l'Hon. Yves Prévost, approuvant le règlement No. 314 ayant trait à l'imposition d'une taxe foncière de $ 2.50 par chaque $ 100. d'évaluation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Albert Beaudin
Le Greffier.

A. Lemire
Pro — Le Maire.

o o o

LES COMPTES

Liste de Paie No.41	2,475.95	Liste de Paie No. 42	2,857.36
L'Art Graphique	63.75	Jean Banville	61.85
Arthur Beaudin	138.25	The Bell Téléphone Co.	149.01
A. Brouillard	19.09	Drummond McCall Co.	64.86
Alcide Demers	2.50	Léopold Grégoire	61.24
Hewitt Equipment	389.37	Imprimerie St.Patrice	96.22
Lynn McLeod Enr.	6.18	H.Y. Maranda	67.98
L'Hon. Ministre des Fin.	593.84	Georges Picard	112.95
Procure des Freres Ec.Chr.	5.00	William Scully	36.89
Chs.Turcotte	5.70	Pierre Thibault	5.15
Veillette & Frères	22.09	A Julien & All	4,500.00
		Total:-	$ 11,735.73
		Adopté.	

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-643

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égoûts suivants:-

Rue Beauchemin, de Thibeau allant vers le Nord, 225 pieds aqueduc 6 pouces	825.oo
Raccordement égoût collecteur de Notre-Dame à Fusey, 200 pieds égoût 18 pouces	1,200.oo
Prolongement égoût 12 pouces rue Massicotte 260 pieds et rue Montplaisir 140 pieds.	1,400.oo
Rue St-Léon, 160 pieds aqueduc 6 pouces	600.oo
Relier fosse sceptique rue de la Fonderie au collecteur de la rue Beauchemin, 318 pieds conduite d'égoût 12 pouces	900.oo
Rue St-Georges, prolongement 140 pieds, aqueduc 6 pouces, égoût 12 pouces	900.oo
Rue Marquette 300 pieds égoût 15 pouces, 500 pieds égoût 12 pouces et 500 pieds aqueduc 6 pouces	4,700.oo
Remplacer conduite aqueduc 1 pouces rue Hébert par conduite de 6 pouces sur une distance de 622 pieds	2,100.oo
Remplacer conduite aqueduc 2 pouces rue DeGrandmont par une de 6 pouces, entre Beaudry et Outremont sur und distance de 1180 pieds	4,000.oo
164 branchements d'aqueduc et d'égoûts à $75.oo chacun	12,300.oo

Ces travaux devant être exécutés sout l'autorité de la Loi 12 Geo. VI, chapitre 58, Article 11.

Que les plans montrant lesdits travaux soient soumis au Ministère de la Santé pour approbation et que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale pour etre approuvée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No.12-644

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter des réparations aux endroits les plus urgents à la couverture du Hangar "C" et ce, jusqu'à concurrence du montant de $ 400.oo

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-645.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la résolution No. 12-635 faite et adoptée le 25 mai 1954, soit amendée comme suit:-
Lire: NE DEVANT PAS EXCEDER $ 300.oo au lieu de $ 200.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-646

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire le creusage de la rue Thomas Wark, entre les rues du Sanctuaire et St-Maurice, sur une largeur de 30 pieds, pour enlever le sol impropre à constituer une fondation de rue et le remplacer par une couche de sable recouvert de pierre concassée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

(suite à la page ci-contre)

Résolution No. 12-647

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain, mardi, le 1er juin 1954, à 8.00 heures P.M., sur l'étude des soumissions de l'émission au montant de $ 106,500.00 et de toutes choses inachevées.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Robert Pellerin, Propriétaire de la Fonderie St-Maurice Co, demandant un permis pour reconstruire sa fonderie qui a été détruite par un incendie.
Réclamation, Re: La Cité du Cap-de-la-Madeleine et Alfred Poirier.
Ouverture des Soumissions, RE: $ 106,500.00.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

A. Julien
Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-650

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier.
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,369.62 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les Comptes.

Liste de Paie No. 43	2,302.42	Liste de Paie No. 44	2,777.36
Can. Johns Manville	55.11	Cap Auto Elect.	14.32
Bureau d'Enrégistrement	21.05	Champlain Express	4.67
H.P. Hébert	59.33	Hébert Studio	10.00
Lowe Bros	4.90	Marchand Frère	198.62
M. Electric	4.38	Francis Hankin	16.47
Roy Automobile	37.95	The Shawinigan W & P	2,549.63
Trois-Rivières Auto Elect.	5.05	Verrerie du Cap	7.32
Vaillancourt & Vaillancourt	18.54	Underwood Ltd	257.50
Cité du Cap (Maire)	25.00		

Adopté. Total:- $ 8,369.62

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-651

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire enlever le trottoir, sur le côté Sud-Ouest de la rue Notre-Dame, entre la rue Fusey et la voie ferrée, et y étendre de la pierre concassée de manière à rendre cette partie carrossable.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-652

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET UNANIMEMENT RESOLU, que ce Conseil remercie très sincèrement l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre de la Province, pour le généreux octroi au montant de $ 75.000 qu'il vient d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine et le prie de croire à toute son admiration.

Ce Conseil remercie aussi le représentant du comté de Champlain, M. Maurice Bellemare pour l'appui qu'il a bien voulu accorder pour l'obtention dudit octroi.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Premier Ministre de la Province ainsi qu'à notre dévoué représentant du Comté.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Avis de Motion No. 12-653

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " "REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE MAINTIEN D'UNE BRIGADE DE POMPIERS ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES INCENDIES.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de Juin 1954.

(signé) ARMAND LEMIRE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Deux requêtes ont été présentées au conseil de ville, la première demandant l'ouverture de la 1ère Rue, entre les rues Bureau et Dessureault. La seconde souhaitait que du bitumul soit répandu sur la rue St-Georges pour abattre la poussière.

Lettre de M. Lucien Beaumier demandant l'autorisation d'installer un réservoir à gazoline pour les propriétaires de yachts du Cap.

Lettre de M. Lucien Beaumier demandant l'autorisation d'installer un réservoir à gazoline pour les propriétaires de yachts du Cap

Lettre de M. Paul Caron demandant une licence pour un restaurant ambulant.

Lettre de M. J.H. Riberdy de la Tuque demandant que la ville remette à la Commission l'octroi prévu par le Conseil pour aider le tourisme dans notre région.

(suite de la correspondance)

Lettre de la Commission municipale de Québec, approuvant la résolution No. 12-643 relativement à l'exécution de certains travaux.

Lettre de M. Jacques Bettez donnant les raisons du refus d'accorder un refus d'accorder un permis de construction à M. René Lefebvre, du rang St-Martin.

Lettre du Ministère de la Santé, Re: Extensions à la distribution d'eau et au réservoir d'égoût, approuvant les plans soumis.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-ville, lundi le 14ième jour du mois de Juin 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivièr, J-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No.12-654

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier.
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 juin 1954, soit et est par lesprésentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-655

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 48,573.07 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 45	2,256.22	Liste de Paie No.46	2,777.36
Austin Toilet Serv.	1.50	P.V. Ayotte	23.24
Banque Can. Nat.	40,881.12	Can.Silk Mfg. Co.	1.88
La Cité du Cap	93.11	Commission Touristique	750.00
Délisle Auto Acces	176.81	Garage Charest Frères	12.04
P.A.Gouin	35.49	Imperial Oil Co Ltd	34.83
Kimball Auto	14.13	T.J. Moore	.88
Prudential Ass. Co	524.29	Régional Asph Ltd	260.80
Spécialités Beauchamps Enr.	96.00	Supertest Petr.	5.87
G. St. Cyr	353.92	St-Maurice Oxygen	54.58
Me. Léon Méthot	219.00		
		Total:-	$ 48.573.07

Adopté.

Résolution No. 12-656.

Proposé par l'échevin Aladin Giguère.
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que MM. Joseph Duchesne, Donat Rocheleau et Moise Tellier, soient et sont par les présentes nommés évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1955, avec comme Président, M. Joseph Duchesne.

Le salaire du Président, M. Duchesne, sera de $ 2,000.00 et de $ 1500.00 chacun pour MM. Rocheleau et Tellier, pour la durée de la confection dudit rôle d'évaluation.

Adopté.

Résolution No. 12-657

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à retenir les services du Notaire Paul Boucher pour la préparation d'un certificat de titre concernant un échange de terrain situé Boulevard Duplessis et dans le prolongement de la rue Lahaye.

Adopté.

Résolution No. 12-658

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à donner une commande pour l'achat de bornes-fontaines qu'il faudra installer le long des prolongements d'aqueduc exécutés suivant la Loi 12, Goe. VI, chapitre 58, article 11.

Adopté.

Résolution No. 12-659

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la démission de M. Pierre Deslaurétrs, comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 10 juin 1954, soit et est par les présentes acceptée.

Adopté.

AVIS DE MOTION - 12-660.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de Juin 1954.

(signé) ARMAND LEMIRE.
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES

Lettres de remerciements de MM. Boulet et Letourneau, pour félicitations reçues à l'occasion de leur nomination comme Commandeur de l'Ordre de St-Sylvestre.

Lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes, demandant un octroi pour leur aider à défrayer les dépenses de la publication d'une monographie sur notre Cité.

Lettre des Avocats Lajoie & Lajoie, Re: Action- Alfred Poirier & les Constables B. Paquin et E. Trahan.

Lettre de la Chambre de Commerce Sr. de Trois-Rivières, remerciant nos édiles pour l'octroi de $ 300.oo versé au projet du pont sur le St-Laurent.

Lettre de M. Robert Rocheleau se plaignant que la fumée qui s'échappe de la manufacture de moulures de bois de M. Gérard Laurendeau, lui cause des dommages.

Lettre de M. Pierre Deslaureirs constable, donnant sa démission.

Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités, Re: Résolutions pour être soumises à la conférence 1954.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales suggérant que le règlement No. 313 soit amendé.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Armand Lemire
Le Maire.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée/régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 21ième jour du mois de juin 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Pro-Maire, M. Armand Lemire, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne et Aladin Giguère, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

o o o o o

Résolution No. 12-661

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 juin 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

o o o o o

Résolution No. 12-662

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,309.99 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

Les Comptes

Liste de Paie No. 47	2,756.74	Liste de Paie No. 48	2,762.21
Jean Banville	2.96	A. Brouillard	9.45
Can.Pacific Rly.Co.	9.00	Roméo Carignan	72.49
Carrière St. Maurice	267.96	La Cité du Cap	1,012.79
J.B. Deschamps Inc.	538.95	Fleuriste Madelon	10.30
Em Griffin	17.15	Luc Gauvin Vs Banque	
The Hughes Owens Co Ltd	68.50	Canadienne Nationale	1,191.66
Imprimerie St.Patrice	48.52	Irving Oil Inc	668.40
Philippe Jacques	49.70	Jos Lanouette & All	420.00
Léo Lupien I.P.	166.66	H . Massicotte & Frères	70.28
Mercerie De Luxe	55.08	Me Léon Méthot cr	100.00
The Royal Ass. Co. Ltd	2,518.34	Chs.Turcotte	68.38
" " " " "	439.48	Nazaire Tremblay	22.67
" " " " "	2,029.40	Camille Tanguay	50.00
" " " " "	805.84	Henri-Paul Thibeault	43.10
J.L. Veillette	25.00	Veillette & Frères	9.88
		Total:-	16,309.99

Adopté.

o o o o o

Résolution No. 12-663

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Philippe Lemarier, cieux résidant de cette Municipalité depuis de nombreuses années, et père de M. Paul Lemarier, Echevin du Quartier No. 2 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Lemarier, et tout spécialement à l'Echevin du Quartier No. 2, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe, pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

o o o o o

Résolution No. 12-664

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.
ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer un poteau en face du No. 534, Boulevard Ste-Madeleine, et un autre poteau situé au milieu du trottoir, coin Vivier et Loranger.

Adopté.

o o o o o

Résolution No. 12-665

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.
ET RESOLU que le règlement No. 315 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE MAINTIEN D'UNE BRIGADE DE POMPIERS ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES INCENDIES", soit adopté en première lecture.

Adopté.

o o o o o

Résolution No. 12-666

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 315 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE MAINTIEN D'UNE BRIGADE DE POMPIERS ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES INCENDIES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

o o o o o o o o o o

Correspondances lues.

Lettre du Secrétaire-trésorier de la Cité de Saint-Jean, demandant une photo de notre Hôtel-de-Ville ainsi que de tous les kiosques que possède la Cité.
Réclamation de M. Jules Milette pour les dommages subis à sa camionnette, alors qu'un employé de la Cité frappa son véhicule.
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: Pierre Lesieur et permis de construction.
Lettre de M. Ernest Duplessis, demandant pour son client, Cap Construction Ltée, l'annulation d'une partie de la subdivision d'une partie des lots Nos. 123, 124 et 125.
Lettre du Ministère du Travail - Service d'inspection.
Lettre de Morgan, Kempf & Co Ltd, Re: Obligations.
Ouverture de Soumissions;, Re: Chlorinateur automatique.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

[signature]
Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous, soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance et capacité.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine PRESIDENT

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour de juin 1954

Donat Rochelleau EVALUATEUR

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Moïse Pellier EVALUATEUR

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Yves Massicotte nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Yves Massicotte

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour de juin 1954.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigné, Yves Massicotte, jure que servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêtté, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Yves Massicotte

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour de juin 1954.

Arthur Beaudin
Le Greffier. **********

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 28ième jour du mois de juin 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous là Présidence du Maire au fauteuil.

Adopté.

Résolution No. 12-667

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 juin 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-668

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,759.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 49	2,652.92	Liste de Paie No. 50	2,724.36
Canadian Industries Ltd	19.38	George Héroux	21.09
Moise Hébert	17.50	Loranger & Molesworth	591.65
Morin & Frères Inc.	4,537.36	J.T. Nadeau	134.02
Georges Picard	16.28	Paul E. Roy	11.86
Maurice Thompson	33.48		
		total:- $	10,759.90

Adopté.

Résolution No. 12-669

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par les échevins Léo Montplaisir
et Paul Lemarier.

ET RESOLU que M. l'Echevin ALADIN GIGUERE, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois.

Adopté.

Résolution No. 12-670

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que MESSIEURS EDOUARD TRAHAN, JEAN-PAUL VEILLETTE, LEO FORTIN et JACQUES LEVASSEUR soient et sont par les présentes engagés constables et pompiers pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, au salaire de $ 47.00 par semaine chacun, et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

Résolution No. 12-671

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Bell Telephone Company of Canada, soit autorisé à déplacer un hauban rue Mercier, près de Notre-Dame.

Adopté.

Résolution No. 12-672

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir.
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes Maurice Loranger, à signer les chèques du Bien-Etre, en l'absence de M. Langis qui doit prendre ses vacances, du 18 juillet au 2 août 1954.

Adopté.

Résolution No. 12-673

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 313-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-674

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 313-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Ernest L. Duplessis, Arpenteur-géomètre, demandant une copie de la résolution du Conseil approuvant l'annulation de la partie des rues 124-30 et 125-24.

Lettre de M. T.A. Gilbert réclamant de la Cité une somme de $2,000.oo pour dommages subis, mardi dernier, alors qu'une forte pluie s'est abattue sur la ville.

Lettre des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques, demandant une annonce pour leur programme-souvenir de la Fête du Travail.

Lettre de M. J.G. Kelly, RE: Terrain de l'aéroport.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

= = = =

(suite des comptes)

William Scully Co Ltd	248.41	J.C. Sawyer Not.	4.00
		La Cité du Cap	50.00
		Total:-	$ 78,282.05

Adopté.

Résolution No. 12-678

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que M. Jacques Bettez soit promu à la position d'inspecteur en bâtiments et responsable de l'émission des permis de construction pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, au salaire de $ 55.oo par semaine et que cet engagement soit et est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

Résolution No. 12-679

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que M. Elphège Gaumond soit et est par les présentes engagé Directeur des Achats pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire de $ 48.05 par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

Résolution No. 12-680

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation de l'année 1954, un montant de $100.oo représentant l'évaluation d'un poulailler évalué à cedit montant et démoli depuis 1954, appartenant à M. Fernando Grenier, et situé sur le cadastre 149.38

Adopté.

Résolution No. 12-681

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Coopérative Pierre-Boucher, et ce, pour le prix de UN dollar ($1.oo) les rues suivantes:-

Les rues LATREILLE et MONTPLAISIR, à partir de la rue Morrissette jusqu'aux limites Nord-est des terrains de la dite Coopérative Pierre-Boucher, et ce, sur une largeur de 66 pieds.

Les rues DESBIENS et FRERE SEVERIN, à partir de la rue Morrissette jusqu'à la rue Massicotte et ce, sur une largeur de 50 pieds.

La rue MORRISSETTE, à partir de Jean-Marchand jusqu'à Montplaisir, sur une largeur de 22.18 pieds.

La rue MASSICOTTE, à partir de Jean-Marchand jusqu'à Latreille sur une largeur de 50 pieds et de Latreille à Montplaisir, sur une largeur de 66 pieds.

La rue NADEAU de Jean-Marchand jusqu'à Latreille, sur une largeur de 50 pieds.

La rue JEAN-MARCHAND, de Morrissette à Massicotte, sur une largeur de 66 pieds.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à prépàrer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer, que les frais du notaire soient à la charge de la Cité et que copie du contrat soit remis à la dite Coopérative Pierre-Boucher.

Adopté.

Résolution No. 12-682

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer les ententes entre le Conseil des Ports Nationaux et la Cité relativement à la construction d'égoûts sur les lors 154, 407 et 554, au Fleuve St-Laurent et à la rivière St-Maurice.

Adopté.

Résolution No. 12-683

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil présente au nouveau Maire élu de la Cité de Shawinigan ainsi qu'aux échevins, ses plus sincères félicitations et offre au nouveau Conseil toute sa coopération aux problèmes communs des deux Cités. Adopté.

Résolution No. 12-684

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil retient les services de M. Roland Bigras, expert en évaluation chaque fois qu'il en sera requis, par les évaluateurs et lui sera accordé comme services professionnels la somme de $100.00 pour chaque journée qu'il sera requis plus ses dépenses de voyages. Adopté.

Résolution No. 12-685

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à transporter dans la colonne religieuse du rôle d'évaluation 1954, les items suivants:

Christian Brethren Church, cadastre 387 P-1240 et le lot 1241 d'une évaluation totale de $ 2,475.00

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements pour symnathies exprimées à l'occasion du décès de M. Philippe Lemarier.
M. Wellie St-Arnaud demande un permis de licence pour restaurant.
Acquisition de plusieurs rues de la Coopérative Pierre-Boucher, pour la somme de $1.00.
M. Wilfrid Houle demande une licence pour la vente des patates frites.
Invitation pour la dix-septième conférence annuelle de la fédération des Maires à Windsor.
Lettre de Christian Brethren Church, Re: Taxes municipales.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois de juillet 1954, à 7.00 Heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, Messieurs les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-686

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5juillet 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-687

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $16,563.37 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

(la suite à la page ci-contre)

LES COMPTES

Liste de Paie No. 53	2,832.~~23~~	Liste de Paie No.54	2,916.36
Soeurs Grises de la Cr.	5,000.00	Underwood Ltd	5.27
Procure Frères Inst.	4.65	Geo Picard	116.59
Em Griffin	9.25	Fleuriste Madelon	12.36
~~Fleuriste Madelon~~	~~12.36~~	Roland Bigras	350.00
Léo Lupien Ing.P.	166.66	Jos Lanouette & Al	420.00
Ass.Brig Scolaires	200.00	Camille Tanguay	50.00
Maurice Thompson	9.93	Roy Auto Enrg.	2.60
Stanley Moteur & Equip.	73.22	Syndicat Nationaux Cath.	50.00
Club Tennis du Moulin	150.00	Publicité Mauricienne	225.00
Fédération O.T.J.	2,500.00	Cap Auto Electric	20.63
Kimball Auto	3,80	François Nobert Avocat	1,134.25
Massicotte & Arcand	4.85	Canadian Silk Mfg Co	4.10
Vaillancourt & Vaillanc.	301.50		
		Total:- $	16,563.37

Adopté.

Résolution No. 12-688

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes, Mtre François Nobert à comparaitre pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine sur les procédures pour brefs de prohibition intentés par:-

Messieurs Jean-Paul Leboeuf, Romain Brunelle,
Edmond Lessard, Eugène Montambeault,
Arthur Brouillette, Roméo Toupin,
Arthur Verreault, Louis-Philippe Brouillette,
Ernest Roy Oren Wedge.

contre la Cour Municipale à la suite des plaintes pour violation du règlement No. 309-A et qu'instructions soient données audit Procureur de contester ces procédures en prohibition devant la Cour Supérieure, par tous moyens que de droit.

Adopté.

Résolution No. 12-689

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à'acquérir de la Cie Immobilière du Cap, et ce, au prix de UN dollar ($1.00) le lot No. 416-153 du Cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant le prolongement de la rue Beauchemin entre Berlinguet et de la Fonderie.

Si acceptée, que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-690

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat préparé par le Notaire J.A.D. Chagnon, concernant un échange de terrain devant servir à l'ouverture du Blvd Duplessis, pour un terrain réservé dans le prolongement de la rue LaHaye à l'ouest dudit Blvd Duplessis.

Adopté.

Résolution No. 12-691

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil accepte pour le prix de Un ($1.00) dollar, de M. Robert Pellerin, une lisière de terrain de 5 pieds de largeur sur une longueur de 400 pieds, devant servir à l'élargissement de la rue de la Fonderie.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à preparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Réclamation Re: Cie de Transport St-Maurice,
Réclamation Re: M. Joseph Dufresne.
Lettre de M. Paul Etienne Valois, demandant de réduire sa taxe d'eau

 (correspondances lues) suite.

Lettre de la Coopérative Pierre-Boucher, demandant les services d'aqueduc et d'égoût.
Lettre de l'Ecole Supérieure d'Enseignement Ménager demandant de faire reculer un poteau.
Lettre de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie demandant un remboursement pour taxe municipale.
Lettre de l'Association des Propriétaires de taxi du Cap-de-la-Madeleine à faire respecter le règlement de taxi de façon à ce que les taux prescrits soient observés.
Rapport de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, donnant en détail les résolutions adoptées au 33ième Congrès annuel.
MEMO du Gérant Re: Rapport financier du 1er janvier au 30 juin 1954.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier. Le Maire.

= = = = = = = = === = = = = = = = = === = = = = = = = = === = = = =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 19ième jour du mois de juillet 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien,
MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-691

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 juillet 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-692

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lagergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 22,797.13 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No.55	2,570.63	Liste de Paie No.56	2,915.36
Battery Elect. Serv.	14.98	Bureau d'Enrg.	23.25
Carrière St-Maurice	484.13	Canadian Bitumuls Co.	255.14
La Cité du Cap	150.00	La Cité du Cap	86.52
Garage Charest	98.62	Hébert Studio	10.00
Imperial Oil	38.70	L.O.C. & L.O.C.F.	100.00
Loranger & Molesworth	2,167.84	Marchand Frères	198.86
L'Hon. Min. des Fin.	951.15	Panther Oil & Grease	382.50
The Prudential Ass.	531.40	Le Rec.Gen. Canada	70.00
Régional Asphalt	258.28	Roland Rochefort	2,003.76
Royal Ass. Co.	3,786.45	Les Servantes de J-M.	107.25
Sirois Automobile	11.89	T.Rivières Ready Mix	572.42
T.Rivières Auto Elec.	2.00	J.Louis Veillette	6.00
La Cie Dollard	5,000.00		

Total:- $ 22,797.13
Adopté.

Résolution No. 12-693

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter de la Compagnie Imperial Oil, un char d'huile "DUST LINE" pour l'entretien des rues de la Cité.

Adopté.

Résolution No. 12-694

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'acheter de MM. Albert, Arthur et Richard Rochefort pour le prix de $ 150.oo le lot 416-736 et partie des lots 735 et 737 du cadastre 416, et devant servir au prolongement de la rue de la Fonderie.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-695

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation de l'année 1954, cadastre 631-12, le montant de $920.oo à l'item bâtisse et reconnue comme appartenant à M. David Mathon, laquelle a été complètement détruite par un incendie le 3 avril 1954.

Adopté.

Avis de motion No. 12-696

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de juillet 1954.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Paul Berthiaume demandant les services d'aqueduc et d'égouts...
Lettre de M. Roméo Vaillancourt demandant les services d'aqueduc et d'égoûts...
Lettre de M. David Mathon, avisant M. Beaudin que sa propriété évaluée à $920.oo sur le rôle d'évaluation avait été complètement détruite par un incendie...
Lettre de M. Ferdinand Binette avisant M. Beaudin qu'une bâtisse évaluée à $400.oo sur le role d'évaluation avait été vendue et démôlie...
Lettre de l'Assistant sous-ministre, M. Gabriel Dupuis, approuvant le règlement No. 315, relatif à la brigade des pompiers...
Lettre de l'Assistant sous-ministre, M. Gabriel Dupuis, approuvant le règlement No. 313-A, relatif à la circulation et la sécurité publique...
Lettre de M. Jacques Bettez au Conseil, Re: demande concernant la construction d'un garage sur la rue St-Joseph...
Lettre de remerciements de Monsieur Henri-Paul Dubé, pour félicitations reçues et réception donnée en son honneur...
Mémo du Gérant, Re: Compagnie Dollard Construction Limitée...
Réclamation Re: M. Jules Milette...
Lettre de M. Eugène St-Pierre, réclamant une cuve neuve que les employés de M. Gauvin ont endommagée.

ET LA SEANCE EST LEVEE

André Julien
Maire

Arthur Beaudin. Greffier

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 26ième jour du mois de juillet 1954, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

(suite au verso)

Résolution No. 12-697

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 juillet 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-698

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,322.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 57	2,462.55	Liste de Paie No. 58	2,867.36
Ayotte P.V.	28.61	L'Art Graphique Inc.	116.25
Garage Béliveau	19.29	Canadian Ind. Ltd	17.88
Carrière St.Maurice	99.31	La Cité du Cap	65.63
La Cité du Cap	85.84	International Business	6.50
Jacques Philippe	6.44	Montreal Blue Print Inc.	32.64
Morin & Frères Inc.	534.57	Le Nouvelliste	140.38
Quincaillerie Rochefort	48.98	Le Receveur Gen. Can.	624.00
Saulnier J.R.	132.31	Stanley Moteur Equip.	20.19
Scully William	9.14	Verrerie du Cap	4.38

Total:- $ 7,322.25

Adopté.

Résolution No. 12-699

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à installer des lampes de rues, aux endroits suivants:-

Remplacer une 100 C.P., par une 400 C.P., coin Bellerive et Ste-Madeleine.
Ajouter une 250 C.P., angle Thibeau et Vaillancourt,
Ajouter Une 250 C.P., angle Mgr Comtois et Thibeau,
Ajouter une 250 C.P., angle Berlinguet et 5ième rue,
Ajouter une 250 C.P., angle Radnor et 5ième rue,
Ajouter une 250 C.P. en face du No. 628 de la 5ième rue.
Remplacer 3 lampes de 100 C.P., par 3 lampes de 400 C.P., rue St-Maurice au Nord du Blvd Ste-Madeleine,
Ajouter 3 lampes de 250 C.P., rue St-Pierre au Nord de Montplaisir.

Adopté.

Résolution No. 12-700

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-690 faite et adoptée le 12ième jour de juillet 1954, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 12-701

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte de vente préparé par le Notaire J. Donat Chagnon, par lequel M. Benjamin Robinson vend à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de Un ($1.00) et autres considérations, une partie du lot No. 407 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et devant servir à l'ouverture du Blvd Duplessis.

Adopté.

Résolution No. 12-702

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte préparé par le Notaire J. Donat Chagnon, par lequel acte, la Cité du Cap-de-la-Madeleine, conjointement avec la Consolidated Paper Corporation Limited, consent à l'annulation de la stipulation, contenue dans l'acte de vente par Consolidated Paper Corporation Limited à M. Arthur Bellemare, passer devant Mtre Paul Boucher, notaire, le 12 novembre 1945, enrégistré sous le No. 121,336 et consistant à ce qu'une certaine

partie du lot 407 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine se trouvant dans la continuation de la rue LaHaye, du côté Sud-ouest du Blvd Duplessis, soit employée comme rue ou ruelle à l'usage du public, et ce, en autant que la Cité, conjointement avec la Compagnie, peuvent être concernées.

Adopté.

Résolution No. 12-703

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à déplacer à 25 pieds du Nord, un poteau situé en face de la Croix, installée par les Soeurs du Couvent Val-Marie, sur le Chemin du Passage.

Adopté.

Résolution No. 12-704

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Monsieur Oscar Beaudet, vieux résident de cette Cité depuis de très nombreuses années.

Ce conseil offre donc à la famille du disparu, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

Résolution No. 12-705

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain, Mardi, le 27 juillet 1954, à 7.oo heures P.M., sur toutes choses inachevées entre autre le règlement concernant le "PROJET ST-MAURICE.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Maurice Francoeur, Président de la Garde Ste-Madeleine.
Lettre de M. Jacques Bettez, Inspecteur des bâtiments, Re: Arthur St-Pierre et permis de construction.
Lettre du Notaire J.A. Chagnon, Re: Cession par Benj. Robinson à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Lettre de M. Bernard Blais, demandant une prolongation d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Gaston Charette demandant une prolongation d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Antonio Martel donnant à la Ville son terrain pour aider à l'ouverture de la rue Mère Gamelin.
Lettre de M. Emile Tellier, agent d'affaires des Ouvriers Catholiques, remerciant le Conseil pour l'annonce donnée qui devra être insérée dans leur programme-souvenir pour la Fête du Travail.
Lettre de M. Raymond Bussière, demandant à la Ville de payer les frais du médecin pour soins reçus lors de l'accident que sa fillette subit en tombant sur des tuyaux laissés en face de sa demeure.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-706

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 316 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT, POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS", soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-707

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 316 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT, POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-708

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil fixe les 12 et 13ièmes jours du mois d'août 1954, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 316, intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, d'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT, POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS.

Adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Andre Julien
La Maire.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 2ième jour du mois d'août, 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présent Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-709

Proposé par les échevins G.Vivier et A.Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 juillet 1954 ainsi que celui de l'ajournement en date du 27 juillet 1954, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

Résolution No. 12-710

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $10,731.81. et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 59	3,031.22	Liste de Paie No. 60	2,867.36
Jean Banville	184.42	Conseil Métier du Trav.	50.00
Imprimerie St.Patrice	127.11	Irving Oil Inc.	756.38
Ernest Leblanc	140.40	H.Massicotte & Frères	130.71
Me.Léon Méthot Cr.	125.00	Matalite Co Ltd	28.00
L'Hon. Min. des Fin.	267.60	J.A. Nadeau	104.82
Procure Freres E.Chret.	8.03	Supertest Pet.Corp.	29.00
Tessier Lumber Ltd	27.72	Shawinigan W Power	2,787.89
Société Nationale de Fid.	66.15		
		Total:-	$ 10,731.81

Adopté.

Résolution No. 12-711

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Shawinigan W & P Co. soit autorisée à installer une lampe de 250 C.P., rue Du Parc, entre la 3ième rue et le No. civique 103.

Adopté.

Résolution No. 12-712

Proposé par l'échevin Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte par la Cie Immobilière du Cap, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, une partie du lot 387-578 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, devant servir à l'ouverture de la rue Beauchemin, entre Thibeau et Dessureault.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-713

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil cède à M. Arthur Comeau, une partie du lot No. 387-660 mesurant 50 pieds de largeur par une profondeur de 83 pieds, et ce, pour le prix de $100.00.

Si accepté, le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

--- *Adopté.*

Résolution No. 12-714

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que la résolution No. 12-381 faite et passée le 31ième jour d'août 1953, soit amendée comme suit:-

" DE PLUS, CE CONSEIL S'ENGAGE DE PAYER A M. GAUVIN, LE PREMIER MAI 1954 ET PREMIER MAI 1955 et 1956, UN MONTANT PROPORTIONNE A SON ENGAGEMENT, POUR TOUS NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS DURANT CES ANNEES".

au lieu de

"DE PLUS, CE CONSEIL S'ENGAGE DE PAYER A M. GAUVIN, LE PREMIER MAI 1955 et premier mai 1956, UN MONTANT PROPORTIONNE A SON ENGAGEMENT, POUR TOUS NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS DURANT L'ANNEE.

Adopté.

Résolution No. 12-715

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par les échevins J-Paul Lavergne et Armand Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mardi le 3 août 1954 à 7.oo heures P.M. sur le règlement No. 316 concernant un emprunt de $145,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égoûts urgents. *Adopté.*

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Antonio Martel offrant à la ville de lui donner 50 pieds soit de 3½ chaque côté sur le numéro 547, pour le prolongement de la rue Mère Gamelin.
Lettre de M. Gaston Charette, renouvelant sa demande pour les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de Cap Construction Ltée, cancellant certains lots dont les terrains ne bénéficient pas des égoûts.
Lettre du Maire Gaston Hardy de Shawinigan remerciant le Conseil pour félicitations reçues à l'occasion des récentes élections municipales.
Lettre de remerciements du Greffier de la Ville de Shawinigan, pour félicitations reçues.
Lettre du Président de l'Association Nationale des Estimateurs invitant officiellement la Cité à déléguer des officiers à la prochaine convention qui aura lieu à Cincinnati du 26 au 29 septembre 1954.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 3ième jour du mois d'août 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-716

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour le 5ième jour d'août 1954, à 7.30 P.M., à l'Hôtel-de-Ville, relativement au règlement d'emprunt portant le No. 316, au montant de $145,000.00 pour travaux d'aqueduc et d'égoûts urgents.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-719

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acquérir de M. Fidèle Montambeau, une lisière de terrain de 5 pieds de largeur par 80 pieds de profondeur longeant la rue Ste-Madeleine à l'intersection de la rue Bellerive.

En retour, la Cité s'engage à construire le trottoir en bordure du terrain dudit M. Montambeau, rue Ste-Madeleine et à fournir la machinerie pour faire le terrassement de son terrain.

Si accepté, que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-720

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation 1954, un poulailler au montant de $800.oo sur le lot P-412 et appartenant à M. Albert Lamarre, lequel est démoli depuis l'année 1953.

Aussi enelver dudit rôle, une grange au montant de $400.oo surle lot P-452, appartenant à M. Ferdinand Binette, laquelle est elle aussi démolie depuis 1953, et apparaissant comme étant dans la colonne en culture.

CORRESPONDANCES Lües

La Famille Oscar Beaudet remercie le conseil pour sympathie témoignée à l'occasion du décès de M. Oscar Beaudet.
Remerciements de la Station Paul Martel Service, aux membres du Conseil d'avoir bien voulu assister à la bénédiction de leur Poste de service.
Commentaires sur le livre de Rosaire Prieur, intitulé " TOMORROW".
Réclamation Re: Veillette vs Larivière.
Remerciements des Servantes de Jésus-Marie pour remboursement de la somme versée pour taxe municipale.
Remerciements de L'O.T.J. du Cap au Conseil de sa générosité en donnant un octroi de $ 2,500.oo.
Lettre de M. Jacques Bettez, Inspecteur des Bâtiments, Re: M. Cadotte et demande pour les services d'égoûts et d'aqueduc.
Lettre de M. Lamarre demandant d'enlever du rôle d'évaluation 1954, un poulailler qui a été démoli depuis l'année 1953.
Lettre de M. Alfred Verret, re: Service d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Paul Champoux, Re: Licence-vente de la crème glacée.
Lettre de la Coopérative Pierre Boucher, demandant d'être avertie dans le cas où la propriété de l'un de ses membres viendrait à être vendue pour taxes.
Lettre de M. Clément A. Désaulniers faisant application comme détective.
Lettre du Ministère de la Santé, Re: Conduites d'eau et d'égoût.
Le Ministère Provincial de l'Industrie et du Commerce a fait parvenir une copie de son inventaire économique et industriel sur le Cap-de-la-Madeleine.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Wilbrun Beaudin
Le Greffier.

André Jutras
Le Maire.

= = = =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine , laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du mois d'août 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-721

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 août 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-722

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,667.16 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 65	2,647.58	Liste de Paie No. 66	2,915.36
L'Assemblée Législ.	3.00	L'Art Graphique	4.25
P.V. Ayotte	26.17	Armco Drainage & Metal	7.62
Battery Electric	1.80	Beaver Decalcomania Co.	36.54
Philippe Careau	13.34	Canadian Oil Co.	23.22
Carrière St.Maurice Inc.	501.31	La Cité du Cap	58.93
Délisle Auto Acces.	171.31	Francis Hankin Co.Ltd	1,129.50
P.A.Gouin Ltée	17.76	Jos Gauvin	7.21
Garage Charest Frère	274.99	Hébert Studio	10.00
R.A.Horton Sales Co.	270.00	Hewitt Equip Co.	38.19
Kimball Auto Ltée	73.86	Keuffel & Esser of Can.	51.62
J.B. Lanouette	22.64	Loranger & Molesworth	691.67
J.P. Morin Ltée	3,354.00	Mobile Radio Serv.	11.53
Morin & Frère Inc.	339.00	T.J. Moore Co.	111.32
Quincaillerie Rochefort	52.78	The Royal Ins. Co.	99.38
P.E.Roy	3.09	Le Rec. Gen. Du Can.	99.00
The Shawinigan W & p Co.,	547.41	William Scully	20.02
Chs. Turcotte	19.43	Vaillancourt & Vail.	772.96
Léopold Grégoire	93.33	Kimball Auto	146.04
		Total:- $	14,667.16

Adopté.

Résolution No. 12-723

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P. Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Une lampe de 100 C.P. en face du No. civique 467 de la deuxième rue.
Une lampe de 250 C.P. en face du No. civique 39 de la rue Radnor.
Déplacer poteau en face du No. 294, rue Notre-Dame.

Adopté.

Résolution No. 12-724

Proposé par l'échevin Armand Lemire.
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à proclamer "MERCREDI" le 25ième jour du mois d'août 1954, jour de fête civique à l'occasion de la 49ième exposition des T.-Rivières.

Le Maire invite donc les industriels, les établissements commerciaux et les Banques, à fermer leurs portes ce jour-là, afin de permettre à leurs employés d'assister à la dite exposition.

Adopté.

Résolution No. 12-725

Proposé par l'échevin Aladin Giguère.
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Antonio Martel, et ce, pour le prix de $1.00 le prolongement de la rue Mère Gamelin sur une longueur de 265 pieds par une largeur de 50 pieds, le tout

(suite de la résolution No. 12-725)

tel qu'approuvé par une lettre de Mtre Jean-Louis Doucet, C.R. sous-ministre des Affaires Municipales en date du 20 août 1954.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le greffier à le signer.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Emilien Hélie de la Pointe du Lac, demandant de baisser le taux de la licence des fèves au lard.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, recommandant le prolongement de la rue Mère Gamelin.
Lettre de M. René Langevin, demandant un permis de construction.
Lettre de la Société Nouvelle de Publicité Inc., de Montréal sollicitant une page d'annonce, pour la seconde édition du "Paradis du Touriste".
Lettre de M. Albert Fournier demandant qu'une certaine partie de la rue Montplaisir soit nivelée afin d'empêcher que l'eau s'y ramasse.
Rapport de M. A. Beaudin, Greffier, de la votation sur le règlement No. 316, "PROJET ST-MAURICE".
Lettre de M. Jean-Louis Caron, architecte, félicitant le conseil de l'enthousiasme démontré à la décoration des édifices et des rues à l'occasion du Congrès Marial National.
Lettre de la Supérieure de l'Ecole d'Enseignement Ménager Val-Marie remerciant le Conseil pour faveur obtenue.
Réclamation, Re: Jean Drolet, Trois-Rivières.

ET LA SEANCE DES LEVEE.

Le Greffier. Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-728

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que "THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA; soit et est par les présentes, autorisé à déplacer le poteau situé en face du numéro civique 294 de la rue Notre-Dame.

Déplacer un autre poteau, angle Beauchemin et Thibeau, en face de l'entrée de la nouvelle Station de Ravitaillement.

Adopté.

Résolution No. 12-729

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que la résolution No. 5462 faite et passée le 5ième jour de mars 1934 ainsi que toutes résolutions subséquentes, concernant l'engagement de M. Arthur Brouillette, sont par les présentes, abrogées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 12-730

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "CAP CONSTRUCTION", et ce, pour le prix de "UN DOLLAR" (1.oo) les rues suivantes:-

123 subdivision 4, étant la rue des Vétérans.
123 subdivision 18, étant la rue Montplaisir,
123 partie de la subdivision 19, rue DeBlois jusqu'à 100 pieds au Nord de Montplaisir,

124 partie de la subdivision 30, rue St-Paul jusqu'à 250 pieds au Nord de Montplaisir.
124 subdivision 31, étant la rue Montplaisir,
124 subdivision 67, étant la rue Montplaisir,
124 subdivision 93, étant la rue Latreille,

125 subdivision 19, étant la rue St-Philippe,
125 partie de la subdivision 24, rue St-Philippe jusqu'à 250 pieds au Nord de Montplaisir,
125 subdivision 36, étant la rue Montplaisir,
125 subdivision 49, étant la rue Latreille,

134 subdivision 270-22, étant la rue Latreille,

143 subdivision 3, étant la rue Loranger,
143 partie de la subdivision 6, étant la rue Des Erables,
143 partie de la subdivision 6, étant la rue Longval,
143 subdivision 13-10, étant la rue Loranger,
143 subdivision 13-14, étant la rue Loranger,
143 subdivision 71, étant la rue Vivier,
143 subdivision 72, étant la rue Des Erables,
143 subdivision 86, étant la rue Père Breton,
143 subdivision 99, étant la rue Montplaisir,
143 subdivision 139, étant la rue Père-Breton,
143 subdivision 160, étant le rond point (Parc)Des Erables
143 subdivision 170, étant la rue Montplaisir,
143 subdivision 193, étant le rond point (Parc)Des Erables,
143 subdivision 210, étant la rue Des Erables.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-731

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-
une lampe 250 C.P. rue Outremont,
une lampe 250 C.P. Blvd DeGrandmont, coin St-Maurice.
Changer une lampe rue St-Maurice, en face de St-Denis, pour une 400 C.P.

Adopté.

(suite à la page ci-contre)

Résolution No. 12-732.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU à l'unanimité que ce Conseil est heureux de présenter à M et Madame Paul Lemarier, ses plus sincères félicitations à l'occasion de l'Ordination de leur fils Jean-Guy, à la prêtrise dans la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et offre au nouveau Père, ses meilleurs voeux de bonheur.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Clément Adam, demandant un permis de construction.
Requête de quelques propriétaires de la rue Mgr Comtois, demandant le pavage de cette rue.
Lettre de M. Henri-Paul Martin, secrétaire de la Commission du Parc de l'Exposition, félicitant le Conseil pour avoir proclâmé la journée du 25 août, fête civique, à l'occasion de la 49ième Exposition Régionale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

A. Giguère Pro-Maire
Le Maire.

= = = =

Me.Léon Méthot	200.00	Morin Frères Inc.	1,786.83
Nos Droits	35.70	Bien-Etre RE: Fonds	
G.Picard	58.30	de secours	1,500.00
The Prudential Ins.	522.14	Panther Oil & Grease	150.30
Regional Asphalt	260.90	Le Rec.Gen.du Can.	384.00
Paul É. Roy	3.71	Roy Automobile	2.70
Séminaire Ste-Marie	2,000.00	Sirois Auto Ltée	2.04
Spécialité Beauchamp	17.16	St-Maurice Oxygène	47.71
Stanley Motor Equip.	28.02	Tanguay Camille	50.00
Tracteurs Equip.	559.41	T.Rivières Ready-Mix	1,092.89
Chs.Turcotte	96.27	Underwood Ltd	35.51
L'Union Musicale du Cap	250.00	Verrerie du Cap	16.68
Vaillancourt & Vaillanc.	44.35	Roland Rochefort	302.66

Total:- $ 53,688.06

Adopté.

Résolution No. 12-735.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Une 250 C. P., sur la 3ième rue, entre Houdan et Bureau.
Une 250 C. P., sur la 3ième rue, en face de la rue Houssard.

Enlever la lampe sur le premier poteau de la 2ième rue, près de Berlinguet, et installer une 250 C. P. a l'intersection de la rue Berlinguet.

Installer une 250 C. P. sur le 2ième poteau de la 2ième rue, à compter de la rue Berlinguet.

Installer une 250 C. P. en face du No. 351 de la 1ère rue.
Installer une 250 C. P. en face du No. 392 de la 1ère rue.
Installer une 250 C. P. en face du No. 429 de la 1ère rue.
Installer une 100 C. P. en face du No. 101 de la rue Vaillancourt
Installer une 100 C. P. à l'avant dernier poteau de la rue Vaillancourt.

Adopté.

Résolution No. 12-736

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $44,107.46, pour payer les échéances des mois d'octobre 1954 ($ 17,443.19) novembre 1954 ($ 10,752.79) et décembre 1954 ($ 15,911.48), le tout devant être remboursé à même la perception de la taxe de l'année 1955.

Si accordée, le Maire et le Trésorier seront et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets, jusqu'à concurrence dudit montant de $ 44,107.46

Adopté.

Résolution No. 12-737.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer vers le Nord-ouest, soit une distance de 30 pieds, un poteau, rue Thibeau près du Rang des Grandes Prairies et situé en face de l'entrée de l'école.

Adopté.

Résolution No. 12-738

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la soumission de "MERCERIE DE LUXE" en date du 20 septembre 1954 au montant total de $ 1,892.83, pour paletots et gants pour les hommes du département de Police, soit acceptée.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-739

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 30,000.00 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS, AUTORISEE PAR LA LIGISLATURE , EN VERTU DE LA LOI, 12 GEO. VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de septembre 1954.

(signé) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Commission Scolaire demandant au Conseil, le déplacement d'un poteau près de l'école des Grandes Prairies.....
Demande d'un permis de construction de Monsieur R.A. Tremblay pour un entrepôt qui sera converti en petite industrie de "CHIMMEYS FIRE CHIEF".....
La Directrice de la L.O.C. et de la L.O.C.F. a fait parvenir au conseil une lettre de remerciements pour la collaboration que celui-ci a accordée lors du ralliement du 29 août, au Sanctuaire, à l'occasion du 15ième anniversaire de ce mouvement national.....
Invitation pour le Gala annuel du 9ième Bataillon des Troupiers Nationaux le 9 octobre prochain.....
Lettre de M. Jean Guy LeMarier, Ptre O.M.I., remerciant le conseil pour la résolution de meilleurs voeux à l'occasion de sa première messe.....
Lettre de la Société Canadienne de la Croix Rouge remerciant le Conseil pour l'octroi de $50.00 accordé à cette Société.....
OUVERTURE des soumissions, Re: Paletots pour le Département de la Police.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier. Le Maire.

= =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 27ième jour du mois de septembre 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE André Julien, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand lemire, formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution No. 12-740

Proposé par l'échevin Jean_Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 septembre 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE.

Résolution No. 12-741

Proposé par l'échevin J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,880.16 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 75	2,592.20	Liste de Paie No. 76	2,872.36
Battery Elect. Serv.	1.30	La Cité du Cap	96.15
La Cie Ronéo of Can.	49.09	Can. Bitumuls Co.	565.62
Carrière St-Maurice	599.33	Délisle Auto Acc.	521.52
Emm. Griffin	19.85	H.R. Lachance.	100.00
H. Massicotte & Frères	161.29	Alph.Rousseau	22.14
St.Maurice Ind.	55.58	Tessier Lumber Ltd	138.86
T.Rivières Ready-Mix	85.37		
		Total:-	$ 7,880.16

Adopté.

Résolution No. 12-742

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que Monsieur l'échevin Léo Montplaisir, représentant du quartier No. 1, soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

Résolution No. 12-743

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que ce conseil proclame la semaine du 3 au 9 octobre 1954, SEMAINE DE LA PREVENTION DES INCENDIES" et ce dit Conseil invite la population de la Cité à prendre toutes les précautions nécessaires contre les dangers d'incendie et tout spécialement durant la dite semaine du 3 au 9 octobre 1954.

Adopté.

Résolution No. 12-744

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le plan préparé par M. Roger Gélinas A.G., en date du 7 septembre 1954 et concernant le lot cadastral 560 et ses subdivisions, soit accepté.

Adopté..

Résolution No. 12-745

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 317 intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.00 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS, AUTORISE PAR LA LEGISLATURE, EN VERTU DE LA LOI 12 GEO. VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-746

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA SUBDIVISION DES TERRAINS ET LA REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de septembre 1954.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements de Madame Pierre Lacroix pour sympathie exprimées à l'occasion du décès de M. Pierre Lacroix.....
Lettre du Ministère des Travaux Publics, Re: Semaine de la Prévention des incendies du 3 au 9 octobre 1954.....
Lettre de M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, demandant de soumettre le plan de subdivision du lot cadastral 560.....
Lettre de la Municipalité Scolaire aivsant le conseil que le compte de taxes municipales pour 1954 porté au nom des Commissaires d'écoles avait été refusé.....

(suite de la Correspondance)

L'Association des Propriétaires de St-Odilon Inc, demande au Conseil de leur faire connaître l'endroit exact du centre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.....
Lettre de la Commission Municipale de Québec informant le conseil que l'emprunt temporaire de $ 17,443.19 avait été approuvé.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-751

CONSIDERANT QUE la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le cours de la dernière décennie, à pris un essor considérable, tant industriel que commercial;

CONSIDERANT QUE cet essor a contribué a faire augmenter la population de la Cité durant les cinq (5) dernières années de 32%, portant notre dite population à 21,400 âmes;

CONSIDERANT QU'il est urgent que la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine soit desservie par un bureau de télégraphe;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin P.Lemarier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

IL EST RESOLU que ce Conseil prie respectueusement mais instamment la Compagnie Pacifique Canadien de bien vouloir étudier les possibilités d'établir dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aussitôt que faire se pourra, un bureau de télégraphe.

Adopté.

Résolution No. 12-752

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

IL est resolu que ce Conseil est heureux de présenter au Révérend Père Paul Henri Barabé, O.M.I., ses plus sincères félicitations, à l'occasion de son Jubilé d'Argent et se joint à la population en général pour offrir au Jubilaire ses meilleurs voeux de bonheur.

Adopté.

Résolution No. 12-753

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 317 intitulé" REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS, AUTORISE PAR LA LEGISLATURE, EN VERTU DE LA LOI 12 GEO. VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11, soit et est par les présentes adopté avec amendements apportés à l'annexe marquée "A", laquelle annexe fait partie intégrale dudit règlement No. 317 comme si elle était au long reproduite, en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-754

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 221-G, intitulé"REGLEMENT CONCERNANT LA SUBDIVISION DES TERRAINS ET LA REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-755

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 221-G, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA SUBDIVISION DES TERRAINS ET LA REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Invitation pour assister à l'ouverture officielle de la Station de Service Shell de Marcel Marchand.....
Lettre du Directeur du Bien-Etre, M. Langis, RE: Placement des malades mentaux.....
Lettre de M. Armand Perreault, Re: Vidanges.....
Lettre de M. Conrad Vaillancourt, offrant à la Cité au prix de $1.00, le prolongement de la rue St-Georges, entre Père Breton et des Vétérans.....
Lettre des SS. Dominicaines du Rosaire, demandant de leur prêter un camion pour le transport des pommes.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Gaudin
Le Greffier.

Léo Bonhomme
Le Maire.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Résolution No. 12-756

Proposé par l'échevin J.-P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un profond regret, le décès de Madame Marie Anna Cormier, épouse de feu Alphonse Provencher et bèlle-mère de M. Sylvio Boucher, Surintendant de Wesley-Mason, au Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Boucher, Cormier et Provencher, ses sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

Résolution No. 12-757

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Arthur Bellemare, vieux résident et propriétaire de cette Cité depuis de nombreuses années et père de Monsieur Maurice Bellemare, représentant du Comté de Champlain à la Législature Provinciale.

Ce Conseil, profondément touché, présente donc à la famille Bellemare, ses plus sincères condoléancesdans le deuil qui vient de les atteindre.

Adopté.

Résolution No. 12-758

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec un profond regret, la mort de M. Cyprien Robert, vieux résident et propriétaire de cette Cité depuis de nombreuses années et aussi ancien employé de la ville.

Ce Conseil présente donc à la famille Robert, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

==========

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 12ième jour du mois d'Octobre 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Pro-Maire, Léo Montplaisir, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-759

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 octobre 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-760

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,527.15 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 79	2,439.85	Liste de Paie No.80	2,872.36
Brouillard A.	116.10	Bureau d'Enrg.	13.10
Can. Silk Mfg	4.13	Cap Auto Elect	44.25
Champlain Exp.	1.50	La Cité du Cap	64.00
La Cité du Cap	61.87	La Cité du Cap	74.57
P.A.Gouin	89.38	Deshaies	7.23
Hébert Studio	10.00	Hewitt Equip.	199.84
H.P. Hébert	26.27	Francis Henkin Co.	38.32
Loranger & Molesworth	1,949.77	Marchand Frère	129.14

(suite au verso)

(suite des comptes)

Ministère de la Santé	3,589.60	Nos Droits	39.20
The Prudential Ass.	597.16	La Revue Munic.	16.65
Roland Rochefort	73.85	Régional Asphalt	201.81
Le Rec. Gen. du Can.	74.00	The Shaw. W & P.	36.39
The Shaw. W & P.	2,722.49	Sirois Auto.	9.92
Veillette & Frères	24.40		

Total:- $ 15,527.15

Adopté.

Résolution No. 12-761

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les services de Mtre Léon Méthot C. R., soient retenus pour agir comme Procureur de la Cité, lors de la préparation d'un "BILL" qui sera présenté à la Législature de Québec, à sa prochaine session.

Adopté.

Résolution No. 12-762

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation de renouveler l'emprunt au montant de $ 20,000.oo autorisé le 14 avril 1953 et échéant le 31 décembre 1953. Le dit montant de $20,000.oo devant être remboursé à même le budget de l'année 1955, après entente avec la Commission municipale de Québec.

Adopté.

Résolution No. 12-763

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier

ET RESOLU que l'article au préambule du règlement No. 317, lequel se lit comme suit:-

"ATTENDU QUE LES TRAVAUX SUIVANTS ONT ETE EXECUTES"

soit remplacé par:
"ATTENDU QUE LES TRAVAUX SUIVANTS DOIVENT ETRE EXECUTES".

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre du Ministère des Affaires Municipales re: Règlement No. 317..1.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, re: renouvellement de l'emprunt de $ 20,000.oo (rôle d'évaluation)....
Lettre de M. Richard Rochefort, Président de la Société Colombienne, re: Taxe pour l'année 1954.....
Lettre de M. Emile Bilodeau, demandant un permis de construction pour un poulailler.....
Lettre du Canadien Pacifique, re: Bureau de télégraphe.....
Lettre de remerciements du Rev. Père P.H. Barabé pour félicitations reçues à l'occasion de son jubilé d'argent.....
Lettre de M. Jacques Bettez, re: règlement de construction...
Lettre de MM. Lajoie & Lajoie, Procureurs de la Compagnie Consolidated Paper, re: montant fixé à être payé pour taxes municipales sur les propriétés industrielles de la Compagnie...
Lettre de MM. G.de Blois, C.N. DeGrandmont et C. DeBlois, offrant pour la somme de $ 1.00 une lisière de terrain.....
Lettre de M. Henri Gagnon, demandant un permis de construction.
Lettre de M. Albert Lacombe demandant un permis de construction de même que les services d'aqueduc et d'égoûts.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 18ième jour du mois d'octobre 1954, à 7:oo heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, André Julien, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-764

Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 octobre 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-765

Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: A. Giguère.

ET RESOLU que les comptes, au montant total de $ 8,514.37, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES:

Liste de Paie No. 81	$ 2,424.60	Liste de Paie No. 82	$ 2,872.36
P.V. Ayotte	47.70	Carrière St-Maurice	810.72
Cie de Bois St-Laurent	24.11	Cap Seat Cover	1.50
Délisle Auto Accessoires	101.64	Fonderie St-Maurice Enrg.	126.91
Fleuriste Madelon	36.75	Garage Charest & Frères	200.29
Léopold Grégoire	16.73	Léo Lupien	166.66
Jos. Lanouette & Al.	420.00	Morin & Frères	462.89
Me. Léon Méthot, C.R.	125.00	Ph. McCarthy Transport Inc.	1.25
Quincaillerie Rochefort	12.25	Roy Automobile	1.50
William Scully Ltd.	44.40	St. Maurice Industries Reg'd	5.10
St. Maurice Oxygen Reg'd	31.84	Camille Tanguay	50.00
Trois-Rivières Ready-Mix	40.17	Hon. Trésorier de la Prov.	390.00
		TOTAL:-	$ 8,514.37

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-766

Proposé par l'échevin: A. Giguère.
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée d'installer des lampes aux endroits suivants:-

Une lampe 250 C.P., rue Ste-Marie, vis-à-vis la rue Thuney, sur l'avant dernier poteau de la dite rue Ste-Marie.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-767

Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: L. Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter 10 puisards pour installer aux endroits les plus urgents.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-768

Proposé par l'échevin: P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin: A. Giguère.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter un set de pont, pour un des tracteurs "CATERPILLAR". Le coût dudit set de pont est d'environ $ 1,000.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-769

Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin: L. Montplaisir.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit autorisée à déplacer des poteaux aux endroits suivants:-

1o- Déplacer un poteau, rue Ste-Marie, au Nord de Montplaisir;
2o- Déplacer quatre (4) poteaux, rue St-Léon, entre Latreille et Montplaisir;

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-770

Proposé par l'échevin: G. Vivier.
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de dix mille sept cent cinquante-deux piastres et soixante-et-dix cents ($ 10,752.70) pour payer les échéances du 1er novembre 1954, remboursable au budget 1955.

Si accordée, le Maire et le Trésorier seront et sont autorisés à signer un ou des billets, jusqu'à concurrence du même montant ($ 10,752.70).

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Lettre de Hugessen, Macklaier, Chisholm, Smith & Davis, avocats procureurs de Electro Refractories & Abrasives Canada Ltd., re: rôle d'évaluation 1955.
Lettre de Me. François Lajoie, avocat procureur de St. Regis Paper Company (Canada) Ltd., re: rôle d'évaluation 1955.
Lettre de Calixte Pellerin, re: demande un permis de construction, rue Berlinguet.
Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Odilon Inc., re: redivision des quartiers du Cap.
Lettre de Marcel Blanchet, re: demande un permis de construction d'une station de service, rue St-Laurent.
Lettres de la Chambre de Commerce des Jeunes du Cap-de-la-Madeleine, re: remerciements pour réceptions données, l'une aux membres de la Fédération et la deuxième, aux membres du Conseil de la Chambre locale.
Lettre de la Canadian Federation of Mayors and Municipalities, re: Bibliothèque de référence municipale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER.

André Julien — LE MAIRE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une Assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois d'Octobre 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire. formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution No. 12-771

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 octobre 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-772

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,256.02 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 83	*2,298.72*	*Liste de Paie No. 84*	*2,872.36*
L'Art Graphique	*66.01*	*Bertrand Oil Reg'd*	*43.39*
H. Beliveau	*25.90*	*Canadian Oil Co. Ltd*	*584.80*
La Cité du Cap	*136.62*	*Canadian Bitumuls Co.*	*250.95*
Cap Machine Shop	*281.55*	*Les Frontiersmen*	*122.15*
La Garde Ste-Madeleine	*56.35*	*La Garde St.Odilon*	*218.75*
H.P. Hébert	*74.16*	*George Héroux*	*36.53*
Imprimerie St.Patrice	*24.77*	*Jérôme Loranger*	*23.90*
H. Massicotte & Fils	*52.17*	*H. Massicotte & Fils*	*3,852.20*
Stanley Moteur & Equip.	*80.54*	*William Scully Ltd*	*8.73*
L'Hon. Trésorier de la P.	*669.00*	*M. Philippe Trottier*	*26.26*
Trois-Rivières Reaxy-Mix	*238.51*	*Les Troupiers*	*74.20*
Veillette & Frères	*12.50*	*La Cité du Cap*	*125.00*
		Total:-	*$ 12,256.02*

Adopté.

Résolution No. 12-773

ATTENDU que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales ou spéciales, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la Compagnie ELECTRO REFRACTORIES & ABRASIVES CANADA LTD., d'après une entente entre la dite Cité et la dite compagnie dûment ratifiée par la Législature de la Province de Québec par l'acte 12, George VI, Chapitre 58, avaient été basées sur une évaluation imposable de trente mille dollars pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 1949;

ATTENDU qu'à l'expiration de la dite période de 5 ans, l'évaluation imposable des propriétés de la dite compagnie a été portée à $ 154,245.00;

ATTENDU que sur la dite évaluation imposable de $154,245.00, la dite compagnie doit payer une taxe annuelle de $3,856.12;

ATTENDU qu'afin d'assurer à la Cité un montant défini de revenu la dite compagnie consent à payer une taxe annuelle de $4,000.00 par année pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1955;

ATTENDU que le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine croient qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la Province en général et de leur ville en particulier de fixer les taxes municipales payables par la dite compagnie à la somme annuelle de $ 4,000.00 pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1955;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1o.- QUE les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales ou spéciales, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la compagnie ELECTRO REFRACTORIES & ABRASIVES CANADA LTD., une compagnie formée en vertu des lois du Canada, ayant son bureau chef en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont fixées à quatre mille dollars par année pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1955;

2o.- Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

ADOPTE.

Résolution No. 12-774

ATTENDU que le conseil a invité les représentants de la Compagnie CONSOLIDATED PAPER CORPORATION LIMITED pour leur exposer la situation financière de la Cité;

ATTENDU que le conseil de la cité a demandé à la compagnie Consolidated Paper Corporation Limited de venir en aide à la Cité du Cap-de-la-Madeleine en consentant à payer un montant fixe de taxes municipales de $90,000 par année pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1955 et ce montant de $90,000 devant comprendre toutes taxes municipales, générales et spéciales de quelque nature qu'elles soient, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la compagnie Consolidated Paper Corporation Limited sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par et en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites;

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation des propriétés industrielles de la compagnie Consolidated Paper Corporation Limited devra demeurer sur le rôle d'évaluation pour un montant de $3,300,700 durant toute la période du 1er janvier 1955 au 1er janvier 1960;

ATTENDU que la compagnie Consolidated Paper Corporation Limited a consenti aux propositions ci-dessus;

(suite à la page ci-contre)

EN CONSEQUENCE

Il est PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1o.- QUE les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Consolidated Paper Corporation Limited sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires, utilisés par et en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites, sont fixées à $90,000. par année pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1955 au 1er janvier 1960;

"

2o.- QUE l'évaluation de $3,300,700 qui apparaît au rôle d'évaluation pour l'année 1954 pour les propriétés industrielles de la compagnie Consolidated Paper Corporation Limited devra demeurer au meme montant durant toute la dite période du 1er janvier 1955 au 1er janvier 1960;

3o.- QUE cette résolution soit soumise à la Législuture de la Province de Québec pour ratification.

ADOPTE.

Résolution No. 12-775

ATTENDU que le conseil a invité les représentants de la Compagnie ST REGIS PAPER COMPANY (CANADA) LIMITED pour leur exposer la situation financière de la cité;

ATTENDU que le conseil de la cité a demandé à la compagnie St.Regis Paper Company (Canada) Limited de payer durant cinq ans commençant le 1er janvier 1955 un montant fixe de taxes municipales plus élevé que le montant de taxes municipales représenté par leur présente évaluation de $282,000 qui apparaît sur le rôle d'évaluation pour l'année 1954;

ATTENDU que le conseil a demandé à la compagnie St. Regis Paper Company (Canada) Limited de consentir à payer un montant fixe de $10,500 par année pour une période de cinq ans à partir du 1er janvier 1955 devant représenter les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales, à être payées à la citédu Cap-de-la-Madeleine par la Compagnie St.Regis Paper Company (Canada) Limited, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes additions et et améliorations qui pourraient y être faites;

ATTENDU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation de $282,000 qui apparaît au rôle d'évaluation pour l'année 1954 pour les propriétés industrielles de la compagnie St.Regis Paper Company(Canada)Limited, demeure au même montant durant toute la période au 1er janvier 1955 au 1er janvier 1960;

ATTENDU que la compagnie St.Regis Paper Company (Canada) Limited a consenti aux propositions ci-dessus;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE,

1o.- Que les taxes municipales de quelques natures qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie St. Regis Paper Company (Canada) Limited sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la cité du Cap de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites, sont fixées à $10,500 par année pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1955;

2o.- Que l'évaluation de $282,000 qui apparaît au rôle d'évaluation pour l'année 1954 pour les propriétés industrielles de la compagnie St.Regis Paper Corporation (Canada) Limited, devra demeurer au même montant durant toute la dite période du 1er janvier 1955 au 1er janvier 1960;

3o.- Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification;

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-776

Proposé, seconde et unanimement résolu que ce Conseil prie respectueusement la Légialature de Québec, de bien vouloir porter le pouvoir d'emprunt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, autorisé par la Loi 12, Geo.VI, Chapitre 58, Article 11, qui est de $30,000.oo à $ 45,000.oo, pour travaux d'aqueduc et d'égoûts urgents. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-777

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que l'article 1er du règlement No. 317 soit et est par les présentes abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:-

1o.- " LE CONSEIL EST AUTORISE A EXECUTER OU A FAIRE EXECUTER LES TRAVAUX URGENTS CI-HAUT MENTIONNES, A EN PAYER LE COUT ET, POUR SE PROCURER LE MONTANT NECESSAIRE POUR ACQUITTER LE COUT DES DITS TRAVAUX ET DES DEPENSES CONTINGENTS, A EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS JUSQU'A CONCURRENCE DE LA SOMME DE $30,000.oo".

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-778

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation 1954 un montant de $800.oo dans la colonne bâtisse pour poulailler lequel est démôlit depuis octobre 1952, et apparaissant au nom de M. J.W. DUMAS.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-779

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Alfred Desbiens des Trois-Rivières, frère de MM. Louis et Pierre Desbiens, ce dernier ancien Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Desbiens et tout spécialement à M. Pierre Desbiens, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de la Chambre de Commerce, invitant les Membres du Conseil d'assister à une assemblée spéciale de la Chambre, en marge de l'affaire du C.P.R. .....
Lettre de M. Albert Roy, demandant un permis de construction de même qu'un prolongement pour les services d'eau et d'égoûts.....
Lettre de l'Association des propriétaires de la Paroisse Ste-Madeleine demandant par résolution que la gare du C.P.R.,demeure en opération...
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 317...
Lettre de MM. Huggessen, Macklaier, Chisholm, Smith & Davis, Avocats, concernant l'évaluation de leur client, Electro Refractories & Abrasives Canada Ltd.....
Lettre de M. Jacques Bettez, Inspecteur des bâtiments, concernant le permis de construction émis à M. Dufresne.....
Lettre de M. Gaston Duquette, de l'Union des Municipalités, Re: Volumes concernant le Mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur les Problèmes Constitutionnels.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

1003

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 2ième jour du mois de novembre 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- LEO MONTPLAISIR, PAUL LEMARIER, GASPARD VIVIER, ALADIN GIGUERE ET ARMAND LEMIRE,
formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution No. 12-789

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 octobre 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-781

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $8,661.08 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 85	2,667.15	Liste de Paie No. 86	2,872.36
Charbonnerie Champlain	126.81	Canadian Bitumuls Co.	240.04
Carrière St-Maurice Inc.	523.55	Collins Body Shop	20.00
Compagnie Dollard Ltée	389.15	R. Carignan	128.00
La Cité du Cap	112.35	E. Duplessis	142.10
Dominion Rubber Co.	27.82	Léopold Grégoire	5.22
H.P. Hébert	54.32	Imprimeur de la Reine	39.52
Jos.Ed.Loranger	6.00	Cyr Labelle	2.48
Er. Leblanc	140.40	M. Electrique Ltée	117.01
Le Nouvelliste	89.34	Northern Electric	79.89
J.T. Nadeau	27.57	P.E.Roy	15.83
La Société Ambulancière St-Jean	100.00	Massey Harris	92.00
Underwood Ltd	108.12	St.Maurice Valley Chr.	44.00
Me Léon Méthot, C.R.	300.00	Vaillancourt & Vaill.	155.05
		Cité du Cap	35.00
		Total:-	$ 8,661.08

Adopté.

Résolution No. 12-782

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que the Bell Téléphone Company of Canada, soit autorisé à déplacer ou faire déplacer ses câbles souterrains rue Ste-Marie au Nord de Montplaisir et sur la rue St-Léon entre Latreille et Montplaisir et ce, pour faire suite à une résolution précédente en date du 18 octobre 1954, portant le No. 12-769, laquelle autorise la Shawinigan Water & Power à déplacer les poteaux sur les dites rues.

Adopté.

Résolution No. 12-783

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Hector Allie, de St-Norbert, mère de notre dévoué Curé de la paroisse de Ste-Madeleine, le Révérend Père Emile Allie.

Ce Conseil présente donc à la famille Allie et tout spécialement au Révérend Père Curé, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'attteindre.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements de M. Pierre Desbiens pour sympathies reçues de la part du Conseil de la Cité, à l'occasion du décès de son frère M. Alfred Desbiens.....
Lettre du Bell Téléphone Company of Canada, avisant la Cité que nos employés avaient endommagé un câble souterrain sur la rue St-Georges.....
Lettre des SS. Dominicaines du Rosaire, remerciant le Conseil, pour le prêt d'un camion.....
Lettre du Major L. Ouellette, remerciant le Conseil pour la rémunération accordée aux membres des Trouviers Nationaux, pour service rendu lors du Congrès Marial.....

Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant l'emprunt temporaire de $ 10,752.70.....
Lettre de M. Armand Beaudet, demandant un permis de construction et un prolongement pour les services d'aqueduc et d'égoûts.....
Lettre de M. H.D. Howard, Surintendant-Communication, du Canadien Pacifique, concernant les possibilités d'établir un bureau de télégraphe dans la Cité du Cap.....
Lettre des Zouaves de la Section St-Lazare, demandant que le Conseil vote un certain montant pour leur aider à défrayer les dépenses encourues lors du Congrès Marial.....
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, approuvant le règlement No. 221-G, concernant la subdivision des terrains et la règlémentation de la construction dans les limites de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-786

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes, autorisé à faire entretenir les deux chemins conduisant aux usines de la Continental Paper Products, Limited, durant la saison d'hiver 1954-55, et ce, au prix de $200.00.

Adopté.

Résolution No. 12-787

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que la résolution numéro 12-509, faite et passée à la séance du 18 janvier 1954, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de Madame Alphonse Provencher.....
Remerciements pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de M. Arthur Bellemare.....
Lettre de M. Yvon Fournier, donnant sa démission comme Coordonnateur de la Défense Civile.....
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant le renouvellement d'un emprunt de $20,000.00.....
Bilan, Re: Jean-Paul Trottier.....
Lettre de la Municipalité de Ste-Marthe demandant que la résolution No. 12-509 faite et passée en date du 19 janvier 1954, soit annulée.....
Lettre du Bell Telephone Re: Cable, rue Boucher.....
Lettre de Deshaies Auto, donnant les prix pour un Meteor Mainline...
Lettre de la Continental Paper, demandant que les deux chemins conduisant à leur usine, soient entretenus durant la saison d'hiver 1954-55.....
Lettre du Secrétariat de la Province, Re: Pétition de la Cité pour la sanction d'une loi.....
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, approuvant le règlement No. 317, Re: emprunt $30,000.00.....
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant l'emprunt de $30,000.....
Lettre du Conseil des Métiers et du Travail de T.Rivières, remerciant le conseil pour l'octroi de $50.00, Re: Fête du Travai.
Lettre de l'Equipe Joyeuse du Cap, demandant un octroi.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Léo Montplaisir
Le Maire.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois de novembre 1954, a 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Pro-Maire Léo Montplaisir, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-788

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 novembre 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-789

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $13,955.95 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 91	2,413.85	Liste de Paie No. 92	2,872.36
Bell Telephone Co Ltd	145.71	Canddian Oil Co. Ltd	1,096.20
Carrière St.Maurice Inc.	397.56	La Cité du Cap	33.67
Club Tennis Allouette	150.00	Hewitt Equip. Ltd	1,244.09
Imprimerie St.Patrice	104.90	International Business	6.50
Léo Lupien I.P.	166.66	Jos Lanouette	345.00
Morin & Frères Inc.	627.10	Marchand Frère	105.55
T.J. Moore Co. Ltd	80.60	Me Léon Méthot cr.	100.00
Nos Droits	28.00	L'Hon. Ministre des F.	1,170.53
Le Rec. Gen. du Can.	90.00	Benjamin Robinson	53.25
J.R. Saulnier	419.52	United Auto Parts	3.92
Mercerie de Luxe	2,000.98	Maurice Racine	300.00
		Total:-	$ 13,955.95

Adopté.

Résolution No. 12-790

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par les échevins J.P. Lavergne et Aladin Giguère.

ET RESOLU que M. H.Raymond Lachance, Directeur des Départements de Police et Pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est par les présentes nommé Coordonnateur de la Défence Civile en remplacement de M. Yvon Fournier démissionnaire.

Adopté.

Résolution No. 12-791

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, un montant de..... $15,911.48, pour payer les échéances de décembre 1954, le dit montant devant etre remboursé à même le budget de l'année 1955.

Si accordée, le Maire et le Trésorier seront et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $15,911.48.

Adopté.

Résolution No. 12-792

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité, sur la recommandation du Directeur de la Police, soit autorisé d'échanger le "Metéor" Automobile Enrg., pour:-

" Un METEOR" Mainline 1955, sédan 4 portes, 162 ch. Va., avec air climatisé, Heavy duty springs, Heavy duty shock-off et transmission automatique, et ce, pour le prix de $1,190.oo taxez provinciale et scolaire en plus, le tout tel qu'indiqué à la soumission en date du 1er novembre 1954, et ne devant etre payé qu'au budget de l'année 1955.

Adopté.

Résolution No. 12-793

Proposé par l'échevin J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU qu'à la suite de la demande de Son Honneur le Maire de la Municipalité de Ste-Marthe, M. Adélard Toupin, ce Conseil accepte d'entretenir le Chemin du Rang St-Martin, durant la saison d'hiver 1954-55, et ce, à raison de $ 500.oo du mille.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-794

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT REGLEMENT No. 309, CONCERNANT LES TAXIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 22ième jour de Novembre 1954. *(signé) Armand Lemire, Echevin.*

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Adélard Toupin, Maire de Ste-Marthe, demandant au conseil que le Chemin du Rang St-Martin, soit entretenu durant la saison d'hiver 1954-55.....
Lettre du Rev. Père Roland Valin, économe du Sanctuaire, Re: TAXES.....
Lettre du Directeur, M. Raymond Lachance, Re: Amendement au règlement No. 309, concernant les taxis.....
Lettre du Directeur de Police, M. Raymond Lachance, Re: Amendement au règlement No. 313, relatif à la circulation et à la sécurité publique.
Lettre du Directeur de Police, M. R. Lachance, re: Incendie à Ste-Marthe.
Lettre de MM. Gabias & Laperrière, Re: David Lallemant.....
Lettre de M. Lucien Hamel, Re: remerciements pour trottoirs.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =

Résolution No. 12-797

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit autorisée à déplacer d'une dizaine de pieds, un poteau situé rue Mercier à l'angle de la rue Loranger.

Adopté.

Résolution No. 12-798

Proposé par l'échevin: A. Giguère,
Appuyé par l'échevin: L. Montplaisir.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'annulation des Polices d'Assurance présentement en vigueur et couvrant un montant de $55,000.oo sur le hangar sous-promesse de vente à M. Gérard Laurendau, lesquelles polices seront et sont remplacées par la LUMBERMENS UNDERWRITING ALLIANCE" au montant de $57,500.oo.

Adopté.

Résolution No. 12-799

Proposé par l'échevin: G. Vivier,
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $ 30,000.oo pour payer les travaux exécutés en vertu de la Loi 12 Geo. VI, chapitre 58, article 11 et remboursable lors de la vente d'émission d'obligations du règlement No. 317 approuvé et par la Commission Municipale et le Ministère des Affaires Municipales de Québec, en date du 5 novembre 1954.

Adopté.

Résolution No. 12-800

Proposé par l'échevin: A. Giguère,
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Une lampe de 250 c.p., en face du No. 716, des Grandes Prairies.
Une alMpe de 250 C.P., en face du No. 922, St-Laurent, au Nord des Grandes Prairies.
Une lampe de 250 C.P., en face du No. 480, 3ième rue, au Nord de Radnor.
Une lampe rue Thibeau en face du Pie 12. Si installer du côté sud-ouest, une 250 C.P., mais si installer du côté nord-est de Thibeau, poser une 400 C.P.
Une 400 C.P., rue Roy, au centre entre Brunelle et St-Laurent.

Adopté.

Résolution No. 12-801

Proposé par l'échevin: A. Giguère,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation 1954, dans la colonne "BATISSE EN CULTURE", le montant de $1,000.oo apparaissant pour dépendances, lesquelles sont démolies depuis l'année 1953, et inscrit sur le cadastre 549-P-2 au nom de la Succession Charles Carignan.

Adopté.

Résolution No. 12-802

Proposé par l'échevin: A. Giguère,
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de M. Louis Philippe Lacroix, Vice Président International de la Fraternité Internationale des ouvriers de la pulpe, du sulphite et des usines de papier, survenu en Floride au cours de la semaine derniere.

M. Lacroix était l'époux de Dame Marguerite Girardeau des Trois Rivières et Père de M. Jean-Louis Lacroix, Président du Jeune Commerce du Cap-de-la-Madeleine et de M. François Lacroix, Gérant du Service du Crédit à la Maison J.L. Fortin des Trois-Rivières.

Ce Conseil présente donc aux familles Girardeau et Lacroix, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

Résolution No.12-803

Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: A. Giguère.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire les travaux nécessaires au relèvement de l'égoût, rue St-Pierre, près de la demeure de M. Rodrigue Lepage, ainsi que l'égoût, rue Jacques Cartier, faire nouveau raccordement à Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 12-804

Proposé par l'échevin: A. Lemire,
Appuyé par l'échevin: A. Giguère.

ET RESOLU que la démission du lieutenant Alfred Tremblay, comme constable et pompier de la Cité, en date du 27 novembre 1954, soit acceptée, et ce, à compter de la dite date du 27 novembre 1954.

Adopté.

Résolution No. 12-805

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 309-B, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309 CONCERNANT LES TAXIS, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-806

Proposé par l'échevin: A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 309-A, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309 CONCERNANT LES TAXIS", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Alfred Tremblay donnant sa démission, comme membre du département de la police.....
Lettre de la Municipalité de Ste-Marthe, remerciant le Conseil pour le bon travail que les pompiers ont fait lors des derniers incendies subis dans cette municipalité.....
Lettre des Frontiersmen du Cap, remerciant le conseil pour l'octroi de$122.00.....
Télégramme de Lumbermens Underwriting Allicance, Re: Assurance de Gérard Laurendeau.....
Lettre de M. Rodrigue Lepage, Re: relèvement des égoûts.....
Lettre de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap, re: Service des pompiers.....
Lettre de la Fédération Canadienne des Aveugles.....

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 13ième jour du mois de décembre 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution No.12-807

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 septembre 1954, soit et est pas les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE.

Résolution No. 12-808

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $53,370.33 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 95	2,143.32	Liste de Paie No. 96	2,820.36
Liste de Paie No. 97	2,153.44	Liste de Paie No. 98	2,763.36
P.V. Ayotte	22.05	The Bell Téléphone	409.44
The Bell Telphone	147.09	Banque Can. Nat.	16,044.87
Cap Macnine Shop	90.25	La Cité du Cap	4,500.00
La Cité du Cap	2,402.85	La Cité du Cap	1,396.25
La Cité du Cap	67.14	Carrière St-Maurice	517.62
Cap Auto Elect.	44.62	Champlain Express	5.04
Deshaies Automobile Enrg.	2.35	Francis Hankin Co. Ltd	8.98
General Steel Wires	118.48	Luc Gauvin	1,222.06
Georges Héroux	2.20	Hébert Studio Ltée	10.00
Imprimerie St.Patrice	109.35	Kimball Automobile	37.00
Jos Lanouette	345.00	Loranger & Molesworth	224.64
Léo Lupien	166.66	M.C. Machinery	4.76
Marchand Frère	657.40	L'Hon. Ministre Fin.	10,454.75
Me. Léon Méthot. C.R.	125.00	Nos Droits	4.90
Northern Electric Co.	10.05	Sirois Automobile	6.57
The Shawinigan W & P.	2,661.32	J. Sauvageau	75.27
St.Maurice Oxygen	147.89	Trois-Rivières Auto	317.41
Camille Tanguay	50.00	L'Union Musicale du Cap	250.00
The Upton Co. Ltd	106.63	Vaillancourt & Vail.	29.96
La Citédu Cap	394.00	Arthur Beaudin	300.00
		Total:-	$53,370.33

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-809

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'installer des lampes de rues aux endroits suivants:-
une lampe 250 C.P., angle Bellerive et Le Boulanger,
une lampe 250 C.P., angle Ste-Marie et Le Boulanger.
une lampe 250 C.P., au centre de la rue Ste-Marie, entre Fusey et Le Boulanger.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-810

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que, pour se conformer à la Loi 1-2 Elizabeth 11, chapitre 71, article 496, ce Conseil nomme par les présentes Monsieur Victorin Deshaies comme troisième homme au Bureau d'audition pour entendre et juger du bien fondé des plaintes au rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1955. Ses émoluments seront payés à raison de $15.00 par séance.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-811

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à déplacer de 12 pieds vers l'Ouest un poteau situé rue Toupin, à l'intersection de la rue Massicotte.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-812

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation de l'année 1954, un montant de $325.00 à l'item bâtisse appartenant à M. Bruno Sirois, lequel item apparait au rôle sur le cadastre 549-P-38 et démoli depuis 1953.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-813

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité, sur la recommandation du Directeur de la Police et à sa satisfaction, soit autorisé

(la suite au verso)

(suite de la résolution No. 12-813)

d'échanger l'automobile "DODGE" actuel de la Police, chez SIROIS AUTOMOBILES LTEE, pour un " PONTIAC LAURENTIAN SEDAN", année 1955 et ce, au prix de $1,933.38, taxes provinciale et scolaire en plus, le tout tel que mentionné dans la soumission en date du 10 décembre 1954.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-814

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil est heureux de présenter à M. Jacques Tanguay, brillant élève de l'Académie Pierre-Boucher, ses plus chaleureuses félicitations pour la victoire qu'il vient de remporter au grand concours oratoire marial pour la Province de Québec.

Ce Conseil présente aussi ses félicitations aux Révérends Frères du Sacré-Coeur de l'école Supérieure Pierre-Boucher de meme qu'à tous ceux qui ont contribué à assurer la victoire de Jacques Tanguay.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-815

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acquérir de The Model Plan Development Corp., le terrain nécessaire à l'ouverture dela rue Mgr Roy, entre le Blvd Pie 12 et le Rang des Grandes Prairies et étant désigné au cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sur un plan préparé par Roger Gélinas A.G., en date du 7 septembre 1954 comme étant les Nos 560-5, 560-27-1 et 560-41, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-816

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à négocier au nom de la Cité un contrat avec le "STUDIO HEBERT LTEE", pour l'entretien et la réparation des tubes NEON, à la Croix du Chemin, rue Fusey, et ce, au prix de $7.00 par mois, et pour une durée de cinq années.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-817

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU qu'un montant de $1,000.oo soit alloué au Comité d'illumination du Jeune Commerce, payable à même le budget 1955.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 12-818

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité, soit autorisé d'acheter 840 pieds de boyaux d'arrosage d'un pouce pour l'entretien des Patinoires. Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 12-819

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois de décembre 1954.

(signé) ARMAND LEMIRE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

(la suite à la page ci-contre.)

AVIS DE MOTION No. 12-820

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine conne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226, FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois de décembre 1954.

(SIGNE) JEAN-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Albert Boucher, Re: CREDIT SOCIAL.....
Lettre de remerciements pour sympathies reçues de la part du Conseil, lors des deuils récents qui ont frappé la famille du Révérend Père Allie.....
Réclamation de Mlle Gemma Lacasse de Montréal.....
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire de $15,911.48.....
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire de $30,000.00.....
Lettre de la Société St-Vincent de Paul, Re: Octroi.....
Lettre de M. Henri-Paul Sauvageau, demandant les services d'aqueduc et d'égoûts pour le printemps prochain, alors qu'il devra construire une bâtisse à 3 ou 4 logements.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Victorin B. Laurin, ingénieur de la Cité du Cap-de-la Madeleine, jure que je remplirai avec justice et au meilleur de mon jugement, ma charge de commissaire au Bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1955.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Victorin B. Laurin Ing. P.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
21ième jour de décembre 1954.

Juge municipale et Président du Bureau d'Audition.

****

Je, Victorien Deshaies, contribuable de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec justice et au meilleur de mon jugement, ma charge de commissaire au Bureau d'Audition des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1955.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Victorien Deshaies

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
21ième jour de décembre 1954.

Juge municipal et Président du Bureau d'Audition.

****

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

1013

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 20ième jour du mois de décembre 1954, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN;
MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-821

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin : Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 décembre 1954, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-822

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,596.11 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 99	$ 1930.86	Liste de Paie No. 100	2,719.36
Bureau d'enrégistrement	20.25	Carrière St.Maurice Inc.	74.64
Canadian Oil Co. Ltd	801.80	Délisle Auto Access.	82.78
Alcide Demers	9.00	Emery Guilbert	6.00
Garage Charest & Frères	114.48	Luc. Gauvin & Ban C.N.	1,215.98
P.A.Gouin Ltée	8.38	Hewitt Equip Ltd	359.47
Antoni Lacroix	56.70	Les Laboratoires Ind.	34.20
Management Inf. Serv.	75.00	L'Hon. Min. des Fin.	921.65
Morin & Frères	25.66	Orphelinat Ville Joie	25.00
The Prudential Ins.	559.81	Supertest Petr.	130.66
Camille Tanguay	50.00	Tracteurs & Equip.	255.24
Underwood Ltd	1.37	Art Graphique	45.32
La Cooperative "La Famille"	12.50	Cité du Cap	60.00
		Total:-	$ 9,596.11

ADOPTE.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-823

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que M. l'Echevin Paul Lemarier, représentant du Quartier No. 2, soit et est par les présentes nommé "PRO-MAIRE" pour le prochain terme de trois (3) mois.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-824

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que son Honneur le Maire M. André Julien, soit et est par les présentes autorisé à proclamer le 27 décembre 1954 et le 3 janvier 1955, jours de fêtes civiques à l'occasion des fêtes de Noel et du nouvel an.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-825

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil est heureux de présenter ses plus sincères félicitations au représentant du Comté de Champlain à la Législature de Québec, M. Maurice Bellemare, à l'occasion de sa nomination de Qhip en Chef, de l'Assemblée Législative.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Premier Ministre L'Honorable Maurice L. Duplessis, ainsi qu'à notre distingué Député M. Maurice Bellemare.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-826

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 13 décembre 1954, dont le but est de se former en Association ou Club sous le nom de "LE PAVILLON MAURICIEN" dans

(la suite à la page ci-contre)

(suite de la résolution No. 12-826)

un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps. Le siège de la dite Association ou Club sera situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-827

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée au mercredi 22 décembre 1954, à 8.00 heures P.M. sur la question des règlements des licences et d'aqueduc et de toutes autres choses inachevées.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de Mrs. Stanley Fortch, Re: Réclamation pour automobile endommagée.....
Réclamation de M. Lucien Dufresne, Re: Collision avec la voiture des pompiers.....
Lettre de M. Roger S. Gravel, Directeur du Club de Curling, offrant de mettre à la disposition du Conseil, leur local, quand ce dernier en aura besoin, pour réceptions ou autres.....
Requête demandant d'être constituée en corporation civile, sous le nom de " LE PAVILLON MAURICIEN".....
Lettre de M. G. Dupuis, du Ministère des Affaires Municipales, Re; Règlement No. 309-A, relatif aux taxis.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Greffier. Le Maire.

= =

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi le 22ième jour du mois de décembre 1954, à 7.00 heures P.M., àlaquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-828

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, un montant de $12,521.39 pour payer les échéances du premier janvier 1955, et devant être remboursé lors de la perception de la taxe de l'année 1955.

Si autorisé, le Maire et le Trésorier seront et sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $12,521.39

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-829

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que les services de Mtre François Nobert, Avocat, soient retenus et confirmés comme aviseur légal et représentant de la Cité au Bureau d'Audition des Plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1955.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-830

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir.
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes suivants, annexés à la présente résolution, au montant de $107,089.30 soient acceptés pour paiement:

(suite à la page ci-contre)

LES COMPTES

Garde F.Béliveau et Al.	616.00	La Commission Scoluire	1,117.00
La Cité du Cap	66.22	Conseil des Etudiants	50.00
Conrad Guilbert	18.09	Marchand & Frères	169.88
H. Massicotte & Frères	16.92	Ministère de la Santé	101,985.25
M. L. Parent I.	50.00	Procure des Frères	3.50
Quincaillerie Rochefort	12.46	S.O. Riverin	35.69
C.H. Savard	110.07	Jean R. Saulnier	112.25
Shawinigan W & P.	2,687.46	Spécialités Beauchamp	29.46
William Scully	6.25	Vaugeois Auto Spring	2.80

Total:- $ 107,089.30

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-831

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'enlever la lampe actuelle installée sur le premier poteau de la rue Dessureault, près de St-Laurent et installer une 400 C.P., sur le 2ième poteau en allant vers l'ouest.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-832

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin : Paul Lemarier.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à 10.30 heures P.M.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-833

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 311-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, traitant des licences de Commerce, taxes spéciales ou droits specifiques pour licence ou permis", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-834

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 311-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES POUR LICENCE OU PERMIS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

= = = =